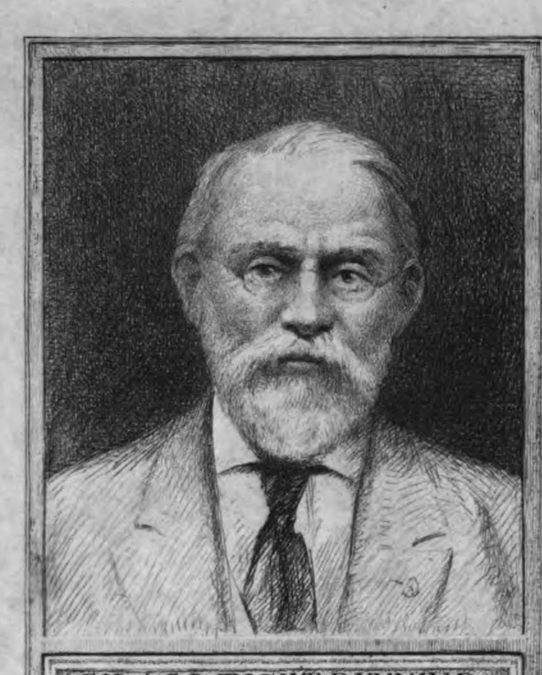

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais
Société d'émulation du Bourbonnais, Société d'émulation du département de l'Allier. sciences, arts et belles-lettres
HIC·IACET: EUSTACHI
Digitized by Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME DOUZIÈME



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1904



PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 4 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Bouchard, Capelin, l'abbé Clément, Flament, Guillaumier, Mantin. — Mme la chanoinesse de Fradel, MM. Tiersonnier et Grégoire se font excuser.

— Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Flament, archiviste de l'Allier, qui remercie.

— Il est donné communication par M. le Président et par M. le Secrétaire-adjoint, des deux documents suivants émanant de M. le Bibliothécaire :

« Moulins, le 19 décembre 1903.

« Monsieur le Président,

« J'ai remis le 19 à la poste, sous le couvert de M. le ministre de l'Instruction publique, pour la bibliothèque de l'Institut, onze volumes et un fascicule, demandés par M. le Bibliothécaire de l'Institut, et je l'ai prié de vouloir bien vous en accuser réception. Dans une note accompagnant les volumes, j'ai dit à M. A. de Barthélemy que la Société ne pouvait lui envoyer les trois premières années de la nouvelle série, commençant en 1893, celles-ci étant épuisées.

« Il manquait un fascicule du tome XV à la bibliothèque de l'Institut, comme tous les tomes XV de la Société sont brochés, j'ai envoyé un volume complet, en priant M. de Barthélemy, de nous adresser les trois fascicules dépareillés de ce volume.

« J'ai reçu de M. le docteur Cornillon son dernier ouvrage : *Le Bourbonnais en décembre 1851. Le coup d'État.* 1903. J'ai déposé cet ouvrage dans la bibliothèque de la Société.

« J'ai obtenu pour la Bibliothèque les deux derniers ouvrages de M. Thieullen, de la Société d'anthropologie : 1° *Le mammouth et le renne à Paris* (in-4°, 1903) et 2° *Le Préchelléen en Belgique* (Paris, in-8°, 1902), et, grâce à cet auteur, notre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs ouvrages sur la Préhistoire.

« Je vous adresse ci-inclus mon rapport que je présente annuellement à la Société sur la Bibliothèque de la Société.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

« Francis PÉROT. »

« *Rapport du Bibliothécaire de la Société d'Émulation. — Année 1903.*

—

« Mouvement des Livres. — Quarante volumes ont été prêtés cette année, en outre de ceux qui ont été consultés sur place.

« Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de rappeler aux membres qui ont emprunté des ouvrages, tant cette année que les précédentes, de vouloir bien me les adresser, ou de les déposer à la Bibliothèque, ouverte tous les vendredis de chaque semaine de 1 heure à 2 heures.

« J'ai remis comme je le fais chaque année, à M. Frobert, notre trésorier, le compte détaillé de ma gestion. Il reste dû au relieur pour la reliure de plus de cent volumes de journaux de l'Allier, la somme de 86 fr. 35.

« Le classement des ouvrages bourbonnais a atteint le n° 500.

« Il manque à la collection des Almanachs et Annuaires de l'Allier un assez grand nombre d'années. Il pourrait se faire que des membres de la Société possèdent de ces annuaires en double exemplaire. Si elles n'y attachent que peu d'importance, ces personnes pourraient me les faire parvenir afin de combler les vides que présente notre collection, qui a cependant une certaine importance.

Moulins, 31 décembre 1903.

« Francis PÉROT. »

A propos des livres de la Bibliothèque, M. MANTIN fait observer qu'il serait opportun de mettre en exécution une décision prise l'an dernier au sujet des livres qui n'ont pas encore fait retour à notre Bibliothèque. La Société décide que la lettre de rappel dont il avait été question à ce sujet devrait être envoyée au plus tôt aux membres



de la Société qui n'ont pas effectué encore le dépôt des ouvrages de la Bibliothèque.

— M. le Président signale l'invitation adressée à notre Compagnie par la Société nationale des Antiquaires de France à se faire représenter à la séance publique et solennelle de la Société qui aura lieu, à l'occasion de son centenaire, au musée du Louvre, le lundi 11 avril 1904.

— M. Mantin, vice-président, entretient ensuite la Société des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

« Le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* de septembre-octobre 1903, contient une très intéressante communication de M. Degrand, consul de France à Philippopolis (Bulgarie), relative à la découverte à Izgerli d'un trésor très important de pièces d'or et autres objets de valeur croix en or, vases et plats d'argent massifs appartenant à l'époque du Bas-Empire. La plus grande partie de ces objets présentent le plus grand intérêt artistique. On évalue leur poids à plus de vingt-cinq kilogrammes. Ils ont malheureusement été détruits, soit par les paysans qui les ont trouvés, soit par les acquéreurs marchands ou changeurs qui s'empressèrent de les fondre pour les transporter et négocier plus facilement. Les pièces de monnaie dont M. Degrand a pu examiner plus de trois cents exemplaires étaient aux effigies des trois Commène. Parmi les hypothèses auxquelles on s'arrête pour expliquer l'origine de ce trésor extraordinaire, il y a lieu de signaler le fait historique suivant lequel à l'endroit même où il a été mis à jour une bouteille, a eu lieu le 16 avril 1189 entre une armée grecque sous le commandement de Manuel Camyse et d'Alexis chargés de barrer la route à l'armée des croisés qui de Sofia se dirigeaient sur Constantinople par Philippopolis. Les troupes byzantines, prises de panique à la vue de tous ces hommes couverts de fer, s'enfuirent précipitamment et, dans leur retraite, enfouirent ces objets qu'on espérait retrouver plus tard à l'aide des croix qu'on voit nettement creusées sur les quartiers de roche qui les avoisinaient et dont l'orientation était la même.

« Il convient de signaler également dans ce Bulletin la communication faite par MM. le Dr Capitan, l'abbé Breuil et Peyreny concernant une nouvelle grotte à parois gravées à l'époque préhistorique, à Teyzat (Dordogne).

« Les *Annales de l'Académie de Mâcon*, troisième série, t. VII, 9, publient la liste chronologique des baillis de Mâcon. J'y relève les noms suivants de personnages appartenant à des familles bourbonnaises : Jean de Chastelus (1409-1411), Jean de Chateaumorand (1411),

Philibert de Saint-Léger (1402-1413), Robert de Bonnay (1413-1415), Philippe de Bonnay (1416-1417), Louis de Chantemerle (1441-1464), Jean de la Roche, seigneur de Chabannes (1483-1506), Pierre de la Guiche (1515-1543).

« Dans une longue notice généalogique de la maison Perrier, vieille famille du Brionnais, je relève parmi les témoins d'un mariage de François Perrier de Précy, en 1722, le nom de Joseph Jacquelot, seigneur de Chantemerle, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi.

« Je signalerai enfin dans ces mêmes *Annales* une notice sur M. Gabriel Bulliot, ancien Président de la Société Éduenne, due à la plume de M. Déchelette, son neveu et son élève, et qui promet d'être en archéologie, et particulièrement au Beuvray, le brillant continuateur du savant Éduen.

« Les *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse* (2e série, tome IXe, première partie) publient un très intéressant travail de M. le Dr Villard sur les communautés des médecins et des chirurgiens apothicaires et sages-femmes, extrait d'un ouvrage plus important ayant pour titre : *Notes sur Guéret au XVIIIe siècle*. Page 300, je relève qu'en 1761 une sage-femme du nom d'Antoinette Renard, éprouvant le besoin de perfectionner son instruction, se rendit à Moulins pour suivre les leçons que professait alors en cette ville une dame Le Bourrin du Coudray. Elle fut encouragée dans cette entreprise par le corps municipal de Guéret qui lui alloua une somme de soixante et douze livres « pour payer les dépenses de son voyage et séjour en la ville de « Moulins et de son retour ».

« Dans la *Revue des Études historiques* (69e année), je signalerai, p. 146, un travail de M. Louis Madelin ayant pour titre : *Talleyrand préhistorique*. A la chronique, p. 214, une notice sur *M. Louis Audiat*, notre confrère décédé à Saintes il y a un an. Page 225, la première partie d'un article de M. Robert Lavollée, *sur les duels de Montmorency-Bouteville*. Dans la revue des publications savantes, je relève le *Testament du conventionnel Chabot*, p. 461-465, du n° du 14 mai 1903 de la *Révolution française ;* une étude de notre confrère M. Pierre Flament, archiviste de l'Allier, ayant pour titre : *Documents inédits relatifs au siège de Fontesson* (1427) et publiée dans le numéro du 1er juillet 1903 de la *Revue des questions historiques*. »

— M. Bertrand, conservateur du Musée, annonce qu'il a reçu d'Huriel et fait déposer au Musée les restes du tombeau des seigneurs de Brosse que nous avons obtenus par l'intermédiaire de M. l'abbé Clément. Il se propose de faire établir un cadre destiné à recevoir la belle inscription malheureusement mutilée mais que M. l'abbé

Clément accepte de rétablir en son entier à l'aide des fragments qu'il possède et qu'il veut bien donner au Musée et aussi grâce à un document relatif à cette inscription que notre confrère a déjà publié dans les *Annales Bourbonnaises*.

M. le Conservateur fait passer sous les yeux des membres de la Société les fragments resoudés de la pièce d'orfèvrerie trouvée à Ébreuil, dont il a été parlé dans une précédente séance. M. l'abbé Berthoumieu estime que ce nœud ouvragé n'était pas celui d'une crosse abbatiale, mais d'une croix processionnelle.

— M. l'abbé Berthoumieu, revenant sur la question de la Table projetée de noms de lieux et de personnes contenus dans la série de nos *Bulletins*, demande le concours de nos confrères pour mener à bien cette longue et minutieuse opération. Parmi les membres présents, M. le président, MM. Bertrand, Mantin, Flament, Capelin, l'abbé Clément, acceptent de faire le dépouillement au moins d'un volume. Il est décidé qu'il sera fait une démarche auprès des autres membres de la Société habitant Moulins pour leur demander leur collaboration à cette œuvre commune et trop écrasante pour un seul membre.

— M. de Quirielle entretient la Société de la découverte de plusieurs feuillets d'une édition de 1498 des *Coutumes de Bourbonnais*, et donne sur cette rarissime édition d'intéressants détails qu'on trouvera dans le présent numéro.

— M. le docteur Salis, médecin de la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Saint-Germain-des-Fossés, est présenté par MM. Bertrand, Bernard et Mantin, comme membre titulaire.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

G. B. — J. C.





AUTOUR

d'une Édition de 1498 des Coutumes du Bourbonnais

Mon courrier du 26 décembre dernier m'avait apporté le catalogue de Claudin, providence des bons bibliophiles, mais providence quelque peu fantaisiste, qui visite ses clients — certains clients, tout au moins — avec un mépris fâcheux de l'exactitude. Reproche flatteur, qui prouvera au savant libraire de la rue Dauphine l'impatience jalouse avec laquelle sont attendues ses « Archives » mensuelles.

Celles qui m'arrivèrent ainsi — sans hâte ! — fin décembre, offraient, précisément, ce « numéro » dont les ramasseurs de vieux bouquins bourbonnais apprécieront la suggestive description :

« 17.622. *Coutumes de Bourbonnois*. En ce livre sont les coustumes « et statues (*sic*) du pais et duché de Bourbonnois notairement (*sic*) « tenues et gardées en icelluy pais. — (Fol. xxiij, recto.) Cy finissent « les coustumes du pais et duché de Bourbonnois. Imprimées à Lyon « sur le Rosne. L'an mille quatre cens nonante et huit, le vi jour de « décembre pour Heutace (*sic*) Marion, marchant et libraise (*sic*) « demourant à Molins. Pet. in-4, gothique de xxiii ff. chiffrés. 60 fr. »

Claudin consacre ensuite à ce coutumier inconnu une de ces notes, d'une érudition technique si solide, qui donnent tant de saveur à ses catalogues. Mais, cette fois, de suggestifs détails s'ajoutent à la description proprement dite :

« Edition absolument inconnue de la coutume de Bourbonnais. La « première édition connue de cette coutume ne remonte pas au delà « de 1521 et a été imprimée à Paris (voir Brunet). Celle-ci présente « un texte entièrement différent qui est celui d'un manuscrit de la « Bibliothèque Nationale, original signé par les rédacteurs et com- « missaires de la dite ancienne coutume promulguée en 1500 seule- « ment. L'imprimé est donc antérieur au manuscrit de plus d'une

« année. Cette édition de Lyon, dont nous avons identifié les carac-
« tères pour être ceux de Jacques Arnollet, natif d'Aubinges, aux
« environs de Bourges, a dû être détruite et mise au pilon. Elle a été
« exhumée de la couverture d'un vieux livre trouvé en Savoie auquel
« les feuillets épars et collés l'un sur l'autre servaient de carton.
« Presqu'en même temps, M. Léopold Delisle en découvrait d'autres
« fragments sans titre et sans fin, également enfouis dans une couver-
« ture de livre, à la Bibliothèque Nationale. — Ces fragments de
« sources différentes et rapprochés l'un de l'autre ont permis de
« reconstituer deux exemplaires du texte complet de cette édition
« qui avait disparu ; l'un est entré dans les collections de la Biblio-
« thèque Nationale, l'autre est celui-ci que nous présentons en vente.
« Les feuillets qui le composent sont en partie mutilés comme dans
« celui de la Bibliothèque. »

Est-il besoin de dire que je m'empressais de faire ce qu'en patois administratif on nomme « le nécessaire » pour assurer à ce gothique bourbonnais, doublement précieux et par lui-même et par le prodige de sa résurrection, une retraite sûre et honorée dans sa petite patrie ?

Je le réclamais donc par dépêche. Mais, à la place de ses feuillets vénérables, ce fut une lettre de Claudin qui m'arriva, m'informant que j'avais été devancé par notre distingué confrère de l'*Émulation*, M. J.-B. Thonnié.

Ainsi, le vieux coutumier revenait « *chez nous* » et, par comble de fortune, *chez* l'un de *nous*, bibliographe expérimenté qui déjà s'est occupé des éditions anciennes de nos coutumes avec beaucoup de profit et d'agrément pour le lecteur (1).

Cet incunable trouvait, en « pais... de Bourbonnois », le repos que réclamaient ses membres si récemment encore écartelés..., *encartonnés* devrais-je dire ! Et, après tant de malchance, la bonne chance lui venait enfin d'être hospitalisé par l'érudit le mieux préparé et le plus qualifié pour le « mensurer » congrument, pour décrire avec autorité sa physionomie curieuse, son rare mérite et son extraordinaire aventure.

C'était plus qu'il n'en fallait, vraiment, pour me consoler d'une légère déception de collectionneur.

Cependant, Claudin, libraire avisé et compatissant, ajoutait dans sa missive : « ... Je puis avoir néanmoins une fiche de consolation à vous offrir. Je possède encore des feuillets de cette édition, notam-

(1) « Les premières éditions de la coutume générale de Bourbonnais. » (2e plaquette du titre général « Vieux livres et vieux auteurs bourbonnais ». — Moulins, Crépin-Leblond, impr.-édit., 1895, broch. in-8°.)

ment celui qui contient l'achevé d'imprimer avec la date et le nom du libraire. Si vous le désirez, je vais les réunir et je vous en fixerai le prix d'après leur importance. »

Il va sans dire que j'acceptais de suite une offre aussi opportunément faite, et je ne tardais pas à recevoir les feuillets proposés... moyennant 30 francs.

Ce n'étaient pas les débris informes et incohérents auxquels je m'attendais, et que je m'apprêtais, d'ailleurs, à accueillir avec les égards dus à des quasi-reliques.

Sans doute, les feuilles qui m'arrivèrent étaient copieusement maculées, et loqueteuses en proportion. Cependant, elles constituaient un troisième exemplaire de ce recueil-phénix, incomplet, à la vérité, des f. f. II, III, XIV et XV, mais, en somme, parfaitement représentatif de l'intérêt *à part* et plutôt sentimental qui s'attache à ce *ressuscité*.

Aussi bien, cet exemplaire a-t-il conservé, en état suffisant, ses pages essentielles. Telle la page de titre décorée d'un écusson aux armes royales (1). Telle encore la page finale qui nous apprend, par la mention de l'éditeur, que Moulins possédait, en 1498, un « libraise » répondant au nom de « Heutace Marion ».

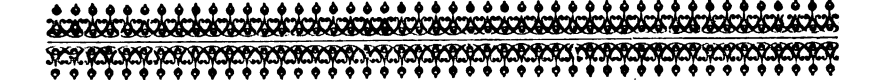
Si ces deux pages recouvrent d'autres feuillets fort endoloris, il faut considérer que leur excessive rareté et les circonstances de leur re...mise au jour les affranchissent vraiment des habituelles rigueurs de l'expertise. L'opuscule que ces feuillets composent est quelque peu paradoxal. Les outrages dont il porte les traces, les blessures dont il est criblé, voire même ses amputations, ne scandalisent pas le bibliophile, mais, plutôt, l'intéressent. Il considère avec une curiosité apitoyée ces blessures dont il connait l'origine. Il sait qu'un savant illustre, Léopold Delisle, les a pansées de ses propres mains, et sa compassion devient du respect.

Et c'est ainsi que le doyen de nos coutumiers, appuyé par l'estime des meilleurs juges, peut aspirer légitimement à un emploi qui lui convient infiniment et qui a manqué, jusqu'ici, de titulaire : l'emploi d'*Invalide glorieux* de la vieille Bibliothèque bourbonnaise.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) Pourquoi donc ce bourbonnais de 1498, voué absolument aux affaires du Duché, porte-t-il l'enseigne royale ? On pourrait, sans doute, se livrer, sur cette question, à des commentaires fort savants. Mais les *simplistes* répondront, sans chercher d'autres complications, que l'imprimeur a dû reculer devant les frais d'un « bois » spécial aux armes ducales, et utiliser « au petit bonheur » un *passe-partout* de son fond d'imprimerie.





Gilbert SÈVE — Pierre SÈVE

Filiation et alliances des Sève

En causant de mon travail sur les Sève avec M. Tiersonnier, j'ai été amené à comparer mes notes avec celles que notre érudit confrère avait prises lui-même dans les vieux registres paroissiaux de Moulins. Cette confrontation me permettra de compléter le tableau familial de nos deux artistes moulinois. Mais, disons tout d'abord que ces documents de l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux, succursale de la paroisse d'Yzeure, ne remontant pas plus haut que le 18 septembre 1608, il n'est pas possible de rattacher les unes aux autres les diverses branches de la famille Sève.

Gilbert Sève, père de nos deux illustres compatriotes de ce nom, était-il un simple artisan ou déjà un artiste ? Il est difficile de se prononcer. Toutefois, M. Tiersonnier le rangerait plutôt dans la seconde catégorie. Qui sait même si, parmi les tableaux du Bourbonnais signés Gilbert Sève et qu'on attribue au fils, l'ancêtre ne pourrait pas en revendiquer quelques-uns ? Il faudrait pouvoir étudier avec soin et comparer les diverses signatures figurant au bas de ces toiles. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître, avec M. Tiersonnier, que peintre d'enseignes ou artiste, et peut-être fut-il l'un et l'autre, Gilbert Sève, le père, avait de belles relations ainsi qu'en témoignent les parrains et marraines de ses enfants, tous pris dans la haute bourgeoisie de Moulins ou même dans la noblesse de robe de notre ville. Le contrat de mariage de Gabrielle Sève, l'une de ses filles, fournit à cet égard d'assez curieux renseignements (1).

(1) Registre Saint-Pierre-des-Ménestraux, 425, fol. 29, r°. — Elle épousa, par contrat du 12 janvier 1643, reçu Berlier, notaire, Me Anthoine Petit-Jean, alors praticien à Moulins, fils de noble maître Hilaire Petit-Jean, châtelain de Maulne en la châtellenie royale d'Hérisson, et de dame Marguerite Symonnin. Ils sortaient d'une famille originaire de Saint-Hillaire, possessionnée sur cette paroisse et sur celle voisine de Gipcy dès le xve siècle.

L'acte de mariage du 4 février 1692 (et non le contrat de mariage), où figure Anne de Sève, mérite d'être donné avec plus de détails. En voici le relevé, débarrassé des formules inutiles, tel que me le communique M. Tiersonnier (1).

Mariage de Messire Edouard de Pierrepont, Ecuier, cornette des carabiniers (et non des cavaliers) du régiment de Monpérou, fils de feu Messire Gilbert de Pierrepont Ecuier et de dame Anne de Bonet, habitants de cette paroisse d'Yseure ; avec Damoiselle Catherine de Rochefort, fille de Messire Gaspard de Rochefort et de dame Anne de Sève, demeurant en la paroisse de Flore (Floret). Présents : Messire Gaspard de Rochefort escuier, seig[r] du Verger ; Messire Jean de Sève escuier, seigneur de Fougeret ; Dame Marie-Aimée de Pierrepont veuve ; Dame Anne de Sève et autres qui ont signé. Signatures : *Depierrepont. — de Rochefor. — Rochefor. — A. de Sève. — de Sève. — Depierpon. — De Sylvecane vicaire.* — Le contrat de ce mariage est du 28 janvier 1692. On y voit qu'Anne Sève *(sic)* et son mari s'étaient logés à Moulins, rue de Bourgogne, à l'hôtel des Quatre Vents (2).

Les mêmes Archives (3) donnent aussi le contrat de mariage d'Abel Daste, fils de feu Daste, sieur des Millets à S[t] Didier, et d'Etiennette de Sève, avec Magdeleine de Murat, fille de feu Jean de Murat, Ecuyer, sieur de Villards et des Bordes et de damoiselle Marguerite de Villards. (11 janvier 1588.)

Ces Sève n'ont pas échappé à notre regretté confrère le commandant Aubert de La Faige. Dans ses *Fiefs du Bourbonnais* (arrondiss[t] de La Palisse), il cite ceux que nous venons de mentionner et nous donne encore : Louise de Sève, femme de Gilbert de La Cour, seigneur des Pontères, près du Bouchaud (vers 1630).

Enfin les *Noms Féodaux* font connaître : Jean de Sève, cons[er] du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, seigneur de Merobert, de Plotard et autres lieux (1661). Claude de Sève, sa fille, veuve d'Antoine Girard, chevalier, C[te] de Villetanaise, procureur général en la Chambre des Comptes de Paris (1695). Pierre de Sève, chevalier, seigneur de Laval et de Gravines en Dombes, Premier Président au Parlement des Dombes (1702). Marie de Sèves, comtesse dudit lieu, veuve de Louis de Châteauneuf, chevalier M[is] de Rochebonne, mestre de camp de cavalerie (1721). Marie Magdeleine de Sève, épouse de François Bris-

(1) A. m. M. Registre de Saint-Pierre-des-Ménestraux, 468, p. 45.
(2) A. Allier, B. 746.
(3) *Id.*, B. 732.

sonnet Mlle d'Oisonville (1711) .... Mais en voilà assez pour piquer la curiosité des chercheurs.

L'époque du mariage de Gilbert Sève avec Simonne Berlier ou Breslier n'est pas connue, mais cette union est antérieure au 31 décembre 1617, puisqu'à cette date Simonne Berlier, qualifiée femme de Me Gilbert Sève, est marraine à Saint-Pierre-des-Ménestraux, (Arch. Allier. Registre 421, fol. 58 v°). Les Berlier tenaient, dès cette époque, des offices et commençaient une dynastie de notaires. Un membre de cette famille, capitaine de la milice bourgeoise de Moulins, se vit enregistrer à l'Armorial Général de 1696 (Bureau de Moulins, n° 356) : *de sable, à un bélier d'argent, acorné et onglé d'or, passant sur une terrasse de sinople, surmonté de trois lys d'argent rangés en chef.*

Nous avons déjà vu que Gilbert Sève, maître peintre, fut inhumé aux Carmes, proche la chapelle de Notre-Dame des Neiges, le 20 mars 1674, âgé de 88 ans. Il aurait donc vu le jour en 1586, mais il ne faut pas oublier que les actes d'inhumation donnent le plus souvent un âge approximatif et parfois même très fantaisiste. Je pourrais citer de fort honnêtes femmes qu'on a ainsi rajeunies jusque dans le tombeau.

Dans la notice consacrée à Gilbert Sève, peintre du roi, j'ai donné, d'après les registres des Carmes de Moulins, l'acte d'inhumation de Simonne Berlier, sa mère, laquelle, morte le 12 août 1677, fut enterrée le lendemain à côté de son mari. J'ajouterai ici que mention de cette sépulture se trouve aussi sur les registres de Saint-Pierre-des-Ménestraux. On y lit, sous la signature du vicaire Roche, que le 13 août 1677, dame Anne *(sic)* Berlier, veuve de Me Gilbert Sève, peintre, a été inhumée aux Carmes. (Reg. 464, f° 25.)

Contrairement à ce que j'avais cru tout d'abord, Gilbert Sève et Simonne Berlier n'ont pas eu une fille et quatre fils, mais bien cinq fils et trois filles. Voici tous ces enfants rangés dans l'ordre de leur naissance, autant du moins que les dates fournies par les actes de Saint-Pierre-des-Ménestraux permettent de le supposer.

1° Gilbert Sève, peintre ordinaire du roi, membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, etc., baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux de Moulins, le 7 mars 1618 ; parrain : Me Gilbert Cordier, marchand drapier à Moulins ; marraine : dame Loyse Palierne, femme de [noble] (1) Me Antoine Vialet, conseiller du Roi en l'élection de Moulins.

(1) Les mots mis entre crochets sont ceux qui ne figurent pas dans

La discussion faite plus haut des assertions de Jal, qui a évidemment confondu Gilbert, maître peintre à Moulins, et Gilbert, peintre ordinaire du roi, et écrit à tort Simonne Beolier pour Simonne Berlier, permet de dire que le célèbre Gilbert Sève ne s'est marié qu'une fois, le 22 septembre 1650, avec Catherine Laurens ou Laurent.

D'après les actes cités par Jal, il mourut à Paris le 9 avril 1698 et fut inhumé le 10 en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse, ayant eu de son mariage, au moins :

a) Françoise-Nicole-Marie de Sève, née en 1655 ;

b) François de Sève, baptisé en 1658 ;

c) Françoise-Nicole-Marie de Sève (2e du nom), baptisée en 1668.

La destinée de ces enfants m'est inconnue. L'insurrection de 1871 ayant fait disparaître tous les vieux registres paroissiaux de Paris, il est à craindre qu'on n'en sache jamais plus long, à moins que quelque heureuse trouvaille dans des archives notariales de la capitale ne permette de combler cette lacune.

2° Gabrielle Sève, née vraisemblablement en 1619, à en juger par la date de son mariage et par l'acte ci-après analysé, le premier, à ma connaissance, où il soit fait mention d'elle. Le Jeudi-Saint, 4 avril 1624, fut baptisée Gabrielle, fille d'Antoine Rousse et de Gabrielle Sève, laquelle eut pour parrain noble Charles Barbe, avocat au présidial de Moulins, et pour marraine Gabrielle Sève, fille de Me Gilbert Seive, laquelle déclara ne savoir signer (1). Comme des actes subséquents montrent qu'elle savait écrire (2), le fait qu'elle déclara ne savoir signer en 1624 ne peut être attribué qu'à son jeune âge.

Le 12 janvier 1643, par contrat passé à Moulins en la maison de ses père et mère, avant midi, devant Claude Berlier, notaire royal, elle épousa noble maître Anthoine Petit-Jean, alors praticien à Moulins, demeurant paroisse de Saint-Bonnet, fils de noble Hilaire Petit-Jean, châtelain de Meaune, et de dame Marguerite Symonnin, tous deux décédés (3).

A ce contrat assistèrent : Pierre Billard, sieur de Nantillat et du Vousset, conseiller du roi et vice-sénéchal de Bourbonnais ; Jean Bardon, sieur de Chemilly, conseiller du roy au susdit siège ; Me Joseph Bourdin, receveur et payeur des gages de Messieurs les

les actes analysés, mais se trouvent dans d'autres relatifs aux mêmes personnages et complètent leurs qualifications.

(1) Archives municipales de Moulins, reg. 425, f° 29 recto.

(2) Id. Reg. 430, f° 64 recto. — Reg. 433, page 41, etc., etc.

(3) Archives du château de Tremigny (Nièvre).

présidiaux de Bourbonnois ; Jean Gouin, procureur ès dits sièges ; Esme Baron, notaire royal ; Jean Orgeron, sieur des Gendins ; Maître Anthoine Symonnin, marchand ; Gilbert Petit-Jean ; Me Antoine Deschiers, notaire royal ; Gilbert Rollin ; Charles Dubuisson ; Gilbert Prieur ; Me Jean Roux, chanoine de Bourbon, et autres témoins qui ont signé avec les parties.

Signatures : Billard seneschal de Bourbonnois. — Bardon Coner du Roy en la Senéchaussée de Bourbonnois. — Dubuisson esleu et Coner en leslection de Molins. — Bourdin. — Gouin. — Orgeron. — Baron. — G. Petit-Jean. — J. Roux. — Prieur. — Mestrault. — Lebel. — Sève. — S. Berlier. — Petit-Jean. — G. Sève. — Symonnin. — Fradde. — Darnière. — Deschiers. — Tonnelier. — Rollin et Berlier [Claude] notaire royal.

On remarquera que dans cet acte aucun des deux grands hommes de la famille ne figure.

Je reviendrai ultérieurement sur Gabrielle Sève et sa nombreuse postérité. Pour l'instant, continuons la suite des huit enfants de Gilbert Sève et de Simonne Berlier.

3° Marie Sève, baptisée à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 28 mai 1620. Parrain : Me Pierre Misier, procureur au Présidial de Moulins ; marraine : dame Marie Roy, femme de Me Gilbert Bellin, procureur. La destinée de Marie Sève ne m'est pas connue.

4° Jean Sève, baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 8 mars 1628. Parrain : [Noble] Me Joseph Bourdin, conseiller du roy au grenier à sel de Moulins ; marraine : dame Françoise Auclerc, veuve de sire Gaspard Despineu. (Etat inconnu.)

5° Pierre Sève, peintre ordinaire du Roi, membre de l'Académie royale de peinture et sculpture. Il fut baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 8 mars 1628 et eut pour parrain : Noble Pierre Hugon, sieur de Givry et de Fourchaud ; pour marraine : Dame Marie Harel, femme de noble Jean Talon, docteur en médecine.

C'est Pierre Sève fils de Gilbert et de Simonne Berlier et non comme l'a cru Jal, dont j'ai discuté l'assertion, un Pierre fils du célèbre Gilbert, qui épousa le 22 septembre 1660, Louise du Couldray. On sait qu'il mourut à Paris le 20 novembre 1695, aux Incurables où il avait été placé par ordre du Roi.

Pierre Sève laissa-t-il des enfants? Il ne m'est pas possible de le dire ; notons seulement, en passant, que Jal dans sa notice garde le silence sur ce point.

6° Remy Sève, baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 22 septembre 1634. Parrain : Noble Remy Carrel, conseiller du Roy en la

Sénéchaussée de Bourbonnois et siège présidial de Moulins, garde des sceaux de la dite sénéchaussée. Marraine : Damoiselle Gabrielle Ferault, femme de noble Jean Despineul, lieutenant général des chasses du duché de Bourbonnois.

(Etat inconnu.)

7° Jean Sève (le 2me), baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 22 septembre 1634. Parrain : Noble Jean Vernoy, conseiller du Roi et Président en l'Election de Moulins. Marraine : Damoiselle Perronnelle Vialet, femme de [Noble] Jacques Coudonnier, conseiller du Roy en l'Election de Moulins.

(Etat inconnu.)

8° Anne Sève, née probablement en 1636. Je trouve mention d'elle pour la première fois dans un acte du 26 mars 1648. On y voit que honneste fille Anne Sève, fille de Me Gilbert Sève, peintre de la ville de Moulins, est marraine (1).

Anne Sève se maria, à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 26 janvier 1656. Elle épousa Jean Capitot, fils de feu Me Estienne Capitot et de Anne Alligier, eux aussi paroissiens d'Yzeure, et ressortissant à l'annexe des Ménestraux. La cérémonie eut lieu en présence de Gilbert Sève, père de l'épouse, de Me Petit-Jean, son beau-frère, d'Esmé Baron, de Me Lacroix, trésorier de France (2), de François Fillaud et de Joseph Sève. Au bas de l'acte sont les signatures suivantes : Capitot. — Anne Sève. — F.-J. Sève. — E. Baron. — Petitiean. — Veau. — Fillaud. — Durad vicaire (3).

Il résulte d'autres actes, que Jean Capitot, dont le nom est quelquefois estropié en « Capitoux », était bourgeois de Moulins.

De cette union, il y eut postérité dont je perds la trace à la première génération.

***

Ainsi donc, après la première génération, on ignore quelle fut la descendance des deux notabilités de la famille, Gilbert et Pierre Sève ; par contre, leur sœur Gabrielle eut une nombreuse postérité encore existante à l'heure actuelle.

Nous avons vu que, par contrat du 12 janvier 1643, elle épousa Antoine Petit-Jean. Ce dernier sortait d'une famille qu'on trouve possessionnée, dès la fin du xve siècle, sur les paroisses de Saint-

(1) Archives municipales de Moulins. Reg. 434, f° 47 v°.

(2) Il s'agit en réalité de François de La Croix, écuyer seigneur de Pommai et de La Cour-Contigni, reçu trésorier de France, le 30 avril 1622.

(3) Archives municipales de Moulins. Reg. 439, f° 54 r°.

Hilaire et de Gipcy et qui a formé quantité de branches. Celle des Petit-Jean de La Font, à laquelle appartenait le mari de Gabrielle Sève, a eu la fortune la plus brillante et s'éleva par les offices de robe et de finance (1). Antoine Petit-Jean, qualifié quelquefois bourgeois de Moulins et, le plus souvent, noble Antoine Petit-Jean, sieur du Bouchon et de La Font (paroisse de Gipcy), échangea, peu après son mariage, sa qualité de praticien pour celle de commis en la recette des Consignations à Moulins, remplacée bientôt par la qualification de Commissaire général aux saisies réelles du Bourbonnais. Antoine Petit-Jean, s[r] de La Font et du Bouchon, mourut avant le 24 décembre 1683. Sa veuve décéda, « en sa maison » le 22 octobre 1693, à 4 heures du matin, et fut inhumée aux Carmes, à Moulins, dans la sépulture des Sève, devenue celle des Petit-Jean de la Font, devant le pilier, entre les chapelles de N.-D. du Scapulaire et des Neiges.

De ce mariage vinrent dix enfants : je me bornerai à mentionner rapidement les suivants en leur conservant le numéro d'ordre que leur confère leur naissance, et je m'étendrai un peu plus sur celui d'entre eux qui perpétua le sang des Sève.

3° Jacques Petit-Jean, sieur de La Font, de Colombière et de Gipcy, paroisse de Gipcy, Escuyer Conseiller du Roy et Lieutenant en la Prevosté générale de Bourbonnais, né probablement en 1650. Le 19 février 1688, il épousa, à Saint-Pierre-des-Ménestraux, (Reg. 467, p. 313), Damoiselle Françoise Roche, fille de défunt Louis Roche, officier de la Reine d'Angleterre et de Damoiselle Marie Tard. Jacques Petit-Jean fut aussi sieur du Bouchon et sa veuve, en 1703, fit foi et hommage pour la terre et seigneurie de Belleret, paroisse de Gipcy (2).

Ce ménage ne laissa pas de postérité.

4° Noble Pierre Petit-Jean, sieur de La Font, avocat en Parlement, né à Moulins le 15 décembre 1651 et baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 24 du même mois (Reg. 437, f° 49 recto). Il eut pour parrain Pierre Gaudon, Ecuyer, sieur de « Soule », et pour marraine : Dame

(1) Tous ces renseignements sur les Petit-Jean de La Font, sont tirés, sauf indication contraire, des archives du château de Tremigny, commune de Magnycours (Nièvre, de celles du château du Colombier, commune de Gimouille (Nièvre), et des Registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux. On en trouve aussi dans les registres des paroisses de Saint-Hilaire, de Gipcy, d'Yzeure. Pour leurs origines, voir en particulier Archives de l'Allier E. 161 et 164. La série B renferme aussi beaucoup d'actes les concernant. Pour les Tiersonnier au XVIII[e] siècle, mêmes sources.

(2) Noms féodaux. — Cette terre de Belleret vint ensuite à des Minard, alliés aux Petit-Jean de La Font qui, dans le courant du XVIII[e] siècle, prirent le nom de Minard de Belleret.

Elisabeth de Chamborant, femme de François Delacroix, Ecuyer, [de La Croix Trésorier de France] sieur de Pommay.

Pierre Petit-Jean, sieur de La Font, avocat, mourut le 2 mars 1682 et fut inhumé le lendemain, aux Carmes, dans la chapelle de Notre-Dame des Neiges. (Reg. 497 et Reg. 464, f° 25.)

5° Claude Petit-Jean, écuyer, sieur de Landonnières et de La Font (qui suivra).

6° Catherine Petit-Jean fut baptisée, le 27 mars 1656, à Saint-Pierre-des-Ménestraux. Parrain : Me Jean Capitot, bourgeois de Moulins, son oncle ; marraine : Dame Catherine Borde, femme de Me Jean Bayard, greffier aux Eaux et Forêts de Bourbonnais. (Reg. 442, f° 41 r°). Par contrat du 16 avril 1681 passé en la maison de son père, à Moulins, devant Cantat, notaire royal, elle épousa noble François Baugy, sieur des Garnauds (Bressolles) et de Rochefort, avocat en la Sénéchaussée de Bourbonnais, fils majeur de deffunt noble homme François Baugy, vivant seigneur de Rochefort (Besson ?), et des Garnauds, conseiller du Roy, président et lieutenant général en la chambre du domaine de Bourbonnais audit Moulins et de Dame Marie Chabre (1).

Il n'y eut pas de postérité de ce mariage, célébré religieusement à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 22 avril 1681. (Reg. 463, f° 227.)

François Baugy des Garnauds mourait, en effet, 15 jours plus tard, à Bourbon-l'Archambault. Le 8 mai 1681, son corps, transporté à Moulins, était inhumé aux Augustins (Reg. 464, f° 17 r°).

7° Noble Antoine Petit-Jean, sieur de La Font, de Colombière (autrement dit du Petit Coulombier) et de Gipcy, avocat en Parlement. Né le 22 juillet 1657, il fut baptisé le même jour, à Saint-Pierre-des-Ménestraux. Il eut pour parrain Me Antoine Symonnin, clerc chez Me Beolaton et, pour marraine, Damoiselle Françoise Berlier, fille de défunt Claude Berlier, notaire royal.

En 1703, il fit hommage, pour sa terre et seigneurie du Petit Coulombier, paroisse de Gipcy (2). Resté vieux garçon, ses biens furent partagés entre ses neveux, en 1727.

8° Noble Jean Petit-Jean de la Font, avocat en Parlement. Il fut inhumé aux Carmes, devant la chapelle de Notre-Dame des Neiges, le 24 décembre 1683. (Reg. 497 et Reg. 464, f° 40 v°.)

(A suivre.) E. BOUCHARD.

(1) Marie Chabre était fille de « Messire Anthoine Chabre, conseiller du « Roy en ses Conseils, lieutenant général et criminel en la Sénéchaussée « d'Auvergne et siège présidial de Riom et de Dame Gilberte Faye » (Archives Municipales de Moulins. Reg. 431, f° 85 v°).

(2) Noms Féodaux.





LA BARONNIE ET LA PAROISSE DE BRESSOLLES

— *Suite* —

En 1759 Jean-Martin de Saint-Aubin afferma pour neuf ans les revenus de Sainte-Catherine à J.-B. Tortel, curé de Bressolles, moyennant 100 livres par an et 52 messes à dire. Comme vers 1757 il avait été nommé chanoine prévôt, baron de Saint-Just à Lyon, il se démit de sa chapelle le 1er juin 1762. Le 7 du même mois, Ménage de Mondésir, qualifié secrétaire du roi honoraire, nomma pour le remplacer Claude de la Place, prêtre, licencié en droits canon et civil, curé de Saint-Bonnet-les-Moulins. Ce dernier en 1785 avait encore ce bénéfice qu'il afferma pour six ans à Pierre Filiol, curé de Bressolles, moyennant 300 livres par an (1). Quant à Jean-Martin de Saint-Aubin, il alla finir ses jours à Lyon, où il mourut sur l'échafaud, victime des fureurs révolutionnaires, le 17 février 1794, âgé de 67 ans.

Le reste de l'histoire de Bressolles nous est connu par l'ouvrage du regretté Louis Audiat, *La Terreur en Bourbonnais* (2). François-Joseph Ménage de Mondésir eut de sa première femme, dont le nom nous est inconnu, une fille, Anna-Gabrielle-Flore, qui épousa Charles-Simon Millet, receveur général des finances de la Généralité de Moulins; elle était veuve vers 1795. Par suite d'un partage (1786) entre les trois enfants de Ménage, les terres de Bressolles et Beauregard furent attribuées pour 284.000 livres à Madame Millet. Le 9 août 1787 Simon Millet acheta à François-Gilbert Clesle, avocat en parlement, demeurant à Paris, le domaine des *Billauds* (Bressolles), qui appartenait en 1693 à Yvet, bourgeois de Moulins, et probablement en 1583 à Hubert Billaud. La Révolution mit sous séquestre les terres de Mr Millet, qui en obtint main-levée le 22 germinal an III par

(1) Arch. dép. de l'Allier. La Révolution vendit 2.125 livres la maison, jardin et vigne de 7 œuvres appartenant à la vicairie de Bressolles.

(2) I, p. 291 à 297, notice sur J. Martin de Saint-Aubin, et II, p. 93, notice sur le député du Buysson, comte de Douzon.

2

la production de certificats de résidence à Paris et à Auteuil depuis 1783 (1). Sa fille (2), Anne-Alphonsine-Joséphine, eut Bressolles et Beauregard, et fut la femme d'Armand-Jean Thourou de Bertinval, chevalier, ancien mousquetaire du roi, lequel fut le grand-père du dernier baron de Bressolles, décédé en 1877.

D'après un inventaire de 1786 cité par Audiat, le château de Bressolles formait alors un corps de logis de 60 pieds de long sur 27 de large. « Au nord se dresse une ancienne tour carrée de 21 pieds sur 27 hors-d'œuvre. Au midi s'élève une autre tour ronde au-dessous de laquelle est un cachot et au-dessus un colombier. Parallèlement au château est un corps de bâtiment, occupé par le fermier, de 36 pieds de long sur 30 de large. Du côté du midi sont deux autres corps de bâtiments anciens formant l'aile gauche du château. Là se trouve la salle des audiences de la justice de Bressolles (3). » L'église paroissiale, primitivement chapelle du château, était placée dans l'enceinte fortifiée au nord (4), et formait l'aile droite. On y arrivait par un pont de pierre.

Suivant un plan du XVIIIe siècle conservé aux *Archives de l'Allier*, le château de Bressolles, ses dépendances et l'église étaient entourés d'un large fossé en forme de carré arrondi aux angles. Le château occupait la face de l'est ; ses dépendances formaient un angle droit sur les faces du sud et de l'ouest avec une tour au sommet de l'angle. L'église, qui semblait avoir deux chapelles absidales, était du côté nord ainsi que le pont. Un puits encore existant était placé à peu près au centre de la cour.

L'église et les dépendances du château n'existent plus : ce dernier, restauré au XIXe siècle dans un style qui rappelle les habitations anglaises ou hollandaises, ne présente plus comme vestiges anciens que l'imposante tour crénelée du midi et le donjon du nord appelé autrefois la tour carrée. Les fossés ont été comblés sur les faces est et ouest, mais on peut encore juger de leur grande profondeur sur les parties nord et sud, malgré le feuillage et les plantes grimpantes qui garnissent les escarpements. Parallèlement au chemin montant de la grand'route à Bressolles, la pente est sillonnée par un ravin, ancien déversoir de l'eau des fossés. Un beau parc anglais, planté d'arbres magnifiques, entoure le château et s'étend jusqu'à la route de Moulins à Saint-Pourçain. En face et dans

(1) Arch. Allier.

(2) Elle avait deux sœurs, Antoinette-Louise, mariée en 1777 au marquis de Moustier, et Anne-Flore, épouse du marquis de Bréhan.

(3) D'après l'état des lieux de 1738, nous croyons qu'auparavant la justice était rendue dans la maison du bourg, dite le *bailliage*.

(4) M. Audiat a mis « au midi » probablement par inadvertance, comme le prouvent sa description et surtout un plan existant aux Arch. de l'Allier.

l'axe de l'entrée du parc (1), qui a fort grand air, s'élève une très belle église moderne, dédiée au Sacré Cœur. Sa construction, commencée en 1875, est due aux plans habiles de M. l'abbé Pougnet ; elle a pu se terminer grâce aux libéralités des habitants de la commune et en particulier de la pieuse châtelaine de Bressolles. L'édifice, très original et de fort bon goût, est dans le style du XIII[e] siècle : sa forme est celle d'une croix grecque, dans les angles de laquelle sont placées quatre chapelles, et son centre est surmonté d'une flèche aiguë servant de clocher. A l'intérieur (2), la décoration de l'église est complétée par de charmants vitraux et un splendide maître-autel. Il est fâcheux qu'extérieurement, du côté de l'Allier, le chevet de l'église soit un peu masqué par une maison neuve servant de sacristie. Les locaux de celle-ci auraient pu peut-être se disséminer dans plusieurs de ces chapelles rayonnantes qui autrefois formaient une si élégante ceinture aux absides des églises du centre de la France.

Paroisse de Bressolles. — Le cours de notre récit nous ayant amenés du château à l'église, nous allons résumer ici les menus faits concernant l'histoire de la paroisse de Bressolles. Ils sont pour la plupart consignés par les curés sur leurs registres paroissiaux ; ceux-ci ne remontent qu'au mois d'août 1595, mais ils nous donnent quelques noms de curés du commencement du XVI[e] siècle.

Le premier connu est Eustache Pasquaud ou Pascault, aumônier du duc de Bourbon, chanoine de Moulins et curé de Bressolles vers 1500 : nous savons qu'il était en outre doyen de la collégiale de Moulins en 1484-92 ; il est à croire que sa famille avait donné son nom au domaine des *Pascauds* situé au sud de la paroisse entre Rose et les Marys.

Les quatre dîmes (3) de la cure de Bressolles étaient autrefois *les*

(1) La place de Bressolles avec son église, sa croix de mission, les maisons du bourg et le parc forme un ensemble charmant fort apprécié de tous les promeneurs. Le jour de la Fête-Dieu une grande affluence venue de Moulins et des environs remplit l'église et accompagne la procession qui se déroule sous les beaux ombrages du parc.

(2) Nous devons y signaler un très grand tableau du XVII[e] siècle représentant Jésus servi par les anges dans le désert. La peinture en est fort médiocre, mais la tête du Christ, une main et un pied ont été exécutés par un pinceau habile, ce qui donne à penser qu'en cette circonstance un maître serait venu en aide à son élève. Ce tableau vient de la chapelle du château d'Aigrepont, où il avait été placé par le chanoine Giraud. Ce dernier le signale ainsi sur son cahier de comptes de 1656-65 : « Pour le tableau de ma chapelle achepté à Paris de Monsieur Halle, 150 livres, plus la caisse et le port, 10 livres. » Le bois du cadre fut fourni par le chanoine.

(3) En 1700 Michel Baillon, marchand à Moulins, possédait un domaine à Bressolles (du côté de Lys probablement), avec le quart de la grande dîme de cette paroisse et de celle de Chemilly ; en 1723 c'étaient ses trois fils



Garennes (1), au nord de la paroisse près Vallière, *Longvé*, *Rose* et *les Resmonds*. Ce dernier lieu, croyons-nous, n'existe plus, et devait se trouver du côté de Coulandon, car au xve siècle Jean des Naux vendit pour 22 livres le quart d'un dixme appelé *les Resmonds* dans les paroisses de Coulandon et Bressolles. Longvé nous est connu ; il était au xvie siècle abandonné par les religieux de Souvigny, car Jean Collinet, curé de Bressolles de 1536 à 1562 environ, fut présent à une visite de la chapelle de Longvé faite par Jacques Millier et Jacques Jacquinet, délégués du cardinal de Tournon, prieur de Souvigny. On constata que la chapelle était fort ruinée, et que le curé de Bressolles devait y dire la messe une fois par semaine.

Le curé Collinet était neveu de Jean de Berville, curé de Châtel-de-Neuvre, qui testa vers 1556 et semble l'avoir précédé comme curé de Bressolles, avec Jacob Janiot pour vicaire. Dans un acte du 10 juillet 1565 concernant le prieuré de Saint-Jean de Moladier (2), on produit pour témoin messire Durand de Roze (3), jadis accenseur dudit prieuré *et curé de Bressolles*, âgé de 38 ans. Un prêtre nommé Jean Belin paraît avoir été curé de Bressolles après le précédent.

Depuis environ 1595 jusqu'à 1601 Guillaume Raquet fut curé de Bressolles ; de septembre 1607 jusqu'à 1627, la cure fut occupée par Ambroise Mazellet qui avait été vicaire (1599-1601) : son inhumation eut lieu à

(*Noms féodaux*). Le curé Loyon, dans ses notes vers 1714, remarque que beaucoup de laïques possèdent des dîmes à Bressolles ; il se plaint en même temps d'avoir perdu un procès pour la dîme devant Messieurs du Parlement qui, ajoute-t-il, sont eux-mêmes de gros décimateurs, et il se promet de ne plus recommencer à plaider.

(1) Il y avait la garenne de Pont qui joignait le pré de Gilbert Bardonnet, le chemin de Neuvy à Bressolles, et devers bise la garenne d'Aigrepont ; elle fut vendue en 1590 par Jean de Claustre, marchand de Moulins, et ses sœurs à Gilbert Charbon, déjà possesseur de la garenne d'Aigrepont, qui en 1537 était à Jean Delaud. Il y avait encore la garenne de Neuville (Neuvy) entre ce château et Aigrepont ; elle appartenait en 1588 à René de Villaines. On trouve encore près de Vallière un lieu nommé *La Garenne*.

(2) Arch. Allier, H. 714. Ce prieuré, situé dans la forêt de Moladier (Besson), appartenait à l'ordre des Prémontrés et dépendait de l'abbaye de Saint-Gilbert (Bourbonnais). En 1603-1622 le prieur était Pierre de Chantelot. A cette dernière date fut décidée la réunion du prieuré aux Minimes de Moulins ; elle s'effectua en 1623-24.

(3) Il était évidemment de la famille possédant le domaine de Roze, et avait pour héritier Antoine de Roze. En 1456 vivait Jean de Roze ; on mentionne au xvie siècle le bois de Roze ou de Jean de Roze dépendant du prieuré de Moladier. Nous ne saurions trop faire remarquer que la particule, fréquente autrefois chez les paysans et les artisans, n'indiquait nullement la noblesse, mais seulement un nom tiré de la terre.



Bressolles, le 13 septembre 1627. François Peyricaud apparaît en 1627 ; Guy Bobot, en avril 1528 : il était encore curé en 1644. On doit remarquer que de septembre 1631 jusqu'à 1660 il n'y a sur le registre aucune signature de curés de Bressolles (1). On y voit les noms de quelques vicaires : Antoine Michel, 1627 ; Jean Authonnelier, 1627-28 ; Jean Blanc, 1632-36 ; Gilbert Chervilhat, 1636-38 ; Claude Terrier, 1633-43 environ ; Guillaume Bégin, 1647 ; Michel Gevrey, 1648-1652, environ.

En 1660 le curé était Philippe Perret ; étant malade en 1691, il fut remplacé par Marc Michel, bachelier de Sorbonne. Nous avons parlé de ses souffrances, et de son inhumation en 1697 dans la chapelle Sainte-Catherine. D'après l'intendant d'Argouges (2), sa paroisse comprenait en 1686 98 feux ; elle fut grêlée en cette même année.

Marc Michel fut enterré à Bressolles, le 23 mars 1704, âgé de 51 ans. Son neveu Jean-Gilbert Loyon, licencié en théologie, qui tenait les actes depuis le 26 février, lui succéda et prit possession de la cure, le 30 mars. Il s'occupa immédiatement de faire construire un presbytère qui, d'ailleurs, est encore affecté à cet usage ; en 1714, il fit organiser une sacristie près du clocher de l'église. On le trouve à Bressolles jusqu'en 1727 : il devint doyen de la collégiale de Moulins, le 6 juillet 1728 (3). Voici en quels termes il raconte, sur une feuille détachée, le terrible hiver de 1709 :

« En 1709, le froid commença le jour des Roys et dura dix-huit jours si violamment que les arbres et vignes gelèrent toutes. J'enterrai même un pauvre auvergnat que la rigueur du froid fit mourir à Lonvé. C'est moi qui fit faire cette grande fenêtre qui est à côté du clocher, pour donner quelque lustre à mon église, avec dessein de continuer. Mais le temps est trop mauvais, l'argent trop rare, la guerre trop allumée, les décimes trop forts pour avoir osé finir. Depuis l'an 1704 que je fus curé, j'ai toujours payé au Roy quatre-vingt-deux livres. (Signé) LOYON, curé. »

Robert Lambert, bachelier en théologie, prieur de Marsy, fut curé de 1727 à 1740 environ. Il fit le 25 février 1735 une transaction avec les religieux de Souvigny et Antoine Lomet, sieur de Lys, à propos de son refus de dire les 52 messes de Longvé. Trouvant insuffisante la rétribution qui consistait en une réduction de cinq livres sur le droit de patronage, il prétendait que le propriétaire de Lys devait payer les messes. On convint de réduire celles-ci à cinq par année. Nous ignorons pour quel motif Robert Lambert cessa en 1739 d'exercer les fonctions de son minis-

(1) Arch. Allier, E. supp. Inventaire par M. Claudon, archiviste.
(2) *Procès-verbal de la généralité de Moulins.*
(3) Voir le supplément publié en 1901 à la *Collégiale de Moulins*, p. 10.

tère ; elles furent successivement remplies par Philibert de Lezoux, capucin, 1739-40 ; Petit-Jean, curé de Saint-Révérien (1) 1740 ; Leyrit, desservant, 1740-42 ; Darrot et Mabra, vicaires de ...? Constantin de Gannat, capucin, 1742. On nomma enfin pour curé définitif Gilbert Landoys qui signa son premier acte le 23 janvier 1743. L'ancien curé, Robert Lambert, fut enterré à Bressolles en 1754 à l'âge de 74 ans.

Gilbert Landoys était fils de Jacques Landoys et de Jeanne Debar, frère de Joseph-Xavier Landoys, curé de Chemilly, et beau-frère d'Antoine Lomet, avocat, sieur de Lys. Il se signala par son activité dont témoignent les faits suivants : 1750, plantation d'une croix au coin du presbytère, et réparations de ce bâtiment (2) qui datait de 1704 ; 28 septembre 1751, pose d'une croix et d'un coq sur le clocher de l'église (3) et leur bénédiction immédiate ; 26 avril 1753, bénédiction de la nouvelle chapelle d'Aigrepont construite par Jacques Vernin, trésorier de France, mari de Catherine Le Breton. Nous avons parlé de la cloche bénite en 1754 et de la chapelle Sainte-Catherine rendue au culte l'année suivante. La mort de Gilbert Landoys survenue à 52 ans dans les premiers jours de janvier 1759 l'empêcha de bénir « un nouveau cimetière pour cette paroisse donné par messire Ménage de Mondésir en échange de l'ancien placé en bas des fossés près du grand chemin nouveau qu'il a fait faire. » Cette bénédiction fut faite le 10 juillet suivant par son frère le curé de Chemilly : nous croyons que l'ancien cimetière était à l'angle nord-est des fossés du château ; une croix marquait son emplacement. Quant au nouveau, il fut établi au nord-ouest des fossés après le pont, près de l'emplacement actuel des écuries du château. Assistèrent à la cérémonie de la bénédiction messieurs Desternes, curé de Neuvy, Coupery, curé de Coulandon, et Jean-Baptiste Tortel, nouveau curé de Bressolles.

Ce dernier appartenait à une famille bourgeoise de Moulins et Bres-

(1) Saint-Révérien, hameau de la commune de Vaumas, autrefois siège d'une paroisse. Chazaud l'a oublié dans son *Dictionnaire des noms de lieux de l'Allier*. Il y a aussi un Saint-Révérien en Nivernais.

(2) Il écrivit sur son registre : « J'ai fait faire les réparations de la chambre qui donne sur la grande rue, du côté du château, laquelle était impraticable à cause de l'humidité. Je me recommande aux prières de mes successeurs. » Gilbert Landoys, avant de venir à Bressolles, avait été vicaire d'Iseure et curé de Lucenay-en-Vallée. En 1741 il acquit de Martin Rafenaud la terre des *Fondus* située sur la rive droite de la Guèze près des Beaumonts. Son neveu Lomet eut ensuite cette propriété qui est encore réunie à celle de Lys.

(3) Il est à croire que le clocher avait été détérioré par la foudre qui, le 21 août 1750, tua le vigneron Jean Denis pendant qu'il sonnait les cloches. On sait combien il a été difficile de déraciner l'habitude funeste de sonner lorsque l'orage bat son plein.



solles, dont nous reparlerons à propos de différents fiefs de la paroisse ; il mourut à Bressolles le 28 novembre 1784 à l'âge de 52 ans. Le 11 août 1765 il avait fait bénir par Landoys, curé de Chemilly, une cloche (1) fondue par Jacques Martin, fondeur lorrain. Le vicaire Poujon fit l'intérim comme desservant en 1784-85 : Pierre Filiol fut ensuite curé de 1785 à 1792 ; il refusa probablement de prêter serment à la Constitution et donna sa démission le 15 janvier 1792.

Le directoire du district de Moulins, auquel les habitants de Bressolles demandèrent un curé, déclara le 20 janvier que, vu la rareté des ecclésiastiques, on pourrait sans inconvénient fermer l'église de Lucenay-en-Vallée (Gennetines) desservie depuis le 1er janvier par Balthasar Expilly à la place du curé réfractaire Dupont. L'évêque constitutionnel envoya aussitôt à Bressolles le sieur Expilly comme desservant.

Balthasar Expilly, qui était un ancien Minime, devint curé de Bressolles le 7 juin 1792 après avoir prêté le serment constitutionnel : il eut la rédaction des actes de l'état civil jusqu'au 2 décembre, puis il semble avoir disparu sans laisser de traces. Lors de la vente des édifices ecclésiastiques, l'église fut achetée 5.000 livres par un nommé Taillandier.

Après le Concordat le premier curé nommé en 1802 fut Claude Michel, ancien curé de la Faye et de Matefraye (2). Il y eut ensuite : Lacaille du 24 mai 1803 au 5 avril 1807 ; Bardoux du 12 juin 1807 à janvier 1812 ; Charles Dury de Beaupré du 28 janvier 1812 au 2 mai 1837 ; Bouillé du 6 mai 1837 au 21 août 1841 ; J.-B. Bayard du 11 septembre 1842 au 3 juin 1847 ; Pierre-Philibert Gamet du 19 juin 1847 au 4 juillet 1885 ; Adrien Vichy du 9 août 1885 au 27 novembre 1887. M. l'abbé Edouard Ligier est le curé actuel de Bressolles depuis le 18 janvier 1888. Nous ne saurions trop le remercier des précieux renseignements qu'il nous a donnés sur l'histoire de sa paroisse, et de l'obligeance avec laquelle il a facilité nos recherches.

Fonctionnaires divers. — Nous allons énumérer par ordre de date ceux dont nous avons retrouvé les noms.

1478, Louis du Rys, procureur de Bressolles. Sa famille était probable-

(1) A propos de cloches, nous ne pouvons passer sous silence celle de l'église de Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre). Son inscription « Marie suis nommée, etc... », terminée par la date 1455 et le mot *Bressolles*, indique que la marraine était une Bréchard-Bressolles. On voit en outre sur la cloche des écussons bandés de 6 pièces, armes anciennes des Bréchard, et d'autres portant *une fasce chargée de 2 étoiles, accompagnée en pointe d'un chien*, qui représentent probablement le blason d'un parrain inconnu.

(2) Paroisse supprimée en 1792 et réunie à Montbeugny (Allier). Bressolles en 1802 n'était qu'une succursale de la cure de Saint-Pierre des Carmes de Moulins.



ment de la paroisse. car on trouve mention en 1510 du chemin de *Chez les Ryes* à Bressolles par le *terroux* de Montchenin. Ce village des Ryes, qui doit être le même que l'hôtel des Rais (1513) était près de Vallière et n'existait plus au XVIIe siècle. On trouve aussi en 1545 un Jacques de Rys, prêtre, curé de Guyosse ? (1) receveur de Longvé. — 1550-52, Jean de Rose, procureur en la justice de Bressolles : il tirait son nom évidemment du hameau de Rose.

1595-96, François Odeffroy (2), receveur du baron de Bressolles. — 1599, Nicolas Queulhe, mêmes fonctions. — 1600, Claude Goyn, licencié-ès-lois, châtelain de Bressolles, époux de Catherine Berrier, beau-frère de Jean Harel, propriétaire à Bressolles. — 1623-27, Pierre Picaud, greffier de la seigneurie, mari de Mayeule Saulnier, était aussi notaire à Chemilly : ses minutes furent brûlées en 1649 par un incendie. Son fils Blaise Picaud, praticien, épousa en 1663 Françoise Bayard. Cette famille Picaud est connue à Bressolles depuis 1338 : on mentionne au XVe siècle le ris-ès-Picaulds, et le village des Picaulds qui existait encore au XVIe siècle. Il semblait être près de Montchenin et le chemin de Moulins à Bressolles (3).

1623, Jean Harel, conseiller du roi, assesseur et premier élu de Moulins, châtelain de Bressolles : nous parlerons de lui à propos d'Aigrepont. — 1624, Pierre Jobier, receveur et fermier de la seigneurie de Bressolles, notaire royal à Bressolles depuis environ 1604, enterré en 1641 dans la chapelle du baron de Bressolles. Le 14 novembre 1604, on avait inhumé à Chemilly Jeanne Gontar, sa femme, décédée au château de Bressolles. — 1637, Pierre Jobier jeune, greffier de la baronnie, mari de Jeanne Liandon. — 1661-98, Jean Béchonnet, avocat en parlement, châtelain de Bressolles, sieur des Bonnes-Armes, lieutenant pour le roi dans la justice de Longvé et Soupaize (Chemilly) en 1664. — 1682, Georges Picaud, notaire royal à Bressolles. On l'y enterre en 1692 ; il est qualifié en outre sieur des Bassets (Bressolles) et procureur fiscal de la seigneurie.

1704, Jacques Heulhard, sieur des Garnaudes (Bressolles) syndic de Bressolles, vivait encore en 1722. — 1730, Jean Chaillot, juge de Bressolles. — 1750, Gilbert Duchallier, châtelain de Bressolles (4). Il fut

(1) Peut être Gousolle, commune de Voussac, Allier, autrefois siège d'une paroisse.

(2) On trouve en 1641 dans le terrier du prieuré de Moladier, dépendant des Minines de Moulins, un Jean Odeffroy, sieur de Chassignolle (Besson ?).

(3) En 1513 vivaient Jean et Charles Picaud ; ce dernier avait avec lui des personniers.

(4) Le 28 octobre 1744 fut prononcée la suppression des droits de péage prétendus par les seigneurs de Bressolles sur les personnes, chevaux et

nommé juge et gruyer de Bressolles le 28 février 1733, était procureur ès cours de Moulins depuis juillet 1724 : sa femme s'appelait Jeanne Jémois. — 1653-62, Antoine Mayet, régisseur de Bressolles. — Décembre 1760, Nicolas Burin, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais, juge de Bressolles, époux de Pétronille Guillermet, qui, veuve en 1783, marie sa fille, à Gennetines, à Gabriel-François Perrotin, trésorier de France. — Le 26 août 1775, Claude Pinturel, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais, est nommé juge-châtelain de Bressolles. — 1788, Jean Colas, régisseur de Bressolles. Il fut ensuite fermier de cette terre jusqu'au milieu de 1817. — 1792, Jean Bardot, vigneron, procureur de la commune (1).

Dans le procès-verbal de l'assemblée des trois ordres, tenue à Moulins le 16 mars 1789, les députés de Bressolles pour le tiers-état étaient François-Bernard Merlin, avocat, et Jean Michel, procureur. Les députés aux Etats-généraux furent nommés avant le 28 mars. Sur neuf députés du tiers-état, il y en eut trois qui tenaient à Bressolles par leurs terres ou leurs familles ; c'étaient : François Lomet, avocat, né à Moulins le 5 octobre 1726, sieur de Lys, nommé par 133 voix sur 212 votants ; Jean-Joseph Goyard, sieur du Berjoux et des Giraudeaux (Bressolles), né en 1738, conseiller au grenier à sel de Moulins, beau-frère du précédent, nommé par 124 voix sur 174 votants, et Pierre-Joseph Vernin, assesseur civil et lieutenant criminel en la sénéchaussée, né à Moulins le 3 janvier 1753, fils de Jacques Vernin et de Claudine Barruel, cousin issu de germain du seigneur d'Aigrepont (Bressolles), nommé par 78 voix sur 131 votants.

Après les fonctionnaires de l'ancien régime que nous avons donnés bien incomplètement, voici les nouveaux administrateurs, c'est-à-dire les maires de Bressolles :

An I de la République, Jacques *Maulguin*, vigneron de Longvé, est maire, et ne sait ni lire ni écrire comme il est constaté par son greffier sur un acte du 2 décembre 1792. A partir de pluviôse an II, les actes de l'état civil, précédemment tenus par le curé Expilly, sont rédigés par Etienne Tortel et quelquefois par Colas. Le 23 fructidor an IV, J.-B. Tortel est élu agent municipal de la commune pour recevoir les actes de l'état civil. Pendant l'an VI, ces fonctions sont remplies par André-Achille Vernin, puis par Martin. Pendant les ans VII et VIII, c'est J.-B. Tortel, maire provisoire, qui dresse les actes. — Le 8 thermidor an VIII, Jean *Martin* est maire, et s'occupe du registre qu'il signe jusqu'au 12 juin

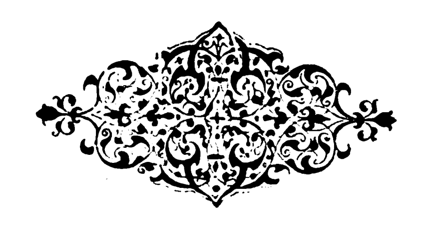
bestiaux passant au bac de Moulins le jour de Saint-Martin (arch. du ministère des Affaires étrangères, fonds France, n° 1.489, fol. 383).

(1) La constitution de 1791 avait établi un procureur dans chaque commune.

1821. Il était propriétaire des Guenaudins (1) par sa femme née Burand. Ce groupe de maisons appartient maintenant à leurs descendants du nom de Vidalin. — 1821, Charles *Thourou de Bertinval*, propriétaire du château de Bressolles, maire jusqu'au 24 août 1830. — 1830, *Mathé* Antoine, fermier de la terre d'Aigrepont, maire jusqu'à novembre 1834. — 1835-1846, *Tortel* Jean-François, sous l'administration duquel fut construite l'église qui remplaça celle du château : elle fut démolie à son tour pour faire place à l'élégant édifice actuel. Sa simplicité était un peu trop primitive. — 1846-48, *de Bertinval de Bressolles*. — 1848, *Meilheurat*, un des propriétaires de Piroir (Bressolles), paraît n'avoir été maire que quelques mois. — Décembre 1848 à 1853, M. *Rochon de Valette*, propriétaire des Beaumonts (Bressolles) par sa femme Gilberte Colas. Comme il s'occupait de l'élevage des vers à soie, il fit construire à cet usage la haute et longue maison des Beaumonts. — Janvier 1853 à 1854, Auguste *Boulard*, un des propriétaires de Piroir, ancien adjoint de M. Rochon qu'il remplaça comme maire après sa mort. — Octobre 1854 à octobre 1870, Adolphe *de Bertinval, baron de Bressolles*. — Décembre 1870 à janvier 1881, *Dorr*, régisseur de la terre de Bressolles. — Mars 1881 à 1897, *Damerot*. — 1897, comte *des Ligneris* (Charles), ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, neveu du dernier baron de Bressolles, propriétaire de la Maison-Neuve, maire actuel.

(A suivre). Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Berthome Gonauldin vivant en 1466, Guillaume Gonauldin vivant en 1489, Gilbert Gonauldin et ses personniers (1561) possédant des terres près de Longvé, nous indiquent suffisamment l'origine du nom des Guenaudins et l'existence d'une communauté agricole en ce lieu.





CHRONIQUE

Le sacre d'Anne de Bretagne et son entrée à Paris en 1504

Sous ce titre M. Henri Stein publie dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France* (1) un document manuscrit, resté jusqu'à ce jour anonyme (2), présentant un certain intérêt au point de vue de notre histoire locale.

Fort ingénieusement M. Stein a relevé à la fin du manuscrit la signature de l'auteur, un certain André Delavigne, se disant « secrétaire » de la Reine, dans une pièce de vers formant, suivant la coutume du temps, le nom du narrateur en acrostiche.

Après son mariage avec Charles VIII, Anne de Bretagne avait fait une première entrée à Paris en février 1492. Lorsqu'elle eut épousé Louis XII en secondes noces, il y eut un nouveau sacre et une nouvelle entrée solennelle le 16 novembre 1504.

A ces cérémonies et aux brillantes fêtes dont elles furent l'occasion nous constatons la présence de plusieurs personnages princiers appartenant à la famille régnante à cette époque sur le duché du Bourbonnais.

En tête du cortège précédant la Reine marchait « Très hault et très puissant prince Charles Mons[r] duc d'Alençon vestu et habillé ainsi que a son hault et noble estat appartenoit ».

Il s'agit de Charles fils de Charles IV duc d'Alençon et de Marguerite de Lorraine, alors âgé de quinze ans. On sait que Pierre II, duc de Bourbon, n'ayant pas d'enfant mâle avait obtenu de Louis XII des lettres patentes rendant sa fille Suzanne habile à lui succéder contrairement à la loi en vertu de laquelle sa succession eût été dévolue à la Maison de Montpensier (3).

(1) Tome XXIX. Paris, chez H. Champion, 1902.
(2) Bibliothèque Sainte-Geneviève, m.s. 3036.
(3) V. *Ancien Bourbonnais*, p. 183 et s.

Irrité des prétentions soulevées à cette occasion par Louis de Montpensier, Pierre II avait fiancé en 1500, sa fille au jeune duc d'Alençon stipulant pour mieux assurer l'accomplissement de ce projet d'union, un dédit réciproque de cent mille livres.

On sait également que ce mariage n'eut pas lieu et qu'après la mort de son mari, Anne de France, duchesse douairière, s'empressa de rompre l'engagement contracté par lui et de payer le dédit stipulé.

Revenant au cortège d'Anne de Bretagne nous y voyons figurer au second rang et aussitôt après Charles d'Alençon, « Très hault et très puissant seigneur Charles Mons[r] de Bourbon, comte de Montpensier ». Ce jeune seigneur âgé à ce moment de quatorze ans et demi était le second fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, *bon chevalier et hardi mais peu sage* selon Commines, mort vice-roi de Naples.

Ayant perdu sa mère en 1503, il avait été recueilli par sa tante Anne de France qui, ayant conçu pour lui une vive affection, l'éleva avec une sollicitude particulière et lui donna sa fille et le duché de Bourbonnais après avoir rompu l'engagement contracté avec la Maison d'Alençon ainsi que nous l'avons vu plus haut. Ce jeune homme, tant aimé par Anne de France, devait devenir plus tard le célèbre Connétable.

Remarquons en passant que le protocole, déjà au XVI[e] siècle, créait parfois des situations piquantes et, certes, au moment où il marchait en tête du cortège princier se déroulant au sacre de la reine de France, le malheureux Charles d'Alençon ne se doutait guère qu'immédiatement après lui s'avançait celui qui devait le supplanter dans le cœur de sa fiancée Suzanne et aussi — un malheur n'arrive jamais seul — dans la possession du magnifique duché de Bourbonnais. Il était d'ailleurs mal prédestiné au point de vue conjugal car en 1509 il désirait épouser Marguerite de Valois, la sœur de François I[er], plus célèbre dans l'histoire par l'*Heptaméron* que par l'austérité de ses vertus (1).

Après le défilé des princes et seigneurs, la reine s'avançait magnifiquement parée et « accoustrée ».

Immédiatement après la reine, et « au premier ordre comme fille de France, marchait très haulte, très saige et très prudente dame Madame Anne de France, duchesse de Bourbon, laquelle ne portait velours ne soye, mais estoit vestue d'une bien bonne robbe de drap noir fourrée de menu ver et son mantelet de linouple, comme dame en dueil ».

(1) Cf. BRANTOME. *Vie des Dames galantes*. Passim.

Anne de Beaujeu, duchesse douairière du duché de Bourbonnais, était, comme chacun sait, la fille de Louis XI et avait été régente du royaume. Sa place était donc indiquée au premier rang du cortège royal. Veuve de Pierre II depuis le 8 octobre 1503 elle portait encore le deuil de son mari, mais un deuil mitigé par une fourrure de menu ver et un manteau de sinople. La couleur verte était donc considérée au XVI[e] siècle comme étant de « demi-deuil », couleur remplacée de nos jours par le violet. « Après elle marchait en saige et constante gravité Madamoiselle Suzanne de Bourbon pour lors accordée et fiancée au-dessus dict Charles Mons[r] duc d'Alençon, vestue d'une robe de drap d'or, et pour l'acoustrement de son chef et d'ailleurs avoit grosses perles, gros diamants et aultres pierres singulières avecques chesne, colier, carcan et certaynes aultres bagues de très grant estimacion. »

L'héritière du duché de Bourbonnais, celle qui devait épouser quelques mois plus tard le futur connétable, était alors âgée de treize ans et demi, étant née en mai 1491.

M. Stein ajoute dans une note mise au bas de la page 273 du volume dont nous extrayons ce récit que le mariage de Suzanne eut lieu le 10 mai 1505. Mais, par un *lapsus calami* évident, il semble indiquer que le mariage eut lieu avec le duc d'Alençon alors que nous venons de voir que les fiançailles furent rompues au commencement de l'année 1505.

Le mariage de Suzanne avec son cousin Charles de Montpensier fut en effet célébré en mai 1505 au château du Parc-lez-Moulins, maison de plaisance de nos ducs, embellie par les soins d'Anne de France. Ce château considérablement modifié existe encore. Il est situé dans la commune d'Iseure. Il a été à la fin du XVI[e] siècle la résidence d'Antoine de Laval, géographe du roi, l'un de nos vieux écrivains bourbonnais (2).

La description du costume de Suzanne de Bourbon nous révèle que si, pour une veuve l'obligation de porter le deuil de son mari était encore rigoureuse dans la deuxième année du veuvage, cette rigueur n'existait pas pour une fille portant le deuil de son père, puisqu'en cette circonstance la fille de Pierre II était « vestue d'une robe de drap d'or » et parée comme une châsse de bijoux somptueux, colliers, carcans, bagues, perles, diamants et autres pierres précieuses.

Parmi les princesses de sang royal figurant dans le cortège, il y a lieu de remarquer également la présence de Mademoiselle Anne et de Mademoiselle Renée de Bourbon, sœur et fille de feu de bonne

(2) V. *Ancien Bourbonnais*, notes au bas de la p. 90.

mémoire Monsieur le Comte de Montpensier, « accoustrées, si très bien qu'on ne sçauroit mieux ». Anne était la tante et Renée la sœur du futur connétable.

Je n'entrerai pas dans le détail des fêtes du couronnement. Elles se prolongèrent jusque fort avant dans la nuit. On sait par les très nombreux récits qui en sont arrivés jusqu'à nous combien pendant de longs siècles, nos aïeux raffolaient de ces spectacles pompeux qui venaient rompre assez fréquemment la monotonie de l'existence journalière.

La représentation des mystères, qu'on remplace de nos jours par les spectacles gratuits, les banquets, les largesses au peuple, les défilés de troupes et de corporations aux costumes bariolés, avaient pour les habitants des grandes villes et de Paris en particulier un attrait spécial qui s'est perpétué ne nos jours, *mutatis mutandis*.

Aussi me bornerai-je à renvoyer les lecteurs curieux de détails pittoresques et circonstanciés au récit du bon auteur Delavigne exhumé par M. Stein.

Aussi bien les extraits que j'ai cru intéressants pour les lecteurs du *Bulletin* n'ont-ils d'autre but que de montrer combien au début du XVI[e] siècle notre famille ducale était puissante et prospère, unie déjà par une étroite parenté avec la famille royale de France. Mais cette alliance n'était-elle pas le signe avant-coureur et certain de la perte prochaine de son indépendance ?

Ne pourrait-on pas dire que déjà, et plus tôt qu'il n'aurait pu prévoir, le machiavélisme de Louis XI, donnant sa fille à l'un de ses vassaux puissant et redouté, portait ses fruits.

Bientôt l'ambition désordonnée et la trahison coupable du connétable achèveront l'œuvre de l'ermite de Plessis-lez-Tours. Vingt ans à peine s'écouleront (1) après les fêtes que nous venons de rappeler que la Maison ducale de Bourbon cessera d'exister comme famille souveraine, et le Bourbonnais sera réuni à la couronne de France.

Louis MANTIN.

(1) Arrêt du Parlement du 27 juillet 1827.

Nécrologie

Le 25 de ce mois, ont eu lieu, à Barrais-Bussolles, les obsèques de M. Aubert de la Faige, maire de cette commune, ancien officier breveté d'état-major, chef d'escadron de réserve, chevalier de la Légion d'honneur. Cet officier distingué était aussi un érudit, un historien de valeur, auteur d'une *Monographie de Droiturier*, d'une *Etude sur*

Gilles Aycelin de Montaigü, chancelier de Philippe Le Bel, et surtout des *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de Lapalisse, paru en 1896, et des *Fiefs de l'arrondissement de Moulins*, 1re partie, en ce moment à l'impression. Cette importante publication préparée, en collaboration avec M. R. de la Boutresse, est un des plus importants ouvrages parus sur le Bourbonnais ; les renseignements qu'il contient sont aussi nombreux qu'intéressants et exacts.

M. Aubert de la Faige était, depuis plusieurs années, membre de notre Société dans laquelle il ne comptait que des amis. Sa mort est pour nous et pour notre histoire locale une perte bien sérieuse, et, en attendant qu'un de nos confrères consacre une notice complète à la vie et aux travaux de M. Aubert de la Faige, le *Bulletin* enregistre aujourd'hui sa mort prématurée et s'associe au deuil de sa famille, en lui envoyant ses sincères et respectueuses condoléances.

C. G.

***

Deux Moulinois qui ont fait honneur à leur ville natale viennent également de disparaître : M. l'ingénieur Perroy et M. le colonel Paul Burelle.

« M. Perroy, directeur du génie maritime en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Saint-Germain-Lespinasse, était né à Moulins, le 1er novembre 1822. Sorti dans les premiers de l'école Polytechnique, il choisit le corps du génie maritime, où son frère, comme ingénieur de première classe, avait laissé de vivants souvenirs.

« Comme ingénieur du génie maritime, il fut attaché successivement aux usines d'Indret et aux ports de Toulon, de Brest et de Lorient.

« C'est à Toulon, en 1865, qu'il dota la marine française d'une invention à laquelle son nom resta depuis lors attaché. Jusqu'à cette date, en effet, les vaisseaux de guerre étaient obligés d'embarquer, pour l'alimentation des équipages, pendant la traversée, de l'eau douce prise à terre. M. l'ingénieur Perroy découvrit l'appareil destiné à transformer l'eau de mer en eau potable, et fit abandon de sa découverte à la marine française, refusant d'en conserver le brevet et tous les avantages attachés à ce brevet. Cette découverte lui valut la rosette d'officier de la Légion d'honneur, qui lui fut décernée sur la proposition du ministre de la marine, par l'empereur, lors de son voyage à Toulon. Il était alors le plus jeune titulaire de la rosette d'officier de la Légion d'honneur, dans la marine française.

« Avant la guerre, il fut appelé à la direction de l'arsenal de Brest, qu'il conserva jusqu'en 1882, date à laquelle il était nommé directeur de l'arsenal de Lorient. Il termina sa carrière aux forges de Guéri-

gny, qu'il dirigea jusqu'en 1896. Il reçut alors la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

« Les travaux de cet officier distingué du génie maritime reçurent, aux différentes expositions universelles, de nombreux témoignages de distinction.

« L'Institut, à différentes reprises, a couronné ses mémoires scientifiques.

« Il était commandeur de Sainte-Anne de Russie et de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne. »

***

Le colonel Paul Burelle, fils de M. Burelle, pharmacien rue Notre-Dame (Pharmacie Sifflet et Grenier), était né à Moulins en 1827 ; il fit d'excellentes études au collège de cette ville, et entra en 1846 à l'école Polytechnique d'où il sortit dans l'artillerie.

Nous empruntons au discours lu sur sa tombe, par M. le Dr Laussedat, au nom de son père, M. le colonel Laussedat, membre de l'Institut, notre éminent compatriote et confrère, les renseignements suivants sur la vie du défunt :

« Le général Princeteau avait pris Burelle pour aide de camp et « l'avait emmené en Egypte pour une mission dans laquelle il s'agis- « sait d'éprouver des canons étrangers, notamment les canons anglais « Armstrong dont l'un éclata en tuant l'un des servants auprès du « capitaine Burelle.

« Le capitaine Burelle fut nommé successivement secrétaire et rap- « porteur de la commission permanente de tir à La Fère, et plus tard, « avec le grade de lieutenant-colonel, président de la même commis- « sion à Calais, où l'on soumettait aux essais, toujours dangereux, « toutes les inventions relatives au perfectionnement des bouches à feu.

« Les procès-verbaux de ces expériences, leur discussion, les mé- « moires qui les suivaient et dans lesquels Burelle suggérait sans « cesse des idées qui ont été souvent utilisées par d'autres, forment « un ensemble de travaux de la plus grande valeur.

« Sa carrière eût dû être brillante et l'était déjà quand elle fut brus- « quement interrompue par un accident banal. A la tête du régiment « qu'il commandait à Rennes, à la suite d'une marche fatigante, le « colonel Burelle fut frappé, étant à cheval, d'une attaque d'apoplexie, « à l'âge de 54 ans et à la veille d'être nommé général. Grâce aux « soins dont il fut entouré, sa vie fut préservée ; mais, après deux « années de service sédentaire à la direction de Saint-Omer, il dut « prendre sa retraite et vint se fixer à Moulins, où il se consacra « exclusivement à l'éducation de ses enfants et, en dernier lieu, à « celle de ses petits-enfants.

« Nul n'a acquis plus de droits que le colonel Burelle à la haute « estime de ses concitoyens et, nous n'hésitons pas à le dire, nul n'a « mieux honoré sa ville natale par ses talents et par ses vertus. »

Le Directeur Gérant : C. Grégoire. Moulins. — Imp. Auclaire.





PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 1er FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : Mme la chanoinesse de Fradel, MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Bouchard, l'abbé Clément, Flament, Grégoire, Mantin, Milcent, Queyroi, Seulliet et Tiersonnier.

— La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne à M. Tiersonnier l'occasion de faire remarquer que diverses coquilles dénaturent les communications qui avaient été faites. — C'est ainsi qu'il convient, à la page 4, de lire Perrin de Précy, au lieu de Perrier de Précy, et que, page 3, il faut lire non pas « bouteille » mais « bataille » et reporter la virgule après jour. — Notre confrère fait observer encore que c'est par erreur que dans la liste des membres publiée dans le numéro de décembre 1903, de notre *Bulletin*, notre confrère M. Claudon a été rangé parmi les *membres associés*, tandis qu'en vertu du vote, émis par la Société, dans sa séance du 9 novembre précédent et conformément aux articles 4 et 6 du règlement de mai 1902, M. Claudon a été nommé *membre honoraire*.

— M. le Président entretient la Société de la mort de M. Aubert de la Faige, en ces termes :

Messieurs,

Notre compagnie vient d'être cruellement frappée. Après une lutte tragique, dont nous avons suivi les phases douloureuses avec, — hélas ! — plus d'anxiété que d'espoir, le capitaine Aubert de La Faige a succombé longtemps avant son heure !

Volontiers, la mort s'abat ainsi sur les plus dignes de vivre. Celui

que nous pleurons était bien de ces êtres d'élite, de ces créatures d'exception heureuse que l'impitoyable Faucheuse aime à guetter et se plaît à surprendre.

Travailleur brillant dont l'esprit éclairait d'une lumière de fête les plus obscurs problèmes, homme infiniment aimable, séduisant et bon, causeur délicieux, il était doué en conquérant. On sait avec quelle élégante aisance il fit, — dès qu'il s'en avisa, — la conquête des archives et des chroniques. Mais, en même temps, il conquit aussi les cœurs.

Il les conquit si bien qu'avant d'exprimer, comme il conviendra de le faire, notre haute estime pour l'érudit, avant de retracer sa vie si vaillamment et si noblement remplie, avant de nous incliner, avec une respectueuse gratitude, devant son œuvre si importante pour l'histoire du Bourbonnais, c'est à la mémoire du charmeur exquis, de l'excellent et loyal ami que s'adresse, affectueux et ému, ce premier hommage.

M. de Quirielle ayant ensuite exprimé le vœu qu'un article nécrologique soit consacré à notre regretté confrère, M. Mantin, vice-président, fait observer que nul plus que M. le président peut traiter un pareil sujet. M. de Quirielle déclare qu'il le ferait volontiers s'il ne croyait pas plus qualifié pour cela M. Roger de la Boutresse qui, pendant plus de quinze ans, fut le collaborateur assidu de M. Aubert de la Faige et pourrait admirablement retracer la vie de ce dernier. Mais plusieurs de nos collègues, pensent que précisément à cause de cette collaboration même, il sera plus aisé à M. de Quirielle d'apprécier les qualités d'historien et d'érudit d'un des auteurs des *Fiefs bourbonnais*. M. le Président veut bien se ranger à cette manière de voir qui paraît partagée par tous les membres présents à la séance.

M. Mantin rend compte du résultat de la démarche faite par lui auprès de M. Milcent pour lui demander de vouloir bien accepter de continuer à la Société son si précieux concours pour l'exécution de notre prochaine excursion. M. Milcent, présent à la séance, veut bien confirmer son acceptation en mettant comme condition de n'être pas « inamovible » dans les fonctions de « trésorier des excursions » de la Société.

— M. l'abbé Clément soumet aux membres le plan de cette excursion et indique les points principaux du programme, qui sera publié dans le numéro de février.

— M. le Président donne communication d'une demande de M. Crépin-Leblond. Notre confrère, désireux de s'occuper de l'*histoire de l'imprimerie à Moulins*, aura une vive reconnaissance aux membres de la Société qui voudront bien lui communiquer les indications qu'ils possèdent sur ce point particulier, ou qu'ils auraient l'occasion de recueillir au cours de leurs travaux sur d'autres sujets.

Comme d'autre part, une très précieuse catégorie de renseignements sera certainement celle que fourniront les livres imprimés à Moulins au XVIIe et au XVIIIe siècles, notre confrère se propose de demander aux bibliophiles l'autorisation de feuilleter les volumes qu'ils possèdent. Mais, en dehors de ces collections connues, il existe sûrement, dans les familles bourbonnaises, de ces spécimens de la typographie locale, — souvent des livres classiques, sans autre intérêt que de porter la firme d'un imprimeur moulinois. Signaler à notre confrère ces « nids à livres » inconnus de lui sera donc lui rendre un véritable service.

M. de Quirielle communique, au nom de la Société Dunkerquoise, une lettre du président de cette Société, en date du 3 janvier dernier, et un fascicule édité par elle ayant pour titre : « Projet de Fédération amicale des Sociétés savantes de Province », avec un essai de Bulletin bibliographique de cette fédération pour l'année 1901, par le docteur G. Lancry. — Notre Compagnie, tout en reconnaissant les avantages de cette initiative de centralisation et l'intérêt de ces résumés bibliographiques annuels de chaque volume publié par les sociétés fédérées, regrette que l'état de ses finances l'empêche présentement d'entrer dans la combinaison.

— M. Mantin rend compte des publications reçues par la Société depuis notre dernière séance :

La *Revue d'Auvergne*, n° 6, novembre-décembre 1903. Dans l'introduction à leur étude sur l'*abri sous Roche de la Tourille*, près Murat (Cantal), MM. Lauby et Pagès-Allary rappellent la découverte, en 1848, par M. Poirrier, directeur des mines, de la *Grotte des fées de Châtelperron*, la description qu'il en donna aux assises scientifiques du Bourbonnais en 1866, et les travaux postérieurs de notre confrère M. le Dr Bailleau sur cette station magdalénienne.

Le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, 1903, n° 6, commence une très savante publication de MM. Ch. Bruyant et J.-B.-A. Eusébio ayant pour titre : *Matériaux pour l'étude des rivières et lacs d'Auvergne*. Dans la première partie, *les Rivières*, je signalerai principalement l'orographie et l'hydrographie des *bassins de l'Allier et de la Sioule*.

Le n° 1, t. I, 1904, du *Bulletin de la Société préhistorique de France* contient une description de l'*abri Moustérien du Bau de l'Aubezier* (Vaucluse), par M. F. Moulin, dans lequel a été mise à jour une deuxième molaire supérieure droite temporaire d'homme, laquelle a donné lieu à des remarques très ingénieuses au point de vue de l'évolution et de la fixation de la race à cette époque préhistorique.

A remarquer dans cette même publication la *découverte* signalée par M. le Dr Bellot de *silex taillés pliocènes à Saint-Hilaire-en-Lignières (Cher)* et de *Perçoirs en silex à pointes multiples à la Brèche-au-diable* (Calvados), présentés par MM. Emile Rivière et Eugène Foucault.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIII, n° 177, je note l'hommage fait à la Société par M. Herluison d'un opuscule qu'il vient de publier sur la fondation du major Robichon. On sait que par son testament du 23 août 1844, le major Robichon, décédé à Moulins, le 11 juin 1848, avait légué au département de l'Allier cent mille francs et à la ville d'Orléans, « son pays natal », pareille somme de cent mille francs.

On sait également que sur la demande des héritiers naturels le legs fait au département de l'Allier fut réduit des quatre cinquièmes. Le legs fait à la ville d'Orléans fut évidemment soumis à la même réduction (1).

— M. Bertrand lit une étude critique du livre de M. Moreau, de Néris, sur « Néris, capitale des Gaules, les eaux de Beauté ». Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1902. Ce travail est renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

— M. Tiersonnier offre à la Société, de la part de notre confrère M. Henry Grozieux de Laguérenne, une brochure faisant partie de ses *Recherches historiques, biographiques et généalogiques*. Cette brochure concerne « Les Hugueteau, écuyers, seigneurs de Maurepas, « Challié, Gaultret, Brizeau, Saint-Gouard, La Pivardière, etc... ». La famille Hugueteau, originaire de Saint-Jean d'Angely, a eu des représentants à Niort, Poitiers, La Rochelle, Fontenay-le-Comte. De nombreuses notes, des indications de sources et, à la fin, une nomenclature des ouvrages manuscrits ou imprimés consultés et utilisés par l'auteur accompagnent cette notice généalogique.

M. Tiersonnier signale comme intéressant le Bourbonnais une note sur les *Grozieux de Laguérenne* et l'indication des armoiries des *du Authier*.

Au nom de la Société, M. Tiersonnier a remercié M. Henry de Laguérenne de son gracieux envoi.

M. Tiersonnier dépose ensuite sur le bureau deux notes qui trouveront leur place dans de prochains numéros de notre *Bulletin* et qui se rapportent, la première à Louis de Pestivien, abbé d'Ebreuil (1687-1716),

(1) V. le *Legs Robichon*, son fondateur et ses bénéficiaires jusqu'en 1892, par Saint-Gris (A. Vaissière). Moulins, br. de 23 p., 1893. H. Durond, libraire-éditeur.

dont les armoiries ornent le fragment de croix processionnelle qui vient d'entrer au Musée départemental ; et la seconde concerne la vogue dont jouissait jadis le « vin de Saint-Pourçain ».

Notre confrère a reçu de M. Claudon une longue lettre dans laquelle ce dernier expose fort utilement la méthode qui selon lui devrait présider à la confection de la Table projetée des noms de lieux et de personnes de nos bulletins. Ce document sera consulté avec le plus grand fruit par les confrères qui assumeront la charge de travailler à la Table projetée.

— M. Milcent donne lecture d'un travail sur la question, si passionnante pour l'histoire, de la mort de Louis XVII, au Temple. A l'aide des témoignages laissés par son père M. le docteur Milcent, il cite les enquêtes faites sur ce sujet à diverses époques et qui tendent à établir : 1) que le corps renfermé dans un cercueil de plomb reposant près des murs de l'église Sainte-Marguerite à Paris, est bien celui de l'« enfant mort au Temple » ; 2) mais que ce corps appartient à un enfant mort, non pas à 10 ans et deux mois (âge du Dauphin), mais à celui d'un enfant de 14 à 15 ans. La publication dans le *Bulletin* de cette curieuse étude permettra à nos confrères de se documenter sur cette question dont s'occupent en ce moment l'opinion, la presse et tout spécialement la « Commission du vieux Paris ».

— Au nom de M. Eugène Le Brun, M. l'abbé Clément offre à la Société, pour le *Bulletin*, quatre pièces manuscrites se rapportant au Bourbonnais et découvertes aux Archives nationales. Il s'agit :

1° D'un reçu par « Thomas Oulivier canonier », de la somme de 7 livres t. pour avoir mis « en ordenense les quanons et bonbardes de Moulins » (1417).

2° D'un reçu par « Guiot Gilet » de 50 sous tournois pour avoir fait « tout neuf le martel du reloge de Molins » (1418).

3° Du détail de la pierre employée « à la reparacion de la porte de Bourgogne à Molins » (1464).

4° D'une pièce ayant pour titre : « Ce sont les parties de la despence baillés et formés par les personnes cy après escriptes pour la première entrée et joyeuse venue de Madame Jehanne de Bourbon, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne au mois de septembre dernier passé CCCC[c] IIII[xx] et sept en ceste ville de Molins. »

Cette dernière pièce est du plus haut intérêt pour l'histoire des mœurs et des coutumes de cette époque. On y voit que l'entrée de Jeanne de Bourbon fut somptueuse. On construisit de nombreuses estrades ornées d'oriflammes au puits des Cartes, aux portes du château, d'Allier, de Bourgogne, de Paris, devant l'horloge, à la

grosse tour, etc. Sur ces estrades se tenaient des personnages richement vêtus, des musiciens et des joueurs de trompette ; on joua des mystères devant la boucherie, sur la rivière, etc.

Des jeunes filles « portées sous des baldaquins et tenant en main des bannières » allèrent, avec les enfants des écoles déguisés en anges et porteurs d'écussons, au-devant de la duchesse. Jaquemart fut descendu de son « lieu » et on le mit sur des roues, une géante fut confectionnée, il fallut près de 55 mètres d'étoffes pour l'habiller. On construisit également un cygne gigantesque, etc., etc. On travailla de jour et de nuit pour parer la ville. Enfin cette pièce donne plus de cent noms d'artisans moulinois avec leurs professions à la fin du xv[e] siècle.

— M. DE QUIRIELLE signale la découverte qu'il vient de faire, chez M. Béchu, marchand d'antiquités à Moulins, d'un écusson ovale en tôle repoussée qui provient vraisemblablement du couronnement d'une grille. Cet écusson est à *double face* et porte, d'un côté, les armes des Coiffier, et de l'autre, celles des Cadier.

Bien que fort éprouvé par le temps, ce petit monument héraldique a conservé un de ses lions de supports, ainsi que l'on peut fort bien s'en rendre compte par un croquis à la plume dû à M. C. Grégoire. En donnant communication du croquis, M. de Quirielle annonce qu'il prépare, sur cette trouvaille, une note détaillée.

— Sont présentés comme membres titulaires de la Société :

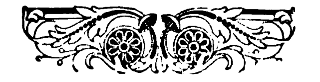
M. l'abbé BOUILLON, ancien vicaire de la Cathédrale, curé de Contigny, par MM. l'abbé Clément, G. Queyroi et P. Tiersonnier.

M. Hippolyte SAYET, avocat agréé près le tribunal de commerce de la Seine, demeurant à Paris, 11, rue de Valois, par MM. L. Mantin, G. Bernard et Grégoire.

— Il est procédé à l'élection de M. le docteur SALIS, qui est proclamé élu.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2

G. B. — J. C.





Programme de la 6e Excursion

A La Palisse

Et dans sa Région Est (1)

(1904)

La Société d'Émulation, poursuivant l'exécution de son plan de visite des bords de la Besbre, a décidé de s'arrêter à *La Palisse* et de voir les monuments et les sites de sa région Est. Ce qui nous permettra d'aller saluer, à Montaiguet, notre sympathique Président, et d'admirer ses très précieuses collections bourbonnaises.

Voici, brièvement exposés, le **programme** et l'**horaire** (2) de cette journée.

Moulins. — *Départ de la gare :* **4 h. 6** du matin.

Saint-Martin-d'Estréaux. — *Arrivée en gare : 6 h. 11.* Des voi-

(1) A consulter : *Ancien Bourbonnais* ; t. II, *Voyage pitt.* — *Congrès archéologique tenu à Moulins en 1854.* — *Les Fiefs du Bourbonnais* ; arrondissement de La Palisse.

Et plus spécialement : Pour **Saint-Pierre-Laval** : *l'Armorial du Bourbonnais*, I, p. 188 ; — *le Roannais illustré*, 3e série, 1re liv. (1887) : *Esquisse historique de Châteaumorand*, par M. l'abbé Reure (Cfr. *Revue Bourbonnaise*, 6 juin 1887, p. 174). — Pour **Montaiguet** : la monographie de ce bourg, par M. R. de Quirielle, auquel nous avons emprunté les principales indications de cet itinéraire. — Pour **Droiturier** : *Vieux papiers d'une mairie*, par M. Aubert de la Faige. — Pour **La Palisse** : *Notice sur La Palice accompagnée d'une vue ancienne de la ville et du château*, par M. Roger de Quirielle (Moulins, imp. Auclaire, 1887) ; — Les « Notes recueillies en 1867 sur l'histoire de Lapalisse », par Mme la Comtesse Alfred de Chabannes, et surtout l'*Histoire de la Maison de Chabannes*, par M. le Comte Henri de Chabannes.

(2) Pour cet horaire, nous prenons comme base les heures de départ de Moulins et de La Palisse indiquées dans le service de la Compagnie P.-L.-M.

tures transporteront les excursionnistes : 1) à **Châteaumorand,** illustré par les seigneurs de cette maison, le fameux Jean de Châteaumorand, Diane de Châteaumorand, la fière et belle « Astrée », et ses maris Anne et Honoré d'Urfé ; 2) à l'**Église** qui conserve des verrières du xve siècle données par les Lévis-Châteaumorand. — *Départ à 8 heures.*

Saint-Pierre-Laval. — *Arrivée à 8 h. 1/4.* Nous y visiterons :

1) **L'Église,** « d'une vieillesse miséreuse » dont l'indigence possède cependant encore deux perles : A) **la Pierre tombale,** si remarquable, d'Eustache de Châtelus, mort en 1287 ; B) et, dominant l'autel d'une chapelle latérale, une statue merveilleuse de **sainte Catherine,** en pierre polychromée, due au ciseau d'un habile imagier du commencement du xvie siècle.

2) *La Croix de la place* (fin xve siècle).

3) **La Fontaine Saint Pierre,** près du village ; lieu d'antique pèlerinage qui voisine avec une roche « qui se donne des airs de menhir ».

Montaiguet. — *Arrivée à 11 heures.*

Déjeuner.

Midi. — Visite : 1) A **M. Roger de Quirielle,** président de la Société d'Émulation, qui, dans l'hospitalière maison du vieux jurisconsulte Pierre Bardet de Saint-Julien, a installé une des plus précieuses **collections** bourbonnaises de meubles, statues, faïences, généralement recueillis dans la région, et une importante bibliothèque relative à l'histoire de notre province.

2) **L'Église.** Fondée (xve s.) par Pierre de la Fin, d'une famille bourbonnaise très marquante. C'est un spécimen de collégiale rurale de l'époque gothique. Elle renferme : A) une curieuse **statue de la Trinité** (xve s.) ; B) des fragments de **vitraux** anciens qui décorent les flammes de la fenêtre du chevet ; C) des écussons sculptés aux armes du fondateur.

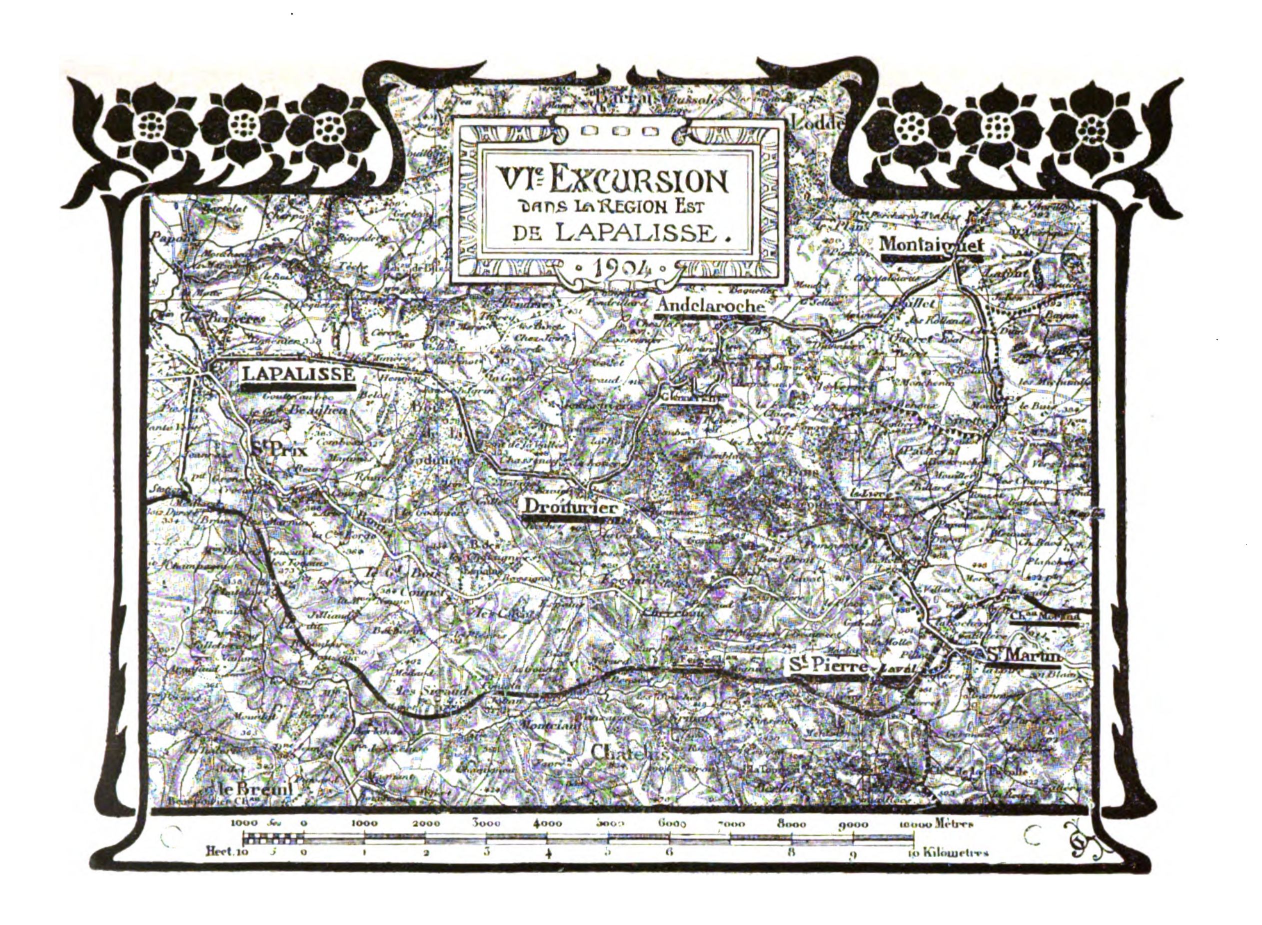
3) **Le Château** réédifié dans la seconde moitié du xve siècle.

4) **La Porte de ville** qui était fortifiée et dépendait des bâtiments canoniaux ; échantillon de ces intéressantes « porteries » du xve siècle qui disparaissent, hélas ! presque tout à fait en Bourbonnais sous la pioche inintelligente des niveleurs modernes sacrifiant à « l'alignement réglementaire », tout le pittoresque de nos anciennes cités.

Départ à 2 heures.

qui, vraisemblablement, sera encore en vigueur lors de l'excursion projetée. Si des modifications, — contrairement aux prévisions, — étaient apportées à cet horaire, nous les ferions connaître par la voie du *Bulletin* en indiquant les **conditions générales** de l'excursion.




VIe EXCURSION
DANS LA RÉGION EST
DE LAPALISSE.
1904
LAPALISSE
Andelaroche
Montaiguet
St Prix
Droiturier
St Pierre
St Martin
Chatelus
le Breuil
1000 500 0 1000 2000 3000 4000 5000 6000 7000 8000 9000 10000 Mètres
Hect. 10 5 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Kilomètres

Sur la route, *arrêt* à **Butavant** (Bûtte-à-Vent), motte des mieux conservées et des plus caractéristiques de la province, portant des traces de fortin, et qui appelle l'attention des excursionnistes sur son origine. Il serait intéressant, suivant M. de Quirielle, de savoir si cette motte est « féodale de naissance » ou s'il y aurait lieu de lui attribuer une origine antique et de n'y voir qu'un « tumulus féodalisé » ?...

Andelaroche. — *Arrêt* et visite à l'**Église**.

En cours de route, arrêt au

Château de Gléné, ancienne demeure du fameux compagnon de notre « Bon Duc » Tachon de Gleniers ou Glené, doublé d'un jurisconsulte éminent, ce qui l'avait fait surnommer le « bon bailli du Bourbonnais » en récompense de ses « bonnes coutumes »...

Ce castel, malgré d'irréparables mutilations et transformations successives, a gardé assez de sa « race gothique » pour mériter en passant un « hommage apitoyé », ce qui doublerait l'intérêt d'une halte près d'un **étang** des plus pittoresques, dans une vallée délicieusement verte et ombreuse.

Droiturier. — *Arrêt* à l'**Église**, dépendante jadis de l'abbaye de Mauzac. Sur la place, on voit une **croix** sculptée qui porte les armoiries des Jacquelot et des La Guiche.

La Palisse. — *Arrivée à 5 heures* et visite

1) Du **Château**, forteresse agrandie au xve siècle, transformée au xvie. Sa **chapelle** (dédiée à saint Léger, xve siècle), a servi de sépulture à un certain nombre de membres de l'illustre famille de Chabanne. Saccagée par la Révolution, elle offre encore aux visiteurs les élégantes nervures de ses voûtes, les délicats meneaux flamboyants de ses fenêtres, le tombeau mutilé de Jacques Ier et de sa femme, Anne de Lavieux, et des fragments des statues tombales de Jacques II, « M. de la Palisse », et de Marguerite de Melun, sa femme (1).

2) La **Chapelle de l'Hôpital** (xviie s.) ou primitive « Maison Dieu », devenue l'hôpital actuel après le legs considérable fait, le 26 septembre 1656, par Claude-Maximilien de la Guiche, comte de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnais, et sa femme, Suzanne de Longaunay. Ce modeste édifice conserve une épitaphe relatant l'émouvante histoire du petit Saint-Géran, soustrait par de criminels héritiers, retrouvé

(1) Les tombeaux de Jacques I et de Jacques II ont été reproduits dans l'Album de l'*Ancien Bourbonnais*.

— On sait que plusieurs des bas-reliefs du tombeau de Jacques II sont conservés au musée d'Avignon.

par sa mère et rétabli, après neuf années d'efforts et de procès, dans son nom et sa fortune... C'est tout ce qui reste du mausolée qui reproduisait les traits du comte de Saint-Géran et renfermait son cœur.

3) Quelques **vieux logis** des XVe et XVIe siècles, dans les anciennes rues « des Juifs » et de « Notre Dame ».

Dîner, à 7 heures.

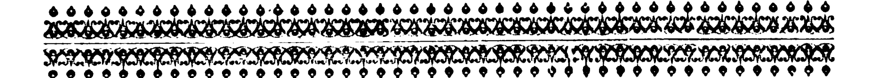
Départ pour la gare : 8 heures, — et départ pour Moulins, à 8 h. 15.

Moulins. — *Arrivée à 10 h. 31 du soir.*

Abbé Joseph CLÉMENT.

Un prochain numéro du « Bulletin » indiquera le JOUR de cette excursion et les CONDITIONS à remplir pour en faire partie.





Gilbert SÈVE — Pierre SÈVE

Filiation et alliances des Sève.

(Suite)

....

Revenons à Claude qui continua la descendance des Petit-Jean de La Font et des Sève.

Noble Claude Petit-Jean de La Font, écuyer, sieur de Landonnière, de La Font, du Petit Coulombier, de Maltière, de Gipcy (le tout paroisse de Gipcy), naquit à Moulins, le 30 octobre 1654, et fut baptisé, le 2 novembre de la même année, ayant pour parrain [noble] Claude Vialet, sieur de Montifaud ; et pour marraine, Marie du Clédat, femme de Pierre Gaudon [écuyer], sieur de Souye et de Bannassat, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy.

Suivant contrat reçu à Moulins par Vigier, notaire royal, le 6 août 1685, il épousa damoiselle Marie Moreau, fille de Me Jean Moreau, sieur des Meschins, maître apothicaire, et de dame Françoise Vigier (1). Le mariage religieux fut célébré à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 27 du même mois. (Reg. 466, p. 249.)

Il fut lieutenant de la Prévosté générale de Bourbonnais après son frère, et ses provisions furent enregistrées au registre des insinuations, à Moulins, le 30 août 1695 (2). [Claude] Petit-Jean, écuyer, conseiller du roy, lieutenant en la Prévôté générale de Moulins, fit

(1) Cette dernière était sœur de Claude Vigier, sieur de Mibonnet, notaire royal, échevin de Moulins, colonel de la milice bourgeoise, et fille de François Vigier, sieur des Claveliers (Yzeure), notaire royal, bourgeois de Moulins, fabricien de Saint-Pierre-des-Ménestraux, et de Damoiselle Louise Rougnon. Elle appartenait à la famille des Vigier, fort anciennement connue (xve siècle au moins) dans la haute bourgeoisie moulinoise, qui a formé la branche des sieurs de Praingy (Agonges), et celle des sieurs des Claveliers, des Mignots, des Reignauds, etc. Cette branche paraît ne se rattacher que de façon assez lointaine à celle du sculpteur Philibert Vigier.

(2) Archives de l'Allier, B. 848, cote 183.

enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de 1696, bureau de Moulins, page 40, n° 192. Il déclara porter : *de sinople, à trois moutons d'argent, posés deux en chef et un en pointe, et une étoille d'argent en cœur.*

Claude Petit-Jean de La Font donna de nombreux petits-neveux à ses oncles, les membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Il eut, en effet, treize enfants. Notons seulement les suivants :

1° Messire Jean Petit-Jean, écuyer, seigneur de La Font et de Landonnière, né en 1687 (qui suit).

2° Catherine Petit-Jean de La Font, née le 11 juillet 1689, baptisée le même jour, à Saint-Pierre-des-Ménestraux. Parrain : Mᵉ Charles Logette [Loget], sieur de « Chanron » ; marraine : damoiselle Catherine Petit-Jean, veuve de Messire François Baugy, sieur de Rochefort. (Reg. 467, p. 528.)

Elle mourut le 7 avril 1759, ayant épousé Claude Michel des Salles, écuyer, seigneur dudit lieu, avocat du roy et son procureur au bureau des finances, à Moulins.

Je perds la trace de leur descendance à la fin du XVIIIᵉ siècle

6° Noble, *alias* Messire Gilbert-Bon Petit-Jean de Gipcy, écuyer, contrôleur du prêt et annuel.

Il fut baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 29 septembre 1695 et était né la veille. Il eut pour parrain Gilbert Bon de Saint-Mesmin, [Ecuyer], Prevost Général et Vice-Sénéchal de Bourbonnais. Sa marraine fut Elisabeth Tenaille, femme du sieur Cantat, notaire royal (Reg. 470, p. 342) (1).

12° Jeanne-Marie, *alias :* Marie-Jeanne Petit-Jean. Née à Moulins le 22 septembre 1702 et baptisée à Saint-Pierre-des-Ménestraux le lendemain. Parrain : Jean Camus. Marraine : Jeanne Saulzé (Reg. 474, p. 3).

Elle devint femme de Messire Louis Ricard, Ecuyer, officier de la Maison du Roy, et la suite de leur descendance m'échappe à la fin du XVIIIᵉ siècle.

Messire Jean Petit-Jean de La Font, Ecuyer, seigneur de La Font et de Landonnière, qui continua la filiation, fut Conseiller du Roy et Receveur des tailles (*alias* des impositions royales) en l'Election de Moulins. Il épousa par contrat du 11 février 1726, reçu Deguet et

(1) Il mourut à Moulins le 23 octobre 1767 et laissa sa terre de Gipcy, y compris le château du Petit Coulombier, à sa nièce, Madame Charles Tiersonnier.

Loyon, notaires à Moulins, Marie Fleury. Cette dernière était fille de Jacques Fleury, secrétaire de Monsieur le Lieutenant Général de Bourbonnais, greffier du Présidial et de la Sénéchaussée, et de Marie Couppery.

« Messire Jean Petit-Jean seigneur de La Font, etc. », mourut le 16 juin 1753 et fut enseveli le même jour en l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux (Reg. 492, f° 17). Sa veuve décéda le 17 janvier 1755 et fut inhumée le 19 dans la même église (Reg. 492, f° 45).

Le nom des Petit-Jean de La Font s'éteignit avec les quatre filles qui suivent, lesquelles eurent postérité qui, à l'heure actuelle, représente le vieux nom des Sève :

1° Catherine qui, par contrat du 6 janvier 1749, passé devant Beraud, notaire royal à Moulins, épousa Messire Antoine Guérin de Chermont, Ecuyer, seigneur de Chermont et de la Mothe Chermont, capitaine au régiment de Navarre-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu noble Messire Jean Guérin de Chermont (ou de Mariol), Ecuyer, seigneur de la Mothe-Chermont, capitaine au régiment de Navarre-Infanterie, chevalier de Saint-Louis et de dame Catherine Danville (ou d'Anville ou d'Anville Le Mercier) (1)

Leur descendance subsiste encore, paraît-il, au Brésil, sous le nom de Chermont.

2° Marie-Elisabeth. Suivant contrat du 9 février 1751 reçu par Beraud, notaire à Moulins, elle épousa Messire Jean Baptiste Perrotin, Ecuyer, Seigneur de Chevagne, Conseiller du Roy et son Procureur au Bureau des finances de Moulins, fils majeur de droits de deffunts Monsieur Maître Jean-Jacques Perrotin, seigneur de Chevagne, Conseiller du Roy au Présidial de Moulins et de Dame Anne Modérat.

Leur postérité est représentée aujourd'hui par les familles suivantes : de Champfeu ; Hastier de La Jolivette ; Aladane de Paraize ; de Dreuille ; Madame de Moréal de Brévans née Palierne de Chassenay ; sa fille Madame de Belleroche, Madame Babay fille de cette dernière et ses enfants.

3° Marie-Jeanne épousa, suivant contrat passé devant Jémois et Jarouflet, notaires à Moulins, le 13 juin 1753, Messire Charles Tiersonnier, Ecuyer, seigneur de Gipcy, Trésorier de l'Extraordinaire des guerres pour les troupes de la Maison du Roy et la Gendarmerie, puis Conseiller du Roi et Receveur des tailles (ou des Impositions royales ou encore des finances du Roi) en l'Election de Moulins, fils de

(1) Voir : Bibliothèque Nationale. Cherin, preuves de noblesse des Guérin de Chermont.

Messire Simon Tiersonnier, Ecuyer, seigneur de Quennefer, de Bois-quenoy et de Forceville en Beauvaisis, Doyen des Conseillers au présidial de Beauvais, maire de la ville, et de Dame Marie-Anne Pocquelin (branche des seigneurs d'Hannaches en Beauvaisis).

Charles Tiersonnier, né à Beauvais le 29 août 1717, fut baptisé, le même jour, en l'église de Notre-Dame de la Basse-Œuvre, sa paroisse, ayant pour parrain Monsieur Charles Ticquet, clerc du diocèse de Beauvais, son oncle à la mode de Bretagne, et pour marraine dame Marie-Anne de Nully, sa cousine, femme de Mr Louis Pocquelin, Ecuyer, seigneur d'Hannaches en partie et de Groserve, valet de chambre de S. A. R. le Duc d'Orléans, Régent, son oncle.

Il mourut subitement au bureau de poste de Saint-Imbert (Nivernais), le 23 septembre 1777.

Il avait eu de nombreux enfants. Son fils aîné, Eloy Tiersonnier, Ecuyer, seigneur de Gipcy, épousa Mademoiselle Moreau de Meauces et se fixa en Nivernais. Un autre, Charles-Eloy Tiersonnier, Ecuyer, sieur de Montpertuis et du Petit-Colombier (paroisse de Gipcy), forma une branche cadette ayant épousé Marie-Jeanne L'Hermite, fille d'un Conseiller en l'Election de Moulins. Trois de ses filles s'étaient mariées. Leurs maris, Messieurs : le chevalier Sallé, Huguet du Lys et Legros de Logère furent guillotinés pendant la Terreur. Madame Legros de Logère seule laissa des enfants qui eurent postérité.

De ce côté les Sève sont représentés par le nombreux clan Tiersonnier et par ses alliés en ligne féminine : Richard Vtes de Soultrait : Guérin d'Agon ; Moret de Nyon ; Héron de Villefosse ; Robert ; du Verne ; Le Sergeant Vtes d'Hendecourt ; Vtes Le Vavasseur ; Donjon de Saint-Martin ; Davy de Chavigné de Balloy ; Jourdier (branches de La Charnée et de Cronat) ; enfin de nouveau, par deux familles précédemment citées : Aladane de Paraize et Dreuille.

4° Marguerite-Françoise Petit-Jean de Lafont épousa, en l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 25 juin 1755, Messire Philibert Griffet, Ecuyer, seigneur de La Baume (Couzon) et de Chapettes (Deux-Chaises), Trésorier de France à Moulins, veuf de Marie Michel des Salles ; fils de deffunts Messire Gabriel Griffet, Ecuyer, seigneur de la Baume, Trésorier de France et de dame Antoinette Berié (1).

La descendance de ce ménage est encore représentée par les Guérin

(1) Philibert Griffet de La Baume était cousin d'Henri et de Claude Griffet, les deux célèbres Jésuites. Deux de ses fils ont joui d'un certain renom comme littérateurs et un autre, Louis, Ingénieur du Roy (*alias :* Ingénieur des Ponts et chaussées), Lieutenant-colonel dans l'armée Lyonnaise, fut mis à mort, à Lyon, par les Jacobins le 23 vendémiaire an II (14 octobre 1793).



de Chermont déjà cités, à cause du mariage de Messire Jean-Baptiste Guérin de Chermont, Ecuyer, capitaine au régiment de Royal-Picardie, avec sa cousine germaine Marie Griffet de la Baume, fille de Philibert ci-dessus, et, sauf erreur, par des membres de la famille de La Poix de Fréminville, à cause du mariage de Clémence Griffet de La Baume avec Antoine Louis de La Poix de Fréminville, Ecuyer, chef d'escadron, maréchal des logis de première classe du Roi (Charles X), chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur.

La famille Sève, on le voit, compte d'innombrables représentants et si jamais — tout arrive par ce temps de statuomanie aiguë — nos deux peintres bourbonnais étaient un jour sculptés en marbre ou coulés en bronze, au jour de l'inauguration, on pourrait remplir toute une tribune d'honneur avec leurs arrière-petits-neveux.

SUPPLÉMENT

THOMAS REGNAUDIN

Mon étude sur Thomas Regnaudin, lue en 1886 à la Sorbonne, a été imprimée dans le *Bulletin* de la réunion de la Société des Beaux-Arts des départements, T. X, p. 343. — Un tirage à part a été fait en 1887 (Paris, Georges Chamerot).

A la liste des auteurs faisant naître, à tort, Thomas Regnaudin en 1627, il faut ajouter d'Argenville (1) qui dit qu' « on voit de lui, à l'Académie, S. Jean-Baptiste appuyé contre un rocher, qui tient d'une main une croix faite de roseau et met l'autre sur un agneau, ce qui exprime les trois principales circonstances de sa vie ».

A trois expositions, il aurait exposé : S. 1673, Démocrite, buste plâtre ; — Héraclite, buste plâtre ; — une petite Vierge, bas-relief bronzé. S. 1699, Jésus enfant et saint Jean-Baptiste, groupe marbre ; — Adam et Eve, groupe. S. 1704, Enée emportant son père Anchise, groupe (2).

(1) *Vies des plus fameux sculpteurs, depuis la renaissance des arts, avec la description de leurs ouvrages*, par d'Argenville, de l'académie royale des Belles-Lettres de La Rochelle. 1 vol. in-8, Paris, 1787.

(2) *Dictionnaire général des Artistes de l'Ecole française* depuis l'origine

Tommaso Regnauldin, dit Mariette, fut reçu, à l'Académie, le 28 juillet 1657, professeur le 26 de l'année suivante, ce que nous savions déjà. Mais, il ajoute qu'il fut nommé adjoint à recteur le 30 octobre 1694 (1).

Nous avons déjà indiqué que les bains d'Apollon avaient été gravés par Thomassin. Nous ajouterons que les nymphes ne sont pas placées comme elles le sont dans le groupe de marbre, elles sont en sens inverse, Apollon lui-même. La gravure d'Edelinck est le contraire de celle de Thomassin.

A la fin de la biographie de notre compatriote, nous avons donné son acte de décès. Depuis, nous avons trouvé la lettre de faire-part de son enterrement. En voici le texte : « Vous estes prié d'assister au Convoy, service et enterrement de Monsieur Thomas Regnaudin, sculteur ordinaire du Roy et Adjoint à recteur en son Académie de Peinture et Sculpture, décédé en son appartement au vieux Louvre, rue Frementeau ; qui se fera lundi, 5 juillet 1706, à dix heures du matin, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sa Paroisse, où il sera inhumé. Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist.

« *Requiescat in pace.*

« Mort le 3 juillet 1706, âgé de 79 ans » (2).

Le portrait de Thomas Regnaudin en pied d'après Elie, se voit, au Louvre, sous le n° 71. Copié par Mme Nicolas Drapier, mais en buste seulement, il a été envoyé, à la municipalité de Moulins, comme l'avait demandé la Société d'Émulation du Bourbonnais, ainsi que celui de Pierre de Sève. Cette réduction a été nécessitée à cause des frais de copie. Le 14 mars 1890, M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, annonçait au Maire l'envoi de ces deux portraits.

des arts du dessin jusqu'à nos jours. Architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et lithographes. Ouvrage commencé par Emile Bellier de la Chavignerie et continué par Louis Auvroy, statuaire, directeur de la *Revue artistique et littéraire*, 2 vol. gd in-8°, Paris, 1882-1885.

(1) Abecedario de P.-J. Mariette et autres notes inédites de cet amateur sur les arts et les artistes, ouvrage publié d'après les manuscrits autographes conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale par MM. Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon. 6 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1851 à 1860.

(2) Etat-civil des peintres et sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1713, recueillis et mis en ordre par Antoine Reynès, concierge de l'Académie, publiés d'après les registres conservés à l'école des Beaux-Arts par Octave Fidière. Paris, Charavay, 1883, in-8° de 94 pages.

Il est bon de faire remarquer que la date de la mort indiquée dans l'acte de décès doit être inexacte.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

De l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture

1648-1792 (1)

THOMAS REGNAUDIN

1675, 16 novembre. — Renodin (*sic*) est chargé, avec d'autres confrères, d'annoncer à M. Le Brun qu'il présidera ordinairement, comme premier peintre du Roy et chancelier de l'Académie.

1675, 30 décembre. — Regnaudin et de Sève doivent informer sur une accusation blessante par quelque particulier sur la plainte faite par le secrétaire.

1676, 25 janvier. — Renaudin et de Sève sont chargés d'examiner les registres du secrétaire (2).

1683, 27 février. — La compagnie a nommé Messieurs Givardon, Coipel, Regnauldin et Blanchard pour rendre visite à Mr Le Hongre sur son affliction, à cause de la mort de Madame sa femme.

1683, 11 septembre. — Renauldin (*sic*) est chargé d'aller faire visite à M. Le Brun, nommé directeur de l'Académie.

1685, 5 mai. — Regnaudin fait partie de la commission chargée d'examiner les comptes de M. de Beaubrun.

1686, 7 décembre. — La compagnie étant assemblée à l'ordinaire pour les conférences, Mons. de St-Georges y a lu deux discours qu'il a faits : le 1er sur le bas-relief de Des Jardins représentant Hercule couronné par la Gloire et l'autre sur la médaille en marbre de Regnaudin, représentant un St Jean-Baptiste, ce qui a servi de sujet d'entretien.

1691, 27 octobre. — Regnaudin et de Sève font partie de la députation devant faire une visite à Mr de Villacerf, aussitôt son retour à Paris.

(1) Procès-verbaux publiés, d'après les registres originaux conservés à l'Ecole des Beaux-Arts, par M. Anatole de Montaiglon, 4 vol., Paris, J. Baur, 1875.

(2) Ces quatre indications de 1675, 1676 et 11 septembre 1683 ont été copiées par notre regretté collègue M. Arthur Clermont. ainsi que celle du 2 septembre 1684 relative à de. Sève.

1693, 4 avril. — Regnaudin et Corneille sont chargés de rendre visite à Chéron, malade.

1697, 1er juin. — Regnaudin a lu un discours, qu'il a fait, sur le Bacchus antique, qui a servi ci-devant pour le sujet d'une conférence et aujourd'hui de sujet d'entretien de la compagnie.

1697, 9 novembre. — Regnaudin a lu un discours « qui avoit desjà esté cy devant prononcé », sur le sujet des bas-reliefs et de la manière de les traiter ; ce qui a servi de sujet d'entretien.

1698, 1er février. — Regnaudin a lu un discours, qu'il a fait, sur la Vénus antique, qu'il avait ci-devant prononcé, pour servir à la conférence et qui a été, aujourd'hui, le sujet de l'entretien.

1698, 2 août. — Regnauldin a lu une ancienne conférence qu'il a faite sur le Gladiateur antique, pour servir de sujet d'entretien.

1699, 16 mai. — Regnaudin fait partie d'une commission relative à une nouvelle répartition sur le chiffre de la pension des Académiciens, le roi ayant ajouté deux mille livres aux deux mille livres auxquelles cette pension avait été réduite depuis 5 à 6 ans.

1700, 26 juin. — Regnaudin et Paillet ont été désignés pour voir travailler Michel Boyer, du Puy-en-Velay, peintre en architecture.

1706, 3 juillet. — Décès de Regnaudin.

1711, 3 octobre. — L'académie assemblée à l'ordinaire pour les conférences, il a été fait lecture d'un discours, fait autrefois par Regnaudin, sur le sujet du Bacchus antique.

François REGNAUDIN, neveu.

Comme nous l'avons dit dans la notice de l'oncle, le dernier jour d'août 1681, François Regnaudin fut enregistré, à l'Académie, pour jouir des privilèges portés par les ordonnances et paye « l'escu d'or ».

1683, 12 juin. — Parmi les étudiants, ayant fait « un exquisse », en présence des officiers en exercice, sur un sujet qui leur a été donné « sur le champ », la compagnie a jugé que le sculpteur François Renaudin était l'un d'eux.

1686, 5 janvier. — A la distribution des petits prix, tous les trois mois, un 2e prix a été donné au sculpteur Renauldin.

1687, 26 avril. — Parmi les étudiants jugés capables de travailler pour les prix, se trouve Renauldin, sculpteur.

1687, 30 août. — La compagnie a accordé, à François Regnauldin, qui a fait le bas-relief marqué F, une médaille d'or. Des médailles de ce genre devaient être données à ceux qui auraient le plus de voix après ceux qui mériteraient les prix.

1688, 2 janvier. — L'un des petits prix, distribués tous les 3 mois aux étudiants qui « dessignent » d'après le modèle, en conformité du jugement du 8 décembre dernier, a été accordé à François Regnauldin sculpteur, le 2e prix.

1688, 24 avril. — Il a été permis, à des étudiants de l'Académie, entre autres à François Regnauldin, de travailler pour les prix de l'Académie.

1688, 4 septembre. — François Regnaudin, qui a fait le bas-relief marqué D, a été jugé mériter le 2e prix de la sculpture.

1688, 30 septembre. — Id.

1689, 30 avril. — L'académie a jugé que, parmi les étudiants de l'Académie reconnus capables de travailler pour les prix, se trouvait Regnaudin « et qu'à cet effect les celules seroient faictes à l'ordinaire ».

1690, 29 avril. — Parmi les étudiants de l'Académie, Renaudin est jugé capable de travailler pour les prix.

1691, 5 mai. — Avec d'autres, Regnaudin est jugé capable de travailler pour les grands prix.

1691, 1er septembre. — L'Académie a jugé, à l'égard de la sculpture que le bas-relief, marqué A, fait par Regnauldin, a mérité le 1er prix, de la valeur de cent livres. Le 7 décembre, M. de Villacerf a fait cette distribution.

EXTRAITS DES COMPTES

Des Bâtiments du Roi, sous le règne de Louis XIV,

Publiés par M. Jules GUIFFREY (1)

1688, 1er août : à Regnaudin, sculpteur, parfait payement de 463 l., pour un chapiteau colonne isolé et un chapiteau d'angle d'ordre ionique, en marbre, pour Trianon . . . . 113 l.

(1) T. 3, 4 et 5. — Je tiens à remercier ici M. Jules Guiffrey, aujourd'hui membre de l'Institut et administrateur de la manufacture des Gobelins, d'avoir bien voulu, en 1886, sur la demande de notre ancien archiviste départemental Grassoreille, me communiquer les feuilles du 2e volume de ces comptes, m'écrivant le 10 janvier : « Comme vous l'a dit mon confrère,

1688, 8 aoust. — A luy, à compte des figures de Bachus et de Cérès et d'un grand groupe de l'Enlèvement de Cybelle, qu'il a fait en marbre et posez à Versailles . . . . 500 l.

1688, 8 février. — Au sieur Fossier, remboursement des dépenses par luy faites pour les voitures de Paris à Versailles d'une figure de marbre représentant Flore, d'une autre représentant Hercule et du groupe fait par Regnaudin, sculpteur, posé devant l'orangerie. 742 l. 1 s.

1688. — A Thomas Regnaudin, autre sculpteur, pour ses gages . . . . 150 l.

1689. — A Thomas Regnaudin, sculpteur, pour ses gages . 150 l.

1690, 1691, 1692 et 1693. — Mêmes gages . . . . 150 l. (2)

1694. — 10,300 l. pour délivrer, au s[r] Renaudin, sculpteur, pour, avec 12,100 l. qu'il a cy devant receus, faire le parfait payement de 22,400 l. à quoy montent deux figures, l'une de *Bacchus*, représentant l'Automne, l'autre de *Cérès* d'après l'antique, le groupe de l'*Enlèvement de Cibelle*, le tout de marbre blanc, deux vases, deux coquilles et deux masques de plomb qu'il a faits et posez dans les jardins de Versailles depuis 1674 jusqu'à présent et 85 l. 18 s. 4 d. pour les taxations. . . . . 10,385 l. 18 s. 4 d.

1694, 1695. — A Thomas Regnaudin, chaque année, pour ses gages. . . . . 150 l. (3)

1696 à 1705. — A Thomas Regnaudin, chaque année, pour ses gages. . . . . 150 l. (4)

1706. — A Thomas Renaudin, autre sculpteur, pour ses gages de 1706 . . . . 150 l. (5)

(A suivre.) E. BOUCHARD.

M. Grassoreille, je suis tout disposé à mettre à votre service les bonnes feuilles du 2[e] volume des comptes des Bâtiments du Roi ; mais je comptais vous les communiquer lors de votre séjour à Paris, car je n'en ai qu'un seul exemplaire dont je ne puis me dessaisir en ce moment, travaillant assidument à la table qui exigera encore plusieurs mois. Je puis seulement vous donner une copie de la portion de la table déjà faite et vous offrir la communication de tout le reste quand vous serez à Paris..... » Il s'agissait de mon travail sur Thomas Regnaudin.

(2) Cet article est sous le titre : Officiers qui ont gages pour servir généralement dans toutes les maisons royales et bastimens de S. M.

(3) T. III.

(4) T. IV.

(5) T. V. Le dernier volume des Bâtiments du Roi se trouvant à la Bibliothèque publique de la ville de Moulins.

LA BARONNIE ET LA PAROISSE
DE BRESSOLLES

— *Suite* —

Notices sur les anciens Fiefs ou Domaines de la Paroisse

Pour compléter notre travail, il nous reste à parcourir la paroisse de Bressolles et à recueillir tous les vestiges du passé avec les noms des principaux propriétaires de terres ou de fiefs.

En quittant la place de Bressolles pour aller vers Aigrepont, on trouve une maison nommée *le Petit-Pressoir*, qui appartenait autrefois aux dames Carmélites de Moulins. C'était alors un vignoble portant le nom de *Beauvoir ;* il fut donné à ces religieuses le 5 juillet 1721 par Anne Gaulme, veuve Chevalier, femme d'Antoine Forest, barbier étuviste à Moulins. Les terres qui le touchaient au nord étaient celles de *Piroir*, petit fief fort bien situé sur les collines qui dominent l'Allier.

Piroir. — Il se compose actuellement de deux bâtiments formant angle droit, avec rez-de-chaussée élevé et pigeonnier carré. Quatre portes en plein cintre accusent le style du XVII[e] siècle : c'est bien à cette époque que nous trouvons Piroir entre les mains de la famille de la Mure, qui possédait aussi Montchenin, situé à 300 mètres plus loin. Charles de la Mure, grenetier de Moulins, époux d'Isabelle de Laval (1), une des nom-

(1) Françoise de Laval, sœur d'Isabelle, était en 1631 veuve de Pierre de la Mure, bourgeois de Moulins, sieur de Champlon, au moment du mariage de sa fille Elisabeth avec Antoine Jacquier de la Faillole, écuyer, grenetier de Saint-Etienne en Forez.

breuses filles du célèbre Antoine de Laval, mourut à Piroir le 30 septembre 1651, et fut enterré le lendemain à Moulins. Sa famille devait être d'origine forézienne, comme les de Laval, et se confondre avec celle du fameux chanoine de Montbrison, Jean-Marie de la Mure. On en a la preuve dans le registre paroissial de Bressolles : il signale en août 1631 la présence à un baptême d'Henri de la Mure (1), chanoine de Notre-Dame de Montbrison, qui devait être oncle ou cousin de l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes du Forez.*

Pierre de la Mure, vivant en 1664, fils de Charles, fut sieur de Piroir, avocat en Parlement, et épousa en 1629 Marie Lithier, veuve de Pierre de Berne, sieur de Beaumont près Saint-Pierre-le-Moûtier. Sa fille, Françoise de la Mure, épousa en 1651 Jean Rouher, avocat en Parlement, sieur des Boudillets, fils de Guillaume Rouher, lieutenant en l'élection de Gannat, et de Françoise Prieur.

Jean Rouher devint ainsi sieur de Piroir (2) ; il était conseiller au Présidial de Moulins en 1682 lorsqu'il obtint de l'évêché de Clermont la permission de construire une chapelle à Piroir, moyennant une fondation de 12 livres de rente au profit de la cure de Bressolles. Sa veuve vivait encore en 1715, et était qualifiée dame de Beaumont. Leur fils, Guillaume Rouher, né en 1653, conseiller au Présidial de Moulins, fut sieur de Piroir, et en outre de Saint-Etienne (Saint-Gerand-le-Puy) par son mariage avec Claude-Marie de Chitain. C'est lui, croyons-nous, qui vendit Piroir vers 1698 à Jean Taillefer, fils d'un marchand de Moulins. Un membre de cette dernière famille mourut à Piroir en 1709 ; Gilberte Taillefer, sa fille sans doute, épousa Jean Verron ou Véron, boulanger ordinaire du roi et de la reine d'Espagne (3), qui fit aveu de Piroir en 1724, et n'existait plus en 1740. Piroir appartient en 1785 à une dame Marion (4) dont les deux filles épousèrent vers 1793 les deux frères Boulard.

(1) Ce chanoine fut parrain à Moulins en 1633 de Marie-Henriette, fille de Gabriel Giraud, bourgeois, sieur de la Mivoye et des Bordes, et de Claudine de la Mure, qui elle-même était une fille de Charles de la Mure.

(2) On a voulu écrire Piroir *Puy-Rouher*, mais il faudrait pour cela trouver les Rouher à l'origine de ce fief, ce dont nous n'avons aucune connaissance.

(3) Le fiancé d'une Marie Véron, nommé Jean-Charles Beaulieu, est dit en 1750 « ci-devant musicien de la reine douairière d'Espagne (Arch. Allier. B. 766). » Nous ignorons l'origine de ces charges espagnoles ! On trouve aussi Antoine-Auguste Verron, prêtre du diocèse de *Tolède*, prieur de Mazille (Isenay, Nièvre), 1752, après Joseph Taillefer. Tous les deux furent curés de Souvigny (Allier).

(4) Elle s'appelait, croyons-nous, Marie-Jeanne Torterat, et en 1761 son mari Jacques Marion était officier chez le Roi.

Montchenin. — Vient ensuite *Montchenin*, groupe de plusieurs maisons, dont l'une, qui possède deux belles chambres, a pû être le logis du maître. Ce hameau est très ancien, car on trouve une vente de vignes au *terroux des Monchenins* faite en 1338 par la veuve Piquaud à Jean Lamena, bourgeois de Moulins. En 1345 et 1346 Etienne et Guillaume Piquaud (1) font à ce Lamena une vente analogue au même lieu, près du chemin par lequel on va de Montchenin à « Bosmenial ». Le village fut sans doute longtemps habité par des cultivateurs, et en 1610 seulement le registre paroissial de Chemilly nous donne une indication par l'inhumation de Mr Collas, frère du feu sieur de Montchenin (2). En 1629 Charles de la Mure, grenetier de Moulins, est qualifié sieur dudit lieu : nous avons parlé de sa mort dans la maison voisine de Piroir.

A la fin du XVIIe siècle le propriétaire de Montchenin est Joseph Chaillot, procureur à Moulins et certificateur des criées, veuf d'Anne Charbonnier, et remarié à Anne-Thérèse de Gobertière. Louise Chaillot, sa fille du premier mariage, épousa en 1716 Claude Maria, originaire de Saint-Amand, procureur en l'élection et grenier à sel de Moulins, qui devint en 1738 contrôleur des finances et des domaines. Ce dernier acheta en 1751 Montchenin pour 6.300 livres à Constance Chaillot, veuve de François Verne, avocat, sœur consanguine de sa femme : à cette terre comprenant 100 œuvres de vignes environ, il joignit 72 boisselées de chambonnage achetées à Adrien de Genestoux, seigneur de Vallière, et à Marie-Anne de Dreuille, son épouse. N'ayant pas d'enfants, Claude Maria (3) et sa femme instituèrent pour leur héritière leur petite-nièce (du côté des Maria) Jeanne Giraudon, de la Celle Bruère (Cher), qui épousa en 1758 Pierre Vernin d'Aigrepont, fils de feu Jacques Vernin et de Catherine Le Breton. Jeanne Giraudon habita Montchenin avec son mari, et y mourut en 1777 âgée de 37 ans, laissant cette terre à son deuxième fils, Claude Vernin, qui mourut sans postérité. Montchenin appartient encore aux Vernin d'Aigrepont.

Aigrepont. — Le chemin qui mène de Montchenin à *Aigrepont* n'a que 300 mètres environ, et semble être une ancienne avenue. En entrant dans le hameau d'Aigrepont, on remarque un haut colombier carré en pans de bois, qui jadis devait avoisiner l'entrée de la grande cour d'Aigrepont. Ce qu'on appelle le château d'Aigrepont n'est actuellement qu'un

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, 2201, 2407, 2442. Nous avons déjà parlé de cette famille *Picaud*, si ancienne à Bressolles.

(2) Il y a plusieurs Montchenin, mais il doit s'agir de celui de Bressolles.

(3) Sur une lettre écrite en 1756 par Claude Maria au procureur Jémois, nous avons vu un cachet armorié portant : *d'...... à une étoile accompagnée de 3 glands d'.....* Supports : 2 lions ; couronne de marquis ! !

rez-de-chaussée élevé, en angle droit, dominant une terrasse prolongée par une antique charmille. Ce fief, qui appartenait en 1442 à Jean du Pont, écuyer, s'appelait autrefois Pont, et primitivement Ribonault ou Ribaoult (1) ; il consistait en une motte et maison entourées de fossés, sises sur le chemin de Vallière à Bressolles, et touchant au nord le bois des Jolys (2). La motte, dont on ne retrouve aucune trace, n'était peut-être pas au lieu même d'Aigrepont, mais elle devait en être fort voisine : on voit que le nom de Pont lui fut donné par ses propriétaires.

Jean du Pont eut trois enfants qui démembrèrent son fief : sa fille Béatrix, devenue vieille et un peu faible d'esprit, céda en 1479 à Jean Daignet, conseiller et maître des comptes du duc de Bourbonnais, époux de Marie Gaiget, le tiers par indivis de la terre du Pont : son fils Louis, propriétaire d'un autre tiers, céda aussi son droit à Louis du Rys, procureur de Bressolles, qui le vendit au même Jean Daignet. Son autre fils Jacques du Pont, époux d'Isabeau Franc, mourut avant 1479 : sa veuve partagea la terre du Pont en 1480 avec Jean Daignet, ne gardant que le tiers auquel pouvaient prétendre ses enfants mineurs. Les du Pont accusèrent Jean Daignet d'avoir abusé de l'état d'esprit de leur tante : celui-ci leur reprochait de l'avoir maltraitée. Il s'ensuivit plusieurs procès, mais Jean Daignet garda les deux tiers de Pont qui prirent le nom *d'Aigrepont*, et il fit acte de foi et hommage au seigneur de Bressolles, son suzerain. Un acte de 1506 mentionne pour la première fois le lieu d'Aigrepont, qui appartient alors à Martin des Naulx, valet de chambre de la duchesse de Bourbonnais, greffier en l'élection de Clermont-en-Beauvoisis, époux d'Anne Daignet, fille de feu Jean.

Martin des Naulx mourut vers 1519, et Nicolas Giraudeau devint tuteur de ses enfants mineurs, Pierre et Jean, qui plaidaient encore contre Jean du Pont, écuyer, toujours à propos de la division de la terre de Pont (3). Pierre des Naulx semble être mort jeune ; quant à Jean, son frère, il devint notaire royal, et fit en 1543 donation de sa *métairie d'Aigrepont*, avec sa maison de Moulins, à Jean Ponard, procureur demeurant à Moulins, et à son épouse Marie de Lys (4), sœur du donateur qui se réservait l'usufruit. Dix ans plus tard Jean des Naulx et sa sœur n'existaient plus ;

(1) On trouve mention du chemin de la Font de Ribaoult audit lieu et au village de Montchenin.

(2) Les Jolys s'appellent maintenant les Carrons.

(3) Détails tirés des archives d'Aigrepont. On y voit que Martin des Naulx avait acquis des enfants de Brazy une pièce de terre à Montchenin, voisine de la vigne qu'il avait achetée à feu Pierre de Culant.

(4) Celle-ci était sans doute sœur utérine du donateur et peut-être fille de Nicolas Giraudeau, son ancien tuteur, qui devait être de la famille possédant Lys, comme nous le verrons.

Aigrepont appartenait à quatre Giraudeau. frères et sœurs, dont l'un Jean le jeune, procureur, achetait la part de ses cohéritiers et devenait propriétaire du tout. Le 2 juin 1587 Nicolas Giraudeau, procureur au Présidial de Moulins, et Gilbert, son frère, âgé de 20 ans, fils du susdit Jean, vendent pour 880 francs écus Aigrepont à Gilbert Charbon, marchand de Moulins.

Qu'était devenu pendant ce temps le tiers resté à la famille du Pont, consistant principalement en la maison de la motte de Pont et 40 boisselées de terre qui s'étendaient des fossés de la motte du côté de Montchenin ? Jacques du Pont et Isabeau Franc eurent quatre enfants : 1, Jean du Pont, qui vivait en 1509 ; 2, Louis, mort avant 1506 ; 3, Antoine ; 4, Reyne du Pont, veuve en 1508 de Pierre Mazelier, seigneur de la Presle. En 1549 nous trouvons Françoise Faure, veuve de Jean du Pont, écuyer, seigneur dudit lieu, laquelle a trois filles Gilberte, Anne et Marie. Par contrat du 27 juillet (1) elle marie Gilberte avec Jean de Sallyn (du bourg et paroisse de Saint-Loup, en Berry ?), lequel sera tenu de demeurer en l'hôtel et domicile de ladite Gilberte. Ils eurent pour fils Jérôme de Sallyn ou Salin, écuyer, demeurant paroisse de Dun-le-Roi (Cher), et Etienne de Salin de Pont (2), écuyer, seigneur de Laumoy (Neuilly-en-Dun, Cher), qui en 1608 vendirent la terre de Pont 230 livres à Jean Bayard l'aîné. Le 4 août de la même année celui-ci revendit Pont à Gilbert Charbon qui réunit ainsi Pont et Aigrepont sous ce dernier nom seul connu actuellement.

Mathieu Charbon, fils de Gilbert, vendit Aigrepont en 1631 pour 8026 livres à Jean Harel, conseiller du roi, et Marie Mercyer, sa femme. L'acquéreur était fils d'autre Jean Harel, marchand et bourgeois de Moulins, que l'on voit acheter des héritages à Bressolles depuis 1562 jusque vers 1612 époque de sa mort. Sa veuve Elisabeth Goyn continua ses acquisitions, dont les principales furent le Désert acheté le 5 juin 1722 de noble Jean de Villaines, seigneur des Touselins (Neuvy), le domaine des Pacauds vendu par le sieur de Malvoisine vers 1626, et le domaine de Rose, situé près du précédent.

Jean Harel, conseiller au Présidial et premier échevin de Moulins, se lança aussi d'abord dans la voie des achats, et fit ensuite de mauvaises affaires, ce qui l'obligea à céder quelques terres à sa sœur Elisabeth Harel, veuve de Jacques Giraud, bourgeois de Moulins. En 1643 Jean Darost, conseiller au Présidial de Moulins, est qualifié sieur d'Aigrepont (3), que

(1) Arch. d'Aigrepont.

(2) Etienne de Salin épousa en 1619 Gabrielle Guérin, fille de feu Claude, écuyer, seigneur des Terceryes, et de Madeleine de Châteaubodeau (Arch. Allier, B. 737).

(3) Reg. paroissial de Saint-Bonnet, arch. d'Iseure.

peut-être il possédait provisoirement par suite d'une vente à réméré. En 1653 Jean Harel, devenu veuf, a de nouveau la qualification de sieur d'Aigrepont au moment du mariage de sa fille avec Jean Croizier, notable bourgeois de Moulins, mais en octobre 1656 il est obligé d'abandonner à ses créanciers Pont et Aigrepont, qui sont achetés 11.500 livres par son neveu Gabriel Giraud, chanoine de la collégiale de Moulins, docteur en théologie.

Ce dernier, fils d'Elisabeth Harel, semblait jouir d'une belle fortune comme l'indiquent l'énumération de ses biens et les embellissements faits à Aigrepont. Un cahier de comptes écrit de sa main nous apprend que de 1656 à 1665 il dépensa 36.230 livres sur le domaine d'Aigrepont, y compris le prix d'achat (1). Il mentionne particulièrement une chapelle faite à neuf, ainsi que plusieurs chambres, les frais de couverture du dôme d'Aigrepont (qui n'existe plus), le défrichage de la garenne d'Aigrepont, les plantations de nombreux arbres fruitiers, haies, vignes, cabinets de verdure, charmilles, l'établissement de terrasses, tapis verts, jardins, etc. Pour ses constructions et pour sabler les jardins, il fit venir de l'Allier 1.000 charrois de sable qui coûtèrent 650 livres : ce seul détail peut faire juger de l'importance de ses travaux à Aigrepont et aussi aux *Mounines.*

A cause de son architecture originale nous citons avec intention cette maison des Mounines située tout près d'Aigrepont dont elle dépend toujours : elle est sur la commune de Neuvy, mais son écurie est sur celle de Bressolles. Ce bâtiment, bien construit en briques appareillées à losanges bleus, comprend un rez-de-chaussée assez long, ouvert en son milieu par un large passage de voitures, sorte de hangar, établi dans l'axe de l'avenue conduisant à Aigrepont. De chaque côté du passage intérieur se trouve symétriquement placé un escalier avec balustrade en bois découpé. Ces escaliers, qui ne manquent pas de cachet, semblent dater de l'époque de Louis XIV : aussi pensons-nous que cette maison, appelée la *loge des Mounines* par le chanoine Giraud, pourrait bien avoir été construite ou réparée par lui, de façon à former de ce côté une porterie pour Aigrepont et la belle vigne des Mounines (2).

Gabriel Giraud possédait aussi par sa mère le Désert et les Bretins réunis en un seul domaine sous le nom des *Bretins* (3) ; il avait Rose,

(1) Arch. d'Aigrepont.

(2) Ce nom de *Mounines* indique peut-être qu'autrefois en ce lieu habitèrent des moines ou des religieuses.

(3) Les *Bretins* (Moulins), achetés 13.800 livres en 1640, étaient situés en grande partie sur la paroisse de Neuvy entre Origny et le Chambon-Colombeau. Le *Désert* les touchait plus au sud, à l'est de Vallière ; c'était un bien

acquis avant 1650, les Pacauds et la vigne des Podaquais achetée par Jean Harel en 1634. A Moulins il était propriétaire de plusieurs maisons situées près la rue des Orfèvres, la place d'Allier et le Champbonnet des Carmes. Vers 1680 il a les fonctions d'official de Moulins pour l'évêque d'Autun : après sa mort en 1702, ses biens passèrent à son frère Pierre Giraud, châtelain de Moulins, sieur de Chaugy (Bessay) et Mimorin (Lusigny), veuf de Marie Prieur. Celui-ci donna les terres de Bressolles et Neuvy à sa fille Elisabeth Giraud, mariée depuis 1685 à Jacques Vernin, lieutenant criminel et assesseur civil au Présidial de Moulins, maire de Moulins (1715-17), fils de Charles Vernin, sieur d'Origny (1), et de Gervaise Febvrier.

Elisabeth Giraud mourut en 1716 à 55 ans et son mari Jacques Vernin en 1725 à 72 ans. Leur fils aîné Jacques eut Aigrepont, et épousa Catherine Le Breton (1725), qui lui apporta la terre des Rognons (Chemilly). Il acheta la charge de trésorier de France, et fit faire à Aigrepont une nouvelle chapelle bénite le 26 avril 1753. Son frère cadet Pierre Vernin (2) eut les domaines de Rose et des Pacauds, avec la charge d'assesseur et lieutenant particulier en la sénéchaussée.

Jacques Vernin et Catherine Le Breton eurent quatre enfants : 1°, Pierre, qui suit ; 2°, Gabrielle, qui épousa dans la chapelle d'Aigrepont le 9 novembre 1762 Michel-Toussaint Cadier, écuyer, fils de Michel, seigneur du Bouis, et de feu Marie-Françoise Roux ; 3° Marie-Gervaise, mariée

allodial qui ne payait qu'un boisseau de blé à la chapelle de la Madeleine. Les Bretins payaient une redevance au seigneur de Bressolles. Un autre lieu situé près d'Aigrepont a pris aussi le nom du Désert, et est resté aux Vernin, car en 1774 un fils de Pierre Vernin d'Aigrepont fut baptisé sous le nom de *Vernin du Désert*. Les Bretins passèrent dans la famille Grimauld en 1721 par le mariage de Marie Vernin, fille de Jacques et d'Elisabeth Giraud, avec Nicolas Grimauld. C'est sur leurs terres que fut établi le faubourg actuel de la Madeleine, lorsque la construction du pont de M. de Régemorte fit disparaître le Chambon-Colombeau. Une note de Gilbert Landoys, curé de Bressolles, nous apprend que les démolitions des maisons servirent en 1754 à bâtir une chapelle aux Bretins et un presbytère au vicaire desservant l'église de la Madeleine. On fit aussi des baraques pour loger les deux bataillons du régiment de Berry qui furent les premiers travailleurs du nouveau pont. En 1793 Pierre Vernin d'Aigrepont possédait aux Bretins un domaine estimé 800 livres.

(1) Il ne faut pas confondre ce fief appelé *Origny-Cornelier* ou la *Burelle*, situé entre les Melets et Thoury (Neuvy), avec le château d'Origny, près le faubourg de la Madeleine de Moulins.

(2) Il fut seigneur du Breuil (Gennetines) par sa femme Jeanne Tourraud, et eut la jouissance d'Origny-Cornelier donné à son deuxième fils Jean-Jacques Vernin par Catherine Vernin, veuve de François Guillet, garde du Roi. C'est son petit-fils Pierre-Joseph Vernin, qui fut député en 1789.

dans la même chapelle le 15 septembre 1767 avec Pierre-Joseph Martin de Frémont, chevalier de Saint-Louis, porte-étendard des gardes, du Corps, guillotinée à Paris le 12 décembre 1793; 4° Madeleine Vernin, guillotinée avec sa sœur.

Pierre Vernin d'Aigrepont hérita des biens de Bressolles et de la charge de trésorier de France : nous avons dit qu'il épousa en 1758 Jeanne Giraudon qui lui apporta Montchenin. Il vivait encore en 1793, ayant eu dix enfants dont trois seulement survécurent (1) : l'aîné André-Achille, né à Moulins le 5 novembre 1761, fut officier de marine, et fit la guerre d'Amérique où il reçut une blessure grave : obligé de quitter le service, il épousa Luce Vyau de Baudreuil, d'une famille nivernaise. Avec son frère Claude dit le chevalier de Montchenin, il acheta une terre en Guyane. Le troisième frère s'appelait Jean-Jacques Vernin de Pont : comme le cadet, il n'eut pas de postérité. Aigrepont appartient encore aux descendants d'Achille Vernin.

Les Carrons. — Le domaine des *Carrons* est dans la plaine de l'Allier en bas du raidillon qui conduit aux Mounines ; il s'appelait autrefois les *Jolys*, dont le *terroux*, situé au-dessous d'Aigrepont, joignait à l'est les chaumes et grèves du port de Bressolles, d'autres côtés les terres et hôtel des Rois et le chemin des Rois à Moulins. En 1499 on mentionne le bois des Jolys, en 1529 Jean *Gallopier* (2), gendre de Gonin Jolly, qui vend à Guillaume Guyon, marchand de Moulins, le champ Garensot touchant à l'est le chemin du village des Jolys au village des Picauds. Gilbert Charbon, cité plus haut, et Jacques Dinet, seigneur de Vallière, achetèrent les Jolys en 1592 de Nicolas Voisin et Jean Cassot pour 649 écus 41 sols tournois. En 1629 on trouve de nouveaux propriétaires appelés Carron, dont le nom devait finir par s'imposer au domaine. En 1663 Claude Hastier, bourgeois de Moulins, époux de Marie Boully, est qualifié sieur des Jolys ou Carrons au moment du mariage de sa fille Claude avec Gilbert Aumaistre, avocat (3). Les terres de Marie Boully, veuve en 1682, touchaient celles du chanoine Giraud, et du côté de Moulins s'étendaient sur le *terroux des Mores* qu'on appelait autrefois les *Bosbutins* (4) ou champ Colas, et sur le *terroux de Champaigne* avoisi-

(1) Le dernier, baptisé en novembre 1677 sous le nom d'André-Achille Vernin de Basmaison, eut probablement pour parrain son frère aîné.

(2) Ce nom de Gallopier est resté à une ferme de la commune de Bressolles, située près de la forêt de Moladier. En 1643, Symphorien Gallopier et Gilbert Damerot étaient fabriciens de l'église.

(3) Arch. de Moulins, 449.

(4) Il y avait de l'autre côté de l'Allier, sur la paroisse d'Iseure, un autre *terroux* appelé aussi les Bosbutins *alias* les Condemines, désigné en 1682 sous le nom de Creux de la Presle.

nant le port de Bressolles. Les Aumaistre se succèdent ensuite aux Carrons, qui, vers 1750, sont à Marie-Jeanne Josse, veuve de Claude Aumaistre, avocat à la cour, comme tutrice de ses enfants mineurs. En 1754 Gilbert-Etienne Aumaistre est sieur des Carrons, qui aujourd'hui appartiennent à M. Billon.

Les Delauds. — Des Mounines en suivant la route qui conduit à la forêt de Moladier, on arrive au domaine des *Delauds* appelé primitivement les *Bonnes-Armes*, et — nous ne savons pourquoi — désigné sous le nom d'Hautejame sur les premières cartes d'Etat-major. Ce petit fief consiste encore en un pavillon avec rez-de-chaussée élevé et une salle haute ornée de peintures, à laquelle on accède par un escalier contenu dans une tour carrée en pans de bois. Le manteau de la cheminée porte le blason des Roussel (1), et un autre écusson *de sable à la fasce d'argent* qui est probablement celui des Béchonnet.

Le propriétaire du domaine en 1464 était Gilbert Bonnarmes, héritier présumé de Simonin Bonnarmes décédé avant 1476. Avec son beau-frère Jean Prodat (2), il fit aveu de diverses redevances à Antoine de Bressolles. En 1488 on trouve encore Pierre Bonnarmes, puis en 1509 un Jean Bonnarmes, mais en 1587 Jérôme de Sacconnyn-Bressolles échangea en cens pur et simple les droits de taille qu'il avait sur les héritages des Bonnes-Armes et du Grand Bez, possédés par Claude *Delaud* dont le nom est resté au domaine.

En 1623 Jean Béchonnet, conseiller du roi, et lieutenant-général du domaine de Bourbonnais (3), venait d'acquérir les Bonnes-Armes de Pierre Hugon de Givry. Par acte daté de Paris le 8 mai 1635, il en fit donation à son fils Jean (4), avocat au Présidial de Moulins, qui épousa en 1638 Françoise Roussel, veuve de François Morice. De ce mariage vinrent : Françoise, qui épousa en 1657 Gilbert Palierne, procureur au Présidial de Moulins, et Jean, qui fut avocat en Parlement, sieur des Bonnes-Armes et châtelain de Bressolles. Ce troisième Jean Béchonnet épousa en 1668 (son père n'existait plus) Marguerite Donjon, veuve de Philibert Mongin. Comme nous l'avons vu, il la perdit en 1698, et il se remaria avec Catherine Febvrier dont il eut le 5 novembre 1701 un fils qui ne vécut pas longtemps. Jean Béchonnet mourut lui-même quelques

(1) *D'azur au sautoir d'or accompagné en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'une rose d'or.*

(2) Nous retrouverons ce nom de Prodat ou Perrodat à la ferme des *Prodats*, anciennement des Oliviers.

(3) Il fut nommé en 1602 à la place de Jacques Dinet.

(4) Il n'était que son fils naturel et avait pour mère Marie Thévenin : il fut légitimé en 1633.

années après, sans enfants, laissant une succession (1) embarrassée, qui eut pour résultat en 1726 la prise de possession du domaine par Jean-Baptiste Roussel de Tilly, son principal créancier. Charles Roussel de Tilly, fils du précédent, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, vendit les Bonnes-Armes pour 4.000 livres le 31 août 1751 à Antoine Guérin de Chermont, seigneur de Neuville (Neuvy). Ce dernier vendit en 1755 Neuville et les Bonnes-Armes ou Delauds à Claude Cavy, tailleur. Le petit-fils de celui-ci céda les deux terres, en 1822, à Mr Nau de Beauregard, dont la famille les possède encore.

Les Prodats, les Oliviers, les Machefers, la Velatte. — A l'ouest des Delauds, sur une croupe qui fait face au château de Neuville, se trouvent deux domaines qui s'appelaient les *Oliviers*. L'un d'eux a conservé ce nom qu'il semble avoir pris des Olivier, seigneurs de Neuville à la fin du XVIe siècle ; l'autre a pris celui des *Prodats* qu'il avait déjà en 1750 lorsqu'il appartenait à Antoine Bazin le jeune, procureur à Moulins et à Jeanne Deguet, sa femme. En 1779 un officier d'infanterie nommé Bazin, probablement fils d'Antoine, vendit les Prodats à Gilbert Tortel (2), sieur des Melets (Neuvy) et du Ponet, dont les descendants les possèdent actuellement.

(*A suivre*). Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Voir, pour plus de détails, notre article sur les *Delauds et Neuville*, *Annales bourbonnaises*, VI, 1. Louis Veillard, futur prêtre, petit-neveu de Jean Béchonnet par sa mère Marie Palierne, était son héritier. On le trouve chanoine de Bourbon-l'Archambaud en 1746 et curé de Bresnay en 1764.

(2) La famille Tortel est sur le registre paroissial de Bressolles depuis 1719, décès de Gilbert Tortel ; 1724, décès de Gabriel Maguet, femme d'Etienne Tortel, fermier de Beauregard (Bressolles) et de leur fille Pétronille. Gilbert Tortel, qui acheta les Melets en 1772 à Madame Rabouine, née Boicervoise, était né à Beauregard en 1729 du même Etienne Tortel et de sa seconde femme Thérèse Picard : il était fermier de la Presle (Coulandon). Avec Claude Tortel, il assista à Bressolles le 30 novembre 1784 à l'enterrement du curé Tortel, son frère.





CHRONIQUE

Notre « confrère » Madame la Ctesse Louise de Fradel, chanoinesse, a présenté pour la première fois, cette année, à l'exposition de peinture de Lyon, des miniatures dont elle est l'auteur. Ces miniatures ont été reçues par le jury.

En adressant nos félicitations à Madame la Ctesse de Fradel, nous nous permettrons de rappeler que son père, le Cte de Fradel, était doué lui aussi d'un réel talent pour la miniature. La seule fois où il ait exposé au « Salon » de Paris, en 1847, il obtint une médaille.



Le 9 janvier ont eu lieu, à Paris, les obsèques d'une artiste bourbonnaise de talent, Mlle Jeanne-Magdeleine Favier, originaire de Vichy. Une assistance considérable a rendu les derniers devoirs à la défunte, qui était professeur de dessin de la ville de Paris et officier de l'Instruction publique.

Peinture, gravure, lithographie, miniature, la jeune artiste avait abordé avec succès tous les genres. Elle était sociétaire des Artistes français.



Rectifications à la Liste des Membres de la Société

Notre confrère :

Maurice DE CHACATON habite le château de Chermont et non de Cermont.

Son frère doit être prénommé *Guy* et non Jean.

Le lieutenant-colonel DE FRADEL doit être désigné : Le Vte DE FRADEL, lieutenant-colonel, demeurant au château des Morelles, commune de Broût-Vernet.

M. DE GAULMYN doit être appelé Vte Joseph DE GAULMYN, au château de Rimazoir, commune d'Autry-Issard.

Mme GUEMY, non au château de Godet à Toulon, mais au château de Godet, commune de Toulon-sur-Allier.

Le nom du Mis DE LAS CASES doit être orthographié LAS CASES et non LAS CAZES.

Le nom de M. Xavier DE MARESCHAL doit être orthographié MARESCHAL et non MARÉCHAL.

M. l'abbé MORET doit être qualifié doyen de Saint-Menoux.

***

Dans la liste des abonnés, il faut mettre M. GRAVIER DU MONSSEAUX et non GRAVIER DU MOUSSEAUX.

***

Dans la liste des ouvrages offerts à la Bibliothèque de notre Société, a été omis le don par M. TIERSONNIER de ses *Remarques sur la « Sigillographie » figurant au catalogue du Musée départemental de Moulins.*



Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 7 MARS

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : Mme la chanoinesse de Fradel, MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Bouchard, R. Chabot, l'abbé Clément, Frobert, Guillaumier, Mantin, Milcent, R. Moreau, Queyroi, Seulliet et Tiersonnier.

MM. Grégoire et Flament se font excuser.

— M. le Président se fait l'interprète, auprès de Mme la Ctesse de Fradel, des respectueuses félicitations de ses confrères de l'Émulation, à l'occasion de l'admission de son envoi de miniatures à l'Exposition de peintures de Lyon. « Cette admission, ajoute-t-il, est d'autant plus significative que l'Exposition lyonnaise est justement réputée pour la sévère sélection des œuvres qui y sont accueillies. »

— M. de Quirielle signale qu'à la réunion de février, de la Société des Antiquaires de France, M. Héron de Villefosse a lu une note de M. J. Déchelette, relative à un petit vase à infuser, spécimen curieux de la poterie ménagère antique, dont notre excellent confrère M. Bertrand est l'inventeur et le propriétaire (1).

(1) A ce propos, M. Bertrand nous a fait passer la note suivante qui documente la communication de M. le Président : « Dans mes fouilles des Officines de poteries de Vichy, j'ai recueilli entre autres objets, un vase de terre blanche lustrée, très évasé, à bord coupant et à pied mouluré, n'ayant sur toute sa panse conique que quelques filets et des guillochures peu profondes ; ce vase faisait corps, à sa base, avec un autre qui était sphéri-

Ensuite M. le Président fait part à la Société de diverses communications qui lui ont été faites : — Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé plusieurs exemplaires du programme du congrès annuel des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne en 1904, et une lettre faisant connaître qu'un congrès international archéologique doit avoir lieu en 1905, à Athènes, sous le haut patronage du Gouvernement hellénique. — M. le commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 nous fait savoir qu'il adresse à notre Société un exemplaire du tome I du *Rapport général administratif et technique de l'Exposition universelle de 1900,* et que les volumes suivants nous seront expédiés incessamment.

— M. le Préfet de l'Allier a fait parvenir à M. le Président de la Société, la lettre suivante :

Moulins, le 29 février 1904.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Société d'Émulation du Bourbonnais a signalé à M. le Ministre des Beaux-Arts l'intérêt qu'il y aurait à redresser deux pierres tombales gravées, conservées, l'une dans l'église du Breuil, l'autre dans l'église de Trevol, toutes deux classées parmi les monuments historiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. René Moreau, architecte des monuments historiques du département, vient d'être chargé de faire procéder à ce petit travail de conservation dont la dépense sera à la charge du budget des Beaux-Arts.

En vous donnant avis de cette décision, je vous remercie, Monsieur le Président, au nom de M. le Ministre, de la communication que vous avez adressée, et à la suite de laquelle la décision susvisée a été prise.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de l'Allier,
BRIENS.

— Diverses Sociétés demandent l'échange avec notre *Bulletin :* la *Société des Sciences et Arts du Beaujolais* qui fait valoir les liens

que, à bord en petit boudin, et qui était percé de petits trous, à sa rencontre avec le précédent, pour servir de passoire à infusion. Mon collègue Déchelette qui va éditer un ouvrage sur les poteries gallo-romaines m'a emprunté toutes les pièces les plus rares de mon cabinet et ce vase surtout. Il l'a montré à feu M. Garnier, le Directeur de la Manufacture Nationale de Sèvres qui m'a fait demander par M. Déchelette, l'autorisation de le faire copier pour les collections de Sèvres, nous promettant de nous en faire exécuter une copie, pour chacun de nous, ce qui a eu lieu. »

historiques qui relient le Beaujolais et le Bourbonnais ; la *Société Gorini*, à Bourg (Ain) ; la *Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, qui parait à Cahors. Ces diverses requêtes sont renvoyées, pour examen, à la Commission du *Bulletin*.

— La *Société d'Émulation de Cambrai* annonce que son concours bisannuel de poésie sera fermé le 1er septembre et les prix distribués en séance solennelle, le 18 décembre de cette année.

Sont déposés sur le bureau divers ouvrages offerts à notre Bibliothèque : 1° Le *Personnel concordataire dans le département de l'Allier*, d'après les documents inédits des Archives nationales, etc., extrait de notre *Bulletin* et publié par notre confrère, M. l'abbé Clément ; — 2° quatre brochures offertes par M. Edouard Janin, président de la chambre de commerce de Montluçon : *a) Conférence des chambres de commerce du midi, du sud-est, du centre et du sud-ouest*, tenues à Montluçon, les 24, 25, 26 septembre 1900, compte rendu. Montluçon, imp. Herbin, 1901, in-4°, I-XII, 262 p. ; *b) Compte rendu des travaux de la chambre de commerce de Montluçon*, pendant l'année 1900. Montluçon, imp. Herbin, 1901, in-8°, 82 p. ; *c) Rapport général*, fait au nom des chambres de commerce du centre et du sud-ouest, sur l'utilité de compléter le projet de voies navigables nouvelles, par un canal de jonction de la Loire à la Garonne, par M. Edouard Janin. Montluçon, imp. Herbin, 1901, in-4°, 41 p. ; *d) Le canal du Berry* au congrès de Montluçon, Montluçon, imp. Herbin, 1901, in-4°, 22 p. ; — 3° Le *Taxodium distichum* au parc de Baleine, par M. G. de Rocquigny-Adanson, Moulins, imp. Et. Auclaire, 1904 ; article extrait de la *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France* et publié sous une élégante couverture ornée d'une fine lithographie en couleur qui représente le feuillage si délicat du *Taxodium* ; — 4° *L'Eglise de Châteloy* (Allier), par M. Juste Fennebresque, extrait de la *Revue de l'art chrétien*, novembre 1903 ; — 5° *Essai d'un armorial Quercynois*, par M. Esquieu, publié à Paris chez H. Champion, lib.-éd., 9, quai Voltaire, et à Cahors chez J. Girma, lib.-éd., boul. Gambetta, 34.

— A propos de la lettre de M. le Préfet de l'Allier faisant connaître le classement comme monuments historiques des deux pierres tombales du Breuil et de Trevol, et les mesures qui vont être prises pour leur conservation, M. Tiersonnier dit qu'il connaissait cette décision par M. Perrault-Dabot. Il donne quelques renseignements sur ces petits monuments et sur les démarches qu'il a faites pour arriver au classement de l'inscription relative à Gilles Masurier qui est sur la façade de l'église d'Yzeure. *(Voir la Chronique.)*

— M. MANTIN entretient la Société des démarches de M. Masson, secrétaire du comité de l'Exposition des Primitifs français en 1904, venu à Moulins pour y visiter les tableaux pouvant figurer dans cette exposition. Sur les indications de MM. Mantin et Grégoire, M. Masson s'est transporté en diverses églises de l'arrondissement pour choisir les primitifs français dont il désire le déplacement. M. Queyroi a envoyé à cette exposition un tableau de la fin du XVe siècle, triptyque représentant saint Jérôme, saint Pierre et saint Paul.

— La parole est donnée à M. FROBERT, trésorier, pour son rapport sur la situation financière de la Société. Son état des comptes de l'exercice écoulé comme le projet de budget pour 1904 sont approuvés par la Société, dont M. le Président se fait l'interprète pour adresser à notre dévoué Trésorier ses plus vifs remerciements pour son concours dévoué et le soin désintéressé avec lequel il gère nos intérêts matériels.

— M. Mantin lit au nom de la commission du *Bulletin*, un projet de dépôt des statuts à la Préfecture (1). Après un échange d'explications, les conclusions du rapport de M. le Vice-Président, mises aux voix, reçoivent l'approbation des membres qui assistent à la séance. Le rapport sera inséré dans le prochain numéro du *Bulletin*, et la Société donne pleins pouvoirs à son bureau pour remplir les formalités exigées par la loi pour cette déclaration.

— M. BERTRAND demande, de la part de M. Francis Pérot, l'autorisation de se servir de divers clichés de la Société pour un travail particulier publié par notre confrère. Cette autorisation est accordée.

— M. Mantin rend compte des publications reçues par la Société depuis notre dernière séance.

« Le *Bulletin de la Diana*, t. XIII, n° 7, publie une intéressante communication de M. l'abbé Reure relative à un manuscrit de la bibliothèque de Caen ayant pour titre : *Emblèmes de Anne comte d'Urfé* accompagné d'un portrait de l'auteur, de *Stances* qui paraissent être de Loys Papon et d'un *Discours sur la vie et meurs d'Anne d'Urfé* datée de Montbrison, 20 février 1596. Ce manuscrit composé de 38 feuillets contient des emblèmes enluminés, des rinceaux et ornements variés en noir et or qu'il convient d'attribuer, ainsi que l'écriture, à Loys Papon. Il constitue au point de vue artistique un ouvrage des plus précieux et des plus intéressants. Cette publication

(1) Voir ci-après page 73.

et les reproductions en photogravure qui l'accompagnent faites avec le soin extrême et le luxe typographique coutumier au *Bulletin de la Diana* font le plus grand honneur à cette Société, au savant abbé Reure et à M. Brossut son collaborateur dans cette exhumation.

Le compte rendu de la séance du 19 juin 1903 de la *Société de secours des amis des sciences* publie un discours de M. Lacroix, professeur au Muséum, contenant une narration très documentée et très dramatique de l'*Eruption de la Martinique.*

Dans les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 16e vol. (1re livraison, 31 mars 1902), je signale aux admirateurs de notre grand poète national un article de M. Louis Belton ayant pour titre : *Victor Hugo et son père le général Hugo à Blois.*

La 3e livraison du même vol. contient une étude de M. le Dr Houssay sur *les silex du Tertiaire de Thonay et l'œuvre de l'abbé Bourgeois.*

Les *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer,* t. XVIII, publient un long travail du P. A. Hamy S. J. sur l'*entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer* en 1532. J'y relève un compte de *Pierre Chauvran dit le Bourbonnais, pelletier du roy*, qui démontre que déjà au XVIe siècle l'industrie des fourrures florissait à Moulins. Dans les notes biographiques sommaires qui accompagnent ce travail je relève celle concernant Anne de Montmorency auquel François Ier confia la dignité de connétable à Moulins le 10 février 1538, et celle de Jean d'Alban seigneur de Saint-André gouverneur du Bourbonnais, de la Haute et Basse Marche et pays de Combrailles.

Les procès-verbaux et mémoires de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon* (année 1903), contiennent p. 120, une curieuse étude de MM. Jules Gauthier et Roger de Lurion sur les *Marques de Bibliothèques et Ex-Libris* Franc-Comtois, suivi de reproductions de *Fers de reliure* et d'*Ex-Libris* des XVIe et XVIIe siècles.

Dans la *Revue de l'Agenais* (30e année, 9 décembre 1903), je signalerai une monographie de M. Marboutin sur les *Fers à Hosties.* Ces spécimens de mobilier de sacristie assez rares dans le centre se rencontrent fréquemment dans le Poitou, le Limousin et le Périgord.

Un volume récent ayant pour titre : *Au Temps de Louis XIII* réunit une série d'intéressants articles de M. Louis Batiffol parus dans la *Revue de Paris* au nombre desquels j'ai indiqué en son temps à la Société d'Émulation celui intitulé *Le Magicien Jean Michel brûlé vif à Moulins en 1623.* Les notes bibliographiques et autres ajoutent à cette reproduction un surcroît d'intérêt qu'il convient de signaler.

Dans une très longue étude publiée par M. Gaston Varennes dans

les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. XVIII, ayant pour titre : *Lamartine garde du corps à Beauvais en 1814*, je trouve à signaler les liens d'étroite amitié qui unissaient le grand poète avec M. de Virieu et de la Poix de Fréminville, descendants de deux familles connues depuis longtemps en Bourbonnais. A signaler dans le *Bulletin de la Société Nivernaise* (3ᵉ série, t. X, 2ᵉ fascicule), des *Notes* de M. Duminy *sur les anciennes Ecoles de Nevers*. L'une de ces écoles fut réglementée le 30 octobre 1540 aux grands jours de Moulins. En 1622 une maison d'éducation de filles fut confiée aux Ursulines de Moulins à la suite d'un traité passé avec la supérieure de cette communauté. On voit que déjà au XVIIᵉ siècle il y avait entre les deux villes échange d'institutrices religieuses.

Dans la *chronique* du même *Bulletin* M. de Saint-Venant rapporte avoir vu au Musée de Moulins deux panneaux sculptés de la Renaissance provenant de Moulins-Engilbert et des carrelages de revêtement au Symbole de Clèves, ayant été au château ducal de Nevers.

Le *Journal des Economistes* du 15 février donne l'analyse d'un livre d'actualité de M. L.-H. Roblin ayant pour titre : *Les Bûcherons du Cher et de la Nièvre, leurs syndicats*.

La *Revue Héraldique* de février 1904 contient des études généalogiques de plusieurs familles bourbonnaises, p. 98 et suivantes, famille de Pélacot, p. 113. Etat civil nobiliaire : famille de Bourbon.

Dans l'*Iconographie des Incunables imprimés à Toulouse*, par M. le baron de Montgaillard, inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 10ᵉ série, t. III, je relève les *Ordonnances de Moulins concernant le Languedoc* par Jean de Guerlins (1491), incunable in-8ᵉ en caractères gothiques. La même publication contient un éloge de M. Baillet, professeur à l'école vétérinaire de Toulouse, décédé à Moulins, le 16 août 1900.

Dans la chronique bibliographique du *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique de la Charente* (année 1902-1903), 7ᵉ série, t. III, je relève un article de M. Clément Simon extrait de la *Revue des Questions historiques* dans lequel l'auteur entreprend de justifier Louise de Savoie des infamies qu'elle aurait commises vis-à-vis du connétable de Bourbon. Il conviendrait notamment de rejeter comme une légende les entraînements auxquels la « complexion amoureuse » de la Reine-Mère l'aurait portée dans l'attitude acharnée que l'histoire lui prête à l'égard de notre dernier Duc.

Le *Bulletin* nᵒ 30 de l'*Académie d'Hippone* contient une *contribution aux Études Berbères* de M. Levistre, notre compatriote, rappelant

ses précédentes études parues dans la *Revue Scientifique du Bourbonnais*, notamment sur la *Pierre Folle* de Besson et le *Dolmen des bois de l'Assise.* »

— M. Seulliet fait passer sous les yeux des membres de la Société divers objets gallo-romains fort intéressants, qui ont été trouvés dans un champ dépendant du domaine de Lodepierre près Diou, et qui lui appartient. Ce champ se trouve exactement situé entre le chemin de fer de Moulins à Chagny et le canal latéral de la Loire, non loin de ce fleuve. C'est en faisant un défonçage de 0m,50 pour planter de la vigne qu'on a découvert tout d'abord des pierres qui ont été reconnues comme provenant des carrières de marbre de Diou ; elles recouvraient de nombreux ossements mélangés à des objets de bronze et de fer parmi lesquels on distingue des fragments d'épées, des fers de lances, des bracelets et des anneaux en bronze, de longues épingles, de fort curieuses fibules de bronze dont quelques-unes sont ciselées, des anneaux de collier en ambre. Notre confrère se propose de faire, dans le même champ, des fouilles plus approfondies et plus complètes et de tenir la Société au courant des résultats de ses recherches.

— M. Milcent, comme complément à sa dernière communication sur les restes de « l'enfant mort au Temple », lit une note sur la récente visite qu'il a faite au cimetière Sainte-Marguerite. Après lecture, cette note est renvoyée à la Commission du *Bulletin*, pour être jointe à la première communication de notre confrère.

— A la demande de M. Bernard, M. Tiersonnier présente à la Société un livre orné d'une fort jolie reliure du XVIIe siècle. C'est le *Pharus Galliæ* du Père Philippe Labbe, ouvrage imprimé en 1644 par Pierre Vernoy, imprimeur du roi à Moulins, l'un des membres de cette dynastie de libraires moulinois bien connue des érudits de notre province. La reliure est aux armes d'un gentilhomme berrichon, Antoine Arnaud Fradet (ou de Fradet), seigneur de Saint-Aoust, comte de Châtillon, baron de Bourdelles et de Saint-Janurien, vicomte de Villemenard, etc... Conseiller du Roi en ses Conseils, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Berry, brigadier des armées du Roi, etc..., tué aux guerres de Hollande, avant 1669, dernier mâle de la branche des Fradet de Saint-Août. L'écusson est écartelé au premier des Fradet, dont une branche est devenue bourbonnaise au XVe siècle, et existe encore dans celle des comtes de Fradel (1), à laquelle appartiennent nos confrères Mme la comtesse Louise de Fradel, chanoinesse, et le lieutenant-colonel vicomte de Fradel.

(1) Voir notamment à ce sujet notre *Bulletin*, année 1900, pages 165 et suivantes.

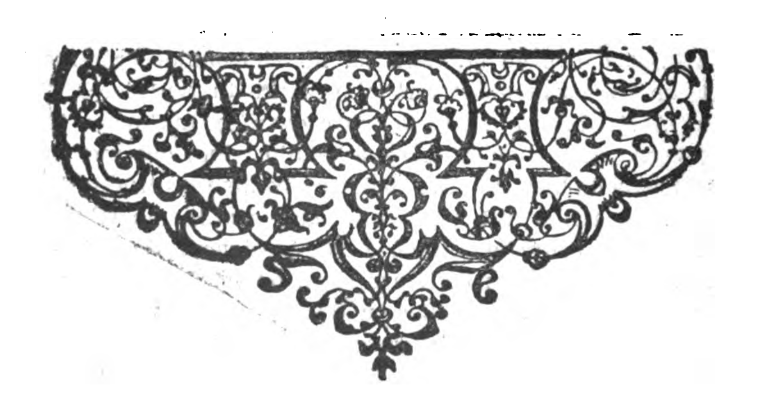
M. de Quirielle et M. l'abbé Clément expriment le vœu que cette charmante reliure soit reproduite dans le *Bulletin*, et M. Tiersonnier promet, si cette reproduction est décidée, de l'accompagner d'une note détaillée avec preuves à l'appui.

— Il est procédé à l'élection, comme membres titulaires, de MM. l'abbé Bouillon et Sayet, présentés à la dernière séance. Ils sont élus.

— Est présenté comme membre titulaire, par MM. R. de Quirielle, abbé Clément et Tiersonnier, M. Edouard Janin, président de la Chambre de commerce de Montluçon.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

G. B. — J. C.





RAPPORT

Présenté par M. Louis MANTIN

Au nom de la Commission du Bulletin
sur un Projet de Déclaration légale de la Société
conformément à la Loi du 1er juillet 1901

Messieurs,

Sous le nom de *Société d'Émulation du Département de l'Allier*, notre Société a été fondée en 1846.

Approuvée par arrêté ministériel du 27 janvier, elle a été autorisée par arrêté de M. le Préfet de l'Allier du 30 du même mois. Elle comptera donc bientôt soixante années d'existence. Le nombre des membres, titulaires ou associés, était de soixante-quatre. Il est aujourd'hui de cent vingt-huit.

Ce n'est point à propos d'un modeste projet de modification dans son organisation qu'il convient d'aborder l'histoire de notre Société depuis sa fondation. Espérons que cette entreprise pleine d'intérêt tentera quelque jour la plume de l'un de nos érudits confrères.

Mais, d'ores et déjà, n'est-il pas permis d'affirmer, sans fausse modestie, que depuis les premiers moments de son existence déjà longue la Société d'Émulation n'a pas failli à la mission qu'elle s'était proposée ? Les nombreux travaux consignés dans la collection de ses *Bulletins* suffisent à attester l'essor qu'elle a donné à tout ce qui touche les arts, les lettres, l'archéologie et l'histoire du Bourbonnais.

A mesurer les efforts de nos devanciers et le chemin parcouru, nous avons le souci de continuer leur œuvre et le devoir s'impose dès lors de rechercher et d'appliquer les moyens propres à assurer le développement normal et le bon fonctionnement de notre association. Nous sommes, je l'espère, unanimes sur ce point.

Dans cet ordre d'idées, un certain nombre d'entre nous ont pensé qu'il y aurait avantage à organiser l'existence légale de la Société en mettant à profit les facilités nouvelles créées par la loi du 1er juillet 1901.

Personne n'ignore qu'avant la promulgation de cette loi, une association de plus de vingt personnes ne pouvait se former — art. 291 du Code pénal — « qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaisait à l'autorité publique d'imposer à la Société ».

Le bon vouloir de l'administration constituait le droit commun, peu rigoureux il est vrai lorsqu'il s'agissait de sociétés comme la nôtre, s'occupant uniquement d'objets littéraires ou artistiques. Certaines d'entre elles avaient même obtenu la reconnaissance d'utilité publique, mais le plus grand nombre avaient reculé devant l'accomplissement et l'inutilité des formalités préalables à l'obtention du décret nécessaire. Nos aînés en avaient sans doute jugé ainsi et jusqu'en 1901 nous avons vécu en vertu d'une simple autorisation.

Depuis la nouvelle loi cette autorisation est devenue superflue, puisque l'art. 2 pose en principe que « les associations de personnes pourront se former librement, sans autorisation ni déclaration préalables ».

En l'état actuel nous pouvons donc considérer que nous n'avons fait que continuer l'existence que nous possédions depuis 1846, et même de précaire qu'elle pouvait paraître, nous l'avons rendu en quelque sorte, définitive, par l'adoption, postérieurement à la loi de 1901, d'un nouveau règlement exécutoire depuis la fin de l'année 1902.

Mais si la loi de 1901 permet aux associations de naître et de vivre sans autorisation là se borne sa libéralité, et l'article 2 s'empresse d'ajouter que les dites associations ne jouiront de la capacité juridique qu'autant qu'elles se seront conformées aux dispositions de l'article 5.

Ces dispositions sont d'ailleurs fort simples et consistent principalement en une déclaration faite à la préfecture, accompagnée du dépôt de deux exemplaires des statuts de la Société. Les quelques formalités accessoires sont indiquées dans un décret du 16 août 1901.

Vous remarquerez que cette déclaration, faite en conformité de l'article 5 de la loi de 1901, constitue pour notre Société l'exercice d'un droit qu'il n'appartient à l'administration ni de discuter ni d'entraver. Et même il doit en être délivré récépissé par le fonctionnaire — préfet ou sous-préfet — dans les bureaux duquel elle est déposée.

Cette déclaration faite et publiée dans les formes prévues par le décret du 16 août précité, la Société se trouve en possession de la capacité juridique définie par l'article 6 de la loi. Elle peut ester en

justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer ses biens mobiliers ou immobiliers dans les conditions fixées par le dit article.

Mais la capacité juridique obtenue par le fait de la déclaration ne confère pas à une association la capacité d'acquérir à titre gratuit dans les conditions prévues par l'art. 910 du Code civil. Cette faculté appartient seulement aux associations reconnues d'utilité publique conformément à l'art. 10 de la loi de 1901.

Nous n'avons pas à nous préoccuper en ce moment des conditions nécessaires, non plus que des formes à observer, pour arriver à cette capacité plus étendue, puisque aux termes de l'art. 8 du décret du 16 août 1901 les associations qui sollicitent la reconnaissance d'utilité publique doivent avoir rempli au préalable les formalités imposées aux associations déclarées.

Il s'agit donc pour notre Société d'examiner en ce moment si nous avons intérêt à remplir ces dernières formalités, d'ailleurs très simples, ainsi que je viens de l'exposer.

Il nous a paru que cet intérêt était évident et qu'un jour ou l'autre une éventualité quelconque pourrait se présenter où la Société se trouverait dans la nécessité soit de revendiquer tel ou tel droit, soit de faire des actes d'administration propres à la conservation de ses biens,— toutes mesures qu'elle ne saurait prendre utilement qu'autant qu'elle sera pourvue légalement de cette capacité juridique organisée par la loi de 1901.

C'est dans ces conditions que nous proposons à la Société :

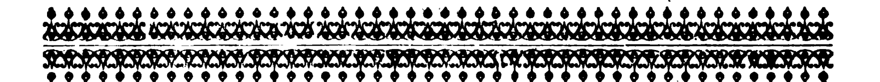
1° De se prononcer par un vote sur le point de savoir s'il y a lieu de remplir les formalités imposées aux associations déclarées ;

2° De donner éventuellement à son bureau les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette déclaration légale et aux insertions prévues à l'art. 1 du décret du 16 août 1901 (1).

L. M.

(1) Dans la séance du 7 mars 1904 les conclusions de ce rapport ont été adoptées et la Société a donné à son bureau tous pouvoirs nécessaires pour procéder à la déclaration légale prévue par la loi de 1901 sur les associations.





Gilbert SÈVE — Pierre SÈVE

SUPPLÉMENT

(Suite et Fin.)

PHILIBERT VIGIER

Ma notice sur Philibert Vigier a été lue à l'école Nationale des Beaux-Arts, en mai 1888 et imprimée dans le *Bulletin des Sociétés des Beaux-Arts des départements* de la même année. Elle a été reproduite dans les *Annales Bourbonnaises* de 1890. — Un tirage à part a été fait.

On a pu voir, dans les pages qui précèdent, que les familles respectives de Philibert Vigier et des deux Sève étaient en relations ; l'étude consacrée à ces derniers et à la lignée dont ils sortaient est donc une occasion toute naturelle pour compléter la notice que j'ai publiée jadis sur Philibert Vigier, d'autant que de nouveaux renseignements permettent d'élargir le cadre familial dans lequel Philibert Vigier a passé son enfance et tout au moins sa première jeunesse.

Dans la notice à laquelle je faisais allusion plus haut, j'ai dit que la famille Vigier était ancienne à Moulins et que dès le XVᵉ siècle elle a joué un rôle important dans l'administration de la ville, ayant des membres dans la haute bourgeoisie. Je renverrai ceux qui voudraient des renseignements plus complets sur les faits et gestes de Jean Vigier en 1402, 1410, 1413, 1414 au *Bulletin* de notre Société, années 1853 et 1856. On verra aussi que dès cette époque les Vigier moulinois étaient partagés en plusieurs branches et que le chef de l'une d'entre elles prénommé aussi Jean, était dit Vigier de Limoise. On consultera aussi avec fruit l'étude de Vayssière sur les *Etats du Bourbonnais* (1), où

(1) *Les Etats du Bourbonnais*, notes et documents, par A. VAYSSIÈRE, p. 39. Durond, Moulins, 1890.

figure en 1521 un autre Jean Vigier qui a la confiance de messire Pierre de Bourbon, seigneur de Vendat.

Par analogie avec ce que nous avons constaté pour les Sève, notons que le nom de Vigier a été porté par des gentilshommes et que plusieurs même étaient possessionnés en Bourbonnais ainsi qu'on peut le voir en feuilletant les *Noms Féodaux*.

Laissant de côté les diverses branches des Vigier et notamment celles des Vigier de Praingy et des Vigier sieurs des Claveliers, de Mibonnet, etc., je me bornerai à emprunter à M. Tiersonnier, les renseignements qu'il a recueillis sur la famille de Philibert Vigier dans les registres de Saint-Pierre-des-Ménestraux, regrettant avec lui qu'ils ne soient pas plus abondants (1).

Etienne Vigier, dit sculpteur et menuisier lors de son mariage qui eut lieu à Saint-Pierre d'Yzeure, le 3 février 1635, dit aussi sculpteur et *maître sculpteur en bois*, ce qui me semble indiquer plus qu'un artisan et au moins un maître ouvrier d'art, dirigeant un atelier (MAITRE), épousa Marie Vénuat, laquelle fut inhumée à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 22 mai 1678. Etienne y fut inhumé lui-même le 4 septembre 1678. Ci-dessous leurs enfants :

1° Louise Vigier, baptisée à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 2 décembre 1637. Parrain : Léonard Vénuat, clerc. Marraine : Louise Jolly, femme de Me Claude Sauldoys, Me apothicaire.

2° *Philibert Vigier, le célèbre sculpteur.* Baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 21 janvier 1636. Parrain : Me Philibert Papon, notaire royal. Marraine : Jeanne Allet (ou Alaix).

3° Catherine Vigier, née le 23 juin 1645, baptisée le 25. Parrain : Me Pierre Giraud, fils de honorable homme sire Jacques Giraud, marchand grossier. Marraine : Damlle Catherine Berger, fille de noble Nicolas Berger, conseiller du roi, assesseur à Moulins.

4° Gilbert Vigier, né le 20, baptisé le 23 avril 1647. Parrain : *Me Gilbert Seive, Me peintre (père des deux célèbres peintres Gilbert et Pierre Sève).* Marraine : Dame Pernelle Febvrier, femme de Me Anne (ou Aimé) Baillon, me organiste. Gilbert Vigier devint Me sculpteur et menuisier. Il épousa à Saint-Pierre des-Ménestraux, le 23 février 1688, Catherine Bazin, fille de Me Remy Bazin, marchand à Moulins, et de De Catherine Gerbier. Il fut inhumé à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 15 avril 1700.

(1) Pour abréger je n'indiquerai pas les cotes des registres. Il est facile de les retrouver par les dates, soit en consultant l'inventaire des Archives municipales de Moulins, soit en se reportant à ces registres eux-mêmes.



5° Estienne Vigier. Il est mentionné comme *frère aîné* au mariage de Gilbert ci-contre. Il était *sculpteur*. Mort le 5 mai 1700 âgé de 58 ans et inhumé le 6 mai 1700 à Saint-Pierre-des-Ménestraux. D'après l'âge qu'on lui donne à sa mort il serait né en 1642.

6° Marie Vigier. Le 28 janvier 1682, dite fille de deffunt Estienne vivant sculpteur, elle est marraine de Marie Rapin, fille de Claude Rapin, fermier, et de Gabrielle Vigier, baptisée à la date susdite à Saint-Pierre-des-Ménestraux. Gabrielle Vigier était sans doute sœur de Marie. Marie Vigier fut inhumée aux Minimes le 1er mai 1700.

7° *Probablement :* Gabrielle Vigier, mariée avant 1682 à Claude Rapin, fermier.

EXTRAITS DES COMPTES

Des Bâtiments du Roi, sous le règne de Louis XIV

Publiés par M. Jules GUIFFREY (1)

1688. — Aux nommez Vigiel (Vigier), Roussel et François, sculpteurs, sur 48 couronnemens de sculpture qu'ils font au-dessus du milieu des douze petits pavillons, à Marly . . . . 2.950 l.

1689, 13 février au 14 décembre. — Aux nommez Vigiel (Vigier), Roussel et François, sculpteurs, parfait payement de 5,280 livres à quoy montent 48 couronnemens de sculpture qu'ils font au-dessus du milieu des douze petits pavillons du château de Marly (7 p.). 2.330 l.

1694, 14 février. — Au sieur Vigier, sculpteur, à compte d'une figure qu'il fait en marbre, représentant la *Reconnoissance* d'Achiles. 100 l.

1695, 21 juin. — 3.400 l. pour délivrer au nommé Vigier, sculpteur, pour, avec 1,400 l. qu'il a cy-devant reçues, faire le parfait payement de 4.800 l. pour la figure représentant la *Reconnoissance* d'Achiles qu'il a faite en marbre blanc pour le service de S. M., et 28 l. 6. s. 8 d. pour les taxations . . . . 3.428 l. 6. s. 8 d.

1695, 28 juin. — Au sieur Vigier, sculpteur, 3.400 l. pour, avec 1.400 l. qu'il a reçues, faire le parfait payement de 4.800 l. pour la figure de marbre blanc représentant la *Reconnoissance* d'Achiles, qu'il a fait pour le service de S. M., pendant les années 1687 à 1694. 3.400 l.

(1) T. 3, 4 et 5. Dans la notice sur ce sculpteur moulinois, je m'étais arrêté aux comptes publiés dans les deux premiers volumes ; les suivants n'ayant pas encore paru ou ne se trouvant pas encore à la bibliothèque publique de la ville de Moulins.

1697, 15 septembre au 8 décembre. — A Vigier, sculpteur, sur deux testes de vents et deux monstres marins qu'il a fait en plomb au château de Marly (4 p.) . . . . 400 l.

1698, 27 juillet au 19 octobre. — A Vigier, sculpteur, autre, sur la sculpture qu'il fait à deux dessus des portes en dedans les chapelles de l'église des Invalides (3 p.) . . . . 300 l.

1698. — A Vigier, autre, parfait payement de 500 l. pour deux monstres marins et deux masques pour Marly (2 p.) . . 100 l.

1699, 4 janvier au 16 août. — A Vigier, sculpteur, parfait payement de 1.800 l. pour la sculpture de plusieurs bas-reliefs qu'il a fait au-dessus des portes, dans les chapelles de la dite église (Invalides). . . . . 700 l.

1702, 5 novembre. — A Vigier, sculpteur, à compte des trois bénitiers de marbre qu'il fait pour la chapelle de Meudon . 150 l.

1702. 26 février au 15 octobre : aux nommez Mazière frères, Vigier, Legros, Poultier, Raon le fils, Le Pautre, Desjardins, Tuby, Flamen le fils, Voiriot, Dieu et Lefebvre, sculpteurs, pour les figures de marbre qu'ils restaurent pour le jardin de Marly (4 p.). . . . . 4.586 l.

1703, 4 mars au 19 aoust. — A Vigier, sculpteur, sur un vase de marbre qu'il fait pour Marly (3 p.). . . . . 600 l.

1703, 4 février. — A Vigier, marbrier sculpteur, parfait payement de 375 l., à quoy montent les trois bénitiers de marbre qu'il a faits pour la chapelle de Meudon, pendant l'année dernière . . . 225 l.

1704, 8 juin au 26 octobre. — A Vigier, sculpteur, parfait payement de 950 l. à quoy monte un vase qu'il a fait en marbre pour Marly (2 p.) . . . . 350 l.

1706, 4 septembre. — A Vigier, sculpteur, sur un vase de plomb qu'il a fondu, ciselé et réparé pour la cascade du bosquet d'Agrippine à Marly. . . . . 300 l.

1706, 24 octobre.— A Desjardins et Vigier, sur deux vazes en plomb qu'ils font pour la cascade de Marly . . . . 400 l.

1707, 11 décembre. — A Vigier, autre, sur les bas-reliefs qu'il fait au-dessus des croisées de la face extérieure de la chapelle du château de Versailles . . . . 300 l.

1708. — A Simoni, Tuby, Defer, Raon et Vigier, sculpteurs, sur les ornemens qu'ils font aux bases des colonnes et pilastres de la chapelle du château de Versailles . . . . 500 l.

1708, 15 janvier au 25 mai 1709. — A Vigier, autre, sur les dits bas-reliefs d'enfans (2 p.) . . . . 600 l.

1708, 3 septembre. — A luy et à Raon, sur deux bas-reliefs d'ornemens au côté du dehors de la petite chapelle . . . . . . 540 l.

1709, 4 aoust au 6 octobre. — A Vigier, sur les ornemens qu'il fait à une des petites voûtes des bas-cotez (3 p.) . . . . 850 l.

1711. — Aux nommez Vigier, Masson, Girard, Voiriot, Raon, Martin, Montmarquet, Rousseau de Corbeil, Leprince, Alexandre, Mazeline, Lemaire et Lescot, autres, parfait payement de 8.348 l., à quoi montent les modillons, métopes et autres ornemens de sculpture en pierre qu'ils ont faits à l'architrave, frise, corniche et plates bandes du sallon haut de la dite chapelle pendant 1709 . . . . 5.198 l.

1711. — Audit Vigier, parfait payement de 3.795 l. 13 s. 4 d., à quoy montent ses ouvrages en pierre à ladite chapelle pendant 1709 . . . . 1.775 l. 13 s. 4 d.

1711. — A Vigier et nombreux autres sculpteurs, parfait payement de 14.367 l. 1 s. 8 d., à quoi monte la mosaïque qu'ils ont faite en pierre aux pieds d'estaux colonnes de lad. chapelle en 1708. 3.167 l. 1 s. 8 d.

1711. — A Vigier et autres nombreux sculpteurs, parfait payement de 15.576 l. 6 s. 6 d., à quoy montent les ornemens de sculpture en pierre qu'ils ont faits aux bases des colonnes et pilastres de la tribune de ladite chapelle pendant 1708 . . . . 8.576 l. 6 s. 6. d.

1711. — A Vigier et autres nombreux autres sculpteurs, parfait payement de 16.302 l. à quoy montent les ouvrages d'architecture et sculpture en plomb qu'ils ont faits pour la construction de deux petits baldaquins du bosquet des bains d'Apollon du jardin de Versailles pendant 1705 . . . . 1.802 l.

1713, 8 juin. — A Vigier, autre sculpteur, sur deux trophées pour les pilastres du chœur de l'église de Notre-Dame de Paris. 100 l.

Plusieurs autres sculpteurs y ont travaillé.

1714, 6 octobre au 15 février 1715. — A Vigier, autre, parfait payement de 1.300 l., pour deux testes de chérubins et deux trophées d'église qu'il a faits en plomb pour led. chœur de N.-Dame, en 1713 (2 p.) . . . . 1.200 l.

Notes et Errata

Page 314. — Lire acte de mariage au lieu de contrat de mariage.

Page 314. — Lire cornette des « carabiniers » au lieu de cornette des cavaliers.

Page 314. — Lire 1483 au lieu de 1463.

Même phrase, lire comme les familles de Mesgrigni au lieu de comme celles de Mesgrigni.

Lire acte de mariage...

Page 314. — T. VI, page 111, au lieu de t. VI, p. 3.

Page 315. — Lire baptisée le 28 mai 1620 au lieu de née.

Page 316.— Une première fois, Gilbert Sève épousa Simonne Beolier, etc. Voir la rectification de ce paragraphe et du suivant écrit d'après Jal, au chapitre : Filiation et alliances des Sève.

Page 327. — Lire comte de Saint-Gerand au lieu de Saint-Céran.

Page 328. — Dans la chapelle de l'église d'Yzeure, qui fait face à celle ornée du tableau de Gilbert Sève, se voit le buste en bois de saint Marc avec socle sur lequel se lit, à sa partie supérieure : Sève 1634. Je dois ce nom et cette date à M. l'abbé Tourret, curé de cette paroisse. Est-ce un membre de la famille qui a fait cette sculpture ou qui l'a donnée ? Dans les comptes de dépenses de la fabrique de cette église, années 1732 à 1734, on lit : « Payé pour avoir fait peindre et dorer saint Marc, non compris les couleurs que lad. Ve Golliaud a fournis à ses dépens douze livres » (1). Ve Golliaud était au nombre des personnes chargées de faire les recettes et les dépenses de ces trois années.

Page 328. — A la fin de l'article de Gilbert Sève, nous avons reproduit une signature, en disant que nous ne pouvions dire si elle était celle du père ou du fils. Un acte de baptême du 25 mai 1620, contenant cette même signature, nous permet d'affirmer qu'elle est celle du père, Gilbert Sève peintre de la ville de Moulins. Voici du reste cet acte extrait des Archives communales de Moulins, registre 422, f° 95, verso : « Le 25e de may mil six cens vingt a été baptisé Marie, fille de Nicollas Vizier, uissier de Moulins et de Peronnelle Julliar et a été son parrin honorable homme sire Gilbert Sève mtre peintre de ceste ville et dame Marie Guilloit femme à maistre Orgeron archer.

« C. Gouby, Sève. »

E. Bouchard.

(1) *Inventaire sommaire des Archives communales d'Yzeure antérieures à 1790*, par F. Claudon, archiviste de l'Allier, aujourd'hui du Pas-de-Calais, Moulins, Fudez 1903. GG. 66, registre in-4°, feuillet 136, recto.



LA BARONNIE ET LA PAROISSE
DE BRESSOLLES

Notices sur les anciens Fiefs ou Domaines de la Paroisse

— *Suite* —

Les *Machefers* n'existent plus ; ils étaient à une centaine de mètres de l'entrée actuelle du parc de *la Velatte*, dans lequel s'élève une habitation moderne. Machefer est un des noms de famille les plus anciens, et se retrouvant le plus fréquemment à Bressolles. En 1466 Thomas Machefer habitait le lieu portant son nom ; il avait pour beaux-frères Pierre et Jacques Olivier, et était la mari de Catherine de Lye (Lys), dont la famille possédait près de Longvé les hôtels de Lye sur lesquels nous reviendrons. Dans cette région, Thomas Machefer et les parents de sa femme avaient reçu à cens du duc de Bourbon des îles sur l'Allier et des terres à Brosse, paroisse de Chemilly. La famille Machefer eut aussi au XVIIe siècle des terres à Rose et au bourg de Bressolles. A cette époque, elle avait probablement quitté son lieu d'origine qui, en 1640, appartenait à Jacques Piédenus (1), marchand grossier à Moulins. Un autre Jacques Piédenus, sans doute fils du précédent, associé de Gilbert Geyn en 1656, n'était plus marchand en 1659, mais élu de Moulins, conseiller du roi et propriétaire des Machefers, des Oliviers et de la locaterie des *Rivereux* (2)

(1) Probablement le même que Jacques Piédenus, fils de feu Guillaume, né à Bourges, qui épousa en 1625 Anne Couppery, de Moulins. Le nom de cette famille s'écrivait sans doute primitivement *Piedsnus*.

(2) Un Guillaume Rivereux vivait vers 1600.

(Bressolles). Ces lieux sont très voisins de la Velatte dont Jacques Piédenus, alors avocat en Parlement, était aussi seigneur en 1664 : il devint trésorier de France à Moulins le 4 janvier 1678. Marie Blanot, sa femme, mourut en avril 1713 âgée de 71 ans, et Jacques Piédenus la suivit en 1715.

Le 1er mai 1741, deux des enfants des précédents, Jacques Piédenus (1), curé d'Henrichemont en Berry, et demoiselle Jeanne Piédenus de la Velatte, firent donation du domaine des Machefers à Etienne Tortel, marchand à Neuglise (Bessay) et à Thérèse Picard, sa femme, qui vinrent s'y fixer. Ces derniers devinrent ensuite possesseurs de la Velatte comme l'indique l'acte de décès d'Etienne Tortel, mort à 81 ans le 28 juillet 1773 : Thérèse Picard mourut à la Velatte l'année suivante âgée de 78 ans. La Velatte et les Prodats appartiennent encore à leurs descendants ; on ne peut y signaler aucun vestige ancien.

Beauregard. — Marchant toujours vers Moladier, nous arrivons à la ferme de *Beauregard*, vieille maison en pans de bois, construite fort solidement au bord d'un petit ravin, mais dans un endroit dont la vue est fort limitée. Il paraît que quelques vieux papiers portent ce nom écrit *Bord-gare*, ce qui s'accorderait mieux avec la situation du bâtiment : nous sommes donc tentés de croire à cette étymologie peu savante. On peut visiter une vieille cheminée à l'intérieur de la ferme ; à l'extérieur il faut signaler dans un pignon deux petites ouvertures ornées de moulures. Nous n'avons pu remonter bien haut dans l'histoire de ce *château*, car c'est ainsi qu'il était qualifié au XVIIIe siècle.

En 1564-65 François de la Croix (2) est seigneur de Beauregard, et achète divers cens dus par ce domaine au prieuré de Moladier. En 1588, il a encore la même qualification dans un acte par lequel, au nom de sa fille Suzanne, veuve de Gilbert Becquas, de leurs enfants, et d'Antoine Besant, prêtre, vicaire de Sainte-Catherine de Bressolles, il revendique la dîme du Grand-Bez sur Bressolles et Neuvy. En 1621 Beauregard appartenait au célèbre Jean de Lorme, médecin de plusieurs reines et rois de France, qui, à la fin de cette même année, achetait à Moulins l'hôtel

(1) Ce prêtre fut peut-être d'abord militaire, car on trouve à Bressolles, en 1722, un Jacques de la Velatte, capitaine au régiment de Poitou. En 1733 vivait une autre de ses sœurs, Françoise Piédenus, veuve de Louis Guillouet, seigneur de Jayère, la Motte-Chamaron (Saint-Menoux) et la Velatte (Châtillon). On voit qu'il existait aussi à Châtillon (Allier) un lieu nommé la Velatte, et comme Jacques Piédenus, trésorier de France, est mentionné vers 1679 sur les registres de cette paroisse, on peut se demander s'il ne possédait pas les deux La Velatte, ce qui serait encore un exemple du dédoublement des noms de fiefs dans la même famille.

(2) Nous le croyons fils de Jacques de la Croix et de Suzanne Feydeau : il était lieutenant général de la châtellenie de Moulins en 1558.



d'Ansac (1) et la chapelle Saint-Eutrope de la Collégiale de Moulins. La science n'avait pas éteint en lui les sentiments religieux, car, avant de mourir en 1637, il fit plusieurs fondations pieuses à la Collégiale de Moulins, dans laquelle il avait choisi sa sépulture.

Nous ne savons si les enfants de Jean de Lorme (2) possédèrent Beauregard qui, en 1653, était à Rodolphe de Sacconyn, baron de Bressolles : il est probable que celui-ci vendit cette terre peu après, car de 1665 à 1708 le seigneur de Beauregard est Louis Semyn, conseiller en la sénéchaussée du Bourbonnais, fils d'autre Louis Semyn, seigneur des Giraudeaux ou Lys, et de Marguerite Feydeau. Vers 1704, Beauregard fut saisi réellement sur lui à la requête de Jacques de Dreuille, veuf d'Elisabeth de Culant, et de son fils Hyacinthe, capitaine de cavalerie, faute de payement de cinq années d'une rente de 666 livres : il y eut contestation pour une tapisserie à personnages que Louis Semyn affirmait être à son neveu le capitaine Bergier. Ce dernier fut le donataire de son oncle qui put conserver Beauregard, et mourut sans alliance connue avant avril 1709 (3). Jean-Baptiste Berger ou Bergier, fils de Jacques Bergier, seigneur de Patry (Neuvy), et de Marie Semyn, était capitaine au régiment de Champagne dès 1697, et chevalier de Saint-Louis. Son frère Jacques Berger, gouverneur du château de Quéras, lui fit don en 1726 d'un vignoble situé au village des Virauds (4), paroisse de Bressolles.

En septembre 1732, Jean-Baptiste Berger, ancien capitaine, seigneur de Beauregard, probablement fort avancé en âge, épousa Antoinette Bérié, veuve de Gabriel Griffet de la Baume (5). Nous ignorons par suite de

(1) Situé sur l'emplacement de l'évêché actuel, cet hôtel qui venait des Popillon, seigneurs d'Ansac (Aurouer), fut vendu à Jean de Lorme par Gabrielle Popillon, baronne d'Oyé et Châtelmontagne, veuve de François de Cugnac, marquis de Dampierre. Cette dernière n'eut qu'une fille unique, Françoise de Cugnac, qui porta Châtelmontagne à son mari Edme de la Châtre.

(2) On sait qu'il eut pour fils l'excentrique médecin Charles de Lorme, mais on connait moins le fils naturel de ce dernier, légitimé en 1652, également médecin, nommé Charles dit *de Morel*. Ce nom n'est autre que l'anagramme de *Lorme*. Voir *Annales bourbonnaises*, I, 19, 53 : *Les deux de Lorme*, par Vayssière, donnent des renseignements sur Jean de Lorme et son fils.

(3) A cette date, le capitaine Berger était en procès avec le curé Loyon et cinq de ses paroissiens pour « rixe à l'occasion de la levée de la dîme ». Le nom de Bergier semble s'être changé en *Berger* vers le commencement du XVIII[e] siècle.

(4) Arch. Allier, B. 747. En 1743 on enterra à Bressolles la fille, âgée de 11 ans, de feu Antoine Bourgeois, sieur des *Virots* (Reg. de Bressolles).

(5) Arch. Allier, B. 841. Le 21 décembre 1733 naquit de ce mariage Marie-Suzanne Berger de Ressy (Arch. Moulins, 479).

quelles mutations le domaine de Beauregard fut acquis en partie avant 1765 par Ménage de Mondésir, seigneur de Bressolles, de Louis-Alexandre de Reugny, comte du Tremblay, de son épouse Etiennette Hugon de Pouzy, de Claude-Sébastien Roy de Lécluse et de sa première femme Henriette Valette de Bosredon, veuve de Jacques Hugon de Pouzy. Aujourd'hui Beauregard, formant deux domaines, fait encore partie de la terre de Bressolles.

Les Pacauds, Rose et le général Thurot. — De Beauregard en se dirigeant au sud on rencontre *Rose* et *les Pacauds*, domaines déjà mentionnés, qui autrefois dépendaient de la justice de Souvigny, et payaient presque tous leurs cens au prieuré de Moladier. Les Pacauds étaient habités par une famille de même nom représentée dès 1466 par Antoine Pasquaut et Huguette Gaucher, sa femme, qui tenaient à cens une terre près le ruisseau des Picaulds. En 1608 Gilbert Pacaud figure sur le terrier du prieuré de Moladier : vers 1617 Louise Pascaud est veuve d'Antoine Malvoisine, procureur au Présidial de Moulins. Elle possédait probablement les Pacauds puisqu'un Malvoisine (1), son fils sans doute, les vendit à Elisabeth Goyn vers 1626 (Voir Aigrepont). Les Pacauds appartiennent actuellement à Mr Ernest Olivier, et Rose est à la familleRochard.

Nous ne pouvons traverser ce dernier domaine sans rappeler que là est né, le 29 mars 1773, un brillant colonel de cavalerie du premier Empire, Nicolas Tureau ou *Thurot*, fils posthume de Jean Tureau, fermier de Rose. Son parrain fut Nicolas Graillet et sa marraine Claudine Chalton. Sa mère, Marie Besson, étant venue un peu plus tard se fixer dans le faubourg de la Madeleine à Moulins, on occupait le jeune Nicolas en le louant dans le voisinage comme gardien de troupeaux. Il était d'un naturel très batailleur qui l'entraînait souvent à révolutionner la jeunesse du faubourg : devenu officier il eut, dit-on, de nombreux duels.

Thurot s'engagea en 1791, ne sachant ni lire ni écrire, mais il l'apprit au régiment, et fit si bien qu'il obtint l'épaulette en 1796 (2). Deux ans

(1) Il doit s'agir de Grégoire de Malvoisine, mari de Françoise Gaulmyn en 1621, premier assesseur de la vice-sénéchaussée de Moulins, nommé conseiller au Présidial en août 1644.

(2) D'après l'*Historique du 8e Hussards*, Valence, 1891, que je possède par suite de ma présence dans ce régiment (1876-90) presque un siècle après Thurot, ce dernier aurait été officier dans la Garde de Louis XVI et destitué par le comité de Salut-Public. L'oraison funèbre de Thurot signale aussi ce fait qui semble peu probable : nous ne pouvons que nous en rapporter à la notice officielle des services de l'officier. L'ouvrage précité donne à Thurot le titre de baron, et il existe au Ministère de la Guerre plusieurs lettres signées de lui avec ce titre. On ne le trouve pas dans l'*Armorial du premier Empire*, par RÉVÉREND, Paris, 1894.



après il passa au 8e régiment de hussards dans lequel devait se faire presque toute sa carrière militaire. Voici d'ailleurs la copie de ses brillants états de services délivrée par le ministère de la Guerre (1) :

« **THUROT** (Nicolas (2) *Tureau*, dit) fils de Jean et de Marie Besson, né le 29 mars 1773 à Bressolles (Allier) ; marié le 30 décembre 1802 à Barbe-Salomé-Thérèse Kreütter. — Enrôlé volontaire au 34e régiment d'infanterie le 3 mars 1791. — Grenadier le 16 avril 1792. — Passé au 6e régiment de hussards le 20 mars 1793. — Brigadier le 15 avril 1793. — Prisonnier de guerre le 31 octobre 1793. — Evadé le 8 février 1794. — Maréchal-des-logis à la légion des Francs le 31 mai 1796. — Nommé sous-lieutenant le 22 septembre 1796. — Passé aux guides de l'armée d'Allemagne le 26 octobre 1797. — Passé au 8e régiment de hussards le 11 septembre 1798. — Lieutenant le 20 février 1800. — Capitaine le 19 août 1802. — Chef d'escadrons surnuméraire le 22 octobre 1808. — Mis en pied au 1er régiment de hussards le 13 février 1809. — Passé au 2e régiment de chevau-légers de la garde-impériale le 29 décembre 1812. — Colonel du 8e régiment de hussards le 15 octobre 1813. — Nommé provisoirement général de brigade par le Commissaire extraordinaire de l'Empereur à Strasbourg (*nomination non confirmée*) le 5 mars 1814. — Mis en demi-solde le 1er août 1814. — Colonel à la suite du 14e régiment de dragons le 18 octobre 1814. — Colonel du 12e régiment de cuirassiers le 19 avril 1815. — Mis en non-activité par suite de licenciement le 18 janvier 1816. — Retraité pour ancienneté de service par ordonnance du 11 octobre 1820. — Maréchal de camp (3) honoraire le 23 mai 1825. — Relevé de la retraite et nommé colonel de la 14e légion de gendarmerie le 23 avril 1831. — Retraité de nouveau le 8 mai 1835. — Décédé à Haguenau le 19 novembre 1835.

CAMPAGNES : 1792, 1793 et 1794, armée du Nord ; — 1796 et 1797, expédition d'Irlande et armée d'Allemagne ; — 1798, armée du Rhin ; — 1799 et 1800, Helvétie ; — 1801, armée du Rhin ; — 1803, sur les côtes ; — 1804,

(1) Grâce à l'obligeance de Mr le capitaine de Saint-Hillier.

(2) L'*Annuaire militaire* de 1831 lui donne les prénoms de Charles-Nicolas. Le registre paroissial de Bressolles écrit le nom *Tureau*, mais notre personnage adopta l'orthographe *Thurot*. Questionné à ce sujet par le ministre de la Guerre, il répondit qu'un commissaire de police, qui avait insulté l'armée, portant ce nom, il avait cru pouvoir signer *Thurot*, nom que portait un de ses grands-oncles, capitaine de vaisseau (?), afin qu'on ne le confondit pas avec ce policier. En même temps il reconnait avoir ajouté le prénom de Charles. qui était celui d'un de ses amis tué à Waterloo, dont « il célèbre tous les ans la fête ». (Dossier Thurot au ministère de la Guerre.)

(3) Thurot figure sur la liste officielle des généraux établie sous le ministère du général Boulanger.

Allemagne ; Vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande-Armée ; — 1809, Allemagne ; — 1810, 1811 et 1812, Espagne et Portugal ; — 1813, Saxe ; — 1814, France ; — 1815, armée du Nord.

BLESSURES : Coup de feu à la cuisse au combat de la Glisuelle, le 11 juin 1792 ; — Coup de feu à la jambe droite à l'affaire du camp de la Seine, le 20 septembre 1792 ; — Coup de feu au genou gauche à l'affaire de Marchiennes, le 31 octobre 1793 ; — Coup de biscaïen à la cuisse gauche devant Nimègue, le 8 novembre 1794 ; — Coup de feu à l'épaule gauche, à Bommel, le 12 décembre 1794 ; — Deux coups de sabre à la tête, à Grave, le 28 décembre 1794 ; — Deux coups de sabre et coup de baïonnette, à Kempten, le 11 août 1796 ; — Coup de feu à la jambe gauche, à Munich, le 1er septembre 1796 ; — Coup de feu à la poitrine, à Zurich, le 25 septembre 1799 ; — Coup de biscaïen à la cuisse droite, à la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre 1805. — Trois coups de sabre à la bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806 ; — Coup de feu à la tête, à la bataille d'Eylau, le 7 février 1807 ; — Coup de feu à la jambe gauche, à la bataille d'Heilsberg, le 10 juin 1807 ; — Coup de sabre à la main gauche et un sur le front, à Kœnisberg, le 15 juin 1807 ; — Coup de boulet à la cuisse droite, à la bataille de Leipzig, le 16 octobre 1813.

DÉCORATIONS : Membre de la Légion d'honneur le 14 juin 1804 ; officier le 26 août 1811 ; — Chevalier de Saint-Louis le 24 août 1814. »

On peut remarquer dans ce document que Thurot fut fait chevalier de Saint-Louis en 1814 ; or, l'ancien officier qui, sur sa tombe en 1835, prononça son éloge funèbre, accusa les Bourbons de l'avoir tenu à l'écart. D'autre part Thurot, dans un rapport de police de 1820, est signalé comme ayant arboré l'aigle de son ancien régiment à sa fenêtre à Haguenau (où il était en demi-solde) dès la première nouvelle du retour de l'île d'Elbe, et comme ayant remis cette aigle à Bonaparte quelques jours plus tard, ce qui lui valut le commandement du 12e cuirassiers, dans lequel « il persécuta les royalistes ». Il est clair que dans ces conditions, Louis XVIII n'avait pas à le récompenser. Pourtant en 1820, malgré ce rapport, il le nomma maire de Haguenau, où cet officier s'était fixé par suite de son mariage avec Mlle Kreütter (1) ; en outre il lui donna sur sa demande le grade de maréchal de camp honoraire.

Thurot administra la ville de Haguenau pendant environ dix ans, et demanda en 1830 un commandement de place dans le nord. A cette occasion le ministre de la Guerre (Gérard) écrivit à M. Guizot, ministre

(1) En avril 1802 Thurot était lieutenant à la 1re compagnie d'élite du 8e hussards en garnison à Haguenau : c'est là qu'il fit la connaissance de sa future femme.



de l'Intérieur, pour obtenir des renseignements sur le maire de Haguenau. Guizot répondit que Thurot « a une administration difficile, parce qu'il est d'un caractère violent et veut rétablir l'ordre et l'économie dans les finances de la ville, ce à quoi il est d'ailleurs arrivé ». Il ajouta que Thurot « est dénoncé en 1830 comme *irréligieux et ancien libéral* après l'avoir été en 1828 comme *dévoué à la Congrégation* (1) ».

Au lieu du commandement d'une place, on donna à Thurot celui de la 14e légion de Gendarmerie, qui convenait à l'énergie de son caractère. Dans une lettre écrite au ministre de la Guerre en janvier 1835 et datée de Carcassonne, Thurot dit que sa santé a été ébranlée par une lutte corps à corps contre trois à quatre cents gueux (les Bousingots), perturbateurs et vagabonds réunis pour donner à Perpignan un charivari à M. Viennet, député, M. de Norvins et M. de Podenas. Une douzaine de ces gueux se présentèrent à lui : « ils étaient près de moi, écrit Thurot, je les repoussai d'un coup de ventre et renversai les trois premiers qui se trouvaient en tête ».

Ces explications sur sa santé n'étaient que trop réelles ; elles furent suivies d'une nouvelle mise à la retraite, à laquelle il ne survécut que quelques mois : il mourut sans postérité le 19 novembre 1835 d'une hydropisie de poitrine causée sans doute par le fameux « coup de ventre » donné aux bousingots. Sa femme vécut après lui encore fort longtemps.

Les termes mêmes de son oraison funèbre (2) nous apprennent que Thurot était un officier hardi, entreprenant, généreux et désintéressé, d'une taille et d'une force peu communes, quelquefois brusque, mais toujours bon et obligeant. « M. Thurot est un des plus braves officiers

(1) Nous remercions vivement M. le général Bourelly, l'écrivain apprécié de plusieurs grandes revues parisiennes, qui a bien voulu compulser à notre intention au ministère de la Guerre le dossier du général Thurot, composé principalement de pétitions faites par lui et de recommandations d'officiers généraux. « De la lecture de ce dossier, dit notre obligeant correspondent, il reste l'impression que Thurot était un original et un brave à tous crins, un de ces soldats sans peur qui vont au feu et en reviennent un refrain sur les lèvres. Sa carrière fut des plus aventureuses et des plus mouvementées. Il n'était pas sans avoir de l'ambition et quelque vanité. Dans ses requêtes diverses il ne se lasse pas, et, mécontent de son sort, se pose en victime de l'arbitraire. Il devait être très « libéral » un peu gascon et sceptique. On peut se demander ce que ferait un crâne de cette espèce dans un temps où l'on se bat à 2.000 mètres de distance ! »

(2) Nous avons trouvé ce discours et divers détails dans une plaquette de M. Francis Pérot : *Notice biographique sur le général Thurot*, avec portrait, Desrosiers, 1865. Les faits relatés dans l'oraison funèbre ne concordent pas tous avec les états de services : or c'est à ce dernier document seulement que nous devons ajouter foi.

que je connaisse », écrivait le maréchal Soult le 21 juillet 1807 au ministre de la Guerre en proposant Thurot pour passer dans la Garde impériale.

D'après l'*Historique du 8e hussards*, p. 32, le jour de la victoire de Zurich (25 septembre 1799) ce régiment harcelait dans leur retraite 6.000 Russes : le *sous-lieutenant Thurot*, au commencement de la déroute des Russes, en présence du régiment, avait passé avec deux hommes dans une barque, et avec ces deux cavaliers seulement, chargé l'arrière-garde des Russes. Il leur avait fait 20 prisonniers, pris en outre 2 fourgons, un convoi de blé et 6 caissons. Comme nous l'avons vu, il fut blessé dans cette affaire. Page 56 de l'ouvrage précité on lit : « Le 6 février 1807 le 8e Hussards prit part au combat de Hoff (veille d'Eylau) et le *capitaine Thurot* fut spécialement cité pour sa belle conduite dans le rapport général. »

Au commencement de la longue bataille de Leipzig Thurot remplaça le colonel du Coëtlosquet dans le commandement du 8e Hussards, et le lendemain il étrenna son nouveau grade par une blessure à la cuisse droite. Un peu plus tard à Strasbourg, où il avait pris la direction de tous les corps de cavalerie existant dans la place, il se distingua dans plusieurs sorties, et notamment dans l'affaire de Schiltingen le 24 janvier 1814. Le 4 février suivant il commanda les troupes qui devaient détruire le pont du Rhin-Tortu. Le 8 avril, à la tête de l'avant-garde des régiments chargés de forcer le blocus, il attaqua l'ennemi à Neumuhl et « reçut les plus grands éloges pour l'audace et l'habileté de ses manœuvres (1) ». Le 15 avril fut signé l'armistice de Brumath, et peu de temps après on licencia le 8e Hussards.

Nous regrettons de ne pas connaître plus de faits précis sur la carrière militaire de Thurot, qui fut fort accidentée si l'on en juge par l'énumération de ses campagnes. La liste de ses *vingt et une blessures*, qu'on lit avec une surprise admirative, permet largement de qualifier de héros celui qui pendant si longtemps a servi la France sur tous les champs de bataille avec la même énergie et l'entrain du véritable officier de cavalerie. Il est évident que Thurot était toujours empressé à paraître dans les endroits où *« ça chauffait » :* avec de tels hommes on n'est plus étonné que Napoléon ait pu mettre l'Europe à ses pieds. En tout cas la vie de ce glorieux Bressollois montre les résultats produits par le travail uni à la bravoure et à l'énergie du caractère. Il y joignait certainement le jugement et l'intelligence, car parti de très bas, complètement illettré, sans fortune, Thurot a pu parvenir aux hauts grades de l'armée, devenir maire

(1) *Historique du 8e Hussards*, p. 90.

d'une ville, et même recevoir la délicate mission d'aller commander une légion de gendarmerie dans le midi de la France à une époque particulièrement troublée.

La vallée de la Guèze et les Beaumonts. — Pour aller de Rose ou des Pacauds aux *Beaumonts*, il faut traverser les deux jolis vallons de la Guèze et de son affluent tout tapissés de vertes prairies. En approchant du point où se réunissaient autrefois les deux cours d'eau, on tombe dans une région que nous n'hésitons pas à qualifier de mystérieuse, car la tradition, l'aspect du terrain, les vieux actes, tendent à faire croire en ce lieu à l'existence ancienne de monuments ou d'établissements dont la nature serait à déterminer.

Tout d'abord nous trouvons en amont de l'ancien confluent des ruisseaux une motte circulaire assez grande, couverte de gazon, entourée d'un léger bourrelet et de fossés fort bien marqués. Est-ce là qu'existait ce légendaire château dont parlent vaguement les gens du pays ? Ce sol qui, d'après eux, sonne creux dans ces parages n'est-il que le résultat d'un songe de même nature ? La motte en question est dans un fond et dominée de toutes parts, mais il en existe beaucoup dans de semblables conditions, et peut-être servaient-elles aux Romains de postes pour la nuit afin de mieux distinguer ce qui venait d'en haut (1). Il est possible que sur cet emplacement un château primitif ait succédé à l'établissement romain, et qu'il ait disparu lorsque Bressolles s'est élevé. Nous avons déjà signalé la maison dite *la maillerie* acquise en 1564 par Gilbert de Bressolles avec la motte ou mont *Verdet* et les *Grandes Caves*. Les dernières recherches de M. l'abbé Ligier nous permettent de placer ces deux terres à l'est de la Maillerie d'*en Bas* située sur la grand'route, au champ dit *Vredet* (2) et sur la rive gauche du ruisseau dit *des Caves*. Le nom des Grandes Caves indique sans doute l'existence d'un ancien souterrain ou de grottes, qui peut-être étaient à l'usage de la vigne située devant la Maillerie et acquise aussi par l'acte de 1564.

Nous avons parlé dans une note de l'étang long et très profond qui existait dans cette vallée en amont des moulins. Si maintenant nous franchissons la Guèze en face des Marys, nous remarquons de suite deux mamelons placés symétriquement sur le versant de droite au pied d'un escarpement (3). Ces deux éminences si régulières ne semblent nulle-

(1) Le *Service des armées en campagne* prescrit encore de placer la nuit les sentinelles dans les fonds.

(2) Le mont Verdet est un monticule allongé terminé par deux croupes : la Guèze baigne ses pieds en le contournant, et, fort encaissée en cet endroit, y prend le nom de ruisseau *des Caves*.

(3) Dans toute cette excursion nous avons eu pour guide M. l'abbé Ligier,

ment naturelles ; il est à croire qu'elles ont été élevées avec la terre dont la disparition a produit l'escarpement. En ce cas on se trouverait en présence de deux grands tumulus, car il n'existe aucune trace de fossés. On voit que des fouilles intelligemment faites dans la vallée de la Guèze amèneraient peut-être d'intéressantes découvertes. Auparavant, avec un peu d'imagination, en faisant intervenir les Romains, les Gaulois ou même le célèbre Maltaillé de Bressolles, on arriverait sans doute à échafauder un roman ou un drame qui se déroulerait à travers le château, l'étang, la forêt de Moladier et le sous-sol de la vallée.

Puisque nous sommes sur cette pente — assurément un peu dangereuse — hâtons-nous de la quitter en nous élevant vers le sud jusqu'à la grande maison des Beaumonts. Elle justifie son nom par sa situation sur un coteau et par le voisinage d'un plateau plus élevé se terminant en forme de croupe au-dessus de la Guèze et du moulin Chereux (1). De la maison ou du plateau la vue est fort belle ; vers l'est l'œil peut suivre jusqu'à Moulins les hauteurs de la rive droite de l'Allier ; du côté de l'ouest l'horizon est fermé par la sombre ceinture de la forêt de Moladier qui couronne agréablement les pentes douces des prairies. Sur ce fond de verdure se détachent le château moderne des Ramillons (Chemilly) et plus au sud les tours du vieux manoir des Foucauds (Chemilly) dont nous avons indiqué quelques possesseurs.

L'ancienne maison de maître des Beaumonts existe encore tout près du nouvel édifice. Vers 1620 cette terre, qui payait divers cens au prieuré de Moladier, était à Jean Mathé, sieur de Lys (Bressolles), époux de Louise Giraud ; en 1663 à Jean Boully, avocat du roi à Moulins, époux de Suzanne Mathé ; en 1681 à Jean Rousseau, avocat en Parlement, mari d'Elisabeth Pinaud, et probablement neveu de Suzanne Mathé ; vers 1715 à Pierre-François Bazin, notaire royal, époux de Marie Lauvernet, capitaine de milice bourgeoise à Moulins, où il possédait en 1701 une maison rue des Orfèvres (2) ; au moment de la Révolution à la famille Colas ; en 1850 à M. Rochon de Valette dont nous avons parlé dans la liste des maires. A ce dernier a succédé M. Pérassier ; actuellement les Beaumonts sont à la famille de Sabrit.

curé de Bressolles, depuis longtemps intrigué par l'aspect étrange du terrain.

(1) Ce moulin, limitrophe des communes de Bressolles et Chemilly, appartenait autrefois au prieuré de Moladier, puis aux Minimes de Moulins après la réunion du prieuré à ces religieux.

(2) Il n'existait plus en 1723 lors du mariage de sa fille Barbe Bazin avec Léger Dupré ; il laissa deux autres filles : Françoise, mariée en 1725 à Jean du Cimetière, et Marie-Anne qui épousa en 1729 Pierre Geoffroy, notaire à Besson.

Lys, les Giraudeaux, Longvé. — Si des Beaumonts on se dirige sur l'Allier droit à l'est, on pénètre un moment sur la commune de Chemilly en passant près des *Châtelaines* (1), puis en suivant le chemin qui sert de limite entre les deux communes, on arrive sur le bord de la rivière au lieu important de *Lys*, appelé autrefois *Lye* (2). *Les Giraudeaux*, séparés du parc du château de Lys par la largeur du chemin, sont de la commune de Chemilly, mais avant la Révolution ils appartenaient à la paroisse de Bressolles. On les désignait aussi sous le nom de Lys, même après la disparition de la famille Giraudeau dont la longue possession est rappelée par le nom actuel. On trouve plusieurs fois mention au xv[e] siècle des « hostels de Lye » qui appartenaient à une famille de même nom, semi-bourgeoise, semi-agricole, en tout cas importante, dont le genre à cette époque était déjà fort répandu.

En 1466 Pierron de Lye, fils de feu Guillaume, Pierre de Lye, fils de feu André, Jean Girauldeau, Thomas Machefer, époux de Catherine de Lye, fille de Jean, Jean Fanjoux, Vincent Bardot (3), Berthome Guenauldin, sont parmi ceux qui accusent des devoirs et cens au terrier des ducs de Bourbon (4) ; ils tenaient plusieurs îles de l'Allier à coté de l'île *Fromental* (5) assise au-dessous du village de *Longver*, et leurs terres étaient limitées sur la paroisse de Chemilly par le *terroux* des Varennes. Pierre de Lye demeurait à Moulins en 1480 et Pierron de Lye habitait Saint-Pourçain. En 1489 Simon du Lys (bachelier en médecine, 1490) donne à cens à Guillaume Gonauldin deux pièces de terre au *terroux des Ardilliers* (6), qui est précisément le lieu où se trouve actuellement la maison

(1) Vers la fin du xvi[e] siècle vivaient Gabriel Châtelain et Pierre Ramillon qui ont donné leurs noms aux Châtelaines et aux Ramillons (Chemilly). Actuellement un château moderne (à M. E. Olivier) s'élève aux Ramillons, où en 1633 siégeait une communauté agricole composée de Gilbert Ramillon, chef, de Nicolas et Jean Belin, de Gilbert Secrétain, tous laboureurs de la paroisse de Bressolles (*sic*). Il faut remarquer que l'on retrouve presque tous les propriétaires primitifs dont les noms sont restés aux domaines.

(2) Il y a plusieurs lieux appelés Lys en Bourbonnais et en Nivernais. Tous s'écrivaient autrefois Lye, mot qui sans doute venait de liesse ou lie.

(3) Ce nom de Bardot ou Bardoux est resté à une vigne faisant partie des Giraudeaux. En 1586 les Bardot vivaient en communauté. Cette famille était représentée à Bressolles en 1792 par un vigneron.

(4) Arch. Allier, A. 116.

(5) La plus grande partie de l'île Fromental ou Fromenteau (Toulon) était donnée à cens à Hector de Meschatin et Louis de Villaines. Jean Châtillon, Berthome Guenaudin et Thévenin Riz, demeurant à Longvé, en avaient une portion (1466).

(6) Arch. Allier, E. 96. On trouve aussi à Bressolles le nom de Jardillet. En 1705 Anne Jardillet était veuve de Rodolphe Barraud. En 1791 le sieur

dite les *Jardilliers*. En 1494 un Jean de Lye, licencié ès lois, figure parmi les rédacteurs assemblés à Moulins pour les Coutumes de Bourbonnais.

Nous ignorons ce que devint ensuite cette famille de Lye et nous passons aux autres possesseurs de Lys et Longvé : nous parlerons ensuite de ceux des Giraudeaux.

Le 6 juillet 1555 Gabriel Meschin (1), seigneur de Chassignet (Chareil-Cintrat ?) et de Lye, présente une requête au cardinal de Tournon, prieur de Souvigny, pour obtenir le bail à cens des motte, fossés, garenne et pré situés à Longvé (à 500 mètres de Lys), c'est-à-dire des biens de Longvé appartenant aux religieux de Souvigny. En 1563 le prieur de Souvigny, Antoine de Castellane ou Castelnau, concède le bail en question pour 245 livres à Jean Desbordes, maître des actions de Marie Ferrand, sa femme, subrogée aux droits de Gabriel Meschin décédé, à condition de réparer la chapelle de Longvé située dans la motte et de faire dire la messe que le curé de Bressolles doit chaque semaine (2). Gilbert Boutet, archer, et Peronnelle Meschin, sa femme, possèdent des terres limitrophes.

Le 31 janvier 1579 Louis et Gilbert Boutet, seigneurs de Dorne (Saint-Pourçain), vendent Lye à Jacques de Berland, écuyer, et Gilberte Le Tailleur, sa femme. Celle-ci est veuve en 1589, et le 13 novembre 1593 elle vend Lye à Jean Desbordes, avocat, qui réunit ainsi Longvé et Lys. En 1618 une adjudication fit passer Lys entre les mains de Jean Mathé, fermier des aides à Moulins, après saisie sur Christophe et Nicolas Desbordes. Louise Giraud, veuve de ce Jean Mathé, se remaria en 1627 avec François Tridon, avocat au présidial de Moulins. En juillet 1632, Anne et Marie Mathé, filles de feu Jean, sieur de Lye et des Beaumonts, et de ladite Louise Giraud, épousent Jean Rousseau et Etienne Pesche, marchands grossiers de Moulins (3).

Le 19 mars 1663 Jean Boully, sieur de Lys et des Beaumonts, avocat

Jardillier était propriétaire près le pont de la Maillerie de Bressolles, construit sur la route de Moulins à Saint-Pourçain, et se plaignait d'Antoine Philozat, adjudicataire dudit pont, qui lui avait pris du terrain. Le 9 octobre 1792 une crue fit de graves dégâts à ce pont, et la réparation en fut donnée au sieur Boyer.

(1) La plupart des renseignements qui vont suivre nous ont été communiqués avec la plus grande obligeance par Mademoiselle de Bellonnet, d'après les archives de son château de Lys.

(2) Il est à croire que les religieux de Souvigny quittèrent Longvé dans la première moitié du XVIe siècle et imposèrent alors une messe par semaine au curé de Bressolles, qui dépendait d'eux.

(3) Registre paroissial d'Iseure.



du roi à Moulins, époux de Suzanne Mathé (1), est mentionné comme devant une rente aux dames Bénédictines d'Iseure. En 1711 ces dernières font saisir Lys sur Antoine Rousseau, prêtre, curé de Château-sur-Allier, héritier de Suzanne Mathé, sa tante, et le 10 mars ce fief est adjugé à Michel Lomet, époux de Jeanne Ribier. Les religieux de Souvigny et le curé de Bressolles s'opposent alors à ce que Longvé soit compris dans la vente, mais leur opposition est déclarée non recevable à la charge par l'acheteur de remplir les conditions du bail de 1563.

En 1730 Antoine Lomet, fils aîné de Michel, avocat en Parlement, arpenteur des Eaux et forêts, époux d'Agnès Landoys, sœur du curé de Bressolles, devint propriétaire de Lys : il acheta la terre voisine des Giraudeaux en 1745, et possédait aussi Villaigue situé de l'autre côté de l'Allier sur la paroisse de Toulon. Son fils François Lomet, avocat en Parlement, épousa en 1759 Catherine Beaucousin, fille d'Elisabeth Aubery (2), veuve de P.-Ch. Sénéché, et fut député du Tiers aux Etats-généraux de 1789. Leur petite-fille, Mathilde Lomet (3) de Lys, porta Lys dans la famille de Bellonnet par son mariage avec Adolphe-Pierre-Marie de Bellonnet, né à Béthune le 29 juin 1789. Il nous semble nécessaire de dire ici quelques mots de la brillante carrière militaire de ce dernier, dont la famille est devenue complètement bourbonnaise. Les événements du XIXe siècle vont bientôt être pour nous de l'histoire ancienne, et en outre on ne saurait trop tirer de l'oubli les actes de ceux qui ont bien servi la patrie sans autre préoccupation que celle du devoir à accomplir.

(*A suivre.*) Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Celle-ci, déjà mariée en 1639, était évidemment une autre fille de Jean Mathé.

(2) Il existe au château de Lys divers souvenirs et documents intéressants concernant la famille Aubery, bien connue des érudits bourbonnais.

(3) La famille Lomet fut anoblie en 1815, en la personne de Claude Lomet, son père, conseiller général de l'Allier. Son cousin Antoine-François Lomet, ancien colonel, propriétaire des Foucauds (Chemilly), était baron de l'Empire.





CHRONIQUE

Le numéro du *Courrier de l'Allier* du 4 mars dernier publie sous la rubrique « Histoire Locale » une étude de notre collègue M. F. Pérot, ayant pour titre : *Un Poète Montluçonnais sous le Premier Empire.*

Jean-Baptiste-Benoît Barjaud, né à Montluçon le 28 novembre 1785, fut tout à la fois, dit M. Pérot, un aimable poète, un littérateur distingué, un ardent patriote et un vaillant soldat. Il succomba héroïquement à Leipzig le 18 octobre 1813, n'ayant que vingt-huit ans.

Nous devons savoir gré à notre collègue d'avoir sauvé de l'oubli le nom et la mémoire d'un compatriote qui sut — *res miranda* — allier le doux commerce des Muses au culte du dieu Mars. Ainsi disait-on aux environs de 1810. L. M.



Au cours de la dernière séance, notre confrère M. Tiersonnier a informé la Société que, par lettre, M. Perrault-Dabot, inspecteur des monuments historiques, lui avait annoncé le classement de la pierre tombale d'Alix du Breuil, et il ajoutait :

« Ainsi se trouve réalisé le vœu formulé par notre regretté confrère « Aubert de la Faige, dans sa dernière œuvre, le compte rendu de « notre excursion archéologique de 1903 ; ainsi se trouvent aussi « couronnés de succès les efforts de notre Président, M. Roger « de Quirielle, efforts demeurés stériles aussi bien que ceux de M. le « curé du Breuil, par suite de circonstances indépendantes de leur « volonté. »

M. Perrault-Dabot a informé en même temps notre confrère que, conformément à la demande faite par lui au nom de la Société, après entente avec M. de Quirielle, président, la Commission des monuments historiques avait décidé le classement de la pierre tombale qui se trouve dans l'église de Trevol et qui représente Pierre de Bonnay, chevalier, seigneur de Demoret, de Dienne et autres lieux, conseiller et chambellan des ducs Jean et Pierre de Bourbon, mort en 1533 et de sa seconde femme Anne de Bigny.



Par la même lettre, M. Perrault-Dabot a informé M. Tiersonnier qu'il avait signalé à l'attention de la Commission des monuments historiques, la pierre tombale d'Eustache de Châtelus, mort en 1287, qui se trouve dans l'église de Saint-Pierre-Laval et recevra la visite de notre Compagnie lors de notre prochaine excursion archéologique.

M. Tiersonnier estime que la Société d'Emulation peut se réjouir de ces résultats dus en partie à ses efforts collectifs ou à ceux de plusieurs de ses membres.

— A la demande de M. Perrault-Dabot, M. Tiersonnier avait prié notre confrère M. Corne, maire d'Yzeure, de vouloir bien saisir son Conseil municipal de la question du classement comme monument historique de la pierre funéraire de l'orfèvre Gilles Mazurier. Dans une fort aimable lettre, M. Corne a annoncé que le conseil municipal avait donné un avis favorable. M. Tiersonnier s'est empressé de communiquer cette bonne nouvelle à M. Perrault-Dabot.



BIBLIOGRAPHIE

Dans la *Rivista del Collegio Araldico* (Rome) n° d'octobre 1903, notre confrère M. H. de Laguerenne a fait paraître une *notice sur la famille Grozieux de Laguérenne.*

Pelerin Grosyeux, bourgeois de Dun-le-Roy, mentionné en 1349 et 1350, paraît être l'auteur des trois principales branches de la famille qui résidèrent en Berry, Bourbonnais et Marche.

La branche de la Marche, devenue bourbonnaise à son tour, est la seule existante aujourd'hui. Cette branche établit sa filiation depuis le milieu du XVI[e] siècle et parmi ses principales alliances on peut citer les suivantes intéressant plus particulièrement le Bourbonnais : Jaladon de La Barre, Brugière de La Motte, des Trapières, de Chirat, de Fretat, Villatte de Peufeilhoux, Petitjean, Viard de Fontpeaux.

Les Grozieux du Berry portaient : *de sinople, à 3 têtes de taureau d'or.* Les Grozieux de Laguérenne : *de sinople, à trois lapins courant d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'une lune d'argent.*

Ph. T.

Le Directeur-Gérant
C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 11 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : Mme la Ctesse Louise de Fradel, chanoinesse, MM. Bernard, abbé Berthoumieu, Bertrand, René Chabot, Delaigue, Flamant, Mantin, Milcent, Seulliet et Tiersonnier.

S'étaient fait excuser M. l'abbé Clément et M. Bouchard.

— M. Tiersonnier est adjoint à M. Bernard pour la rédaction du procès-verbal.

— Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. Bernard annonce qu'il a reçu d'aimables lettres de M. l'abbé Bouillon et de M. Sayet, par lesquelles nos nouveaux confrères remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

— M Mantin fait connaître la réception par notre bibliothèque de la collection complète des volumes du *Rapport général administratif et technique de l'Exposition universelle de 1900*. Le premier volume de cette longue série avait été adressé le mois précédent.

Revenant sur l'intéressante communication faite à la dernière séance par M. Seulliet, au sujet des objets gallo-romains trouvés dans un champ du domaine de Lodepierre, près Diou, M. de Quirielle pose diverses questions. Parmi ces objets plusieurs ne pourraient-ils pas être attribués à l'époque franque ou gauloise ? Un échange de vue fort intéressant a lieu sur ce point entre notre Président et M. Bertrand qui se prononce en général pour l'époque gallo-romaine,

sauf pour quelques fibules qui seraient de l'époque gauloise. Il est convenu qu'on prendra l'avis de M. Déchelette.

— M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet de l'Allier dont la teneur suit :

« *Moulins, le 31 mars 1904.*

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Par lettre en date du 29 février dernier, je vous ai informé que M. le Ministre des Beaux Arts avait chargé M. René Moreau, architecte ordinaire des monuments historiques, de faire procéder au redressement de deux pierres tombales gravées, conservées, l'une dans l'église du Breuil, l'autre dans l'église de Trevol.

« La Société d'Emulation du Bourbonnais demande qu'une mesure de protection analogue soit prise pour deux autres monuments classés de même nature, à savoir : la pierre tombale d'Eustache de Châtelus † 1287, conservée dans l'église de Saint-Pierre-Laval, et la statue funéraire d'un chevalier du XIVe siècle, qui se trouve actuellement dans le jardin du presbytère d'Ussel, et qu'il y aurait lieu de faire réintégrer dans l'église où elle serait mieux abritée.

« J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre vient d'inviter M. Moreau à exécuter ce travail dont la dépense reste à la charge du budget des Beaux-Arts.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Préfet de l'Allier,*

« BRIENS. »

M. MANTIN a accusé réception de cette communication et prié M. le Préfet de transmettre les remerciements de la Société à M. le Ministre des Beaux-Arts.

Avisé de son côté par M. Perrault-Dabot, M. Tiersonnier, qui avait fait la demande au nom de notre Compagnie, a également transmis à son aimable correspondant ses remerciments.

— M. le Président annonce que les ouvrages suivants sont offerts à notre bibliothèque :

1° Par MM. de Laguerenne et L. Grégoire, son éditeur : *Simple croquis de Montluçon au bon vieux temps*. Moulins, L. Grégoire, et Paris, Jean Schmitt, éditeurs, 1904.

2° Par M. Bourdelier, notre confrère, un ouvrage de M. Charles Weiss, son gendre, capitaine de gendarmerie, intitulé : *Les vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes, de Vasari, traduction nouvelle*. Paris, librairie Albert Foulard, 7, quai Malaquais.

En quelques mots M. de Quirielle fait l'éloge de cet intéressant ouvrage et signale que son mérite se manifeste par un véritable succès de librairie.

3° Par M. La Couture, notre confrère, un livre de son fils, docteur

en médecine de la faculté de Paris : *Bourbon-l'Archambault et ses thermes, contribution à l'étude descriptive et clinique des eaux chlorurées-sodiques du Bourbonnais*. Moulins, Crépin-Leblond, 1904.

— M. Mantin expose à la Société que la ville de Moulins vient d'acquérir par voie d'expropriation l'ancien enclos des Chartreux en vue de l'agrandissement du cimetière. Au cours des travaux de démolition, de fouilles et de nivellement qui seront prochainement effectués, des objets de différente nature présentant un certain intérêt au point de vue artistique et de l'histoire locale, tels que monuments lapidaires, épigraphiques ou autres, pourront être mis à jour. Il serait regrettable que ces trouvailles fussent négligées ou dispersées sans avoir été soumises à l'examen de personnes compétentes.

Des démarches pourraient être faites auprès de la municipalité pour qu'une clause spéciale fût introduite dans le cahier des charges imposé à l'entrepreneur des travaux, aux termes de laquelle le droit de propriété sur les objets trouvés serait, par dérogation expresse à l'article 916 du code civil, réservé exclusivement à la ville de Moulins.

A l'unanimité des membres présents la Société s'associe au vœu exprimé par M. Mantin et charge son Bureau de faire auprès de M. le Maire de Moulins les diligences nécessaires pour qu'il y soit donné suite dans toute la mesure possible.

— M. Tiersonnier est chargé d'écrire à M. Moreau pour appeler son attention sur les débris d'un sarcophage de la Renaissance existant à Trevol. Ce sarcophage ou tombeau aurait, d'après M. de Soultrait, (voir *Armorial du Bourbonnais*) renfermé les restes d'un membre de la famille de Bonnay.

— M. le Président félicite Mme la Ctesse Louise de Fradel de la réception de deux de ses œuvres au Salon des Artistes français (1).

— Sur l'invitation de M. le Président, M. Mantin rend compte dans les termes suivants des articles particulièrement intéressants pour nous parus dans les publications reçues depuis la dernière séance.

La *Société académique de Brest* a pour président M. le Dr J. Hebert, un médecin doublé d'un poète délicat, qui sait charmer les tristesses de sa très réaliste profession en rendant à la muse bretonne un culte pieux. Aux amoureux de situations touchantes et dramatiques, de descriptions pittoresques, se déroulant en des vers impeccables et

(1) Ce sont les portraits de deux jeunes filles. Les Bourbonnais qui iront au grand palais des Champs-Elysées et qui y verront ces deux œuvres, y reconnaîtront facilement les traits de MMlles du A..., filles d'une des meilleures amies de l'artiste.

finement ciselés, je signalerai dans la *deuxième série, t. XXVIII du Bulletin de la Société brestoise* les scènes intitulées : *Race forte et adieux de Brizeux mourant à la Bretagne*, dans lesquelles on sent passer le souffle puissant des landes infinies et des grèves sonores de la mer armoricaine.

A propos de la description d'un polissoir de type « portatif », à double face découvert à Fontenelle, canton de Droué (Loir-et-Cher), M. J. Alexandre nous révèle dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois, t. XLII, 1903*, qu'il existe et *qu'il a connu* en Touraine, à Pressigny-le-Grand, une fabrique d'objets préhistoriques sur laquelle il donne d'amusants détails. Pour n'être pas nouveau le fait n'est pas moins intéressant à constater.

A la page 235 de cette même publication, je signalerai un *nouvel aperçu sur les causes* de la mort *de Gabrielle d'Estrée*, par M. G. Chanteaud. Contrairement à l'opinion admise par un certain nombre d'historiens, notamment Michelet, et suivant laquelle la célèbre favorite de Henri IV aurait été empoisonnée, la duchesse de Beaufort aurait succombé en réalité à un accès d' « éclampsie » bien caractérisé.

La *Revue d'Auvergne, n° 1, janvier-février 1904*, contient un intéressant article de M. le Dr de Ribier, médecin consultant des eaux de Châtel-Guyon, ayant pour titre : *Les stations thermales et les eaux minérales en France sous l'ancien régime*, dans lequel nos stations Bourbonnaises ne sont point oubliées.

Dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, deuxième série, 1903, n° 7*, MM. Ch. Bruyant et J.-B.-A. Eusébio continuent la publication de leurs matériaux pour l'étude des rivières et lacs d'Auvergne. Dans le chapitre III, intitulé *documents biologiques*, les auteurs se livrent à une intéressante étude de la flore et de la faune de nos rivières bourbonnaises et de la pisciculture dans notre région, et mettent largement à profit les savants travaux de notre collègue M. Ernest Olivier, sur ces différentes questions.

Les Mémoires de la *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, année 1902, publient la suite d'une notice de M. F. Bailly sur les anciennes mesures de Bourgogne. La comparaison avec nos anciennes mesures bourbonnaises : arpents, cordes, ouvrées, coupées, bichetées, boisselées, etc., etc., présente un intérêt documentaire qu'il convient de signaler.

— M. Flamant, archiviste du département de l'Allier, dépose sur le bureau une intéressante communication sur les volontaires de l'Allier de la première levée, lesquels prirent part au siège de Verdun et à la

canonnade de Valmy. Ce travail est renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

De la part de M. le vicaire général Crison, M. Milcent présente à la Société une très belle navette à encens du XIIe siècle. Cette pièce est en cuivre, décorée sur sa partie supérieure d'émaux champlevés. Chacune des deux plaques de recouvrement est ornée d'un ombilic figurant un dragon contourné.

MM. de Quirielle et Tiersonnier font remarquer que ces dragons rappellent beaucoup les cabochons ornant la reliure de la Bible de Souvigny.

M. de Quirielle attribue la navette et les émaux qui l'ornent à Limoges ou peut-être à la petite fabrique similaire du Puy.

M. de Quirielle se charge de rédiger une note sur cette pièce intéressante et la fera accompagner d'une reproduction. Cette navette, d'après M. l'abbé Crison, vient probablement de la collection d'Achille Allier. Elle a vraisemblablement fait partie du trésor de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambaud. M. Milcent, de la part de M. Crison, fait remarquer que l'intérieur du vaisseau est orné d'une croix pointillée, qui serait la marque spéciale aux objets ayant fait partie du mobilier religieux de la Sainte-Chapelle de Bourbon.

— M. Tiersonnier offre à la Société, de la part du colonel du Ligondès, notre compatriote, deux brochures :

1° *Le Soleil des temps primaires ;*

2° *Les dimensions de l'Univers.* (Voir une prochaine Bibliographie.)

Il signale une plaquette tirée à un très petit nombre d'exemplaires, œuvre de notre confrère M. l'abbé Perrot, curé doyen de Ferrières, intitulée : *Notes sur Ferrières et ses environs.* (Voir une prochaine Bibliographie.)

— M. Seulliet rend compte de nouvelles fouilles faites à Lodepierre avec le concours de M. Bertrand. Il fait passer sous les yeux de la Société les objets recueillis dans ces deuxièmes fouilles et qui sont en général similaires à ceux relatés dans le précédent procès-verbal.

— La note ci-jointe de M. Bertrand, décrivant sommairement les objets que M. Seulliet a bien voulu donner au Musée, suffit d'ailleurs à faire connaître l'importance et l'intérêt de ces dernières découvertes.

Don au Musée départemental d'une partie de la découverte, faite par M. Seulliet a Lodepierre.

1° *Objets en fer.*

Une épée complète, en fer, dans son fourreau de même métal ; le tout très oxydé. Longueur, poignée comprise, 0m,67, largeur 0m,045. La poignée a 0m,10 de long. Le bois ou la corne qui la garnissait

n'ont pas laissé de traces sur l'oxyde. La garde du fourreau est triangulaire. Trouvée intacte, cette épée s'est malheureusement brisée, depuis, en deux tronçons.

Une troisième de 0m,30 ; une quatrième de 0m,58 de long. Ces deux épées dont le fourreau a disparu présentent la même côte longitudinale sur leur lame.

Deux fragments de pointes et un débris de poignée d'épées.

Une lance à douille de 0m,20 de long, affectant la forme d'une feuille de laurier. Le fer de cette lance a une côte médiane, peu apparente sous l'oxyde.

Deux fragments de fers de lances, à douille.

2° *Objets en bronze.*

Cinq fibules en bronze, dont deux semblables à tête en ovale allongé, guillochées ou gravées tout le tour et à deux traverses de même.

Une à tête cylindrique de 0m,005 de diamètre, sans ornements.

Une à tête ronde dessus, aplatie en dessous, sans ornements.

Une à tête cylindrique de 0m,003, sans ornements.

Trois extrémités de fibules, se retournant en dessus, à partir du crochet de retenue de l'aiguille de fixage ; deux de ces extrémités consistent en deux pointes surmontant deux parties globuleuses ; la troisième est terminée par une petite plaque ronde qui était probablement émaillée.

Un bracelet fermé rond, de 0m,06 de diamètre intérieur et de 0m,07 extérieur.

Un bracelet jadis fermé mais tordu et brisé. Il a de petites nodosités gravées de deux traits et quatre nodosités plus grosses en barillet, placées aux quatre axes, et égalements gravées.

Un fragment de tête de bracelet ouvert, orné de nodosités.

Sept fragments de bracelets ronds et méplats de 0m,003 à 0m,005 de diamètre.

Trois fragments d'un torques rond, de 0m,003 de diamètre, uni.

Sept ressorts de fibules et une petite bague brisée, unie.

Fragments d'une grosse perle d'ambre brun de 0m,03 de diamètre extérieur percée d'un trou de 0m,008.

Un anneau de 0m,03 de diamètre extérieur, percé d'un trou de 0m01 et légèrement bombé, dans tout son pourtour. (Bronze.)

(2 autres anneaux semblables ont été recueillis.)

3° *Poteries.*

Huit fragments de poteries jaunes et rouges grossières, provenant de vases qui accompagnaient ces inhumations de la nécropole.

4° *Silex.*

Une petite lame de silex, sans retouches.

— M. Bertrand critique de façon amusante et documentée une note de haute fantaisie parue dans le *Courrier de l'Allier*, numéro du 18 mars 1904, au sujet des premières découvertes de Lodepierre. Cette note est signée du pseudonyme de *Gallo-Romain*.

La critique de M. Bertrand est renvoyée à la Commission du *Bulletin*.



— M. DELAIGUE communique à la Société un mémoire d'un jeune érudit de Besançon, M. Jacques Deprat. Ledit mémoire intitulé : *Note pour servir à l'histoire de la période du fer dans le département de l'Allier*, est le compte rendu des fouilles faites dans une butte de terre située dans un pré, commune de Neuvy-les-Moulins, près de la rivière de Queusne, entre le moulin de la Feuillée et le lieu dit la Petite Queusne.

La butte en question qui fut peut-être primitivement un vaste tumulus a supporté à une époque fort ancienne des habitations en bois. M. Deprat l'a fouillée en partie avec l'autorisation du propriétaire, M. Emmanuel Bastide, avocat. Des poteries, des armes et des ustensiles en fer, des ossements d'animaux, quelques rares débris humains ont été découverts.

Le travail de M. Deprat est renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

— M. Bertrand rend compte de fouilles faites près du château de Paraize. Des substructions de villas gallo-romaines, des conduites d'eaux, des débris de tuiles et poteries, des monnaies romaines, ont été trouvés. M. Bertrand remettra à la Commission du *Bulletin* une note détaillée.

— M. Bertrand communique, de la part de M. Bletterie, l'empreinte d'un sceau du Moyen-Age. La matrice possédée par M. Bletterie a été trouvée à Saint-Etienne-de-Vicq. M. Tiersonnier est prié d'examiner l'empreinte.

— La Commission du *Bulletin* est chargée de faire, pour la prochaine séance, un rapport sur la date de l'excursion archéologique dont l'itinéraire a déjà été fixé.

— M. Mantin fait passer sous les yeux des membres de la Société différents objets préhistoriques mis à jour dans les communes de Saint-Léon et Châtelperron. (Voir une prochaine chronique.)

— Modifiant les conventions antérieures (1), la Société alloue à M. Bouchard une subvention de 200 francs, pour l'aider à publier son *Histoire de Saint-Pourçain-sur-Sioule*.

Cette subvention ne sera versée que si la publication est faite dans un délai de deux ans. Passé ce temps l'allocation serait considérée comme nulle et non avenue, l'état des finances ne permettant pas de grever le budget pendant un temps indéterminé. Conformément au règlement en vigueur, la Commission des finances sera consultée sur

(1) Voir procès-verbal du 4 février 1898, page 34.

la manière dont cette subvention pourra être versée à M. Bouchard, soit en une fois, soit par annuités.

La Commission des finances aura aussi à se prononcer sur l'époque où le payement pourra avoir lieu, soit au cours de la publication, soit lorsqu'elle sera achevée.

La Société décide ensuite, en raison de la modicité de ses ressources, qu'à l'avenir aucune subvention ne pourra être accordée à ses membres pour la publication d'ouvrages, à quelque titre, sous quelque prétexte et sous quelque nom que ce soit.

— M. Janin est élu membre de la Société. Il en sera avisé de la manière ordinaire.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

G. B. et Ph. T.





UNE CHARTE
DE LOUIS Ier,
COMTE DE CLERMONT, SIRE DE BOURBON

22 Mars 1320 (vieux style)

— Communication de M. F. Claudon —



OTRE confrère M. Claudon, archiviste du département du Pas-de-Calais, m'a envoyé le texte d'une charte de Louis, comte de Clermont, qui, comme on le verra, ne manque pas d'un certain intérêt pour l'histoire du Bourbonnais. Cette pièce donne, en effet, des détails inédits sur l'époque approximative où fut édifiée la tombe, aujourd'hui détruite, d'Agnès dame de Bourbon. N'est-il pas piquant aussi de voir un notable personnage, originaire du Bourbonnais, contribuer pour la somme de 200 livres à l'érection du munument funèbre et Louis Ier accepter avec une satisfaction à peine déguisée ce subside pécuniaire.

Pour mettre complètement en valeur le texte de la charte en question, je le ferai suivre de courtes notes relatives aux personnages qui y sont mentionnés.

L'envoi de M. Claudon était accompagné d'une lettre, reproduite ci-dessous en raison des renseignements intéressants qu'elle contient.

« **Arras, Palais Saint-Vaast, le 7 novembre 1903.**

« MON CHER AMI,

« Ci-inclus copie d'une charte d'un sire de Bourbon, pour montrer à nos confrères que je ne les oublie pas.

« Vous êtes suffisamment renseigné sur Thierry d'Hireçon pour

m'épargner une dissertation à son sujet. A peu près toute sa fortnne immobilière, très considérable, fit retour aux comtes d'Artois, et avec elle les pièces de sa gestion : ces pièces sont nombreuses. L'administration de ses domaines de Bourbonnais est représentée ici par d'assez nombreux rouleaux de compte de notre série A (1).

« Vous voyez que l'Artois et le Bourbonnais ne furent pas toujours des provinces étrangères l'une à l'autre ; l'ancien archiviste de l'Allier s'en réjouit.

« Bien cordialement à vous.

« F. CLAUDON. »

CHARTE DE LOUIS, COMTE DE CLERMONT EN BEAUVOISIS SIRE DE BOURBON

(22 MARS 1320 — VIEUX STYLE)

Louis comte de Clermont en Beauvoisis, sire de Bourbon, reconnaît devoir 300 livres parisis à Thierri d'Yrichon, prévôt d'Aire, en payement de blé et avoine. Le sire de Bourbon promet en conséquence de payer en l'acquit de Thierri d'Yrichon une somme de cent livres au chapitre de S[t] Nicolas de Montluçon. De son côté, renouvelant une disposition antérieure, Thierri d'Yrichon consent que les 200 livres restant dues servent à édifier le tombeau d'Agnès, jadis comtesse d'Artois et dame de Bourbon, aïeule de Louis C[te] Clermont, lequel promet d'employer ladite somme à cet usage.

« Nous, Loeys, quens de Clermont, sires de Bourbon et chambriers de France, faisons savoir a tous que, comme nous soiions tenu de pieça par nos lettres pendans à honnourable homme maistre Thierri de Yrichon, prevost de Aire, en trois cens livres paresis pour cause de vente de blés et d'aveines que il nous vendi et delivra a nostre grant besoing et a nostre requeste, si comme il est plus plainement

(1) Dans une lettre du 10 octobre 1903, M. Claudon me signalait déjà la série des comptes de Thierri d'Hireçon (A, cote 818 et suivantes) « où plus « d'une note intéressante pour le Bourbonnais serait à relever ».

Sous la cote : A. 125 il me signalait également « un rouleau en parchemin « qui est un compte de la terre de Bourbonnais par châtellenies, rendu en « 1288 par les divers châtelains de Bourbonnais. Il est malheureusement in- « complet. »

La présence de ces derniers comptes dans les archives du Pas-de-Calais s'explique par ce fait que jusqu'en 1288 Robert de France, comte d'Artois, a joui du Bourbonnais comme époux d'Agnès de Dampierre-Bourbon qu'il avait épousée avant le 21 juin 1277. Les comptes en question rendus en 1288 se réfèrent en effet aux années précédentes.

contenu en nos dites lettres qui de ce furent faites l'an mil trois cens et quinze le tresme jour de jungnet, les queles il nous a rendues; Nous, en paiiement de la dite somme d'argent et a nostre delivrance et acquit, avons promis et prometons en bonne foy a rendre et paiier pour le dit maistre Thierri au chapitle Saint Nicholas de Monluçon cent livres tournois ou a asseoir dis livrées de terre au tournois, en quoi il estoit tenus envers le dit chapitle pour la promesse que il avoit faite de fonder une prouvende en l'eglise Saint Nicholas devant dit; et l'en prometons a acquiter et delivrer et nous en establissons principaus deterres et renderres pour lui envers tous chiaus a qui il puet touchier. De rechief li dis prevos a volu et ottraïé que de la dite somme des dites trois cens livres que nous li devons nous nous acquitons envers lui de deus cens livres tournois que nostre chière et amée cousine la contesse d'Artois a laissiet et donné de sa pure grace et volenté a l'œuvre d'une tombe faire sour nostre très chière dame et ayoule Agnès, jadis contesse d'Artois et dame de Bourbon, qui Diex assoille; les queles deus cens livres de tournois nous prometons a emploiier en l'oeuvre de la dite tombe le plus tost que nous porrons boinement (1). En tesmoing des ques chozes nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes lettres données a Paris, le vint et deusisme de mars l'an de grace mil trois cens et vint.

ORIGINAL, *parchemin, scellé autrefois sur double queue de parch.* (Archives du Pas-de-Calais, Série A, trésor des chartes d'Artois, n° 871.)

Dans sa lettre du 7 novembre dernier, M. Claudon m'invite en quelque sorte à disserter sur Thierri d'Hireçon. J'ai recueilli en effet

(1) Le passage ci-dessus présente une certaine obscurité, voici comment notre confrère Claudon l'interprète : « La comtesse d'Artois avait laissé pour « l'œuvre de la tombe d'Agnès une somme de 200 livres aux mains de Louis Ier. « Celui-ci avait différé de l'employer à cette affectation, et Thierry d'Hireçon, « qui était créancier du sire de Bourbon pour une somme équivalente, lui « fait remise de cette somme, à condition qu'elle soit affectée expressément « à ce tombeau. »

Dans son livre sur Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, 1887, M. Richard écrit, p. 85, après un acte de 1304. « Quelques années plus tard, « elle [Mahaut] donne 200 livres tournois, que lui devait Louis, comte de « Clermont, chambrier de France « al œuvre d'une tombe faire » pour Agnès. »

C'est à peu près l'hypothèse de M. Claudon. Il y a lieu de remarquer que M. Richard n'a connu le fait que par l'allusion qui se trouve dans l'acte de 1320, sans quoi il n'eût pas écrit sans préciser : « quelques années plus tard » et eût donné une référence, au lieu qu'il cite simplement trois ou quatre mots de notre acte de 1320.

quelques renseignements sur ce personnage dans une étude très documentée qui lui a été consacrée par un des prédécesseurs de M. Claudon à Arras, M. Jules-Marie Richard, sous ce titre : *Thierri d'Hireçon agriculteur artésien.*

Je regrette que M. Claudon n'ait pas eu le loisir de nous résumer le « *curriculum vitæ* » de ce notable bourbonnais du XIV[e] siècle, le lecteur y eût certes gagné. Toutefois je m'exécuterai de bonne grâce; mais, avant de dire un mot du roturier cossu que fut Thierri d'Hireçon, je crois bon, en vertu de l'adage : « à tout seigneur tout honneur », de raviver en quelques mots le souvenir des très nobles personnes mentionnées dans la charte qui nous occupe.

1° « *Agnès jadis comtesse d'Artois et dame de Bourbon* ». — Il s'agit ici de la fille cadette d'Archembaud VII [de Dampierre], sire de Bourbon (1), époux de Yolende de Châtillon.

Par son testament, Archembaud VII avait institué pour héritières ses deux filles, Mahaut et Agnès. A sa mort, contrairement aux dispositions testamentaires, Mahaut et Eudes ou Odet de Bourgogne son mari, prirent seuls les qualités de sire et dame de Bourbon. Mais Mahaut vint à mourir en 1262 et Agnès alors femme de Jean de Bourgogne, sire de Charolais, frère d'Odet, apporta le Bourbonnais à son mari (2). Devenue veuve antérieurement au mois de février 1268, après avoir marié sa fille Beatrix de Bourgogne dame de Bourbon à Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis (confirmation de leurs fiançailles par Philippe III, roi de France, en juillet 1276), elle épousa, avant le 21 juin 1277, Robert de France comte d'Artois. Ils gouvernèrent le Bourbonnais jusqu'à la mort d'Agnès, survenue le 7 décembre 1287 (3).

Par un codicile en date du 16 août 1278 elle avait déclaré vouloir être inhumée « *in loco fratrum minorum juxta Silviniacum, ubi* « *etiam sepultus est dilectissimus patruus meus dominus Guido de* « *Damna Petra* (4) ». Son désir fut accompli ; c'est en effet au couvent des Frères Mineurs de Champaigue, près de son oncle paternel Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Just en Champagne et de Rochefort,

(1) Pour les Archembaud sires de Bourbon j'adopte, bien entendu, le numérotage de la *Chronologie des sires de Bourbon*, par CHAZAUD.

(2) Par inadvertance, j'ai écrit page 94 du tirage à part de mes *Remarques sur la « Sigillographie » du Musée de Moulins* (Moulins, Et. Auclaire, 1903) qu'Agnès était en 1262 *veuve* de Jean de Bourgogne et *femme* de Robert de France, comte d'Artois.

(3) *Chronologie des sires de Bourbon* par CHAZAUD.

(4) *Inventaire des Titres de la maison de Bourbon*, n° 649.

paroisse de Saint-Bonnet de Rochefort en Bourbonnais, que sa dépouille mortelle vint reposer. C'est là que lui fut élevée « l'œuvre d'une tombe » dont il est parlé dans la charte communiquée par M. Claudon.

II° « *Loeys, quens de Clermont, sires de Bourbon et chambriers de « France* ». — L'auteur de la charte n'est autre que notre premier Duc. Né à Clermont en Beauvoisis en 1279 ou 1280, il mourut au mois de janvier 1342. Il était fils de Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, et de Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon. Son grand-père paternel était Saint Louis.

Agnès de Dampierre, dame de Bourbon, comtesse d'Artois, était bien, comme il le dit, son « ayoule » ; il suffit d'ajouter à *aïeule* le mot *maternelle* pour être dispensé de toute autre explication.

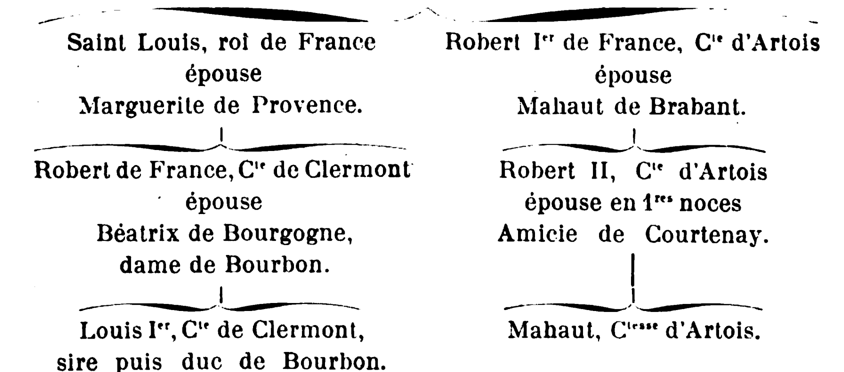
En 1310, à la mort de sa mère, Louis Ier devint en fait sire de Bour bon, mais ne remplit qu'en 1314 les formalités de la prise de possession. Cette même année, il fit hommage pour le comté de Clermont dont son père s'était dessaisi à son profit. En 1318 la faveur royale l'éleva à la dignité de chambrier de France et au mois de décembre 1327, par lettres patentes du roi Charles IV, données au Louvre, la seigneurie de Bourbonnais fut érigée en duché pairie. C'était la juste récompense de services signalés. La vie de Louis Ier est trop connue des Bourbonnais pour qu'il soit besoin de la résumer même sommairement, je me bornerai donc à renvoyer le lecteur à La Mure et au Père Anselme, et à rappeler qu'en 1310, il épousa Marie de Hainaut, fille puînée de Jean II d'Avesne, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, et de Philippe de Luxembourg.

III° « *Nostre chiere et amée cousine la comtesse d'Artois* ». — Celle que Louis comte de Clermont et sire de Bourbon qualifie ainsi dans la charte dont nous nous occupons, est Mahaut devenue comtesse d'Artois en 1302 et morte en 1329. A l'époque où fut scellée ladite charte elle était veuve de Otton V comte de Bourgogne qu'elle avait épousé en 1285. Mahaut était fille de Robert II de France, comte d'Artois, dit le Noble, et de sa première femme Amicie de Courtenay (1), elle avait comme bisaïeul paternel Louis VIII, roi de France. C'est cette malheureuse princesse qui eut à lutter contre la révolte des seigneurs d'Artois. Elle compta parmi ses plus fidèles serviteurs

(1) Je rappelle ici, pour mémoire, que Robert d'Artois épousa en secondes noces Agnès de Dampierre dame de Bourbon, veuve de Jean de Bourgogne sire de Charolais, et en troisièmes noces, Marguerite de Hainaut, fille de Jean II d'Avesne, comte de Hainaut et de Hollande. Il n'eut pas de postérité de ces deux dernières unions.

Thierry d'Hireçon qui avait commencé sa fortune à la cour de son père.

Le tableau généalogique ci-dessous indiquera rapidement la parenté de Mahaut et du sire de Bourbon :



Mahaut était donc cousine issue de germains de notre premier Duc. De plus, elle avait eu pour seconde mère Agnès de Dampierre dame de Bourbon, deuxième femme de son père Robert, Cte d'Artois, et c'est sans doute pour ce motif qu'elle avait voulu contribuer à la construction du tombeau de la dite dame, d'autre part aïeule de son cousin Louis, comte de Clermont et sire de Bourbon.

IVe « *Honnourable homme maistre Thierri de Yrichon, prevost de* « *Aire* ». — Ce personnage dont le nom se trouve écrit aussi Hireçon, Heriçon et même Herisson a donné à M. Richard la matière d'une fort intéressante étude sur l'agriculture en Artois au commencement du xive siècle (1). Les éléments en sont puisés dans cette suite de comptes que M. Claudon me signalait dans une de ses récentes lettres. L'étude de M. Richard complète les quelques pages consacrées à Thierri d'Hireçon dans son histoire de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne.

Les renseignements qui suivent sont pour la plupart empruntés à l'étude ci-dessus mentionnée de M. Richard.

« Sorti de la bourgade dont il portait le nom » et par conséquent d'Hérisson, Thierri (que nous appellerons d'Hireçon, pour conserver

(1) Voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LIII, année 1892, pages 382 et suivantes et pages 571 et suivantes : *Thierry d'Hireçon agriculteur artésien* (13. .-1328) par J.-M. [Jules-Marie] RICHARD.

à son nom sa forme habituelle) était donc un Bourbonnais de naissance (1). D'abord clerc au service de Robert II, comte d'Artois (2) il fut rapidement pourvu de nombreuses prébendes, devint prévôt de la collégiale d'Aire sur la Lys en Artois, propriétaire de maisons à Paris, de terres en Artois. En Bourbonnais il possédait terroirs et vignobles, l'un même situé au cru renommé de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Contraint de fuir devant la coalition de la noblesse artésienne, dressée en 1315 contre Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, il se réfugia à Avignon, bien qu'il eût joué un rôle dans les missions de Nogaret près du Pape Boniface VIII. Le pays artésien une fois pacifié, il y rentra, s'y retrouva riche et puissant. Sur le tard il se décida à recevoir la prêtrise, fut élu évêque d'Arras, prit possession de son siège épiscopal en mars 1328 et mourut le 17 novembre suivant.

Habile et ambitieux, il sut mener de front « les affaires de la politi-« que et les soins de ses domaines ruraux, s'intéressant aux choses « des champs, visitant tour à tour ses diverses exploitations, recevant « des comptes détaillés des recettes et dépenses annuelles. Sous cet « aspect, Thierry d'Hireçon nous apparaît comme un riche et intelli-« gent agriculteur des premières années du XIVe siècle (3) ».

J'ajouterai qu'il fut ainsi le digne précurseur des agriculteurs bourbonnais qui, à force d'intelligence et d'énergie, ont su conquérir à notre province un rang honorable dans le monde agronomique.

Si dans les dernières années de sa vie Thierry fit de longs et fréquents séjours dans ses domaines d'Artois, il ne perdit pas de vue son pays d'origine. La charte du 22 mars 1320 (ou 1321 nouveau style) nous le montre en rappelant le don fait au chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon. Cette même année d'ailleurs, le 11 mai, une nouvelle charte de Louis, comte de Clermont, porte à notre connaissance une fondation pieuse de Thierry d'Hireçon, faite celle-là en faveur de Saint-Sauveur d'Hérisson. L'*Inventaire des Titres de la Maison de Bourbon* l'analyse comme suit :

« 1321, le lundi après la Saint Nicolas en mai (11 mai). Paris.

« **No 1594.** — Louis, comte de Clermont, sire de Bourbon et cham-« brier de France, amortit la fondation d'une vicairerie perpétuelle

(1) Il appartient vraisemblablement à cette famille d'Hériçon que les *Noms Féodaux* nous signalent aux XIVe et XVe siècles en Bourbonnais et faisant alors partie de la noblesse.

(2) Robert II, dit le noble, né en 1250, mort en 1302, fils posthume de Robert Ier de France, dit le Bon et le Vaillant, comte d'Artois et de Mahaut de Brabant, et petit-fils de Louis VIII, roi de France.

(3) M. J.-M. Richard, *loco citato*.

« faite en l'église Saint Sauveur de Hérisson, par Mᵉ Thierry de « Herisson, sur des biens que celui-ci tient de lui en fief et qui sont « estimés valoir douze livres tournois de rente. »

Il n'est pas enfin jusqu'à cette somme de 200 livres tournois destinée à la tombe d Agnès de Dampierre, dame de Bourbon, qui ne prouve l'affection réelle gardée par Thierry d'Hireçon pour sa terre natale. Le prévôt d'Aire avait d'ailleurs certainement beaucoup connu Agnès de Bourbon ; recommandé par elle, sans doute, à Robert d'Artois qui commença la fortune du petit clerc bourbonnais, sa donation de 200 livres devait être un acte de pieuse reconnaissance.

Philippe TIERSONNIER.





LA

Question Louis XVII

ET LE

Cimetière Sainte-Marguerite



C'EST dans le vieux cimetière Sainte-Marguerite (situé au faubourg Saint-Antoine) que, comme on le sait, fut officiellement enterré le 12 juin 1795, le Dauphin mort au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795).

Apprenant que ce cimetière allait être prochainement désaffecté, la « *Commission du Vieux-Paris* » a, dans sa dernière séance, émis deux vœux :

1° Que l'on profite des travaux qui vont être entrepris, pour obtenir de faire des fouilles en vue de rechercher « les vestiges que ce cimetière révèle, notamment en ce qui concerne la plus célèbre de ses sépultures, et la plus contestée » ;

2° Qu'on ne laisse point disparaître, mais qu'on recueille comme un document historique la bière qui se trouve dans ce cimetière et qui passe pour contenir les ossements de Louis XVII (ossements qui deux fois déjà ont été examinés par des commissions scientifiques).

Ces vœux exprimés, il y a quelques jours, par la « Commission du Vieux-Paris » ramènent l'intérêt sur le problème historique non encore résolu : Louis XVII est-il réellement mort au Temple ?

Il semble que tout a été dit sur cette mort et les circonstances mystérieuses qui l'ont entourée : aussi, sans avoir la prétention de déchiffrer cette énigme, notre intention est-elle simplement de soumettre à notre Société — sur le désir qui nous en a été exprimé — plusieurs

documents assez peu connus, qui, par leur caractère scientifique, sont moins controversables que les arguments historiques et peuvent jeter quelque lumière sur cette obscure question.

Si l'on procède à de nouvelles fouilles dans le cimetière Sainte-Marguerite, si l'on exhume à nouveau la bière qui passe pour contenir les restes du Dauphin, deux questions devront et paraissent pouvoir être résolues scientifiquement :

1° *Les ossements contenus dans cette bière sont-ils bien ceux de l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795?*

(Ce premier point semble pouvoir être éclairci par un examen attentif et détaillé du squelette : il suffirait de comparer les conclusions résultant de cet examen avec le procès-verbal d'autopsie établi par les docteurs Dumangin, Pelletan, Lassus et Jeanroy, lors du décès de l'enfant : procès-verbal relatant minutieusement les altérations des os causées par les tumeurs des poignets et des genoux, et l'endroit où fut pratiquée la section du crâne.)

2° *Les ossements peuvent-ils être ceux de Louis XVII,* c'est-à-dire correspondent-ils à ceux d'un enfant âgé de 10 ans et 2 mois (au moment de la mort)?

C'est en 1846 qu'eut lieu une première exhumation des restes de l'enfant mort au Temple, dans les circonstances assez curieuses que nous allons relater, et ce fut mon père, le Dr Milcent, qui le premier fut appelé à examiner les prétendus ossements du Dauphin. Nous dirons plus loin quelles furent ses conclusions.

Rappelons auparavant qu'en juin 1816 l'exhumation des restes du jeune prisonnier du Temple, ordonnée par Louis XVIII, fut contremandée au moment même où on allait y procéder. On n'a jamais pu expliquer la raison de ce contre-ordre : il est donc permis de supposer que le gouvernement de la Restauration, était assez peu désireux de retrouver ces restes. D'autre part, « les démarches faites par l'abbé Lemercier, curé de Sainte-Marguerite, auprès de la duchesse d'Angoulême pour exhumer le corps de son frère, ou tout au moins fonder un service perpétuel pour le repos de son âme, étaient toujours restées sans résultat » (1).

L'abbé Haumet, successeur de l'abbé Lemercier, persuadé qu'on n'obtiendrait jamais l'autorisation nécessaire, usa alors d'un subterfuge. « Il demanda à construire, contre le mur de la chapelle, un petit bâtiment provisoire pour la fonte d'une cloche et en fit creuser les fondations. » En face du pilier gauche de la porte latérale de

(1) Cf. Lenormant des Varannes, *Histoire de Louis XVII.* Ouvrage assez peu connu et auquel nous empruntons ces détails.

l'Église, à l'endroit désigné par Bétrancourt et Decouflet (fossoyeurs qui avaient inhumé l'enfant décédé au Temple), on trouva un cercueil de plomb. Le curé avertit aussitôt M. de Rambuteau, préfet de la Seine ; celui-ci répondit que l'administration n'avait pas à s'occuper de cette découverte.

« On apporta le cercueil chez le curé de Sainte-Marguerite et les ossements qu'il contenait furent examinés très attentivement et à plusieurs reprises par le Dr Milcent et trois de ses confrères, les Drs Gabalda, Tessier et Davasse. Un rapport scientifique et le procès-verbal de cet examen signé de ces quatre docteurs furent remis à M. l'abbé Haumet dans les premiers mois de l'année 1847.

« Le célèbre Dr Récamier examina lui aussi ces restes, et le 25 avril 1847 remit le résumé de ses observations (conformes aux conclusions de ses confrères) à M. le curé de Sainte-Marguerite qui établit un dossier de toutes ces pièces,... et mourut six ans plus tard.

« Avant sa mort, l'abbé Haumet, lisons-nous dans l'ouvrage de M. des Varannes, avait avoué à son ami l'abbé Bossuet (1) qu'il avait bien regretté de s'être immiscé dans cette dangereuse question et de n'avoir pas fait réinhumer le cercueil sans y toucher, car lorsqu'on fut informé à Rome et à Froshdorff des constatations ayant suivi sa découverte, constatations dont il avait cru devoir avertir l'archevêché de Paris et la branche déchue des Bourbons, il avait reçu l'ordre « *de garder le plus profond silence sur ces restes et de les replonger dans l'oubli* ». Il avait obéi, mais par une clause de son testament, il avait chargé son notaire de remettre tout le dossier au Dr Milcent. Voici quel était ce dossier :

Pièce n° 1.

Copie d'une note de M. le Curé de Sainte-Marguerite.

« Je savais depuis longtemps que l'infortuné fils de Louis XVI avait été déposé dans le cimetière de Sainte-Marguerite ; une tradition constante et quelques histoires de Louis XVII m'avaient aussi appris que le fossoyeur l'avait enlevé une des nuits qui suivirent l'inhumation et transporté près de la porte latérale de l'église, derrière la chapelle actuelle de Sainte-Marguerite.

« J'avais entendu dire encore que des fouilles faites en 1814 ou 1815 n'avaient amené aucun résultat. Je n'aurais donc jamais pensé à rechercher les restes du jeune prince et je n'avais d'ailleurs aucune autorité.

(1) Abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile.

« Au mois de novembre 1846 (on avait une permission de la police à l'occasion d'une fonte de cloche), en établissant dans l'ancien cimetière une sorte de hangar pour le service de l'église, on trouva en face du pilastre gauche de la porte latérale, à une profondeur moindre que celle qui est exigée pour les inhumations, un cercueil en plomb long de... Je pensai d'abord qu'il n'y avait autre chose à faire que de creuser à côté une fosse un peu plus profonde et d'y mettre le cercueil. Je ne soupçonnais pas d'abord qu'il pût renfermer les restes du prince. La matière de ce cercueil et sa mesure auraient plutôt éloigné de moi cette pensée.

« Cependant le fossoyeur ayant pris soin d'exhumer le corps et de le déposer dans un endroit où il pût le retrouver dans des temps plus heureux, il n'est pas du tout invraisemblable qu'il ait été engagé à cela et même peut-être aidé par d'autres personnes, ou que lui-même se soit procuré un cercueil de plomb, ce que son état lui donnait occasion de faire assez facilement. Il a pu aussi avoir ses motifs pour prendre des mesures qui paraîtraient convenir à un jeune homme d'un âge un peu plus avancé. On sait d'ailleurs que les médecins qui visitèrent le jeune prisonnier du Temple constatèrent la longueur plus qu'ordinaire de ses jambes et de ses bras.

« Le cercueil fut apporté chez moi contenant le squelette presque entier. Je dis presque entier, parce que ce cercueil s'est trouvé, par vétusté, ouvert en plusieurs endroits de sa partie inférieure, ce qui a occasionné la perte de quelques petits ossements, sans importance du reste pour constater l'identité.

« M. le D[r] Milcent, président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, se trouvait en ce moment au presbytère. Je le priai d'examiner avec soin les restes que je lui présentais. Il le fit, pas une fois, mais à diverses reprises. Il pensa même en devoir conférer avec un de ses confrères, le D[r] Tessier, et voici le résultat de leurs observations. »

REMARQUES DU DOCTEUR MILCENT

« Cette pièce est entièrement écrite de la main de M. Haumet, curé de Sainte-Marguerite ; elle m'a été remise avec les suivantes par le notaire exécuteur testamentaire de M. Haumet après sa mort. — On n'a pas retrouvé le rapport scientifique qui est annoncé à la fin de cette pièce et que j'envoyai au curé de Sainte-Marguerite après avoir examiné le squelette soumis à mon observation avec MM. les docteurs Tessier et Davasse et quelques autres de mes amis ; je soupçonne que ce rapport aura été mis avec les ossements dans le nouveau lieu où ils ont été déposés. Quoi qu'il en soit, j'en donnerai la substance après la pièce n° 2. Signé : Alph. MILCENT. »

Pièce n° 2.

—

Copie d'une lettre de M. le Dr Milcent à M. le Curé de Sainte-Marguerite.

(Cette lettre est le résultat d'un premier examen ; elle fut suivie d'un rapport détaillé où toutes les questions étaient posées et discutées plus régulièrement et plus scientifiquement.)

« Monsieur le Curé,

« J'ai examiné avec beaucoup de soin les ossements au sujet desquels vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion. Ces ossements ne peuvent avoir appartenu qu'à un sujet fort jeune. Ils portent tous, de plus, un cachet particulier de faiblesse, de gracilité, de longueur disproportionnée, qu'on retrouve en général chez les personnes d'une constitution débile, scrofuleuse, ou qui ont vécu dans de mauvaises conditions hygiéniques.

« En examinant avec une grande attention les différentes parties de ce squelette, j'ai trouvé sur l'extrémité inférieur de l'os de la cuisse gauche, des traces évidentes d'une carie, et sur l'extrémité de l'un des deux os de la jambe du même côté, une altération analogue.

« Il est inutile d'ajouter ici quelques autres considérations qui pourraient donner au besoin à mon opinion sur l'âge, le sexe et la constitution de celui à qui ont appartenu ces ossements, une valeur plus scientifique.

« Si maintenant on rapproche les particularités que je viens d'indiquer, des détails historiques et des pièces officielles que nous possédons sur l'infortuné Louis XVII, on ne peut méconnaître la remarquable coïncidence qui existe entre les unes et les autres.

« On trouve, en effet, dans le rapport de M. Harmand, commissaire du Comité de sûreté générale, chargé de visiter le jeune prisonnier du Temple, « que le prince avait le maintien du rachitisme, et d'un « défaut de conformation, que les jambes et les cuisses étaient lon- « gues et menues, les bras de même, le buste très court, la poitrine « élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très belle dans tous « ses détails, etc. » Il ajoute qu' « il constata une tumeur au poignet « et au coude, et les mêmes grosseurs aux deux genoux sous le « jarret. »

« Le procès-verbal d'autopsie par les Drs Dumangin, Pelletan, Lassus et Jeanroy contient entre autres détails les lignes suivantes : « Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évi- « demment l'effet d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps. »

On y lit aussi : « Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué « une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une tumeur « sur l'os radius près du poignet, du *côté gauche.* » Les mêmes tumeurs avaient déjà été mentionnées dans un rapport de Sévestre, député de la Convention.

« On regrette de ne pas trouver dans le procès-verbal l'examen des os, seules parties du corps qui nous restent ; mais, indépendamment des caractères de conformation vicieuse qui sont si nettement mentionnés dans le rapport de M. Harmand, ces kystes ou tumeurs remplies d'une matière blanche, lymphatique (voir le procès-verbal d'autopsie), en un mot tuberculeuse, trouvés par les médecins, s'accompagnent bien souvent d'altération des os eux-mêmes, altérations que nous avons trouvées sur le petit squelette en question.

« En 1817, M. Pelletan signa une espèce d'appendice au procès-verbal d'autopsie dans lequel il rappelle la manière dont le crâne fut scié, et où il dit « *que l'on doit retrouver la calotte du crâne remise en place* », et c'est en effet ce que j'ai constaté.

« Enfin, ai-je besoin de vous faire remarquer une dernière coïncidence entre l'existence de cette belle chevelure que le rapport de M. Harmand signale et la présence, dans le cercueil, de ces cheveux longs et roux, dont le temps et la terre ont seulement altéré la couleur (1) ?

« Quant à la place qu'occupait le corps dans le cimetière Sainte-Marguerite, place indiquée par les traditions authentiques et pour ainsi dire vivantes dans notre paroisse, et qui reposent d'ailleurs sur des preuves historiques d'une grande valeur, je n'en parle pas, c'est une circonstance que vous connaissez mieux que moi (2). »

« Une seule chose me laisse encore quelques doutes, que je vais du reste éclaircir ; c'est la longueur considérable des os des jambes ; mais ce fait singulier par lui-même, et *tout à fait extraordinaire* pour un enfant de cet âge (10 ans et deux mois), ne devient-il pas une nouvelle preuve de l'authenticité de vos reliques, si l'on se rappelle cette longueur des membres dont M. Harmand fut surpris dans sa visite au Temple ?

(1) « Est-il bien certain que le temps et le séjour dans la terre aient altéré la couleur des cheveux ? Ce que je puis dire, c'est que ces cheveux étaient *rouges*. J'en ai conservé quelques-uns ; ils sont d'un rouge terne, mais très prononcé. — Signé : Alph. MILCENT. »

(2) Ma mère, nièce du juge de paix du VIIIe arrondissement, habitait chez son oncle, rue Saint Bernard, en face du cimetière. Le fossoyeur, nommé

« Je m'arrête, Monsieur le Curé ; je compte, en effet, exposer plus nettement, dans une pièce plus régulière, les réflexions un peu confuses que je viens de vous soumettre.

« Veuillez agréer, Monsieur le Curé, etc.

« *Paris, le 3 février 1847.*

« Signé : Alph. MILCENT.

« P.-S. — Je n'ai pas besoin de vous prier de faire l'usage qu'il vous plaira de cette lettre, en attendant mon procès-verbal. »

REMARQUES DE M. LE Dr MILCENT SUR CETTE LETTRE.

« Cette lettre est le résultat *d'une première impression,* telle qu'elle est rédigée dans la pensée, partagée et inspirée par M. le curé de Sainte-Marguerite, que le squelette était celui de Louis XVII. Elle *démontre au moins une chose : l'identité des restes retrouvés et du corps de l'enfant mort au Temple.* Mais elle indique déjà quelques doutes au sujet de cette longueur des membres tout à fait *extraordinaires* pour un enfant de l'âge du prince. C'est qu'en effet, une fois la première question résolue par l'affirmative (ces ossements sont-ils bien ceux de l'enfant mort au Temple et enterré dans le cimetière Sainte-Marguerite ?), il en surgit une autre que je ne prévoyais pas au premier abord : Est-il possible que ces ossements aient pu appartenir à un enfant d'un peu plus de 10 ans ? Or, cette dernière question *était résolue par la négative* dans le rapport détaillé qu'on n'a pas retrouvé dans les papiers de M. le curé de Sainte-Marguerite, mais dont je puis donner les conclusions, en étant moi-même l'auteur, et en ayant plusieurs fois conféré avec M. le Dr Tessier et aussi avec M. le Dr Davasse.

« Du reste, ces conclusions sont conformes à celles qu'on trouve dans la pièce suivante, où est consignée l'opinion de M. Récamier et des Drs Audral, Lallemant, Bayle, etc. Je concluais en disant :

« Qu'il me paraissait démontré que *ces ossements étaient bien ceux* de l'enfant détenu au Temple au moment de la visite du commissaire Harmand, de l'enfant dont l'autopsie avait été faite, peu de temps après, par les Drs Dumangin, Pelletan, Lassus et Jeanroy et qui avait été enterré dans le cimetière Sainte-Marguerite ;

Bétrancourt, lui montra la place où il avait inhumé le petit Louis XVII, comme il l'appelait.

Cette place n'est pas celle où on a trouvé le corps. Mais sans doute le fossoyeur ne jugea à propos de parler que de la première inhumation.

« Signé : Alph. MILCENT. »



« Mais qu'il *était absolument impossible d'admettre* que le squelette fût celui d'un enfant de 10 ans et quelques mois, et qu'il ne pouvait avoir appartenu qu'à un jeune garçon de 15 à 18 ans.

« Signé : Alph. MILCENT.

« 21 mai 1853. »

Suivent les attestations, confirmant ses conclusions, des Drs Tessier, médecin des hôpitaux ; Davasse, ancien interne des hôpitaux ; Bayle, agrégé sous-bibliothécaire à l'Ecole de Médecine.

PIÈCE N° 3.

(Ecrite en entier de la main de M. Récamier, signée par lui. Original conservé par le Dr Milcent.)

—

Observation de M. Récamier, opinions des Drs Audral et Lallemant concluant que le squelette n'a pu appartenir qu'à un sujet de 15 à 16 ans au plus. (Datées du 25 avril 1847.)



Nous avons cité le nom du Dr Récamier, M. le Vte d'Orcet ayant eu l'occasion de le voir, écrit à ce sujet :

« J'arrivai à Paris à la fin de 1847. On citait le Dr Récamier parmi les médecins qui avaient été appelés à faire l'examen du squelette. J'allai trouver cet illustre ami de ma famille et le priai de me dire en toute sincérité ce dont il avait été témoin.

« — Est-ce que par hasard, me dit-il, avec la brusquerie de son langage habituel, vous croiriez à la fable de Louis XVII ?

« — Il ne s'agit pas, lui dis-je, de savoir s'il vit aujourdhui, mais si c'est bien son corps qu'on vient de découvrir.

« — Non, ce n'est point le corps du dauphin. On m'a appelé à faire l'examen d'ossements parfaitement conservés et de dire s'ils pouvaient être ceux du fils de Louis XVI. Or, il faudrait n'avoir aucune connaissance d'anatomie pour ne pas reconnaître le squelette d'un enfant plus âgé de 3 ou 4 ans. Il y a certainement cette différence d'âge. On m'a aussi montré une touffe de cheveux qui adhéraient au crâne ; ils sont d'un blond foncé tirant sur le roux. Ainsi il est évident que ces restes n'appartiennent pas au petit dauphin.

« Cependant, on m'a démontré que c'est bien le corps de l'enfant mort au Temple, c'est incontestable.

« — Si c'est ainsi, repris-je, il faut nécessairement admettre que Louis XVII a été enlevé de sa prison et remplacé par un autre enfant.

« — Ma foi, reprit-il, je n'y comprends rien. Mais pour croire que Louis XVII existe, et que sa famille a refusé de le reconnaître, jamais je n'y consentirai.

« Ce brave homme, d'un cœur encore plus élevé que son génie, ne savait pas plus transiger avec ses regrets qu'avec sa foi. » (Correspondance du V[te] d'Orcet. Note envoyée le 22 mars 1884 et citée par M. Le Normant des V.)

« Toutefois, ajoute ce dernier, il ne pouvait se défendre de certains doutes, et nous tenons du D[r] Raynaud, neveu d'un ancien vicaire de Sainte-Marguerite sous la Restauration, que, se trouvant en consultation avec lui, le D[r] Récamier lui parla beaucoup de la question Louis XVII qui le préoccupait vivement. » (Lettre du D[r] Raynaud du 24 mai 1887.) (Cité par M. Lenormant des Varannes.)

Tel fut le résultat de la première exhumation faite en 1846.

La conclusion de cet examen médical était comme on l'a vu, qu'il y avait *identité* entre les restes examinés et ceux de l'enfant mort au Temple, mais qu'il y avait *impossibilité absolue* de pouvoir attribuer ces ossements à un enfant âgé de 10 ans ; par conséquent à Louis XVII.

— On ne jugea pas opportun de livrer le résultat de ces recherches au public, et ces documents ainsi que les conclusions de ce rapport restèrent à peu près ignorés jusqu'en 1884 (1).

Une deuxième exhumation eut lieu le mardi 5 juin 1894, sur la requête de M. G. Laguerre, par les D[rs] Félix de Backer, Manouvrier, Magitot, Poirier, etc., en présence de notabilités parisiennes et de journalistes.

« Nous nous sommes imposé même, écrit le D[r] de Backer (2), de ne point lire le rapport dressé en 1846 par nos confrères le D[r] Récamier et le D[r] Milcent, avant d'avoir complètement achevé notre rapport personnel, et ce n'est qu'après avoir déduit nos conclusions que nous nous sommes rendu un compte détaillé de nos mensurations ; elles étaient, pour la plupart, d'accord avec celles de nos illustres devan-

(1) En 1887, M. Chantelauze, dans les *Derniers chapitres de mon Louis XVII*, rappelant la découverte de 1846, ne met pas en doute que les ossements examinés à cette époque ne fussent bien ceux du jeune prisonnier du Temple visité par Harmand de la Meuse, et autopsié par les D[rs] Dumangin, Pelletan, etc. Sa conviction est basée sur la concordance frappante qu'offrent ces ossements avec les détails donnés par le commissaire Harmand de la Meuse sur le rachitisme, les difformités, les tumeurs de l'enfant, et la description du corps de cet enfant dans le procès-verbal d'autopsie. Mais malgré la déclaration des médecins concluant à l'impossibilité de considérer ce squelette comme ayant pu appartenir à un enfant de 10 ans, il ne craint pas d'affirmer avec la belle assurance d'un historien qui sait tout (car, suivant le mot de Brunetière, « c'est surtout en histoire qu'il y a des gens qui savent tout ») : *Que ces restes étaient bien réellement ceux du fils de Louis XVI.*

(2) Voir *Louis XVII au cimetière Sainte-Marguerite*, par le D[r] DE BACKER.

ciers, ne nous permettant pas de douter un seul instant que nous fussions en présence du même squelette. Nous pouvons aujourd'hui certifier l'identité absolue. »

De ce nouvel examen médical il résultait que, conformément aux constatations déjà faites en 1846, le squelette de l'enfant enterré au cimetière Sainte-Marguerite, ne pouvait être attribué qu'à un sujet âgé d'au moins 14 ans, et ne pouvait être par conséquent celui du Dauphin. Il semble donc que ce premier point soit définitivement et scientifiquement acquis. Reste à savoir s'il y a identité entre ces restes et ceux de l'enfant mort au Temple et autopsié le 21 prairial de l'an III de la République. Nous avons vu que la commission de 1846 avait résolu cette question par l'affirmative ; il est regrettable que la commission de 1894 ne se soit pas prononcée sur ce deuxième point, et n'ait pas cherché à se rendre compte, à l'aide du procès-verbal d'autopsie, si elle se trouvait bien en présence des restes de l'enfant décédé et autopsié à la prison du Temple ; car la question résolue (le squelette n'est pas celui du Dauphin) paraît dénuée d'intérêt, si celle d'identité (entre le squelette examiné et celui de l'enfant mort au Temple) n'a pas été au préalable définitivement éclaircie.

Si l'on parvient à résoudre cette deuxième question, — puisque aussi bien, il est maintenant prouvé que les restes de l'enfant inhumé au cimetière Sainte-Marguerite n'ont pu appartenir au Dauphin, — il sera positivement démontré que Louis XVII n'est pas mort à la prison du Temple, comme l'affirment d'une façon par trop catégorique la plupart des historiens, toujours portés à « incliner les faits dans le sens de leurs opinions ». Mais ne savons-nous pas, comme l'a dit Joseph de Maistre, que « depuis deux siècles l'histoire n'est qu'une vaste conspiration contre la vérité ».

En dehors des preuves scientifiques, sur lesquelles seules nous avons voulu nous appuyer, beaucoup d'arguments historiques, plus ou moins controversés, il est vrai, paraissent confirmer la thèse de la survie du Dauphin.

Nous nous abstiendrons d'énumérer les aveux arrachés aux personnages les plus dignes de foi, tous les faits, tous les documents maintes fois cités, et qui, pour ne pas être absolument probants, n'en soulèvent pas moins des doutes très sérieux sur l'authenticité de la mort de Louis XVII à la prison du Temple. De cette mort, il n'y a jamais eu de preuve absolument convaincante et incontestée ; et si à tous les faits étranges et inexpliqués qui entourent ce drame historique, on ajoute les constatations résultant des exhumations de 1846 et de 1894, il est permis de conclure, sans témérité, que le problème de la mort ou de la survie du Dauphin est loin d'être résolu.

Le sera-t-il jamais ? Peut-être, si, les historiens, uniquement soucieux de la vérité historique, abandonnant toute opinion ou idée préconçue, consentent enfin à s'incliner devant l'autorité des faits et l'évidence des constatations scientifiques.

On sait que, grâce à l'autorisation donnée par le Pape Léon XIII, les Archives du Vatican sont maintenant ouvertes aux recherches historiques ; peut-être serait-il possible d'y trouver quelques pièces ou documents inédits et de nature à éclaircir cette énigme (1).

Espérons aussi que les prochaines fouilles opérées par la Commission du Vieux-Paris jetteront une lumière définitive sur cette question tant controversée, qu'elles rétabliront la vérité historique « de toutes les vérités la plus changeante et la plus incertaine » (Brunetière) et qu'elles élucideront enfin le mystère qui semble avoir été obscurci à dessein, de la mort ou de l'évasion de l'infortuné fils de Louis XVI.

G. MILCENT.

1er Février 1904.

Une visite au cimetière Sainte-Marguerite

— 1er MARS 1904 —

Nous trouvant, il y a quelques jours, à Paris, nous avons voulu, revoir la vieille *église Sainte-Marguerite*, et visiter le cimetière historique, dont il ne restera bientôt plus que le souvenir.

Nous désirions aussi (afin de pouvoir en parler à notre Société) nous rendre compte des fouilles déjà exécutées, et qui vont être continuées sous la direction des membres de la Commission du Vieux-Paris.

Nous ne dirons rien de la curieuse église très peu connue, quoique remplie d'intéressants souvenirs. (On sait qu'elle fut bâtie en 1634 et qu'elle est située en plein Faubourg Saint-Antoine, au delà de la Bastille, près de l'Hôpital Trousseau, entre la rue de Charonne et la rue Saint-Bernard.)

Quand on pénètre dans le petit cimetière, où l'on accède maintenant par l'intérieur de l'église, une impression de tristesse vous envahit : l'on a devant soi un terrain vague, abandonné, et que le vandalisme de l'administration — coutumière de pareils méfaits — a déjà complètement dévasté. Quelques rares tombes apparaissent encore, mais les beaux arbres ont été abattus ; des troncs, des branches jonchent le sol ; toute la verdure a disparu, qui, naguère encore, donnait un peu de gaieté et de fraîcheur dans ce vieux coin de Paris.

(1) Une très curieuse correspondance fut, parait-il, échangée avec le Vatican quand on décida d'ériger la Chapelle expiatoire.



Le sol a été remué de place en place, et l'on foule aux pieds les ossements mis au jour, à la suite des dernières fouilles.

On nous a montré l'endroit où repose le cercueil du pseudo Louis XVII. Derrière la *chapelle des « Ames du Purgatoire »* — (bizarre chapelle bâtie en 1765 par l'architecte Louis) — devant un soupirail en croix, qui éclaire un des caveaux mortuaires de l'église où sont enterrées des religieuses mortes avant la Révolution ou guillotinées pendant la Terreur, ôn a creusé une fosse maçonnée ; cette fosse contient les restes du jeune prisonnier du Temple. C'est bien en effet, à cette place, qu'en 1846 et en 1894 fut réinhumé le cercueil contenant ces précieux restes ; mais l'endroit primitif où le cercueil fut découvert (en novembre 1846), se trouve un peu plus à droite, près du pilastre gauche de l'église ; là existe encore actuellement le petit hangar que fit construire, ainsi que nous l'avons rappelé, l'ancien curé de Sainte-Marguerite, M. l'abbé Haumet. Le *fossoyeur Bétrancourt* avait, maintes fois, raconté qu'il avait retiré lui-même la bière de Louis XVII, de la fosse commune où elle avait été tout d'abord déposée, et qu'il l'avait transportée — pendant la nuit qui suivit l'inhumation — près du pilastre gauche de l'église : sur ce pilastre, il avait même gravé une croix, afin de bien indiquer l'emplacement.

Jusqu'à présent la Commission du Vieux-Paris n'a fait pratiquer aucune fouille de ce côté. Elle s'est bornée à faire creuser près de la croix en pierre située au milieu du cimetière, et à une place indiquée par *Voisin* en 1816, comme étant celle où il aurait inhumé le jeune Dauphin.

On sait, que ce *Voisin*, ancien conducteur des convois de la paroisse Sainte-Marguerite, voulant, sous Louis XVIII, se donner un rôle important, et se faire passer pour un zélé royaliste, prétendit que Louis XVII avait été enterré, non dans la fosse commune, mais dans une fosse creusée par lui Voisin, et située près de la croix du cimetière. Cette affirmation étrange fut énergiquement démentie par le fossoyeur Bétrancourt et le concierge du cimetière, Bureau. Quoi qu'il en soit, la « Commission du Vieux-Paris », plus curieuse que le Gouvernement de la Restauration, a tenu à faire exécuter des fouilles à l'endroit exact indiqué par Voisin....., et n'a rien trouvé, si ce n'est quelques ossements qui ne peuvent se rapporter à ceux du Dauphin, ou de l'enfant mort au Temple. Jusqu'à présent, les recherches se sont bornées là. Que compte faire maintenant la Commission ?

Elle a, nous a-t-on dit, l'intention de faire opérer des fouilles *sous le mur actuel du cimetière*, à l'endroit où se trouvait autrefois la fosse

commune. (L'ancien mur, aujourd'hui démoli, avançait un peu plus dans la rue Saint-Bernard.)

La Commission compte aussi faire démolir le *petit hangar* construit en 1846 par l'abbé Haumet. On recherchera la croix gravée sur le pilastre de l'église, au dire de Bétrancourt, et qui indiquait la place exacte où il avait réinhumé le cercueil extrait par lui de la fosse commune. On refera les fouilles, déjà faites en 1846 à cette place, afin de retrouver, s'il est possible, une autre bière ou des ossements ayant pu appartenir à un enfant de dix ans, et pouvant être attribués au Dauphin. Si ces recherches ne donnent aucun résultat et, si l'on retrouve la croix indiquée par le fossoyeur, les affirmations très nettes de celui-ci seront confirmées, et l'on aura une nouvelle preuve que l'enfant enterré à cette place et découvert en 1846 était bien le prisonnnier du Temple.

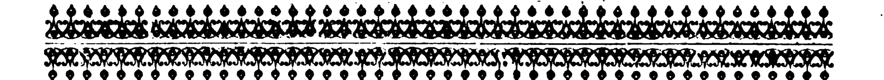
— On prétend que la Commission du Vieux-Paris ne serait pas décidée à exhumer une troisième fois le squelette découvert par l'abbé Haumet (et déjà examiné par deux commissions scientifiques), parce qu'il lui semble démontré que ces osssements ne sont pas ceux de Louis XVII. Nous en tombons d'accord, mais ne sont-ce pas les ossements du jeune prisonnier mort et autopsié au Temple ; toute la question est là, il serait donc infiniment regrettable que l'on ne cherchât point à trancher cette question à l'aide d'une nouvelle exhumation et d'un nouvel examen du procès-verbal d'autopsie.

En quittant, pensif, ce petit cimetière si plein de mystère, et maintenant si dévasté, ce lieu à l'aspect désolé, où dorment tant d'inconnus — victimes illustres ou ignorées de la Révolution — en contemplant cette fosse commune où grands et petits se retrouvaient alors (car, suivant le mot expressif de la veuve Bétrancourt, « à cette époque tout le monde était *égaux!*), ces paroles de Shakspeare nous revenaient en mémoire : « Il se fait ici d'étranges révolutions, si nous avions d'assez bons yeux pour les voir. »

Et, jetant un dernier regard, sur ce sol bouleversé, sur ces ossements épars et foulés aux pieds, « sur ces crânes qui avaient autrefois une langue pour chanter », nous songions que mieux eût valu peut-être ne pas déranger dans leur sommeil ces pauvres morts dont la dernière demeure n'est pas même respectée. Ici, le fossoyeur ne peut pas dire, comme à *Elseneur* que « c'est lui qui bâtit le plus solidement, et que les demeures qu'il construit durent jusqu'au jugement dernier (1) ». G. M.

(1) Les ossements découverts en 1846 ont été moulés lors de l'exhumation de 1894 : ces moulages sont actuellement conservés au Musée Carnavalet.





QUELQUES PAGES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE St-YORRE

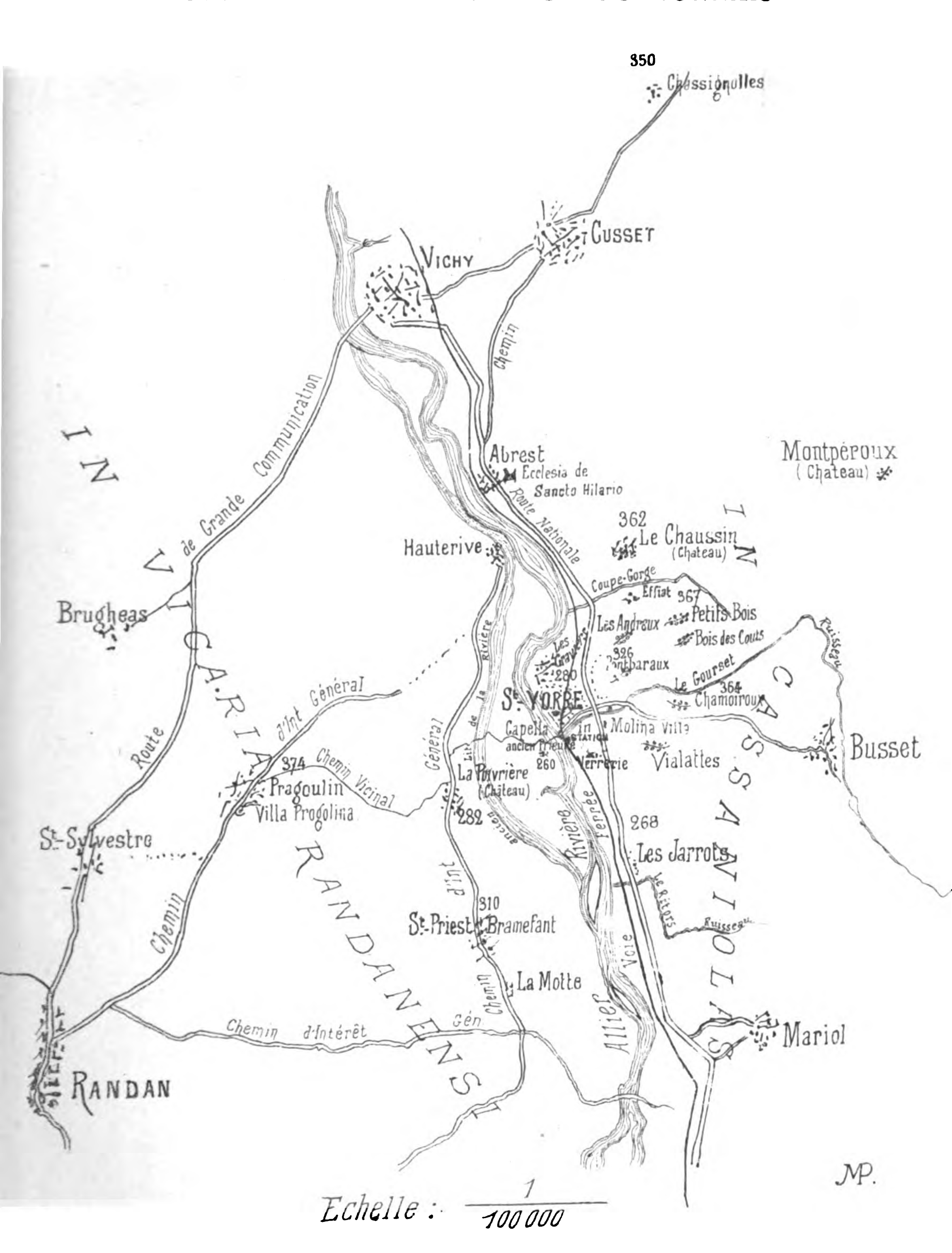


la fin du VIIe siècle (681), sous Thierry III, Calminius, noble gallo-romain, et Namadia, son épouse, avaient fondé et richement doté l'abbaye de Mozat, près Riom en Auvergne. A la suite de guerres intestines, le monastère avait été dépouillé de la plupart de ses nombreuses possessions. Sollicité par Lanfredus, pour lors abbé de Mozat, Pépin le Bref ordonne à tous les détenteurs des biens du monastère d'abandonner immédiatement ce qui avait été injustement acquis par leurs ancêtres, « *quorum avi et patres injuste abstulerunt* » (1).

Dans l'énumération de ces biens, nous trouvons ce membre de phrase qui a singulièrement et à bon droit piqué notre curiosité : « *Deliberamus cum villà Progolinà, quæ sita est in vicarià Randanensi, cum suis omnibus appenditiis, et unam capellam in honorem Sancti Hilarii in Molino (Molinà) villà sitam, et in Cassaniolas mansos et vineas ibidem ad Progolinam villam aspicientes.* » Parmi les libéralités ou donations faites à la dite abbaye, il faut comprendre « le fief de Pragoulin, dans la vicairie de Randan, avec toutes ses dépendances, la chapelle en l'honneur de saint Hilaire située dans le

(1) La charte de Pépin, au sujet de la restitution des biens du monastère de Mozat, est datée du 11 février 764. Nous avons adopté le texte donné par Hipp. Gomot, pages 244 et suivantes, dans son ouvrage : *Histoire de l'abbaye royale de Mozat*, édité chez Aug. Aubry, 1872.





Plan ancien et moderne des environs de Saint-Yorre


UNIV.
OF
MICH.

domaine du Moulin, et aux Cassanioles (Casagnolles) les fermes et les vignes qui là même regardent Pragoulin. »

De Pragoulin, nous ne dirons rien : son emplacement est trop connu. C'est aujourd'hui un des plus gros villages de la paroisse de Saint-Sylvestre (Puy-de-Dôme).

Mais quelle est donc cette chapelle située dans « la villa du Moulin »? Où placer les « Cassaniolas » ou Casagnolles ?

Il y a de quoi exciter la curiosité des chercheurs et des érudits.

L'hypothèse d'après laquelle cette chapelle serait située dans « la ville de Moulins », doit être écartée comme invraisemblable, et s'imaginer qu'aux environs de Randan il n'y a pas de localité appelée « le Moulin » est une erreur que M. du Ranquet a, sans peine, fait ressortir par une petite note insérée dans le *Bulletin-Revue de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts*, pages 268 et 269 de l'an 1895.

Nous sommes tout à fait fondé à croire que « la villa du Moulin, *villa Molina* », de la charte de 764, était située près le bourg actuel de Saint-Yorre où, de temps immémorial, il existe un moulin. Dans les registres paroissiaux, cette localité porte toujours le nom de « Moulin », bien qu'elle soit très proche du dit lieu de Saint-Yorre, et aujourd'hui même perdue au milieu des autres habitations. Du reste, le Moulin a dû, avec les inondations qui ont fréquemment, dans le cours des siècles déplacé le lit de la rivière, changer lui-même plusieurs fois d'assiette ; l'*Allier* l'a peu à peu refoulé plus à l'est.

Suivant le contexte, il paraît indubitable que ces trois localités : Pragoulin, le Moulin et les Casagnolles, sont à proximité les unes des autres, si bien qu'elles semblent ne constituer qu'un *seul tenant*.

Pour le lecteur qui approfondit le texte latin, l'adverbe « *ibidem* » joue un rôle considérable, il est d'une portée pour ainsi dire décisive. Voici derechef le texte emprunté à M. Hipp. Gomot : « *Unam capellam in Molinà villà sitam, et in Cassaniolas, mansos et vineas* ibidem *ad Progolinam aspicientes.* »

Telle est, maintenant, la version que nous croyons devoir adopter comme étant la plus précise : en plus du fief de Pragoulin, « il y a une chapelle située dans la villa du Moulin, et *là-même*, *ibidem*, *à ce même endroit,* au village des Casagnolles, sont des fermes et des vignes, le *tout* sis bien en face de Pragoulin. »

Nous avons consulté le texte donné par le *Gallia christiana* (1) ; il

(1) Tome II, pages 108 et 109, *Instrumenta Ecclesiæ Claromontensis.*



ne diffère pas sensiblement de l'autre ; pour le passage qui nous intéresse il paraît même plus explicite, le voici : « *Unam capellam in Molino villà sitam,* pertinentem ad Progolinam, villam in Cassaniolas *mansos et.....*, une chapelle située dans la villa du Moulin, *villa qui se trouve en face de Pragoulin et aux Casagnolles...* »

Est-il admissible, en effet, que l'abbé Lanfredus, *principal rédacteur* de la charte, instrument de ses réclamations, ait, dans un texte calculé, raisonné, placé entre deux localités voisines une troisième si éloignée des deux autres ? Au demeurant, nous ne craignons pas d'affirmer que cette expression « *in Molino villà* » serait plus correcte et plus exacte ainsi transcrite « *in Molinà villà* » ; aussi bien, est-ce la véritable signification que nous avons attribuée au texte original. Quoi de plus naturel que l'installation d'un moulin au pied de la montagne, aux portes de cette belle et riche vallée que baigne la rive droite de l'Allier ? Il ne faut pas oublier non plus, que, dans les siècles passés, cette rivière coulait plus à l'ouest, près *du château de la Poivrière,* d'où elle se dirigeait ensuite tout droit sur Vichy par Hauterive. La plaine de la rive droite était donc alors beaucoup plus étendue et, partant, plus peuplée que celle de la rive opposée. Il n'y a guère que trois siècles — depuis 1600 environ — que l'Allier a quitté le pied de la colline de Pragoulin pour envahir le côté opposé de la vallée et arriver ainsi peu à peu à la butte saint-yorraise qu'elle attaque avec furie depuis un certain nombre d'années. Aux XVII[e] et surtout XVIII[e] siècles, il y eut une série de procès ou transactions entre les propriétaires riverains.

De temps immémorial, avons-nous dit, il existe à Saint-Yorre un moulin d'une certaine importance, dont l'utilité sinon la nécessité se faisait, il y a quinze siècles, sentir plus vivement peut-être que de nos jours ; car, assurément, cette fertile vallée devait produire pas mal de blé, et, vu la difficulté des transports, la création d'un moulin s'imposait, d'autant que la distance de centres commerçants, de Vichy par exemple, est déjà considérable. Le Moulin pouvait grouper tout autour un certain nombre de fermes avec vignobles sur les coteaux ; c'est ce petit village composé de huttes ou *cases* plus ou moins éparses et *embrumées* que nous nommerons Casagnolles ou « Cassaniolas » en respectant le texte original.

« Cassaniolas » ou Casaniolas est la corruption du mot latin composé : *Casa nebulosa, casa (inter) nebulas,* hutte cachée sous la brume. Cette dénomination, attribuée à ce petit pays, est donc d'origine romaine. » Avec le temps, ce grand corrupteur, *tempus edax rerum,* elle a subi des modifications. Quelques siècles plus tard, en 764, nous la retrou-

vons avec sa nouvelle physionomie de « Casaniolas » Casagnolles, *cases sous les gnolles, las niolas,* expression, encore de notre temps, fréquemment employée en patois du pays pour désigner les brouillards. Le nom de Casagnolles paraît donc admirablement choisi pour peindre la situation *climatologique* de Saint-Yorre, souventes fois envahi par les brouillards de l'*Allier*, jadis plus denses et plus *fiévreux,* par suite des émanations salines d'un terrain excessivement marécageux et malsain avant l'établissement des sources d'eau minérale.

La plaine « Saint-Yorraise » est certainement habitée et sérieusement cultivée depuis bien des siècles. Dernièrement, en opérant des fouilles en vue de la construction d'une ferme sur l'ancien domaine de la « vicairie », M. Gamet a découvert un *puits antique* de 0m,90 de diamètre, dans lequel ont été jetés pêle-même différents débris de poteries, meules à bras, etc... ; malheureusement, les fouilles n'ont été qu'ébauchées, mais nous espérons que bientôt elles seront reprises, au grand profit de la science et de l'histoire, et à la satisfaction du propriétaire lui-même qui, dit-on, serait désireux de savoir *ce qui gît au fond du puits.*

Pour ceux qui connaissent le pays, les « Casaniolas » de la charte de 764 s'étendent, sans conteste, sur toute la région opposée à Pragoulin, autrement dit lui faisant face, « *aspicientes* », comprennent « les fermes et les vignes » partant, tout au moins, du village des « Jarrots » pour aboutir au bourg d'Abrest, ou à proximité.

« Il serait difficile, croyons-nous, d'interpréter autrement le texte de la charte : « *in Cassaniolas, mansos et vineas ibidem ad Progolinam aspicientes* », aux Casagnolles, les fermes et les vignes situées *là même, en face de Pragoulin.* »



Ceci posé, où faut-il exactement placer « la chapelle du Moulin » ? Avouons, tout d'abord, que si nous sommes dépourvu de documents positifs, de données absolument certaines, nous avons de fortes présomptions pour l'*emplacement actuel du bac*, près la source « Guerrier » ; c'est là que se jette dans l'*Allier* le ruisseau appelé « Gourset », sur lequel est encore assis le moulin. C'était là aussi *le siège de l'ancien prieuré des Bénédictines de Cusset*, détruit par la crue de 1739. A ce même endroit, près la croix toujours existante-dite « Croix du vieux port » existait *un cimetière*, en majeure partie (1)

(1) En 1902, en creusant les fondations de la maisonnette du bâtelier on a de nouveau mis à nu des ossements humains.

du moins détruit par le courant qui, lentement mais sûrement, mine la berge droite. Que de fois, par les grandes crues, les *anciens* du pays ont aperçu, au milieu des éboulis, des crânes et autres ossements humains !

Ce cimetière ne serait-il pas celui de « la chapelle du Moulin », suivant une antique et pieuse coutume qui voulait le séjour des morts tout à côté, tout autour de la maison de Dieu ? Dans la suite, le prieuré qui fut l'*origine de la paroisse actuelle*, n'aurait-il pas été construit là plutôt qu'ailleurs, en souvenir de la dite chapelle et de son cimetière. Avouez qu'il y a au moins de fortes présomptions pour le soutenir.



Mais, nous avons prévu une objection qui, il faut bien l'avouer, présente quelques difficultés. Comment se fait-il que la paroisse de Saint-Yorre n'ait pas, à sa fondation, conservé *saint Hilaire comme patron ?* Celui-ci est encore patron de l'église d'Abrest ; aussi bien, ne serait-il pas plus *rationnel* de placer « la chapelle du Moulin » à proximité d'Abrest ?

Voici une réponse que nous n'avons, du reste, nullement la prétention d'imposer comme préremptoire. Remarquons premièrement ceci : il n'est pas rare de constater qu'une même paroisse a, dans la suite des siècles, plusieurs fois changé de vocable ; ainsi, sans aller bien loin, prenons, comme exemple, la paroisse de Saint-Yorre. Il est constant qu'à son origine, elle eut saint Thierry pour patron, celui-là même dont lui vient le nom de « Saint-Yorre ». En 1535, ce n'est plus saint Thierry, c'est saint Eloi, et de nos jours, enfin, saint Ferréol. Vu ce changement *remarquable*, il est donc prudent de ne pas trop chicaner, nous voulons dire, ne pas exagérer, quand il s'agit du patron d'une paroisse.

Quant à la seconde partie de l'objection, à savoir que : « la chapelle du Moulin » aurait été érigée *plus près d'Abrest que de Saint-Yorre*, pour cette raison que la paroisse d'Abrest est encore sous le *vocable de saint Hilaire*, nous reconnaissons la réfutation plus malaisée. Essayons, néanmoins, de répondre, et voici ce que nous proposons aux réflexions du lecteur soucieux, comme nous, de la vérité.

En 1165, une bulle d'Alexandre III, par laquelle ce Pape met l'abbaye de Mozat sous la protection du Saint-Siège, mentionne comme possession de la dite abbaye « *ecclesiam de Sancto Hilario cum capellà* ». Quelle est donc cette « *église de Saint-Hilaire* ayant une *chapelle* sous sa dépendance » ? Particularité remarquable et

instructive : dans la charte de 764 il n'est pas fait mention d'église ou chapelle dédiée à saint Hilaire, autre que de la chapelle de la villa du Moulin, aux Cassaniolas ; dans la bulle de 1165, il n'est question que d'une seule église en l'honneur de saint Hilaire, celle même qui, en ce moment, nous préoccupe. La dite chapelle ne serait-elle pas la chapelle de la villa du Moulin en l'honneur de saint Hilaire, « *capellam in honorem Sancti Hilarii in Molinà villà sitam* » ?

Dans la suite, pour obvier à l'insuffisance de la dite chapelle du Moulin, une église plus vaste et plus confortable ayant été édifiée sous le même vocable « Saint Hilaire », ne serait-ce pas l'église de la paroisse connue plus tard sous le nom d' « Abrest », dont il ne nous appartient pas de rechercher l'étymologie ou l'origine ? Naturellement, la vieille chapelle serait devenue dépendante de la nouvelle église, d'après le principe ou l'adage connu : « *pars major trahit ad se minorem.* » Cette dépendance se serait maintenue jusqu'à la disparition de la chapelle et la construction de l'église actuelle de Saint-Yorre, laquelle aurait donné naissance à une seconde paroisse sous le *vocable de saint Thierry* ; et à l'emplacement de l'ancienne chapelle, l'abbaye de Cusset *fondatrice* de cette nouvelle paroisse, aurait construit un *prieuré* qui, c'est certain, était encore debout en 1739, là même, près le bac actuel et la Croix du vieux port, où se trouvait également un *Cimetière* détruit ainsi que le prieuré par différentes crues de l'Allier.

L'église de Saint-Hilaire « *ecclesiam de Sancto Hilario* » resta propriété de l'abbaye de Mozat chargée du service religieux, jusqu'au jour où l'abbaye de Cusset fut en mesure de pouvoir prendre sa place. L'abbaye de Cusset fut fondée en 886, deux siècles environ après celle de Mozat. A l'aube du XIIIe siècle, Alasie de la Palice, abbesse de Cusset, établit des clercs ou prêtres habitués pour le service du monastère. Cette communauté de prêtres reconnue par l'évêque de Clermont en 1218, et l'archevêque de Bourges en 1228, fut, l'an 1236, instituée en chapitre ou collégiale par Hugues, évêque de Clermont, et abbé de Mozat.

C'est donc au XIIIe siècle qu'on doit faire remonter la construction de l'église de Saint-Yorre ou Saint-Thierry, ainsi que bon nombre d'autres églises rurales des environs qui, jusqu'à la fin du XVIe siècle, furent desservies par un chanoine de la collégiale de Cusset, résidant habituellement au dit lieu de Cusset, siège de l'archiprêtré.

***



Cette réponse sera-t-elle jugée satisfaisante ? Nous le souhaiterions. Pour nous, nous gardons jusqu'à preuve du contraire cette conviction que la chapelle dite « du Moulin » fut bien, dans les conditions susdites, le *primitif* et fort modeste *berceau* de cette paroisse de Saint-Yorre, le petit nid où sont éclos, pour grandir et se fortifier de jour en jour, les premiers germes de la foi chrétienne apportés dans ces riants parages par quelque saint missionnaire dont Dieu seul connait encore et le nom et les mérites.

Michel PEYNOT,
Curé de Saint-Yorre.

Nous apprenons avec plaisir que l'article ci-dessus dont nous donnons la primeur, est extrait d'un ouvrage en cours d'impression de notre confrère M. l'abbé Peynot. (Note de la Commission du *Bulletin*.)



LA BARONNE ET LA PAROISSE
DE BRESSOLLES

— Suite —

Entré en 1805 à l'école Polytechnique, le futur général de Bellonnet en sortit le premier en 1807, et entra comme sous-lieutenant élève à l'école d'application du Génie. En 1809 il fut envoyé comme lieutenant de sapeurs au quartier-général de la Grande-Armée qui se rassemblait à Strasbourg. Il se trouva aux batailles de Ratisbonne et de Wagram, et s'acquitta si heureusement de plusieurs établissements de ponts à Burkhausen et Ebersdorff, qu'il reçut les éloges de l'Empereur, et peu de jours après la flatteuse distinction de chevalier de la Légion d'honneur. A cette époque on ne prodiguait pas cette décoration, et le jeune lieutenant l'obtint quelques mois seulement après sa sortie de l'école, à l'âge de vingt ans !

Au commencement de 1810 le grade de capitaine vint le récompenser de son travail intelligent dans diverses délimitations de frontières ; il fut ensuite chargé de fortifier plusieurs places du Brabant, qui venait d'être réuni à l'Empire. En 1814 il était chef du Génie à Béthune, qu'il quitta pour se trouver à Waterloo. En 1823 il est nommé chevalier de Saint-Louis, et en 1825 chef de bataillon au 1er régiment du Génie. L'année suivante il fut détaché comme ingénieur en chef à Belfort, où il fit exécuter les ouvrages remarquables de la défense de cette place. En 1831 il fut nommé lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur ; en 1835 colonel. En 1839 il passa en Algérie et accompagna le duc d'Orléans dans l'expédition des Portes-de-fer. Le 21 juin 1840 il eut le grade de général et le commandement du Génie en Algérie : il fut cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite à l'expédition de Médéah, et jusqu'en 1848 il déploya une grande activité dans notre nouvelle colonie. Nous ne devons pas passer sous silence son élection comme député à la fin de 1842 : il fut nommé par la ville de Belfort qu'il avait quittée depuis six ans en y laissant les meilleurs souvenirs. En 1845 Bellonnet devint commandeur

de la Légion d'honneur, et en 1847 général de division : il mourut en 1851 laissant un fils (1) et deux filles.

Le château de Lys, fort bien situé au bord de l'Allier sur un monticule qui le met à l'abri des inondations, doit au général de Bellonnet la façade en brique et pierre ornée de pavillons, qui fait face à la grand'route. Primitivement Lys se composait d'un pavillon flanqué diagonalement de deux tours rondes, accolé à un assez grand corps de logis sans étage supérieur. Le souvenir en a été conservé par un petit plan en relief que François Lomet fit lui-même en 1781 avant d'augmenter cet ancien manoir, qui probablement datait du XVI[e] siècle. On lui doit la façade du côté de l'Allier, à laquelle son petit-gendre le général de Bellonnet a ajouté une tour pour faire pendant à celle de l'ancien pavillon. En revanche, du côté du midi, la seconde des tours primitives a disparu au XIX[e] siècle dans la reconstruction de la façade principale actuelle.

Les domaines de Lys envoient leurs bestiaux paître de l'autre côté de l'Allier dans les herbages dépendant de Villaigue. C'est un spectacle intéressant et peu banal que donnent toutes ces bêtes à cornes en se jetant résolument à la nage pour traverser l'Allier à l'aller et au retour, même lorsque des pluies récentes ont grossi les eaux et augmenté le courant. Les bergers, les chiens et les très jeunes bêtes passent prosaïquement dans une barque.

Les Giraudeaux, qui touchent Lys, faisaient probablement partie des « hostels de Lye » déjà mentionnés. En 1466 il existait près des grèves de Bressolles et de Chemilly des terres tenues à cens perpétuel par plusieurs membres de la famille Giraudeau, concurremment avec les Machefer et les de Lye, tous alliés ensemble. A la même date Guillaume et Berthome Giraudeaulx étaient paroissiens de Bressolles ; en 1474 Jean Girauldeau habitait Moulins, tout en tenant à cens des terres à Bressolles. Ce dernier devait être ce riche bourgeois possédant à la fin du XV[e] siècle la maison de Moulins dite *des Moynes*, et la plupart des

(1) Claude-Henry de Bellonnet, décédé sans alliance à 50 ans en 1881, ancien ministre plénipotentiaire. Sa sœur aînée a épousé en 1864 le colonel de Saint-Hillier, commandant le 2[e] de ligne. Cet officier, qui appartenait à une famille lorraine, avait montré en 1859 à Magenta la plus brillante valeur comme commandant de zouaves : il y reçut trois coups de feu et, à peine guéri de ses blessures, alla prendre part à l'expédition du Maroc, où il fut cité à l'ordre de l'armée pour son entrain contre les Beni Snassen. Sa carrière, qui s'annonçait si belle, se termina par la mort des braves sur le champ de bataille de Spicheren le 6 août 1870, au moment où, à la tête de son régiment, il attaquait le bois de Saint-Arnual. Le colonel de Saint-Hillier aimait l'archéologie, et a laissé ce goût à son fils, actuellement capitaine de spahis, qui a fait partie en 1903 de l'excursion de la *Société d'Émulation*.

immeubles de la petite rue qui encore aujourd'hui s'appelle rue Giraudeau (1). Nous avons parlé à propos d'Aigrepont de Nicolas Giraudeau vivant en 1519, du procureur Jean Giraudeau (1553-73) fils de Marie de Lys (2), de son fils aîné Nicolas, procureur, vivant en 1587, et de son deuxième fils Gilbert, vivant en 1587-1618. Ils étaient les mêmes que les possesseurs de Lys, car Jean Giraudeau, procureur au Présidial de Moulins, est mentionné dans une liasse d'actes concernant cette terre (3). Il fut donc probablement le grand-père de Pierre Giraudeau, qualifié sieur de Lys, trésorier général du domaine de Bourbonnais, mari d'Anne Barbe (4) (1627-29). Celui ci, vers 1628, avait affermé sa terre de Lys à Marie Bury, veuve de Pierre Blanchard, procureur en la sénéchaussée.

En 1630 Louis Semyn, assesseur et lieutenant particulier criminel de la sénéchaussée de Bourbonnais, achète les Giraudeaux ou Lys ; il les donne à métairie en 1635 à la famille Damerot, qui, avec quelques interruptions, s'y retrouve encore en 1689. Il mourut vers 1647, laissant veuve Marguerite Feydeau avec quatre enfants : 1, Louis, seigneur de Beauregard, dont nous avons parlé ; 2, François Semyn, prêtre, *seigneur de Lys*, directeur de l'hôpital de Moulins, mort en juillet 1678. C'est probablement lui qui fit construire la jolie chapelle des Giraudeaux, car sur un élégant portail en pierre d'Apremont on lit la date *1662*. La maison de maître fut évidemment bâtie en même temps : ce n'est qu'un rez-de-chaussée avec une porte surmontée d'un œil-de-bœuf d'une facture soignée, et des chambres ornées de cheminées du XVII[e] siècle. 3, Marie Semyn (5), mariée en 1650 à Jacques Bergier, sieur de Patry (Neuvy), lieutenant de la châtellenie de Moulins ; 4, Isabelle Semyn, mariée en 1644 à François de Culant, avocat, seigneur de Laugère-Saint-Marc (Agonges), veuve en 1664, décédée en 1693.

De 1710 à 1722 les Giraudeaux appartiennent à François de Culant,

(1) GRÉGOIRE, *Moulins aux XV[e], XVI[e], XVII[e] siècles*, 8.

(2) En 1543 Marie de Lys, sœur utérine et donataire de Jean des Naulx, était l'épouse de Jean Ponard. Elle apporta sans doute à son premier mari N. Giraudeau l'hôtel de Lys appelé ensuite *les Giraudeaux*.

(3) Arch. Allier, E, 96.

(4) Arch. de Moulins, 531. Anne Barbe, veuve en 1658, mourut le 3 mai de la dite année dans la cuisine de la Pommeraye (Agonges), fief de sa famille. (Reg. par. d'Agonges, Allier.)

(5) Cette filiation des Semyn est prouvée par l'acte de vente, faite en 1680 par les héritiers de Louis Semyn, de la maison située près le palais de la Conciergerie à Moulins. Jean Fauconnier, sieur des Cholets (Souvigny), et Catherine Perret, son épouse, achetèrent cette maison qui est celle située actuellement 9, rue de l'Ancien-Palais, appartenant à M. Blondeau, menuisier. Sa façade Renaissance et ses inscriptions sont intéressantes. Elle était dès 1627 à Louis Semyn.

seigneur de Laugère, trésorier de France, fils des précédents ; ils furent ensuite à Louis-François-Claude Gayant d'Ormesson (1) qui les vendit le 16 décembre 1745 à Antoine Lomet. Celui-ci n'existait plus lorsque sa fille Anne épousa à Chemilly le 26 septembre 1763 Jean-Joseph Goyard, sieur du Berjoux, avocat en Parlement, lequel en 1789 devint député aux États-généraux. Un partage du 16 décembre 1763 attribua à M[me] Goyard les Giraudeaux et le vignoble des *Bardoux*. En 1689 ce vignoble faisait déjà partie des Giraudeaux : il fut vendu le 23 octobre 1808 (2) par Agnès Goyard, fille de Jean-Joseph, veuve de M. Girard, propriétaire aux Segauds (Toulon), à Marie Boyer, veuve de Pierre Cimetière. A cette époque M. Jean Colas, fermier de Bressolles, possédait les Giraudeaux qu'il avait acquis de la famille Girard ; M. et M[me] Cornereau, née Colas, en sont actuellement propriétaires.

En quittant la région de Lys pour gagner Longvé, nous traversons, avant d'arriver à ce hameau, un ravin perpendiculaire à l'Allier, qui sert de déversoir aux eaux pluviales venant des hauteurs. En l'examinant, on se demande tout d'abord s'il est naturel, ou si, creusé par la main de l'homme, il n'a pas formé une deuxième enceinte pour la motte de Longvé, dans laquelle nous allons pénétrer. Ce ravin ne serait-il pas l'ancien lit du ruisseau des Picauds qui, en 1466, allait se jeter dans l'Allier après réunion au ruisseau « qui tient la terre de Longver » (3) ? Il est difficile de répondre à cette question, surtout en présence des variations du cours de l'Allier et des modifications apportées aux pentes du terrain par la construction de la route nationale de Moulins à Saint-Pourçain.

(1) Probablement frère de François-Auguste Gayant d'Ormesson, chevalier de Saint-Louis, gendarme du Roi, mari de Claude Gaulmyn (D'Hozier).

(2) Notre confrère M. Mantin, qui nous communique aimablement cet acte de vente tiré de ses papiers de famille, appelle notre attention sur une clause bizarre créant un droit immobilier d'un genre particulier, qu'il a lui-même revendu, il y a quelques années. Par l'article 7 dudit acte il est vendu : six andains de foin à prendre dans le milieu du pré dit du domaine des *Cailloux* dans la partie à gauche en entrant appelée *les Bourbes*.

(3) *Terrier des ducs de Bourbon*, Arch. Allier, A, 116. On mentionne souvent, dans cette région, les grèves, « gravières » et « plotats » de Bressolles. Parmi les familles anciennes et importantes de Longvé, nous devons citer les *Baron* qui apparaissent aux XV[e] et XVI[e] siècles comme laboureurs et propriétaires sur Bressolles et Chemilly. De 1514 à 1624 on trouve plusieurs Baron portant le surnom de *Ramillon*, et semblant habiter le moulin des Foucauds (Chemilly), appelé aussi moulin Ramillon. Jean Baron dit Bouchaud vivait en 1608 ; Claude Baron, prêtre, en 1636. En 1716 un maréchal nommé Baron prend à ferme les Giraudeaux. Il y avait en 1445 la dîme dite des *Barons* sur laquelle avait droit Jean Sarron, prêtre, vicaire de la vicairie Fromentaud ?

A Longvé on remarque principalement une grande maison en pans de bois avec anciennes croisées, pignons et toit très élevé : c'était là évidemment la demeure des religieux de Souvigny, et comme elle se trouvait un peu éloignée de la chapelle, on peut fort bien admettre l'existence d'une deuxième enceinte formée partiellement par le ruisseau des Picauds et celui de Longvé.

Le bâtiment de la chapelle de Longvé, converti en grange, existe encore sur une motte très spacieuse, entourée de fossés larges et profonds, dont une partie seulement a été comblée. Comme vestiges de sa destination première, il ne subsiste que les restes d'un lambris en berceau qui le recouvrait intérieurement, une corniche en bois, et, sur les murs, des traces de peintures superposées. Les fresques les plus anciennes devaient être fort remarquables, si l'on en juge par une charmante tête d'ange ou de femme qui apparaît en haut du mur au milieu des coups de ciseau destinés à faire adhérer la deuxième couche de plâtre.

Sur le chemin qui traverse Longvé, se trouve un petit édicule élevé au XIX[e] siècle par le général de Bellonnet, propriétaire de Lys et Longvé, pour contenir une belle Vierge en pierre d'Apremont, provenant de la chapelle. Cette statue que nous croyons du commencement du XVI[e] siècle ou de la fin du XV[e], mérite certainement une petite description et la visite des amateurs. La Vierge est représentée assise sur un siège assez large dont l'ampleur de sa robe fort bien drapée ne laisse voir que les panneaux des côtés ; elle tient sur ses genoux l'Enfant Jésus et un livre de prières, qu'il feuillette de la main droite en se jouant. La figure de la Vierge reproduit probablement les traits d'une grande dame de l'époque : celle de son divin Fils a une physionomie un peu mutine. Le tout est groupé d'une façon gracieuse et expressive, dont est absente la raideur qui se remarque trop souvent dans la plupart de nos œuvres modernes.

Les *Guenaudins*, dont nous avons parlé, sont au nord et tout près de Longvé. En continuant d'aller au nord, on rencontre les *Jardilliers* ou Ardillers qui, paraît-il, étaient contigus au lieu nommé jadis *les Pendus*. C'est peut-être là que se faisaient les exécutions de la justice de Longvé qui appartenait au Roi. On trouve ensuite les *Vougans*, vignoble compris en 1689 dans l'usufruit de Marguerite Feydeau, veuve de Louis Semyn, puis la *Maillerie*, à côté de laquelle se trouvait le *terroux des Rues*. Avant d'arriver aux *Garnaudes*, on rencontre encore la ferme des *Linards*.

Les Garnaudes, les Bassets. — Les Garnaudes — ou plutôt les Garnauds comme on les appelait au XVII[e] siècle — appartenaient en

1631 à « noble (1) Baugy » et en 1659 à François Baugy, sieur de Rochefort (Besson) lieutenant-général du Domaine, marié depuis 1649 à Marie Chabre, fils d'Etienne Baugy, procureur, et de Marie Berthier. François Baugy n'existait plus en 1662, et sa veuve se remariait en 1663 avec Etienne Génin de Billonnat. Un de ses fils, nommé également François, avocat au Présidial de Moulins, était sieur des Garnauds lors de son mariage à Saint-Pierre des Menestreaux de Moulins le 22 avril 1681 avec Catherine Petitjean de la Font, fille d'Antoine et de Gabrielle Sève (2). Sa lune de miel fut courte, car le 8 mai suivant il était enterré aux Augustins de Moulins (3), après sa mort à Bourbon-l'Archambaud.

Le fief des Garnaudes devint ensuite la propriété de Jacques Heulhard, avocat en Parlement (syndic de Bressolles, 1704), depuis au moins 1696 jusqu'à 1722. Le nouveau possesseur, qui semble être resté célibataire, avait un frère aîné, Pierre Heulhard (4), sieur de Certilly (Coulandon), receveur des épices et mari d'Anne Gay depuis 1696. Ce dernier mourut le 3 mars 1723, et Jacques probablement vers cette époque, car, à la suite du partage fait en 1736 entre les trois fils de Pierre, les Garnaudes échurent comme bien paternel à Antoine Heulhard (5), sieur de Certilly, greffier en chef du bureau des finances de Moulins et receveur de la sénéchaussée, mari de Françoise Picard. On peut attribuer à Antoine Heulhard la construction de la maison de maître des Garnaudes, en

(1) Chose singulière ! la qualification de *noble* n'était un signe de noblesse que dans les provinces de Flandre, Hainaut, Artois, Franche-Comté, Lyonnais, Dauphiné, Provence, Languedoc, Roussillon, et dans l'étendue des parlements de Toulouse, Bordeaux et Pau : celle de *noble homme* n'était caractéristique de noblesse qu'en Normandie (arrêt du Conseil d'Etat du roi du 15 mai 1703). On peut d'ailleurs facilement constater l'exclusion du Bourbonnais sous ce rapport en lisant le registre paroissial d'Iseure et Saint-Bonnet, qui prodigue la qualification de *noble* à toute la bourgeoisie de Moulins.

(2) Communication due à l'obligeance de M. Philippe Tiersonnier.

(3) Arch. de Moulins, 464.

(4) Pierre Heulhard, né en 1651, et Jacques Heulhard, né en 1653, étaient fils de Claude Heulhard, receveur des épices du Présidial de Moulins, et de Catherine Butin.

(5) Antoine Heulhard avait deux frères : Jacques l'aîné, prêtre, né en 1697, et Jean, conseiller au Présidial de 1732 à 1766. Sa fille Anne épousa en 1752 Jacques Imbert de Balorre, conseiller au Présidial de Moulins. En 1761-71 Antoine Heulhard était trésorier des pauvres des dames de la Charité de Moulins, et passait des baux à loyer pour les maisons appartenant à l'œuvre (Arch. Moulins, 552). On voit qu'à cette époque la charité était active et ingénieuse dans ses moyens. En 1686 c'était Elisabeth Piédenus, femme de Sébastien Maquin de Panloup, qui était trésorière des dames de la Charité.

voyant du côté de la cour une ancienne porte surmontée d'un écusson mutilé, sculpté sur une pierre d'Apremont avec la date 1739.

Antoine Heulhard n'existait plus en janvier 1790 lorsque son fils Jacques Heulhard, seigneur de Certilly, ancien conseiller au Présidial maire de Moulins, âgé de 47 ans environ, épousa à Contigny Paule-Jeanne-Françoise Picard du Chambon. On sait que ce dernier fut à Lyon le 31 décembre 1793 une des trente-deux victimes bourbonnaises de a Révolution.

C'est dans son logis des Garnaudes à Bressolles qu'il fut arrêté (1), et depuis cet événement, assure-t-on, cette maison ne fut plus habitée. Elle est en effet actuellement convertie en grange, et ses cinq fenêtres de façade donnant sur l'Allier sont murées. Ce bâtiment ne contient qu'un rez-de-chaussée élevé, recouvert d'un toit à la Mansard, touchant au nord un grand portail et au midi une longue terrasse. Les propriétaires actuels habitent dans la cour une maison nouvelle perpendiculaire à l'ancienne.

Heulhard possédait en outre à Bressolles tout près des Garnaudes les vignobles de la Maison-Neuve (2) et des Linards, et le domaine des *Bassets*. Ces terres furent vendues nationalement : les Garnaudes restèrent à Madame de Paroy de Lurcy, fille de Jacques Heulhard. L'acquisition en fut faite au XIX[e] siècle par la famille Robin qui les possède encore.

Les Bassets ne sont actuellement qu'une maison de paysan située entre l'Allier et le parc de Bressolles. Elle devait avoir autrefois une certaine importance, car on y voit deux ouvertures dont les moulures accusent le commencement du XVI[e] siècle. Guillaume Basset vivait en 1509, et le registre paroissial de Bressolles mentionne quelques habitants portant le nom de Basset en 1632. A la fin du XVII[e] siècle les Bassets étaient à Georges Picaud, notaire et procureur fiscal de Bressolles. En 1692 après son décès le sieur des Bassets est son gendre Pierre Petitjean, huissier à cheval au Châtelet de Paris, époux d'Isabelle Picaud : celle-ci était veuve en 1698.

Les terres des Bassets s'étendaient alors presque jusqu'aux fossés du château et le sieur Petitjean possédait sur leurs glacis une maison nommée *la Chatillonne* (3), qui n'était pas de la justice du seigneur de

(1) Voir dans AUDIAT : *La Terreur en Bourbonnais*, II, 162, une notice détaillée sur Jacques Heulhard.

(2) Au-dessous de la Maison-Neuve, une maison porte le nom caractéristique des *Taillables*. On y payait, dit-on, les redevances du château.

(3) On trouve Antoine Chatillon vivant en 1592 et Claude Chatillon, vigneron en 1644.

Bressolles. Comme nous l'avons vu, les Bassets furent réunis aux Garnaudes par la famille Heulhard.



Nous terminons ici notre promenade sur la riante paroisse de Bressolles ; pour la compléter, il faudrait faire une petite excursion dans la belle forêt de Moladier, qui occupe presque toute la partie ouest de la commune. Ces magnifiques ombrages sont percés de larges allées favorables à la circulation, et dont la perspective ne manque pas de grandeur. Jadis, près de Beauregard, à la naissance du ruisseau qui sépare les communes de Neuvy et de Bressolles, il existait un coin de forêt privilégié tout à fait comparable à Fontainebleau : des arbres immenses laissaient apercevoir sous leur forte ramure les pentes ravinées et pittoresques d'un terrain accidenté dans lequel plusieurs ruisseaux prenaient leur source. Hélas ! la cognée a abattu ces géants sous le prétexte de leur dépérissement, et il faut attendre qu'en une autre partie de la forêt, la futaie prenne à son tour un aspect aussi grandiose. Puisque nous parlons du passé, il fallait bien évoquer le souvenir de ce site remarquable, souvent visité au siècle précédent.

En dehors de la forêt de Moladier, propriété de l'Etat, il n'y a dans la commune de Bressolles que quelques bois (1) taillis situés entre Aigrepont et Beauregard : autrefois ils s'étendaient presque jusqu'au château de Bressolles sur la partie ouest du parc, appelée le Plessy.

Une carte géologique de l'Allier dressée en 1844 par Boulanger indique une carrière de pierre à bâtir sur la lisière de la forêt de Moladier, près de Beauregard, au lieu nommé *Champlouet* qu'il ne faut pas confondre avec la ferme de *Chante-Alouette* située près du bourg de Bressolles. Aigrepont avait aussi autrefois une carrière de pierre qu'on exploitait en 1623 pour les fortifications de Moulins. Un procès-verbal de Jean Harel, châtelain de Bressolles, nous apprend qu'un des ouvriers nommé Jean de Chuy, âgé de 20 ans, né à Saint-Florent en Berry, fut tué par la chute inopinée d'une masse de pierres. Parmi les travailleurs étaient Gilbert Carron et Jean Gaulmin, laboureurs de Bressolles. La carrière d'Aigrepont a cessé d'être exploitée au siècle dernier à cause de l'envahissement des eaux.

(1) Ces bois portaient autrefois les noms suivants : les Beurres, les Monneaux, les Pommereux, Champlouet, les Jeans grand et petit, les Boullets, les Soumians, les Balais, les Communailles.



Les vignes ont toujours été nombreuses à Bressolles, comme en témoignent les actes anciens : cette culture, qui donne d'excellents résultats, s'est certainement étendue, et se pratique concurremment avec l'élevage du bétail. On dit que les habitants des pays de vignobles sont gais et avenants, ce qui semble vrai au moins pour le centre de la France : nous avons pu en particulier le constater à Bressolles en recevant partout le meilleur accueil. Pourtant, aux tristes jours de la Révolution, cette population unie et pacifique eut un moment d'égarement sous l'influence des idées nouvelles. En lisant le *registre des délibérations du district de Moulins* (1), nous avons constaté avec regret que Bressolles eut à se reprocher une mauvaise journée.

Le 12 août 1792 les habitants se portèrent en masse sur le château pour en chasser deux prêtres insermentés ; ils les maltraitèrent, et l'un d'eux fut blessé d'un coup de pierre. Le sieur Irland (2) et Madame de Sainte-Hermine, ancienne abbesse de Saint-Menoux, qui habitaient aussi le château, se virent « pour leur sûreté obligés de quitter Bressolles et de venir à Moulins ». Le résumé de la séance du directoire du district (13 août) nous apprend en outre que « ce mouvement populaire a été suivi d'un autre par lequel on vouloit faire contribuer d'une manière fort illégale deux habitants aux réparations de l'église et d'un troisième qui a occasionné la fuite d'un domestique (3). Mercredi prochain on est menacé d'un autre mouvement de la part des habitants ».

(1) Arch. Allier, L. n° pr^re 255, voir folios 50, 51 verso, 53 verso. On voit dans un autre de ces registres que, le 3 novembre 1792, sur 6.066 livres attribuées au district de Moulins, 80 livres furent données à Bressolles pour la fabrication des piques. On sait que ces piques étaient destinées à armer « les patriotes et à chasser les tyrans de la terre de la liberté » ! Nous pensons qu'en France ce dernier terme aurait besoin d'une nouvelle définition.

(2) M. Irland avait loué le château de Bressolles, moyennant 300 livres par an depuis le 24 juin 1791 ; il conserva ce loyer jusqu'en juin 1794, comme l'indique le registre du régisseur Colas, qui, à cette époque, n'ose plus écrire le mot *château*, mais inscrit la recette du loyer *de la ferme de la réserve*. M. Irland eut pendant quelque temps à son service le nommé Damerot, domestique du château. Quant au propriétaire, M. Millet, il habitait Auteuil, et ne vint s'installer à Bressolles qu'en juin 1795, pour y mourir en février 1796.

(3) Ce mot a sans doute fait croire à M. Cornillon (*Le Bourbonnais sous la Révolution française*, II, 93) que le sieur Irland était le domestique de l'ex-abbesse de Saint-Menoux ; en réalité il était son beau-frère, comme M. Cornillon l'indique lui-même au tome III, 71, et « vu la pétition de la citoyenne Irland réclamant l'élargissement de *son mari et de sa sœur...* » au reg. du district : Arch. Allier, L. n° pr^re 261, fol. 57. On voit d'ailleurs dans une liste de suspects donnée par M. Faure (*Histoire de Moulins*, I, 214) : Louis-Pierre Irland, 70 ans, noble par charge, Madeleine-Louise de Sainte-

A cette nouvelle le directoire du district avait envoyé à Bressolles deux de ses membres, MM. Rouyer et Reignier, et deux gendarmes qui devaient ramener le procureur de la commune pour fournir des explications. Les deux membres du directoire rédigèrent à Bressolles leur procès-verbal en présence du maire, qui en cette circonstance semble avoir joué le rôle le plus effacé ; ils dirent qu'après être sorti du lieu où ils l'avaient rédigé « ils n'ont pu douter que les raisons, par lesquelles ils croyaient avoir ramené le procureur de la commune, les officiers municipaux et les habitants qui s'étaient trouvés au bourg, à la paix et à l'obéissance que tout citoyen doit aux lois, n'avaient réellement fait que peu ou point d'impression sur leurs esprits, et qu'ils paraissaient être aussi décidés qu'auparavant à se livrer à quelques excès ».

Jean Bardot, vigneron et procureur de la commune de Bressolles, « paraissait compromis dans cette affaire ou n'avoir employé aucun moyen pour arrêter la fermentation du peuple ». Il comparut le 14 août devant le directoire du district de Moulins ; les gendarmes, en rendant compte que tout était paisible à Bressolles, ajoutèrent qu'en passant sur le chemin en deçà du pont « plusieurs particuliers leur avaient dit de bien se garder de traduire en prison le procureur de Bressolles, parce que si cela arrivait la prison serait bientôt démolie ».

Le vice-président Radot fit subir à Bardot un interrogatoire sur les événements de l'avant-veille ; celui-ci s'excusa en disant qu'il n'était pas le 12 au matin à Bressolles, qu'il y était arrivé pour les vêpres (1), qu'il apprit que les habitants étaient allés au ci-devant (*sic*) château et chez le maire, sur l'instigation d'un nommé Parant, et pour chasser des prêtres insermentés ; il avoua y être présent, n'avoir pas vu qu'on les maltraitait, mais, *à ce qu'il a entendu dire*, l'un des prêtres reçut un coup de pierre. Questionné sur le dessein prêté aux habitants de faire prêter serment au sieur Irland et à la dame de Sainte-Hermine, Bardot répondit n'en rien savoir. A la demande : les habitants n'ont-ils pas fait donner de l'argent au sieur Irland ?, il répondit qu'en effet on lui avait fait donner au maire 200 livres pour la réparation de l'église, que celui-ci lui remit

Hermine, 60 ans, sa femme, et Andrée de Sainte-Hermine, 66 ans, ci devant abbesse. Ajoutons que le sieur Irland, qui nous semble avoir fait partie de la noblesse du Poitou, fut incarcéré avec sa belle-sœur dans la prison des Carmélites de Moulins le 22 octobre 1793. Ils furent élargis avec plusieurs autres le 15 janvier 1794. S'il faut en croire Audiat, le représentant du peuple Noël Pointe, ancien forgeron, en les mettant en liberté, se donna le luxe d'embrasser les prisonniers, y compris l'abbesse.

(1) C'était donc un dimanche, et on craignait un mouvement pour le jour de fête suivant, c'est-à-dire le mercredi 15 août.

cet argent, mais que « faisant réflexion que c'était une mauvaise action, il ne voulut pas s'en charger et qu'on le rendit au sieur Irland ».

Interrogé sur les intentions prêtées aux habitants de faire demain (c'est-à-dire le 15 août) des recherches chez d'autres citoyens et de causer quelques troubles, Bardot déclara qu'il ne leur connaissait pas d'intentions ultérieures et qu'ils étaient tranquilles. On lui fit enfin avouer que le sieur Irland, les deux prêtres, et la dame de Sainte-Hermine n'avaient pas troublé l'ordre, ni tenu de propos pouvant leur attirer la malveillance des habitants, *qui n'avaient point à s'en plaindre* (1), et que lui procureur ne s'était pas opposé aux actes de violence des habitants.

Le vice-président Radot lui fit alors une longue tirade sur l'importance de ses attributions de procureur, voulant le persuader qu'il devait s'opposer aux actes contraires au bon ordre et tendant à violer l'asile des citoyens, que bientôt le lien social serait rompu si des citoyens se permettaient des actes de violence contre d'autres citoyens, qu'on ne pouvait punir que par la loi, qu'un gouvernement ne pouvait exister sans lois, qu'on devait respecter les autorités chargées de les faire exécuter, que l'anarchie commencerait si le règne des lois cessait, que la municipalité avait la surveillance sur l'exécution des lois, et que lui en particulier avait le droit de requérir la force publique lorsque les habitants étaient sourds à la voix de la persuasion.

A travers ces phrases sonores où le mot *loi* revient à chaque instant, la conduite du directoire paraît à première vue très correcte, mais rien ne montre mieux l'impuissance de la loi que lorsqu'elle ne s'appuie que sur elle-même : le « lien social », tissé uniquement avec des lois, ne peut être efficace pour le maintien de la paix. Sapez la base d'un édifice, et quel que soit le mortier qui le lie, ne soyez pas étonnés qu'il s'écroule : en ôtant tous les freins, il fallait s'attendre à voir la roue de la Révolution tourner avec trop de précipitation. Dans la circonstance, il semble qu'on n'osait pas emprisonner le procureur Bardot, mais on aurait pu le révoquer pour commencer à lui faire comprendre le *règne des lois*.

(*A suivre.*) Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Malgré ce texte clair et formel, M. Cornillon, dans son *Bourbonnais sous la Révolution française*, II, 93, dit que les propos des deux prêtres insermentés furent la cause du mouvement populaire.



Nécrologie

Le 9 avril courant, ont été célébrées à Montmarault les obsèques du sculpteur FERNAND CHAILLOUX, décédé récemment à l'âge de 25 ans.

Sur la tombe, M. Vacher, maire de la ville, en quelques paroles émues, a retracé l'existence si brève de notre malheureux compatriote, enlevé prématurément à l'art et aux légitimes espérances que sa nature d'élite faisait concevoir.

Privé de toute ressource et réduit pour subsister à son salaire d'ouvrier, il avait dû surmonter, pour arriver à l'école des Beaux-Arts, les pires obstacles que peuvent vaincre seulement ceux que tourmente le démon du grand art, ceux que soutient la fièvre du génie. Ses maîtres, et notamment le professeur Thomas, n'avaient pas tardé à discerner en lui les éminentes qualités artistiques et morales destinées à le mettre bientôt hors pair. Dans le jeune et brillant élève de l'école, ils avaient deviné un des maîtres futurs de la sculpture française.

Déjà titulaire d'une troisième médaille qui l'avait mis hors concours au Salon des Champs-Élysées, il était considéré par tous, maîtres et camarades, comme devant remporter de haute lutte le *grand prix de Rome* de cette année.

En 1903, à l'âge de 24 ans, il avait été choisi parmi de nombreux concurrents pour exécuter le monument de Pasteur à Marnes-la-Coquette, qui lui avait valu sa première récompense au Salon.

L'inauguration de ce monument avait été pour lui un véritable triomphe.

La mort impitoyable est venue, hélas ! interrompre un avenir qui s'annonçait si plein de promesses ! L'art français fait une perte cruelle, à laquelle les compatriotes bourbonnais de Fernand Chailloux seront plus particulièrement sensibles.

Louis MANTIN.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 2 MAI

PRÉSIDENCE DE M. L. MANTIN

Etaient présents : Mme la Ctesse Louise de Fradel, chanoinesse, MM. Avisard, Bernard, abbé Berthoumieu, Bertrand, Bouchard, René Chabot, abbé Clément, Guillaumier, Queyroi, Seulliet et Tiersonnier.

— M. R. de Quirielle, président de la Société, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

— M. Bouchard exprime ses sentiments de gratitude pour le concours que la Société a bien voulu lui apporter par le vote d'une subvention. M. Mantin répond que notre Compagnie a été heureuse de pouvoir donner à notre confrère cette preuve de parfaite estime.

— M. le Secrétaire déclare qu'il a reçu de M. Janin, président de la Chambre de commerce de Montluçon, une lettre remerciant la Société de l'avoir admis comme membre.

— M. le Président annonce qu'en conformité d'une décision prise dans la dernière séance, il a transmis à la municipalité de Moulins le vœu de la Société relativement à la réserve, au profit de la ville, des objets qui pourraient être découverts lors des travaux de fouille et de nivellement devant être prochainement effectués dans une partie de l'ancien enclos des Chartreux.

Il a reçu de M. le colonel Laussedat l'envoi de vingt-six volumes ou brochures complétant les dons faits si généreusement par notre confrère à la bibliothèque de notre Société :

Base centrale de la triangulation géodésique d'Espagne, traduit de l'espagnol, par M. A. LAUSSEDAT. Madrid, imp. Rivadeneyra, 1865 ; in-4°, pp. 300. CCLXIV, avec planches. — *Mémoire sur un fragment de cadran solaire trouvé en Phénicie*, par M. le Colonel LAUSSEDAT ; in-fol., pp. 14. Imp. Nationale, sept. 1872, avec figures. — *Sur la méthode employée par d'Aubusson en 1810 pour la mesure des bases géodésiques*, extrait d'une lettre de M. Laussedat à M. le Secrétaire perp. de l'Ac. des Sciences. Extrait des *Annales des Mines*, mars-avril 1881 ; in-8°, pp. 7. — *Discours de M. le Colonel Laussedat... à l'occasion du banquet de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs*, le 3 décembre 1883. Paris, imp. Nationale, MDCCCLXXXIII ; in-8°, pp. 8. — *Discours prononcé à la distribution des prix de l'école professionnelle libre et de l'école industrielle de Versailles...* le 29 juillet 1883, par M. A. LAUSSEDAT. Imp. Nationale, MDCCCLXXXIII ; in-8° pp. 8. — *Eloge de M. Jules Maillard de la Gournerie...* prononcé par M. le Colonel LAUSSEDAT. Paris, imp. Nationale. MDCCCLXXXIII ; in 8°, pp. 16. — *Discours prononcé le 18 février 1885 aux obsèques de M. Jules-Fr. Burat...* par M. le Colonel LAUSSEDAT. Imp. Nationale, MDCCCLXXXV ; in-8°, pp. 6. — *Discours prononcé le 24 juin 1885 aux obsèques de M. Henri-Ed. Tresca...* par M. le Colonel LAUSSEDAT. Imp. Nationale, MDCCCLXXXV ; in-8°, pp. 10. — *Sur les reconnaissances à grandes distances et sur un télémétrographe*, par M. A. LAUSSEDAT. Extrait du *rôle des observations militaires pendant le siège de Paris par l'armée allemande* ; in-4°, pp. 10 (1885). — *Discours prononcé par M. le Colonel Laussedat... au banquet offert aux délégués français*, par LA FAYAGELLE POST, n° 140 de la *Grande Armée de la République*, le 10 nov. 1886. Imp. Nationale, MDCCCLXXXVII ; in-8° pp. 8. — *Discours prononcé à l'occasion de la réouverture des cours de la Société polytechnique militaire, le 16 oct. 1887*, à la Sorbonne, par M. le Colonel LAUSSEDAT. Imp. Nationale, MDCCCLXXXVII ; in-8°, pp. 8. — *Discours prononcé à Oran, le 29 mars 1888, à la séance d'ouverture du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, par M. le Colonel LAUSSEDAT. Imp. Nationale, MDCCCLXXXVIII ; in-8°, pp. 50. — *Notice sur l'histoire des applications de la perspective à la topographie et à la cartographie*, par le Colonel LAUSSEDAT. Extrait de *Paris-photographe*, sept. et oct. 1891 ; in-4°, pp. 22. — *Note sur la construction d'une minute à l'échelle de $\frac{1}{20.000}$, de la carte d'une partie des montagnes rocheuses du Canada, à l'aide des vues photographiques*, par M. le Colonel LAUSSEDAT ; (Extrait du *Bulletin de la Soc. franç. de Photog.*, juillet-août 1893 ; in-8° pp. 8. — *Instruments et appareils iconométriques et métrophotographiques des collections du Conservatoire national des Arts et Métiers*, par le Colonel LAUSSEDAT. Paris, imp. Nationale, MDCCCXCIII ; in-8°, pp. 32, avec planches. — *Eloge de Boussingault*, épreuves d'imprimerie du discours de M. Laussedat ; in-4°. 12 pages (juillet 1895). — Extraits des « Annales du Conservatoire des Arts et Métiers » publiés par les professeurs. 2° série, t. VII. Paris, Gauthier-Villars. — *Discours prononcé le 27 juillet 1895, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à la distribution des prix aux élèves de l'école nationale des Arts décoratifs* par le Colonel LAUSSEDAT ; in-8° pp. 11. — Le *Centenaire du Conservatoire des Arts et Métiers*, par M. le Colonel LAUSSEDAT. Paris, imp. Chamerot et Renouard ; in-8° pp. 28, 1898. — Société amicale de secours aux anciens élèves de l'école Polytechnique, *Compte rendu de la 35° Assemblée générale tenue le 19 janvier 1902*, sous la présidence de M. le Colonel Laussedat, membre de l'Institut. (Discours de M. Laussedat.) Paris, Gauthier-Villars imp.-lib. 1902. — *De l'emploi du stéréoscope en topographie et en astronomie*, par M. le Colonel LAUSSEDAT, extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences, t. CXXXVI, p. 22. Séance du 5 janvier 1903 ; in-4°, pp. 7. — *Sur un moyen rapide d'obtenir le plan d'un terrain*

en pays de plaines, d'après une vue photographique prise en ballon, par M. LAUSSEDAT. (Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences, t. CXXXVII, p. 24 (Séance du 6 juillet 1903) ; in-4°, pp. 6. — Deux numéros (15 sept. et 1er octobre 1903) du *Bulletin de la Société française de photographie*, IIe série, t. XIX°, 1903. Article de M. LAUSSEDAT sur *les nouveaux progrès de la Métrophotographie. — La lunette astronomique horizontale*, par M. A. LAUSSEDAT, in-8°, pp. 26, sans noms d'éditeurs. — *Notice sur les travaux scientifiques de M. Aimé Laussedat.* Paris, Gauthier-Villars, imp.-lib., 1883 ; in-4°, pp. 28. — *Analyse sommaire des services et travaux scientifiques* de M. A. Laussedat ; in-4°, pp. 6 (sans date).

— Par une circulaire du 1er mai, M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société Française d'Archéologie, fait savoir que la 71e session des congrès archéologiques sera tenue cette année au Puy (Haute-Loire), du 21 au 28 juin, et que la docte compagnie serait désireuse de voir les membres de la Société assister aux réunions du congrès et prendre part à ses travaux ; un programme très détaillé et les conditions d'admission à ce concours sont joints la circulaire ; — La Société a aussi reçu le programme du XIVe congrès international des Américanistes, qui doit se tenir à Stuttgard, du jeudi 18 au mardi 23 août 1904, et l'invitation à y assister adressée aux membres de notre Société par les organisateurs.

— Rendant compte d'une délibération de la Commission du *Bulletin* relative à la date de la prochaine excursion, M. TIERSONNIER fait connaître qu'en considérant l'époque tardive où la décision de la Commission pourra être communiquée à nos confrères, celle-ci a repoussé la date de l'excursion et l'a fixée au mercredi 6 juillet, sous l'approbation de la Société. Cette date est adoptée. La prochaine excursion aura donc lieu le mercredi, **6 juillet** prochain. Notification en sera faite en tête du prochain numéro en même temps que les avis et observations utiles se rapportant aux conditions d'admission et d'exécution de ce voyage.

— M. Mantin rend compte, dans les termes suivants, des articles contenus dans les publications étrangères reçues depuis la dernière séance et qu'il a jugés intéressants pour le Bourbonnais :

« Le *Bulletin de novembre-décembre 1903 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* publie une très curieuse communication de M. Oppert sur l'*étendue de Babylone*. La superficie totale de la ville enfermée dans deux enceintes concentriques dont les murs avaient une longueur, l'un de 480 et l'autre de 360 stades, peut être évaluée à 500 kilomètres carrés.

« Le tome 31e des Mémoires de la Société Éduenne est consacré en grande partie à son ancien Président, le regretté Gabriel Bulliot.

« Page 20, je signale un magnifique portrait du savant archéologue

mis en tête d'une étude sur sa vie et son œuvre par M. Anatole de Charmasse, président actuel de la Société Éduenne.

« Nous y lisons, page 111, qu'en 1854 Gabriel Bulliot se rendit au congrès archéologique de France réuni à Moulins et qu'il y donna un premier aperçu « sur le plan général du système de défense à l'époque romaine ». De cette époque datent sans doute les nombreuses et précieuses relations que le futur explorateur du Beuvray avait conservées dans notre ville. Les nombreux amis qu'il comptait notamment dans notre Société sollicitèrent fréquemment son concours, c'est à leur appel que nous devons un *Mémoire sur le cérémonial de la séquestration des Lépreux usité anciennement dans le Diocèse d'Autun* lu à la séance de notre Société du 17 août 1856 (1), et une *note sur un anneau d'or, à l'effigie de Tetricus, près d'Autun,* dans la séance du 11 août 1858 (2).

« Page 354 du même volume, je signale le *récit de l'inauguration du buste de M. Bulliot et du monument commémoratif des fouilles de Bibracte ;* le procès-verbal des fêtes des 19 et 20 septembre 1903 et les différents discours prononcés. Dans celui de M. Henri de Villefosse, p. 388, je relève ce détail que je crois inédit, c'est que, contrairement à l'opinion générale, M. Gabriel Bulliot, s'il a découvert Bibracte, n'avait pas été le premier à en fixer l'emplacement au sommet du Beuvray. Il avait eu au XVIIIe siècle un précurseur dans la personne d'un certain abbé Gauthier, curé de Saint-Léger-sous-Beuvray. Une correspondance échangée en 1744 entre M. Hagenbach, professeur à Zurich, et le président Bouhier, de Dijon, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet.

« Ce fait qui n'amoindrit en rien la mémoire de Gabriel Bulliot était intéressant à signaler.

« Je signalerai en dernier lieu, à la page 420, une notice nécrologique sur un ancien magistrat, membre de la Société, décédé à Autun le 20 juin 1903, M. Gilbert-Palamède Devaux, né le 23 juillet 1818 aux Morets, commune de Montaigut-le-Blin (Allier). Plusieurs membres de la famille de M. Devaux dont la carrière, grâce aux révolutions qu'il traversa, fut des plus mouvementées, sont fixés en Bourbonnais, et je n'ai pas besoin de rappeler à la mémoire des agriculteurs les services distingués qu'ils ont rendus à la principale industrie de notre pays dans une commune du canton de Varennes.

« Les *Annales de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain*, 1er trimestre de 1904, publient sous la signature de MM. C. Bernard et

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. VI, p. 48.
(2) *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. VII, p. 62.

A. Janichon la 1re partie d'une savante étude sur les *reboisements et améliorations pastorales dans l'Ain* que je signale à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à cette question de jour en jour plus attachante au point de vue de l'existence et de la prospérité d'une partie du sol national.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* t. XIII, n° 178, M. Léon Dumuys, conservateur adjoint du musée historique d'Orléans, publie un *Catalogue des estampilles de Potiers Gallo-Romains* du musée d'Orléans, suivi des *Marques de verriers.*

« Le *Journal des Economistes* du 15 avril 1904 publie l'analyse par Léon Roquet, ancien député de l'Allier, d'un livre de M. le Dr Jacques Bertillon sur *l'alcoolisme et les moyens de le combattre jugés par l'expérience.* Un vol. in-18. Paris, Victor Lecoffre. »

— M. Tiersonnier lit une *note sur deux empreintes de sceaux du Moyen-Age communiquées par M. Bletterie.*

La première est l'empreinte du sceau d'Etienne Laurent, clerc, (*Sigillum Stephani Laurentii, clerici*). Dans le champ on voit un faucon grilleté empiétant un autre oiseau. D'après notre confrère, ce sceau est du XIIIe siècle (1).

La seconde est l'empreinte d'un sceau du XVe siècle ayant appartenu à *Hugues Pourcellet.* Elle présente un écu penché à *trois porcelets.* L'écu est timbré d'un heaume ayant pour cimier un chêne derrière lequel passe un porcelet. M. Tiersonnier pense que ce sont les armes d'une branche des Porcelet ou Pourcellet, de Provence.

Par cette note on voit aussi qu'il a été récemment découvert au lieu dit : les Vernières, commune de Saint-Etienne-de-Vicq, des substructions d'habitation, des débris de poterie, des tuiles gallo-romaines, deux pointes de flèches en silex, une hache et un bronze d'Antonin, de moyenne conservation. Ces derniers objets sont conservés par M. Bletterie.

La note de M. Tiersonnier est renvoyée à la Commission du *Bulletin.*

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 10.

G. B. — J. C.

Conformément à la demande faite par la *Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo,* la Commission du *Bulletin* a décidé que nous échangerions nos publications avec celles de nos confrères, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique.

(1) Voir pour ce premier sceau le procès-verbal du 11 avril 1904, page 103.



Date et Conditions de l'Excursion archéologique

Pour le programme, voir le numéro du mois de février 1904.

— L'excursion aura lieu le **Mercredi 6 Juillet 1904**.

— *Départ* de Moulins, à la gare, par le train de **4 heures 6'** du matin.

— *Retour* à Moulins, à *10 heures 31'* du soir (sauf modification de l'horaire, ce qui est peu probable).

Observations importantes

Pour éviter le retour de graves inconvénients au point de vue de l'organisation et du transport, inconvénients révélés par l'expérience du passé, nous attirons l'attention des personnes désireuses de prendre part à l'excursion sur les points suivants.

1° Les personnes étrangères à la Société *doivent être présentées par un membre*. Cette condition est absolue.

2° Toutes les personnes désireuses de prendre part à l'excursion, soit membres de la Société, soit personnes étrangères régulièrement présentées, devront ***envoyer leur adhésion à*** **M. Milcent,** ***trésorier de l'Excursion,*** **25, rue de Villars à Moulins,** ***avant le*** **21 juin** ***au soir, dernier délai.*** Passé ce délai, aucune adhésion ne pourra être acceptée sous quelque prétexte que ce soit.

3° Pour la bonne marche du voyage, tous les excursionnistes devront, pour le rassemblement après les arrêts et les embarquements en voiture, se conformer scrupuleusement et sans retard aux instructions du Directeur de l'excursion (le Président ou en son absence un Vice-Président, ou à leur défaut un membre du Bureau).

4° Avant le départ de Moulins, les excursionnistes sont priés de se grouper dans la **salle des Pas-Perdus** de la gare, où ils recevront leurs billets et leurs insignes des mains du Trésorier de l'excursion. Ils sont priés de ne pas passer sur le quai sans en être munis.

5° La Société sera heureuse de voir, cette année comme les précédentes, les dames apporter à cette excursion un charme de plus en daignant y prendre part.

6° Prière aux amateurs d'apporter leurs appareils photographiques.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS

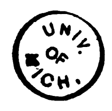


G.-E. AUBERT DE LA FAIGE

ANCIEN OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR

HISTORIEN PROVINCIAL

Moulins. — Imp. Et. Auclaire.





G.-E. AUBERT DE LA FAIGE

Ancien Officier d'État major
Chevalier de la Légion d'Honneur
Maire de Barrais-Bussoles,
Membre de la Société française d'Archéologie
Etc., etc., etc.

....

NOTES ET SOUVENIRS

GENEST, Émile Aubert de la Faige naquit à Riom, le 14 décembre 1855. Par son père, magistrat de la vieille roche riomoise, il tenait à l'Auvergne. Mais sa mère, issue de la souche ancienne et marquante des la Faige, et venue au monde dans l'ombre du clocher de La Palisse, le rattachait au Bourbonnais par des liens qu'elle s'appliqua tendrement à rendre de plus en plus étroits.

Le jeune Aubert passa ses premières années, — ses années d'écolier, — dans sa ville natale, la petite ville délicieusement gothique, distinguée, traditionnelle, attachante par ses histoires d'ancêtres, comme il sied à une cité d'excellente race, et de cette noblesse de belle culture qu'est la noblesse de robe,... de robe rouge qui plus est.

Je me figure volontiers que, sous l'influence d'un tel milieu, l'âme neuve de l'enfant, si tendre, si impressionnable, toute frémissante de sensibilité, dut y recevoir le germe de cette vocation d'historien provincial qui, plus tard, à l'autre tournant de sa vie, se développa tout à coup, et fleurit, et donna ses bons fruits.

Quoi qu'il en soit, notre écolier fit donc ses études à Riom. Il les fit sous la forte direction des Pères Maristes, avec l'aisance alerte et joyeuse qui fut toujours son allure élégante au travail. Son nom artistement calligraphié sur le « tableau d'honneur », au « parloir », signala sans défaillance les étapes brillantes de ses classes, jusqu'à l'apothéose du baccalauréat.

— « Comment faire pour réussir ? » demandait, naïf et désolé, un étudiant monté en graines, — en graines sèches ! — dont les relations avec les *classiques* manquaient de cordialité. Et le mandarin philosophe auquel il s'adressait, lui répondit judicieusement : — « Il faut commencer tout petit ! »

Émile Aubert observa fort bien ce précepte ; il commença « tout petit » à réussir ! Et, l'habitude étant prise, il continua..., simplement et sans embarras, porté vers le succès par les plus solides et les plus allègres porteurs qu'il y ait : une intelligence merveilleusement compréhensive, la passion du savoir, l'esprit « *spumante* », comme disent les italiens, et l'élan, et la belle humeur, et la bonté désarmante !

L'adolescent que la Providence avait si bien doué et équipé, arrivant au premier carrefour de sa vie, choisit délibérément le chemin héroïque. Et quel chemin convenait mieux à ce français d'élite, énergique, ardent, généreux, brave extrêmement dans tous les sens du mot ? Il entra à Saint-Cyr le 19 octobre 1874, ensuite à l'école de cavalerie de Saumur, le 1er octobre 1876, d'où il sortit avec le brevet de sous-lieutenant au 4e hussards.

Son régiment le conduisit à Nancy, puis à Pont-à-Mousson, brèves garnisons bientôt suivies de son envoi en Algérie.

Cette Algérie demeurait dans sa mémoire en impressions curieuses et du plus joli pittoresque. Il les narrait de sa parole vive, ironique, imagée, lançant de prime-saut le mot expressif..., et c'était délicieux ! Chez lui, le causeur infiniment spirituel, original, frôleur de paradoxes, se doublait d'un observateur aigu. Comme, par exemple, dans cet épisode d'une visite à un chef arabe, son ancien camarade de Saint-Cyr, « fils du désert » rendu à son oasis, après avoir été officiellement *francisé*.

Avec quelle verve malicieuse il racontait sa réception chez l'africain frotté de faux parisianisme, qui le reçut dans un salon « Louis XIII », où des revues et des journaux de France flânaient, çà et là, sur les tables, mais où, dans un coin sombre que l'œil ardent du saharien surveillait, une draperie mystérieuse masquait, sans doute, de ses plis lourds, quelque passage secret !... Et le passage existait, en effet, qui reliait l'appartement banal à un autre jalousement clos. Et, par cette constatation, Émile Aubert avait reconnu que son ex-camarade de Saint-Cyr, propriétaire pareil à son immeuble, était à double face : français d'occasion, « côté cour », annexe sans conséquence, et arabe fanatique, « côté jardin », son vrai logis, son petit paradis mahométan.

Parmi ses souvenirs africains, il en était un que le narrateur

trop modeste ne rappelait pas. Mais une mise à l'ordre du jour de l'armée ne passe pas inaperçue !... C'était pendant la campagne de Tunisie à laquelle il prit part. Un convoi, attaqué par une nuée d'arabes, allait succomber, lorsque le jeune sous-lieutenant, à la tête de son peloton, survint fort à propos et, un contre dix, sous une rafale de balles, fondit sur les burnous qu'il mit en déroute.

Promu lieutenant, à la suite de ce brillant fait d'armes, il passa au 9e régiment de dragons, à Paris. Là, en manière de repos, revenant à la théorie après la pratique, il se mit à préparer, avec l'ardeur coutumière, son admission à l'école de Guerre où il entra le cinquième, en 1882. L'élève qu'il fut à cette école des hautes études militaires ? — on le devine ! Il en sortit donc comme il y était entré : un des premiers et des plus remarqués. Puis, après avoir été détaché aux états-majors de divers corps, à Bourges, à Perpignan, plus tard au ministère de la Guerre (bureau de la mobilisation), il fut envoyé, avec le grade de capitaine, au 11e chasseurs alors à Vesoul.

Ainsi fut parcourue l'étape de Saint-Cyr à Vesoul, par... la Tunisie! N'est-elle pas d'une allure crâne, élégante, joliment française, cette marche si décidée, si *allante* du brillant cavalier ? Et de quelle jolie vignette il l'illustra, ce jour où, chevauchant au pays de Carthage, il cueillit à la volée, penché sur sa selle, un brin de laurier, dans la haie du chemin !

II

Pourquoi donc le charmant soldat, qui synthétisait avec tant d'élégance et d'éclat les vieilles vertus militaires de notre race, renonça-t-il brusquement à ce glorieux métier des armes où il avait gagné la maîtrise avec une telle aisance ? Pourquoi donc abandonna-t-il la carrière qui s'ouvrait pour lui sur les plus hautes perspectives ? Pourquoi arrêta-t-il sa *marche aux étoiles ?*

Un événement décisif, un de ces événements que la Providence ménage et ordonne, l'attirait alors irrésistiblement vers ce Bourbonnais qu'il aimait déjà d'une tendresse profonde, pieuse tendresse de fils. Il s'était marié à La Palisse, au berceau maternel, y ayant épousé, le 16 avril 1884, mademoiselle Martin. Et, lorsqu'il quitta l'armée, le 8 janvier 1889, ce fut là, sur les cendres chaudes encore du foyer familial, qu'il alluma son propre foyer.

Ce fut là aussi que je le connus, là qu'une bonne amitié nous lia l'un à l'autre. Et le souvenir me reste, voilé de deuil, mais toujours exquis, de cette intimité quotidienne dans la toute petite ville, sous l'architecture dominatrice du château de « monsieur de la Palice »

mirant sa masse héroïque sur l'eau vive et sonore de la jolie Besbre.

Émile Aubert était, — nous le savons déjà, — un virtuose de la causerie. Ainsi que d'autres chantent ou riment par don de nature, lui causait. Son esprit gai, luisant, inépuisable, coulait de source, d'une source exposée au midi, que le soleil constamment illuminait et réchauffait. Et comme cet esprit, assez riche pour cela, ne s'exerçait pas aux dépens du prochain, tirant sa coquetterie et sa grâce d'une philosophique indulgence envers les autres et de la plus rare des courtoisies, celle qui s'étend aux absents, l'agrément qu'il procurait n'était troublé par aucune inquiétude. On jouissait de lui sans appréhension et absolument.

Ah ! les bons devis et les savoureuses « parlottes » ! Le plus souvent on les allait chercher dans l'accueillante maison du « quartier haut » que le nouveau bourgeois de La Palisse avait artistement aménagée pour les débuts de sa vie civile. Maison d'« amateur » où abondaient les jolis meubles, les bibelots « amusants », mais où régnait spécialement une riche collection de faïences populaires à emblèmes et devises de la fin du XVIIIe siècle. Les saladiers royalistes, les assiettes sans-culottides et les plats cocardiers y mêlaient, dans une confusion multicolore et très vivante, leurs cris, leurs acclamations ou leurs menaces. Est-ce que, réunie là, cette suggestive vaisselle, d'où il semble que la rumeur des ancêtres se dégage toujours, n'indiquait pas que celui qui l'avait longuement et patiemment amassée avait le *tourment du document,* symptôme de sa vocation d'historien ?

Aussi bien s'affirma-t-elle, cette vocation, dans le décor des vieilles faïences parlantes, qui étincellaient autour de nous le jour où il m'annonça la fin de ses émois de travailleur sans emplois, et sa décision prise de se vouer à l'Histoire du Bourbonnais.

Ceux qui volontiers cherchent les influences lointaines, découvriraient peut-être dans ce dévouement subit, le réveil d'une inclination ancienne qui aurait sommeillé parmi des impressions d'enfance.

Et cela expliquerait pour eux l'assurance avec laquelle le néophyte se mit à l'œuvre, et la méthode parfaite, et le mérite immédiat de ses premiers travaux. Ils attribueraient encore à ce charme d'autrefois son succès foudroyant auprès de ces vénérables dames, l'*Archéologie*, la *Paléographie*, l'*Épigraphie*, voire même la *Critique historique*, généralement d'un abord sévère et difficile, mais, cette fois, si bien prises qu'elles n'eurent pour lui, dès la première rencontre, ni résistance ni secrets.

A la vérité, les simplistes, gens de bon sens, trouveront naturel et légitime que ce laborieux admirable, déjà pourvu d'une érudition

générale de premier ordre, servie par une mémoire merveilleuse et des mieux stylées, ait triomphé si vite et si bien.

Émile Aubert eut en vue, dès ses premières recherches, une Histoire des paroisses du Bourbonnais, comprenant aussi la statistique de leurs monuments et vieux logis. Il voulut même, — honneur grand! — m'associer à l'entreprise, et cela eut un commencement d'exécution qui me procura la rare bonne fortune d'excursionner quelque temps avec lui, et d'observer fort à l'aise sa méthode d'enquête.

Arrivions-nous dans quelque bourg dont aucun des notables ou des « lettrés » ne nous étaient connus? Mon cher compagnon, aimable, spirituel, et infiniment séduisant, était tout de suite l'ami de M. le curé et le confident de M. le maire, et si s'érigeait dans le voisinage le château ou la « grosse maison », il en devenait sans retard l'hôte choyé. Bientôt les renseignements abondaient, chacun s'empressant et apportant ce qu'il pouvait; et les coffres s'ouvraient, et on fouillait les greniers, et les liasses retrouvées épanchaient leurs parchemins et leurs vieux papiers, et de sa petite écriture active, nette, précise, l'enquêteur comblé prenait note sur note!...

Cependant, l'ouvrage ainsi entrepris n'aboutit pas. Des circonstances imprévues nous tirant chacun de notre côté, mirent à mal notre collaboration. Mais les notes restèrent, premiers matériaux de ce *monument aux fiefs* demeuré, — hélas! — inachevé, dont je ne tarderai pas à parler.

Tout en s'occupant des fiefs des autres, Aubert de la Faige s'occupait du sien... des siens, devrais-je dire, sa belle terre de Bussoles, proche de La Palisse, s'amplifiant de l'ancienne seigneurie de Montjournal.

Le vieux château de Bussoles fut restauré et agrandi par ses soins. Il le fut si parfaitement et si respectueusement qu'il n'a rien perdu de sa respectabilité de vieux logis imposant et vénérable. De nouveau il s'assortit le mieux du monde à l'archaïsme de son immuable paysage, site qui eut réjoui les yeux ingénus d'un miniaturiste gothique, avec sa petite vallée qu'anime le mince ruisseau de la Têche et les contours, un peu secs sur le ciel bleu, de ses mamelons crêtés çà et là de bouquets d'arbres.

La restauration du nid de famille; les mille soucis du constructeur *avant* et *pendant*; le transfert de ses pénates de la ville aux champs; Aubert de la Faige, châtelain, agriculteur, dévoué à tout et à tous, très populaire de suite, et bientôt « ceint » de l'écharpe municipale dans sa commune de Barrais-Bussoles: n'était-ce pas un *sommaire de vie* singulièrement chargé?

Mais n'allez pas croire que monsieur le Châtelain-maire ait fait le



moindre tort à monsieur l'Historien. Ce dernier, au contraire, ne fut jamais plus en valeur que dans sa seconde manière, municipale et champêtre. Il avait alors défini avec précision son but : dresser l'inventaire des fiefs et maisons anciennes du Bourbonnais, et il y marchait avec un décisif élan. Par exemple, il n'y marchait pas seul ! C'est qu'il était l'opposé du savant solitaire, du chercheur « sauvage ». Sa nature infiniment aimable, liante, communicative, faisait de lui le type du *sociable*. Un ami, homme de parfaite distinction et artiste délicat, fut son précieux et inséparable collaborateur. Union des deux chasseurs de fiefs si étroite, si solide qu'elle ne devait plus être rompue que par la mort. C'étaient Castor et Pollux unis pour enlever, non pas les filles de Leucippe, mais les chartes et les fins croquis !

Cependant, Aubert de la Faige avait donné *en solitaire* quelques monographies et biographies dont le sérieux mérite fait déplorer le petit nombre. Sauf une seule, elles précédèrent la publication de son livre des fiefs, dont elles forment en quelque sorte le prologue.

Il débuta par la publication dans les *Annales bourbonnaises*, en janvier 1890 (1), d'une intéressante biographie consacrée au jurisconsulte *Joseph Ducher* (2). Ce personnage n'était guère connu jusque là que comme auteur d'un précis des coutumes du Bourbonnais, manuel in-12 commode et léger, dont l'apparition, en 1781, porta un coup funeste aux in-folios formidables d'Auroux des Pommiers. On savait donc que les avocats et autres hommes d'affaire de la fin du XVIII[e] siècle, qui, sans doute, n'avaient plus les biceps de leurs anciens, tenaient l'auteur des coutumes réduites pour une sorte de libérateur. Ce renseignement, tant flatteur qu'il soit, était vraiment insuffisant.

Aussi la Providence des vieux jurisconsultes méconnus mit-elle fort à propos Aubert de la Faige sur les traces de ce digne Ducher, en amenant notre ami à Châteldon, patrie de l'heureux *abréviateur* d'Auroux. Ce fut là, en effet, que l'avisé biographe puisa, à la source même, les renseignements les plus précis sur son biographié. Et il réussit ainsi à le restituer, avec sa physionomie originale, à la galerie de nos vieux bourbonnais dignes de mémoire.

Comme si, vraiment, il eût voulu donner, de suite, un premier échantillon de son savoir-faire en chaque genre, après la biographie, ce fut le tour d'une monographie. Elle parut dans l'*Annuaire de l'Allier*

(1) 4[e] année, pp. 1-8.

(2) « *Joseph Ducher* (1744-1804), par G.-E. A. — Moulins, imprimerie Etienne Auclaire, successeur de C. Desrosiers. 1890. » Brochure in-8° de 8 pp. avec un portrait.

pour 1891 (1), sous ce titre : *Les vieux papiers d'une mairie ; Droiturier, canton et arrondissement de La Palisse* (2).

Fut-il séduit par la *condition* paradoxale de ce bourg routier... sans route, de ce village de grand chemin, resté en détresse après que son grand chemin l'eut vilainement abandonné ? Ou bien choisit-il le tout petit Droiturier à la toute petite histoire, comme indication que les plus humbles passés sont peut-être ceux dont il convient de s'occuper d'abord ?

Quoi qu'il en soit, cette monographie de l'obscure bourgade est pleine d'intérêt, et nous instruit le mieux du monde sur la méthode d'information familière à notre historien. Il a fouillé soigneusement le placard aux vieux papiers de la mairie, il y a relevé les noms des curés et des notables et aussi les remarques historiques inscrites çà et là, il a interrogé les vieilles gens. Puis, ayant classé en bon ordre les personnages et les faits, il les présente en un style clair, rapide, très simple, un style de causerie qui charme infiniment et repose de la rédaction sèche et purement documentaire des ordinaires manieurs d'archives. Et de tout cela le lecteur tire un grand profit et un grand plaisir.

Les vieux papiers d'une mairie virent le jour en 1891, Aubert de la Faige, en veine de monographies, publia, à la fin de la même année, ses *Notes sur Châteldon* qui parurent d'abord dans les *Annales bourbonnaises* (3) et furent ensuite l'objet d'un tirage à part des plus élégants (4).

Ces *Notes* marquent une phase particulière des travaux de notre monographe qu'avait annoncé déjà sa notice sur Ducher : la phase du propriétaire de Châteldon. Aubert posséda, en effet, pendant quelque temps le château, important au double point de vue historique et archéologique, qui commande la petite ville châteldonnaise, et cela l'incita tout naturellement à *travailler* sur son propre bien. Il en tira donc, — entre autre, — les bons matériaux de la monographie de Châteldon. C'est, en quelques pages, un résumé complet et très attachant de l'histoire de cette baronnie.

Une des meilleures qualités d'Aubert chroniqueur consistait dans un

(1) Moulins, impr. Et. Auclaire.

(2) Cette monographie fut détachée ensuite, en un tirage à part publié sans modification du titre. Brochure in-8°, de 31 pp.

(3) 5e année, pp. 353-372.

(4) « *Notes sur Châteldon (Puy-de-Dôme) avec quatre gravures. — Moulins, imprimerie Etienne Auclaire. successeur de C. Desrosiers. 1892.* » Brochure in-8° de 23 pp. Couverture illustrée tirée en noir et rouge.

tact admirable pour *le choix* du document ou du fait utile à retenir. Il ne s'égarait jamais dans le fatras des dossiers. Les vieux papiers n'avaient d'ascendant sur lui qu'autant qu'ils intéressaient directement le travail entrepris, et il en opérait le triage avec autorité. De là, sa belle clarté et son allure agile. Tel on le trouve dans cette monographie qui est l'essence, — ou la quintessence, — de la chronique de Châteldon. Grâce à son énergie d'organisateur, on voit défiler, sans bagages inutiles, sans encombrement et d'un pas relevé, le cortège des seigneurs du dit lieu que mène Archambaud de Saint-Gerand, très décoratif sous son « harnois » de l'an 1200, et que clôt le fermier général Claude Douet, honnête et mélancolique figure, déjà marquée pour l'échafaud révolutionnaire.

Vais-je, pour une fois, me montrer irrévérencieux à l'égard de la sévère Chronologie ? A la vérité, j'y suis sollicité par un fort important ouvrage d'Aubert de la Faige, imprimé deux ans après le volume des fiefs, mais auquel son origine châteldonnaise semble bien donner droit à un tour de faveur.

Ce fut à Châteldon, en effet, qu'Aubert eut en communication un document de la plus haute valeur historique : le testament de Gilles Aycelin de Montaigu, archevêque de Narbonne et chancelier de Philippe le Bel, que son rôle dans le procès des Templiers a rendu fameux. Ce n'était pas la pièce originale, mais une expédition « du temps », épave provenant sans doute des archives de ces autres Aycelin, collatéraux du chancelier, qui, pendant plusieurs générations, furent précisément seigneurs de ce Châteldon.

Notre ami ne se méprit pas sur l'importance de cette pièce qui, malheureusement, n'intéresse qu'assez indirectement notre Bourbonnais. Il publia ce testament *in extenso* (1), le faisant précéder d'une fort savante et très complète étude sur les Aycelin. Cette publication est un véritable modèle du genre et celle peut-être où Aubert a mis le plus de son érudition. On y trouve, en regard du texte latin, une traduction française très littérale et excellente. En outre, des notes nombreuses en éclairent toutes les obscurités et une « table alphabétique des noms de personne » en constitue la recommandable conclusion.

Cependant, la première série des pérégrinations d'Aubert de la Faige et de son compagnon Roger de la Boutresse, l'un enquêtant,

(1) *Le testament de Aycelin de Montaigu (Gilles), archevêque de Narbonne, puis de Rouen, chancelier de Philippe le Bel*, par G.-E. AUBERT DE LA FAIGE, ancien officier d'état major. — Riom, chez Ulysse Jouvet, imprimeur-éditeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8. 1898. Un volume in-8° de 175 pp.

l'autre dessinant, était achevée. L'arrondissement de La Palisse, — leur arrondissement, — avait été tout naturellement la section de début de la vaste exploration entreprise des fiefs bourbonnais. Ils l'avaient scrutée méthodiquement, et *intimement,* je souligne cet adverbe parce qu'il me paraît caractériser leur procédé essentiel d'information. Nos chercheurs de fiefs se documentaient surtout *chez l'habitant.* Ils allaient prendre leurs notes *à domicile.* Et j'ai montré déjà comment ils opéraient et quel don de persuasion possédait Aubert pour s'approvisionner de ces renseignements *domestiques.* Mais il m'a paru opportun de revenir sur cette méthode des deux collaborateurs pour bien mettre en lumière leur source principale et préférée de documentation. Cela connu, l'œuvre, — il me semble, — acquiert un intérêt de plus et, dans tous les cas, apparaît avec son originalité propre et sa véritable physionomie.

Assurément Aubert de la Faige ne négligea pas, — est-il besoin d'en faire la remarque ? — le fonds départemental d'archives, l'*almus,* — ... *issimus* même, — *parens* de tous ceux qui se vouent à l'Histoire provinciale. Mais il ne fut pas seulement l'hôte du nourricier officiel, et put s'asseoir souvent à une table qui n'est pas servie pour tous, la table familiale du bon rural dont la mémoire s'éveillait fort à propos dans l'effusion cordiale du « souper » !

Il fallait insister sur cela, parce que le charme, — assez inattendu en un tel livre, — que possède le recueil des fiefs, provient précisément de ces confidences orales, de ces *détails de vie* des grands-parents, recueillis de la bouche des petits-fils, qui réchauffent et animent les froides paperasses.

Et puis il m'a semblé que, dans cette rapide revue des travaux d'Aubert, où c'est Aubert surtout que l'on souhaite observer, ce ne sont pas les ouvrages eux-mêmes qu'il importe le plus d'examiner après tant de sérieux experts, mais bien les circonstances de leur élaboration, les particularités qui environnèrent leur publication, enfin les procédés de leur auteur.

En ce qui concerne spécialement le volume des Fiefs (1) du Bourbonnais, connu, encore mieux : familier, non pas seulement des spé-

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais, (La Palisse), notes et croquis,* par AUBERT DE LA FAIGE et Roger DE LA BOUTRESSE. Ouvrage illustré de 220 dessins à la plume et suivi d'une table alphabétique des noms propres et d'une table alphabétique des noms de lieux. — Paris, Plon, et Moulins, H. Durond, libraires-éditeurs, 1896. Un vol. in-8° de 648 pages. Plus un feuillet pour les errata.

Peu de temps après la publication de l'ouvrage, ses auteurs firent imprimer

cialistes d'Histoire, mais de tous ceux qui manient plus ou moins les ouvrages relatifs à la province, c'était bien, je crois, le seul point de vue capable de ménager quelques aperçus nouveaux.

Il serait puéril, en effet, de rappeler aux bourbonnais lettrés, qui tous, sans doute, ont l'excellent recueil près d'eux, à portée de la main, qu'Aubert le leur donna en 1896 et qu'il commença ainsi, cette année-là, de les pourvoir d'un inappréciable répertoire des vieilles familles et des vieux logis de la terre natale. Ils savent trop bien, par expérience personnelle, le parfait classement du texte et l'excellence des tables, clés qui ouvrent et livrent le trésor, pour qu'il soit besoin de s'étendre sur le confortable de ces aménagements.

Je me contenterai donc de constater que ce livre d'érudition profonde, le plus important et assurément le plus utile qui ait été consacré à l'Histoire générale de notre petite patrie, depuis l'*Ancien Bourbonnais*, vit, — chance rare ! — son mérite récompensé, dès son apparition. La Société française d'archéologie, dans son congrès tenu à Brest en juin 1896, lui décerna une grande médaille d'argent.

Mais nos chasseurs de fiefs ne s'étaient pas reposés sur ces premiers lauriers. Avec une énergie nouvelle, ils poursuivirent leur œuvre. Un nouveau volume, consacré celui-là à Moulins, s'imprime en ce moment, sous la pieuse direction de M. Roger de la Boutresse. J'en ai eu le manuscrit sous les yeux, j'ai admiré déjà son sérieux mérite, et je jouis d'avance du succès qui l'attend. Par lui notre pauvre cher disparu se survivra à lui-même et donnera à ses amis l'illusion douce et réconfortante qu'ils le retrouvent.

Voici encore, dans l'œuvre imprimée d'Aubert, des pages pleines de beauté, mais celles-là tout à fait en dehors de sa *librairie* historique. Ce sont les pages d'un discours qu'il prononça, le 24 juillet 1900, à l'institution Sainte-Marie de Riom, à l'occasion de la distribution des prix (1).

III

Hélas !... Les jours tragiques s'étaient annoncés ? Aubert avait ressenti les premières atteintes du mal terrible qui devait l'emporter, le mal de tant de braves gens de maintenant ! Par moment son cœur

un court supplément sous ce titre, *Quelques notes sur les Fiefs bourbonnais* (*La Palisse*). Paris, typ. de E. Plon. 4 f.

(1) « Discours prononcé à la distribution des prix, le 24 juillet 1900, par M. Aubert de la Faige... ». — Clermont-Ferrand, impr. Moderne, rue du Port, 15. 1900. — Broch. in-8° de 14 pages.



battait trop vite, ou tout à coup cessait de battre ! Mais toujours vaillant, toujours ardent à vivre, d'une activité à peine ralentie, il ne prêtait pas toute l'attention qu'il eut fallu à la terrible menace. Si ses forces le trahissaient, sa joie de voir, son besoin de sociabilité restaient aussi vifs et aussi passionnés. . . . .

L'année dernière encore, — mais déjà si souffrant, si affaibli, si changé ! — ne suivait-il pas, — Dieu sait par quel effort de volonté ! — l'excursion de notre compagnie, dans la montagne bourbonnaise ? Et même, — héroïque jusqu'au bout ! — il écrivit pour le *Bulletin* de la Société balladeuse le compte rendu de cette pérégrination (1). Il l'écrivit de sa plume colorée et piquante, donnant de Châtel-Montagne, de Montmorillon, du paysage entrevu, des instantanés pleins de relief. Peut-être y découvrait-on çà et là, — nuages qui voilaient un instant le soleil de la route, — un peu d'inhabituelle mélancolie..., pauvre Aubert !

Ce fut son dernier écrit, sa dernière « chose » imprimée (2). Ainsi consacra-t-il son ultime énergie, l'expression suprême de son savoir, de sa verve déjà endeuillée à ses amis très chers de l' « Emulation » ! Son état avait brusquement empiré. Cruellement oppressé, ne parlant plus qu'avec d'atroces efforts, la sollicitude admirable et sans trève des siens l'obligeait au repos, à l'isolement... Et c'était pour lui, si passionnément actif et sociable, la plus dure souffrance. Mais sa grande foi, ses sentiments admirables de chrétien lui faisaient accepter cet autre supplice avec une ferme résignation !...

La mort qui rôdait, sinistre, et que des efforts surhumains, des dévouements inexprimables avaient réussi quelque temps à écarter, la mort impitoyable prit ce vaillant, ce bon entre les bons, cet homme

(1) *5e Excursion de la Société d'Emulation du Bourbonnais (25 juin 1903) ; vallées de la Besbre et du Barbenan, Chatel-Montagne et Montmorillon.* — *Bulletin*, tome II, pages 271-301. — Tirage à part publié sans modification du titre « Librairie historique du Bourbonnais H. Durond, L. Grégoire successeur, 2, rue François-Péron, 1903 ». Une plaquette in-8° de 31 pages avec planches.

(2) Cette brochure clôt, en effet, la série des publications d'Aubert, j'entends de ses publications sous forme de livres et plaquettes. J'en ai énuméré, au cours de cette notice, la nomenclature détaillée. Comme complément à cette bibliographie, il convient de mentionner ou, plutôt, de signaler certains articles que notre ami aurait donné dans divers journaux et revues militaires ? Le seul renseignement précis que j'aie pu me procurer à cet égard, concerne les résumés ou analyses des conférences faites par Aubert, chef d'escadron d'état major de réserve, à la Réunion de ses camarades, réservistes et territoriaux de la région, et publiés dans le *Bulletin* de cette Réunion (Moulins, Crépin-Leblond, imp.-édit.).

d'une distinction si supérieure qu'il avait réussi à se la faire pardonner !...

Genest, Emile Aubert de la Faige mourut le 22 janvier 1904, à l'âge de 48 ans, au château de Bussoles.

. . . .

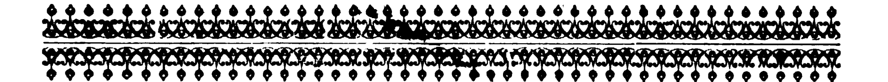
Près du château s'élève un petit sanctuaire gothique, ancienne église de la paroisse abolie de Bussoles. Eglise morte, épave abandonnée, que notre ami avait pieusement recueillie et restaurée, — ressuscitée devrais-je dire. Or, le vénérable édifice recèle toujours sous ses dalles le caveau funéraire des primitifs possesseurs du fief. Aubert, leur successeur et leur historien, a voulu reposer dans la poussière de leur lointaine dépouille.

Et c'est là que, ému et respectueux, je dépose cette gerbe de souvenirs, liée d'un large nœud de crêpe noir.

Roger DE QUIRIELLE.

Montaigüet, 3 mai 1904.





LA BARONNIE ET LA PAROISSE DE BRESSOLLES

— Fin —

En le renvoyant, Radot, sur le même ton déclamatoire, le chargea d'annoncer aux habitants de Bressolles que les administrateurs du district voyaient avec regret des habitants paisibles (1) se porter à des excès aussi répréhensibles, et que, si une administration paternelle devait protéger tous les citoyens et les municipalités, elle avait aussi à réprimer la licence, en les rappelant à la soumission aux lois.

Bardot promit de rester le lendemain à Bressolles et de recommander aux habitants la paix et le bon ordre. Il semble que tout fut calme le 15 août, mais le directoire, en se séparant la veille à dix heures du soir, avait fait donner l'ordre aux gendarmes nationaux d'aller passer la journée du lendemain à Bressolles. Il est probable que leur présence fut, pour le maintien de l'ordre, plus efficace que l'influence du procureur de la commune. Dans cette affaire le rôle de ce dernier apparaît clairement comme peu brillant, mais il serait intéressant de connaître, pour le reste, les détails laissés dans l'ombre par le registre du district (2).

(1) On peut se demander ce qui serait arrivé si les habitants n'avaient pas été *paisibles*.

(2) Les registres L, nos pr^ses 257, 259, 260, 261 (Arch. Allier) nous apprennent que, de 1791 à 1793, la levée de Bressolles fut réparée sur une assez grande longueur par les entrepreneurs Simon Mayet et Charles Fournier, qui prenaient les pavés à la carrière des Perrots (Coulandon) appartenant au sieur Heulhard.

Par arrêté du 5 mars 1793, Bressolles, dont la population était de 646 habitants, dut fournir trois hommes pour le recrutement de l'armée, le district de Moulins étant taxé pour 236. Le 21 nivôse an II on demanda à la même commune 9 hommes destinés à rejoindre l'armée à Strasbourg, faisant partie des 1800 soldats fournis par le département.

Le 9 octobre 1793 les administrateurs du district autorisèrent le paiement

Les troubles passagers du 12 août 1792 n'ont probablement pas eu de lendemain, car les registres n'en parlent plus. Nous ne pouvons que souhaiter aux habitants de Bressolles de continuer à vivre sans bruit, et sans fournir plus de matériaux aux historiens de l'avenir. On a pu voir que notre travail sur Bressolles ne contient guère que les mutations ordinaires de la vie, mais peut-être n'avons-nous pas su découvrir les faits importants? Comme le savant, l'historien cherche et ne trouve pas toujours : finalement il s'aperçoit qu'il ne sait rien ou peu de chose, et que ses omissions ne sont pas compensées par toutes les suppositions qu'il a pu émettre. En terminant il ne lui reste donc qu'à solliciter l'indulgence de ses lecteurs.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.



Notes supplémentaires

— En 1445 Pierre Rochery était vicaire de la vicairie de Bressolles.

— L'église de Bressolles étant autrefois enfermée dans l'enceinte du château, les habitants fournissaient un portier chargé de laisser pénétrer les fidèles dans l'église par le pont-levis. Par la transaction du 6 mai 1463, dont nous avons parlé trop brièvement, ils donnèrent 200 livres au seigneur de Bressolles pour l'entretien de ce gardien, s'engageant à en fournir un deuxième en temps de guerre. Au seigneur incombait l'entretien du pont-levis qui existait encore en 1751.

— Nous avons cité Françoise Faure, veuve de Jean du Pont, écuyer, en 1549 : comme nous l'avons trouvée aussi sous le nom de Françoise *de Pedigon,* femme de Jean Beaufils en 1555, nous en concluons que son véritable nom était *Favier de Puydigon ;* on peut en effet facilement lire *Faure* pour *Favier.* (Voir les *Fiefs du Bourbonnais.*)

— Le parrain de Catherine de Sacconyn fut le 8 juin 1664 Jean de Buchepot, chevalier, seigneur de Fougerolles et Puybouillard, mestre de camp de cavalerie, qui épousa : 1° Nicole de Renty, 2° Marie de Bligny. Le jour du double baptême fait à Bressolles, cette dernière fut précisément marraine de Marie de Sacconyn, sœur aînée de Catherine.

— Le 9 décembre 1656 Rodolphe de Sacconyn vendit au chanoine Giraud, sieur d'Aigrepont, ses droits seigneuriaux sur Pont et Aigrepont,

de six livres et demie au citoyen Jean Tourret pour la descente et le transport des trois cloches de la commune de Bressolles. Sous le Directoire, la cure fut vendue 3264 livres et l'église 5000 livres.



pour les posséder *allodialement*, à l'exception de Pont, moyennant 400 livres que le dit chanoine paya à l'Hôtel-Dieu de Moulins pour la fondation d'un lit assuré par le testament (1654) de feu Henriette Feydeau, première femme du seigneur de Bressolles. (Arch. d'Aigrepont.)

— La statistique nobiliaire du Bourbonnais (1664) attribuée à l'intendant de Pomereu, publiée par M. de Quirielle dans le 3e vol. des *Annales Bourbonnaises*, apprécie Rodolphe de Sacconyn de la façon suivante : « *Sacconin*, baron de Bressolles, des meilleures familles du Bourbonnois, dans l'alliance des Chabannes, homme qui n'a point de services et qui a mal ménagé ses affaires. La dite terre de Bressolles est de la même paroisse, noble et fort ancienne, qui a justice et beaux droits, mais à présent fort délabrée, pour avoir vendu sa directe et beaucoup de choses qui dépendaient d'elle. La dite terre vaut encore 3000 livres de rente. »

— Nous ne savons pourquoi Alexandre de Sacconyn, dernier baron de Bressolles de sa famille, fut enterré le 6 août 1724 dans le chœur de l'église de Bressolles, au lieu de l'être aux Carmes de Moulins dans le tombeau des seigneurs de Bressolles.

— Pour compléter notre note relative à la seigneurie et à la famille de Montcoquier, nous ajoutons ce qui suit : En 1658-1664 Nicolas Bergier, seigneur de Chevrays (Chézy), veuf de Marie Feydeau, remarié avec Marie de la Loëre, est qualifié seigneur de Montcoquier, probablement par suite d'une vente à réméré ou d'une cession faite par son gendre Philippe de la Souche, fils d'Etienne et de Gilberte de Montcoquier ; il mourut en 1669.

Il n'est pas tout à fait exact de dire Gilberte de Montcoquier la dernière de sa famille. Le registre paroissial de Chemilly indique au 17 octobre 1604 le mariage de Gilbert Blein avec Jacqueline de Montcoquier, *fille avouée* de feu Renaud de Montcoquier, écuyer, seigneur dudit lieu.

D'après Marolles, Paillot et Moréri (généal. de la Souche), les armes des Montcoquier, écartelées par les de la Souche, étaient : *de sable à trois fleurs de lys d'or, au chef abaissé, ondé de même,* alias *au chef chargé d'une vivre* ou *d'une fasce ondée.*

— P. 21, 2e ligne, lire 1628 au lieu de 1528 ; p. 57, 9e avant-dernière ligne, lire 1622 au lieu de 1722; p. 60 lire « hôtel des Rais » et non « des Rois ».

— Nous sommes fort reconnaissants à M. l'abbé Renoux, curé de Viplaix, qui a bien voulu nous confier une liasse de titres concernant Bressolles. De leur examen, il résulte que : 1° La terre de *Monestay* ou *Petit-Bressolles* fut vendue directement à Jean Cordier, avocat en Parlement, par Rodolphe de Sacconyn le 30 mai 1659. Benotte Billard, femme de Jean Cordier, en prit possession au nom de son mari le 26 août suivant. Isaac de Sacconyn, père de Rodolphe, avait joint à ce fief le domaine des



Bouillats (Monétay) acquis par lui en 1637 de Jean Berland. La vente faite en 1660 par Antoine Le Tailleur et Geneviève Noudard concernait sans doute une autre terre sise à Monestay, que Jean Cordier ajoutait à la première.

2° Charlotte Renaud épousa Rodolphe de Sacconyn par contrat du 8 novembre 1655 passé à Paris à l'Abbaye-aux-Bois.

3° Antoine Jobier était receveur de la terre de Bressolles en 1650, lorsqu'il prit à ferme les terres de Beauregard, Vernusse et Monestay pour 1200 livres par an. En 1652, le receveur de Bressolles était Marc Puyfeloux.

4° Un procès-verbal du 2 ventôse an...., signé Boirot, nous apprend qu'à la Révolution les nouvelles limites de la paroisse de Bressolles lui enlevèrent le bâtiment du vignoble des Mounines pour le donner à Neuvy, les Giraudeaux, les Febvres et le vignoble du .... Bouchet, aux Viraux, pour les donner à Chemilly, et qu'elles détachèrent de cette dernière paroisse les Beaumonts et le Moulin-Chereux pour les attribuer à Bressolles.

— Nous avons parlé dans une note du tableau acheté par le chanoine Giraud à M. Halle, et actuellement placé dans l'église de Bressolles. Notre érudit confrère, M. Philippe Tiersonnier, dans une communication dont nous le remercions vivement, nous apprend qu'il existait au XVIIe siècle à Paris un peintre nommé Daniel Hallé, qui probablement fut le vendeur, sinon l'auteur, du tableau de Bressolles.

Ce peintre, qui avait épousé en 1650 Catherine Coquelet, mourut en 1675 après avoir eu 14 enfants, parmi lesquels on distingue Claude Hallé, né en 1652, qui fut aussi peintre à Paris, et père d'un troisième artiste nommé Noël Hallé. Celui-ci devint premier peintre du Roi et professeur à l'académie royale de peinture et sculpture, il avait une sœur mariée à Jean Restout, le peintre bien connu. La petite fille de ces derniers, Madame Filleul, née Bocquet, fut célèbre par sa beauté, son talent de peintre et aussi, hélas ! sa mort sur l'échafaud de la Révolution. Elle fut l'amie de Madame Vigée-Lebrun, qui parle d'elle dans ses *Souvenirs*, et dit notamment : « Nous rivalisions de beauté. »

On peut donc lire *Hallé* le nom transcrit par le chanoine Giraud : il est à croire que l'auteur de toute cette lignée de peintres a exécuté les meilleures parties du grand tableau de Bressolles.

— M. Robert, avocat à Moulins, a trouvé chez un bouquiniste le registre de recettes et dépenses (1787-96) de Jean Colas, régisseur au château de Bressolles ; il nous a gracieusement communiqué ce document, qui nous a appris divers détails, en nous renseignant en outre sur les gages des employés et le prix des denrées.

M. Pinturel, procureur-ès-cours de Moulins, fut le dernier juge-châtelain de Bressolles, et n'existait plus en 1791 ; le seigneur de Bressolles lui donnait cent livres par an pour ses honoraires. Le ménage du régisseur Colas était nourri et logé avec 200 livres de gages. Robanet, garde, avait 300 livres par an et le logement à Beauregard sans nourriture. Damerot, domestique, recevait 60 livres, et la Marion, fille de basse-cour, 24 livres avec une paire de sabots.

Quant aux diverses denrées, une différence notable existe entre la première année du registre et les dernières. En 1787-88 l'huile de noix est à 16 sols la livre, la chandelle à 15, la viande à 7 environ, les œufs se vendent (au printemps) 6 sols et demi ou 7 sols la douzaine, les dindes 50 sols, une paire de chapons 42 sols, les oies 3 livres la paire, les pigeons 9 sols la paire. En 1790 la viande est à 6 sols, le sel à 6 liards la livre, le vinaigre à 7 sous la bouteille, le boisseau d'orge à 27 sous ; la bouteille de vin rouge vaut 7 sous à Bressolles. En 1792 il en coûte 3 livres pour changer un assignat de 100 livres, le port des lettres est à 10 sous, la viande à 8. En 1793 l'huile monte à 32 sols, la chandelle à 24, la viande à 12 s. ; la pièce de vin blanc se vend à Bressolles 80 livres. En 1794 le boisseau d'orge vaut 29 sous, celui de froment 54 ; deux pièces de vin de la *vicairie* de Bressolles se vendent 212 livres.

En 1795 certains prix deviennent fantastiques. L'huile est à 3 livres ; la chandelle, qui est d'abord à 5 livres, atteint en quelques mois les prix de 18 et 42 livres. Une bouteille d'huile d'olive est achetée 42 livres 5 sols, une once de poivre 5 livres, un chou 20 sous, une livre de beurre 10 livres 10 sous : la viande est à 5 livres, le boisseau de seigle à 10 livres, le port de lettres à 12 sous. L'an IV commence avec la viande à 6 livres, et finit avec un prix double. Le froment, qui est à 35 livres le boisseau en automne, atteint 80 en frimaire ; le port de lettre est à 15 sous. On achète un pot de confitures 40 livres, une paire de sabots 50 livres, une bouteille d'encre 100 livres (tout cela évidemment en assignats). Une procuration envoyée à Paris est payée 100 livres au notaire Bougarel. En 1796 la viande se vend *70 livres en assignats !*

Nous notons encore sur le registre la descente des girouettes du château en octobre 1792 (coût 1 livre 10 sols), et en floréal an II, la démolition du clocher payée par les propriétaires de Bressolles, coût total, 427 livres, dont 32 payées par M. Millet. Les terres de Bressolles et Beauregard payaient jusqu'en 1790 526 livres 7 sols pour l'impôt du vingtième ; le domaine des Billauds 41 livres 6 sols et le vignoble de Bienassis 14 livres 16 sols. Les nobles n'étaient pas exempts de tous les impôts : outre les vingtièmes pour leurs terres, ils payaient la capitation et les impositions communales.

— Mme la baronne de Bressolles ayant aimablement mis à notre disposition les archives de son château, cet examen a donné lieu aux additions suivantes :

1° L'acte le plus ancien, qui est de 1432, est fait en présence de Jean de Gamaches, bourgeois de Moulins, et de Jean Giraudeau ; il mentionne Jacques de *Brecoles*, et son procureur Guillaume de la Ronde. En avril 1477, Hélion de Pierrepont, écuyer, seigneur de la Motte, qui était probablement le petit-fils de Lorain de Pierrepont, vend un bois situé près la terre de Pont à Bressolles à Catherine de Pestel, veuve d'Antoine de Bressolles, et mère de Jacques, Jehan, Marie, Loys, Gilbert, Jeanne et Isabeau de Bressolles. Il y a lieu de remarquer qu'en 1674 un bois appelé le bois *Bertine* appartenait au seigneur de Beauregard : or ce nom de Bertine rappelle celui de la femme de Lorain de Pierrepont, bien connue par ses diverses pieuses fondations.

2° En 1595 Jérôme de Sacconyn acheta à Antoine de Roze la maison du bourg de Bressolles dite la *grande maison de Roze*. C'est celle qui servit d'auditoire ; elle existe encore avec son intéressante galerie au premier étage et ses ouvertures du xve siècle. Jérôme de Sacconyn n'existait plus en 1609, laissant veuve Marie de la Fayette.

3° *Rose* et les *Pacauds* étaient en 1644 à Jacques Chenebrard, avocat au Présidial de Moulins, mari de Claude Despineu depuis 1643 et fils de feu Lucrèce Harel. Cette dernière lui avait évidemment laissé ces deux terres, qui venaient de sa mère Elisabeth Goyn, veuve Harel. Jacques Chenebrard devint ensuite seigneur de Courdin, la Tour (Souvigny), et gentilhomme du duc d'Orléans. C'est à tort que dans notre *Noblesse militaire du Bourbonnais sous Louis XIV*, nous lui avons donné pour femme Marguerite-Charlotte Alleaume. En 1644 fut témoin d'un acte le concernant Jacques Ganil, prêtre vicaire, desservant la cure de Bressolles.

4° Les Oliviers dits *les Prodats* appartenaient en 1678 à Anne Coupery, veuve de Jacques I Piédenus, qu'elle avait épousé en 1625. Son fils Jacques, sieur de la Velatte, avait racheté en 1659 les droits seigneuriaux des Sacconnyn sur les Machefers, Rivereux, Oliviers, Prodats, et, à cette date, récemment construit les domaines des Machefers et des Oliviers.

5° Le domaine des *Billauds* appartenait en 1600 à Antoine Billaud et dépendait de la directe du prieuré de Moladier. Le 26 février 1624 les Billauds furent vendus à Claude Tardé, boucher à Moulins, par Antoine Terrier, tailleur au Chambon-Colombeau, et Catherine Péron, sa femme. Les Tardé les possédaient encore en 1674, mais en 1693 le propriétaire était Pierre Yvet, marchand. Après sa mort, sa veuve et ses enfants cédèrent le domaine en 1729 à Antoine Bazin le jeune, procureur à Moulins, et Jeanne Deguet, son épouse. (Voir les Prodats.) Michel Bazin, pro-

cureur-ès-cours de Moulins, avait en 1779 les Billauds, qui furent vendus en 1787 à M. Millet probablement par ses héritiers.

6° Le domaine de *Beauregard* appartenait en 1561 à Suzanne Feydeau, veuve de Jacques de la Croix, contrôleur du grenier à sel de Moulins, et à François de la Croix, lieutenant-général de la châtellenie. Après la possession de la famille de Lorme, Beauregard fut acheté le 10 avril 1647 par Isaac de Sacconyn, dont le fils Rodolphe le vendit le 30 août 1659 à Sébastien Maquin, marchand grossier à Moulins. Celui-ci subrogea à sa place le 17 novembre suivant François de Culant, seigneur de Laugère, lequel un peu plus tard céda à la famille Semyn le susdit domaine. Beauregard comprenait alors les Galopiers, la Tuilerie, la dîme du Monceau, et celle des Raymonds qui n'appartenait plus à la cure de Bressolles, mais se partageait avec les chanoines de Moulins.

A la mort de J.-B. Berger, seigneur de Beauregard, ses héritiers furent les trois enfants de Pierre Hugon et d'Henriette Baugy, c'est-à-dire mesdames de Reugny et Bruneau de Vitry, et Jacques-Louis Hugon de Pouzy. Ce dernier étant décédé sans enfants en laissant le quart de ses biens à sa femme Henriette Valette de Bosredon, celle-ci et madame de Reugny vendirent leur part de Beauregard et des Galopiers à M. Ménage le 27 février 1757. Le 9 août 1769 Pierre-Etienne Bruneau de Vitry, écuyer, seigneur de Fourchaud, Rochefort (Besson) et Champlévrier (Chiddes, Nièvre), représentant sa mère Henriette Hugon décédée, vendit à M. Ménage les cinq douzièmes restant de la même terre.

M. Ménage fit encore les acquisitions suivantes : en 1752 un bois aux *Beurres*, de Thérèse Jobier, veuve de Jean Salomon, employé dans les affaires du roi, et de Madame Château, née Salomon ; 30 novembre 1767 le vignoble de *Bien-Assis*, situé près de l'ancien cimetière, acheté de Gilbert Falier, procureur, et Jeanne Papon, sa femme. Ce bien, qui venait des Picaud, était probablement le même que la *Châtillonne* déjà mentionnée (Voir les Bassets). Le 10 avril 1780 il acquit les vignobles du *Pavillon* et de la *Beline*, situés au sud-est du château, de Claudine Michel des Salles, qui les tenait de ses parents.

M. Ménage, baron de Bressolles, mourut en 1783, laissant, outre Madame Millet, une fille aînée, Françoise-Elisabeth-Eléonore Ménage, veuve de Charles-Germain, marquis de Bournel, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Monchy, et un fils, né du second mariage, nommé François-Camille. Ce dernier en 1784 s'intitulait baron de Bressolles, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et lieutenant aux dragons de Conti ; il ne paraît pas s'être marié.

7° *Les Carrons* étaient en 1791 à Jean-Nicolas-Marie des Chaises, officier d'infanterie, ci-devant seigneur du Chezaud (Doyet).

8° Un acte sous-seing privé du 23 messidor an IV entre les frères Jacques et Charles Taillandier, marchands à Moulins, et Madame Millet, née Ménage, nous apprend que les premiers avaient acheté l'église de Bressolles des deniers de cette dernière, dont ils étaient les prête-noms. L'église fut rendue au culte après le concordat, et prêtée à la commune jusqu'à la construction de l'église provisoire élevée sur la place du bourg vers 1840. Les châtelains fournirent en outre le mobilier et les ornements nécessaires : on doit donc à Madame Millet la conservation de l'église, et par suite de l'exercice du culte catholique à Bressolles.

9° La terre de Bressolles, avec Beauregard et les Galopiers, fut affermée successivement à deux maîtres de poste, d'abord en 1776 à Jean Martinat, demeurant à Noyant, puis en 1787 à Gilbert Tortel, propriétaire de la Velatte. Dans le bail étaient compris les droits de laide dus aux seigneurs de Bressolles en avril et juin sur les poteries et la verrerie des marchés et foires de Moulins. Ce droit se partageait avec M. de Saincy, seigneur d'Orvalet (Lusigny), ainsi que le bail fait aux bouchers de Moulins pour les pieds de bœuf (?).

10° Les seigneurs de Bressolles jouissaient d'un droit de chauffage, pacage et chasse dans la forêt de Moladier, octroyé par le duc de Bourbon le 10 décembre 1414. Ils avaient notamment le droit de prendre 20 cordes de bois et la charpente nécessaire à l'entretien des bâtiments. Louis XIV supprima en 1671 ces droits de chauffage dans les forêts de l'Etat, mais ils furent remplacés par une indemnité. En 1788 le seigneur de Bressolles touchait de ce chef la somme de 88 livres 12 sols 6 deniers.

— Les notes laissées par Chazaud aux Archives départementales nous donnent les renseignements suivants : 1° En février 1310 eut lieu le mariage d'Isabelle, fille de Jean, sire de Bellenave, et de Marguerite Fercharde (Bréchard) avec Perrin de Veauce, seigneur du Chastelar. 2° Le fonds Clérambault, tit. scell. vol. 12 et 13. Bibl. nat[le], contient les sceaux de plusieurs membres de la famille de Belleperche, et leurs armoiries ne sont pas celles des Bréchard, auxquels on croyait pouvoir les rattacher. Robert, sire de Belleperche, chevalier, 1364, porte un croissant seul, qui est surmonté d'un lambel sur le sceau de Mathieu de Belleperche, écuyer, 1369. Enfin Jean de Belleperche, *miles*, 1297, ajoutait au croissant et au lambel une fleur de lys en pointe. Le célèbre évêque Pierre de Belleperche, mort en 1307, eut pour héritier son frère appelé Guillermin de Villars. C'est seulement dans la suite que les Bréchard sont devenus seigneurs de Villars à Villeneuve-sur-Allier.

DU B. DE S.



Notes archéologiques sur Isserpent

Comme suite à la note lue en séance du 6 juillet dernier, et insérée au procès-verbal de cette séance, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu, quelques jours après, à Isserpent, avec M. l'abbé Meilleroux. — En arrivant à ce bourg, j'ai constaté que l'église, le presbytère, plusieurs habitations et leurs jardins, ainsi qu'une bonne partie de la place publique, occupaient une grande plate-forme d'une superficie de près de cinquante ares, d'après le cadastre, de forme quadrangulaire, à angles arrondis, exhaussée par les déblais d'un large fossé, dont on voit les restes encore remplis d'eau dans certaines parties, et à sec ou partiellement remblayés ailleurs.

Ce devait être l'emplacement du château féodal des seigneurs d'Isserpent, château dont il ne reste aucune trace. Les fondations de toutes les constructions relativement modernes, même celles de l'église qui a été restaurée il y a peu d'années, n'ont permis de découvrir aucun vestige intéressant des substructions anciennes. Seul le puits communal, si c'est l'ancien puits du château, pourrait fournir quelques débris de cette ancienne demeure seigneuriale. Il faudrait pour cela procéder à un curage.

Dans la soirée nous sommes allés, à peu de distance du bourg, sur la propriété de Beauplan, où M. de Fraix fait, en ce moment, exécuter une fouille assez profonde, à travers une butte artificielle d'environ vingt mètres de diamètre à la plate-forme supérieure. Cette butte était autrefois entourée d'un large fossé, sans doute rempli d'eau, car un petit ruisseau coule non loin de là. Le fossé est aujourd'hui aux trois quarts comblé et le mamelon a été joint à un pré. Cette butte est dans le val, entre deux côteaux, dont l'un, celui du midi, est très élevé ; c'est là qu'est situé le château moderne de Beauplan, encadré de belles plantations d'arbres et d'une vaste prairie.

Jusqu'à présent les fouilles n'ont fourni aucun objet de vitrine, mais des débris de tuiles à rebords et de recouvrements ; ils dénotent les

restes de couverture d'une tour d'observation annexée à un poste militaire gaulois ou romain. Ce poste devait se relier à d'autres du même genre. Quelques fragments de poteries romaines grossières ont été mis au jour et aussi des cubes de pierre de taille, au nombre de six, assez bien taillés sur toutes faces, ayant environ 0m,60 × 0m,40 × 0m,45 (peut-être en existe-t-il d'autres à trouver ?). Ces pierres séparées les unes des autres, dans un même alignement et au même niveau, devaient, suivant toutes probabilités, servir de base aux poteaux de la charpente de la tour ?

Le lendemain, nous nous sommes rendus au Rez de la Mine de Fer de chez Gadet (1), situé à environ 5 kilomètres à l'est d'Isserpent ; nous nous sommes arrêtés au domaine de La Challe, chez M. Bartassot, qui nous a montré deux petites haches celtiques polies qu'il avait trouvées dans sa terre de La Challe, au pied du monticule de la mine. L'une est en serpentine de 0m,095 de long et l'autre en fibrolithe de 0m,0053 ; je les lui ai demandées pour le Musée et il me les a remises à notre retour.

Nous avons ensuite contournés la côte, afin d'examiner les minages pour plantations de vignes exécutés par M. David. C'est là que furent recueillies par lui les monnaies romaines, précédemment décrites. Ce terrain à mi-côte, situé au midi et sur une même ligne d'environ 200 mètres, est rempli de fragments de poteries gallo-romaines de toutes natures, la plupart grossières, mélangées pourtant de débris rouges provenant de tasses ou coupes, dont les bords sont ornés de feuilles de lotus : on y voit aussi beaucoup de tuiles à rebords, des fragments de meules à bras et d'autres plus petites servant dans les ménages ; elles sont en arkose. Dans la tranchée encore ouverte, d'environ 0m,70 de profondeur, j'ai remarqué l'amorce d'un mur en pierre, perpendiculaire à cette fosse. Si ces fouilles étaient méthodiquement faites, il est certain que l'on retrouverait toutes les habitations, ayant leurs murs latéraux comme celui-ci, et les murs de fond adossés au coteau ; le mur de devant étant souvent remplacé, soit par des poteaux de bois, des piles de briques ou des piliers en pierre qui soutenaient le pan de la couverture qui était en appentis ; le poids des tuiles à rebords ne permettant pas de faire des toitures à deux pentes (2).

(1) M. Frobert, fils de notre confrère, m'a signalé, entre la gare et le village d'Arfeuilles, un autre lieu dit : le Rez de la Mine, situé sur une éminence.

(2) La tradition de ces constructions s'est conservée dans le département de la Loire, où les hangars de la majorité des fermes sont soutenus par des piles rondes ou carrées, en briques.

Toutes ces maisons, afin de conserver leurs façades à l'aspect du midi, et d'être établies avec très peu de déblais, devaient se suivre, sur un même alignement, de l'est à l'ouest (comme je l'ai remarqué au Beuvray) et la grande superficie de ces substructions donne à supposer qu'il y avait peut-être plusieurs rangées parallèles d'habitations, formant ainsi un village de mineurs (1) qui exploitaient, dès les premiers siècles du monde, cette mine de fer, riche de 45 à 50 °/₀. M. David a depuis recueilli dans cette fouille cinq autres monnaies de bronze, dont une de Faustine, d'un grand module et un petit piochon de fer qu'il a offert à l'abbé Meilleroux et qui, probablement, a dû être forgé avec du fer provenant de cette mine.

Nous n'avons pas eu le temps de descendre jusqu'à la Besbre qui coule à moins d'un kilomètre de là, pour rechercher l'endroit où étaient indubitablement installées les forges à la catalane, où l'on affinait le fer, car il n'y a pas d'eau sur le rez et il est certain que c'était plutôt par des trompes à eau que par des soufflets que ce métal devait être traité, ce qui doit avoir donné lieu à de nombreuses scories.

De la plate-forme du rez, qui est à l'altitude de 423 mètres, on découvre un splendide horizon d'une grande étendue, excepté au midi et au sud-est, où il est borné par la jolie rivière de Besbre et par la Montagne bourbonnaise qui découpe en bleu foncé sa silhouette moutonnée sur le ciel.

Voici à nos pieds la profonde tranchée qui, tout entière dans le fer en roche, a due être commencée dès avant notre ère, par les Celtes ou Gaulois, continuée par les Romains en travers du monticule du nord-est au sud-ouest et a été déblayée encore depuis ; un fouillis de buissons et de ronces indique un puits de recherches, foncé sur un peu plus de 20 mètres de profondeur, où on en a arrêté l'extraction.

Plus loin, le carreau de la mine, où sont restés quelques morceaux de minerai des dernières expéditions, car ce gisement a été réexploité il y a environ 45 ans, par les usines du Creuzot et de Commentry, mais les frais de transport par voitures de là à Lapalisse étant trop onéreux, les extractions ont cessé, pour se reporter sur les fers de Mokta et de la Mouzaïa qui, quoique beaucoup plus éloignés, donnaient de meilleurs résultats ; néanmoins le tréfonds de cette mine a été aliéné pour une durée de cent ans.

M. Bartassot nous a promis de labourer plus profondément que d'habitude sa terre de la Challe et nous fera savoir s'il y trouve des traces d'habitations ; puis, il nous a conduit dans la grande pièce

(1) M. l'abbé A. Desrosiers, curé de Châtel-Montagne, croit y voir une ville et des rues.

de terre du rez de la mine où gît *la pierre qui danse*, à ce que l'on prétend ? C'est un bloc de granit de forme cubique, d'environ 2 mètres sur toutes faces, posé sur un autre de même surface, qui est seulement de $0^m,25$ à $0^m,30$ en saillie au-dessus du sol ; le premier porte sur le second sur toute son assise, à l'exception qu'il est échancré sur sa base de l'angle nord, d'environ $0^m,40$ de large, sur $0^m,30$ de haut. Nous avons constaté que cette pierre ne peut en aucune façon bouger. Son poids est d'environ 17 tonnes. A un mètre de celle-ci, on voit deux autres pierres de même nature. Profondément enfouies dans le sol, elles émergent d'environ $0^m,60$, par deux crêtes arrondies et qui se touchent par le bas. Ces quatre pierres brutes sont les seules visibles sur le rez, complètement cultivé, à l'exception de la tranchée d'extraction du minerai. Ce sont bien là de grosses pierres brutes naturelles ou mégalithes. Les visionnaires de l'archéologie préhistorique ne manqueront pas de les baptiser monument druidique et de discourir à leur sujet ; c'est pourquoi je les leur signale, sans y attacher la moindre importance. Pour moi ce sont des témoins purement géologiques et rien autre chose.

En 1885, étant en excursion dans les montagnes de la Loire, au hameau de Vial, près de Saint-Georges-en-Couzan, j'ai recueilli, au milieu de tuiles à rebords, près de ruines antiques, trois fragments de minerai de fer en roche, qui semblaient être, eu égard à leur pureté, du fer déjà fondu. Je les montrai à M. Grand'Eury, l'ingénieur des mines, bien connu par ses travaux, à Saint-Etienne, qui ne connaissait aucun gisement semblable dans le département de la Loire. Depuis, j'ai reconnu que ces échantillons étaient en tout semblables au minerai d'Isserpent, d'où ils avaient dû être apportés dès les premiers siècles comme un précieux métal.

Près de là, on voit un gros bloc de granit creusé en auge, désigné comme « *le lit de Saint-Martin* » et un autre bloc de même nature, sur lequel est une petite cuvette de $0^m,15$ de diamètre, dans laquelle on prétend qu'il y a toujours de l'eau, malgré la sécheresse.

Au milieu des maisons du hameau on voit un puits, dont l'ensouchement est formé de grosses pierres se touchant, sans mortier et dont le toit est formé d'une seule grande dalle horizontale surmontée d'une croix et d'un socle de pierre, de plus de deux mètres de haut, sur laquelle sont sculptés le Christ et la Vierge. Tels sont les renseignements archéologiques que j'ai pu recueillir au cours de cette excursion.

BERTRAND.

15 Septembre 1903.





CHRONIQUE

Le numéro du *Courrier de l'Allier* du 27 avril 1904, a publié sous la rubrique *Diou — Archéologie*, une lettre de notre collègue M. Bertrand.

Dans cette lettre, le savant conservateur du Musée départemental remet au point la trop fantaisiste communication faite au même journal le 18 mars dernier, sous la signature *Gallo-Romain*, au sujet d'anciennes trouvailles faites à Diou.

Nous devons savoir gré à notre confrère d'avoir coupé les ailes à un beau canard archéologique. Il semble même que M. Bertrand a su découvrir l'heureux père du dit canard, père qui, en ce cas, n'en serait pas à sa première couvée. T.



Le 14 avril 1904, notre confrère M. l'abbé Desnoix, curé de Couleuvre, a prononcé dans l'église de Meaulne (Allier), au mariage de M. Augustin Desjeux et de Mlle Marie Barathon, l'allocution de circonstance. A l'élévation des idées, à la sobriété du style, cette allocution joint le mérite d'une brièveté que n'ont point tous les discours similaires. Elle a fait l'objet d'une petite plaquette imprimée à La Chapelle-Montligeon (Orne).

***

Dans son numéro du 25 mars 1904, sous la signature : A. de B. d'A. (probablement Anatole de Bremond d'Ars, Mis de Migré), *la Revue des Questions héraldiques* continue, sous ce titre : *Familles féodales éteintes ou oubliées. — Les Seigneurs d'Albin (issus des anciens comtes de Rouergue),* l'histoire de la maison d'Albin de Valzergues. On y voit, page 576, qu'Anne d'Albin de Valzergues, fille de Marc, écuyer, seigneur de La Chassagne et autres lieux et d'Eléonore de Chambord, laissa, en 1740, le château de La Chassaigne à Mlles de Mareschal de Franchesse, ses cousines germaines, comme étant filles de Charlotte de Chambord, sœur de sa mère, et de Louis de Mareschal, écuyer, seigneur de Franchesse. Au bas de la page, une courte note rappelle que la famille de notre confrère Xavier de Mareschal est l'une des

plus anciennes du Bourbonnais. Comme depuis Guillaume Mareschal, damoiseau, seigneur de Cressanges, vivant en 1310, cette maison a donné notamment neuf chevaliers à l'ordre de Malte.

Dans la même *Revue des Questions héraldiques* (août 1903), M. René Bittard des Portes, fils du Général, a publié, sous le titre : *Derniers Pupilles*, l' « Etat des Elèves existant dans les Ecoles militaires de la République ». C'étaient de jeunes gentilshommes admis à la fin du règne de Louis XVI, à cause des services militaires de leur père. Le ministre de la guerre Bouchotte proposait leur licenciement immédiat parce qu'ils étaient nobles (Rapport du 9 septembre 1793). Parmi ces « pupilles », nous relevons les noms suivants intéressant le Bourbonnais :

A Brienne. — « Etienne Jacques de Finance, reçu le 23 septembre 1788. « Son père réside à Lochers par Clermont ».

A Auxerre. — « François de Finance de Valcourt, reçu le 28 septem- « bre 1788. Son père réside au Neufour près Clermont en Argonne ».

A Effiat. — « Claude-Sébastien Roy de La Chaise, reçu le 10 septembre 1787. « Son père ancien capitaine d'infanterie, réside à Moulins. »

Ph. T.

***

Le Musée du Louvre vient d'acquérir une *Sainte Marthe* présentant une donatrice. Ce tableau qui figure en ce moment à l'exposition des Primitifs, à Paris, après avoir fait partie de la collection de M. de Somzée avait été récemment acquise par un marchand de tableaux de Londres. La Sainte Marthe en question est attribuée au « *Maître de Moulins* » considéré aussi comme l'auteur du fameux tryptique dont s'honore notre Cathédrale.

***

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre collègue M. l'abbé Joseph Clément vient d'être nommé inspecteur de la *Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques,* dans le département de l'Allier. C'est un honneur qui rejaillit sur notre Compagnie et continue une tradition, car M. l'abbé Clément succède à notre regretté confrère le commandant Emile Aubert de La Faige.

Dans son numéro de mars 1904, la *Revue des Questions héraldiques,* organe mensuel des membres du *Conseil héraldique de France*, a en quelques lignes rendu un chaleureux hommage à notre ami Aubert de La Faige. Le commandant Aubert appartenait à cette association d'érudits travailleurs.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 6 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. L. MANTIN

Étaient présents : Mme la Ctesse Louise de Fradel, chanoinesse, MM. Bernard, abbé Berthoumieu, abbé Bouillon, René Chabot, Delaigue, Flament, Guillaumier, Milcent, Mitton, Queyroi et Tiersonnier.

— S'étaient fait excuser : M. de Quirielle et M. l'abbé Clément.

— M. Tiersonnier est adjoint à M. Bernard pour la rédaction du procès-verbal. Celui de la dernière séance est lu et adopté.

— Le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Bouillon, qui remercie.

— M. Mantin annonce que conformément à la délibération du 7 mars 1904, il a fait, avec les autres membres du bureau, les déclarations prévues par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août suivant. Notre Société jouira donc désormais de la capacité donnée par la loi aux associations semblables à la nôtre. Il dépose le dossier de l'affaire pour qu'il soit versé aux archives.

— M. Mantin donne connaissance du *Bulletin du Comité des Beaux-Arts des départements*, en date du 21 mai 1904. Le ministre a fixé la 29e session des sociétés des beaux-arts des départements, au 14 juin 1905. Elle se prolongera jusqu'au 17 et aura lieu à l'école nationale

12

des Beaux-Arts, à Paris. Une lettre circulaire de M. H. Marcel, en date du 21 mai 1904, indique les conditions à remplir par les mémoires et les délégués qui pourraient être envoyés. Les mémoires devront être adressés *au Directeur des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, bureau de l'Enseignement avant le 15 mars 1905.* Les Présidents des Sociétés devront faire connaître, avant le 1er mars 1905, la liste de leurs délégués. Il est convenu que M. Tiersonnier accusera réception.

— Sur l'invitation qui lui est faite, M. Tiersonnier lit deux passages d'une lettre de M. R. de Quirielle. Dans le premier, notre Président annonce que M. le Mis de Chabannes La Palice a accueilli le plus gracieusement du monde notre projet de visite au château de La Palisse, entre 4 et 5 heures. Le Mis de Chabannes pousse même la courtoisie jusqu'à laisser entendre qu'il a l'intention de faire préparer *un buffet* pour les excursionnistes affamés par le grand air et l'admiration. On ne saurait être plus hospitalier, et nous adressons dès à présent tous nos remercîments à notre aimable compatriote.

Le second passage vise les photographies utiles au compte rendu de l'excursion. M. de Chabannes a bien voulu donner toutes les autorisations possibles. M. de Quirielle est d'avis qu'il faudrait faire appel au concours d'un photographe de métier. Il s'offre à hospitaliser l'artiste et à le piloter, soit avant, soit après l'excursion. Notre Président, on le voit, n'est pas en reste d'amabilité. Il nous invite à faire étudier la question par la Commission du *Bulletin.* Ce vœu est adopté.

A propos d'un paragraphe de la dite lettre traitant des Primitifs, une intéressante conversation s'engage. M. Mantin donne lecture d'un fragment du *Temps,* n° du 19 mai 1904, relatif à la signature de Jean Perréal. *(Voir la Chronique.)*

Le Baron Maxime Trigant de Latour, demeurant à Cercoux (Charente-Inférieure), nous offre son *Manuel du chercheur, du curieux et de l'amateur d'histoire et de vieux livres, indispensable aux lecteurs de papiers anciens.* Une gracieuse lettre accompagnant cet envoi indique que cet ouvrage, publié à 3 fr. 50, sera laissé au prix de 2 fr. 25 à tous ceux d'entre nous qui en feront la demande à l'auteur. M. Tiersonnier ajoute quelques mots sur le but et le plan de ce manuel.

Toujours jeune et infatigable, notre confrère M. Henry Faure veut bien donner à notre bibliothèque le vif et alerte libretto d'un opéra comique en deux actes dont il est l'auteur : *La pupille de Figaro.* Le titre est éloquent ; aussi est-ce sans étonnement qu'on retrouve un Figaro toujours fin mais bedonnant, un Almaviva qui jusqu'à son dernier soupir aimera les petites femmes ; un Lascarille incandescent ; un jeune Bartolo qui, par sa finesse, semble le fils naturel et spirituel

de Figaro ; enfin, une Candida pleine de charmes dont la naïveté est... inquiétante. Dans un de ses contes les plus spirituellement lestes, La Fontaine nous a dit comment l'esprit vient aux filles. Si celui de Candida n'a point pareille source, m'est avis que cela ne tardera pas. *(Voir la Bibliographie.)*

M. l'abbé Peynot offre un exemplaire de son ouvrage sur Saint-Yorre *(Voir la Bibliographie)*, et M. Bouchard un exemplaire du tirage à part de son mémoire sur *Gilbert Sève, Pierre Sève, peintres moulinois* (Moulins, Auclaire, 1904), paru au *Bulletin*. De son côté, M. l'abbé Bouillon nous fait hommage d'une intéressante plaquette imprimée en 1898 à Souvigny (Allier), par D. F. Iehl. Imprimerie des Bénédictins de Cluny. *Vie du R. P. Stanislas Lapierre et restauration de Sept-Fons.*

M. Mantin adresse des remerciments à tous les donateurs.

— M. Tiersonnier est chargé d'aviser M. Janin qu'il pourra faire figurer le nom de la Société d'Émulation dans la liste des souscripteurs de son histoire de Montluçon, étant donné que cette insertion n'entraîne de notre part aucune contribution financière. (Voir la décision du 11 avril 1904, *Bulletin*, page 104).

— M. Tiersonnier appelé à signaler, dans les publications reçues depuis la séance de mai 1904, les articles qui nous intéressent plus particulièrement, s'exprime en ces termes : « Nos confrères de l'*Aca-*
« *démie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, nous ont envoyé le
« tome X de leurs *Mémoires* (1903). J'y relève un travail de M. Des-
« costes, intitulé : « *Les Emigrés en Savoie, à Aoste et dans le pays de*
« *Vaud (1790-1800), d'après des documents inédits.* » Il y a dans ces
« pages et dans les listes fort bien dressées qui les accompagnent, de
« précieux renseignements pour l'étude de la vieille société française.
« On trouve confondus des nobles, des prêtres, des négociants, des
« artisans ; toutes les classes sociales sont plus ou moins représentées.
« Dans ces listes on rencontre plus d'un nom intéressant le Bourbon-
« nais, tels par exemple *d'Affry, Anjobert, de Bard....* Toutefois deux
« émigrés sont seuls nettement indiqués comme bourbonnais, ce sont :
« *Étienne-François Giraud des Écherolles,* maréchal de camp, et son
« fils *Joseph,* âgé de 15 ans. Le maréchal de camp, mentionné comme
« âgé de soixante-sept ans, est dit avoir quitté son pays en janvier
« 1794, arrivé à Lausanne les même mois et an et parti de cette ville
« le 29 janvier 1795.

« Nos collègues savoyards nous envoient aussi une *table des noms*
« *de lieux, de personnes et des matières* contenues dans leurs mémoires

« depuis l'origine. Cela me fait songer que pour nous, hélas ! la table « n'est pas près... d'être servie.

« A nos hommes de science, je signalerai dans le *Bulletin de la « Société philomatique vosgienne,* 29ᵉ année, 1903-1904 ; de M. Charles « Claire : *les Plantes utiles et remarquables de la flore des Vosges* et « aussi : *Exposition mycologique des 11, 12 et 13 octobre 1903 à « Saint-Dié.*

« *La Revue de l'Agenais,* nº de mars-avril 1904, publie sous la signa« ture de M. Ph. Lauzun, un article intitulé : *Le château de Verets et « les ducs d'Aiguillon.* C'est l'analyse d'un livre de M. l'abbé Bosse« bœuf. Dans cet article, je relève les noms suivants ayant quelque « intérêt pour le Bourbonnais : p. 105, Pierre Forget, seigneur de « Fresne, qui acquit Veretz, en Touraine, en 1595. — P. 107, les « Coiffier d'Efflat.

« Quant au 21ᵉ volume (1903), des *Notices, mémoires et documents* « publiés par *la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire « naturelle du département de la Manche,* il donne une intéressante « contribution à l'histoire de l'instruction. L'article intitulé : *L'ins« truction publique dans les diocèses de Coutances et d'Avranches avant « 1789,* est dû à la plume de M. l'abbé A. Lerosey. On y trouve des « renseignements d'ordre général dont les érudits du Bourbonnais « peuvent faire leur profit. Des documents nouveaux d'une authen« ticité incontestable réfutent une fois de plus la vieille rengaine, le « banal cliché de certaines individualités, aux termes duquel le sys« tème du clergé catholique est de tenir le genre humain dans l'igno« rance pour le mieux asservir.

« Dans le numéro de mai 1904, de la *Revue scientifique du Bour« bonnais,* figurent d'intéressantes communications de nos confrères « MM. Ernest Olivier, G. de Rocquigny-Adanson, etc... A la biblio« graphie, un compte rendu flatteur des *Ichneumoniens,* de notre « collègue M. l'abbé Berthoumieu, savant travail qui constitue le « 18ᵉ fascicule des *Genera insectorum,* publié à Bruxelles par « M. Wytsman.

« Au cours des divers articles publiés par le *Bulletin historique du « diocèse de Lyon, numéro de mai-juin 1904,* j'ai relevé plusieurs « noms intéressant le Bourbonnais. P. 75. Le 19 décembre 1593, les « chanoines de Lyon sont avertis du décès de Marc de Saconin de « Pravieux. P. 78 et 79, trois religieuses de la famille de Lestrange « sont mentionnées au début de la Révolution à l'abbaye de Saint« Pierre de Lyon. P. 81, dans l'obituaire des capucins de Charlieu et « de Tarare, « Vénérable Père Marc de Saint-Bonnet ou de Stivareille,

« prêtre, novembre 1647 ». La mention « de Stivareille » doit sans « doute se lire d'Estivareille.

« Le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de La Morinie* « (1904, 1[er] fascicule), publie la fin d'une communication de M. l'abbé « A. Collet, curé de Wavrans sur l'Aa, relative au *tumulus préhisto-* « *rique de Lumbres* et aux six gisements de l'industrie lithique décou- « verts à Elnes et Wavrans sur l'Aa (Pas-de-Calais). De cet article, « dont je recommande l'étude à tous nos fervents de la préhistoire, « je ne veux signaler ici que les deux points suivants : 1° P. 368. Gise- « ment du Breuil. M. l'abbé Collet mentionne des découvertes faites « sur ses indications et son initiative par les enfants du village :

« Nous devons ainsi, dit-il, à l'attention éveillée de nos plus jeunes cher- « cheurs, une collection merveilleuse d'objets minuscules, très caractérisés « du plein néolithique.

« Il y a d'abord de nombreuses petites lames, effilées, transparentes comme « l'agathe, affectant les genres les plus variés des grands types : lancéiformes « (Pl. VI, fig. 30), ovalaire, en losange, triangulaire, à base concave ou con- « vexe, pédonculée ou non, à ailerons ou sans barbelure aucune.

« Elles étaient accompagnées d'autres infimes instruments, tels que per- « çoirs, couteaux, grattoirs, etc.

« Nous n'essaierons pas de savoir si toutes ces mignonnes pièces, qui « semblent vraiment mieux faites pour avoir servi à des pygmées qu'à des « enfants eux-mêmes, constituaient plutôt des objets de luxe, simplement « des joujoux, que des engins pour la chasse des petites bêtes, des oiseaux « par exemple. Quelle que soit l'opinion admise sur leur rôle, la valeur des « observations reste la même, c'est-à-dire que ces flèches de fée, entre autres, « traitées avec une sûreté de main aussi prodigieuse, témoignent sans « conteste de l'habileté et des goûts d'un être civilisé. »

« 2° Page 370, M. l'abbé Collet fait observer que tous les objets « signalés par lui sont dus à ses recherches et proviennent de sa rési- « dence. « Ce sont, par conséquent, des documents indiscutables, « d'une absolue authenticité. »

« Il m'a semblé utile d'insister sur les minuscules instruments de « silex signalés plus haut, car je me souviens qu'il en a été présenté « de semblables ou d'analogues à notre Société et que l'on a lon- « guement discuté sur leur authenticité et leur usage.

« La *Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts* vient de nous « adresser un volume fort intéressant qu'elle a fait éditer : *L'abbaye* « *Saint-Martin de Nevers de chanoines réguliers de Saint-Augustin,* « par M. le chanoine André Sery. J'y relèverai seulement quelques « noms ou faits intéressants pour le Bourbonnais, renvoyant à l'ou- « vrage même pour les sources. P. 40... Petit sceau à un écusson de...

« à l'aigle de..., surmonté d'une crosse, qui est celui de l'abbé de « Vienne *(d'argent, à l'aigle éployé de sable)*. — P. 95. Vers la fin de « 1769, passage de saint Benoît Labre, qui se rendait de la chartreuse « de N.-D. des Prés de Neuville (diocèse de Boulogne) à la trappe de « Sept-Fonts (diocèse d'Autun). — P. 148. Mention de Girarme de « Jaligny et de son fils Gui Girarme, homme d'armes de *Monasterio* (?) « (8 octobre 1204). — P. 178. Gui de Toucy, seigneur de Basarne et « du Val (1339). — P. 185. Hugues de Bourbon, bourgeois de Nevers « (31 mai 1367), sans doute originaire du Bourbonnais. - P. 204. Jean « de Bonay, prieur de Saint-Romain (1439). »

— MM. Flament et Tiersonnier présentent une demande d'échange de publications faite par la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*. Cette question est renvoyée à la Commission du *Bulletin*, qui décidera.

— M. Milcent rend compte de ses démarches en vue de l'organisation de la prochaine excursion et reçoit des remercîments pour son zèle et son activité.

— M. Mitton parle de comparaisons que l'on semble pouvoir faire entre le clocher de Neuvy et celui d'Autry-Issard ou de Meillers. Il donnera une note archéologique à ce sujet, quand il aura pu approfondir la question.

— M. Tiersonnier lit un fragment de son étude sur le château et la châtellenie de Rochefort (communes de Saint-Bonnet-de-Rochefort et de Bègues, Allier). Ce fragment concerne Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo en Espagne, seigneur d'Ussel en Bourbonnais, à qui furent concédés des droits sur Rochefort, à la suite de son mariage avec Marguerite, bâtarde de Bourbon, en 1433. Villandrando a été un des plus célèbres capitaines d'aventures du XVe siècle, et son histoire se mêle à celle du Bourbonnais.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 10.

G. B. et Ph. T.

La Commission du *Bulletin* décide l'échange de publications avec la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*. Les deux sociétés s'entendront pour échanger ce qui sera possible en ce qui concerne les collections anciennes de leurs publications.





TUILES ÉMAILLÉES

PROVENANT

DE L'ÉGLISE DE MONTAIGUET

On vient de renouveler la couverture de l'église de Montaigüet (1), dont on a soulagé la vénérable charpente, en remplaçant les tuiles de son toit par des ardoises plus légères à porter.

La descente des matériaux proscrits a permis de vérifier avec certitude une particularité que l'anarchie du vieux couvert, trop souvent remanié, ne laissait, jusqu'ici, que bien vaguement soupçonner.

L'église de Montaigüet possédait, primitivement, un toit polychrome de tuiles émaillées. Celles-ci, en ce moment, jonchent par milliers les abords du sanctuaire, et fournissent abondamment les spécimens de chacun des tons qu'utilisèrent les mosaïstes-couvreurs. J'en ai mis la série sous les yeux de nos confrères à la séance de juillet dernier. Cette série comporte des tuiles émaillées en brun, en jaune et en vert, et d'autres, enfin, simplement *mouillées* d'une glaçure qui avive le rouge naturel de l'argile.

Ces tuiles, plates, dont les mesures, influencées par des caprices de cuisson, ne sont pas absolument uniformes, variant de 24 à 26 centimètres pour la longueur, et de 14 à 16 centimètres pour la largeur, sont généralement percées d'un trou d'attache, et offrent, au revers, le relief d'un crochet façonné au couteau. Elles n'ont d'émaillé que le « pureau », c'est-à-dire que la partie restant apparente après la pose, environ le dernier tiers de la surface totale. Enfin la rive inférieure est abattue en biseau, de façon à donner à l'imbrication plus de précision, d'homogénéité et de résistance au vent.

Le lecteur excusera cette description d'une minutie qui serait, sans doute, excessive, si elle ne s'appliquait pas à des matériaux et à une méthode de couverture dont les édifices anciens de notre province n'offrent guère d'exemples. Encore celui que nous fournit Montaigüet est-il manifestement d'*importation*.

L'église de ce bourg, autrefois collégiale, fut fondée et construite, en 1496 (1), par un cistercien grand bâtisseur, Pierre de La Fin, alors abbé de la Benisson-Dieu (2). Cet abbé s'intéressait fort à Montaigüet,

(1) Canton du Donjon, dans l'arrondissement de La Palisse.

non pas seulement parce que son monastère forézien y avait des biens considérables, mais encore parce que, le Forez et le Bourbonnais s'y rejoignant, lui-même y retrouvait la terre bourbonnaise qui était sa terre natale. Il le prouva bien quand, pourvu de la riche abbaye de Pontigny dans l'Auxerrois, il ne cessa pas d'être le bienfaiteur attentif de l'humble village.

A la vérité, lorsqu'il prit en main la crosse de la communauté auxerroise, il garda la Benisson-Dieu en commende, et même, — commendataire peu banal, — en acheva alors la restauration. Il faut remarquer, à ce propos, qu'il dota l'église de cette abbaye précisément d'une couverture de tuiles vernissées qui, plus heureuse que celle de Montaigüet, subsiste toujours, brillante et harmonieuse comme une housse en soie d'orient. Cette opulente coiffure nous renseigne, sans doute, sur ce que fut celle de notre collégiale, exécutée sous la même inspiration avec des tuiles d'une gamme de couleurs identique, et, très probablement, par les mêmes couvreurs.

Mais d'où venaient donc ces couvreurs, experts dans l'art charmant d'enluminer les toits ? Il n'est guère admissible que l'équipe de tels poseurs de tuiles ait pu s'improviser à Montaigüet, voire même à la Benisson-Dieu. Elle venait, vraisemblablement, du lieu où Pierre de La Fin, constructeur avisé, s'était initié aux avantages et à la beauté des toitures émaillées. Et ce lieu d'initiation, comment le situer mieux et plus naturellement qu'à Pontigny, si bien placé pour être l'observatoire excellent d'où l'on voyait luire au soleil les couvertures multicolores des édifices champenois ?

Au surplus, il est permis de conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que Pierre de La Fin ne tira pas seulement de cette abbaye les *ouvriers* et les *modèles*, mais encore les *matériaux*.

Pontigny dut posséder de très bonne heure les fabriques de tuiles et de briques qui constituent toujours son industrie prospère et réputée. L'hypothèse que ses premiers fours à tuiles furent allumés par les cisterciens est tout à fait plausible.

Ceci admis, l'effort est mince de supposer que notre abbé ait employé ses propres produits pour ses travaux personnels. Sans compter qu'en montrant les échantillons de sa fabrique abbatiale, il put espérer étendre sa clientèle en Forez et en Bourbonnais.

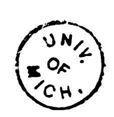
Mais il faut reconnaître que cet espoir, — si Pierre de La Fin l'eut jamais, — ne se réalisa guère.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) Acte de fondation (copie du XVIII[e] s.) aux archives Mnp[les] de Montaigüet.
(2) *Ibid.*



TAPISSERIE DE L'ÉGLISE DE LURCY-LÉVY (Allier)


UNIV.
OF
MICH.



LA TAPISSERIE FLAMANDE

De l'Église de Lurcy-Lévy



'ÉGLISE de Lurcy-Lévy possède une tapisserie de grande valeur et qui, par ce temps de recherches archéologiques, n'a pas manqué d'attirer l'attention des érudits. De ce nombre se trouve M. Tiersonnier, vice-président de la Société d'Emulation du Bourbonnais, qui nous a prié, au nom des membres de la dite société, de faire un rapport sur ce chef-d'œuvre de l'art flamand (1).

Cette tapisserie, qui mesure quatre mètres de hauteur sur trois de largeur, représente la guérison de l'aveugle-né. Voici la description de la scène offerte à nos yeux :

Le Christ est au centre, à sa droite saint Jean l'Evangéliste, saint Pierre et les autres apôtres. En face de Jésus, l'aveugle-né, à genoux, dans une attitude suppliante. Il tient à la main droite un bâton, une aumonière, et à son poignet droit est attachée une laisse blanche retenant par le collier un petit chien qui montre les dents et tire la langue. L'artiste a pourvu le pauvre infirme de genouillères, pour montrer dans quelle humble posture il sollicitait d'ordinaire la charité des passants. Levé vers les cieux dont il va bientôt contempler la lumière, le visage du malheureux est rayonnant de bonheur. A gauche du Sauveur, on voit les grands de la nation juive, vêtus d'habits somptueux, coiffés du bonnet hébraïque, chaussés de sandales. Quant au Christ, dont la tête est entourée de rayons lumineux, il est vêtu d'une longue robe, ornée seulement d'une bordure. L'artiste l'a représenté au moment où il touche de l'extrémité de ses doigts les paupières de l'aveugle. Tous les assistants, dans l'émotion de l'attente, dirigent leurs regards vers Lui. Les apôtres eux-mêmes, si souvent témoins des prodiges de leur Maître, semblent dans l'étonnement. Seul saint Jean regarde d'un autre côté, comme s'il ne doutait pas de l'usage que Jésus va faire de son pouvoir surnaturel.

Certains personnages secondaires sont eux-mêmes facilement reconnaissables, saint Pierre et saint Jean notamment. Le premier, un peu

(1) Voir procès-verbal de la séance du 3 août 1903, p. 257.

chauve, se tient les mains jointes, au premier plan ; le second imberbe, avec sa grande chevelure blonde, occupe près du Divin Maître une place de prédilection. Des phylactères gracieusement enroulés, portant des inscriptions sur lesquelles nous reviendrons se mêlent aux nuages qui couvrent une partie du ciel. Tels sont les points saillants de la composition.

Cette scène de la guérison de l'aveugle-né a du reste tenté plus d'une fois les artistes. Le Père Jérôme Natali entre autres, dans ses gravures éditées à Anvers en 1593, a interprété le même récit évangélique et sa composition présente de grandes ressemblances avec celle de notre tapisserie.

En étudiant cette dernière nous y trouvons l'ampleur, l'harmonie de composition, l'éclat, la somptuosité qui caractérisent l'école flamande. Le groupement des personnages, leurs attitudes, le chatoiement des étoffes, la magnificence de la décoration générale, sont d'un effet saisissant. Après trois cents ans elle n'a presque rien perdu de sa vigueur, de la vibrance de ses tons. On la croirait faite d'hier. Mais hélas ! le temps, ce grand rongeur, a été moins terrible pour elle que l'incurie et la négligence... Elle a ses bords en partie détériorés et on ne saurait trop le déplorer. Sans doute la tapisserie qui orne l'église de Lurcy est loin de valoir celles de François de Troy qui peignit l'histoire d'Esther, aujourd'hui au palais de Compiègne, mais elle tiendrait une place honorable parmi les merveilles réunies à grands frais dans certaines salles de notre manufacture nationale des Gobelins. Après l'Italie et la France, du reste, la Flandre est certainement le pays où, dans l'art de la tapisserie, la Renaissance s'est manifestée avec le plus d'éclat, d'originalité et de force.

Les tapisseries flamandes ont un cachet spécial, les scènes qu'elles représentent sont d'un caractère vécu, familier. Tout est vivant dans celle de Lurcy. Les personnages grimaçants qui semblent porter le tableau, les fleurs, les chimères, les armoiries, les heaumes, leurs cimiers et leurs lambrequins, parlent à l'imagination. L'aveugle-né sous les traits réguliers d'un adolescent, le Christ, parlent encore plus au cœur du chrétien. On voit que l'artiste a voulu symboliser sous les traits de l'aveugle les âmes droites et humbles qui reçoivent la doctrine révélée par le Messie, qui consentent à venir par Lui, à la lumière de la foi. Les juifs, au contraire, représentent les incrédules volontaires, qui voulant voir par eux-mêmes, par leurs propres forces, ferment obstinément les yeux à la lumière du Ciel, aux vérités révélées.

Mais nous avons une autre question à examiner. Comment cette tapisserie se trouve-t-elle dans l'église de Lurcy ? (1).
Les uns ont prétendu que la tapisserie avait été donnée jadis à l'église de Lurcy par un Levis qui l'avait rapportée des guerres de Flandre. D'autres ont soutenu que le donateur était Jacques Hardouin-Mansart lui aussi seigneur de Lévy (2). La vérité est beaucoup plus simple... et plus moderne ; mais n'est-il pas piquant de voir en un siècle qui se targue d'être positif une double légende naître et se développer sous nos yeux.

En réalité, c'est en 1865 que la tapisserie dont nous nous occupons a pris le chemin de Lurcy-Lévy. Voici en quelles circonstances :

Par décret impérial du 30 décembre 1864, M. l'abbé Delhomel était nommé curé de Lurcy-Lévy. Ancien vicaire de la paroisse, y ayant laissé un excellent souvenir, sa nomination comme doyen fut accueillie avec la plus vive satisfaction (3). Dès son arrivée, il rendit visite à la châtelaine de Lévy, M[me] Henri Thuret (4) qui l'appréciait beaucoup. Cette généreuse dame venait de recevoir de Nuremberg notre tapisserie et sur la demande du nouveau curé elle la donna

(1) Qu'il me soit permis, en passant, de rappeler que l'église de Lurcy-Lévy est romane. Elle n'a qu'une seule nef voûtée à plein ceintre et lambrissée. La tapisserie se trouve dans le transept, côté de l'Evangile.

(2) Jacques Hardouin-Mansart a été seigneur de Lévy de 1752 à 1759 et aussi de Champroux, Bouquetereau, seigneur et comte de Sagonne, dont le château jadis bourbonnais est en ruines sous les clématites et les herbes folles. — Sagonne est actuellement une commune de 643 habitants, canton de Sancoins (Cher), à 5 lieues de Lévy. — Jules Hardouin-Mansart fut anobli (lettres données à Versailles, au mois de septembre 1682, registrées à la Chambre des Comptes de Paris, le 17 mars 1683. Archives Nationales L., 6015, f° 88 v°.), pour services rendus en qualité de premier architecte du Roi, notamment pour ses travaux aux châteaux de Versailles et de Clagny, et pour la construction de la chapelle des Invalides, et aussi à cause des services de son oncle François Mansart, l'illustre architecte ; enfin à cause de ceux du père dudit Hardouin-Mansart « qui s'était acquis un mérite particulier auprès de nous, par son expérience consommée dans la peinture ». — La terre de Sagonne fut érigée en comté, en faveur des Hardouin-Mansart, au mois de juillet 1699. Bien que cette famille ait été possessionnée dans notre province et y ait séjourné avant 1789, elle ne figure pas dans l'*Armorial du Bourbonnais*, du Comte de Soultrait. Les armoiries enregistrées à l'*Armorial Général* de 1696 sont : *d'azur, à une colonne d'argent, la base, le chapiteau et le piédestal d'or, surmontée d'un soleil de même* ; *ladite colonne accostée de deux aigles* (alias : *phénix*) *d'or, affrontés et fixant le soleil.*

(3) Voir notre article nécrologique sur M. l'abbé Delhomel, curé-doyen de Lurcy-Lévy.

(4) Mme Henri Thuret fut la fondatrice de l'hôpital cantonal et de la bibliothèque populaire de Lurcy-Lévy. Elle est morte à Paris en 1882,

pour l'église de Lurcy. Du reste le fils de la donatrice, M. Daniel Thuret, nous a fait le récit de cette donation dans les termes suivants : « Quand M. l'abbé Delhomel, notre inoubliable pasteur, vint de Saint-Bonnet à Lurcy, dînant un jour à Lévy, il vit la tapisserie que ma mère ne savait où placer et lui dit : « Vous devriez me la donner en l'honneur de mon arrivée, pour l'église de Lurcy. » Et ma mère qui estimait beaucoup le bon curé y consentit volontiers. Il n'existe ni pièce, ni document au sujet de cette donation. Tout s'est fait dans une conversation amicale. »

C'est bien là le langage que plus d'une fois, nous a tenu de son côté M. l'abbé Delhomel, mais le témoignage du fils de la donatrice n'en est pas moins précieux. A n'en pas douter « la guérison de l'aveugle-né » est un don princier de la famille Thuret. Nous disons princier, à cause de sa valeur actuelle, qui, d'après les estimations de spécialistes, n'est pas inférieure à quinze ou vingt mille francs. Les tapisseries de cette époque, — témoin la vente Lelong, — sont en effet très recherchées.

Notre érudit compatriote, M. Régis Fourneris, dans sa notice historique sur Lurcy-Lévy, écrit à la page 67' : « On remarque dans « l'église de Lurcy une tapisserie allemande représentant Jésus guérissant l'aveugle-né. Cette tapisserie a été donnée par Madame Henri « Thuret. Le cadre a été acheté sur le produit d'une souscription. »

Comme M. Fourneris nous avions attribué cette tapisserie à l'école allemande, mais après avoir étudié les écoles flamande et allemande, après avoir surtout consulté des savants de ces deux pays, nous en sommes arrivé à cette conclusion que « la guérison de l'aveugle-né » appartient à l'école flamande.

Plusieurs professeurs de l'Université de Berlin (1), de l'école polytechnique et de l'Université de Strasbourg, ont essayé de traduire les inscriptions des quatre phylactères, ils ont conclu à l'unanimité, que ce n'était pas de l'allemand gothique mais, sans aucun doute, du bas allemand : « *Der text ist unzweifelhaft niederdeütch, keinesfalls* « *gothisch.* » Ce serait, d'après ces savants, un patois ou dialecte allemand comme il en existe encore tant aujourd'hui dans les diverses provinces de l'empire germanique.

A en juger par le caractère du tableau, écrit le savant docteur

laissant le souvenir d'une charité inépuisable. M. Viguié en prononçant son oraison funèbre a pu dire d'elle en toute vérité : « Sa vie fut un service aux autres, un élan, une générosité, un sacrifice, presqu'une immolation. »

(1) Notes fournies par notre distingué compatriote, M. Louis Lagarde, professeur à Berlin.

Behnecthe, auteur d'un livre sur la vieille argenterie de l'hôtel de ville de Lunebourg, le travail a dû être fait dans l'Allemagne du Nord vers la fin du XVIe siècle. Les inscriptions relèvent d'un dialecte spécial parlé dans le Mecklembourg, le Schlewig-Holstein et sur les côtes de la mer du Nord. Le dialecte usité aujourd'hui dans ces provinces diffère assez sensiblement de la langue du XVIe siècle. Les armoiries qui se trouvent au bas du tableau à droite et à gauche, sont celles de deux familles patriciennes de Lunebourg, ville de l'Allemagne du Nord ; à droite, celles des Witzendorb, à gauche, celles des Stæterroge (1).

Or ce dialecte dont parle le Docteur Behnecthe, n'est autre que la langue flamande du XIe ou XIIe siècle, fort répandue, à cette époque, sur les rivages de la mer du Nord, bien que la tapisserie ne soit que de la fin du XVIe siècle. Du reste M. Lorain, curé-archiprêtre de Saint-Amand-Mont-Rond, ancien auditeur à la Nonciature de la Haye, reconnut de suite à « notre tapisserie » les qualités de l'école flamande. Ce polyglotte distingué ne se contenta pas de nous donner son opinion, il consulta ses amis de la Haye et nous procura par l'un d'eux la traduction des quatre phylactères.

Voici la lettre que nous adressait en date du 2 décembre 1903 M. l'Archiprêtre de Saint-Amand :

« Mon cher Confrère, je vous ai fait attendre bien longtemps l'explication « de votre tableau, c'est. . . . . que cette explication était assez diffi- « cile. Sachant bien que ces inscriptions étaient non de l'allemand, mais du « hollandais (ou du flamand, c'est la même chose), j'ai dû l'envoyer en « Hollande.

« Voici le résultat de l'étude à laquelle s'est livré mon correspondant. Je « traduis sa lettre :

« Je suis resté quelques heures à chercher la solution de cet intéressant « problème. La langue de l'inscription est le hollandais ancien du XIe ou du « XIIe siècle, mais une langue mutilée, de sorte que la formation des mots est « très difficile à trouver, et qu'on ne sait pas quelle langue on a devant soi.

« Sur la feuille ci-incluse, j'ai d'abord reproduit la langue ancienne telle « qu'on la lit sur les banderolles. Pour plus de clarté jai dessiné une esquisse « de ces banderolles. Au-dessous j'ai traduit chacun des mots en hollandais « moderne. Celui qui ne connaîtrait pas le hollandais ancien serait inca- « pable de déchiffrer ces inscriptions, et je défie l'académie des inscriptions « de Paris d'en venir à bout. »

(1) L'opinion du Docteur Behnecthe et son identification des armoiries serait selon nous, *a priori*, un sérieux argument en faveur de ceux qui attribuent la tapisserie de Lurcy à l'école allemande, à moins d'admettre que les patriciens de Lunebourg n'aient fait faire la tapisserie en Flandre. (Note de la Commission du *Bulletin*.)

« Voilà, mon cher Confrère, enfin l'explication que vous cherchiez. Naturellement la traduction française littérale intercalée dans les lignes hollandaises est de moi. »

Ci dessous le texte des phylactères en hollandais ancien du XIe ou XIIe siècle, la traduction mot à mot du hollandais ancien et enfin le hollandais moderne.

Blindgeborene — Godd Zaligmaker — Phariséén.
Aveugle-né — Divin Sauveur — Pharisiens.
Evangelie volgens den H. Joannes hoofdstuk IX.
Evangile selon saint Jean chapitre IXe.

Blindgeborene : verset 38.
Aveugle-né.

her ich lowe — (Hollandais ancien — Texte de la tapisserie).
Seigneur je crois.
Heer, ik geloof — (Hollandais moderne.)

Good Zaligmaker : verset 38.
Divin Sauveur.

ick bin thow ghericht ùp dùsse werlt gekamê
Je suis pour le jugement dans ce monde venu
Ik ben ten oordeel op deze wereld gekomen,

updat dede nicht sen sende vierde ùn de sen
pour que ceux qui ne voient pas voyant deviennent, et ceux qui voient
opdat die niet zien, ziende worden, en die zien,

blint vierdê
aveugles deviennent
blind worden.

Phariséén : verset 40.
Pharisiens.

sin wi den oik blinth (1)
Sommes-nous donc aussi aveugles ?
Zÿn wÿ dan ook blind.

Good Zalimaker : verset 41.
Divin Sauveur.

wer gi blindt so hadde nene sunde nu gÿ kuent (1) *sprekê*
Seriez-vous aveugles, alors auriez-vous aucun péché ; maintenant vous pouvez parler :
waart gÿ blind, zoo hadt gÿ geene zonde ; nu gÿ kunt spreken :

wi sint sende, — so blift iuwe (2) *sunde*
Nous sommes voyant ; — ainsi demeure votre péché
wÿ zÿn ziende, — zoo blÿft uwe zonde.

Comme l'a fait remarquer à juste titre le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* dans son numéro de décembre 1903, page 394, nous devons faire observer ici, pour l'intelligence du texte

(1-2) *Spelling ietwat twyfelachtig.* — Lecture un peu douteuse.

cité plus haut, que ces légendes se rapportent à la fin de l'Evangile racontant la guérison de l'aveugle-né. (Saint Jean, IX, v. 41.)

Le récit évangélique fait allusion aux aveugles de naissance et aux incrédules, tous aveugles, dans l'ordre physique ou dans l'ordre moral. Les yeux, tels ceux de l'aveugle-né, s'ouvrent pourtant par la toute-puissance de la foi à la lumière du soleil ou à celle de la grâce ; tandis que les Pharisiens orgueilleux, refusant de croire aux miracles dont ils sont témoins, estimant « voir dans la lumière de Moïse », ferment les yeux à celle du Christ Sauveur, et deviennent par leur faute, en péchant, complètement aveugles au point de vue spirituel. Nous croyons devoir ajouter à cette note, déjà fort claire, que Jésus, dans le verset 41e : *Si cœci essetis, — wer gi blindt —*, prononce un double jugement. Il reçoit l'aveugle parmi les siens, lui donnant, en récompense de sa foi, la lumière des yeux et celle de l'âme. Il condamne les juifs parce qu'ils ferment sciemment les yeux à Sa lumière.

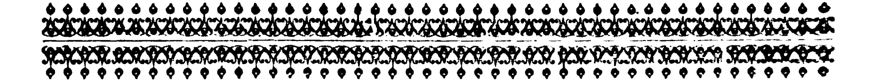
Comme nous l'avons vu « la tapisserie » aurait besoin d'être restaurée, et il serait désirable pour sa conservation qu'elle fût classée comme monument historique. Les démarches faites par MM. Delaigue et Tiersonnier ont été bien accueillies par M. Perrault-Dabot, inspecteur des Monuments historiques ; on peut donc espérer un prochain classement dont notre tapisserie est digne. Il s'agit ici, ne l'oublions pas, d'une œuvre remarquable à divers points de vue, notamment au point de vue de la fabrication, par certaines laines d'un beau bleu, caractéristique des meilleurs produits de l'art de la tapisserie. Aujourd'hui on s'efforce dans l'atelier de teinture des Gobelins de conserver les vieilles traditions et les belles couleurs en usage depuis les temps les plus reculés. Mais si les rouges fournis par la cochenille et la garance, les jaunes pris à la gaude sont parfaits, les tons bleus empruntés à l'indigo laissent à désirer. Aussi M. Guiffrey, directeur actuel des Gobelins, ne craint point d'écrire : « L'inventeur « qui dotera la teinture des laines et des soies d'un beau bleu, écla- « tant, solide, aura rendu le plus signalé service à l'industrie. »

Ce beau bleu, éclatant, solide, nous le rencontrons dans le chef-d'œuvre de Lurcy. C'est dire que « notre tapisserie » est vraiment remarquable. Ceux qui voudront contribuer au perfectionnement de l'art pourront l'étudier avec profit, et mieux que nous, mettre en relief ses beautés et sa richesse.

Abbé P. Desnoix.

Couleuvre, 15 janvier 1904.





ÉTUDE CRITIQUE

SUR

" Néris, Capitale des Gaules
Les Eaux de beauté "

Sous ce titre a paru, en 1902, un beau volume édité par M. E. Leroux, de Paris, dont l'auteur, M. Moreau, de Néris, a bien voulu m'offrir un exemplaire, avec une gracieuse dédicace. Est-ce pour cette raison que j'aurais dû me priver de le critiquer? Mais alors j'aurais été coupable envers la science archéologique, de laisser passer, sans observations, des assertions inexactes de nature à induire en erreur ses lecteurs d'aujourd'hui et ceux de l'avenir qui, ne voyant s'élever aucune protestation, seraient fondés à croire à leur réalité.

Je ne discuterai rien autre chose, laissant à M. Moreau la paternité entière du roman, du blason fantaisiste dont il gratifie Néris, et du titre de son ouvrage ; mais, je me fais un devoir de mettre au point ce qui concerne les découvertes archéologiques, sur lesquelles il s'est quelque peu égaré.

M. Moreau avait eu des devanciers, dans l'étude de la ville antique de Néris :

1° Le Docteur J.-F. Barailon avait fait éditer en 1806, chez Dentu, un volume ayant pour titre : *Recherches sur les peuples Cambiovicenses. — Sur l'ancienne ville de Néris, département de l'Allier.* — Les pages 115-174 traitent des inscriptions des monuments recueillies à cette époque, des thermes, des aqueducs, de l'amphithéâtre, du camp, des voies romaines, des découvertes de grandes statues en pierre et en bronze, etc.

2° L'*Annuaire du département de l'Allier* de l'an 1809, pages 62-74, donne en extrait le travail précédent et indique, en terminant, que l'on y trouvera de plus grands détails.

3° En 1822 parut à Paris, chez Mignère, un volume in-8° de 500 pages, intitulé : *Recherches historiques et observations médicales sur les eaux thermales et minérales de Néris en Bourbonnais, département de l'Allier,* par M. P. Boirost-Desserviers, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, etc. Ce volume, précédé en 1817 d'une brochure publiée sous le même titre, que nous n'avons pu nous procurer, contient 20 planches lithographiées, de plans, élévations de l'Etablissement, poteries, inscriptions, bas-reliefs, etc., et 165 observations de malades soignés par le docteur Boisrot, à Néris.

M. Moreau a puisé dans ces ouvrages une grande partie des renseignements historiques et archéologiques avancés par ces deux auteurs, qui étaient plutôt des médecins que des archéologues, et sans avoir égard aux progrès qu'a faits l'archéologie depuis un siècle.

Baraillon est le premier qui ait parlé de Pépin-le-Bref à Néris et M. Moreau a amplifié à plaisir cette circonstance d'une charte ou diplôme de ce roi, daté de Néris (comme il en a daté de Mozac et de bien d'autres localités de ses séjours) pour montrer Néris, au milieu du VIII° siècle, avec ses temples et ses palais, encore debout, ainsi qu'à l'époque de la splendeur gallo-romaine. Or leur ruine complète s'était accomplie depuis environ quatre siècles, M. Moreau le mentionne lui-même expressément à la page 123.

Les 20 planches du volume de M. Boisrot-Desserviers ont été calquées et fidèlement reproduites pour former une partie des illustrations du volume de M. Moreau. Parmi ces illustrations on trouve une amphore qui est tournée sens dessus dessous, le goulot au lieu et place du fond ; une autre reproduction qui est celle d'une armature en fer, d'un fond de seau en bois, trouvée dans un puits, est désignée comme un débris de patère. Quant aux poteries et petits vases en terre cuite gallo-romains, ils sont indiqués comme étrusques, ou de forme étrusque, ou encore de *terra campana.*

A la page 17 de son volume, Boisrot-Desserviers indique la découverte « *d'un grand bouclier qui passa dans la maison de Durat et que* « *M. Dufour peintre à Moulins a dessiné et mòdelé en plàtre* ».

A la page 105 de son livre, et d'après les renseignements dûs au curé Renaud M. Moreau écrit : « dans le camp de Néris, on aurait recueilli « des vases, une grande urne, un plat rond, ils étaient surchargés de « figures d'animaux, et en outre un bouclier de grande dimension : « Dufour, peintre, l'a dessiné et modelé sur plâtre.

« Ce bouclier, déposé au lycée de Moulins, a disparu, sans que l'on « sache ce qu'il était devenu.

« Je donne, à la fin de ce volume, le dessin, le croquis plutôt, de

« Dufour, pris dans la collection de M. F. Pérot, qui a pu recueillir « nombre de pièces et de documents laissés par l'artiste bourbonnais. »

Je vais essayer de renseigner à mon tour M. Moreau au sujet de ce fameux bouclier qui, s'il a bien été trouvé dans le camp (1), n'y a pas séjourné longtemps ; il y avait, sans aucun doute, été déposé, pour les besoins de la cause, par M. Boisrot lui-même.

M. de Durat ne l'a jamais possédé ; M. Dufour l'a dessiné et moulé en plâtre ; le lycée de Moulins n'a pas reçu, non plus, l'original de ce bouclier, mais bien le moule en plâtre qui se trouve actuellement au Musée départemental ; enfin j'ajouterai qu'un très joli dessin de Dufour, représentant ce bouclier, se trouve dans l'atlas des planches de l'*Ancien Bourbonnais*, sous le titre de : Bouclier du XVIe siècle, sans indication de provenance, et Batissier, dans son *Voyage pittoresque*, à l'article Néris, n'en parle pas. — Ce bouclier, ou plus exactement le dessin et le moule que l'on en connaît, représentent bien une pièce du XVIe siècle et non pas un bouclier antique ; c'est une copie de la Renaissance. La collection de Membras, au musée de Vienne (Autriche) contient l'original de ce bouclier.

Je ferai remarquer à M. Moreau que ni les vingt-huit statuettes ou bustes de bronze dont il nous montre de trop petites reproductions photographiques, ni la belle lampe de même métal de la page 348, ni le casque de légionnaire romain qu'il a fait relever au Musée municipal de Néris (collections Rickotter) ne sont sortis du sol de Néris. Tous ces bronzes ont été achetés par cet amateur dans différentes villes d'Italie, il me l'a formellement déclaré lui-même, en me manifestant son étonnement de n'en point trouver à acheter à Néris. Nous en étions là de notre conversation lorsque nous fûmes abordés par un ouvrier qui, à point nommé, nous offrit de nous vendre un fond de vase estampillé ainsi qu'un petit bronze représentant une femme à demi couchée dont Rickotter ne voulut pas, ne les croyant pas authentiques et, sur son refus, j'acquis ces deux objets.

J'ai vu une autre petite statuette de bronze très ordinaire, de même provenance, chez M. Boissier, ancien notaire.

M. Esmonnot a signalé jadis à notre Société un petit groupe en bronze qui représentait une lionne portant, sur son dos, Hercule

(1) Pour moi, je n'accorde aucune créance au camp, tant au point de vue de son peu d'étendue (moins d'un hectare) qu'à sa situation topographique ; un camp dans lequel, d'après les données de MM. Moreau et Boisrot, il y avait un palais, des piscines, etc., que restait-il de surface ? quelques 30 ares à peine pour un poste.

enfant. Il refusa ce groupe à cause de son prix trop élevé, je l'achetai et le cédai à l'un de mes amis, M. J. Gréau, le si distingué archéologue.

L'extrême rareté des divinités de bronze recueillies dans la cité thermale nous est prouvée par feu notre éminent confrère M. L. Esmonnot qui, pendant un demi-siècle, de 1838 à 1887, année de son décès, a été architecte des thermes de Néris où ces fonctions l'appelaient journellement. Or, M. Esmonnot n'a eu l'occasion de signaler qu'une seule pièce de ce genre. On le voit par un opuscule sur Néris, dont il a donné lecture à la Sorbonne le 5 avril 1877, dans une réunion des sociétés savantes ; il y a fait graver tous les objets de bronze, d'os, de verreries, restes de monuments, inscriptions, sculptures, aqueducs, terres cuites, etc., qu'il a recueillis, tant pour ses collections particulières que pour le Musée de l'Etablissement thermal.

M. Moreau a acquis de M. Rocher, gendre et héritier de M. Esmonnot, une centaine d'exemplaires de cette notice, avec l'autorisation d'en utiliser les dessins pour son ouvrage ; or, combien y a-t-il de statuettes de bronze ?... aucune, mais quelques-unes de terre cuite blanche de l'Allier, qu'à leur à-propos, au Musée de Saint-Germain M. Moreau indique... *en plâtre !*

J'ajouterai que depuis longtemps je connaissais Rickotter, que j'allais voir à Commentry ; il collectionnait spécialement les monnaies (ses préférences étaient pour la numismatique) et ne possédait aucun autre objet ; je lui donnai quelques statuettes de terre blanche et des fragments de vases à relief ; ce n'est qu'à sa mise à la retraite qu'il vint habiter Néris où il recherchait les antiquités de toute nature. Pendant cette courte période de quatre à cinq ans avant son décès, il eût fallu qu'il ait trouvé une cachette ou un atelier de fondeur en bronze pour récolter tous les bronzes qu'il a laissés, tandis que, je le répète, il s'est procuré cette collection d'un seul coup, en Italie (1).

Rickotter n'avait pas fait le catalogue, ni indiqué les provenances de ses collections ; la Municipalité a chargé de ce soin M. Bouchardon, employé retraité des contributions indirectes, savant numismate, mais peu versé dans les autres branches de l'archéologie. Ce catalogue contient plus de 4.000 numéros et devait être imprimé, mais il est resté en manuscrit à la mairie de Néris.

A la page 188 de son ouvrage, M. Moreau indique, d'après M. F. Pérot, qu'il a été recueilli à Néris deux cachets d'oculistes romains ; l'un possédé par M. Roche, d'Amiens, porte, dit-il, le nom

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. XXII, 1896, p. 248. — « Note sur les Musées de la cité thermale de Néris », par C.-A. Bertrand.



de Proculus ; l'autre, entre les mains de M. Pérot lui-même, porte le même nom. Feu M. Esmonnot en possédait un aussi au nom de cet oculiste ; les deux derniers, d'après les légendes gravées, n'en font qu'un, c'est incontestable.

Il y a quelques années, dans une réunion de la Société médicale de Gannat, cette pierre sigillaire a été publiée par M. Pérot, qui a omis encore une fois d'indiquer notre confrère M. Esmonnot comme son premier possesseur.

A la page 151 du livre que nous parcourons, est représenté un petit bas-relief en pierre où se voit, d'après M. Moreau, la déesse Epona, protectrice des animaux, à califourchon sur un cheval et tenant un drapeau ; j'y verrais plutôt une amazone.

A la page 131, M. Moreau dit avoir vu dans mon cabinet deux stèles ; ce n'est pas exact : je n'ai que les moulages des inscriptions obtenus par un estampage en papier.

En débutant, j'ai loué le volume de M. Moreau sous le rapport de son impression ; je dois pourtant faire remarquer que la feuille 12 de mon exemplaire a été prise à l'envers sur ses repères, en sorte qu'à partir de la page 176 jusqu'à celle de 193 (feuille 13) le texte n'a aucune suite et qu'un nouveau brochage n'y remédierait pas.

En terminant, je ferai observer à M. Moreau que, pour illustrer son livre, il a fait reproduire par des zincs une douzaine de dessins venant de bois gravés qui appartiennent au Musée départemental (1) et qu'il a complètement oublié de demander à qui de droit l'autorisation de cette reproduction.

Telles sont les erreurs archéologiques que je n'ai pu laisser passer sous silence par amour de la vérité, et j'ai suffisamment confiance dans la bonne foi de M. Moreau pour être certain qu'il sera le premier à regretter de les avoir commises et se fera à l'occasion un devoir de les rectifier.

Moulins, 10 décembre 1903.

Le Conservateur du Musée,
BERTRAND.

(1) Les gravures obtenues à l'aide de ces bois figurent dans le Catalogue du Musée édité en 1885 par la Société d'Émulation. Ce sont ces gravures que M. Moreau, de Néris, a fait reproduire dans son livre.





CHRONIQUE

Au Salon des Artistes français

Le catalogue de cette exposition nous donne les noms des artistes bourbonnais qui ont été admis ; leur nombre et leurs œuvres sont plus importants qu'en 1903.

PEINTURE

AMÉDÉE (Henri), né à Montluçon. 29, *Hésitation*. 30, *Soleil triste*.

FAVIER (feu Mlle Jeanne-Magdeleine), née à Vichy. 702, *Portrait de Mlle Eléonore Blanc*.

DESSINS, AQUARELLES, etc.

ALLIER (Mlle Magdeleine), née à Monestier. 1875, *Roses*, aquarelle.

DORBEC-CHARVOT (Mme Henriette), née à Moulins. 2093, *Miniature*.

FAVIER (feu Mlle Jeanne-Magdeleine). 2131, *Portrait de Mme Affre*, pastel.

FRADEL (Mme la comtesse Louise DE), née à Moulins. 2149 et 2150, *Miniatures*.

LAS CASES-CHOLET (Mme Jeanne DE). 2284, *Miniature*.

SCULPTURE

CHAILLOUX (feu Gabriel-Fernand), né à Cosne-sur l'Œil. 2759, *Marchande de poterie de la Haute-Egypte*, statue plâtre. 2760, *Portrait de Mme B...*, buste marbre.

COULON (Jean), né à Ebreuil. 2799, *La Rosée*, statuette marbre.

FOURNIER-SARLOVÈZE (Raymond), né à Moulins. 2893, *Le général comte Fournier-Sarlovèze*, statuette bronze doré.

LAURENT (Pierre), né à Montluçon. 3027, *Portrait de Mme la comtesse de ****, buste plâtre. 3028, *Héro et Léandre*, groupe marbre.

MONY (Adolphe-Stéphane), à Blomard. 3143, *Jeanne d'Arc*, buste plâtre. 3144, *La Source*, statuette marbre.

ARCHITECTURE

LAROQUE (Louis), né à Cusset, architecte à Moulins. 3682, *Tombeau d'un Musicien*.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

CHARVOT (Eugène), né à Moulins. 3961, *Quatre eaux-fortes originales*.

LOPISGICH (Georges-Antonio), né à Vichy. 4233, *Deux pointes sèches*, d'après Corot et Ruysdaël.



PUYPLAR (Jules-Jacques), né à Cusset. 4330. *Un canal à Venise*, gravure sur bois.

ART DÉCORATIF

CHAUMARD (Henri-Marien), né à Vichy. 4578, *Enluminure pour une partition de « Lohengrin »*.

FONTBONNAT (Mlle Irène), née à Montluçon. 4560, *Reliures d'art*.

FRANÇOIS (Louis), né à Gannat 4687, *Bibliothèque-vitrine*, bois d'acajou.

La signature du peintre Jehan Perréal

M. de Mély a communiqué aujourd'hui, à la Société des antiquaires de France, dont les assises, on le sait, se tiennent tous les mercredis au Louvre, une curieuse découverte qu'il vient de faire à l'exposition des Primitifs français.

Tous les artistes et tous les amateurs de l'art savent que le musée du Louvre possède une *Nativité* attribuée au peintre Jehan Perréal. dont on reporte l'exécution à 1515. Avant de l'offrir à l'Etat, M. Bancel lui a consacré un volume pour l'étudier dans ses moindres détails. Il a même signalé la décoration du pavage, couvert d'hiéroglyphes élégants. mais qui, selon lui, ne présentent aucun sens.

M. de Mély, qui a publié de nombreux manuscrits, a cru, tout au contraire, que ces signes devaient pouvoir s'expliquer : il est arrivé à les séparer, d'abord en deux groupes très distincts, puis à déterminer que c'étaient des caractères hébraïques déformés.

Une fois reconstitués, il a pu lire alors très facilement le monogramme et la date : I. P. 1490.

La constatation est des plus importantes, parce qu'elle donne d'abord la signature de Jehan Perréal, puis une date très antérieure à celle qu'on croyait pouvoir attribuer au tableau ; elle montre enfin que si jusqu'ici on ne connait guère de signatures de maitres du Moyen-Age, c'est que probablement on n'a pas cherché dans les infimes détails où elles peuvent être dissimulées.

Et, à cette occasion, M. de Mély rappelle un tableau du quinzième siècle, de l'église de Vieure (Allier), où, sur le galon du manteau de la Vierge, on peut lire, comme broderie : *Colin de Coter, pingit me... Ave Regina cœlorum.*

(*Le Temps*, du 19 mai 1904.)

On sait que Perréal est un de ceux avec qui l'on songe à identifier « *le Maître de Moulins.* »



Bibliographie

Pierre ENCISE. *Notes sur Ferrières et ses environs.* — Moulins, Chenillat et Roussillon, sans date.

On sait quel aimable et érudit confrère se cache sous le pseudonyme de Pierre Encise. Ses notes sur Ferrières et ses environs, heureuse suite de son *Ferrières à vol d'oiseau* (1), sont une vraie rareté bibliographique. Tirées à quarante exemplaires seulement et non mises dans le commerce, elles sont destinées à quelques paroissiens de M. l'abbé Perrot.

Après avoir, dans une courte préface, exposé le but de sa plaquette, Pierre Encise donne quelques notions sur la châtellenie de Billy d'où relevait Ferrières, puis vient, d'après Vayssière, l'analyse d'un arrêt du Parlement concernant Montgilbert (14 août 1459).

Le paragraphe suivant est consacré aux bronzes gallo-romains trouvés dans les ruines du dit Montgilbert. Une autre division réservée à Chateldon et aux Aycelin de Montaigu, seigneurs de Montgilbert, nous mène : *aux anciennes familles de Ferrières.* Dans de rapides généalogies défilent les *Chamboyt*, *Tixier de Bois-Robert*, *Gravier*, *Reignier*, et leurs alliés.

Après cet hommage aux vieux lignages du pays, M. l'abbé Perrot nous conduit à Chevalrigond, Chappes et autres fiefs ou localités des environs de Ferrières. Paraît ensuite M. des Essards, curé de Chevalrigond escorté des prêtres de l'Allier comme lui martyrs ou confesseurs de leur foi, pendant les plus tristes jours de la Révolution.

Suit une note moins lugubre : *silhouettes d'amis.* Ces amis sont nôtres aussi : le comte Georges de Soultrait, M. Edmond de La Chaise, le docteur Noëlas.

M. l'abbé Perrot a eu soin de faire de copieux extraits des registres de catholicité de sa paroisse (1610 à la Révolution). Nous trouvons là certaines races qui auraient mérité de trouver place parmi « *les anciennes familles de Ferrières* », je citerai par exemple : les *Manissy*, *Boffetye*, *Fougerolles*, *Garet de Maisonneuve.*

Notre confrère s'est efforcé de dresser une liste des curés et vicaires de Ferrières, elle va de 1523 à 1793, et il n'omet pas de nous donner les inscriptions des cloches.

Enfin, dans des notes sur les paroisses voisines, sont groupés des renseignements sur Châtel-Montagne, Montmorillon, les Bouchesnes,

(1) Voir *Annales Bourbonnaises*, 1890-1891.

Saint-Clément, La Chabanne, Brunart, Saint-Nicolas-des-Biefs, La Prugne, Le Mayet de Montagne, Nizerolles, Le Breuil, Arronnes, Lavoine et La Guillermie.

Tels sont, résumés à grands traits, les différents points abordés dans l'ouvrage de Pierre Encise.

Le texte est accompagné de notes dans lesquelles M. l'abbé Perrot cherche à expliquer diverses fonctions dont il est amené à parler et des qualifications, telles celles de chevalier et d'écuyer. Quelques-unes ds ces notes pourraient être critiquées car elles ne donnent pas une idée exacte de ce que furent à des époques diverses par exemple : les chevaliers, les écuyers etc., mais n'oublions pas que M. l'abbé Perrot n'a pas voulu faire œuvre d'érudition. Il a entendu seulement donner à ses montagnards une définition sommaire et concise.

Pour bien montrer à notre confrère avec quelle attention il a été lu, je lui signalerai notamment : p. 36, que Christophe Bidon était seigneur de *Viermeux* et non de *Vierneux ;* — p. 79, qu'André-François de Chabannes était marquis de *Blanchefort* et non de Blanchef*ont ;* — p. 143 que le droit de *ban vin* est traduit à tort par *bon vin.* Mais ces remarques, et d'autres qu'on pourrait faire, sont critiques de détail. La plaquette de Pierre Encise a un intérêt qui dépasse le clocher et prouve que, le jour où il le voudra, il pourra donner une bonne et complète monographie de sa paroisse.

***

Dans le *Mois littéraire et pittoresque* (Paris, 5, rue Bayard), n° de mai 1904, nous relevons sous la double signature A. LIMAGNE et J. DEVIDAL un article ainsi intitulé : *Souvigny, son histoire, son abbaye et son église.* Ce n'est pas une étude approfondie, mais une sérieuse et aimable causerie accompagnée de bonnes photogravures.

***

Pour donner à nos lecteurs une idée des deux brochures offertes à la Société par le vicomte du Ligondès (1), nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ici les conclusions mêmes de notre savant compatriote.

1° *Le Soleil des temps primaires* (2).

« En résumé, la théorie du feu central parait suffisamment établie par les faits pour qu'il y ait à craindre de la voir reléguée dans la partie historique

(1) Voir procès-verbal de la séance du 11 avril 1904.

(2) Extrait de la *Revue des Questions scientifiques*, avril 1903. — Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1903.

de la science. Nous avons simplement voulu montrer ici qu'elle seule est capable de donner l'explication du phénomène paléothermal. Toutefois, pour que l'explication soit complète, il est nécessaire de renoncer à la conception de l'état primitif des planètes sous forme d'anneaux tournant dans leur plan. Evidemment, le système planétaire actuel procède d'une ancienne répartition, dans un espace annulaire, de la matière propre à chaque globe. Mais cet espace était parcouru par des matériaux mus dans chaque sens. C'est la chute de tous ces éléments vers un centre commun, jointe à leur condensation en globes séparés, qui a emmagasiné à leur intérieur cette prodigieuse quantité de chaleur dont la part restant après la déperdition de la période stellaire a maintenu pendant des millions d'années une température estivale à la surface de la Terre (1).

Le Soleil des temps primaires, simple point lumineux au centre d'une nébuleuse fortement aplatie, éclairait au loin la masse des éléments disséminés autour de lui. La Terre, encore chaude, et protégée contre le rayonnement extérieur par sa haute atmosphère chargée de nuages, circulait aux confins de cette lueur crépusculaire. A mesure que, par la condensation progressive de la nébuleuse solaire, le diamètre de l'astre central augmentait, une lumière plus abondante et surtout moins diffuse arrivait à la Terre. En même temps, la chaleur souterraine était remplacée peu à peu par celle du foyer extérieur dont les rayons parallèles déterminent aujourd'hui le jeu des saisons.

Cette évolution singulière, au cours de laquelle la lumière augmente quand la chaleur diminue, fait ressembler la Terre à une vaste serre fortement chauffée pendant la nuit par un puissant calorifère dont les feux, baissant au lever de l'aurore, s'éteindraient vers le milieu du jour. Le Soleil remplace aujourd'hui pour nous le calorifère souterrain déjà presque éteint; mais sa lumière et sa chaleur faibliront à leur tour; viendra le soir, puis la nuit, et le foyer ne se rallumera sans doute pas avant l'époque, entrevue par les astronomes, où la Terre, tombant sur le Soleil, disparaîtra dans un embrasement général (2). »

2° *Les dimensions de l'Univers* (3).

« En résumé, le principe de la similitude, vrai dans son acception géométrique, ne saurait être transporté dans le domaine du monde matériel. On peut construire deux triangles ayant les angles égaux deux à deux et dire qu'ils sont semblables. Leurs propriétés restent les mêmes et nous n'y voyons d'autre différence que la longueur des côtés. Mais on n'arrivera jamais à faire de la Lune un diminutif exact de la Terre. Encore moins réussirait-on à transformer les planètes télescopiques en autant de soleils

(1) Voir *Revue des Questions scientifiques*, avril 1897, « Les Progrès récents de la Cosmogonie ».

(2) Voir dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1898 la Notice de M. Poincaré : « Sur la Stabilité du système solaire ».

(3) Idem, janvier 1904.



en miniature. Pour l'observateur vulgaire, ces innombrables étoiles qui émaillent la voûte céleste se ressemblent à peu près toutes ; elles ne se distinguent que par leur éclat. Le géomètre peut soumettre leurs mouvements à l'analyse sans s'inquiéter de leur grandeur absolue ; ses calculs seront toujours justes. Mais le physicien et l'astronome, pour qui ces astres ont une histoire, ne les confondront pas. A ceux qui se donnent la peine de réfléchir, un système de corps célestes, dernier terme de l'évolution d'un lambeau détaché du chaos primitif, apparaît comme formé de matériaux dont la quantité, bien plutôt que l'espèce, a déterminé la figure. Et s'il est encore prématuré de conclure à l'identité des derniers éléments de la matière, il est au moins permis d'affirmer que les dimensions de l'Univers sont absolues. »

***

Saint-Yorre à travers les siècles. Généalogie des sires du Chaussin, par l'abbé Michel Peynot, curé de Saint-Yorre. — Moulins, imprimerie Etienne Auclaire, 1904.

Les lecteurs de notre *Bulletin* connaissent déjà les premières pages de cet ouvrage (1). Après avoir cherché à élucider les questions relatives au nom, à l'origine et au patron de Saint-Yorre, notre confrère aborde l'administration civile, les droits seigneuriaux et indique la circonscription de la paroisse. Puis, sous sa conduite, nous entrons à l'église et il nous fait l'histoire de l'humble maison de Dieu. Vient ensuite le tour des amis du Seigneur, particulièrement honorés dans la paroisse, saint Hilaire, saint Thierry, saint Eloi, saint Ferréol et sainte Agathe. Ceci forme le premier chapitre.

Le second est consacré au clergé paroissial. M. l'abbé Peynot a fait revivre, autant qu'il l'a pu, tous ses prédéceseurs, et n'a pas dissimulé les faiblesses qui marquèrent l'époque révolutionnaire. Lui aussi est de ceux qui pensent et qui disent : « *Veritas liberabit vos.* »

Cette qualité de loyale franchise se retrouve au chapitre troisième consacré aux fidèles et ce n'est pas sans une tristesse, bien compréhensible dans une âme vraiment sacerdotale, que M. l'abbé Peynot note un certain fléchissement de la foi à Saint-Yorre. Dans ce chapitre, faisant de larges emprunts aux registres paroissiaux, dont il a tiré tous les renseignements intéressants, il donne de consciencieuses notes sur les familles de la paroisse, sur les lieux-dits dignes de remarque.

Un paragraphe est consacré à l'industrie et l'on y frôle une amusante histoire sur la chapelle et la source dite Notre-Dame. Avec une

(1) Voir numéro d'avril 1904, page 126. — « Quelques pages pour servir à l'Histoire de Saint-Yorre. »

charité tout évangélique, M. l'abbé Peynot sourit et passe. Ma foi je le regrette un peu.

Enfin, en majestueuse ordonnance défilent les seigneurs du Chaussin : les Aubert du Chaussin (1330-1519) ; les Séneret (1519-1573) ; Claude du Saix (1573-1617) ; et les Talaru jusqu'à la Révolution. A noter que de 1330 jusqu'à 1793 la transmission du fief se fit par héritages et mariages.

L'ouvrage de M. Peynot me semble une bonne monographie ; les sources sont suffisamment indiquées et des illustrations rehaussent encore le mérite de cette œuvre consciencieuse. Il est regrettable toutefois que M. l'abbé Peynot n'ait pas joint à son livre une table des noms de lieux et de personnes et que, sur sa carte de la région saint-yorraise, à la fois ancienne et moderne, rien ne permette, à première vue, de distinguer les notations antiques des actuelles et l'ancien lit de l'Allier de celui où il coule aujourd'hui.



Simple croquis de Montluçon au bon vieux temps, par H. DE LAGUERENNE. — Editeurs : Moulins, L. Grégoire, et Paris, Jean Schemit ; 1904.

Ce travail devait tout naturellement tenter notre confrère, car les Grozieux de Laguerenne ont eu dans ces derniers siècles, à Montluçon, une notable situation, et faire un croquis de cette ville est en quelque sorte tracer le cadre où s'enlève la silhouette des aïeux. Or, en homme de bonne et vieille race, M. Henri de Laguerenne conserve avec piété les souvenirs et les traditions ancestrales. Ce livre est un croquis, l'auteur nous en avertit lui-même, aussi aurait-on mauvaise grâce à lui reprocher trop sévèrement çà et là une lacune ou un faux trait, voire des erreurs.

Une chose surprend toutefois, c'est que M. de Laguerenne ressuscite sans discussion les Bourbon-Montluçon et la filiation des premiers Archembaud si bien mise à mal par Chazaud dans sa *Chronologie des sires de Bourbon*. Dans ce *Bulletin* même (1), notre confrère M. Claudon s'étonnait quelque peu « qu'après les lumineuses disser- « tations de Chazaud sur la chronologie de nos sires, qui reste malgré « tout assez compliquée », on en vienne à constater « que cette chro- « nologie n'est point encore acceptée par tous ceux qui écrivent en « Bourbonnais ». Or, si M. de Laguerenne, a cru devoir s'en tenir aux

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1903, pages 38 et 40, dans son article : *Sur les tombeaux de Bellaigue.*



généalogies empruntées successivement par beaucoup d'auteurs, au fameux Père André, il eût dû indiquer, au moins brièvement, les raisons de ses préférences. Page 16, note 2, M. de Laguerenne se borne à écrire : « M. Chazaud, dans sa *Chronologie des sires de Bourbon*, adopte un « autre tableau généalogique ». C'est il me semble passer un peu vite sur une œuvre documentée et qui, lors de son apparition, obtint, flatteuse récompense, le prix d'histoire au concours ouvert en 1864 entre les Sociétés savantes par le Ministre de l'Instruction publique (1).

Quoi qu'il en soit, on lit ce livre avec plaisir. Il est accompagné de cartes et d'illustrations dont plusieurs d'un caractère documentaire. Ici encore, je déplorerai toutefois l'absence d'une table de noms de lieux et de personnes. Notre époque d'érudite précision aime ces listes qui facilitent les recherches, et, en ma qualité de chercheur de renseignements, je trouve qu'elle a grandement raison.



André LEBEY. *Le connétable de Bourbon* (1490-1527). — Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie, éditeurs (2).

Voici que s'évoque encore la grande et énigmatique figure de notre dernier duc. Je ne m'attarderai pas à analyser ici l'histoire du connétable, elle est trop connue des lecteurs de notre *Bulletin* pour que ce soit nécessaire.

Après tant de siècles, entièrement contradictoires sont encore les jugements portés sur Charles de Bourbon-Montpensier. Les uns rejettent tous les torts sur Charles et accolent à son nom la sévère épithète de traître. D'autres, en moins grand nombre, plaident pour lui contre François Ier et Louise de Savoie. Au-dessus du débat planent les paroles attristées adressées, dit-on, par Bayard mourant au prince devenu condottière.

Est-ce parce que dans mon étude sur la châtellenie de Rochefort, en Bourbonnais, aux rives de la Sioule, je me suis trouvé appelé à aborder le grand procès pour la succession de la maison de Bourbon ? Mais cette question me semble un des points les plus intéressants du livre. Quand il fait voir que les mauvais procédés, les injustices, poussèrent le connétable aux extrémités, M. Lebey a, à mon sens, grandement raison. C'est un féodal que notre dernier duc ; il pense et

(1) L'année suivante la *Société d'Emulàtion de l'Allier* faisait éditer le mémoire de Chazaud.

(2) M. Grégoire, libraire à Moulins, nous a signalé ce livre et les deux suivants.

agit en féodal. J'irai même plus loin peut-être que M. Lebey, j'estime qu'il ne se considéra jamais au fond comme un sujet du Roi de France. A ses yeux, les liens qui l'unissaient à François I[er] étaient ceux du sang et du vasselage. En cherchant à lui enlever ses héritages, au lieu de lui accorder aide et protection, le Roi de France les tranchait.

Dans l'étude du procès, il me semble toutefois que l'auteur ne met pas assez en valeur les conventions postérieures à 1400, qui replacèrent le Bourbonnais en son premier état, et d'apanage le firent redevenir fief libre, transmissible aux mâles ou aux filles, rendant on ne peut plus légitimes les donations faites par Suzanne et sa mère en faveur du connétable.

Un autre point très intéressant traité par M. Lebey est la question de savoir si un dépit amoureux de Louise de Savoie à l'égard du connétable joua un rôle dans les persécutions dirigées contre ce dernier. M. Lebey, avec certaines restrictions, se prononce pour l'affirmative. Pour moi la question reste plus que douteuse.

M. Lebey est conquis, on le sent, par la haute silhouette de son héros. Son livre est un réel effort pour juger les personnages et les faits en faisant abstraction de nos idées modernes et en entrant pour ainsi dire *dans la peau* des acteurs. Cela donne à son œuvre un puissant attrait de sincérité.

Notons aussi que toutes les fois qu'il y a des opinions contradictoires sur un point donné, M. Lebey présente loyalement toutes les versions, sauf à faire ensuite connaître son sentiment personnel. Le lecteur reste ainsi libre de juger les faits controversés.

Si l'on peut adresser un reproche à l'ouvrage, c'est de ne donner que rarement des indications suffisantes sur bien des personnages épisodiques qui passent sous nos yeux. Ici encore une liste des noms de personnes et de lieux eût été utile, d'autant qu'aucune table ne termine l'ouvrage.

Il est visible aussi que M. Lebey ne connaît pas notre Bourbonnais. Pages 124, 125, 126, il parle de la déposition, au cours du procès du connétable, d' « un certain Petitdé » et paraît surpris de voir là « ce messire Petitdé ». Nous le serons moins que lui, sachant que Jean Petitdé, seigneur de Segange, près Moulins, fils de Nicolas, qui avait été gouverneur des finances de Jean II, duc de Bourbonnais, était lui-même un des conseillers intimes du connétable, élu du Bourbonnais et en même temps contrôleur des guerres pour le Roi. Du Bellay raconte même qu'il fut envoyé avec le capitaine Imbault pour

tenter de ramener le connétable fugitif, mais qu'ils revinrent, « sans avoir rien exploité » (1).

Pages 169 et 170 il met à tort dans la bouche d'Escars, des paroles qui en réalité émanent de François I[er]. Il nous laisse ignorer du reste duquel des nombreux d'Escars, pour lors vivants, il s'agit ici. Or, le lecteur n'eût peut-être pas été fâché de savoir que le personnage en question était François de Pérusse d'Escars, chevalier, seigneur de la Vauguyon, de Carency, de Rochefort, etc., époux d'Isabeau de Bourbon-Carency, cousine de Suzanne et du connétable, et qui, entre autres charges importantes, eut celle de maréchal et sénéchal de Bourbonnais. Page 179, il prend Gayette près Varennes-sur-Allier, pour une petite ville, alors que ce n'était qu'un château, aujourd'hui hôpital.

Je ne connais pas M. Lebey et j'ignore si ces lignes tomberont jamais sous ses yeux, mais après les quelques critiques qui précèdent, je dois déclarer que « *Le Connétable de Bourbon* » est un bon livre, bien écrit, qu'on lira avec intérêt. Il met en relief l'énergique figure de notre dernier duc qui revit en outre dans deux portraits également intéressants.

***

Notre compatriote, M. René Pinon, originaire de Commentry, a fait paraître à la librairie académique, chez Perrin et C[ie], un in-8° d'une intéressante actualité, accompagné de trois cartes et plans : *L'Empire de la Méditerranée. — L'entente franco-italienne. — La question marocaine. — Figuig. — Le Touat. — La Tripolitaine. — Bizerte. — Malte. — Gibraltar.* — Cet ouvrage a obtenu un prix Monthyon de 1.500 francs.

***

Un autre bourbonnais, M. Guillaumin, dont la petite patrie est Ygrande, a fait récemment éditer à Paris, chez Stock, un volume qui a eu sans conteste « une bonne presse » : *La vie d'un simple, mémoires d'un métayer.*

***

Henry Faure. *La pupille de Figaro*, opéra comique en 2 actes. — Paris, Morris père et fils, 1904. Nous ne reviendrons pas ici sur ce qui a été dit au procès-verbal, sur cette spirituelle plaquette.

***

(1) *Extrait des Archives de Segange*, par le commandant du Broc de Segange. — Moulins, Auclaire, 1895, page 140.

La *Revue hebdomadaire*, dans son numéro du 11 juin 1904, a publié de notre confrère Jean DE QUIRIELLE, un article intitulé : *Le dernier combat des monstres automobiles*. Après diverses considérations sur le marché automobile, si essentiellement français, le jeune auteur, dans un style clair, net, précis, donne ses impressions sur le : « Circuit des Ardennes » *alias* « Course éliminatoire de la coupe Gordon Bennet ». En quelques pages, M. Jean de Quirielle prouve aux lecteurs de la *Revue hebdomadaire* qu'il sait voir et dire ce qu'il a vu. Çà et là, il jalonne son récit d'une silhouette lestement croquée, d'une rapide description, et sans fatigue, presque avec regret, on arrive à la dernière ligne de l'article.



Voici une rareté bibliographique : « *Mémoires inédits sur le mariage de l'Infante Isabelle de Portugal (1675-1681), par M. de Guénégaud.* Ce volume in-4° de 220 pages, illustré, publié et annoté par M. le Bon Coche de La Ferté n'a été tiré qu'à 90 exemplaires, non mis dans le commerce. Sans doute n'arrivera-t-il jamais dans nos bibliothèques, et c'est fâcheux, car l'auteur, Claude de Guénégaud, envoyé extraordinaire de Louis XIV près la Cour de Portugal en 1675, est un bourbonnais d'origine. Heureusement le Vte de Poli a publié son *Introduction aux mémoires de Claude de Guénégaud*, où l'on trouve plus d'un renseignement dont nos historiens provinciaux peuvent faire leur profit (1).

Dans un simple aperçu bibliographique, force m'est de renvoyer à l'érudite introduction, fort bien écrite, du Président *du Conseil héraldique de France*. Je me bornerai à dire que Claude de Guénégaud, sorti de la famille qui a possédé le fief de son nom, près Saint-Pourçain-sur-Sioule, appartenait à la branche cadette. Né en 1640, il était fils de Jean-François de Guénégaud, seigneur des Brosses, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et de ses finances, maître ordinaire en sa chambre des comptes, et de damoiselle Catherine Le Vasseur.

Claude se poussa rapidement dans le monde. Conseiller au Parlement de Paris, dès le 30 juin 1661, il fut aussi maître des requêtes (1667), conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et de ses finances (1668), commissaire de S. M. aux Etats de Languedoc en 1672. Entre temps il s'était marié à Anne Gargam, fille cadette de Pierre,

(1) Voir : *Revue des Questions héraldiques*, Paris, 54, rue Vaneau, numéros de décembre 1903 à mai 1904 inclus.

seigneur de Villers-aux-Corneilles et de Matougues, conseiller secrétaire du Roi, et de Jeanne de Pinteville (contrat du 11 juin 1667).

Claude de Guénégaud était bossu mais sa bosse n'était peut-être pas celle de la diplomatie. Ce que fut son ambassade, M. le V[te] de Poli le raconte en de belles pages d'histoire diplomatique et matrimoniale. Ayant échoué dans sa mission, Claude fut rappelé et, comme il n'avait certainement pas la bosse de la paternité, mourut veuf et sans enfants, dans sa 81e année, à Paris, en 1720. En revanche il possédait la bosse de l'écrivain, de là ses mémoires, qui, paraît-il, ne manquent ni de verve ni de malice ainsi qu'il convient à un homme ayant le dos passablement rond. Pour finir, notons un point qui doit le rendre respectable aux membres de la Société d'Emulation. Il s'occupait de sigillographie, de paléographie, collectionnant sceaux et vieilles chartes. Claude de Guénégaud est une manière d'ancêtre... spirituel, très spirituel même. Philippe TIERSONNIER.

***

— M. Hugues Lapaire, l'auteur de ces œuvres charmantes : *Au pays du Berry*, *Vielles et cornemuses*, *Sainte Soulange*, *Noëls berriauds*, etc., vient de faire imprimer chez notre confrère, M. Marcellin Crépin-Leblond, « *Le patois berrichon* ». C'est, comme nous le dit l'auteur, les résultats de douze années de recherches faites au bord des routes, dans les champs, sur le pas des chaumières, au-devant des landiers, sur les plans de foires, dans la poche des blouses, dans ce coin de département qui frôle d'un côté la Nièvre et touche de l'autre au Bourbonnais.

Ce glossaire berrichon donne une quantité de vieilles expressions qui appartiennent aussi au Bourbonnais, et que l'on retrouve encore quelquefois dans les conversations de nos paysans. A ce point de vue, le livre de M. Lapaire mérite d'être bien accueilli par tous ceux qui s'intéressent au passé de notre province. Il pourrait servir de modèle au chercheur érudit et patient, qui voudrait faire, ce qui est encore possible, un glossaire bourbonnais.

Le patois berrichon est un volume élégamment présenté par l'imprimeur.

Du même auteur, signalons aussi un curieux roman de mœurs champêtres, dont l'action se déroule en Berry. Son titre, *Le Courandier* ; son imprimeur, notre susdit confrère Crépin-Leblond ; l'éditeur, Combet et C[ie], à Paris. C. G.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 4 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. L. MANTIN

Etaient présents : MM. Avisard, Bernard, abbé Berthoumieu, Bertrand, Bouchard, abbé Clément, Queyroi et Tiersonnier.

— Mme la Ctesse Louise de Fradel, chanoinesse, M. R. de Quirielle et M. Delaigue s'étaient fait excuser.

— Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après une rectification de M. Bouchard, qui fait observer que son nom a été omis, dans le compte rendu, parmi ceux des membres de la Société qui assistèrent à notre dernière réunion.

— Sont présentés comme membre titulaire de la Société :

M. le Dr Théophile Aubert, frère de notre regretté collègue M. Aubert de la Faige, demeurant au château de Barrais-Bussolles, par Mme de Fradel et MM. R. de Quirielle et Tiersonnier ;

M. le Dr Décran, demeurant à Moulins, boulevard Ledru-Rollin, par MM. Mantin, Tiersonnier, Bernard.

— M. Mantin offre à notre Bibliothèque, au nom de M. Janin, président de la Chambre de Commerce de Montluçon, son dernier et important ouvrage, l'*Histoire de Montluçon*, imprimé chez Maugenest, à Montluçon. In-4°, 575 pages, avec de nombreuses gravures.

— M. Tiersonnier offre à la Société, de la part de notre confrère M. le



Commandant du Broc de Segange, le tirage à part de *la Baronnie et la Paroisse de Bressolles, près Moulins-Bourbonnais*, récemment paru dans notre *Bulletin*. A noter que, dans ce tirage à part, le Commandant du Broc a eu l'heureuse idée d'insérer une vue du château de Bressolles, dessin de M. Sylvestre Milanolo, d'après *l'Allier pittoresque* de M. de Jolimont, et une vue du château de Lys, d'après une photographie de Mme de Saint-Hillier.

— Notre confrère dépose encore sur le Bureau un travail de Mme la Ctesse des Ligneris, intitulé : *Les Czartoryski en Bourbonnais*. Dans ces pages, Mme des Ligneris a recueilli avec un soin pieux tous les souvenirs laissés par les Czartoryski à Chaugy, terre qui fut achetée le 21 juin 1852 par le prince Vitold Czartoryski, et à Bessay, commune dont dépendait pour la plus grande partie la susdite terre de Chaugy. Ce travail est renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

— M. Tiersonnier rend compte des publications reçues depuis la dernière séance et signale en particulier les articles suivants :

« Dans le Bulletin de la Société : *Les amis des sciences et arts de Rochechouart* (tome XIII, n° V, 1903), se trouve la suite de l'*excursion du 8 septembre 1903*, par M. Martial Imbert. Non loin de Marval, sur la limite du département de la Dordogne, l'auteur signale des blocs erratiques et dit à ce sujet : « Ces témoins de la marche des anciens « glaciers intéressent l'archéologie en ce que souvent ils ont été pris « dans divers pays pour des monuments mégalithiques ; et que plu- « sieurs d'entre eux ont dû produire des « pierres branlantes ». Comme fiche de consolation pour les *mégalithomanes*, je note, dans le même article, la description de deux pierres à bassins. L'une dite *boisseau du Diable*, sise près de Marval, présente sans conteste les traces d'un travail humain soigné, ainsi qu'on peut en juger par les deux croquis intercalés dans le texte. La seconde, située à La Roche-Abeille (Haute-Vienne), accuse au contraire un travail des plus grossiers.

« Plus timide que certains d'entre nous, M. Imbert se garde de lancer en avant les Phéniciens et se borne à écrire fort sagement à propos du *Boisseau du Diable :* « L'origine et la destination de ce singulier « monument est difficile à établir avec le peu d'éléments dont on dis- « pose. »

« A lire aussi : *Le culte des pierres et des fontaines dans le Limousin* (documents) ; par M. Anfos-Martin.

« Pour la première fois, nous recevons les *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* (années 1902 et 1903) aussi me permettra-t-on d'insister un peu sur les travaux

qu'elles renferment (1). Naturellement l'histoire locale tient une grande place dans les pages artistiquement illustrées de ces publications, parmi lesquelles je mentionnerai : le compte rendu d'excursions archéologiques ; — *Les chiens du guet*, à Saint-Malo, qui ont inspiré la fameuse chanson de M. du Mollet ; — *Le parler cancalais*, étude de linguistique ; — *Procès-verbal concernant les chapelles et autels du Mont-Dol ayant servi aux sacrifices des anciens et depuis au culte catholique* (1er septembre 1804) ; — *Blason populaire de la côte d'Emeraude*. C'est un charmant recueil de brocards et dictons du terroir ; — *De la formation des noms de lieux du Poulet*. Afin que nul n'en ignore et ne fasse erreur, je dirai ici que ce nom d'oiseau signifie en réalité *pays d'Alet*.

« Comme toujours, le *Bulletin de la Diana* (octobre-décembre 1903) est supérieurement illustré et de façon documentaire. Je cite tout spécialement la remarquable communication de M. Joseph Déchelette sur *la nécropole gallo-romaine de Roanne*.

« Le Bulletin de la *Société des sciences historiques de Semur-en-Auxois* (années 1902 et 1903), donne le livre deuxième d'une *Etude historique et étymologique des noms de lieux habités, villes, villages et principaux hameaux du département de la Côte-d'Or*. Dans ce livre deuxième, consacré à la période gallo-romaine, les auteurs, MM. L. Berthoud et L. Matruchot, commencent par exposer, en s'appuyant notamment sur les savants travaux de MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, les diverses origines des noms de lieux à l'époque gallo-romaine. On voit, une fois de plus, dans quelle proportion considérable les gentilices gallo-romains suivis du suffixe *acus*, entrent dans la formation des noms de localités en France. Suit une liste de noms de lieux de la Côte-d'Or. Cette liste est d'autant plus intéressante pour nous que, par homonymie et comparaison, elle nous donne l'étymologie d'un certain nombre de localités bourbonnaises. *Arçon* vient de *Arcio* qui, d'après M. d'Arbois de Jubainville, correspond à un thème pur *Artio*, dérivé du gentilice *Artius* d'origine gauloise, lequel a sa source dans le nom d'homme celtique *Artos*. M. de Jubainville rapproche *Artos* du gallois *arth*, « ours ». Il pense, par suite, que dans la langue celtique « ours » se disait *artos*. — *Aubigny* vient de *Albiniacus*. — *Bessay* vient de *Bassiacus* ou de *Becciacus*. — *Billy* vient de *Belliacus*. La *gens Bellia* est connue. — *Boucé* vient de *Buciacus*. —

(1) Nos confrères de Saint-Malo ont récemment demandé l'échange de nos publications respectives qui a été décidé. (Voir notre *Bulletin*, mai 1904, page 149).



Boussac, de *Bucciacus* (*Boussat* et *Voussac* ont je pense même origine). *Cerilly* vient de *Cœrelliacus*. On connait une *gens Cœrellia*, dont le nom se trouve aussi sous les formes *Cyrelia* et *Cerellia*. L'origine *Ceriliacus* serait aussi plausible. Ce thème serait en ce cas formé sur un gentilice *Cerilius*, non relevé jusqu'ici, mais dont on est jusqu'à un certain point autorisé à inférer l'existence d'un autre gentilice connu : *Cerius*. — *Chaugy* vient probablement de *Calviacus*, formé sur le gentilice *Calvius*, dérivant du « cognomen » *Calvus*, « le chauve ». *Cirrai*, vient de *Severiacus*. — *Cusset* vient de *Cussiacus*. — *Fleuret* et *Floret*, dans l'Allier, viennent sans doute de *Floriacus*, par analogie avec *Fleurey*, dans la Côte-d'Or, qui a cette étymologie. — *Juillet*, *Juillat*, *Juliat*, viennent de *Juliacus*. — *Lucenay*, *Lucenat*, viennent de *Lucenacus*, qui suppose un gentilice, *Lucenus*. Ce gentilice n'a pas encore été trouvé, mais son existence ne saurait être douteuse en raison de sa parenté avec le gentilice *Lucius*, dont il est sorti, comme avec le gentilice *Lucenius*, dont il est la source. — *Lusigny* vient de *Luciniacus*. — *Magnet* vient de *Magniacus*. *Magny* peut venir de la même source ou de *mansionile* qui a donné en français « mesnil » et en langage populaire, particulièrement dans le dialecte bourguignon, « magni ». Seule l'étude des formes anciennes des lieux dits *Magny*, pourrait permettre de se prononcer avec certitude. — *Maillet* vient de *Malliacus*, tiré du gentilice *Mallius*, forme de basse latinité de *Manlius* (prononcé Mannlius par les Latins). — *Marcenat* vient de *Marcenacus*. — *Marcillat* peut venir de *Marcelliacus* ou de *Marciliacus*. On ne pourrait se prononcer de façon sûre que par l'étude des formes anciennes. — *Marigny* peut avoir pour thème primitif, soit *Mariniacus*, (gentilice : *Marinius*, dérivé du « cognomen » *Marinus*, « le marin ») ; soit *Marriniacus*, formé du gentilice *Marrinius*, apparenté au gentilice *Marrius* ; soit enfin de *Matriniacus*. Il y a lieu d'observer que le gentilice *Matrinius* était très répandu. — *Montignat* et *Montigny* viennent de *Montaniacus*, qui dérive du gentilice *Montanius*, formé lui-même sur le « cognomen » *Montanus* : le montagnard. — *Neuilly* vient de *Novelliacus*. Le gentilice *Novellius* était assez répandu. Neuilly pourrait aussi venir de *Nobiliacus*, mais c'est moins probable. — *Origny* vient d'*Auriniacus*, formé sur un gentilice *Aurinius* qui n'a pas été relevé jusqu'ici. — *Perigny* vient de *Patriniacus*. — *Poncet* peut venir de *Potentiacus* ou de *Podentiacus* ou de *Pontiacus*. — *Quinssat* a pour thème primitif *Quintiacus*, issu du gentilice *Quintus*. — *Savigni* et *Sévignat* ont pour origine *Sabiniacus*. — *Sussat* et *Susset* peuvent venir de *Sussiacus* dérivé d'un gentilice hypothétique *Sussius*. On peut admettre *Succiacus*. — Toury (anciennement Thory), vient

de *Tauriacus*, qui a sa source dans le gentilice *Taurius*, dérivé du « cognomen » *Taurus*, « le taureau ». — *Torcy* vient de *Tauriciacus*. — *Urçay* et *Urcy* viennent de *Ursiacus* ou de *Urtiacus* Les deux gentilices, *Urtius* et *Ursius*, sont connus.

« Cette étude se continuera, et je la recommande à ceux qui, après moi, auront la charge du compte rendu des publications reçues par notre Société. On y trouvera certainement de nouveaux matériaux pour un dictionnaire historique et étymologique des noms de lieux du Bourbonnais (1). »

« Dans le même *Bulletin*, on trouve un article du comte de Guitaut sur *les Seigneurs du château d'Epoisses*. Cette terre importante située entre Semur-en-Auxois et Avallon a appartenu de 1120 environ à 1419 à la puissante maison féodale de Mello qui a donné en Bourbonnais Béatrix, fille de Dreux de Mello, connétable de France, laquelle fut femme d'Archembaud VI, sire de Bourbon (Dampierre) (2).

« Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1903), on peut lire la suite d'un article de M. A. de Boislisle, intitulé : *Trois princes de Condé à Chantilly*. J'y glane quelques menus faits. Page 205, mention de la fuite de la princesse douairière de Condé, de Chantilly en Bourbonnais, pendant la Fronde (1650). — Page 218. Offre par le grand Condé, en 1652, de céder ses duchés d'Albret et Fronsac au Roi, pour ce qui restait du duché de Bourbonnais, patrimoine originel de ses premiers aïeux. — Pages 244, 245, par divers actes successifs dont le dernier est du 13 décembre 1670, Jean Casimir, dernier héritier de la dynastie polonaise, cède ses droits sur Naples et Mantoue, à Henri-Jules de Bourbon Condé, mari de sa fille adoptive Anne de Bavière, en échange de l'habitation dans le château de Moulins et d'une rente viagère de 75.000 livres.

« En feuilletant le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, j'ai trouvé un article de M. le Cte de Mondion intitulé *Notes sur une statuette en bois peint du XVIIe siècle*. Il s'agit d'une élégante statuette processionnelle de Notre-Dame de Nazareth, datant du règne de Louis XIII.

« La 51e année (1903) du *Bulletin de l'Académie du Var* donne une

(1) Les noms de lieux bourbonnais cités par M. Tiersonnier, sont empruntés, soit au travail analysé, soit au *Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier*, de Chazaud.

(2) Voir *Chronologie des sires de Bourbon*, par Chazaud, p. 199 à 216. — C'est à tort qu'on a cru qu'Archembaud VI avait épousé une Béatrix de Bourbon-Montluçon appartenant à une branche de la maison de Bourbon qui n'a jamais existé.

étude de M. F. Moulin, sur le *Bau de l'Aubesier*, escarpement rocheux situé dans la zone méridionale du mont Ventoux, un peu en amont du gigantesque rocher de Saint-Cyr.

« Cet article est une étude géologique et archéologique intéressant la préhistoire. Le bau de l'Aubesier renferme en effet un « abri moustérien ». Dans le même volume je relève une nouvelle signée Gaston Perrette et intitulée : *Le Communard reconnaissant*. Je veux la résumer ici, car le principal héros est une des belles gloires militaires de notre département, le général d'Aurelle de Paladine.

« Le 31 mai 1871, une colonne de fédérés prisonniers passait sur le Cours-la-Reine à Paris, en but aux cris les plus hostiles de la foule. Le jeune officier de chasseurs qui commandait l'escorte laissait faire, quand un monsieur à la physionomie grave et sévère, portant la rosette d'officier de la Légion d'honneur, s'approche et fait observer au chef d'escorte, en termes énergiques, qu'il avait pour devoir de protéger les prisonniers. Au premier rang de ceux-ci marchait un communard qui, seul au milieu de ses compagnons abrutis de fatigue, de misère, déjà courbés sous le joug de la mort les attendant à Satory, conservait une attitude digne et énergique. Sur l'intervention du personnage décoré, il sort du rang et lui dit : « Vous êtes un brave « homme, voulez-vous vous charger de cette lettre et la faire parvenir « à son adresse ? — Volontiers !..... quel est votre nom ? — Henry ! « peintre. — Donnez-moi votre lettre. » — Il la donna, subitement « ému : — « Et maintenant, Monsieur, dites-moi votre nom, afin que « je sache pendant les quelques heures qui me restent à vivre à qui « je dois ce service inespéré. — Général d'Aurelle de Paladine ! » Un « coup de tonnerre n'eut pas produit plus d'effet. « — Misérable ! « misérable ! cria cet homme, misérable, je ne veux rien vous devoir, « rien ! rien ! — C'est comme si votre lettre était à la poste, lui dit le « général très calme, demeurez persuadé qu'elle parviendra à sa des- « tination. « Et il s'éloigna non sans avoir donné l'ordre au déta- « chement de poursuivre sa route.

« Un instant après il expédia un de ses aides de camp à Satory avec « un sauf-conduit qui devait permettre au peintre Henry de franchir « la frontière.

« Au mois de septembre 1872, le général d'Aurelle de Paladine, député de l'Allier, se reposait au milieu des siens, dans sa propriété de Saint-Loup près Varennes-sur-Allier, songeant aux tragiques événements auxquels il avait été mêlé, attristé aussi par les lettres de menaces anonymes qu'il recevait souvent.

« Or un matin, Madame d'Aurelle de Paladine pénétra dans le cabi-

net de travail de son mari et lui remit un papier. C'était une lettre du chef de gare de Varennes relative à un colis venant de Belgique et d'expéditeur inconnu. Ce colis se trouva être un excellent portrait du général, dans un cadre magnifique ; mais de signature point. Pourtant, à force de chercher, armée d'une forte loupe, Madame d'Aurelle de Paladine finit par découvrir dans l'ombre du bras, dans un pli de la manche, un seul mot minuscule : *Henry*. « C'était le nom « du communard reconnaissant. »

— M. Bertrand conservateur du Musée, fait savoir à la Société que le Conseil général dans sa dernière session a décidé le versement au Musée départemental des objets suivants :

« 1° Une peinture : *Napoléon III ;* 2° une peinture : *l'Impératrice ;* 3° une peinture : *Louis Philippe.* — Ces trois toiles ont été détériorées, mais sont facilement réparables.

« 4° Un grand buste en marbre blanc de Napoléon Ier ; 5° une gravure encadrée représentant Napoléon III à cheval ; 6° une gravure encadrée représentant Mac-Mahon ; 7° une gravure encadrée représentant Louis Napoléon, président de la République ; 8° une gravure encadrée représentant le Prince impérial.

Enfin, M. le Préfet a annoncé à M. Bertrand qu'il est autorisé à faire prendre à Cusset une toile offerte à la salle du Conseil par l'empereur Napoléon III.

— M. l'abbé Clément fait part à la Société de la découverte qu'il a faite lors de son dernier séjour à Paris, au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale (Topographie de la France, V*a*6,, département de l'Allier, T. I) de deux dessins originaux se rapportant à Lapalisse et qui pourraient être utilisés dans le compte rendu de notre prochaine excursion. Ces dessins, en effet, qui sont dus à l'architecte du roy, Mathieu, représentent, en plan, le pont de Lapalisse emporté par une crue de la Besbre, dans les premières années du XVIIIe siècle et donnent la position exacte d'une ancienne petite chapelle aujourd'hui détruite et dont l'emplacement même a fait l'objet de discussions. Notre confrère a signalé déjà et publié, en 1901, concernant le pont Ginguet à Moulins renversé en partie en 1685, et écroulé définitivement en 1689 (1), un dessin relevé par le même habile « architecte des bâtiments royaux », Mathieu, sur lequel il a donné quelques notes biographiques. Ces plans seront communiqués par M. l'abbé Clément à M. R. de Quirielle.

— M. Tiersonnier annonce à la Société que par lettre du 27 juin

(1) Voir Bulletin de la Société, avril 1901, p. 111.

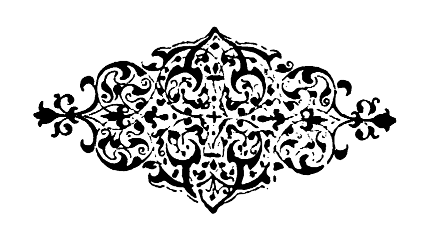
1904, M. Perrault-Dabot, inspecteur des Monuments historiques, l'a informé que la tapisserie de Lurcy-Lévy a été classée comme monument historique au mois de mai 1904. (*Voir le dernier numéro du Bulletin.*)

— Le même confrère fait passer sous les yeux des membres de la Société, deux empreintes de cachet. La première est l'empreinte d'un cachet du XVIIe siècle aux armes des *Vialet* en Bourbonnais (*d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 violettes d'argent celle de la pointe soutenue d'un croissant de même.* Le cachet appartient à Mme la Ctesse Louise de Fradel. La seconde porte : COMPAGNIE DES INDES ; légende suffisamment explicite. Au centre, on voit les armoiries suivantes : *de sinople, à un fleuve mythologique, couché, appuyé sur son urne, se détachant sur un fond de nuages, le tout d'argent (ou mieux sans doute de carnation) ; au chef de France, soutenu d'une devise d'or.* L'écusson est de style Louis XV et timbré d'une couronne ducale. C'est un souvenir d'une de nos grandes compagnies à chartes de l'ancien régime.

— M. Mantin montre deux pierres provenant de la station de Rouzolle, commune de Saint-Léon, où fut trouvé un superbe couteau du Grand Pressigny, et qui lui ont été présentées comme appartenant à l'époque préhistorique ; l'une paraît à notre confrère M. Bertrand, une hache ébauchée, en basalte ; l'autre un simple grès roulé par les eaux d'un fleuve, affectant la forme d'une hache de l'époque de la pierre polie.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 20.

G. B. et J. C.





NOTE

SUR LE

1er Bataillon des Volontaires de l'Allier

(1791-1792)



La fuite de Louis XVI, son arrestation à Varennes, son retour à Paris sous l'inquiétante escorte des citoyens en armes, déterminèrent l'Europe, indécise jusqu'alors, hostile même à une intervention brutale contre la France révolutionnaire : la guerre devint à ses yeux le châtiment nécessaire. La Révolution elle-même, grisée depuis tant de mois de sa liberté triomphante, héritière au surplus des sentiments anti-autrichiens de la France monarchique (1), brûlait du désir d'utiliser ces fusils et ces piques qu'elle livrait aux mains populaires ; le 29 septembre 1791, l'Assemblée nationale décréta que tous les citoyens actifs devaient souscrire pour le service de la garde nationale organisée par district et par canton, et, sous le drapeau aux trois couleurs, vêtus de l'habit bleu de roi, de la veste et de la culotte blanches, les bataillons déjà formés un peu partout, se groupèrent en légions, méthodiquement.

Le département de l'Allier fournit un bataillon qui eut probablement l'effectif normal de sept à huit cents hommes. Logé d'abord chez l'habitant il occupa, au début de novembre 1791, les casernes que venait de quitter le 23e régiment de cavalerie, ci-devant Royal-Guyenne. C'est dans l'ancien couvent des Capucins qu'il faisait l'exercice (2).

(1) Ségur (Louis-Philippe, Cte de), *Politique des cabinets de l'Europe*, 1824. I, p. XIX-XXIV.

(2) Premier registre des délibérations de la commune de Moulins. Arch. de la ville de Moulins, D13, fol. 102-106.

Son séjour à Moulins fut de peu de durée : le 15 novembre, en effet, se présentaient, devant le Conseil général du département, les officiers élus par les volontaires. L'ordre de départ avait été donné et ils venaient dire aux administrateurs « avec quelle satisfaction, avec quel généreux désir de deffendre vigoureusement la cause de la liberté, la garde nationale de l'Allier voloit sur les frontières » (1). Le lendemain matin le bataillon franchit la porte de Paris et s'engagea sur la route, vers le nord, un instant arrêté par six membres du Conseil, qui vinrent lui porter leurs encouragements ; c'est là que Dalphonse (2) prononça le discours suivant, puisé aux sources de l'éloquence contemporaine :

« Frères et Amis,

« Ce n'est pas pour vous exprimer des regrets que les corps administratifs et nos concitoyens nous députent vers vous ; des regrets n'appartiennent qu'à des âmes faibles et timides. Des sentimens plus élevés, plus dignes de vous les dirigent : c'est pour contracter avec vous une alliance nouvelle et plus étroite en jurant que, la constitution que vous allés défendre par la puissance des armes, ils la maintiendront par la puissance des lois.

« Il est donc vrai qu'elle a des ennemis cette constitution ? Et pourquoi ? Parce qu'elle renverse de pernicieux abus, qu'elle détruit des préjugés honteux et barbares, qu'elle rend à l'homme tous ses droits, qu'elle le replace au niveau de sa véritable grandeur, et qu'elle brise le sceptre des tirans. Qu'ils s'agitent, nos orgueilleux esclaves, pour conserver leurs chaînes, mais qu'ils les traînent sur une terre étrangère, et qu'ils renoncent au criminel projet de nous enchaîner avec eux ; nous avons conquis notre liberté, et, s'il le faut, nous périrons avec elle. Leur appareil menaçant n'a rien qui nous effraye ; ignorent-ils que les François furent des héros en combatant (*sic*) pour le despotisme ? Ils seront des dieux en combatant pour la liberté.

« Voilà, braves guerriers, ce que la Patrie attend de vous ! Sa destinée, celle de l'univers entier peut-être repose entre vos mains. Jamais, non jamais, le chemin ne fut marqué par des chefs plus propres à inspirer de la confiance, puisque c'est le mérite seul et votre choix qui vous les a donnés.

« Courage donc, frères et amis ! Quoique séparés par les distances,

(1) Premier registre des délibérations du Conseil général du département Arch. de l'Allier, L. 54, fol. 48.

(2) François Jean-Baptiste Dalphonse, né à Bonny en 1756, mourut sans postérité en 1821 après avoir été créé baron de l'Empire par lettres du

nous serons toujours avec vous par notre affection et par nos vœux ; au milieu des combats, nous combatrons (*sic*) à vos côtés, et c'est à nous que la Victoire réserve ses lauriers, pour que nous soions les premiers à couronner votre valeur. Mais, s'il arrivait qu'un destin aveugle et funeste trompât notre espoir, souvenés-vous que nous n'avons tous qu'un même serment : *Vivre libres ou mourir !* Souvenés-vous que votre dernier soupir doit être un soupir pour la liberté ; souvenés-vous qu'il suffira pour ranimer vos cendres et en faire sortir des millions d'hommes qui sauront ou vous venger avec éclat, ou, comme vous, périr avec honneur. Maintenant, pour les François, le sommeil de la mort est plus doux que l'esclavage.

« Partés, amis et frères, partés ! Nous ne pouvons vous serrer tous dans nos bras, mais les embrassemens que nous donnons à vos chefs, ils sont pour eux, ils sont pour vous ; que le souvenir en reste éternellement au fond de vos âmes ; qu'il les transporte de courage, et qu'il soit le présage de votre gloire, comme ils sont les témoignages de notre amour (1). »

Lorsque Dalphonse, à la séance qui se tint le même jour, à neuf heures de la matinée, rendit compte de sa mission, le Conseil, conquis par « la dignité, le civisme, l'enthousiasme » de ce morceau de bravoure, décréta qu'il serait donné à l'impression, et, dirions-nous aujourd'hui, en vota l'affichage, c'est-à-dire qu'il voulut que toutes les communes du département le conservassent dans leurs archives.

Les volontaires avaient placé à leur tête, avec le grade de lieutenant-colonel, le descendant d'une famille assez ancienne du Bourbonnais, établie à Moulins depuis plus d'un siècle et demi, Trochereau de Rancy (2). Celui-ci, pour des motifs qui ne nous sont point parvenus, mit quelque temps avant de rejoindre à l'armée ses frères

9 mars 1810 et avoir reçu les armoiries suivantes : *losangé d'argent et d'azur ; au franc-quartier des barons préfets.* Il fut successivement : avocat, sous l'ancien régime, président de l'administration départementale de l'Allier en 1794, député au Conseil des Anciens sous le Directoire, au Corps législatif pendant le Consulat, préfet de l'Indre, du Gard, etc., conseiller d'Etat, député encore sous la Restauration (1819) jusqu'à sa mort, au château de Beaumont qu'il possédait à Agonges.

Voir sur lui : C. GRÉGOIRE. *Le baron d'Alphonse*, dans : *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, année 1897.

(1) Arch. de l'Allier, L. 54, fol. 49.

(2) Michel de Bellecour était lieutenant-colonel en second. Arch. de Moulins, D13, fol. 102 v°. Le Trochereau dont il est ici question, est-il le même que celui qui devint général sous la République et mourut à Hauterive, près Vichy ?



d'armes de l'Allier et le Conseil général dut, à plusieurs reprises, insister, en référer même au ministre de la guerre, dans le dessein « d'attirer sur lui la juste sévérité des lois » (1). Le bataillon reçut alors l'autorisation de pourvoir au remplacement de son chef, ce qu'il n'eut vraisemblablement point à faire, car nous retrouverons plus tard Trochereau à son poste.

La guerre fut déclarée à l'Autriche le 20 avril 1792 et débuta immédiatement par des escarmouches sur la frontière du nord. Les premiers combats furent malheureux ; les Autrichiens s'emparèrent de Quiévrain et personne en Europe ne douta que Paris ne dût bientôt être occupé. L'armée prussienne mit plus longtemps à se mouvoir : massée sur le Rhin, elle n'entra qu'au mois d'août en campagne. Les troupes françaises étaient réparties, sur les frontières, en quatre armées : du nord, sous le commandement de La Fayette ; du centre, sous Luckner ; du Rhin, sous Biron ; du midi, sous Montesquiou.

Le bataillon de l'Allier, après avoir pris à Epernay ses quartiers d'hiver, fit d'abord partie de l'armée de La Fayette, puis, en août, de celle de Luckner. Au milieu de ce dernier mois, il entra dans Verdun que Beaurepaire, tant bien que mal et à la hâte, fortifiait depuis que Longwy s'était rendu (23 août). C'est à Verdun que, pour la première fois depuis son départ, il se signala et fit quelque bruit : mais, en dépit de la lettre de félicitations que leur adressait, à la fin d'août, le Conseil général, les volontaires de l'Allier ternirent là leur gloire naissante à peine.

Tous les historiens, cependant, sont d'accord pour reconnaître les qualités de ces bataillons de 1791, formés de ce que la jeunesse de France, enfiévrée d'enthousiasme et d'indépendance patriotiques, comptait de meilleur et de plus pur (2). Il ne faut pas les confondre, dit M. A. Chuquet (3), l'historien des guerres de la Révolution, avec les volontaires de 1792, qui s'enrôlèrent quand le décret du 11 juillet déclara la patrie en danger. Ces derniers, sans cohésion, sans force morale, indisciplinés, séduits par la solde de 15 sous par jour qu'on leur allouait, n'étaient, au dire du général Biron (4), que des gens

(1) Séance du 22 août 1792.

(2) Les forces militaires de la France comprenaient, en 1791 et 1792, les troupes de ligne et les volontaires. Ceux-ci formaient un élément dont on ignorait la valeur au commencement de la guerre ; non sélectionnés, libres de se retirer après chaque campagne, de s'absenter pour affaires urgentes, on n'espérait guère les voir résister seuls aux vieilles troupes de l'armée prussienne admirées de toute l'Europe.

(3) *La première invasion prussienne*, Paris, in-12, p. 70.

(4) Armand de Gontaut, duc de Biron, parut, de 1791 à 1793 sur tous les

achetés par les communes et la plupart sans aveu. Au contraire, les troupes levées en 1791, lors des premiers engagements volontaires, ne se départirent que rarement de l'énergie et de l'entrain que leur reconnurent Gouvion-Saint-Cyr, Kellermann, Gay de Vernon ; c'est de là, dira Foy, que sont venus presque tous les généraux célèbres dont la France s'honore.

D'ailleurs, on ne les laissait pas à leurs seules forces ; ces soldats de quelques mois étaient, bien avant l'*amalgame* pratiqué en 1793 par Dubois-Crancé, toujours soutenus par des troupes régulières. On forma des brigades composées de deux bataillons de volontaires et d'un régiment de ligne au centre dont le colonel commandait la brigade entière. Pendant la campagne de 1792, le 1er bataillon de l'Aisne et le 3e de Paris furent joints au 43e d'infanterie ; le 1er de la Marne et le 1er de la Sarthe au 55e ; le 1er de l'Allier et le 1er de la Charente au 29e, etc. (1). Entre les jeunes soldats, *patriotes* ombrageux, et les vieux régiments fleurant encore l'ancien régime, s'éleva l'émulation qui les conduisit à la victoire. Les Prussiens eux-mêmes, d'abord dédaigneux, durent bientôt reconnaître que l'ennemi qu'ils avaient espéré culbuter dans une marche rapide sur Paris, manœuvrait, comme eux, avec ensemble, et, en bravoure, ne le cédait à personne.

Il est besoin de dire ces choses, qui excusent quelques défaillances et « les cas extrêmement rares » où ces premières armées de la République se trouvèrent « victimes de l'inexpérience » (2). L'épisode de Verdun fut précisément la preuve que, malgré l'excellent esprit qui les anime, des troupes novices peuvent, par instants, céder à la plus inexplicable panique, et, trahissant la confiance qu'avait fait naître leur ardeur, se livrer à ces funestes entraînements qui dispersent et anéantissent les armées.

Dans la deuxième semaine de septembre 1792, le bruit se répandit tout à coup à Moulins que le bataillon dont tous les citoyens avaient salué le départ par la voix de Dalphonse, s'était débandé à la suite de la reddition honteuse de Verdun ! Le 11, à quatre heures de l'après-midi, furent introduits, dans la salle des séances du Conseil général du département, « porteurs de routes à eux données à Chaalons pour se rendre en cette ville de Moulins, ou dans les autres endroits

points où la France était menacée. Il fut condamné à mort et exécuté au début de 1794.

(1) Sur l'état de l'armée française, Cf. CHUQUET, *op. cit.*, p. 24 et suiv.

(2) MINUTOLI, *Erinnerungen*, cité par Chuquet, *op. cit.*, p. 78.

de leur naissance situés en ce département » (1), plusieurs volontaires dudit bataillon.

Cet événement se produisit alors que les administrateurs s'efforçaient de créer un second bataillon de volontaires et de satisfaire en outre aux réquisitions que Biron, commandant l'armée du Rhin, était autorisé à prélever sur le département en hommes et en chevaux. Le second bataillon se formait péniblement, il est vrai, mais le Conseil ne s'apercevait pas encore du peu d'empressement de la population : il s'efforçait de réveiller dans la jeunesse l'ardeur de l'année précédente, et les proclamations qu'il faisait lire témoignaient de la confiance qu'il conservait en son patriotisme (2). Le 1er septembre, il arrêtait que, le lendemain, la garde nationale de Moulins prendrait les armes devant lui et que le Directoire du district, ainsi que la municipalité, viendraient également « exciter par leur présence » les citoyens à s'inscrire ou à remettre au bataillon en formation « leurs

(1) Arch. de l'Allier, L. 54, fol. 142.

(2) « Adresse aux citoyens pour la formation d'un second bataillon dans le département de l'Allier.

« Citoyens !

« Vos administrateurs, convaincus de votre courage et de votre patriotisme sont assurés qu'il sufira (*sic*) de vous dire que, d'après la loi du 27 mai, ils ont arrêté la formation d'un second bataillon dans ce département, pour vous voir accourir de tous les points et le former au jour indiqué.

« Le danger de la patrie est, sans doute, un grand véhicule, mais en vain emploieroit-on les loix, si cette patrie étoit encore sous la domination d'un despote. C'est dans le moment où la Nation a repris les droits et sa souvraineté (*sic*), lorsque des tyrans coalisés veulent, par des efforts impuissants, lui imposer de nouveau le joug de l'esclavage dont elle a sçu briser les liens, que l'honneur et vos intérêts vous appellent à la défense des droits que vous avés conquis, au soutien de votre liberté et de l'égalité que vous avez juré de maintenir ou de mourir en les défendant. Citoyens, volez à la victoire ! Imitez vos frères d'armes qui vous ont précédés ; déja la renommée publie leur valeur et leur intrépidité ; déja, ils ont montré à l'ennemi la fierté de leur courage ; déja, ils l'ont mis en fuite et lui ont prouvé que le soldat-citoyen qui défend sa patrie est bien supérieur au soldat mercenaire qui sacrifie son sang à l'or des tyrans. L'exemple de la liberté des François se propage dans l'Europe entière ; les soldats de ses despotes réunis abandonent le drapeau de la tyrannie et viennent en foule se ranger sous ceux de la liberté, jouir avec nous des avantages que leur accorde une nation libre et généreuse. Bientôt, l'armée françoise ne sera composée que de soldats patriotes et libres, et n'aura à combattre qu'une armée d'officiers, esclaves et vils serviteurs des tyrans dont ils ont mendié la protection.

« Levez-vous donc, ô François ! L'âge, l'état, ne peuvent l'emporter sur la gloire de défendre sa patrie, cette patrie bienfaisante qui promet et assure aux veuves et aux enfants de ceux qui périroient en la servant secours et

fusils et même leurs habits ». On travaillait, au Conseil, avec fièvre, on s'ingéniait à trouver de l'argent pour acheter des équipements et des armes ; des patriotes offraient volontairement des subsides ; on recevait la nouvelle que deux dépôts de remonte allaient être créés à Saint-Pourçain et à Vichy (1). Romme et Soubrany venaient inspecter la manufacture d'armes.

C'est au milieu de ces patriotiques occupations qu'arriva, écrite à Châlons le 5 septembre, une lettre de Trochereau — qui sans doute avait enfin rallié — annonçant la dispersion désordonnée de son bataillon et le rôle que ce dernier avait joué - ou plutôt qu'il n'avait point joué — dans la trop courte défense de Verdun ; le même courrier apporta un certificat de Luckner confirmatif de la débandade. Le 10, le Directoire du département prit un arrêté portant que, dans les vingt-quatre heures après sa publication, les volontaires déserteurs devraient rejoindre leur corps, qu'ils recevraient trois sous par lieue jusqu'au point de rassemblement et que, en cas de désobéissance de leur part, les municipalités, gardes nationaux et gendarmes, s'assureraient de leurs personnes et, de brigade en brigade, les feraient conduire à destination.

Les volontaires n'acceptèrent pas cette décision et cherchèrent un appui près des administrateurs du Directoire du district de Moulins ; accompagnés de deux d'entre eux, ils se présentèrent donc, dès le

protection, cette patrie enfin qui, après avoir conquis sa liberté, a juré de la maintenir et de ne reconnaitre d'autre souvrain que l'égalité appuyée sur des lois sages.

« Plusieurs moyens vous sont offerts pour satisfaire la juste ardeur qui vous anime : contribuez à la formation du deuxième bataillon que nous vous engageons à former, offrez-vous volontairement pour la formation du bataillon que nous requiert de fournir le général de l'armée du Rhin et pour lequel nous avons fixé le contingent de chacun des districts de ce département ; ou enfin, portés-vous sur les bords du Rhin, en face de nos ennemis, et portés-vous y, soit avec un cheval propre pour la cavalerie, avec les armes et bagages nécessaires pour ce genre de troupes, comme M. Biron, général de l'armée du Rhin, nous charge de vous y engager, soit même sans armes ni chevaux, si vous n'en avez point : dans ce dernier cas, la Nation vous en fournira.

« Voilà, citoyens, ce que vos administrateurs ont cru devoir vous dire dans le moment où l'égalité vient de s'asseoir à côté de la liberté. Réunissez vos forces pour repousser les méchans qui tenteroient de s'opposer à cette union, d'où dépend le bonheur de la Nation. »

Séance du Conseil du 19 août. Arch. de l'Allier, *ubi supra*, fol. 114 v° et 115. *Cf.* aussi, dans le même ordre d'idées, la circulaire du 5 septembre. Arch. de l'Allier, L. 42.

(1) Arch. de l'Allier, L. 54, fol. 131-132.

lendemain 11, devant le Conseil, en réclamant la suspension de l'arrêté. Les plus habiles prirent la parole et cherchèrent à excuser leur départ de l'armée, où, dirent-ils, tout, jusqu'aux vêtements, leur faisait défaut. Le Conseil, persistant dans sa résolution, leva sur-le-champ la séance ; il ne demeurait plus dans la salle que les membres du Directoire du département, lorsque quatre administrateurs du district de Moulins, dont les deux précédents, suivis de nombreux volontaires du 1[er] bataillon, vinrent de nouveau réclamer la suspension de l'arrêté du 10. Les intéressés furent une seconde fois entendus, et, sans doute. l'ardent désir qu'ils avaient de rester au sein de leur famille donna à leur éloquence le ton persuasif qui lui avait tout d'abord fait défaut : toujours est-il qu'après avis du procureur général syndic, il fut décidé que « dans une affaire aussi grave et aussi majeure le concours des trois corps administratifs de cette ville paroissoit de toute nécessité pour prendre un party décisif ».

Le lendemain matin, les trois corps administratifs, c'est-à-dire le Département, le District de Moulins et la municipalité, se trouvèrent réunis à neuf heures pour reprendre la discussion. Les certificats que portaient les volontaires furent examinés : on ne trouva entre eux aucune homogénéité et cette constatation engendra la méfiance. Mais. d'autre part, le général Luckner semblait bien avoir autorisé le départ d'une portion du bataillon. Enfin, on ignorait si, à la suite de la capitulation de Verdun, la garnison ne s'était point engagée à ne plus combattre pendant un temps plus ou moins long. Par suite de la difficulté qu'ils éprouvaient à pénétrer la vérité, les administrateurs ne voulurent pas fléchir devant l'insistance des volontaires, qui semblaient coupables, mais sans évidence, et dont, quoi qu'il en fût, la conduite s'expliquait mal. En tout état de cause, la capitulation de Verdun révoltait leur patriotisme, et il ne pardonnait pas à leurs jeunes concitoyens d'avoir abandonné à l'ennemi des murailles que son artillerie n'avait point réduites en poussière.

Après une longue discussion où chacun, par des arguments divers. rendit de semblables avis, les trois corps décidèrent (1) :

« 1° Que l'arrêté du Directoire du département de l'Allier relatif aux officiers, sous-officiers et volontaires du bataillon de l'Allier retournés en ce département aura sa pleine et entière exécution : qu'en conséquence ils seront tous tenus de s'y conformer, comme il est dit en iceluy, dans le délai de 24 heures, à compter de l'instant où il aura été publié et affiché, pendant lequel délai, le Directoire du

(1) Séance du 12. Arch. de l'Allier, *ibid.* fol. 143 v° et suiv.

district de Moulins s'occupera à pourvoir ceux des mêmes volontaires qui sont actuellement en cette ville des choses qui leur sont indispensablement nécessaires pour retourner au bataillon qu'ils ont quitté.

« 2° Que dénonciation sera faite au corps législatif et au pouvoir exécutif provisoire de la conduite tenue par les chefs du même bataillon relativement à la reddition de la ville de Verdun, avec les plus vives et les plus pressantes sollicitations, pour qu'après de mures et exactes instructions prise *(sic)* sur une affaire aussi capitale partout où il sera possible, et principalement sur les lieux, le département de l'Allier soit entièrement vengé par un jugement éclatant et sévère que l'interest de la chose publique commande impérieusement.

« 3° Qu'étant, outre cela, de la dernière importance, pour le département de l'Allier, que ses administrateurs puissent ultérieurement fixer leur opinion et prendre des mesures certaines et définitives, il seroit pris à l'instant un commissaire dans chacun des trois corps réunis ; que ces trois commissaires partiront aussitôt pour la ville de Chaalons, à l'effet d'y prendre, par eux-mêmes, et partout où besoin sera, tous les éclaircissemens nécessaires sur les événemens actuels qui ont raport au bataillon de l'Allier, soit auprès de la partie de ce même bataillon qui est resté *(sic)* à ses drapeaux, soit auprès du général Lucner, soit enfin près l'administration du département de la Marne, et, s'il est besoin, près du District et de la municipalité de Chaalons, qui ont délivré les différentes routes raportées par les volontaires, lesquels *(sic)* routes et autres pièces seront remises entre les mains des commissaires pour leur servir de renseignement et seront par eux ensuite raportées au Département pour servir et valoir ce que de raison. »

Le département choisit pour commissaire, M. Deléage (1) ; le district, M. Perrotin (2), son procureur syndic ; la municipalité, M. Saint-Quentin des Mures (3).

MM. Dalphonse, Rouyer et Deschaises furent chargés de la rédaction d'un mémoire qui tracerait aux trois délégués leur ligne de conduite exacte. Le soir même ils l'avaient terminé et en firent lecture à la séance que tinrent, à quatre heures de l'après-midi, les trois corps réunis. En voici les dispositions (4) :

(1) Ancien lieutenant des eaux et forêts.

(2) Ancien conseiller au présidial de Moulins et président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins.

(3) Sur la famille Saint-Quentin, voir : P. Tiersonnier. *Petit coup de grands usuriers* (1778-1790), dans : *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, année 1901.

(4) Arch. de l'Allier, L. 54, fol. 146 et 147.

Art. 1

« Les commissaires se rendront dans le plus bref délai à Chaalons, ou dans tous autres lieux que nécessitera la mission qu'ils ont à remplir ;

Art. 2

« Leur première démarche sera de se présenter au général Lukner ou au chef qui le remplacera en cas d'absence, à l'effet de lui exprimer avec énergie la douleur dont le département entier a été pénétrée *(sic)* en apprenant la deffection d'une partie du bataillon de l'Allier en garnison à Verdun, et le regret qu'il a ressenti, lorsqu'il a eu connoissance de la reddition de cette ville sans que le bataillon eu put *(sic)* développer son courage et s'ensevelir sous les ruines de la citadelle ;

Art. 3

« Ils remettront au général ampliation de l'arrêté pris, [par] le Directoire de département en sa séance du 10 septembre, présent mois, contre les volontaires qui ont abandonné leur drapeau, ainsi qu'une ampliation de celui pris par les trois corps administratifs réunis à la séance de ce jour, avec invitation de les faire connoitre à l'armée qu'il commande ;

Art 4

« Ils demanderont au général copie authentique de la capitulation de Verdun, et, dans le cas où elle ne désigneroit pas le nom des officiers du bataillon de l'Allier qui ont assisté au conseil de guerre (1) et consentis *(sic)* à la reddition de la place, ils s'informeront du général, ou de toutes autres personnes, si les officiers du bataillon de l'Allier y ont eu quelques parts directes ou indirectes, et quels sont ces officiers ;

Art. 5

« Ils s'informeront également auprès du général, ou de tous autres, des causes de la deffection d'une partie du bataillon ;

Art. 6

« Ils demanderont l'ordre au général pour faire rassembler tous ceux qui sont restés fidels à leur drapeau, afin de leur témoigner, au nom des corps administratifs et des citoyens, la satisfaction que leur a inspiré leur fidélité ;

(1) Trochereau faisait partie du conseil défensif, qui, le 2 septembre 1792, décida la reddition de Verdun.

ART. 7

« Ils demanderont au général Luckner s'il a permis aux volontaires du bataillon de l'Allier de se retirer dans leurs foyers, et, dans ce cas, quels en ont été les motifs, lorsque les loix et l'honneur leur faisoient un devoir de rester à leur poste et de mourir sous leur drapeau ;

ART. 8

« Ils s'informeront du District de Châlon *(sic)* et autres, s'il a donné, et pourquoy, des certificats de routes à quelques volontaires du bataillon de l'Allier ;

ART. 9

« Les commissaires sont expressément chargés de désavouer, aux noms de tous les citoyens du département de l'Allier, auprès du général Lukner, de l'armée et de tous les corps administratifs avec lesquels ils pourront conférer, toutes actions de la part des officiers ou des volontaires du bataillon, qui seroient contraire *(sic)* à l'honneur et à la ferme résolution où ils sont de mourir, s'il le faut, pour le maintien de la liberté et de l'égalité ;

ART. 10

« Il est laissé, au surplus, à la prudence des commissaires, toutes mesures non prévues pour l'exécution de la mission qui leur est confiée. »

Le lendemain 13, les commissaires se mirent en route.

(A suivre.) Pierre FLAMENT.





NOTES

SUR

Louis de PESTIVIEN, Abbé d'Ébreuil

(1687-1716)

ET SUR SA FAMILLE

A propos d'une Croix processionnelle à ses armes

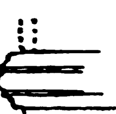
E 6 juillet 1903, notre collègue M. Delaigue faisait passer sous nos yeux des fragments d'une croix processionnelle (1), trouvés au pied d'un saule, et envoyés en communication par M. Paturet, pharmacien à Ébreuil. Sur l'un de ces fragments on voyait un écusson gravé, présentant les armoiries suivantes : *vairé d'argent et de sable ;* l'écusson ayant pour tenants deux Hercules et pour timbre une couronne de comte. Tout autour se lisait cette légende :

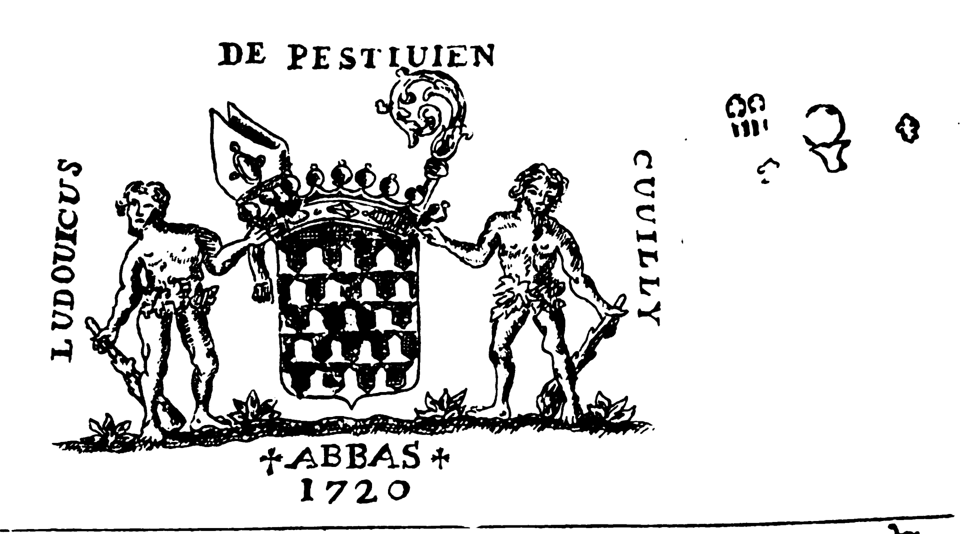
LUDOUICUS DE PESTIUIEN CUUILLY ABBAS 1720

Le 3 août suivant, M. Bertrand annonçait l'acquisition, pour le Musée départemental, de ces débris intéressant notre histoire provinciale, et, au cours d'une des causeries qui accompagnent les réunions de la Société d'Émulation, leur donnant un charme de plus,

(1) Lors de la séance du 6 juillet 1903 (Voir *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais, page 216*), ces reliques du passé avaient été désignées comme un « fragment de crosse abbatiale en argent ». Un examen plus approfondi a permis à MM. les abbés Joseph Clément et Berthoumieu de préciser qu'il s'agit en réalité du nœud et du haut de la hampe d'une croix processionnelle. L'évidement creusé dans la hampe d'argent indique qu'elle était façonnée pour recevoir une tige en bois constituant le « bâton » permettant de porter en l'élevant l'objet dont il s'agit.

il avait été convenu que je tâcherais de réunir quelques renseignements sur Louis de Pestivien de Cuvilly et sur sa famille. Je me mis en campagne ; ce sont les résultats de mes recherches que j'apporte aujourd'hui et j'y joins une consciencieuse reproduction de la gravure, due au talent éminemment précis de notre confrère M. l'abbé Joseph Clément (1).





(1) Le dessin qui accompagne cette notice a été fait d'après l'estampage de la gravure figurant sur la croix processionnelle. La reconstitution de la gravure a été rendue très difficile par l'état de la hampe. En effet, par suite d'un malencontreux coup de pioche, elle présentait une fissure juste à l'endroit des armoiries. Le dessin de grandeur naturelle nous offre le relief des deux bagues placées au-dessus et au-dessous de l'écusson. M. l'abbé Clément a eu aussi la bonne idée de reproduire les poinçons de contrôle placés à côté des armes des Pestivien.

La maison de Pestivien étant originaire de Bretagne, c'était aux érudits bretons qu'il fallait tout d'abord s'adresser. J'eus donc recours à l'obligeance de M. le comte de Palys, Président de la Société archéologique d'Ille et Villaine. Me servant de diverses indications que je possédais, je lui demandais s'il ne pourrait pas rattacher l'abbé Louis de Pestivien de Cuvilly à la souche bretonne, bien que ce personnage parût appartenir à une branche fixée en Picardie.

Par lettre du 24 juin 1903, M. le comte de Palys, avec sa coutumière amabilité, m'envoyait la note suivante :

« Pestivien, famille très ancienne de chevalerie. Une branche fixée en « Picardie y fut maintenue dans sa noblesse en 1667.... Je vais vous copier « leur article tiré de notre grand et excellentissime et impeccable nobiliaire « breton de M. de Courcy......

« ..... La découverte de cet abbé est importante car ledit Courcy a dressé « une liste de tous les Prélats, Abbés et Abbesses qui ont occupé des sièges « hors de Bretagne, et l'abbé Louis de Pestivien lui était inconnu, étant de « la branche picarde. C'est vous dire que, là encore, je suis obligé de vous « renvoyer aux Picards.

« Voici l'article de Courcy :

« *Pestivien* (de), seigneurs dudit lieu — de Glomel, paroisse de ce nom — « de Roscolo — du Vern, paroisse de Guiscriff — de Kermabguégano, paroisse « de Ploërdut — de Goasvennou et de Kerourden, paroisse de Plounevezel — « de la Coudraye, paroisse de Trebrivan — de Coetilez – de Coëteliviou, « paroisse de Treffrin — de Kergreff — de Keraudren, paroisse de Quimerch « — de Penanprat, paroisse de Guimaïc — de *Cuvilliers*, en Picardie.

« Ancienne extraction — chevaliers. — Réformation de 1669, six générations. « — Réformations et monstres de 1426 à 1536, paroisses de Guiscriff, Plounevezel, etc... évêchés de Cornouaille, et Plouërdut évêché de Vannes.

« *Vairé d'argent et de sable*. — (Sceau de 1397). Jean épouse vers 1280 Constance de Rostrenen, dame de Glomel ; dont Jean entendu dans l'enquête « pour la canonisation de saint Yves en 1330 père de : 1° Bizien, capitaine de « Quimperlé, assiégé dans son château de Pestivien en 1363 et qui ratifia le « traité de Guérande en 1381. 2° Tristan, l'un des champions du combat des « Trente, en 1350, auteur de la branche du Vern et de Goasvennou. Un chevalier de Malte en 1622.

« La branche ainée fondue dans Molac. — La branche de Penamprat éteinte « en 1776. — La branche de *Cavilliers*, élection de Noyon maintenue en « Picardie en 1667. »

« Evidemment Monsieur de Courcy a mis Cavilliers pour Cuvilly.

« Au reste on trouve dans le dictionnaire des communes Cuvilly (1) et on « n'y trouve pas Cuvilliers. . . . .

« Soyez assuré, etc. . . . .

« PALYS. »

Ainsi donc des Pestivien, issus de l'illustre maison bretonne, habitaient en Picardie au XVIIe siècle et étaient seigneurs de Cuvilly. Notre abbé d'Ebreuil appartenait à ce lignage.

Un renseignement puisé à une autre source m'apprit qu'au milieu du XVIe siècle les Pestivien étaient déjà fixés en Picardie.

En effet, cherchant à reconstituer la carrière militaire de deux des miens, Robert et Laurent Tiersonnier, qui avaient servi dans la compagnie de gens d'armes des ordonnances du Roi commandée par Antoine de Bourbon duc de Vendôme, j'avais rencontré en tête des hommes d'armes, Martin de Pestivien.

Or comme cette compagnie était composée de nobles picards, ce qui est hors de conteste à l'examen des noms, et que d'autre part, en raison des édits royaux sur le fait des compagnies d'ordonnance, il était prescrit de n'enrôler que des hommes de la province (2), pour

(1) Cuvilly, canton de Ressons, arrondissement de Compiègne (Oise).

(2) Il y eut à ce sujet plusieurs édits et ordonnances royales en vue de réprimer les abus dès qu'ils commençaient à paraitre. Je citerai par exemple une ordonnance de Henri III, de 1575, aux termes de laquelle, pour remettre la gendarmerie sur le pied de son établissement par Charles VII, le roi statuait : « Qu'aucun ne pourra estre gendarme, qui n'ait esté archer ou « chevaux-léger, un an continuel, ni estre archer, qui ne soit extrait de noble « race ». Dans l'ordonnance de Blois, en 1579, articles 289 et 304, il est enjoint aux capitaines des compagnies d'ordonnance de composer « leurs compa- « gnies de gentilshommes de leur province, ou du moins des circonvoisines ». Cette disposition en réitérait d'antérieures, notamment celles de 1560 et celles de l'édit de création des compagnies d'ordonnance.

On trouve tous ces édits dans le Recueil général des ordonnances des Rois de France. Un certain nombre se trouve analysé dans un opuscule assez curieux et rare, imprimé à Avignon chez Alexandre Girard, en 1759, sous ce titre : *Recherches historiques sur l'ancienne gendarmerie françoise, par M***, académicien-honoraire de l'Académie des Sciences et Belles Lettres d'Angers, où elles ont été lues dans des séances publiques.* Si j'en crois une note mise sur la couverture brochée de l'exemplaire que je possède, par un bibliophile inconnu qui l'a eu avant moi, l'auteur serait Alexandre d'Alès de Corbet, né en Touraine. Saluons en passant cet érudit du temps passé et la vieille Académie qui, il y a près de deux cents ans, traçait la voie aux sociétés archéologiques provinciales d'aujourd'hui. Je rappellerai que Moulins, en 1742, avait une société similaire. (Voir *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, 1898, pages 98 et 132.)

éviter l'intrusion de non nobles ou de gentilshommes mal famés dans les rangs de la gendarmerie, le fait de trouver Martin de Pestivien dans la compagnie du duc de Vendôme, prouvait son établissement en Picardie. Enfin comme le capitaine (1) était gouverneur de Picardie, sa compagnie se recrutait forcément dans son gouvernement.

Martin de Pestivien servit dans la dite compagnie dès avant 1544 et jusqu'après 1550, ainsi qu'il résulte des diverses monstres où son nom se retrouve (2).

Moins heureux dans mes demandes adressées à quelques Picards, j'obtins seulement la confirmation de faits déjà connus, savoir, qu'à la fin du xvie siècle et pendant le siècle suivant une branche de la maison bretonne des Pestivien avait habité la Picardie et y avait possédé entr'autres seigneuries, celle de Cuvilly. C'était quelque chose sans doute, mais cela ne me fixait pas encore suffisamment sur l'abbé d'Ébreuil.

La Bibliothèque Nationale m'a fourni davantage. En groupant les divers renseignements empruntés pour la plupart aux *Pièces originales*, aux *Dossiers bleus*, aux *Carrés d'Hozier* et au *Cabinet d'Hozier*, j'ai pu, sur titres ou sur extraits de titres visés par les juges d'armes royaux, établir la filiation qui va suivre. Je la donne ici dans la pensée qu'elle intéressera, non seulement les érudits du Bourbonnais, mais aussi nos confrères Bretons et Picards.

Pour rendre à chacun ce qui lui est dû, je me hâte de dire que la base de cette filiation est fournie par d'Hozier. Je n'y ai ajouté que des détails complémentaires. Mes notes personnelles m'ont permis de vérifier l'exactitude de plusieurs degrés de cette généalogie.

(1) Antoine de Bourbon duc de Vendôme et plus tard Roi de Navarre, dont il est question ici, n'est autre que le père d'Henri IV. Fils aîné de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon, il vint au monde à La Fère, le 22 avril 1518. Gouverneur de la Picardie (25 mars 1537), il conduisit sa compagnie de gendarmes à la prise de Bapaume et au ravitaillement de Landrecies (1543); au siège de Boulogne-sur-Mer (1544); fit deux compagnes en Picardie (en 1551 et 1554) Il était lieutenant général du royaume, roi de Navarre, amiral de Guyenne, quand, en 1562, il prit Blois, Tours, Bourges. Blessé au siège de Rouen, il mourut le 17 novembre 1562. Le 20 octobre 1548, il avait épousé Jeanne d'Albret, et c'est de cette union que naquit le Béarnais.

(2) Voici les monstres relatives à cette Compagnie, conservées à la Bibliothèque Nationale : Nouvelles acquisitions françaises 8620, f°s 44, 47 — 8622, f°s 1, 18. — Clairambault 252, f° 1187 — 254, f° 1299 — 257, f°s 1501, 1503 — 258, f°s 1533, 1541, 1551 — 259, f°s 1575, 1615 — 260, f° 1629. — F^{ds} Français, 21.520, f°s 1481, 1497 — 21.525, f°s 1721, 1726, 1731, 1739 — 25.793, f° 537 — 25.800, f° 12. Toutes ces monstres se trouvent bien entendu au Département des Manuscrits.

ROLLAND DE PESTIVIEN, ISSU DE BRETAGNE,
fut au service de Louis, duc d'Orléans, depuis Louis XII. Il fut le premier de cette famille qui s'habitua en Couciois ; il y épousa Agathe Dey (d'Y), fille de Michel Dey, sieur dudit lieu, et de Jeanne de Platecorne. Il vivait le 15 novembre 1487, demeurant à Coucy-le-Chastel, et à cette date, fit donation à son fils Mathieu.

MATHIEU DE PESTIVIEN, épousa Isabeau d'Aubilly, de la maison d'Aubilly en Champagne, fille de Jean d'Aubilly (ou d'Obilly) Escuier, et de Marguerite Marzuriel. Isabeau était dame du fief de Beaurepaire. Son mari demeurait au Pont Saint-Mard et était âgé de 60 ans en 1511.	JEAN DE PESTIVIEN, frère de Mathieu, mentionné à la date du 21 mars 1485.

NICOLAS	JEAN (Etat inconnu)	MARGOT	MARTIN DE PESTIVIEN, Escuier, seigneur de Beaurepaire, épousa, le 4 juin 1526, Marie de Pithon, dame dudit lieu, fille de Jean de Pithon, sieur dudit lieu, et de Marie de Belle. Martin servit comme premier homme d'armes dans la Compagnie de gens d'armes des ordonnances du Roi, d'Antoine de Bourbon duc de Vendôme, au moins de 1543 à 1551.

SÉBASTIEN DE PESTIVIEN, Escuier, seigneur de Libermont et de Pithon, épouse Dam^lle Marguerite d'Amerval, fille de Jean d'Amerval, seigneur de Cuvilly. — Noble homme Sébastien de Pestivien, Escuier, seigneur de Pithon, Cachi, Cressi et de Libermont, où il a un bailli de sa justice, est mentionné dans un acte du 16 février 1585 (Carrés d'Hozier).	BALTHASARD, s^r de Beaurepaire, mort sans enfants.	ANTOINETTE, épouse le 10 mai 1555 Antoine de Dompierre, seigneur de Jonquières, maitre d'hostel de Louis de Bourbon, prince de Condé.	SUZANNE, religieuse à l'Abbaye aux Bois.

FRANÇOIS DE PESTIVIEN, seigneur de Libermont et Pithon, épouse Charlotte d'Amerval, remariée à Olivier de Longueval, sieur de Beaumont, fille de Nicolas d'Amerval, chevalier, seigneur de Liencourt et de Anne Gouffier.	DANIEL DE PESTIVIEN, seigneur de Beaurepaire épouse Madeleine de May, fille de Helie de May, seigneur de Serchy, Exempt des gardes du corps, Cie La Vieuville, et de Suzanne du Biez. — Ils ne semblent pas avoir laissé postérité.	ISAAC DE PESTIVIEN, seigneur de Cuvilly, épouse Françoise de Villepoix, fille de François de Villepoix, chevalier, seigneur de Ricquebourg, Lieutenant au Gouvernement de Compiègne et de Marie Le Sellier.	MADELEINE + sans alliance.

ALEXANDRE DE PESTIVIEN, seigneur de Libermont, Pithon, le Pont St-Marc, garçon en 1622. Il épousa N.... des Fossez, fille d'Antoine sieur de Son, et de Michelle Vater, de laquelle ayant été séparé, il a épousé Anne de Bossut, fille de Jacques seigneur de Longueval et d'Apoline Tirel.	FRANÇOIS, mort jeune.	MADELEINE épousa en 162i (?) Charles d'Allemany sieur de L'Eschelle.	LOUIS, chevalier de Malte, capitaine d'une Cie de Chevau-Légers	CHARLES (a dû mourir jeune).	HERCULES DE PESTIVIEN, seigneur de Cuvilly, épousa en février 1637, Jacqueline de Fescamp, fille de Jacques, seigneur du Plessis et de Anne de Landru.	FRANÇOIS (a dû mourir jeune).	FRANÇOISE, ép. en 1638 Hercules de Lancry, Ecuyer, seigneur de Rimborlieu près Coudun, puis Philippe de Lastours, sieur de Villers-Sérut. Veuve de son second mari en 1666 elle fit preuves de noblesse devant l'Intendant de la généralité de Soissons.

Là s'arrêtent mes renseignements de filiation sur les Pestivien picards et notamment sur le rameau des seigneurs de Cuvilly qui nous a donné l'abbé d'Ebreuil, occasion de cette recherche.

De l'examen de la généalogie précédente et de la comparaison des dates, il résulte qu'Hercules de Pestivien, seigneur de Cuvilly, fut très vraisemblablement l'aïeul de Louis de Pestivien, abbé d'Ebreuil. Le rameau de Cuvilly, et même toute la branche picarde, a dû s'éteindre dans les premières années du XVIII[e] siècle, car, dans l'*Armorial général*, on ne trouve en Picardie qu'un seul Pestivien, lequel, en 1697, fit enregistrer ses armes sous le n° 360 du Bureau de Soissons. C'est Hercules-Charles de Pestivien de Cuvilly, prieur curé de Treloud (Treloup ?) (1), il déclara porter : *vairé d'argent et de sable*. En raison de son prénom et de son nom de Cuvilly, je suis tenté de voir en lui un petit-fils d'Hercules seigneur de Cuvilly marié à Jacqueline de Fescamp et un frère de notre abbé, qui lui-même, en 1698, présentait ses armoiries à l'enregistrement. On lit en effet dans l'*Armorial général*, généralité de Moulins, bureau de Gannat, page 220 :

N° 48. Louis Pestivien de Cuvilly, abbé de Saint-Léger d'Ebreuil, porte : *vairé d'argent et de sable.*

Voici maintenant ce que j'ai recueilli sur Louis de Pestivien, donateur de la croix processionnelle dont les fragments ornent notre Musée départemental (2).

Louis de Pestivien de Cuvilly, d'abord religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, fut nommé abbé d'Ebreuil par le Roi, le 15 août 1687, le bénéfice étant devenu vacant par la mort de Pierre de Combes (3). Cette nomination fut confirmée par bulle du Pape

(1) Treloup, canton de Condé, arrondissement de Château-Thierry (Aisne). Il existe, il est vrai, un Trelou, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avesnes (Nord) et une commune de Treslou, canton de Ville-en-Tardenois, arrondissement de Reims (Marne), mais ces deux localités sont tout à fait en dehors du centre d'habitation des Pestivien de Cuvilly.

(2) Voir le *Gallia christiana* qui imprime *Pestivier* au lieu de *Pestivien*. L'abbé Boudant, dans son *Histoire de la ville... d'Ebreuil*, commet la même erreur, visiblement empruntée d'ailleurs au *Gallia christiana*.

(3) Pierre de Combes, abbé d'Ebreuil, était fils de noble homme Gabriel de Combes, écuyer, et de Philiberte Chartier de Rouvignac. Il succéda comme abbé d'Ebreuil à son oncle maternel Charles Chartier de Rouvignac. Sa tante, Jeanne Chartier de Rouvignac, sœur de Philiberte et de Charles, épousa en 1632, Messire Jean du Ligondès, chevalier, seigneur dudit lieu et de La Chapelaude et lui apporta la seigneurie de Rochefort qui, depuis lors, n'est pas sortie de la maison du Ligondès. La seigneurie de Rochefort qui englobait les paroisses de Bègues et de Saint-Bonnet-de-Rochefort, avait

Innocent XI, donnée le III des Kalendes de novembre, l'an 1687. Louis de Pestivien de Cuvilly fut béni le dimanche 17 octobre 1688, en l'église du collège de Cluny, à Paris, par Louis-Marcel de Coëtlogon, évêque de Saint-Brieuc. On voit par là que les Pestivien de Cuvilly n'avaient pas perdu tous liens avec leur province d'origine, bien qu'ils l'eussent quittée depuis deux cents ans. A la bénédiction assistèrent les RR. PP. Louis Mechet, abbé de La Charité et Laurent Lempereur, grand prieur du monastère de Cluny.

De son administration à Ebreuil je connais une seule chose, un procès qu'il eut avec un de ses voisins, François du Ligondès, chevalier, seigneur de Rochefort (1). La pièce qui me révèe cette difficulté est un fragment d'acte de procédure, sans date. Des archives de Rochefort et Connives, il résulte que de toute ancienneté les seigneurs de Rochefort avaient possédé des droits de pêche importants sur partie du cours de la Sioule. Louis de Pestivien prétendit que les Ligondès en avaient usurpé sur l'abbaye d'Ebreuil, avec la connivence ou l'autorisation tacite de ses prédécesseurs immédiats, les abbés Chartier (ou Charretier) de Rouvignac et de Combes, leurs parents.

Je ne sais ce que devint cette affaire. Elle s'arrangea sans doute à l'amiable par la reconnaissance des droits des Ligondès, car sauf ce fragment de procédure il n'en reste aucune trace aux archives de Connives, et l'abbé Boudant n'en souffle pas mot dans son histoire de l'abbaye d'Ebreuil.

Une cédule royale, en date 17 avril 1716, mit à la tête de l'abbaye d'Ebreuil Etienne de Montsaulnin de Fontenay, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et je perds dès lors la trace de Louis de Pestivien de Cuvilly.

L'inscription placée sur un des fragments de la croix trouvée près d'Ebreuil portant : *Ludovicus de Pestivien Cuvilly, abbas, 1720*, je m'étais demandé si la date de 1716 donnée pour la nomination de l'abbé de Montsaulnin n'était pas le résultat d'une erreur typographique et s'il ne fallait pas lire 1726 au lieu de 1716, mais cette hypothèse doit être abandonnée. En effet, l'*Etat de la France*, de 1722, signale comme abbé d'Ebreuil « d. de Montsaulnin de Fontenay » (2). Ce dernier était donc déjà en fonctions en 1721, au moins dans les

pour siège le château de Rochefort, situé au bord de la Sioule, paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

(1) Anciennes archives de Rochefort, actuellement conservées au château de Connives (Indre), appartenant à Mesdemoiselles du Ligondès.

(2) Renseignement dû à l'obligeance de M. Amédée Trudon des Ormes, archiviste paléographe, attaché à la Bibliothèque Nationale.

derniers mois, et dès lors il n'y a plus lieu de croire que le millésime de 1716 doive être rectifié. Il faut supposer que la date de 1720 est celle de l'année où la croix fut offerte au monastère d'Ebreuil par son ancien abbé.

Quoi qu'il en soit, le peu que nous savons sur Louis de Pestivien, va nous permettre de rectifier une attribution fautive du catalogue de notre Musée départemental. M. Bertrand, conservateur du Musée, à la suite de nos entretiens sur Louis de Pestivien, m'avait soumis ses doutes au sujet de la dite attribution. Notre dévoué confrère avait parfaitement raison.

Voici le passage du catalogue du Musée, tel que M. Bertrand a eu l'obligeance de me le copier :

« Catalogue du Musée, 1885.
« Jardin. — N° 31. — Grand écusson volvic de vair plein, qui est de Vichy ;
« supports deux hercules, couronne de comte, crosse et mitre en sautoir. —
« Ebreuil. — Don de M. l'abbé Durin. »

Les Vichy portent bien de vair plein, mais il y a lieu d'observer :

1° Qu'aucun lien ne les a jamais attachés à Ebreuil, lieu de provenance de la pierre de volvic précitée.

2° Que l'écusson, par son style et son ornementation, est à peu près identique à celui que Louis de Pestivien avait fait graver sur sa croix processionnelle.

3° Que l'écusson portant de *vair plein* ou un *vairé* est orné des attributs de la dignité abbatiale ; que provenant d'Ebreuil il doit évidemment présenter les armoiries d'un abbé d'Ebreuil.

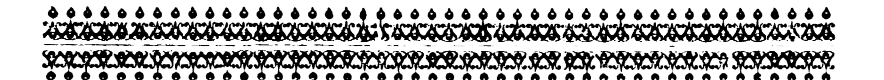
Or, aux XVIIe et XVIIIe siècles aucun abbé d'Ebreuil n'a porté de vair plein ou un vairé quelconque dans ses armoiries, sauf Louis de Pestivien.

4° Dans l'écusson sculpté, sur la pierre de volvic, aucune hachure n'indique les émaux ou métaux des cloches de vair. On peut donc aussi bien blasonner vairé de tels ou tels émaux, que de vair plein.

Pour tous ces motifs, j'estime, quant à moi, d'accord avec M. Bertrand, erronnée l'attribution de cet écusson aux Vichy. Il faut, sans aucun doute, le restituer à Louis de Pestivien de Cuvilly qui l'aurait fait sculpter au temps où il fut abbé d'Ebreuil, soit entre 1687 et 1716. D'après le style et l'ornementation, la sculpture doit, à mon avis, se rapprocher plutôt de la dernière de ces deux dates.

Moulins, 1er novembre 1903.

Philippe TIERSONNIER.



Remarque sur l'étymologie de Souvigny

Quelques pages sur Souvigny (1) signalées dans le dernier *Bulletin* ont paru, il y a peu de temps, dans une bonne revue de vulgarisation, *le Mois littéraire et pittoresque*, où elles étaient bien à leur place, et récemment en tirage à part. La matière choisie par l'auteur est élégante et neuve ; le grand public ne connaît pas Souvigny, et même, parmi ceux qu'intéresse la vie passée de notre France, combien ignorent l'existence « du célèbre prieuré, fils aîné de Cluny, qui fut le plus riche et qui est demeuré, sans doute, le plus monumental de France » ?

J'emprunte, avec intention, cette dernière phrase à la notice sur Souvigny dont M. de Quirielle a accompagné, il y a trois ou quatre ans, une dizaine de vues photographiques éditées par la librairie Grégoire. Les très courtes notes qui précèdent chaque « image » donnent en effet une idée meilleure et plus précise du vieux Souvigny que la plaquette dont je n'ai point dessein de rendre compte ici, mais où je tiens seulement à relever quelques inexactitudes — littéraires, je le veux bien — qui ne doivent pas passer inaperçues.

Il est certes permis de rééditer la vieille histoire des Vénitiens en Bourbonnais, mais encore le faut-il faire avec le sourire que comporte pareil « conte bleu », pour employer l'expression de l'auteur. Et, si c'est un conte bleu, pourquoi vouloir lui donner le faux appui d'une étymologie que bien des gens non initiés risquent de tenir pour savante et définitive ? Pourquoi dire que *Souvigny* vient de *Sub Venetis,* alors qu'il est d'évidence que c'est là un exemple fréquent du suffixe celtique *iac*, qui a servi jusqu'au septième siècle pour la composition des noms de lieux en s'adjoignant à un radical latin ? Ce radical s'aperçoit ici trop bien pour que j'insiste. Philologiquement, *Silviniacum* a donné : *Sauvignac* (Charente), *Sauvigney* (Haute-

(1) A. Limagne. — *Souvigny, son abbaye, son église.* Paris (s. d.). In-12, 59 p., 15 phot.

Saône), *Sauvigny* (Aisne, Meuse, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne où une commune du canton d'Avallon s'appelle aujourd'hui *Sauvigny-le-Bois*), *Souvigné* (Indre-et-Loire, Sarthe, etc.), enfin *Souvigny*, que l'on trouve, ailleurs qu'en Bourbonnais, dans des endroits que les Vénitiens vraisemblablement ne visitèrent jamais : dans le canton d'Amboise, dans celui de La Motte-Beuvron, en Seine-et-Oise, etc...

Quarante ans après Quicherat, il est regrettable d'avoir encore à dire tout cela.

Dans le même ordre d'idées, je m'en voudrais de ne pas proclamer que *Mayol*, nom du saint que Souvigny honore avec saint Odilon, n'a pas du tout pour origine les deux mots latins *major oculus*, corrompus (en effet) en *majolus*. L'auteur eût pu ouvrir le dictionnaire de Du Cange au mot *majolus :* il y aurait vu, par des exemples des IXe et Xe siècles, que ce mot *majolus*, *malliolus*, désignait une sorte de plant de vigne et qu'il faut peut-être s'en tenir là pour trouver l'étymologie du nom porté par le grand abbé de Cluny, fils de la Provence.

Je ne parlerai pas du reste de l'article qui n'aurait rien perdu de sa forme agréable à être plus nourri de faits, et je demanderai pardon à l'auteur de courtes critiques formulées dans le seul intérêt de la philologie !

Pierre FLAMENT.





CHRONIQUE

Nous avons omis de signaler la récompense — mention honorable — que notre compatriote, Eugène Charvot, a obtenue au dernier Salon, pour son exposition de gravures ; cet artiste, peintre de valeur, néglige depuis quelque temps le pinceau pour se servir de la pointe ; ses débuts à l'eau-forte sont très remarquables. La Société des aquafortistes l'a nommé membre associé, et leur président, l'illustre Théophile Chauvel, a recommandé Charvot à de grands journaux artistiques, *l'Art, l'Epreuve* et *la Revue de l'art ancien et moderne,* qui ont publié plusieurs de ses planches. C. G.

***

Un autre artiste, originaire de l'Allier, Lucien Pénat, pensionnaire du Palais Médicis à Rome, vient d'exposer à l'école des Beaux-Arts, un envoi qui a été fort remarqué : sept œuvres de gravure au burin, de dessin et de peinture. Cet ensemble de travaux montre la science de dessin qu'a Pénat, la souplesse et l'énergie de son crayon et de son burin. Un portrait, gravé d'après une peinture de Lorenzo Sotto, est une œuvre véritablement magistrale. Le Conseil général de l'Allier qui a encouragé les débuts de Pénat, devrait bien lui accorder une nouvelle preuve de son intérêt, en lui accordant le legs Robichon. Cette récompense serait bien placée. C. G.

***

Le catalogue de Claudin (janvier à mai 1904) signalait, sous le n° 18.735, un curieux livre, sorti des presses d'un amateur de Bruges, Hubert Goltz. Voici le titre du vénérable bouquin : « *C. Julius Cæsar sive historiæ Imperatorum Cæsarumque Romanorum ex antiquis numismatibus restitutæ liber primus : accessit C. Julii Cæsaris vita et res gestæ Huberto Goltz. Herbipolita Veuloniano auctore et sculptore. Brugis Flandrorum, 1562-63.* »

Cet *in-folio*, relié en veau, comme il convient, et qui plus est, le dos orné, et doré sur tranche, vint aux mains d'un bibliophile Nicolas Moreau, Trésorier de France en la généralité de Paris, lequel, en



1565, fit ajouter ses armes sur les plats de la reliure. L'imprimeur-amateur Hubert Goltz était en outre peintre, graveur et antiquaire, aussi, avait-il ajouté à son livre une liste par pays et par villes des collectionneurs et numismates de son temps. Nous apprenons ainsi qu'il y en avait alors à Moulins. Dans les quelques noms cités par le catalogue, seul celui de Michel de l'Hospital, chancelier de France, natif d'Aigueperse et fils, comme l'on sait, d'un médecin du connétable de Bourbon, qui le suivit dans son exil, se rattache à notre province.

PH. T.

***

Notre confrère M. Grégoire va bientôt faire paraître une monographie du canton de Saint-Pourçain-sur-Sioule, de 1789 à l'an VIII. Ce volume in-8° de 200 pages formera le 5me de la collection des monographies cantonales révolutionnaires publiées par lui et accueillies avec un succès mérité.

PH. T.

Nécrologie

La famille Milanolo, si cruellement éprouvée, il y a quelques années, par la mort de notre regretté ami et confrère, Sylvestre Milanolo, cet artiste distingué, peintre de talent et professeur émérite, vient d'être frappée par un nouveau deuil. En quelques jours, le neveu de Sylvestre, un jeune artiste qui donnait les plus grandes espérances, a été enlevé à l'affection des siens à l'âge de 20 ans.

Ce jeune homme avait été un des meilleurs élèves de l'Institution de la rue de Paris, qu'il quitta, avec le diplôme de bachelier, pour aller étudier le dessin et la peinture à Paris, dans l'atelier de Gérôme. Tout en suivant les cours, il prépara l'examen du certificat d'aptitude au professorat dans les lycées et collèges, et en hiver dernier, il était reçu le sixième sur plus de 200 candidats.

Au nom de notre Société, nous adressons à la famille Milanolo nos cordiales condoléances.

C. G.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 1er AOUT

PRÉSIDENCE DE M. L. MANTIN

Etaient présents : MM. Avisard, Bernard, abbé Berthoumieu, Bertrand, Bouchard, abbé Clément, Delaigue, Flament.

M. Tiersonnier se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion. En son nom, M. le Président rend compte des publications reçues depuis la séance de juillet 1904 et spécialement des suivantes :

« Le *Journal des Economistes*, n° du 15 juillet 1904, signale en « termes élogieux, page 116, les ouvrages suivants de notre compa- « triote, M. Emile Guillaumin : *La vie d'un simple — Tableaux cham- « pêtres — En Bourbonnais*. Le compte rendu est signé par M. Fré- « déric Passy.

« Dans le *Bulletin historique et scientifique d'Auvergne* (novembre « 1903), je note un article de M. E. Frédet, intitulé : *Boileau-Despréaux « aux eaux de Bourbon en 1687*. Les éléments en sont puisés princi- « palement dans la correspondance de Racine et de Boileau. Il y a là « de curieux détails sur la vie des baigneurs à Bourbon-l'Archam- « bault. Il est question des médecins Bourdier, Amiot et des Trapières, « de l'apothicaire Baudière. Après le 20e jour de sa cure, Boileau « vient se promener à Moulins et paraît enchanté de sa visite et « de l'accueil qui lui fut fait. Il y soupa magnifiquement avec « M. de Chambelain (1).

(1) Il s'agit de noble François de Chambelain, receveur des gabelles à

« Quant à la *Revue d'Auvergne* (n° de mai-juin 1904) elle nous donne « la suite de *l'hospice de Sauxillanges (1664-1904)*. Dans cet article, je « relève les noms suivants intéressant le Bourbonnais : p. 192, *Cathol*, « notaire à Usson en 1746 ; p. 193, Messire *Claude Teyras*, greffier en « chef en l'Election d'Issoire en 1746 ; p. 196, l'abbé *de La Guiche*, « prieur seigneur de Sauxillanges en 1734 ; p. 199, une note sur les « *Besse de La Richardie* au XVIII[e] siècle ; page 205, une note sur la « famille *Amariton*. »

— M. MANTIN offre pour notre bibliothèque, de la part de l'auteur, M. Lucien Brun, un recueil de poésies qui a pour titre : « *Le long de la route* » (in-12 de 203 pages, 1904). Ce volume, dont la couverture est illustrée d'un dessin de J. Desboutin, a été édité avec un vrai luxe typographique par notre confrère M. Crépin-Leblond. M. le Président fait ressortir le double mérite de ce gracieux volume.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. Esquieu, publiciste, demeurant boulevard Gambetta, 58, à Cahors, qui annonce qu'il a adressé des fascicules de l'essai d'un *armorial quercynois* offerts gracieusement à la Société d'Émulation par M. R. de Castaigner. La Société a reçu cet envoi et charge M. Bertrand d'exprimer sa gratitude à M. de Castaigner et à M. Esquieu.

— M. le Conservateur fait ensuite la communication suivante au sujet des tableaux déposés dernièrement au Musée et restaurés par M. Paul Coqu, élève de l'école de Florence :

« J'ai fait réparer et ai pu placer dans le Musée les trois grandes « toiles qui ont été données par le Conseil Général, ainsi que celle « que M. le Préfet m'a chargé de prendre au Tribunal de Cusset.

« La première représentant l'Empereur Napoléon III, donnée à la « Préfecture de l'Allier, en 1856, ne porte pas le nom du peintre qui « l'a exécutée ; elle avait au bas, à gauche, un vide de 0,65 × 0,70 qui « a été bouché et repeint de telle façon que la réparation ne s'en « reconnaît nullement. La seconde représente l'Impératrice. Elle est « entrée à la Préfecture en 1860 et a eu pour auteur M[me] Osswald « Marie. Cette peinture avait un peu moins souffert que la précédente « mais avait au sommet, à gauche, des vides découpés en lanières « dont on rechercherait vainement les traces maintenant. C'est une « belle œuvre pleine de charmes et d'un très habile pinceau.

Moulins, marié à Damoiselle Anne Lebeau. François de Chambelain habitait Moulins, sur la paroisse Saint-Bonnet. Voir notamment sur ce personnage les registres paroissiaux de Saint-Bonnet et de son annexe Saint-Jean de Moulins, Archives de l'Allier, E supplément, 706, et archives communales d'Yzeure, GG, 29, 6 avril 1684 et 28 décembre 1685.

« — La troisième représente le roi Louis-Philippe Ier en général de « la Garde nationale, jurant sur la Chaite de 1830 ; elle a été peinte « par Buiq-Fleuriais. Cette toile avait en haut, à droite, un vide de « 0,72 × 0,63, supprimant la moitié de la figure, l'épaule et une grande « partie du bras gauche ; elle a été complétée avec une telle maîtrise « que je défie que l'on aperçoive les points de sutures ; le visage est, « surtout, d'une étonnante réussite.

« — Enfin la toile de Cusset, donnée par l'Empereur en 1861, a été « peinte par Mme Marre-Lebret. Lorsque je la vis, je me doutai que « c'était le Christ en croix, mais il y fallait mettre de la bonne volonté ; « l'on n'y voyait presque rien, que du gris sur du noir : le gris avait « été obtenu par un trop consciencieux lavage à l'aide d'un torchon « trempé dans ce que les ménagères nomment « *du* ou *des cristaux* », « c'est-à-dire le sel alcalin de la potasse qui, fort heureusement, « n'avait détruit que le vernis, sans attaquer la peinture. Il a été, par « mon réparateur, déverni par un procédé spécial et aussitôt est « apparue une œuvre magistrale, ou plutôt une copie admirable d'un « des plus beaux tableaux du Louvre dû au pinceau de Prud'hon. Le « Christ est d'une exécution parfaite ainsi que la Vierge évanouie « dans les bras d'une sainte femme. Marie-Madeleine est superbe « aussi dans sa profonde douleur. Malheureusement je n'ai trouvé « que dans le couloir une mauvaise place pour ce tableau qui en « aurait mérité une bien meilleure. »

— Enfin M. Bertrand lit quelques feuillets de l'excellente étude qu'il a consacrée aux fouilles faites à Chantenay (Nièvre) en 1903, par M. de la Barre et par lui. Ce travail est renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

— M. Mantin entretient la Société de notre dernière excursion, dont M. le Président a bien voulu accepter d'être l'érudit et attrayant rapporteur. Il constate la parfaite réussite et l'agrément de cette promenade archéologique et adresse les remerciements de la Société à M. Maridet, à Mme et à M. R. de Quirielle, à Mme et à M. Debord, à Mme la marquise et à M. le marquis de Chabannes qui nous firent avec tant de bonne grâce les honneurs de leurs habitations à Saint-Martin d'Estreaux, Montaiguët et Lapalisse. M. Mantin adresse encore l'expression de notre commune gratitude à MM. J. Déchelette et Monery qui ont bien voulu venir de Roanne pour prendre part à notre excursion.

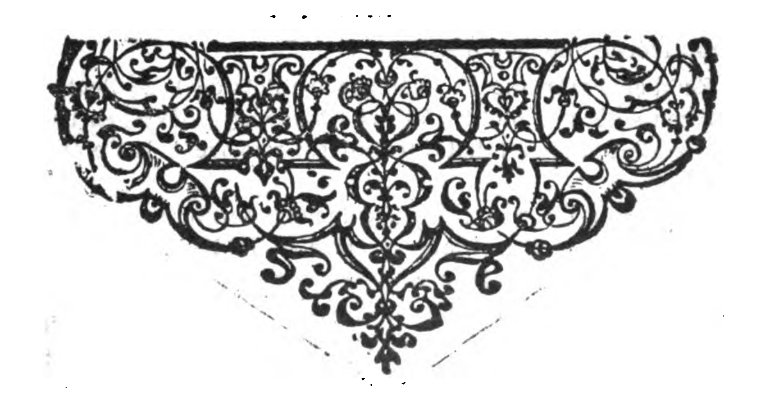
— On procède ensuite à l'élection de MM. le docteur Théophile Aubert de la Faige, et le docteur Décran, de Moulins, qui sont élus membres de la Société.

— M. Sébastien BONNEROT, chimiste aux usines de Saint-Jacques de Montluçon, est présenté comme membre titulaire de notre Société par MM. l'abbé Clément, Bertrand et Bernard.

— M. Mantin demande que le procès-verbal fasse mention de l'importance toute particulière de la séance de novembre au cours de laquelle la Société doit procéder à la nomination de son bureau. Les membres présents se rangent à cet avis, estimant qu'il conviendrait en effet que nos confrères fussent nombreux lors de ces élections qui intéressent toute la Société.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/4.

G. B. — J. C.





Sur la Frontière Bourbonnaise-Forézienne

Saint-Martin-d'Estreaux
Saint-Pierre-Laval, Montaiguet
et La Palisse

Sixième Excursion
De la Société d'Émulation du Bourbonnais
— 6 Juillet 1904 —



LLE fut délicieuse, cette excursion du 6 juillet 1904 (1), délicieuse tout le long du chemin ! Rien vraiment ne lui manqua de ce qui comble les vœux et réjouit l'âme d'un excursionniste, ni la beauté des choses, ni la cordialité des accueils, ni l'allégresse du soleil en gloire dans le bleu d'un ciel d'Orient.

Et c'est précisément ce qui m'inquiète, maintenant que l'honneur périlleux m'échoit d'écrire la relation de cette exquise journée. L'épreuve de l'écritoire, — de mon écritoire au surplus ! — ne va-t-elle pas faner déplorablement la mémoire d'une journée exquise à ce point ? Sans compter que le souvenir particulièrement aimable et charmant, souvenir tout chargé de gratitude, qu'elle m'a laissé per-

(1) Ont pris part à cette excursion : MM. abbé Berthoumieu, Odile de Bonand, M[lle] Françoise de Bonand, MM. abbé Bouillon, René Chabot, abbé Joseph Clément, Joseph Déchelette, commandant Du Broc de Segange, M[me] Du Broc de Segange, M[lles] Thérèse et Edmée Du Broc de Segange, M. Paul Duchon, M[me] Dulignier, MM. Faure, Fournier, M[me] Gaymy, M. Kimpel, M[me] de Lajudie, M[lle] Geneviève de Lajudie, MM. Louis Mantin, capitaine Millcent, Louis Monery, Montagne, René Moreau, M[me] de Périnelle, capitaine Queyroi, M. Roger de Quirielle, M[me] R. de Quirielle, MM. Jean de Quirielle, abbé Renoux, Philippe Tiersonnier.

sonnellement, aggrave encore mon émoi d'honnête scribe, et me fait redouter, avec un supplément d'anxiété, l'horreur d'un compte rendu... mal rendu !

« La crainte est le commencement de la sagesse », dit le vieux proverbe, si vieux qu'on lui pardonne de se répéter. D'ailleurs, il a toujours raison, le vieux proverbe, et je vois bien pour moi ce « commencement de sagesse » qui me fait solliciter, en manière de prologue, toutes les bienveillances et toutes les indulgences.

I

Saint-Martin-d'Estreaux

Il me paraît simplement équitable de rappeler, au début de ce rapport, que l'itinéraire de l'excursion, dont l'intérêt et l'agrément devaient être si complets, fut étudié et supérieurement réglé par M. l'abbé Clément, qui est décidément le « grand voyer » incomparable de nos pérégrinations archéologiques.

Le château de La Palisse, but principal toujours en vue, s'érige avec autorité sur cet itinéraire. Mais il n'en constitua pas cependant l'unique étape. La route qui nous conduisit au logis illustre du maréchal de Chabannes ne fut pas la route banale. Notre caravane, que d'autres attractions appelaient, fit un large détour et même franchit délibérément la frontière bourbonnaise. Tous les chemins mènent à Rome... et à La Palisse.

Et voilà comment, le 6 juillet 1904, nos excursionnistes, partis de Moulins par un de ces trains vertueux qui « voient lever l'aurore », foulaient déjà la terre forézienne aux environs de 6 heures du matin. Ils la foulaient sur le quai de la petite gare de Saint-Martin-d'Estreaux que domine noblement, du sommet de sa colline, dans la verdure mouvante des hautes frondaisons, le beau Châteaumorand. Le château que notre Bourbonnais approvisionna de ses primitifs seigneurs, les Châtelus ; le château si bien pourvu en divers beautés et souvenirs qu'il est un lieu de pèlerinage à la fois pour les archéologues, les historiens, les artistes et les « littéraires ».

On devine l'impatience de nos « pèlerins » : ira-t-on frapper de suite à la porte de ce Châteaumorand si attirant ? — Vraiment non ! l'heure est par trop matinale ! Et l'on a beau être assuré d'avance de l'accueil le plus bienveillant, ce n'est pas une raison pour abuser aussi prématurément de la courtoisie du très aimable châtelain, M. Sigisbert

Maridet. On attendra donc le plus que l'on pourra, et pour ne pas perdre un temps précieux, on changera l'ordre des premières étapes. Notre itinéraire a tous les mérites, même le plus rare : il n'est pas oppressif !

On visitera, avant son tour, l'église de Saint-Martin, puis, rentrant en Bourbonnais, — il n'est pas loin ! — on verra Saint-Pierre-Laval. Le moment sera venu alors de revenir à Châteaumorand.

Les voitures sont là, exactes et confortables, première occasion de louer et de remercier notre commissaire-trésorier, M. le capitaine Milcent, qui assuma avec tant de bonne grâce, d'entrain spirituel et de dévoûment, la charge odieuse, mais supérieurement remplie, d'assurer la marche et les vivres de l'expédition.

Une côte vite escaladée, puis les premières maisons de la petite ville, puis une rue bordée de logis anciens, puis une place assez vaste, et sur cette place, l'église : « Tout le monde descend !... »

Il y a onze ans, presque jour pour jour, le 3 juillet 1893, les excursionnistes de la Société de la *Diana* se trouvaient sur cette même place. C'est que leur pérégrination de cette année-là traça en partie la nôtre. Eux aussi voulurent connaître Saint-Martin, Saint-Pierre-Laval et Châteaumorand. J'eus la faveur grande de figurer parmi les commissaires de cette excursion, dont l'organisateur et le guide incomparable fut M. l'abbé Reure, professeur à la Faculté catholique des Lettres de Lyon, l'historien provincial si hautement estimé. Il fit ainsi à ses confrères foréziens les honneurs de son propre pays, avec une abondance d'érudition originale et précise dont, heureusement, le trésor n'est pas perdu (1). Aussi je souhaitais beaucoup que le savant abbé fût des nôtres. Il me paraissait d'ailleurs peu admissible qu'une compagnie d'archéologues puisse visiter sa petite patrie, sans lui. Il avait bien voulu me promettre de se joindre à nous. Malheureusement, un empêchement de la dernière heure ne lui permit pas de nous rallier à temps. Et ce fut une très vive déception, dont je tiens à lui exprimer ici le respectueux témoignage.

L'église. — L'église de Saint-Martin-d'Estreaux est pieuse et vénérable, elle a la poésie des vieux sanctuaires, mais c'est un pauvre édifice, sans grandeur ni unité. Son seul intérêt lui vient de ses deux chapelles seigneuriales, celle de Lalière et celle de Châteaumorand,

(1) *Excursion archéologique de la Société de la « Diana » à Crozet, La Pacaudière, Saint-Martin-d'Estreaux et Saint-Pierre-Laval, le 3 juillet 1893 ; compte rendu*, par M. l'abbé Reure. — Imprimerie d'Eleuthère Brassart, rue des Legouvé, 20. Montbrison, 1895. Un vol. in-8° avec planches.



chapelles de l'extrême fin du xv[e] siècle, qui ne sont pas très raffinées, qui sentent le maçon du cru, mais dont l'aspect est encore plaisant.

Dans la chapelle de Châteaumorand nos excursionnistes sont attirés par le vitrail qu'une baie flamboyante a conservé tant bien que mal, mais plutôt mal que bien. Malgré que ce vitrail ait, en effet, beaucoup souffert, moins peut-être de l'usure du temps que des outrages de ravaudeurs barbares, il offre encore des morceaux intéressants. Particulièrement celui où l'on voit, côte à côte et à genoux, un vieux seigneur couvert de son armure, et une vieille dame, peints tous deux avec un évident souci de réalisme. Conformément à l'usage, ils sont assistés de leurs patrons, saint Christophe pour le vieux seigneur, et sainte Anne pour la vieille dame.

M. l'abbé Reure a identifié ces personnages par de savantes déductions, et pense qu'ils ne sont autres que Brémond de Lévis et Anne de Châteaumorand, sa femme. Cette dernière était morte en 1476, son mari lui avait survécu jusqu'en 1487, pas assez, cependant, pour qu'il ait présidé à la réfection de sa chapelle et à la pose du vitrail, œuvres pies de son fils aîné, Jean de Lévis (1495-1497) (1).

La chapelle de Lalière n'a pas de vitrail, mais elle possède, en compensation, un bénitier de pierre décoré d'un écusson ogival bizarrement meublé d'une étoile obtenue par l'entrecroisement de trois triangles. Un S barré est répété quatre fois autour de cette étoile, et en complique encore le mystère... ou le rébus. Si j'osais, je proposerais bien une explication : un des deux « massons » qui construisirent la chapelle de Châteaumorand répondait au nom de « Simon Pourret » (2). Ce Simon Pourret n'aurait-il pas construit, par la même occasion, la chapelle de Lalière et façonné le bénitier, et obtenu de le décorer de son blason maçonnique.... Je veux dire de son blason de maçon ? Cela admis, le triangle, l'équerre, cesse d'être obscur, il devient même très lumineux. Reste l'S barré, où l'on pourrait trouver, sans doute, avec un peu de bonne volonté, le monogramme de ce Simon Pourret : que ne trouve-t-on pas dans un monogramme ?

Mais quand nos excursionnistes sortent de la vieille église et s'apprêtent à monter en voiture, j'observe que notre vice-président, M. Tiersonnier, s'attarde dans la contemplation du mystérieux emblème, et j'augure qu'il nous en réserve la meilleure interprétation. Il est l'héraldiste, le « Menestrier » expert de notre compagnie, et ce

(1) *Excursion archéologique de la « Diana »..... compte rendu*, par l'abbé Reure, p. 75.

2) *Ibid.*, p. 73, et *Bull. de la « Diana »*, t. VI, p. 74..



Abbé DURIAT, phot.

Croix du XV[e] siècle, en lave d'Auvergne, sur la place de Saint-Pierre-Laval.

MOULINS. — IMP. ET. AUCLAIRE



« Menestrier » est le mieux qualifié du monde pour infliger une danse exemplaire aux Œdipes imprudents.

Cependant, nous finissons bien par réintégrer, au complet, nos divers véhicules qui s'acheminent vers Saint-Pierre-Laval. Et, en saluant une dernière fois le clocher de Saint-Martin-d'Estreaux, quelqu'un rappelle, fort à propos, que sur les deux sonneuses que contient ce clocher, il y en a une qui provient de l'église de Saint-Prix, près de La Palisse, et dont le bronze porte la date de 1693 (1).

II

Saint-Pierre-Laval

Après deux kilomètres environ, par une honnête petite route, ni jolie ni laide, qui n'a pour le touriste que le mérite de se laisser vite et facilement franchir, nous arrivons à Saint-Pierre-Laval. Le caractère particulier de ce Saint-Pierre, son originalité, c'est qu'il est *bourg frontière*. Aujourd'hui, tout entier dans notre département, il s'érigeait, autrefois, partie en Forez, partie en Bourbonnais. Il était *à cheval* sur les deux provinces. Montaigüet, que nous visiterons bientôt, se trouvait dans la même posture, chevauchant le duché et le comté ! Et si nous poursuivions plus longtemps le voyage en bordure, nous observerions encore de ces agglomérations mitoyennes, *points de soudure* qui rattachaient, de loin en loin, les deux pays l'un à l'autre, et leur ménageaient des contacts, que ne favorisaient guère de profondes divergences de mœurs et de législations.

Saint-Pierre-Laval ne paraît pas avoir jamais bénéficié beaucoup de cette situation. C'est un pauvre village, morne, brûlé par le soleil et à peine pittoresque. L'église est là, minable, sur une place que bordent quelques maisons basses. On dirait une bergère, une paysanne très vieille et cependant sans âge, qui garde son maigre troupeau dans un pré chauve !

La croix de la place. — Si misérables qu'ils soient, cette église et son village possèdent un trésor. Tels des seigneurs déchus qui gardent d'ancêtres opulents quelques témoins d'un noble passé.

Voici d'abord, sur la place, une croix de la fin du xv[e] siècle, en lave d'Auvergne, qui s'élève, mince, élancée, extrêmement élégante, et par-

(1) J. DÉCHELETTE. *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne*. Montbrison, 1893, Imp. Eleuthère Brassart. — Broch. in-8°, p. 15.



faitement intacte. Elle est d'un type charmant, avec ses bouts épanouis et blasonnés d'un blason ogival malheureusement fruste, et encore avec la double représentation du Christ et de la Vierge, respectivement sculptés sur les deux faces de la croix, sauf cette différence que la Vierge y est abritée sous un dais trilobé. Ces deux figures sont grossièrement exécutées et contrastent avec le goût raffiné de l'ensemble du petit monument. Mais il ne faut pas en être autrement surpris Ces croix n'étaient que des copies de croix, exécutées d'après d'excellents modèles, évidemment, mais par de simples tailleurs de pierre, qui n'avaient, généralement, que de bien vagues rapports avec leurs grands confrères, les « *imaigiers* ». Soyons-leur reconnaissants, cependant, d'avoir multiplié ainsi, plus ou moins habilement, mais de leur mieux, des modèles qui, grâce à eux, sont parvenus jusqu'à nous.

La fontaine de Saint-Pierre. — Sur cette conclusion et après avoir suffisamment admiré, commenté et photographié la jolie croix, nous nous apprêtons à visiter l'église. Mais M. le curé dit sa messe, il ne faut pas troubler le pieux officiant, nous attendrons ! Et pour utiliser le temps, on convient d'aller voir la fontaine de Saint-Pierre, très anciennement vénérée dans le pays. En route donc pour la fontaine !...

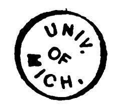
Elle est située à quelque cinq cents mètres du village, sur le bord du chemin de Châtelus. Pendant que nous affrontons les cailloux agressifs et les ornières de ce chemin, peut-être druidique,.... « sacré », dans tous les cas, les mieux informés éclairent leurs compagnons sur les antécédents de la petite source. Ils expliquent, confidentiellement, — le renseignement est trop grave pour que l'on ne le donne pas sous les plus expresses réserves et avec toutes les précautions voulues, — ils expliquent donc qu'elle est fortement soupçonnée, la petite source, d'idolâtrie originelle. A la vérité, elle s'est convertie et même sa conversion remonterait au temps des premières évangélisations de la Gaule ! Personne, sans doute, dans ces conditions, n'aurait songé à réveiller le souvenir d'une erreur si bien réparée, et si ancienne, d'ailleurs, qu'il y a certainement prescription. Malheureusement l'intéressante *convertie* épanche toujours, paraît-il, le cristal de son eau vive, au pied d'une aiguille de granit, « pierre debout » des plus compromettantes. Nombre de gens très convaincus la qualifient de « menhir », en effet, et, bien qu'elle saille naturellement d'un rocher, simple « caprice de la nature », ils n'hésitent pas à admettre que nos lointains ancêtres l'utilisèrent dans leur culte lapidaire !...

Est-ce que, absorbés par nos devis, nous aurions dépassé le but ?... Cependant cette déplorable petite bâtisse qui abrite précisément une



PIERRE TOMBALE D'EUSTACHE DE CHATELUS.
Dans l'Église de Saint-Pierre-Laval. (ALLIER)
— D'APRÈS : ESTAMPAGE : DU : XIX siècle : —

MOULINS — IMP. ET. AUCLAIRE


UNIV. OF MICH.

source, répond au signalement donné!... Mais, alors, où est donc le « menhir » ? Chacun cherche cette aiguille... comme une épingle ! Quel est ce mystère ? Hélas ! le « menhir » n'est plus !... Derrière la haie voisine, ses tristes débris jonchent le sol!... Pauvre « menhir » !... Il n'était, peut-être, qu'un innocent rocher, mais il était aussi le factionnaire immémorial de la fontaine révérée. Cela suffit pour que nous protestions, avec une indignation véhémente, contre le crime de sa destruction !

La plate tombe d'Eustache de Châtelus. — Ce devoir accompli et nos consciences soulagées, nous regagnons Saint-Pierre-Laval, en grande hâte de visiter l'église, dont le digne curé nous facilite l'accès avec beaucoup de courtoisie. De cette église je dirai simplement qu'il serait difficile, sans doute, d'en rencontrer une autre d'une pauvreté aussi affligeante et d'une ancienneté insignifiante à ce point. L'impression qu'elle nous avait donnée, à première vue, se trouve plus que confirmée,... à seconde vue. Cependant elle mérite l'attention, — la considération qui plus est, et très haute ! — des archéologues et des artistes. C'est que, d'abord, son sanctuaire recèle la doyenne, probablement, des tombes gravées du Bourbonnais, celle d'Eustache de Châtelus, mort en 1287. Cette tombe, au niveau du sol, malheureusement, est placée en avant du maître-autel.

C'est une dalle plate, gravée et incrustée, qui paraît être en lave d'Auvergne. Eustache de Châtelus y est représenté, couvert d'un ample manteau militaire, sorte de « caban » mis par-dessus l'armure et serré à la taille par le ceinturon, auquel sont suspendus une épée et un écu chargé d'un lion. Le noble défunt est couché sous une arcade trilobée, les mains jointes dévotement ; et l'on remarque, posée près de lui, à droite, une croix potencée à très longue hampe, sorte de croix processionnelle d'un modèle assez particulier. Dans les angles supérieurs que l'arcade a laissés libres, à droite et à gauche, le comte Georges de Soultrait avait cru reconnaître, il y a une cinquantaine d'années (1), deux anges thuriféraires dont il ne subsiste, aujourd'hui, que de bien vagues indices. Ce qui caractérise cette tombe, c'est que la tête, les mains et les pieds du personnage figuré sont incrustés en calcaire blanc, ainsi que le ceinturon de l'épée, le lion de l'écu, les anges encenseurs et les ornements de la croix. Malheureusement, ces incrustations, moins résistantes que leur support de lave, sont particulièrement éprouvées. Cela ne veut

(1) Première édition de l' « *Armorial du Bourbonnais* ». Moulins, imp. de P.-A. Desrosiers, 1857, p. 128.



pas dire que les autres parties de la dalle soient d'une conservation bien brillante. Les sabots des fidèles ont consciencieusement fait leur œuvre — et la continue. Ceux d'entre nous qui avaient visité, autrefois, Eustache de Châtelus, sont très péniblement affectés de le retrouver, aujourd'hui, encore plus fatigué et usé. Ils constatent surtout que l'inscription funéraire, dont les élégants caractères cernent et encadrent le personnage, est en chemin de disparaître !

Aussi faut-il garder une gratitude toute particulière à M. l'abbé Clément, — notre providence, décidément ! — d'avoir si à propos retrouvé un estampage *ancien* déjà, d'après lequel il a pu établir l'excellente reproduction, ci-jointe, de l'intéressante dalle. Parce que *ancien,* cet estampage a permis de confirmer certains mots douteux de l'inscription. Elle apparaît, d'ailleurs, si nette et si claire sur l'image, que je me suis demandé si la « lecture » suivante que j'en donne n'était pas superflue ?

« *Hic jacet Eustachius de Chatelluzt domicellus* [quondam ?], *qui obiit die Martis post festum beati Barnabe anno Domini* M° CC° *octagesimo septimo. Anima eius per misericordiam Domini requiescat in pace. Amen...* »

Ainsi l'usure de la pierre tombale d'Eustache de Châtelus s'est aggravée avec assez de rapidité pour qu'un estampage à peu près contemporain, en somme, permette cependant d'en mesurer les progrès (1) !

Mais ces ravages, dus à la situation dangereuse de la tombe, vont cesser. Les efforts de la Société d'Emulation, efficacement secondés par les démarches dévouées de son zélé vice-président M. Philippe Tiersonnier, ont réussi à obtenir le classement et le *dressement* de la précieuse dalle !

Et, précisément, notre distingué confrère M. René Moreau, qui veillera, en sa qualité d'architecte diocésain et de tuteur attentif de nos monuments historiques, au sauvetage de cet Eustache si mal en point, est là, parmi nous, dans la petite église. Courtoisement, il fait part à M. le curé de la tardive mais grande réparation qui vient d'être promise au plus ancien et au plus notable aussi des paroissiens de sa

(1) Il est intéressant de se reporter, au point de vue des progrès de l'usure de notre tombe, à la belle reproduction qui accompagne le savant travail de M. l'abbé Reure, intitulée : « Esquisse historique de Châteaumorand » (*Le Roannais illustré*, 3° série, 1888, p. 6). Cette reproduction, comparée à l'estampage quelque peu antérieur dont s'est servi M. l'abbé Clément, accuse déjà d'irréparables disparitions ! Quels ravages ne constaterait-on pas si l'on comparait maintenant cet estampage à la tombe elle-même !

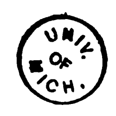


Statue de sainte Catherine
dans l'église de Saint-Pierre-Laval

Pierre polychromée.

Hauteur totale, 1m,86. — Début du XVIe siècle français.

Imp. Ét. Auclaire, Moulins


UNIV.
OF
MICH.

paroisse. Cette nouvelle laisse assez froid l'excellent pasteur. Il est clair que la perspective de voir ce vieux seigneur si piteux, si lamentable, se dresser dans la nef, à une place d'honneur, lui paraît peu admissible, au moins serait-il décent qu'on veille au préalable à sa toilette, pour qu'il ne fasse pas scandale parmi les fidèles !...

Mais je suis convaincu que cette première impression changera, dès que notre Eustache de Châtelus sera en meilleure posture. Un chevalier debout a nécessairement plus de prestige que lorsqu'il est étendu par terre, et que l'on marche dessus !

La statue de sainte Catherine. — Si, vraiment, pour des artistes, la suprême jouissance est dans le contraste des choses, nos excursionnistes sont servis à souhait ! A peine quittons-nous l'austère Châtelus que nous voilà brusquement, sans la moindre transition, face à face avec la plus fraîche, la plus gracieuse et la plus séduisante statue qu'il soit possible de rêver ! Elle nous apparaît, érigée au-dessus de l'autel, dans la pénombre d'une pauvre chapelle latérale.

C'est une sainte Catherine, un peu inférieure à la grandeur humaine (1), sculptée dans un calcaire très fin, et polychromée, œuvre achevée d'un maître de la belle Renaissance française, celle qui se ressent encore de l'influence gothique.

La sainte est représentée dans son attitude symbolique, foulant aux pieds l'empereur Maximin, mais avec quelle grâce ingénue et quelle politesse !... On croirait l'entendre dire : « Que votre majesté veuille bien excuser la liberté grande !... » De sa main droite elle tient ouvert un livre, — comme il convient à une sainte de forte érudition, patronne des philosophes, — pendant que de la gauche, faisant effort de ses doigts minces et longs, elle soutient un glaive dont la pointe repose sur la tête du tyran. Enfin, la roue de son supplice est posée près d'elle.

Cependant, malgré tout cet appareil terrible, on a grand'peine à se persuader que cette jolie personne, qui paraît, vraiment, prendre plaisir à vivre et goûter l'agrément de porter sur sa tête charmante une couronne de princesse, soit bien réellement sainte Catherine, vierge et martyre.

Mais les saintes du XVIe siècle donnent volontiers cette impression. Ce sont des saintes beaucoup plus près de la poussière terrestre que du ciel. Celle de Saint-Pierre-Laval est simplement dans la note de

(1) La hauteur totale de cette statue, socle compris, est de 1m,86.

son temps. Il suffit pour s'en convaincre de considérer l'excellente reproduction (1) qui accompagne ces lignes.

Tout à fait jolis et spirituels ces yeux de grande dame dont le regard tombe de haut, ce petit nez très français, droit, hardi, aux narines flairantes, cette bouche d'un dessin délicieux, qui se pince, dédaigneuse, et ne cache pas une pointe de moquerie, ce menton volontaire, franchement saillant, où se niche une fossette!... Et avec quelle grâce jeune et heureuse le visage s'encadre d'une opulente chevelure blonde qui s'affranchit, dès qu'elle peut, de l'oppression de la couronne princière, pour s'épancher en masses symétriques qui frisent et moussent ! La toilette de cette élégante femme ne le cède en rien à sa coiffure. Enrichi de bandes gemmées, son surcot discrètement décolleté devant, qui se hausse, en arrière, d'un collet à longue pèlerine, dont elle a, par un joli geste, relevé les bouts sur ses bras, est d'une coupe fort distinguée. Enfin sa jupe, semée de roses, se drape en beaux plis harmonieux. Mais combien tout cela est peu mystique ! Volontiers, on soupçonnerait quelque noble Catherine de la cour de Louis XII d'avoir eu le caprice de se faire représenter avec les attributs de sa patronne.

Peut-être les armoiries (2), portées par deux angelots, qui décorent le socle et ont gardé jusqu'ici l'anonymat, révéleront-elles, un jour, le nom de famille de cette Catherine mystérieuse ? Peut-être saurons-nous, alors, par suite de quelle circonstance la pauvre église de Saint-Pierre-Laval en reçut le dépôt ?

Ce que nous savons bien, dès aujourd'hui, c'est que cette statue est un spécimen exquis de la sculpture française du commencement de la Renaissance. Et nos excursionnistes sont tous d'accord pour proclamer l'urgence de son classement, qu'ils vont s'efforcer d'obtenir.

III

Châteaumorand

Ayant ainsi dégusté en gourmets, — qui ont gardé le plus délicat morceau pour la fin ! — les curiosités de Saint-Pierre-Laval, nous reprenons le chemin de Châteaumorand. En même temps que nous,

(1) Elle est due, ainsi que toutes celles qui illustrent ce rapport, à M. l'abbé Duriat, vicaire à Saint-Menoux, praticien de la photographie, dont le goût et l'habileté sont à l'unisson de l'extrême amabilité et obligeance.

(2) « *D..., à la bande denchée d..., accompagnée de trois étoiles d..., mal ordonnées.* »



le temps a marché et nous pouvons, maintenant, avec un peu moins d'indiscrétion, envahir le beau château.

D'ailleurs, nos légitimes scrupules nous ont permis de visiter, préalablement, la tombe d'un lointain représentant des seigneurs primitifs de Châteaumorand, Eustache de Châtelus. Pieuse visite qu'il convenait que des touristes bourbonnais fissent d'abord. Tout est donc pour le mieux, et lorsque nos voitures s'arrêtent devant la porterie du château, — porterie moderne, de style Renaissance, dont les abondantes sculptures se désagrègent cependant et s'effritent pittoresquement, — chacun de nous, la conscience tranquille et l'esprit joyeux, s'engage sans hâte sous les ombrages confortables du parc. Et ainsi, par petits groupes successifs, notre caravane, peu à peu, arrive et se concentre dans la cour de Châteaumorand, aux pieds de sa délicieuse façade d'entrée. Le châtelain, M. Sigisbert Maridet, est là, cordial, les mains tendues aux visiteurs. Il veut bien nous faire lui-même les honneurs de ses états, et nos gratitudes sont infinies pour une si parfaite obligeance.

Le plan d'ensemble du château est fort irrégulier et porte la trace profonde des remaniements qu'il a subis. Il est naturel qu'il en soit ainsi, pour un logis qui ne cessa pas d'être habité depuis le plus haut Moyen-Age. Ses châtelains, à commencer par les premiers Châtelus jusqu'aux derniers Lévis, l'accommodèrent, successivement, chacun au goût de son temps. Quoi qu'il en soit, ce furent les Lévis du commencement du xvie siècle qui le transformèrent radicalement et le mirent dans l'état de perfection si souvent célébré, même au xviie siècle. Cependant, de plus modernes descendants de ces restaurateurs ne s'en contentèrent pas, et portèrent, comme nous allons le voir, une main brutale sur l'œuvre précieuse et charmante de la Renaissance.

Telle qu'on la voit aujourd'hui, la masse du logis s'allonge sans beaucoup d'ordre, sauf au midi où s'élève la façade dont il sera question bientôt, et à l'est, où se dessinent les contours réguliers de la façade d'entrée. Une cour intérieure, fort petite, a été ménagée au centre de l'édifice.

Châteaumorand est un exemple, — et une victime, — typique de la fureur de modernisation qui sévit au xviiie siècle sur les châteaux de vieux style. En 1750, en effet, l'architecte Caristie (1) n'hésita pas à démolir plusieurs tours, et à mettre à bas toute la partie méridionale du vieil édifice, pour faire la place de la grande façade surmontée

(1) Voyez le compte rendu, déjà cité, de l'excursion de la *Diana* de 1893, par M. l'abbé Reure, p. 95.

d'un couronnement de balustres, qui, régulière, solennelle et froide, regarde le parc et s'impose, la première, à la vue du visiteur.

Ce n'est pas que cette façade manque par elle-même de grandeur et de majesté. Mais on s'étonne que l'idée ait pu venir, en 1750, de remanier aussi profondément une résidence qui, au siècle précédent, passait encore pour une des plus confortables et des plus plaisantes du pays.

N'est-ce pas Anne d'Urfé qui, dans sa « description du Forez (1) », consacre cette concluante mention à Châteaumorand ? : « Il y a plusieurs belles maisons aux collines et presques aultant qu'à la plaine. La plus belle de touttes est Chasteaumorand, et laquelle, ors qu'elle est fort serrée, ne sede a neulle aultre de Forez et les essede touttes en commoditez de batiment, *et est si complette et bien achevée, qu'on ne saurait imaginer d'y rien faire davantage quant au chasteau...* » On peut croire sur parole celui qui fut l'époux, puis le beau-frère de Diane de Châteaumorand.

La Façade d'entrée. — Heureusement que l'architecte Caristie respecta la façade d'entrée, bijou de la Renaissance et gloire du château. Cet architecte s'efforça même de l'unir à son nouvel ouvrage par le lien, assez ingénieux, d'une corniche qui reproduit les corbeaux d'appui du vieux toit et s'en va les rejoindre sous ce déguisement. Ce détail n'échappe point aux spécialistes de notre petite phalange qui, avant de pénétrer dans le château, en contemple l'entrée et admire son architecture si large, si pondérée et si harmonieuse.

Cette exquise entrée a été souvent et savamment décrite. La gravure l'avait déjà propagée, quand la carte postale s'en empara. Elle est fort connue. Je me contenterai donc d'en donner ici un très sommaire signalement, en visant surtout ses « signes particuliers », ceux, du moins, que nous avons notés pendant notre courte visite.

Barrée, en hauteur et en largeur, de membrures finement moulurées qui cernent les larges ouvertures superposées ; flanquée de fortes tours dont l'aspect encore martial contraste avec des fenêtres confiantes et pacifiques ; couronnée de puissants corbeaux, actuels supports de ses toits qu'illustrent trois admirables lucarnes, elle est exquise en effet, cette façade de l'entrée ! La porte, en plein cintre, est surmontée d'un tableau d'armoiries, bas-relief de pierre où l'on voit, dans un paysage montueux et boisé, un écusson carré, écartelé

(1) *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez...* par Aug. Bernard. Paris, imprimerie royale, 1839. Un vol. in-8, p. 453.



aux 1 et 4 *d'or à trois chevrons de sable*, qui est Lévis, et aux 2 et 3 *de gueules à trois lions d'argent, armés, lampassés et couronnés d'or*, qui est Châtelus-Châteaumorand. Cet écusson est tenu par deux sauvages étranges, deux sauvages manchots, qui ont, chacun, le bras extérieur à l'écu, coupé et transporté, en manière de cimier quelque peu terrifiant, sur le casque qui timbre les armoiries (1).

La Salle des Archives. — Pénétrant dans l'intérieur du logis, notre première visite est pour la salle des archives qui occupe le rez-de-chaussée de la tour gauche de cette somptueuse façade d'entrée. Cette salle est fermée par une porte de fer sur laquelle est burinée la date de 1527. On peut admettre que cette date est approximativement celle des principaux aménagements et embellissements de Châteaumorand, au XVIe siècle.

« Salle des archives », ici, ne signifie pas, comme si souvent, « *ancienne* salle des archives ». Ce n'est pas un souvenir, une tradition, c'est bel et bien une réalité. Cette petite pièce voûtée contient toujours d'abondantes et très précieuses liasses. Sa porte de fer protège toujours un vieux trésor de papiers et de parchemins. Assurément, il s'y est creusé de nombreux vides. Les vicissitudes du château y ont eu leur contre-coup. Un jour, — il y aura bientôt trente ans de cela ! — pendant une période critique qui précéda l'acquisition de Châteaumorand par M. Maridet (2), j'ai trouvé, chez un revendeur de Moulins, un grand coffre de fer en forme d'arche, que j'avais connu, bourré de dossiers, dans la petite pièce voûtée de la tour ! Je ne veux pas insinuer par là que le coffre fut vendu avec son contenu. J'aime à me persuader, même, qu'il s'allégea de ses paperasses avant d'être enlevé. Cependant, quelle grave présomption d'habituel mépris et d'irréparable désordre résulte de ce « chambardement » final ! Mais, — grâce à Dieu ! — cette détresse des archives cessa, dès qu'elles passèrent au nouveau propriétaire de Châteaumorand. Leur intérêt historique n'échappa point à M. Maridet qui les entoura de respect et de soins. Il fit mieux encore, il ouvrit toute grande la porte de fer de leur réduit à M. l'abbé Reure, l'éminent savant, l'historien dévoué au Forez en tendre fils, qui en a tiré déjà d'importants travaux et qui nous en promet d'autres.

Par lui, j'espère, nous aurons enfin l'histoire vraie, dégagée de ses

(1) Ce curieux tableau d'armoiries n'est plus l'original qu'affligeaient de graves fêlures. C'est, sans doute, ce qui a rendu inévitable son remplacement par une copie d'ailleurs exacte.

(2) Cette acquisition remonte à 1877.

légendes et de ses romans, des mariages de Diane de Châteaumorand avec Anne et Honoré d'Urfé, avec ces deux frères inégalement illustres, mais illustres quand même l'un et l'autre, moins par l'éclat de leur nom et l'importance de leurs charges, que par leur renommée littéraire. Nous saurons au juste pourquoi Anne. le poète aimable, le chantre gracieux de Carithe, après avoir, lui, l'aîné, épousé Diane, « passa la main » à son cadet, Honoré, l'auteur de l'*Astrée* et l'ancêtre révéré des romanciers français. Et la lumière sera faite sur cette Diane énigmatique qui, un jour, se trouva être, à la fois, la belle-sœur de son ex-mari et... la femme de son ex-beau-frère !

En gravissant les degrés solennels du vaste escalier du château, on ne peut se défendre d'évoquer ce trio insolite de Diane et des deux d'Urfé qui, si souvent, foula ces mêmes marches. L'évocation, tenace, obsédante, vous suit partout, dans les longues galeries sonores, dans les appartements aux grands âtres, vieux confidents, et jusque dans les ruelles et les embrasures profondes.

Les Appartements. — Nous visitons d'abord les vastes pièces, salle de billard, salon et salle à manger, qui occupent « en enfilade » le premier étage de la construction du XVIIIe siècle, fort beaux appartements qui donnent gaiement sur le parc, par de grandes fenêtres généreuses de lumière. Il ne subsiste guère de la décoration ancienne que deux trumeaux Louis XV, du même modèle très élégant, surmontés chacun d'un portrait de femme. Ces deux trumeaux, engagés dans la boiserie du salon n'y sont restés, sans doute, que parce qu'ils étaient « immeubles par destinations ». Cependant, la salle à manger a conservé deux buffets à double corps, anciens meubles de sacristie, qui sont d'un bon travail du commencement du XVIIe siècle, et d'une irréprochable conservation.

Nous constatons, d'ailleurs, que le XVIIIe siècle a modernisé sans ménagement les appartements du vieux logis, où l'on ne trouve plus guère qu'une seule pièce du vieux style, dont la vaste cheminée décorée de guirlandes ne manque pas de robuste beauté.

Mais nous avons une compensation en pénétrant dans la petite cour intérieure que l'architecte Caristie négligea, et qui a conservé de charmants détails d'architecture du XVIe siècle : une tourelle d'escalier rayée de membrures, d'élégantes fenêtres à croisillons, une lucarne très joliment couronnée, etc.

La Cuisine. — Avant de sortir du château, indiscrets et curieux, nous nous aventurons jusqu'à la cuisine, située au rez-de-chaussée de la construction du XVIIIe siècle, et nous constatons ainsi que cette construction s'assit sur des ouvrages plus anciens, qu'elle respecta.

Cette cuisine, en effet, grande et fort belle, possède une voûte des plus soignées et des moins banales, que ses arêtes rayonnantes font ressembler à un vaste parapluie ouvert. Les gens de cuisine des Lévis du xvi[e] siècle durent s'abriter sous ce parapluie-là !...

La Galerie. — Un important bâtiment, — du xvi[e] siècle, lui aussi, — simple, mais d'aspect robuste, s'étend, isolé, à l'est du château. M. René Moreau et moi, précédant nos compagnons, en explorons les entrées, pressés que nous sommes d'y visiter la « galerie des portraits », que l'excellent chanoine de La Mure mentionne dans « L'astrée sainte », et que M. l'abbé Reure a retrouvée et lumineusement décrite (1).

Ce n'est pas, assurément, son exiguïté qui avait fait perdre sa trace : elle mesure quarante mètres de long ! Mais tant de divisions, de cloisons, d'ouvertures anarchiques et de destinations vulgaires l'obstruent et la travestissent, que ce n'était pas trop de ce savant si documenté sur le passé de Châteaumorand, pour la démasquer !

Nous finissons, non sans peine d'ailleurs, par démêler la bonne porte, celle qui ouvre sur le morceau essentiel de la galerie, le morceau du milieu où se trouve la cheminée. C'est une lourde cheminée de pierre dont le manteau et les pilastres, destinés à une décoration peinte, sont sans aucunes sculptures. Cette cheminée, en effet, est couverte de peintures d'exécution lâchée et d'assez mauvais goût. On y observe, avec un particulier intérêt, les initiales unies d'Honoré d'Urfé et de Diane de Châteaumorand.

L'auteur de l'*Astrée* fut donc mêlé à la restauration de cette galerie, où se trouvait, en bonne place, un « grand tableau » qui le représentait avec Diane de Châteaumorand (2). Et qui sait même si cette restauration n'eut pas pour motif les fêtes données à l'occasion de son mariage ? La décoration peinte de la cheminée et toutes celles que l'on observe sur le plafond et ailleurs, ont quelque chose de *hâtif* et d'*improvisé* qui pourrait fort bien le faire supposer.

Le parc. — Une promenade finale dans le parc, pour y admirer le bel étang, pour y rendre hommage aux grands arbres, pour qu'un paon, invisible encore, qui traîne sa queue opulente dans les ramilles, suscite l'idée que quelqu'une des nymphes protectrices de Céladon va surgir, «... les cheveux espars,... ondoyans sur les espaules,... le sein découvert.... » et tenant « en la main un arc d'yvoire... » Et nous partons !... non pas sans avoir chaleureusement remercié M. Maridet, qui mit tant de complaisance et de bonne grâce au service de tant de curieux !

(1) « L'ancienne galerie des portraits à Châteaumorand », dans *Le Roannais illustré* ». 3[e] série, 1888, pp. 134-135.

(2) *Ibid.*

IV

Montaigüet

Il est à 8 kilomètres de Châteaumorand, le « *Mons acuetus* » des vieilles chartes au latin intrépide. Il s'élève sur un promontoire qui est un *mons acuetus* d'ailleurs fort modéré, mais d'où la vue est ample et variée, parce qu'il pénètre en éperon dans le Forez, tout en ménageant de larges perspectives sur le riche charolais et sur la chaîne si plaisante de la montagne bourbonnaise.

Ainsi opportunément perché, le bourg, que domine le haut toit de son ancienne collégiale, et dont la porte fortifiée et le petit château gothique, un peu à l'écart. accentuent l'archaïsme, fait penser à quelque dessin de place forte du vieux Guillaume Revel.

Je parle de Montaigüet sans modestie, je le vante sans modération, non pas seulement parce qu'il est mon bourg, mon cher coin de pays, mais encore parce que je me sens pris pour lui, en ce moment, d'un surcroît d'affection, et d'un élan de gratitude ! N'est-ce pas à lui, à sa renommée d'endroit original et pittoresque « *qu'il faut aller voir* », que je dois, aujourd'hui, la rare faveur et l'honneur insigne de la visite de nos excursionnistes, chez moi, dans ma maison ?

Si je proclame de suite cette bonne fortune, c'est évidemment que j'en suis très glorieux, mais c'est aussi que, rapporteur consciencieux, je dois noter que mes confrères, courtois extrêmement, veülent bien, à leur arrivée à Montaigüet, opérer leur concentration sous mon toit. Et même cette concentration s'y amplifie de deux précieuses recrues : M. J. Déchelette, le maître de l'archéologie franque et gallo-romaine, et le bon *dianiste* M. L. Monery.

Mais ce n'est pas la vraie visite, ou plutôt c'en est une préalable et d'avant-goût. On a simplement pris contact avec l'ancien domicile du jurisconsulte, Bardet de Saint-Julien. On a donné un premier et obligeant coup d'œil aux « bibelots » épars çà et là, compagnons fidèles et amis de tous les instants. On les reviendra voir plus longuement après déjeuner, après surtout que nos politesses seront faites aux édifices vénérables énumérés au programme. Je me félicite de cet arrangement qui me donne double part, et me permettra, — l'apprentissage étant fait, — de remplir alors, avec moins d'embarras, mon rôle à transformation de membre *visiteur* de la Société d'Émulation et de bourgeois *visité* de Montaigüet.

Le déjeuner. — En attendant et procédant avec ordre, nous allons déjeuner !

Il est 11 heures : pour des estomacs qui se nourrissent d'archéologie depuis 5 heures du matin, c'est bien vraiment ce qu'il y a de plus urgent à faire ! Le capitaine Milcent, notre cher commissaire, pour lequel nous n'aurons jamais assez de reconnaissance, nous a ménagé une table des mieux servies à l' « Hôtel Gane », d'où l'on voit, à la fois, le chevet de la vieille église, et la jolie porte fortifiée qui donne tant de physionomie à Montaigüet. Il est impossible de pousser plus loin l'attention ou les attentions !

Est-il besoin d'ajouter que les convives abordent le menu avec la conscience d'érudits habitués à toujours aller jusqu'au fond des choses, et à ne rien traiter à la légère, et à n'admettre jamais que les plus solides arguments ? Lorsque la prime ardeur s'éteint un peu, et que les bouches plus libres se reprennent à deviser, c'est de Montaigüet naturellement qu'il est le plus question. On en parle avec faveur, on énumère toutes les choses que nous avons à y voir. Notre confrère M. René Moreau, le plus aimable des architectes, propose alors de sacrifier les visites d'Ande-la-Roche et de Droiturier, et de consacrer le temps ainsi gagné à l'heureux petit bourg.

La proposition ayant été agréée par acclamation et les minutes cessant d'être parcimonieusement comptées, chacun considère avec une sérénité plus confiante, plus affectueuse, le buisson d'écrevisses qui vient d'opérer sa solennelle entrée. A l'abri de ce buisson, le président fait un signe et les coupes se remplissent d'un champagne provocateur de toasts. Précisément M. Mantin, le distingué et très courtois vice-président de notre compagnie, prend la parole. Dans une improvisation des plus heureuses, il parle de notre halte à Montaigüet en termes charmants mais trop flatteur. Et il a, en terminant, un souvenir dont l'expression touchante va jusqu'au fond des cœurs, pour celui que tous les sites et tous les « fiefs » rappellent, dans ce coin de Bourbonnais où nous pérégrinons, qui fut le sien, pour notre pauvre ami et tant regretté, le commandant Aubert de la Faige.

Il faut bien que j'ajoute encore, — rapporteur décidé à tout dire ! — que le président, à son tour, s'érige, - c'était inévitable !... Il remercie M. Mantin de ses cordiales paroles, et lève son verre en l'honneur de ses confrères, dont la visite n'est pas seulement une insigne faveur pour Montaigüet, mais encore une sauvegarde pour ses monuments, qui seront maintenant d'autant plus appréciés et respectés.

Ainsi s'achève ce déjeuner, dont le réconfort va nous permettre d'affronter sans défaillances les curiosités de l'endroit.

L'église. — Elle est là, tout près. Avant d'y pénétrer, nos excursionnistes, groupés dans l'ombre de son grand toit, se renseignent sur son passé. Ils apprennent qu'elle n'est église paroissiale que depuis le régime moderne, Montaigüet ayant fait partie d'une paroisse voisine, celle de Lenax, jusqu'à la Révolution.

Cette église était une collégiale fondée et construite par Pierre de La Fin, abbé régulier puis commendataire (1460-1504) de l'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu, dans le Roannais. J'ai donné ailleurs (1) les renseignements essentiels sur cet abbé qui appartenait à une famille bourbonnaise ancienne et marquante, originaire de Thiel, à la source de l'Acolin. Ce n'est pas assez dire que Pierre de La Fin fut le bienfaiteur de notre bourg, il en fut, en quelque sorte, par ses incessantes libéralités, par son grand crédit et sa généreuse sollicitude, un nouveau fondateur. Montaigüet, comme Saint-Pierre-Laval, était bourg-frontière. La ligne séparative du Bourbonnais et du Forez le traversait de part en part, et il eut la chance que La Bénisson-Dieu étendit ses biens jusqu'à son territoire, où elle possédait le petit château dont il sera bientôt question.

Notre collégiale s'édifia dans les dernières années du XV[e] siècle (2). Pierre de La Fin prit soin d'en jeter les fondations en territoire bourbonnais, et il associa ses frères à son œuvre. Ce n'est pas un édifice luxueux, il est simplement et pratiquement construit en vue de sa destination. C'est un exemple intéressant d'une collégiale *rurale*, créée de toute pièce avec ses dépendances et dotations, par l'effort d'une seule famille. Il convient d'avertir de suite le visiteur de cette origine caractéristique, dont il devra largement tenir compte dans son jugement.

C'est une église à une seule nef, dont le plan est rectangulaire. Ses pignons aigus, son vaste toit aux pentes rapides, son petit clocher (3) assis sur sa crête, lui donnent un aspect qui n'est dépourvu ni d'élégance ni même d'une certaine grandeur. Et je ne manque pas, pour fortifier la bonne impression de mes aimables touristes, d'expliquer que, primitivement, ce grand toit, nouvellement pourvu d'une couverture d'ardoise, en eut une autre qui faisait luire au soleil la polychromie opulente de tuiles vernissées (4).

(1) *Montaigüet, bourg mixte bourbonnais forézien...* — Moulins, H. Durond, édit. 1891.

(2) L'acte de fondation est de 1496.

(3) Ce clocher vient d'être refait, en même temps que la couverture de l'église.

(4) Voyez : « Tuiles émaillées provenant de l'église de Montaigüet », pp. 183-184, du *Bulletin de la Société d'Emulation*, livraison de juin 1904.



L'extérieur de l'édifice inspire quelques dernières remarques utiles. On note que les armoiries de Pierre de La Fin, dont les reliefs sont malheureusement en fort piteux état, s'étalent toujours en divers endroits. Le spécimen, qui est reproduit ici, n'a cependant pas été emprunté à la collégiale. Il a été mis au jour récemment, au village de La Font, proche de Montaigüet, où on le découvrit dans la maçonnerie d'un mur. Mieux conservé que les autres (bien que la pierre qui



le montre soit brisée par le milieu), très joli d'arrangement, et très complet dans son exhibition d'armoiries et d'emblèmes, il donnera une idée juste et avantageuse de l'enseigne héraldique de notre abbé. Ses armoiries, qui sont *d'argent, à trois fasces de sable, à la bordure denchée de gueules*, y apparaissent encore dans un écusson ogival que surmonte la mitre abbatiale, accompagnée d'une crosse. Cet écusson a pour supports deux cygnes, dont les ailes s'encadrent symétriquement dans la courbe d'une banderole terminale réservée à la devise (1).

Et au moment de pénétrer dans l'église, par la porte latérale droite, on observe encore qu'un petit autel surmonté d'une croix de pierre, fort simple, mais assez élégante, s'adosse à la muraille, et rappelle que le cimetière de la collégiale se trouvait là.

L'église présente intérieurement un sanctuaire à chevet plat dont la voute est divisée, par un arc-doubleau, en deux croisées d'ogive. Les membrures prismatiques de cette voûte s'amortissent sur des consoles qui ont eu leurs sculptures détruites. Ce sanctuaire est éclairé par deux fenêtres latérales (2) et, surtout, par une baie ogivale qui troue

(1) Cette devise « *Laos Deo* » n'est plus visible, mais on la retrouve, notamment, sur de beaux carreaux en terre vernissée, provenant d'un pavement de l'église de Benisson-Dieu.

(2) Ces fenêtres latérales furent au nombre de quatre, mais deux ont été aveuglées.

largement le mur du chevet et conserve, dans les lobes et les lancettes de son remplage flamboyant, des vitraux de belle qualité, représentant des anges porteurs des instruments de la Passion. La nef, qui se déploie à la suite de ce chevet, est déshonorée, aujourd'hui, par un plafond criminel qui dissimule la forêt de sa charpente ornée et peinte, autrefois apparente.

Peut-être cette église eut-elle un jubé ? Dans ce cas, on serait fixé sur la destination d'une importante et belle représentation de la Sainte Trinité, statue en grès de grandeur naturelle, qui surmonte la balustrade d'une tribune moderne, et que mes compagnons examinent avec le plus vif intérêt. Cette statue n'est malheureusement pas complète. Le Père Eternel, coiffé de la tiare papale, et vêtu, — politesse délicate à l'adresse de Pierre de La Fin, — d'une robe de cistercien qui apparaît sous les amples plis d'une chape, reste seul, assis sur un curieux siège en forme d'X, rembourré d'étoffe et garni de franges, que le sculpteur a soigneusement détaillées.

L'Esprit-Saint, qui s'éployait sur la poitrine de Dieu le Père, ou bien encore qui planait au-dessus de la tiare (dont précisément la pointe manque), a disparu. De la croix portant le Christ qui s'érigeait en avant, il ne subsiste plus que la base, enfoncée dans une boule du monde, où l'on distingue les ossements du premier homme, et aussi, sur une banderole, le nom du donateur, « P. La Fin ». Le Père Eternel a même perdu ses deux mains qui soutenaient les bras de la croix. Mais il persiste cependant, malgré ses mutilations, malgré des peintures et des restaurations barbares, à être un spécimen peu commun et recommandable par sa qualité, de la statuaire religieuse à la fin du XVe siècle.

La collégiale de Montaigüet fut copieusement saccagée à l'époque de la Révolution. Cependant, avec la statue de Dieu le Père, une autre échappa au marteau, mais on la jeta hors du sanctuaire !... C'est la représentation, en pierre également, d'un pieux personnage mitré, à peu près de grandeur humaine.

Il y a quelque cinquante ans, un maire de Montaigüet, scandalisé de voir ce prélat livré aux bêtes sur une place publique, usa de son autorité municipale pour le faire jucher dans la jolie niche gothique qui décore la façade extérieure de la porte fortifiée. Sans doute il y servit de cible aux malintentionnés. Les projectiles qui s'entassent dans sa niche en sont les fâcheux témoins. En France, on n'occupe pas impunément une situation trop élevée, trop en vue ! Du moins, les pires outrages lui furent, dès lors, épargnés.... mais non pas les fausses attributions !

Cependant il n'est plus guère permis de douter que cette statue soit la représentation tombale de l'abbé Pierre de La Fin, qui eut effectivement sa sépulture et son mausolée dans sa collégiale (1). La reproduction photographique, que l'on voit ici, paraîtra certainement démonstrative. Notre personnage y a les mains jointes et sa crosse, passée sous le bras gauche, repose près de lui. Au surplus, il est vêtu d'une robe de religieux, de cistercien.



La porte fortifiée. — La statue tombale de Pierre de La Fin nous ayant attirés vers cette porte, nous en profitons pour lui donner un tour de faveur et pour l'examiner de suite. Elle commande toujours l'entrée de Montaigüet. La route de La Palisse au Donjon n'a pas cessé de passer sous sa voûte, depuis les temps gothiques. Nos excursionnistes admirent le vieux passage fortifié obstinément lié à sa route, et si pittoresque !... Ils admirent aussi l'immobilité ironique des choses, malgré tout ce que l'on fait, ou ce que l'on croit faire, pour les bousculer !... Mais ils reviennent vite à leur devoir professionnel qui est de décrire et d'authentiquer le vieux monument.

Donc, cette porte est voûtée en section d'arc, surmontée d'une chambre haute, et flanquée de deux fortes tours. Son toit primitif, de hardie silhouette, subsiste toujours, seules les tours ont été décoiffées et humiliées par des couvertures en appentis. A part ce désastre,

(1) Depuis la visite de nos confrères, le déplacement du maître-autel, moderne d'ailleurs, et probablement refait après la Révolution, a mis au jour des restes de ce mausolée, où subsistent d'importants fragments de l'inscription funéraire. On y lit, gravée en caractères gothiques de transition, dont les creux ont été garnis d'un remplissage noir pour le texte général et rouge pour certaines initiales, l'énumération, exprimée en français, des titres et qualités du défunt. Ses fondations et libéralités à Montaigüet y sont également mentionnées. Grâce à l'aide gracieuse et avisée de M. le curé de Montaigüet, ces restes ont été sauvés et mis en bonne place dans le sanctuaire.

cette porterie est bien conservée. L'une des tours contient toujours un escalier à vis, escalier d'accès à la chambre haute, où se faisait la manœuvre d'un pont-levis et d'une herse, qui ont leurs places nettement ménagées dans la maçonnerie.

La façade extérieure de l'édifice est ornée de la niche, refuge de la statue de notre abbé. Cette niche, dont les montants élégamment moulurés reposent sur une console, se couronne en accolade à pinacle. Le fond laisse toujours voir, dans les entrecroisements de fines nervures, un écusson que surmontent la mitre et la crosse. Cet écusson a sa surface lisse, ainsi que deux autres placés en pendants, de chaque côté, à l'extérieur de la niche. Mais, comme les armoiries abondent ici, un quatrième blason, celui-là bel et bien sculpté aux armes de La Fin, montre ses restes immédiatement au-dessus de la porte.

Pierre de La Fin eut l'autorisation de fortifier Montaigüet en 1497 (1). Cette date fixe avec précision l'époque à laquelle notre porterie fut construite. C'est un mérite qui s'ajoute, pour ce curieux petit ouvrage militaire, que d'avoir son état-civil en règle. Un tel spécimen d'un type d'architecture défensive, d'autant plus rare qu'il était déjà archaïque aux abords du XVIe siècle, est digne de tous les respects. C'est bien l'avis des délégués de l'Émulation qui se promettent d'user de tout leur crédit pour obtenir son classement tutélaire.

Le château. — Et nous envahissons le château, dont le propriétaire, M. Debort, nous ouvre les portes lui-même, et qu'il veut bien nous faire visiter avec l'obligeance la plus gracieuse et aussi la mieux informée.

Nous sommes ici en territoire forézien. Le château que nous visitons appartenait à l'abbaye de la Bénisson-Dieu. Je crois bien qu'avant l'avènement de Pierre de La Fin, comme abbé de la communauté cistercienne, ce logis manquait de prestige. C'était une simple maison agricole : « *domus seu grangia* » disent les titres antérieurs à l'arrivée de cet abbé magnifique.

Mais l'abbé magnifique étant venu, la grange se mua en ce château robuste et svelte, admirablement « pris » et équilibré dans sa taille restreinte, que nous retrouvons aujourd'hui, à peu près intact et tel que Pierre de La Fin le fit. Il paraît assez probable, à considérer les textes et à observer certains détails caractéristiques de son architecture, que sa construction coïncida avec celle de la collégiale. Il s'éleva donc durant les quatre ou cinq dernières années du XVe siècle.

(1) Arch. dép. Fonds de Montaigüet.

Cependant, son aspect sérieux, son dédain de l'ornementation, ses appareils de défenses un peu surannés n'annonceraient guère l'approche de la Renaissance, si ce petit fort ne s'était pas justement assis, à l'écart du bourg, sur le penchant du coteau et au bon soleil. On soupçonne par là qu'il fut militaire plutôt par dilettantisme et tradition que par réel besoin, et qu'il se préoccupa des mauvais vents au moins autant que des mauvaises gens.

J'ai déjà commis une description détaillée de ce curieux donjon, et je voudrais beaucoup ne la pas recommencer. A la vérité, elle repose dans une monographie (1) dont bien peu de gens font leur lecture habituelle. Mais cette considération ne saurait m'empêcher d'être extrêmement modéré. Aussi bien resterai-je ainsi dans mon rôle qui est de noter des impressions de *passants :* une vue générale rapide et quelques brèves remarques.

Le château et ses dépendances qui se font face et que reliaient, primitivement, des murailles latérales dont on observe encore les restes, dessinent un parallélogramme limitatif et protecteur d'une cour intérieure. Ces ouvrages étaient défendus supplémentairement par un fossé extérieur continu qui n'a d'ailleurs pas été entièrement comblé. Pour pénétrer dans la place, on franchissait ce fossé par un pont-levis et peut-être même par deux qui fonctionnaient au plus près du château, à l'est et à l'ouest de l'enceinte. Le pont-levis de l'est était doublement défendu, et par le château, et par une tour flanquante de l'enceinte, dont les substructions sont toujours visibles.

Voilà bien, j'espère, l'indispensable « vue générale »!... Reste maintenant à entreprendre, en son particulier, la maison forte elle-même et à s'appliquer, surtout, à bien noter les remarques qu'elle suggère à nos visiteurs.

Avant tout ils la trouvent d'une rare élégance, rare et singulière, étant donnée sa simplicité qui confine à la rudesse. C'est que ses proportions sont on ne peut plus heureuses. Son corps de logis, si peu large qu'il ne comporte, à chacun de ses quatre étages, qu'une seule pièce, s'environne étroitement de ses quatre tours d'angle, très fortes par rapport à lui. Il porte avec elles la même couronne de corbeaux au puissant relief, et s'érige ainsi en un groupe admirablement uni et élancé.

Ce corps de logis, percé à chacun de ses étages et sur trois faces, d'une fenêtre à meneaux, dont plusieurs sont intactes, paraît bien avoir toujours sa toiture primitive, mais les opinions sont plus diverses en

(1) *Montaigüet bourg mixte bourbonnais-forézien*, déjà mentionné.

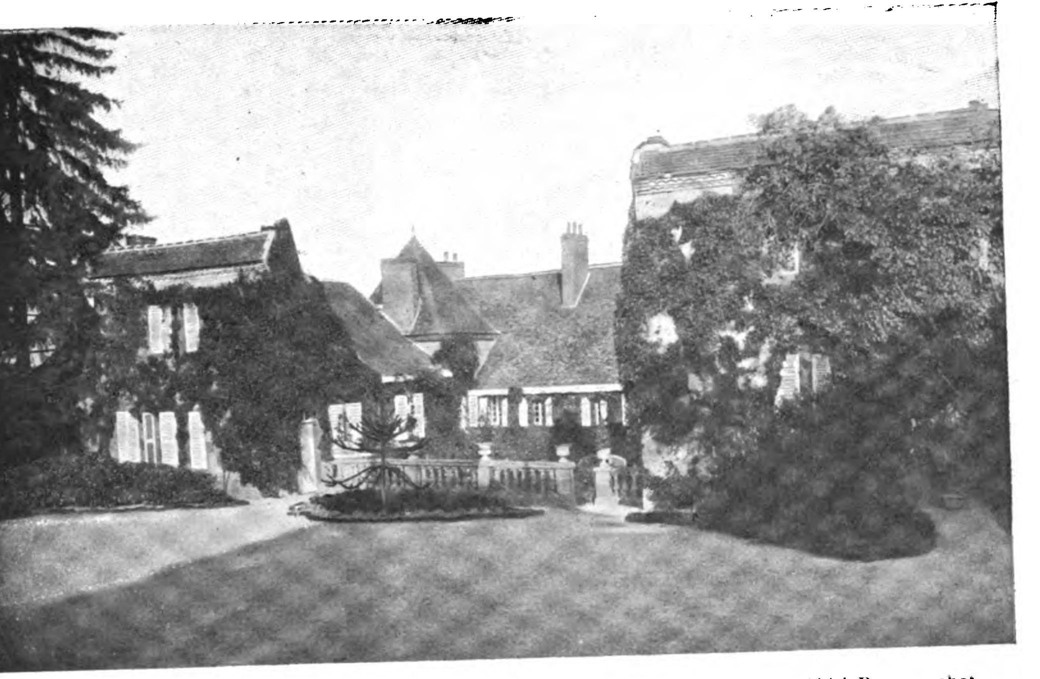
ce qui concerne les actuels toits plats des tours. On rappelle, à ce propos, un vieux bruit d'après lequel certains *zélés* de l'époque révolutionnaire auraient entrepris de « déféodaliser » l'impertinent castel. Par bonheur l'entreprise avorta, mais non pas sans un commencement d'exécution, dont témoignerait la tour du nord, veuve, en effet, de ses corbeaux. L'aventure admise, les autres toits n'eurent-ils pas, eux aussi, à en souffrir gravement ? On peut d'autant mieux le supposer que, selon l'opinion de MM. l'abbé Clément et Joseph Déchelette, un crénelage, victime sans doute des mêmes démolisseurs, régnait sur les corbeaux. Ces messieurs, qui montèrent sur les tours « plus haut qu'ils purent monter », viennent, en effet, d'y relever la présence des « merlons » révélateurs. Ce qui comble d'aise notre vice-président, M. Tiersonnier, qui a sur les corbeaux des idées fort arrêtées et considère qu'ils doivent nécessairement porter des créneaux, comme les rosiers portent des roses.

L'attention étant attirée sur les tours, on remarque que l'orientation du château a été réglée sur elles, et qu'elles regardent assez exactement les quatre points cardinaux.

Ces tours, percées de meurtrières, sont de grosseurs inégales. La plus petite, — celle du midi, — donnait accès à l'intérieur par une étroite porte ménagée au ras du sol, dans la partie rentrante de sa maçonnerie circulaire. Elle contient l'escalier à vis qui dessert les étages. Mes compagnons, gravissant cet escalier, ne manquent pas d'observer, entre le premier et le second étage, dans l'embrasure profonde d'une fenêtre en accolade, un évier qui fut sans doute le *lave-mains* des religieux se rendant au réfectoire. Ils observent encore, au cours de leurs investigations, que les autres tours varient de forme intérieurement, celle de l'ouest par exemple, offre, à chaque étage, une chambre rectangulaire, pendant que celle du nord a cette même chambre hexagonale.

Enfin notre inspection se termine à l'oratoire ou chapelle intérieure de Pierre de la Fin. Cette chapelle occupe le premier étage de la tour de l'est, elle est voûtée en croisée d'ogive et armée de fortes nervures prismatiques dont les consoles d'amortissement ont malheureusement perdu leur décor sculpté. Deux baies en accolades l'éclairent et elle posséda un pavement en brique vernissée dont M. Debord nous montre un spécimen. Le blason ogival de l'abbé constructeur y figure, sommé de la mitre et de la crosse, et, au-dessous, on lit, sur une banderole : « P. La Fin ». Cet oratoire est devenu, aujourd'hui, un petit salon.

Mais il faut nous arracher, — bien à regret ! — laissant, à peine



Abbé Duriat, phot.

Montaigüet-Quinielle, où naquit, en 1591, le jurisconsulte Pierre Bardet de Saint-Julien

(Vue prise du jardin)

Moulins — Imp. Et. Auclaire


UNIV.
OF
MICH.

aperçue, au rez-de-chaussée, l'ancienne et curieuse cuisine qui garde encore, à sa voûte et sur ses parois, les gros crochets de fer d'où pendaient ustensiles et provisions. Nous jouissons, un instant encore, aux pieds du château, du site charmant qui s'offre : prés d'émeraude dévalant dans l'encadrement de chênes géants, horizons lointains que frangent des montagnes bleues ! .. Nous remercions une fois de plus le châtelain de son accueil si particulièrement gracieux. Et, fidèle à l'engagement pris, notre caravane s'achemine vers ....

Ma maison. — Elle fut surtout la maison du jurisconsulte Pierre Bardet de Saint-Julien, avocat au Parlement (1), qui y naquit en 1591. Dès le seuil, j'évoque avec empressement le souvenir de cet ancêtre, qui est le lustre de mon immeuble, et qui sera mon égide au cours de cette visite.

Je manœuvre pour que mes hôtes fassent leur entrée par le jardin : c'est le côté flatteur !... Des vieilles, très vieilles charmilles y allongent leurs murailles de verdure parallèles et nettement taillées. Pierre Bardet, tout de noir vêtu, le chef couvert d'un large feutre, grave, recueilli et méthodique, devait promener quotidiennement ses méditations juridiques le long de ces charmes cérémonieux et corrects. Du moins, je me le figure, et je suis persuadé que l'on voudra bien, — ne serait-ce que par politesse pour moi, — se le figurer aussi.

Ce jardin aux plantations géométriques descend du Prince d'Orange.. .. Je veux dire qu'il s'épanche sur la pente haute de Montaigüet, depuis le sommet du « *mons acuetus* » que les gens du pays nomment le « Prince d'Orange », sans que l'on sache le moins du monde à qui, — ou à quoi, — est dû cet illustre parrainage.

Toujours est-il que le jardin descend du « Prince d'Orange »..... jusqu'au bord de la grand'rue. Et c'est là, « en ville », que s'étale la maison, dédaigneuse, profondément, de la vue qui cependant s'étend fort belle et variée du haut de l'enclos, mais empressée de se mêler, en bonne commère, aux autres maisons du bourg, et de

(1) Pierre Bardet de Saint-Julien doit à ses vertus, à sa grande piété, à sa science juridique, et à la publication posthume d'un « Recueil d'arrêts » qu'il avait formé pendant de longues années passées au Parlement de Paris, une honorable notoriété, constatée par les biographes et autres bibliographes, depuis le vieux Moréri, jusqu'au moderne Larousse. Il mourut à Moulins en 1685, entouré de vénération, et chargé d'ans, ce qui arrive parfois aux gens vertueux. De ses trois enfants, une fille, Jeanne, avait épousé Louis-Simon de Quirielle, mon ascendant direct, qui, par ce mariage, et à la suite d'une donation de son beau-frère, discrètement mort sans postérité, devint propriétaire de la maison de Montaigüet. Voyez « *Les fiefs du Bourbonnais* », p. 50.

regarder en leur compagnie, par ses fenêtres à petits carreaux, les villageoises, sur le pas de leur porte, inoccupées et bavardes, le paysan qui passe nonchalant, les enfants qui grouillent parmi les oies et les poules.....

Pour s'installer ainsi au plus près du spectacle et des bruits de la rue, elle a dû aplanir de vive force le terrain déclive, creuser sa place. De telle sorte que, côté jardin, elle apparaît un peu comme la vérité qui sort de son puits, sauf qu'elle n'est pas nue, mais au contraire toute vêtue de vignes vierges et de rosiers grimpants qui poussent et enchevêtrent follement leurs branches jusque sur les toits. Et sauf encore que son puits est une cour qu'un escalier double relie au jardin.

Du haut de leurs socles, deux statues gardent cet escalier, ce sont des statues en terre cuite, de l'époque de Louis XVI, un jardinier et sa jardinière, maniérés, souriants et enrubannés.

Donc, par cet escalier, nous *descendons* du jardin à la maison. Nous y venons *inventorier*. L'opération est prévue, on a eu le temps de l'envisager et de s'y habituer, on la subira avec une courageuse résignation : le moral des visiteurs est excellent !...

Le Vestibule. — Voici, pour commencer, un vestibule minuscule que décorent quelques instruments de musique anciens, musettes et vielles. Le meilleur de ces instruments est une grande musette, encore, sans doute, du temps de Louis XIV, c'est-à dire du commencement du XVIIIe siècle, dont les chalumeaux sont décorés d'ornements d'étain du meilleur goût. Sur l'un de ces chalumeaux, on lit, gravé au couteau, un nom de propriétaire « Gilbert Dupui ». Bien que cette musette ait été trouvée en Bourbonnais, elle provient très probablement du Nivernais où paraît avoir existée une fabrique de ces instruments à décoration d'étain.

La Salle de billard. — Ce vestibule précède la salle de billard, où l'on est attiré de suite par une grande cheminée en bois très chargée de sculptures. C'est un travail auvergnat du XVIIe siècle. Le manteau, qui monte jusqu'au plafond, porte, comme motif principal, en assez fort relief, le portrait en buste d'un personnage à perruque léonine et à figure bonasse, contenu dans un cadre ovale de fleurs et de feuillages, que soutiennent quatre génies ailés. L'ovale est surmontée d'une couronne fermée, reconnaissable encore, malgré qu'elle ait été *buchée*, probablement à l'époque révolutionnaire.

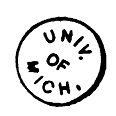
On peut supposer que le personnage ainsi couronné n'est autre que le Grand Dauphin. Il fut très populaire, sans que l'on ait jamais bien su pourquoi. Il le fut au point que nombre de bons bourgeois de son



Abbé Duriat, phot.

Montaigüet-Quirielle — L'Escalier du jardin

Moulins. — Imp. Et. Auclaire.


UNIV.
OF
MICH.

temps se plurent à écouler leur vie domestique sous son effigie falote.

Dans ce cas, notre cheminée donnerait une preuve nouvelle de ce singulier engoûment. Elle la donnerait, d'ailleurs, sans aucune flatterie. Le prince engonce, entre des épaules trop hautes, le plus plat visage qui soit, et les génies sont de massifs petits arvernes aux formes rien moins que divines. C'est une famille dépourvue de beauté !... L'ensemble est cependant décoratif. L'ornementation qui environne le fils de Louis XIV et se poursuit sur les montants de la cheminée, où des figures humaines et des aigles dominent des chutes de feuillages et de fleurs, est facile, fine et d'excellent goût. Un écusson casqué (1), avec, pour tenants, deux enfants terminés en volutes feuillagées, occupe très heureusement la frise du chambranle.

L'âtre est pourvu d'un contre-cœur en fonte de grande taille et de très beau style, orné d'un écusson dont voici la description : « *d... à une épée d... en pal, accostée de deux lions affrontés d..., et un lion léopardé d... en pointe* ». L'écusson, timbré d'un casque, qui a pour cimier *un lion couronné issant, tenant de sa patte dextre une épée d...*, a pour supports deux lions couronnés. Enfin, la date, 1611, ainsi que le monogramme, C.V.P., ont trouvé place dans l'ornementation environnante.

J'ai apporté ce contre-cœur de Saint-Gerand-le-Puy, où il passait pour provenir du château de Pontcenat, qui dresse pittoresquement ses ruines en vue de la petite ville saint-gérandaise. Nous donnerait-il les armes, jusqu'ici inconnues, des Boucé seigneurs de Pontcenat, dont le plus mémorable, sinon le plus digne de mémoire, fut cet enragé huguenot, François de Boucé-Pontcenat, lieutenant du baron des Adrets ?

La salle de billard est habillée, entre autre, d'une tapisserie d'Aubusson de la série des victoires et triomphes d'Alexandre, d'après les cartons de Lebrun. On sait que cette série a été répétée fort souvent. Le panneau qui nous occupe est celui de « La Clémence ». Il provient de Moulins où il servit longtemps à décorer la tribune du concours agricole !... Néanmoins, sa conservation est bonne. Le conquérant et la famille de Darius ont supporté sans trop de fatigue tant de fêtes de l'agriculture !...

Une autre tenture fait face à celle d'Alexandre. Elle est de style gothique, et a emprunté ses trois hommes d'armes à une tapisserie conservée au château de La Palisse. C'est une adroite adaptation,

(1) Aux armes parties Quirielle et Bardet.

ingénieusement exécutée sur canevas par Mme R. de Quirielle, qui y a porté haut un point généralement plus près du sol : le point de pantoufle !...

L'ameublement de cette salle est généralement du XVIIe siècle, et se compose, en majeure partie, de sièges brodés au point de Hongrie. Une crédence en bois de chêne, à la frise et aux balustres décorés de palmettes, de coquilles et de rosaces, bonne provinciale solidement établie, préside la réunion. Elle est secondée par un coffre gothique en forme d'arche, dont la façade montre des panneaux aux remplages flamboyants. Ce coffre, d'origine auvergnate, présente cette particularité peu commune que ses montants sont marquetés de baguettes blanches et noires.

LE SALON. — Du temps de Bardet. — et même beaucoup plus tard, — c'était la salle à manger, pièce sombre, austère, infiniment triste, où l'on prenait place en pensant à sa *fin* dernière, plutôt qu'à sa *faim* présente, et où les sauces se figeaient d'ennui. Il était urgent de changer cela. Une transformation radicale s'imposait. On versa abondamment des pots de blanc sur les boiseries des murs et sur les poutrelles du plafond. On peupla les trumeaux des portes de petits amours gras et roses. La glace de la cheminée fut surmontée d'un tableau du XVIIIe siècle français, qui supporte avec aisance d'être attribué à Boucher...

Et puisque l'occasion s'offre, pourquoi n'en profiterai-je pas pour raconter le sauvetage *à deux coups* de ce tableau, dont je fis la *trouvaille* d'abord, et ensuite la *découverte ?* Je le rencontrais un jour d'exploration dans le grenier de la maison. La tenace dorure de son cadre, qui s'allumait encore d'un peu de lumière filtrant du toit, me signala sa détresse dans l'enchevêtrement douloureux des jambes et des bras de chaises martyrisées et de fauteuils défunts : l'ossuaire du mobilier !... Mais c'était un bien étrange et paradoxal tableau, tout de noir peint, et d'un noir épais, rugueux, malveillant. Cependant le féroce badigeon avait épargné une petite place, lucarne par où regardait, à la fois ingénue et hardie, une blonde adolescente, exquisement fraîche et souriante, malgré l'horreur de sa situation.

Avec d'infinies précautions, j'entrepris de délivrer cette accorte jeune personne. Or, par une extraordinaire chance, le vernis de la peinture primitive avait empêché l'irréparable contact de l'enduit noir. Et il arriva qu'au lieu de délivrer une seule jeune personne, j'en délivrais trois, sans compter quelques élégants moutons. Alors il m'apparut clairement que les trois bergères, charmantes mais légèrement vêtues, s'étaient vu infliger l'ignominieuse couverture par



Buste de Madame du Barry

BISCUIT

(Collection Quirielle.)

Imp. Ét. Auclaire, Moulins


UNIV.
OF

quelqu'un de mes grands-parents, sans doute, qu'avait scandalisé leur tenue un peu négligée.

Toujours est-il que cette pastorale sortit indemne de la dangereuse épreuve. A voir la fraîcheur nacrée de son trio de jeunes filles, délicieusement groupé sur un fond d'irréelles ramures, noyées de vapeurs bleuissantes si fines, qui donc se douterait qu'elle subit l'outrage atroce et saugrenu d'être passée au noir, comme les bottes de Pandore ?

Mais on ne songe qu'à jouir de l'aimable tableau. On découvre même, sans tarder, qu'il n'est pas un inconnu. On a vu ailleurs cette bergère assise qui caresse distraitement, d'une main de duchesse, la toison d'un mouton privilégié, pendant que ses deux compagnes, couchées à ses pieds, se laissent complaisamment *trahir* par la soie trop chiffonnée de leurs jupes. C'est que Boucher eut un faible pour ce groupe qu'il utilisa plusieurs fois, tantôt seul, tantôt associé à des compositions plus importantes. Le nôtre est-il une de ces répliques ? Sa franchise, sa peinture brillante aux reflets ambrés, m'inclinent fort à penser, — ou à espérer ! — que l'exquis pinceau du maître des chairs jeunes, des fossettes, et des grands yeux candidement impudiques, a passé par là.

Et voilà pourquoi cette peinture est entourée de considération, dans son salon. Elle lui a rendu, d'ailleurs, de notables services. Elle a égayé ses murs qui furent tristes, et mis spécialement en joie le « coin du feu » qui fut sévère. Grâce à son influence prépondérante, les objets du XVIIIe siècle, nombreux ici, n'y sont pas anachroniques, et même contribuent à l'harmonie du décor.

Telle la pendule qui érige sur la cheminée une Léda et son cygne, une Léda stylite de bronze doré. Depuis l'époque de Louis XVI, cette mère de la belle Hélène, gracile, souple, très avenante, s'applique à accaparer l'attention des hôtes du foyer, et à la détourner charitablement des heures qui tombent de sa colonne.

Tel encore ce buste en biscuit de Mme du Barry, à la tête fine, au cou long et rond si joliment attaché sur les plus belles épaules du monde. Et combien délicieusement drapé et enguirlandé ce buste, qui, par un excès malheureux de ressemblance avec son modèle, a eu le chef décollé du tronc ! L'excellente image que j'ai la bonne fortune de joindre à cette sommaire description, permettra d'apprécier, comme il convient, la distinction spirituelle de ce biscuit, qui mesure, au total, 42 centimètres de hauteur. — Début du style Louis XVI.

Mais le meuble prépondérant du salon est une grande vitrine hol-

landaise, remplie de faïences et de porcelaines anciennes. La photographie nette, précise, *fouilleuse* dont cette vitrine a été favorisée donne supérieurement son aspect, au point que l'on pourrait, avec un peu de bonne volonté, en dénombrer le contenu. Je me bornerai à signaler, dans la foule, quelques « figures » de qualité, comme ferait le reporter d'une réunion mondaine.

Sur le rayon du haut, à droite et à gauche, deux plats ronds en faïence de Nevers. Celui de droite, qui représente, en camaïeu bleu, une Vénus embrassant l'amour, est de la meilleure époque de fabrication, la première, l'époque italo-nivernaise (début du XVIIe siècle). Je le dis sans fausse modestie, c'est un fort beau plat, de grand style, au décor large et savant (1). Celui de gauche, également décoré en camaïeu bleu, a été peint vers 1660 ou 1670. Il montre deux couples, chacun composé d'un jeune seigneur à perruque et d'une dame très raide dans ses falbalas, qui *fleurtent* avec gravité, sur la terrasse d'un château. Plat de la seconde période, dite franco-nivernaise.



Sur le même rayon, la statuette en biscuit de Sèvres de l'*amour menaçant*. Une des premières épreuves de cette œuvre charmante de Falconet. Elle porte en dessous, tracée dans la pâte, l'initiale F, et plus bas, la date 1762, précédée de la lettre T. Son socle en porcelaine blanche dorée, a reçu les deux vers fameux :

Qui que tu sois, voici ton maître.
Il l'est, le fut, ou le doit être.

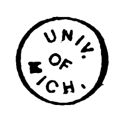
Cette statuette a pour pendant un groupe de surtout en faïence polychromée et dorée de Strasbourg, qui symbolise les arts et les sciences, groupe d'enfants dominé par une élégante figure de femme personnifiant la peinture. Ce joli ouvrage tout à fait gracieux et bien composé, ainsi que l'on peut s'en convaincre par la reproduction placée ici, est de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

(1) Il mesure 47 centimètres de diamètre. — Son pendant mesure 44 centimètres.



Le plat de Vénus embrassant l'Amour.
Le Plat des Couples galants. — Le Groupe des Arts.
L'Amour menaçant.
La Gourde de la collection Soultrait. — La Bouteille au décor marin.
Les Cruches bleues des Hopitaux de Moulins.
La Potiche violacée. — Les deux Magots.
Faiences de Strasbourg, Lille, Nevers, Marseille, Monstier.

Une vitrine de la collection Quirielle



Le rayon du milieu est particulièrement honoré par la présence d'une bouteille en faïence de Nevers, sphérique, à goulot droit, avec les reliefs, sur les côtés, de deux têtes de bélier d'où émanent des « chutes » de fleurs et de fruits. Sur le fond bleu ondé, qui couvre la panse de cette bouteille, se détachent, émaillés jaune, vert et violet de manganèse, d'un côté, un fleuve épanchant son urne parmi des roseaux, et de l'autre, un amour chevauchant un cygne. Décor « marin » de l'époque des Conrade (début du XVIIe siècle).

Voisine proche de cette bouteille, une petite potiche ovoïde, aussi en faïence nivernaise du commencement du XVIIe siècle, mérite d'être distinguée. Elle présente cette particularité peu commune que sa décoration s'enlève sur un fond général violacé, sauf une réserve ovale blanche, où un écusson (1), émaillé jaune de deux tons et timbré d'une couronne de comte, se détache vigoureusement en plein renflement de la panse. Le côté opposé montre un jeune garçon et une aimable joueuse de guitare assis, côte à côte, dans un décor champêtre. Les intervalles sont remplis par des rinceaux feuillagés et des oiseaux qui se propagent symétriquement de l'ovale réservé aux armoiries, dont ils composent l'encadrement. Toute cette ornementation, charmante de composition et d'exécution, est dessinée au trait de manganèse et peinte en bleu et en vert, avec, çà et là, quelques lumières en blanc fixe.

Et, toujours sur ce rayon, à gauche, cette gourde de faïence, dont l'ovale peu bombé s'allonge et se résout en goulot, si élégante et décorative sous sa couverte bleue, enrichie de fleurs, de feuillages, d'insectes et d'oiseaux, peints en blanc fixe et en jaune, est-elle nivernaise ? Par son bleu plus clair, par la flore et « le faire » de son décor, elle reste, en effet, un peu à part dans sa si estimable famille vouée au bleu, honneur du « vieux Nevers » (école persane, 1re moitié du XVIIe siècle). Elle en acquiert, d'ailleurs, un mérite supplémentaire, le mérite de la *pièce d'exception,* doublé pour moi de précieux souvenirs : celui, tendre et respectueux, du comte Georges de Soultrait, l'éminent archéologue et collectionneur qui la posséda, et celui, très affectueux, des chers donateurs.



La cruche bleu lapis, représentée ici, décorée, elle aussi, de fleurs et

(1) Cet écusson est meublé de *trois fasces*, avec, en chef, *trois croissants*. Armoiries non encore attribuées, bien que j'aie trouvé la jolie potiche à Montaigüet, et qu'il soit permis de supposer que ses primitifs propriétaires ne furent pas très éloignés de ce bourg.

d'oiseaux blancs, est une de celles que l'on voit au rez-de-chaussée de la vitrine. C'est encore un spécimen des faïences de Nevers d'inspiration persane. Elle provient de l'opulente faïencerie pharmaceutique de l'hôpital Saint-Joseph de Moulins, qui a été dispersée aux enchères, il y a quelque vingt ans.

Enfin, avant de fermer ce meuble à bibelots, il y aurait sans doute injustice à ne pas regarder les deux magots de faïence qui se font face, spirituels et bavards, à ce même rez-de-chaussée. Leur bel émail laiteux et leur décor discret et fin, où le bleu et le jaune dominent, — bleu et jaune du midi, — m'inclinent à penser qu'ils sont peut-être originaires de Moustiers, où ils auraient vu le jour à l'époque de Louis XV ?

J'ai gardé, pour clore dignement cet inventaire du salon, un petit tableau, le seul d'ailleurs qu'il y ait dans l'appartement, parce que son caractère le met à part, parce qu'il doit être isolé des choses profanes qui l'entourent, et aussi parce qu'il est convenable que le plus *fin* morceau soit à la *fin*. Œuvre italienne du XVII[e] siècle, c'est une délicieuse peinture sur parchemin, montrant, en un mysticisme anachronique et curieux, sainte Madeleine en adoration devant l'Enfant-Jésus, que lui présente la Vierge.

Cette peinture, exécutée à l'aquarelle par le procédé élargi du pointillé de miniature, est d'une suavité de coloris, d'une délicatesse de modelé et d'une légèreté de touche qu'une réduction phototypique profanerait. La Vierge, assise sur un siège à haut dossier dont les montants sont cloutés de gemmes, se détache sur un fond de décor architectural et en avant d'une arcade curieusement fermée, à mi-hauteur, par un rideau suspendu à une tringle. Elle est admirable de distinction, de noble style et de beauté, et présente l'Enfant-Jésus, d'un geste exquis de tendre et respectueuse sollicitude, à l'adoration de sainte Madeleine agenouillée.

Sainte Madeleine, belle blonde, dont l'humanité bien nourrie est mise en une opposition, d'un art et d'un sens profonds, avec la divinité auguste de la Mère du Sauveur, est à genoux, de profil, au premier plan à gauche, croisant des mains fort soignées sur une opulente poitrine.

A gauche, également, sur un soubassement de l'architecture du fond, on lit : « Maddalena » et, au-dessous, « Corvina. f. » Enfin, au revers de ce parchemin précieux qui est tendu sur un panneau de cuivre, on lit encore, occupant la bordure inférieure repliée, cette autre mention : « *Magdalena* (*Corvina*, *F. Roma 1647*) ». Pour être consciencieux jusqu'au bout, j'ajouterai que ce tableau mesure 28

centimètres en hauteur et 20 en largeur, et qu'il a conservé son cadre d'origine en chêne finement décoré de feuilles d'acanthes, et toujours luisant de sa dorure ancienne que n'a jamais ternie la main d'un brocanteur.

La Salle a manger. — C'était le salon de Bardet de Saint-Julien. Les murs sont toujours recouverts des « verdures » d'Aubusson dont ce digne jurisconsulte avait fait les frais, et, depuis le xviie siècle, la même solennelle pendule d'applique, habillée d'écaille et incrustée de cuivre, y annonce les heures de son timbre grave.

Du mobilier de cette salle, je mentionnerai, sommairement, un vaste buffet de l'époque de Louis XV, en chêne sculpté de rocailles et de fleurs, que dominent, posés sur sa robuste corniche, de hauts vases de Delft ; un vaissellier du xviie siècle, chargé de faïences de Nevers, de Moustier, de Montpellier et de Marseille ; enfin, une petite crédence lyonnaise en chêne, contemporaine de Henri IV, qui a droit à une brève description. Son corps, soutenu par de courts balustres aux renflements creusés de cannelures, est finement architecturé de colonnes géminées occupant les intervalles des portes. Et les deux panneaux de ses portes sont décorés, chacun, d'une figure humaine saillant d'un encadrement mouluré. Mais l'originalité du meuble réside dans une sorte de tablier sculpté qui pend de son corps entre les balustres, et où un tiroir a été ménagé.

Une dame-jeanne en faïence de Nevers, haute de 48 centimètres, se prélasse sur cette crédence et y bombe son gros ventre réjouissant, sur lequel on lit, peint au trait de manganèse, ce quatrain hilare et mirlitonnesque :

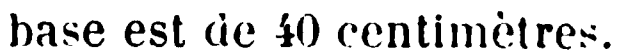
Cette bouteille est belle
Et je l'estime beaucoup
Quand du jus de la treille
Elle est pleine jusqu'au coup.

Ah ! le bon « coup » d'ivrogne !... Il est daté du 15 septembre 1757. Je n'ai pas résisté au plaisir de placer ici le portrait de cette dame-jeanne, qui est encore du temps où les enseignes suggestives donnaient du pittoresque aux rues et qui, pendue par le « coup » au bout d'une potence, a dû balancer longuement sa bedaine engageante près de la porte d'un cabaret.

Pour avertir qu'il ne faut pas nous attarder plus dans cette salle, j'avise une hallebarde que mania quelque sergent du grand siècle, et je heurte le plancher de sa hampe qui est entièrement gainée d'un galon de laine tissé aux armes de la ville de Moulins.

La Galerie. — Nous retraversons le salon et la salle de billard, — le trajet n'est pas fatigant ! — et nous entrons dans ce que l'on nomme, avec une flatteuse emphase, « la galerie » ! L'excellente photographie de M. l'abbé Duriat en montre fort bien l'aspect. Elle est garnie, comme il convient, de vitrines, de tableaux, de statues, de sculptures diverses, et encore et toujours de faïences.

L'une de ses plus recommandables attractions frappe la vue dès l'entrée. C'est une vasque de fontaine du xvie siècle en marbre bourbonnais blanc, dont la rondeur vire élégamment au carré par les saillies symétriques de quatre masques mi-léonins, mi-humains, aux crinières ondées et couronnées de feuilles de chêne. Ces masques, d'un très beau caractère et d'une exécution puissante, rendaient l'eau par leurs mufles percés. Ils décorent somptueusement leur vasque, qui a le mérite supplémentaire d'être petite et de ne mesurer, à son ouverture où elle a naturellement sa plus grande largeur, que 47 centimètres de diamètre, entre les saillies, et 56, saillies comprises, pendant que sa hauteur totale n'excède pas 35 1/2 centimètres. La base circulaire, qui donne son assiette à cette cuve bombée, est décorée d'un double rang de bouts de feuilles d'acanthes. Le diamètre de cette base est de 40 centimètres.





Si j'ouvre, maintenant, une vitrine, proche voisine de la cuve de marbre, c'est avec le ferme propos de ne pas en abuser, et seulement pour montrer, en passant, quelques-uns de ses meilleurs bibelots. Entre autres, une bonne série de cinq plaques hollandaises à décors chinois, ou fleuris, ou animés de pastorales, généralement en camaïeu bleu, et de l'époque de Louis XV. Et trois de ces groupes de Cyfflé, en terre de Lorraine, fins, gracieux et spirituels : le groupe de Henri IV relevant Sully, avec, sur le socle, en caractères dorés, la phrase célèbre du roi goguenard : « Relevez-vous, mais relevez-vous donc, Rosny, ils vont croire que je vous pardonne ! » ; la jolie figurine du paysan lorrain qui « prend

un baiser » à sa payse ; enfin le berger mélomane, assis aux pieds d'une bergère qu'il régale d'un air de musette, groupe peu commun reproduit ici. Il est encore urgent que je désigne un médaillon de Nini, représentant Mme de Flesselles, née Gravier de Libri, femme de l'intendant du Bourbonnais.

Cette vitrine fait face à une chaise à porteurs, transformée en meuble à bibelots. Des figurines en faïence allemande du XVIIIe siècle, couples de danseurs, et vachère trayant sa vache, en sont les hôtes les plus intéressants, avec un galant couple lisant sous un arbre... le même livre, couple en porcelaine blanche de Vienne, aussi du XVIIIe siècle.

Notre visite n'est pas méthodique, nous regardons en flâneurs, au hasard des rencontres... Et maintenant ce sont quelques spécimens de vitraux anciens, dressés sommairement sur les carreaux de la fenêtre, que nous considérons. Il y a là deux morceaux du XIIIe siècle, une Nativité, et une Vierge assise tenant l'Enfant-Jésus bénissant, qui attirent légitimement l'attention. Ces deux panneaux proviennent, sans doute, de quelque vitrail bourbonnais. Ils ont fait partie de la collection de feu M. l'abbé Dupré, curé de Beaulon, dans l'arrondissement de Moulins ; et ce digne abbé n'avait guère ramassé que des épaves de sa région.

Dans le mystère d'un coin obscur, une tête d'évêque gothique de grandeur naturelle, en pierre blanche d'Apremont, repose sur un coussin drapé de velours rouge, si réaliste, si humaine qu'elle est comme la tête exsangue d'un décapité ! Lorsque ce prélat subit la décollation, son chef chuta avec un tel bonheur qu'aucune contusion ne l'atteignit. Depuis, la même chance le protégea si bien qu'il était toujours parfaitement intact, lorsque mon fils le découvrit dans l'arrière-boutique d'un chiffonnier de Nevers. C'est un fragment fort intéressant et très démonstratif de l'art du sculpteur imagier, à la fin du XVe siècle. Sous la mitre magnifiquement orfévrée et gemmée que dépasse la lisière du bonnet ecclésiastique, apparaît le visage au front crispé de rides inquiétantes, aux yeux enfoncés dans l'orbite qu'ombragent d'épais sourcils, au nez fortement aquilin, à la bouche peu aimable.... Visage qui serait plus que sévère et quasi farouche, si les joues charnues et le menton lourd, sous lequel s'étagent des plis pacifiques, n'en atténuaient quelque peu l'expression. C'est, à n'en guère douter, une tête prise sur nature, qui donne une idée forte du clergé et des statuaires français, aux abords de la Renaissance.

Voici, maintenant, une vitrine hollandaise, dont l'essentielle mission est de protéger une statue de la Vierge, debout et portant l'Enfant-

Jésus, en faïence de Nevers de la *belle époque* de fabrication, c'est-à-dire du XVIIe siècle. La parfaite photographie placée ici rend superflue une description détaillée de cette jolie Vierge Il me suffira, sans doute, d'indiquer qu'elle mesure 0^m,50 de hauteur, que son modelé est distingué, vigoureux et fort habile, que sa robe a ses beaux plis discrètement accentués de touches bleues, et que l'ample manteau qui tombe de l'épaule gauche et se drape élégamment sur la hanche, détache, en vigueur sur le blanc général, sa doublure jaune de deux tons. J'ajoute enfin que des traits de manganèse fortifient parfois les traits bleus. Et je profite de l'occasion pour faire remarquer que les faïenciers-modeleurs de Nevers, au temps de leur apogée, se gardaient soigneusement de surcharger leurs œuvres de cette polychromie vulgaire dont leurs descendants dégénérés du XVIIIe siècle abusèrent sans ménagement.



La même vitrine contient encore une écuelle d'accouchée, en faïence, décorée intérieurement, en jaune et en bleu, d'un archange saint Michel porté sur une nuée et environné de cette inscription, au trait de manganèse : « *Marie, Gabriel Renard, 1786.* » Je signale cette petite pièce, parce que son ornementation extérieure, composée de volutes Louis XV, avec des remplissages au pointillé, la distingue des produits similaires nivernais et la rapproche beaucoup de certaine vaisselle considérée comme originaire de Moulins.

Cette « galerie » s'honore de posséder « en spécialité » des statues de la Vierge de diverses époques et de matières variées. Nous venons d'en considérer une dont la faïence raffinée et charmante n'a eu encore à affronter que deux siècles et demi. Celle qui est reproduite près de ces lignes, originaire d'Auvergne, est beaucoup plus ancienne et rudement taillée dans le bois. La chronologie en souffre, mais le contraste est peut-être heureux. Haute de 75 centimètres, marouflée et polychromée, c'est une statue processionnelle, c'est-à-dire ouvragée en tous sens. Si de l'Enfant-Jésus bénissant, que cette Vierge *assise* présentait, *assis* sur ses genoux, il ne subsiste plus que la



Abbé Duriat, phot.

Montaigüet-Quirielle — Galerie (partie gauche)

Imp. Et. Auclaire, Moulins.



partie inférieure, du moins la statue même de la Mère du Sauveur est-elle intacte. La reproduction que l'on a sous les yeux en fait foi et permet d'observer très clairement les détails caractéristiques de la vénérable effigie : tête surmontée d'une massive et curieuse couronne, dont le bandeau décoré d'enroulements imprimés dans le marouflage, est creusé, par-devant, d'une entaille médiane où s'engageait, sans doute. un fleuron ou une croix qui le *crêtait ;* cape qui gaine étroitement le corps et encapuchonne le chef si exactement que le visage seul paraît avec ses yeux aux globes saillants et son nez important, simpliste, en continuation de la ligne du front ; haut buste, rigide et totalement dépourvu des « avantages » féminins ; enfin, symétrie géométrique de toute la structure. Et c'est plus que l'indispensable pour se convaincre que cette statue est bel et bien de race romane, elle et son tabouret, porté sur quatre fortes colonnes, aux bases et aux chapiteaux carrés. Mais cela ne prouve pas nécessairement qu'elle soit antérieure au XIIIe siècle. Les vieux artisans *s'attardèrent* souvent et multiplièrent les cas d'archaïsme. On le sait mieux maintenant et on se déshabitue de tracer des lignes de démarcation trop rigoureuses.



D'une autre Vierge romane, également en bois, qui a fâcheusement perdu le fauteuil sur lequel elle était assise et a eu les deux jambes enlevées dans le même désastre, je signalerai simplement une particularité assez curieuse. A demi caché par l'Enfant divin qui bénit de la dextre levée, le ventre de Marie prohémine, cerné deux fois et pour ainsi dire nimbé de moulures concentriques qui marquent avec évidence l'intention de symbolisme du sculpteur. J'ajouterai encore que ce tronçon de statue a été criblé de *trous à reliques* sommairement bouchés avec des chevilles, témoins touchants de la piété familière des ancêtres. Ce fragment, trouvé à Marcigny, mesure encore 57 centimètres de hauteur. Il m'a semblé suffisamment méritant pour justifier la

très bonne reproduction que je place sous les yeux du lecteur.

A son tour, une *sainte Anne grand'mère*, de la seconde moitié du XVIe siècle, exécutée en bois de sapin et découverte aux environs du Puy, s'est vue distinguée et y gagne une mention. C'est une sainte Anne de forte carrure et chaudement vêtue, robuste montagnarde de l'âpre Haute-Loire d'où elle provient. Assise, elle a la tête enserrée dans une coiffe à pèlerine qui apparaît sous un voile et forme hausse-col, ne laissant rigoureusement que le visage à découvert. Une épaisse mante, jetée sur les épaules, et. ramenée en avant, cache en grande partie la robe. Sur le genou gauche de la sainte est assise la Vierge, également voilée, qui maintient l'Enfant-Jésus, debout près d'elle et *absolument* nu. Ce groupe, d'une très bonne exécution, était entièrement peint. Il conserve d'ailleurs d'importantes parties de sa polychromie, rehaussée d'or. La mante de sainte Anne, en particulier, montre toujours une riche décoration d'enroulements feuillagés. Pour être tout à fait sincère, j'ajouterai que ce groupe a subi d'assez sérieuses mutilations, et qu'en particulier le siège de l'aïeule a disparu !... On sait que ces représentations figurées de la généalogie maternelle du Rédempteur furent assez fréquentes jusqu'à la fin du XVIe siècle. La foi naïve des anciens la recherchait, et elle excitait l'ingéniosité des artistes. L'exemple que je viens de noter peut s'ajouter, non sans intérêt, je crois, à ceux déjà connus.



Pour clore la présentation des Vierges, j'ai réservé une petite statuette à laquelle je porte un intérêt sentimental, parce qu'elle a toujours habité la maison de Montaigüet. Cette statuette, haute tout juste de 38 centimètres, est en bois de châtaignier, et toujours couverte de sa fine polychromie primitive, largement relevée d'or et curieuse par l'enduit luisant des chairs. C'est un ouvrage fort soigné du commencement du XVIe siècle. La Mère du Sauveur est représentée debout, portant son divin Fils qui tient ouvert le livre des Evangiles.

C'est une Vierge à *dos plat et fruste*, une Vierge d'applique. Elle a quelques particularités curieuses, entre autre, le chaperon dont elle est coiffée en manière de couronne, chaperon d'étoffe orné de pierreries et entortillée d'une lanière de drap d'or, et encore la guimpe de lingerie à petits plis qui couvre chastement le décolletage carré du corsage. On remarquera, supplémentairement, la bordure du manteau doré qui est ciselée d'un délicat pointillé, et sur laquelle se détachent les initiales rouges O. M. alternant avec des fruits et des fleurs de fraisiers peints au naturel. Mais deux poinçons de fabrique sont assurément les marques notables de cette statuette. Le premier, — un M ? — est répété deux fois sur le bas du manteau et dans la partie évidée du socle, le second, compliqué et indescriptible, occupe une réserve dorée, à la base de ce même socle.



Avant de franchir la porte de la « galerie » qui ouvre sur la bibliothèque, on ne peut guère se dispenser de regarder, fixée au-dessus de cette porte, une portion d'un bas-relief en bois sculpté et peint, du commencement du XVI[e] siècle, où l'on voit, divisés en deux compartiments, le *Crucifiement* et la *Mise au tombeau*. Ainsi que l'on peut aisément s'en convaincre par la reproduction qui accompagne ce texte, ces deux scènes sont recommandables par la consciencieuse application du ciseau qui les a traitées. Dans le tableau du crucifiement, où, malheureusement, la partie supérieure de la croix a disparu, le groupe des saintes Femmes et de saint Jean assistant la Vierge est composé avec une sincérité naïve et vraiment dramatique. Les ajustements de Madeleine au pied de la croix méritent l'attention, ainsi que les détails d'armures du petit cavalier qui chevauche dans le paysage du fond, et du personnage debout au premier plan, malgré que ce dernier soit privé de la tête. La mise au tombeau a laissé moins d'initiative au sculpteur, mais les personnages ont les mêmes qualités de grande

sincérité. Ce bas-relief mesure 1 mètre de longueur sur 45 centimètres.

Un autre fragment de cette même boiserie, représentant la *Flagellation,* fait face à celui qui vient d'être décrit. Moins bien conservé, il est curieux surtout par l'architecture militaire du fond, où l'on distingue, accoudé au parapet d'une tour, un personnage très attentif au spectacle du supplice. Ces sculptures méritantes proviennent du Forez et ont été recueillies par mon père, il y a quelque soixante ans, aux environs de Montbrison.

L'huis de la bibliothèque est protégé (côté « galerie ») par deux statues de la fin du XVIe siècle, en pierre d'Apremont polychromée, deux *pendants : saint Sébastien* et *saint Antoine.* Ces statues mesurent 65 centimètres de hauteur. Elles sont exécutées avec cette recherche précieuse du détail, cette préoccupation du « fini » et même du tour de force, particulières aux décadences raffinées, où l'habileté de métier se substitue à l'inspiration vieillie. Le saint Sébastien, nu un peu plus qu'il n'était urgent, montre un torse impeccable et des jambes sans reproches. Il est attaché à un tronc d'arbre par ses deux mains liées derrière le dos. La corde qui lie joue supérieurement la vraie corde, et les mains, dont la situation difficile a été préméditée, sont des plus belles. L'artiste a bravé, — en « à peu près », — la Sagesse des nations, et n'a pas hésité à mettre les doigts entre l'arbre et... le torse !



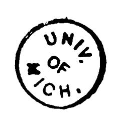
Le saint Antoine a plus de caractère et de simplicité. La tête a du style, et le personnage, dans son ensemble, est imposant. Mais son intérêt est encore ailleurs. Le *tau* qui se détache sur le manteau monastique, près de l'épaule droite, les flammes qui lèchent le bas de la robe, indiquent que notre saint est spécialement celui que l'on invoquait pour la guérison du « feu sacré » ou « feu Saint-Antoine », dont l'horrible contagion ravagea l'Europe du Moyen-Age. Autant d'excellents motifs qui ont procuré, à cette représentation du solitaire, la faveur d'être reproduite ici. Il n'est pas inutile, sans doute, d'ajouter que ces deux statues de saint Sébastien et de saint Antoine sont bourbonnaises et proviennent de Saint-Gerand-le-Puy.

LA BIBLIOTHÈQUE. — Des livres qui, par rangs serrés, multiplient et étagent leurs dos sur des rayons, honorent les parois qu'ils gar-



Abbé DURIAT, phot.

Montaigüet-Quirielle — La Bibliothèque


UNIV.
OF
MICH.

nissent mais ne les égayent pas. Et c'est pourquoi on s'est employé ici à rendre leur réunion moins sévère. Le principal corps de bibliothèque qui occupe, du haut en bas, tout le fond de la pièce, a ses livres superposés entre les anciennes colonnes d'un rétable de l'époque de Louis XVI, colonnes en bois laqué blanc, surmontées de chapiteaux dorés. Cela forme une sorte de façade de temple, en avant de laquelle, un amour, debout et la dextre levée en un geste d'appel, se tient sur un socle de pierre. Le petit dieu est en terre cuite et je le dirais de grandeur naturelle si la taille de cet enfant mythologique était connue avec certitude. Il vaut mieux préciser qu'il a 74 centimètres de hauteur au total. Elégant et bien modelé, c'est un cupidon sérieux et amaigri du dernier tiers du XVIIIe siècle. Le socle sur lequel il se dresse, socle circulaire, creusé de cannelures, et environné d'une opulente guirlande de feuilles et de fruits de lauriers, est de la belle époque de Louis XVI.

Ce *temple aux livres* s'amplifie de deux ailes en retour, dont les matériaux proviennent d'une ancienne boiserie d'alcôve. Ces ailes sont non moins blanches et dorées, et ont reçu, spécialement en dépôt, les vieux écrivains bourbonnais. *Mizauld*, le médecin astrologue; *Vigenère*, le traducteur et le cabaliste; *Antoine de Laval*, le grand moraliste; *Billard de Courgenay*, le poète tragique; *Gilbert Gaulmyn*, le magistrat philologue; les *Duret*, les *Lingendes*, les *Aubery*, — pour citer quelques-uns des plus mémorables, — y sont convenablement représentés.

On y remarque encore certains de ces bouquins d'espèces plus rares, ou d'origine curieuse, ou agrémentés de titres singuliers, qui sont en bonnes places et très en évidence, étalage flatteur et enseigne de la librairie.

Je citerai les feuillets d'une édition de 1498 (inconnue) des *coutumes du Bourbonnais*, retrouvés, en partie, par M. Léopold Delisle dans le cartonnage d'un livre, à la Bibliothèque nationale.

Puis « *Le procès des trois frères, livre non moins utile que délectable, et contenant mainte bonne érudition : traduit n'aguères* (sic) *de Thoscan en vers Francoys par Gilbert Damalis, Bourbonnois* ». Petit in-octavo imprimé à Lyon en 1558, qui contient les discours curieux de trois frères, l'un « buveur », l'autre « paillard » et le dernier « joueur », plaidant les uns contre les autres en vue de l'héritage paternel.

Et encore « *L'antidote d'amour, avec un ample discours, contenant la nature et les causes d'iceluy, ensemble les remèdes les plus singuliers pour se préserver et guérir des passions amoureuses* », par Jean Aubery, docteur en médecine. Etrange traité, imprimé en 1599 par

Claude Chappelet, rue Saint-Jacques à Paris « à l'enseigne de la Licorne » (un vol. in-12).

Enfin, de ces reliques, la plus précieuse et aussi la plus « chez elle » dans cette petite bibliothèque, est la réunion des consultations manuscrites et factums de Pierre Bardet de Saint-Julien, embrassant une période qui paraît s'étendre de 1628 à 1634. Cela forme un gros volume in-folio de 794 feuillets où nombre de pièces intéressent le Bourbonnais, et quelques-unes, Montaigüet spécialement.

Ce recueil étale sur son vaste dos un titre mêlé de grec et de latin, dont l'aspect un peu baroque ne rappelle pas moins que Bardet fut un helléniste et un latiniste très réputé. « Βαρδετονίκ » (1), lit-on, et, au-dessous, « *consult*[*ationes*] *et alia scripta* ». Le recto du premier feuillet de garde porte, soigneusement « moulé » à la main, un second titre, de nouveau gréco-latin, dans lequel notre philologue se révèle calembouriste et joue sur le sens de son nom latinisé. Voici cette facétie, que je ne peux m'empêcher, nonobstant mon profond respect pour son auteur, de trouver terriblement entortillée et obscure : « Δικαιολογία (2), *a Petro Bardet Borbonio, pro bardi captu ingenii minus subtiliter exarata, et pro minima rerum exercitatione forensium minus concinne elaborata, immo nimis barde digesta* » (3)....

Je crois bien qu'il serait indiscret de prolonger plus cette revue des livres, et qu'il est temps de s'apercevoir que, précisément, les corniches de ces bibliothèques latérales consacrées aux vieux écrivains bourbonnais, sont chargées de faïences, et même s'achèvent en étagères, non moins garnies de menues vaisselles. Cette invasion de la céramique se propage jusqu'à un troisième corps de librairie, petit corps d'angle qui fait face au « temple », dont il est la succursale également architecturée de colonnes.

Mais ce n'est pas une raison pour que j'abuse de la courtoisie déjà si éprouvée de mes visiteurs, en procédant à un dénombrement détaillé de tant de récipients émaillés. Je passerai vite, en m'appliquant de mon mieux à ne pas mettre les pieds dans trop de plats !

D'ailleurs, il n'y en a guère qu'un qu'il soit urgent de retenir. A la vérité il est de taille à en valoir deux, le diamètre de sa circonférence ne mesurant pas moins de 50 centimètres !

C'est un plat en faïence de Nevers du XVII[e] siècle, dont le décor camaïeu bleu est de grande qualité. Des masques humains du plus beau caractère, fleuris de guirlandes et logés dans d'élégants enca-

(1) Œuvres de Bardet.
(2) Plaidoirie.
(3) « *Bardi* » et « barde » de *Bardus*, lourd, obtus, stupide.

drements, se répètent sur le marly, où ils sont reliés, les uns aux autres, par de délicats rinceaux qui s'enlèvent en clair. Une ornementation circulaire, composée de lambrequins, rayonne dans l'intérieur du plat et y environne largement un écusson ecclésiastique des plus opulents, qui occupe le centre. Cet écusson dessine son ovale dans un cartouche dont les volutes supérieures soutiennent une couronne de comte qu'accompagnent, à droite et à gauche, une mitre et une crosse supportés par des têtes d'aigle qui s'achèvent en courbures déchiquetées d'acanthes.

L'ecclésiastique qui se mit aussi somptueusement « en faïence », n'est autre que *François Pouget*, prieur de Saint-Germain-des-Fossés, vers le milieu du XVIIe siècle. Les armoiries de notre plat, *écartelées aux 1 et 4 de gueules à trois croissants d'argent posés deux et un ; et aux 2 et 3 d'azur à trois bandes d'or*, sont bien conformes à celles que le digne prieur fit insérer à l'armorial général (1), sauf quelques changements et interversions d'émaux, bien excusables de la part d'un peintre de vaisselle . . . .

C'est chose entendue que nous inventorions sans ordre ni méthode,... ici et là,... « au petit bonheur ! » Cela met de l'imprévu, mais prend du temps. Le système est mauvais pour les gens pressés. En revanche, il est favorable à certaine statue de la vierge (2) qui est posée sur une table, et que, d'ailleurs on voit, — de dos, à la vérité ! — dans le coin de la bibliothèque si bien reproduit par notre photographe.

Cette statue est en marbre tendre blanc. Un artiste italien, — florentin, très probablement, — la sculpta au cours du XVIe siècle. J'imagine qu'il prit pour modèle quelque jolie fille des bords de l'Arno. Il la fit asseoir sur un escabot décoré de volutes par le bon « faiseur » de Florence. Il lui laissa son grand voile « de pays », dont le tissu léger l'enveloppe, et moule de ses plis dociles un corps jeune et souple. Mais il posa sur sa tête charmante une mince couronne d'or. Puis il mit sur ses genoux un « bambino » tout nu.... Et le marbre ne tarda guère à se muer en cette « madonna » aimable, que réchauffe et fait vivre un peu de roses aux joues, de bleu aux prunelles et de rouge aux lèvres.

Mon Dieu, qu'il est donc difficile d'en finir et de s'en aller !....

(1) Voici ces armoiries, telles qu'on les trouve dans l'*Armorial général* (Bureau de Cusset) : « *Ecartelées aux 1 et 4 d'argent, à trois croissants de gueules, posés deux et un ; et aux 2 et 3 de sable à trois bandes d'argent.* » (Communication de M. Paul Duchon, dont tous les droits d'aimable et fort obligeant *inventeur* sont réservés.)

(2) Cette statue a été rapportée de Venise, en 1878, par Mme R. de Quirielle.

Ne voilà-t-il pas qu'un broc, toujours en faïence de Nevers, posté sur un angle de bibliothèque, trouve le moyen de nous arrêter au passage, pour nous montrer, toute bleue sur son ventre luisant, une chasse au cerf dans la manière de Tempesta et datée de 1763. Il était dès lors inévitable que ce décor importé de Moustier nous suggère cette remarque que les faïenciers nivernais empruntèrent volontiers les modèles des ateliers les plus divers, mais qu'ils gardèrent toujours leurs procédés propres, faisant des *interprétations* et non pas des *pastiches*, et conservant ainsi leur originalité de fabrication.

Et cette constatation faite, j'ai vraiment la sincère volonté de m'en tenir là, et de libérer mes hôtes, définitivement, de ces fastidieuses et sempiternelles descriptions !

Cependant, au moment de franchir la porte, le malheur veut qu'un bureau Louis XVI, vaste bureau à cylindre haussé d'un cartonnier, attire l'attention par la fraîcheur et la qualité de sa générale marqueterie de bois de rose !... L'incident serait sans conséquence, et l'on aurait vite fait de constater que cette marqueterie s'agrémente parfois de décors en bronze ciselé et doré, et qu'elle se complique, sur le cylindre, d'un trophée d'instruments de musique,... si une hallebarde, de forme peu fréquente, qui, discrète, se tenait dans l'ombre de ce meuble, n'avait pas piqué la curiosité... de son fer long et aigu !... Il faut en prendre son parti : c'est encore une description, mais ce sera la dernière !

Cette hallebarde qui est pourvue, en effet, d'une pique fort allongée, marque, par sa lame transversale forgée en forme de hache à tranchant convexe, qu'elle subit l'influence gothique. En réalité elle est du commencement du XVIe siècle, et, depuis lors, n'a sans doute pas quitté Montaigüet (1). Les ciselures qui la décorent sont pleines d'intérêt. C'est, d'un côté, un écusson, *écartelé aux 1 et 4 d... au dauphin pâmé d... ; et aux 2 et 3 d... à... fasces d...*. Les 2 et 3 de cet écusson ont une telle parenté avec les armoiries des La Fin, qu'il est permis de supposer que notre hallebarbe provient de leur livrée. L'autre face de cette arme est *parlante*. Elle présente un cartouche contenant cette brève sentence latine : « TÆDET LATO », dont l'obscurité narquoise ne s'éclaira pas, pour moi, du premier coup. Je crois bien, cependant, qu'à la longue, je suis parvenu à en flairer le sens *ironique : « Tædet lato*[r] », « le porteur se lasse, le porteur s'ennuie !... » Pauvre hallebardier !.....

(1) Elle y était conservée dans la vieille famille notariale des Aubery, et m'a été très aimablement donnée par défunt M. Edouard Aubery.



Et... pauvre visiteur !.. Je sens bien qu'à subir le défilé de tant de « bibelots », lui aussi s'ennuie : *Tœdet... visitor !..*

Je me hâte de le libérer, en m'excusant humblement d'avoir abusé de lui sans ménagement.

V

La Palisse

Nous voilà roulant à belle allure vers La Palisse, ultime but de notre pérégrination.

Quinze kilomètres nous séparent du chef-lieu sous-préfectoral, et l'horloge de la vieille collégiale de Montaigüet a salué notre départ en sonnant 3 heures !... Mais l'entrain de notre cavalerie nous rassure et nous réjouit. Cette route de La Palisse est plaisante, parce qu'elle ménage longtemps au voyageur une vue fort belle sur la chaîne des monts bourbonnais, au delà desquels, — lorsque la clarté de l'horizon s'y prête, — on salue les volcans d'Auvergne.

Les plus zélés de nos amateurs de paysages, en vigies sur les hautes places des voitures, n'ont pas manqué de signaler, côté Forez, les ruines du château de Lalière, que nous avons pu contempler de plus près, ce matin, et qui maintenant s'estompent dans la brume. Enfin, c'est la profonde et sauvage vallée de « La Vallée » !... Nous la découvrons, au moment où nous rejoignons l'ancienne grande route de « Paris à Antibes » qui, à deux pas de là, franchit cette « vallée » sur un monumental pont de pierre. Paradoxal et fantomatique, ce pont sans emploi, dont les arches puissantes défient l'abandon, ne paraît plus guère avoir d'autre fonction que de ravir les âmes romantiques qui y évoquent des souvenirs de Mandrin, ou bien l'illustrent, dans le goût de Raffet, d'un Bonaparte équestre, méditatif et fatal, marchant vers l'Italie. Dans nos omnibus, il y a certainement de ces âmes évocatrices !... Maintenant nous traversons le hameau des Minères,... La Palisse est en vue, et nous ne tardons pas à y faire une honorable entrée, convenablement tintinnabulante et poussiéreuse.

Le Château. — L'arrêt et la concentration s'opèrent devant la porterie du château, construction moderne de style gothique, robuste, très soignée et toute rose de l'admirable granit bourbonnais. En passant sous la voûte de cet édifice d'entrée, je me dis que l'érudition ingénieuse de l'habile architecte, M. Moreau, y a ménagé aux archéologues de l'avenir de cruelles perplexités !...

19

De suite, nos photographes s'escriment à qui mieux mieux contre ce premier ouvrage. Mais à quoi bon ? — On ne lutte plus avec la carte postale, ici surtout ! Et c'est bien pour cette raison que la relation de notre visite à La Palisse n'est accompagnée d'aucune image *extérieure* de l'illustre logis, cela soit dit en passant.

La façade du château qui s'offre à nous, au détour d'une allée du parc, contraste singulièrement avec celle que l'on connaît le plus, celle qui, du haut de son promontoire, impérieuse, prépondérante, encore à moitié militaire, domine à pic La Palisse et le ruban d'argent de la Besbre.

Combien différente, en effet, est l'impression que nous recevons ici !... C'est le château familial et intime qui nous apparaît, barrant de toute sa masse les rumeurs qui montent de la ville. Sans contrainte, paisible et hospitalier, il déploie l'opulence de son architecture de la Renaissance, parmi les arbres, dans la verdure et les fleurs. Par cette soirée généreuse de juillet qui met partout l'or rouge de son soleil couchant, le tableau est délicieux et rare !..

Et c'est dans ce cadre admirable que M. le marquis et Mme la marquise de Chabannes-La Palice accueillent notre caravane. Ils l'accueillent avec tant de courtoisie, avec une si exquise bienveillance qu'elle se trouve fort empêchée de découvrir les mots qu'il faudrait pour leur exprimer congrûment son enchantement et sa gratitude !...

Nous voilà tous réunis dans le grand salon du rez-de-chaussée, très imposant et somptueux salon, au plafond décoré de caissons rectangulaires très finement décorés, et à la vaste cheminée de bois sculpté, dont le manteau porte les écussons accouplés Chabannes et Havrincourt des actuels châtelains.

La muraille faisant face à la cheminée est noblement occupée par trois portraits en pied, de grandeur naturelle, et soudés les uns aux autres en manière de triptyque. On y voit Gilbert de Chabannes, baron de Curton, qui fut chambellan du roi Louis XI et sénéchal du Limousin, dans un costume d'apparat, sur lequel brille le collier de Saint-Michel. Ce vaillant seigneur se tient fort à l'aise entre ses deux femmes, ayant à sa droite sa première épouse, Françoise de la Tour d'Auvergne, et, à sa gauche, la seconde, Catherine de Bourbon-Vendôme. Ces trois portraits sont des copies qui ont remplacé les originaux, donnés par le général marquis Frédéric de Chabannes-la-Palice à Louis-Philippe, dans le temps que ce roi organisait son musée historique de Versailles. Les « originaux » si libéralement offerts n'ont, d'ailleurs, pas été peints dans les temps gothiques. Un artiste consciencieux et suffisamment documenté, les exécuta à une époque très pos-



Abbé Duriat, phot

CHATEAU DE LA PALISSE

Tableau de la mort du Christ

(peinture sur bois de la première moitié du XVIe siècle.)

Imp. Ét. Auclaire, Moulins

térieure, et, sans doute, dans le courant du XVIIe siècle. Sans aller à Versailles, il est aisé de s'en convaincre, par le plus sommaire examen des copies, parfaitement fidèles, qui nous occupent.

Le tableau de la mort du Christ. — Mais le joyau de ce salon est un très curieux et très opulent tableau sur bois de la première moitié du XVI[e] siècle, tableau apothéosiaque de la mort du Sauveur crucifié. L'excellente reproduction qui est placée ici rend tout à fait inutile une description minutieuse de cette œuvre. Il me suffira de constater que l'expression religieuse, profonde et pathétique, s'y marie à une composition des plus ingénieuses. Avec une compréhension du grand Drame singulièrement élevée pour un imagier de la Renaissance, le peintre montre l'Humanité tout entière, synthétisée en des personnages aux accoutrements divers et étranges, qui se rue sur le Golgotha, transportée d'espérance, passionnée et frénétique, pour assister à la divine et libératrice agonie. Il y a notamment parmi ces arrivants, à droite, un cavalier coiffé de plumes d'autruches, bien pittoresque ! La sainte Madeleine que l'on voit debout, au centre du tableau, richement vêtue d'une robe de broderies et tenant enlacé l'arbre de la croix, passe, selon une tradition de la famille de Chabannes, pour n'être autre que Marie de Melun, la femme du maréchal de La Palice. Il est bien certain qu'au XVI[e] siècle surtout, les peintres de scènes religieuses étaient coutumiers de ces sortes de politesses à leurs clients. Et même c'est ce que fait remarquer quelqu'un d'entre nous, qui en profite pour appeler l'attention sur un personnage barbu, au chapeau de forme cardinalice, dominant toute l'assistance, entre la croix et le soldat qui vient de percer le côté du Christ : ne serait-ce pas un réel prince de l'Eglise, et, — qui sait ? — peut-être le donateur du tableau ?... Mais ce sont là de bien vagues et inconsistantes suppositions. Il y a plus de certitude dans cette originalité naïve du peintre qui a indiqué par des *cartes à jouer,* — éparses sous les pieds de ces deux mauvais garçons qui, à droite au premier plan, se gourment copieusement, — que les vêtements de Notre-Seigneur servirent d'enjeu à une criminelle partie.

Pour ne rien négliger, j'ajouterai que ce crucifiement a subi quelques restaurations d'ailleurs discrètes, et qu'il possède une bordure finement peinte de rinceaux et d'enroulements du plus joli style de la Renaissance. Les deux écussons, Chabannes et Melun accouplés, ont trouvé place dans le bas.

Maintenant, les experts de la Compagnie, après avoir loué comme il convenait la couleur claire et lumineuse du tableau, après avoir observé qu'une large et franche exécution s'y allie à la minutie pré-

cieuse des détails, discutent son origine et son école, les uns le faisant venir du midi, et les autres le tirant du nord, tous avec des arguments également topiques. Il en est toujours ainsi, entre experts, et la discussion menaçait de s'éterniser.....

Mais notre aimable, trop aimable amphitryon y met fin, en nous entraînant dans la salle à manger, où un lunch des plus élégants. — et si cordialement offert ! — a été préparé. Les coupes de champagne circulent, et l'on boit à l'archéologie, bonne reine, qui a ménagé à ses loyaux serviteurs cette soirée inoubliable !...

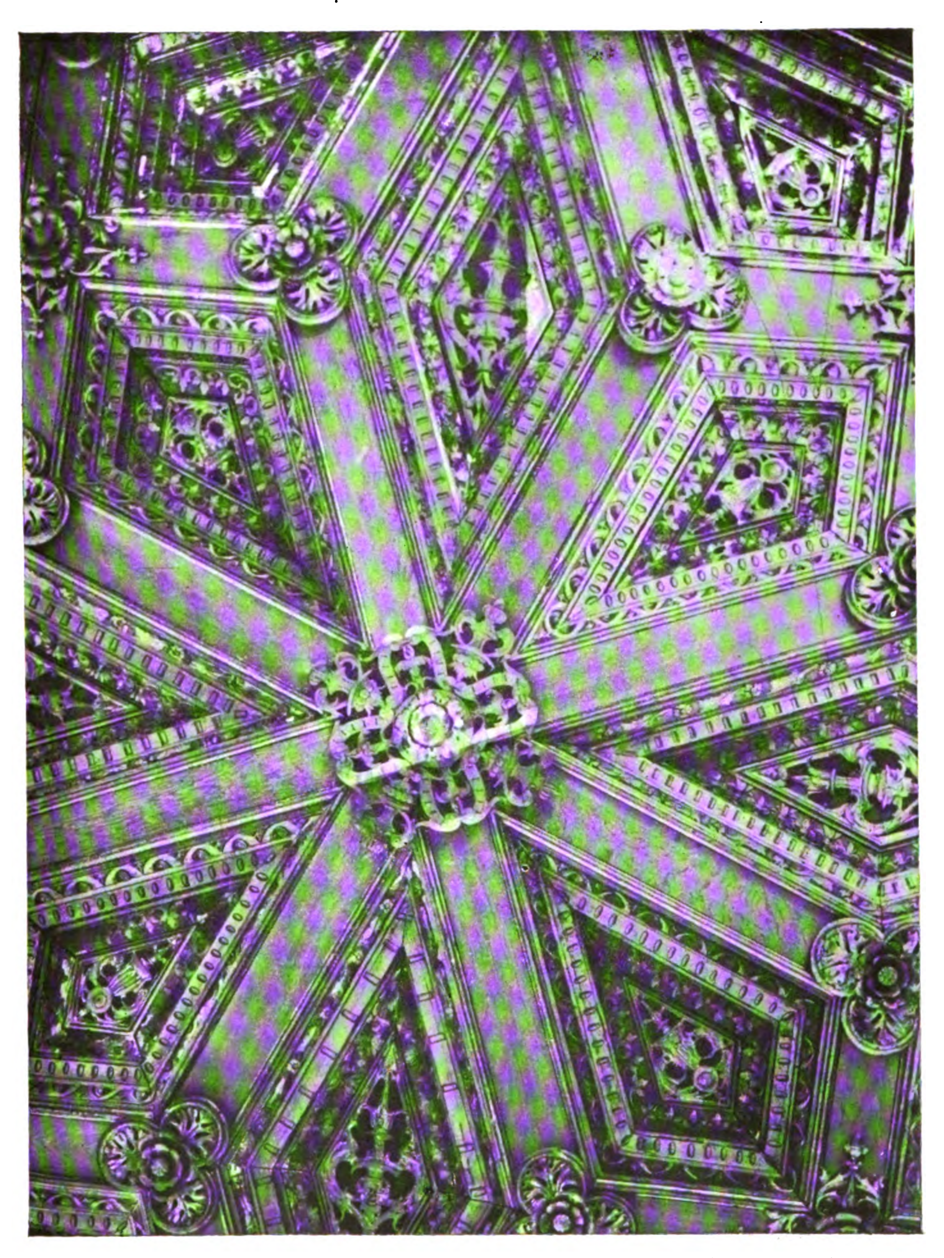
En sortant de la salle à manger, chacun contemple respectueusement, au passage, tendue dans le vestibule, une fort belle tapisserie gothique aux armes des Chabannes. Elle fait partie d'une inestimable suite, dont nous allons, précisément, retrouver les principaux panneaux, dans la mémorable chambre au plafond doré. Il nous faut, pour cela, rejoindre, par l'extérieur, l'escalier de la délicieuse tour à pans, si heureusement dressée vers le milieu de la grande façade de la Renaissance.

Et c'est, pour nous, l'occasion d'admirer sans réserve cette tour, remise dans son état ancien, depuis une dizaine d'années environ. Elle fait le plus grand honneur et au châtelain qui en a entrepris la restauration, et à l'architecte, — toujours M. Moreau, — qui y a accompli un véritable coup de maître, en lui restituant sa chambre haute, ouverte en lanterne sur tous ses pans. Au surplus, voici l'histoire :

Probablement au XVII[e] siècle, et à l'époque où les La Guiche opérèrent au château certaines modifications, cette lanterne avait été aveuglée totalement, et non moins totalement oubliée. Cependant elle gardait un témoin : le bandeau de pierre richement sculpté d'enroulements feuillagés, qui servait d'appui à ses montants et d'accoudoir à ses visiteurs. Or ce bandeau, isolé dans la maçonnerie, éveilla les soupçons de l'architecte, d'autres indices les confirmèrent..... On devine qu'une fois le diagnostique établi, le traitement ne se fit pas attendre. Et ce fut ainsi que le bon médecin rendit la lumière à l'aveugle !..

Le plafond à caissons. — M. Moreau a également doté cette tour d'une porte d'accès de bonne race et finement sculptée. Nous la franchissons pour gravir l'escalier, dont l'évolution lente et imposante nous conduit à la salle où règne... royalement le fameux plafond.

Nous y voilà, et vraiment la réalité l'emporte sur la renommée ! Ce plafond de bois sculpté est bas, relativement aux vastes dimensions de la pièce. C'était assez l'habitude des maîtres décorateurs du



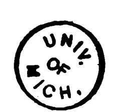
Abbé Duriat, phot.

CHATEAU DE LA PALISSE

Plafond à compartiments de bois, sculpté, peint et doré

(XVIe siècle.)

Moulins. — Imp. Et. Auclaire



xvie siècle de ne pas surélever illogiquement ces délicats ouvrages faits pour être vus en détail, et de les faire planer au plus près des hôtes.

Au surplus, la lumière entre ici avec fracas par des fenêtres encore nues. Tout est donc à souhait pour que l'on s'extasie très à son aise et sans rien perdre du magnifique décor. Notre très artiste photographe, M. l'abbé Duriat, a réussi, avec des prodiges d'adresse et... d'équilibre, à obtenir l'impeccable reproduction qui *illustre* ce compte rendu. On y voit, complète, la combinaison qui se répète et se propage par un chef-d'œuvre d'invention géométrique, et on peut sans trop de peine en démêler les procédés. Ce sont des compartiments losangés qui, réunissant, huit par huit, leurs membrures solidaires, s'épanouissent en étoiles. Le centre de chaque étoile a reçu une rosace fort riche, en bois sculpté et ajouré. D'autres rosaces plus petites ponctuent les extrémités des rayons et les angles des losanges. Tout cet appareil est peint bleu et or, ainsi que l'ornementation intérieure des compartiments, extrêmement riche et habile, et du plus beau style. Il est difficile, sans l'avoir vu, de pouvoir se rendre compte de la splendeur inouïe de ce plafond, tout de bois sculpté peint et doré, avec un art et une entente de la décoration qui en font un des plus admirables que la Renaissance nous ait légués.

Les tapisseries des « Neuf Preux ». — La *salle au plafond* est dépositaire des principales de ces tapisseries, dont M. de Chabannes a eu la bonne fortune de retrouver la série (incomplète de trois) chez un marchand d'antiquités de Clermont-Ferrand. Elles portent le blason de Jean de Chabannes, baron de Curton (reconnaissable à la brisure d'*un croissant d'argent en chef à dextre*), qui a pour pendant celui de sa femme, Françoise de Blanchefort : *D'or, à deux lions léopardés de gueules, passant l'un sur l'autre.* Ces armoiries donnent à cette suite, déjà fort précieuse par sa belle qualité et l'intérêt archéologique qu'elle présente, une valeur inestimable. Elles ont aussi le mérite de *dater* les tentures sur lesquelles elles sont tissées, et de fournir ainsi un fort utile document pour les experts. On peut considérer, en effet, comme extrêmement probable, qu'elles furent commandées, peut-être à un atelier de la région d'Auvergne, à l'occasion du mariage de ce Jean de Chabannes avec Françoise de Blanchefort, mariage qui fut célébré le 6 février 1498 (1).

(1) *Histoire de la maison de Chabannes*, par le Cte H. de Chabannes. T. II, p. 413. On trouve dans cette histoire si complète et si admirablement documentée, une description très détaillée des tapisseries, accompagnée d'excellentes reproductions. Même T. pp. 412-422.



Ces tapisseries si heureusement rentrées au bercail, sont donc au nombre de *six*. « *Charlemagne, David, Hector, Godefroy de Bouillon, Jules César et Alexandre* » défilent, tous à cheval, et marchant dans le même sens, c'est-à-dire de gauche à droite. Avec un grand sentiment d'égalité, le tisserand leur a assigné, à chacun, un panneau qui mesure uniformément 3^{m},80 de hauteur sur 4 mètres de largeur. La laine de ces tapisseries s'enrichit de soie, et aussi de fils d'or et d'argent.

Trop discret pour prétendre les décrire toutes, je me contenterai d'en arrêter une seule dans le cortège, pour en donner un sommaire aperçu. D'ailleurs, ces tapisseries formant suite, ont toutes la même bordure et la même ordonnance générale, toutes sont tissées des mêmes laines, et enrichies des mêmes fils de soie d'argent et d'or. Je pourrai donc prendre, au hasard, comme échantillon, un Preu quelconque. Mais j'aime mieux choisir spécialement « Hector », parce que je connais beaucoup les deux « varlets » et l'archer (1) qui l'assistent, et que cela me met plus à l'aise.

Donc Hector, bien campé sur un cheval « plein de feu », la tête dans un casque empanaché, et couvert d'une armure qui *sent* le XVIe siècle, tient fièrement, de la main droite, une hache à large tranchant. Mon ami l'archer à la barbe rude, au nez tombant, coiffé d'un étonnant chapeau haut de forme noir, et affublé d'une veste à ceinturon dont les manches en deux pièces laissent bouffer la chemise au coude, tient par la bride le cheval de l'époux d'Andromaque. Il marche à grandes enjambées, qui permettent d'admirer ses belles bottes à revers crénelés. Les deux varlets s'attardent en arrière du héros, ils ont une livrée fort élégante, avec leurs larges toques, leurs justaucorps à crevés, et leurs haut-de-chausses à empiècements de couleur. Ce sont de jeunes garçons imberbes aux longs cheveux. Ils ont des physionomies juvéniles fort bien exprimées, et brandissent, avec une évidente satisfaction, de lourdes épées. L'un d'eux est même supplémentairement armé d'une sorte de masse qu'il tient de la main droite. Ces divers personnages se détachent sur un fond qui est damassé dans sa partie inférieure et *paysagé* dans la partie haute, où l'on distingue un château. Les deux écussons déjà signalés, écussons à base ogivale, se détachent en pendants, dans le ciel du paysage. La bordure, sertie d'une corde à nœuds, est motivée par une branche feuillagée, autour de laquelle s'enroulent des banderoles, portant cette devise en caractères gothiques : « *Pos[t] tenebras spero lucem* ». Enfin

(1) Ils ont servi de modèles pour la tapisserie exécutée par Mme de Quirielle et signalée dans le mobilier de la maison de Montaigüet.

cette bordure est aux trois quarts couverte, dans sa partie haute, à gauche, par une large bande, sur laquelle on lit, également en caractères gothiques, ces quatre vers :

Par . moy . Hector . de . Prian . fuz . le . Preux . redoubte .
De . la . lignée . de . Troye . furent . dix . huit . nobles . roys .
Desconfitz . quant . pour . Paris . Helen . deffendoye .
Avec . ce . Archiles . me . print . en . trahison.

La Chapelle. — Cependant que je m'absorbais dans la contemplation d'Hector, fils de Priam, mes compagnons avaient déjà regagné le parc. Je me hâte de les rejoindre, et je les trouve à la porte de la chapelle.

J'étais bien décidé à ne plus parler de l'histoire monumentale du château, vraiment par trop connue. Malgré tout, je me vois contraint de rappeler brièvement que le grand corps de logis, — achevé, sinon construit entièrement, par Marie de Melun, veuve du maréchal, — relia le château vieux, le château militaire, dont il ne subsiste plus qu'une faible partie, à la chapelle, qui était primitivement isolée. Celle-ci se trouve donc soudée à l'habitation, seulement depuis le XVIe siècle.

C'est un charmant édifice de style gothique fleuri, auquel M. Jacques de Chabannes, aidé de son bon architecte, a fait de notables restaurations extérieures, et a rendu, principalement, sa flèche, telle qu'elle était, sans doute, avant l'incendie de 1695.

Du plan de ce sanctuaire seigneurial, je dirai l'essentiel (le sujet étant rebattu), c'est à savoir que sa nef unique s'achève en un chevet à pans, flanqué, à droite, d'une tour servant de sacristie, mais dont le rôle primitif fut moins pacifique. J'ajouterai que l'on observe, sur la façade latérale gauche (côté du château), une petite chapelle confortablement pourvue d'une cheminée, et logée entre deux des contreforts qui arment généralement les murs. Cette même façade possède une porte pour le service particulier des châtelains, fort élégante porte ogivale qui nous est libéralement ouverte.

L'intérieur du monument n'est pas encore réparé, ce qui ne nous empêche pas d'admirer l'ampleur légère de la voûte en berceau d'ogive, où circulent et se croisent de fines nervures prismatiques.

Nos excursionnistes entourent maintenant les deux statues tombales, — très notoires, — de Jacques Ier de Chabannes, et de sa femme Anne de Lavieux (1), aïeuls du maréchal, qui sont déposées, côte à

(1) On sait que ces statues tombales furent exécutées par les soins de

côte, sur le sol. Ils constatent que ces belles statues de calcaire blanc, couchées sous la dentelle de leurs dais, restent majestueuses et belles, malgré les mauvais coups qu'elles reçurent aux temps révolutionnaires, et les fâcheuses restaurations dont elles furent l'objet.

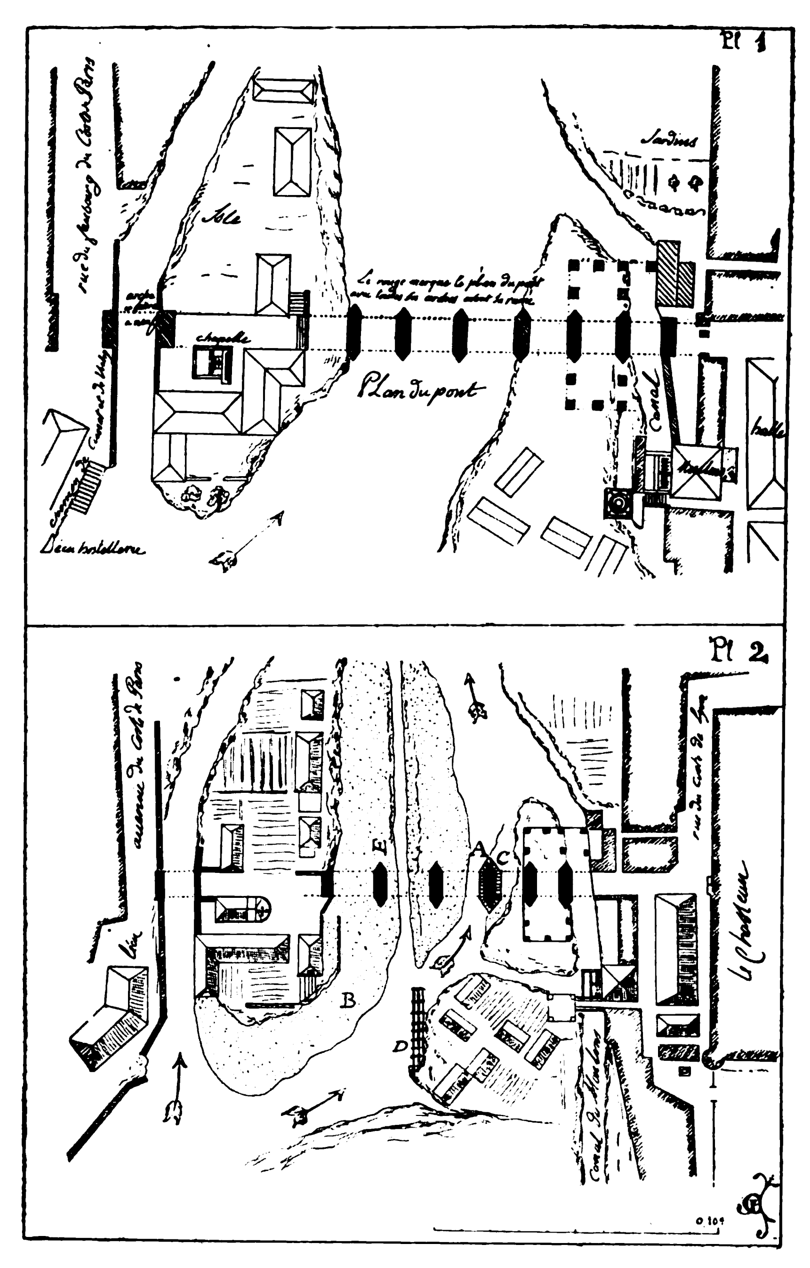
Du mausolée de marbre de « Monsieur de La Palice », il ne subsiste plus guère, ici, qu'un fragment d'un genou du héros, et un autre débris où se voit, en fin et mince relief, un peu du lion armé, couronné et lampassé. Un torse de femme très fruste est joint à ces reliques, et pourrait être celui de Marie de Melun............ ......

Ces constatations faites, accompagnées de quelques judicieuses et philosophiques considérations sur les renommées glorieuses plus fortes que la pierre, et plus durables que le marbre ; après une délicieuse flânerie sous les grands arbres, dernier prétexte à prolonger encore cette exquise visite, il faut bien nous décider à partir ! Mais non pas sans faire entendre à M. et à Mme de Chabannes le chœur vibrant des excursionnistes profondément charmés, touchés et reconnaissants.

La vieille ville. — Et maintenant nous dégringolons vers le « quartier bas » par la moyennageuse petite rue de *Notre-Dame*. Nous passons devant l'ancien hostélerie de l'*Image*, logis gothique de bon aspect. Plus bas, nous risquons un regard dans une cour, où subsistent quelques traces de la chapelle qui donna son nom à la pittoresque rue. Et nous débouchons dans la « rue des Juifs », à un endroit que décore infiniment le haut pignon d'une maison du xve siècle.

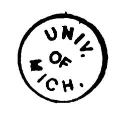
Enfin nous voilà sur le pont. Nous jouissons un instant du spectacle de la Besbre, qui passe active, menue et charmante, sous le colosse féodal. Mais la vieille Histoire ne perd pas ses droits, et nous sommes là quelques-uns, nous demandant si ce pont, dont le passé est ancien, a eu primitivement, dans ses parages, le premier hôpital de La Palisse ? On sait qu'au Moyen-Age, c'était une habitude fréquente de placer ainsi les hôpitaux près des passages de rivière. Malheureusement l'acte de fondation du nouvel hôpital, daté du 26 septembre 1656, récapitulant les maigres biens de l'ancien, ne dit rien de son emplacement. J'en profite délibérément pour le situer dans une certaine « Ile Saint Jean », qui est là, près de nous (côté Paris), sur laquelle le pont a assis sa dernière culée. Dans cette « Ile » s'élevait une chapelle qui devait être assez importante, si l'on s'en rapporte à l'estampe

Geoffroy de Chabannes et de sa femme Charlotte de Prix, ainsi que le constate l'épitaphe gravée sur ce monument de leur piété filiale.



Deux plans du pont de La Palisse

Dressés par l'architecte du roi, Mathieu,
à la suite de la rupture de ce pont, occasionnée par la crue de 1707,
et de sa réfection, en 1712.



de Chastillon représentant le « Bourg et chasteau de La Palisse » et qui pourrait fort bien avoir été la chapelle des pauvres malades. Le témoignage de Chastillon est confirmé avec éclat par deux plans inédits, du commencement du XVIIIe siècle, qu'une trouvaille heureuse de M. l'abbé Clément (1), me permet de placer sous les yeux du lecteur. Ces plans furent dressés par l'architecte du roi, Mathieu, à la suite d'une violente crue de la Besbre, survenue le 3 octobre 1707, qui emporta le pont et causa de graves ravages dans la ville (2). Or le relevé extrêmement précis de l'architecte ne donne pas seulement l'emplacement et les contours du sanctuaire, il l'environne de bâtiments réguliers qui paraissent bien significatifs.

Mais si l'ancien refuge des miséreux est un peu perdu, son successeur est toujours debout, et n'a pas cessé, depuis sa généreuse fondation, de recevoir ses clients. Il est sur notre programme, et il faut en dire un mot. Ce mot sera court. D'ailleurs, cet hôpital n'est pas monumental. C'est une construction du XVIIe siècle fort bien adaptée à son but, mais sans aucun luxe d'architecture. La chapelle elle même, avec son abside en cul-de-four et sa nef divisée en trois travées à voûtes d'arête, est plus que simple. On ne la visite guère que pour y lire l'épitaphe de Claude de La Guiche (3), encastrée dans la muraille latérale droite. Elle est longue et connue, je m'abstiendrai de la transcrire, et me contenterai d'en remémorer les parties essentielles. L'épitaphier, en style grandiloquent, célèbre les vertus de ce généreux seigneur, « comte de Saint-Geran et de La Palice,. .

(1) M. l'abbé Clément les a trouvés à la Bibliothèque nationale (Départemt des Estampes. Topographie de la France, Va6, Dépt de l'Allier, T. I). Ces plans portent des notes explicatives, écrites de la main même de Mathieu, notes soigneusement transcrites ci-après : — Pl. 1. « Carte des environs du Pont de Lapalisse, grand chemin de Lyon sur la rivière de Besbre qui afflue dans la Loire, proche de l'abbaye de *Sefond* (sic) » — Pl. 2. « Plan du Pont de Lapalisse et du contour de la rivière de la Besbres suivant qu'il est reconstruit : A. Pille qui a esté endomagée par l'affouillement de la rivière, refondue à neuf et l'arche attenant, au mois de septembre 1712 ; B. Gravas qui s'est amassé de 3 pieds de haut, qui à bouché les trois arches et qui n'a laissé que 6 p. au long de la pille qui a esté endommagée, et crevé l'isle (C) Pour se faire passage ; D. Bastis faits pour soutenir la rivière et la faire passer dans le canal ; E. Le gravier.

(2) La rivière s'éleva « de deux pieds dans le chœur de l'église des dames religieuses.... Le logis de l'Ecu et des trois Rois et la grande maison des Moutons ont beaucoup souffert .. » Note d'un registre paroissial de Lubié-La Palisse qui donne la date précise du désastre et que j'ai publiée dans les « *Archives historiques du Bourbonnais* » T. III (1894), p. 391.

(3) Le mausolée sur lequel figurait cette épitaphe a été détruit. Il avait reçu le cœur de l'illustre défunt.

gouverneur du Bourbonnois, mareschal, séneschal du dit païs, décédé à Moulins, le 30 janvier 1659... », trois ans après avoir commencé de bâtir ce nouvel hôpital. Mais Suzanne de Longaunay, veuve du donateur, acheva la pieuse fondation. Cette « haute et puissante dame », dit encore le *laudator* lapidaire, «... ne voulut vivre après lui (son époux) que pour l'empêcher de mourir une seconde fois... » allusion au dramatique rapt d'un unique et tardif rejeton, et au long procès, finalement gagné, qui en fut la conséquence.

. . . .

Le dîner de clôture. — C'est à l'« Hôtel de l'Ecu de France », dont la noble enseigne n'a jamais cessé, depuis le XVIIe siècle, de convier les voyageurs, que nous venons clore notre heureuse pérégrination. La cérémonie s'accomplit autour d'une table fleurie et servie à souhait : le zèle de notre commissaire de route ne connaît pas les défaillances ! Quand même, cet ultime dîner, ce dîner des adieux est plutôt solennel que joyeux. Et c'est tout à l'honneur de l'excursion qui s'achève. On en dénombre les agréments pittoresques et archéologiques, pour en déplorer la fin prématurée. Les congratulations qui s'échangent virent aux condoléances : c'est une oraison funèbre ! Le fait est que cette journée, pleine de mérite, ne nous aura procuré que la seule tristesse de la voir finir. Toute révérence gardée, on est tenté de lui appliquer la parole de Louis XIV apprenant la mort de Marie-Thérèse : « Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait donné ! »

Roger DE QUIRIELLE.



Courrier de l'Excursion

M. de Quirielle a reçu, après la rédaction de son travail, les trois lettres ci-jointes, qu'il a transmises au Directeur du *Bulletin ;* ces lettres intéressant les localités traversées par nos confrères, nous croyons utile de les placer à la fin de l' « Excursion ».

***

Moulins, 10 août 1904.

CHER PRÉSIDENT,

Puisque vous allez vous occuper, pour le compte rendu de l'excursion, du pittoresque château de Montaigüet, permettez-moi de vous signaler une aventure qui, tragique au début, s'y est dénouée par une sage transaction. Au surplus, il y a là un de ces traits de mœurs toujours intéressants à noter, et je n'ai qu'un regret, celui de ne pouvoir vous donner de détails plus précis sur le premier acte du drame. Il faut remarquer aussi que l'affaire en question met en scène un membre d'une famille du Donjon, déjà des plus notables au xve siècle, et qu'elle résout, dans un sens essentiellement bourbonnais, la question de ses origines lointaines, au sujet de laquelle divers chercheurs de notre province avaient avancé des solutions diamétralement opposées.

Avant d'entrer de plein pied dans le récit que je vous ai promis, j'extrais de quelques actes des renseignements sur les Jacquelot du Donjon ; c'est d'eux en effet qu'il va s'agir et les dits actes étant, à ma connaissance, les plus anciens de ceux relatifs à cette famille, il n'est pas inutile de les mentionner rapidement. En vue de la consciencieuse indication des sources je me hâte d'ajouter que ces actes figurent dans les archives des Chavagnac (1) et ont été, il y a plusieurs années déjà, dextrement analysés par un de nos confrères lequel, à l'exemple d'Emile Aubert de la Faige, ayant abandonné l'épée, a prouvé par de consciencieuses études qu'il savait manier avec sûreté la plume de l'érudit.

Or donc, aux alentours de 1450 vivait un certain Janin ou Jehan

(1) Archives de M. le Comte René de Chavagnac qui possède ces pièces parce qu'au xviiie siècle la seigneurie de Montourmentier dont il va être question a appartenu à sa famille.

Jacquelot, portant la très honorable qualification de bourgeois du Donjon. En 1492 il était déjà sorti de ce monde, laissant veuve dame Marie Pitoy, ou peut-être Pidoy. De cette union il avait eu au moins deux fils : François Jacquelot, Procureur du duc de Bourbonnois aux Basses Marches et Jean Jacquelot, bourgeois du Donjon. Ceci résulte d'un compromis en date du 20 février 1492, passé entre Hugues de Chantemerle, seigneur dudit lieu et de La Clayette, conseiller du Roi, bailli et juge royal de Mâcon d'une part (1) et honorable et sage maître François « Jaquelot », licencié ès-lois, procureur de Monseigneur le duc de Bourbonnois, Jehan Jaquelot son frère et dame Marie Pitoy (ou Pidoy) relicte de feu Janin Jaquelot, bourgeois du Donjon, ledit défunt et ladite Pitoy père et mère de François et Jean Jaquelot.

Il y avait eu difficultés entre le seigneur de Chantemerle et les Jacquelot au sujet de la propriété de l'étang de Monjengleu en la paroisse de Monétay-sur-Loire, que le sieur de Chantemerle prétendait situé dans sa justice. Les Jacquelot, soutenant des prétentions toutes contraires, avaient vendu le poisson dudit étang pour le prix de 30 livres. Par le compromis ils s'obligèrent à verser pareille somme, en deux payements, aux mains d'honorable homme Durand Myart, châtelain de la justice de Chantemerle, Jean de Villaines étant, d'après l'acte, procureur du seigneur de Chantemerle.

Battus, et sans doute pas contents, les Jacquelot eurent par la suite la satisfaction d'une complète revanche. Ils devinrent, en effet, seigneurs de Chantemerle et ce nom évocateur de gazouillis champêtres devint fort légitimement le leur. A peine est-il besoin de dire qu'ils l'ont honorablement et noblement porté et que les Chantemerle primitifs, à tout jamais évanouis, du fond de leur tombe n'ont pas à regretter de le leur avoir transmis.

Dès cette époque les Jacquelot apparaissent au Donjon riches, bien posés, s'acheminant vers la noblesse héréditaire et faisant dès lors partie de ce que vous avez appelé un jour, de spirituelle et pittoresque façon « la territoriale » de la noblesse bourbonnaise.

De l'honorable et sage Maître François Jacquelot, il n'est plus question dans les papiers Chavagnac. Il semble que content de siéger

(2) La charge de bailli de Mâcon était, en 1455, occupée par un autre membre de la même famille, Louis de Chantemerle, Ecuyer (*Noms féodaux*). Les mêmes Noms féodaux permettent de constater que les Chantemerle étaient déjà seigneurs du fief de ce nom en 1301. Par ses arrière-fiefs et dépendances, la seigneurie de Chantemerle s'étendait sur les paroisses de Monétay-sur-Loire, Coulanges et Saligny.

dans sa simarre il n'ait pas éprouvé le besoin de prendre femme. On trouve ainsi des gens qui n'aiment point à compliquer leur existence. Par contre son frère Jean Jacquelot entra sûrement dans les saintes voies du mariage et eut un rejeton, François, dont nous allons nous occuper tout à l'heure.

En bon père soucieux du bien-être de sa race, Jean Jacquelot s'employa à arrondir ses domaines, et c'est par des actes d'acquisitions des 22 janvier 1508 et 4 janvier 1510 qu'on peut le suivre.

Un autre acte du 29 août 1514 nous le montre notable possesseur de terres. On y lit en effet qu'honorable homme Jean Jaquelot, bourgeois du Donjon, reconnait tenir en fief de Marie de Saint-Priest, veuve d'Hugues de Chantemerle, seigneur dudit lieu, et de noble et puissant seigneur Humbert de Chantemerle, chevalier, son fils, en cens, directe seigneurie et justice haute moyenne et basse : une maison, motte et fossés, colombier, grange, vacherie, jardin, cours, terres, un étang, dit l'étang neuf ; plus le grand étang de Montgenglouz, un pré situé entre eux, le bois du Vernay (Monétay), le tout contenant 50 bichetées de terres y compris une pièce « en borsaille » joignant le pré de la Junchière audit Jaquelot et le bois des Ormetz appartenant au même. Il avoue également tenir un pré appelé pré de Chambrat, joignant ceux qu'il possède ; le bois de la Goutte et le tiers des broussailles de Chantemerle. Dans l'acte est mentionné feu Jehan Jaquelot père dudit confessant.

Le riche Jean Jacquelot, deuxième du nom, ne vivait plus en 1527. Le 17 novembre de cette année mention est faite de son fils François et c'est ici qu'apparait à l'horizon le château de Montaigüet.

Nul n'ignore que nos ancêtres avaient parfois la main leste et que, peu soucieux des lenteurs de dame justice, ils préféraient régler leurs affaires eux-mêmes de façon expéditive et quelque peu brutale. Les lettres de rémission conservées aux Archives Nationales, mine trop peu explorée de curieux traits de caractères et de mœurs, fournissent à cet égard, pour toutes les classes de la société, les exemples les plus péremptoires.

Une fois dans sa vie au moins, François Jaquelot, le neveu du Procureur du duc de Bourbonnais aux Basses Marches, eut la main leste et même lourde, si lourde que du coup reçu un certain Hugonin Jaillot alla de vie à trépas. Je ne sais rien ni de la querelle qui advint sûrement entre les deux hommes ni du motif qui l'avait suscitée. Sans doute trouverait-on tout cela dans la série JJ. des Archives Nationales où doivent dormir les lettres de rémission obtenues par le notable François Jaquelot, car François Jaquelot obtint du Roi

lettres de rémission, et de ce fait on peut induire avec certitude que la mort du pauvre Hugonin fut le résultat d'une querelle, sans doute pour quelque question de limite ou de propriété concernant la terre de La Goutte. La querelle dégénéra en bataille, Hugonin eut le dessous, et blessé, « par faute de gouvernement ou aultrement », s'en alla de vie à trépas. François Jaquelot « craignant rigueur de justice » dut évidemment, suivant l'usage, « s'absenter du pays » puis adressa sa requête au roi qui, vu les faits de la cause et attendu que ledit Jaquelot était « en autres cas de bonne vie et renommée » lui accorda lettres de rémission. Nos rois ne les refusaient jamais en pareille circonstance. Ils étaient de leur temps et pardonnaient à la vivacité humaine.

Jusque là tout allait bien, mais un procès vint se greffer sur l'affaire et le pauvre François Jaquelot ne put éviter les paperasseries judiciaires.

Jean de Lévis seigneur de Châteaumorand et Catherine Jaillot, fille de la victime, alors femme de Jacques de Montourmentier intentèrent une action judiciaire contre Me François, à raison de l'homicide fait par ledit Jaquelot dudit Hugonin Jaillot, père de ladite Catherine, en la justice de Montourmentier (1). Le seigneur de Châteaumorand intervenait pour l'intérêt de sa dite justice et Catherine pour son intérêt. Les parties avaient fait, d'un côté comme de l'autre, « plusieurs frais », quand elles songèrent à composer. La Sagesse des nations avait déjà appris aux plaideurs qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Des réclamations accessoires avaient dû venir s'ajouter à l'affaire principale, car, en dernière analyse, le seigneur de Châteaumorand réclamait au trop vif François Jaquelot 6 sols 8 deniers et diverses redevances en froment, avoine, etc., à lui dus chaque année pour les héritages de Montjailloux, Raquet et Jaquet, tenus à taille de la seigneurie de Montourmentier. D'autre part le sire de Châteaumorand et Catherine Jaillot tendaient à ce que les lettres de rémission fussent déclarées nulles et... impertinentes, prétentions qui ne laissaient pas de l'être pour la pleine grâce et autorité royale.

Les choses étaient en cet état quand les intrépides plaideurs, las des « plusieurs frais » qu'ils avaient dû faire, prirent enfin, le 17 novembre 1527, le chemin du château de Montaigüet en vue de s'arranger. Quel malheur que nous ne puissions retracer les pourparlers qui

(1) La terre et justice de Montourmentier en la paroisse de Monétay-sur-Loire appartenait alors aux Levis-Châteaumorand.



pour lors s'engagèrent ! On peut imaginer la scène, mais il faut se borner à laisser parler les documents, se contenter de dire qu'aux termes de la transaction intervenue, François Jaquelot devait payer à ladite Catherine 26 livres tournois ou lui abandonner les héritages appelés de La Goutte qui avaient appartenu à feu Hugonin Jaillot et avaient été acquis par feu Jean Jaquelot, père dudit François. D'autre part François Jaquelot devait payer entre autres choses à M. de Lévis-Châteaumorand, seigneur de Montourmentier, une somme de 60 livres tournois. L'acte se termine par la mention : Fait et passé au chastel et maison forte de Montaguet, le 17 novembre 1527.

Les redevances réclamées par le seigneur de Montourmentier durent être désormais reconnues et soldées, car, sur le repli de l'acte, on trouve cette mention : « Reconnaissance de servy par M. Jacquelau, Madame de Laubépierre doit ce servy ».

Cette mention prouve aussi que les Jacquelot, ou Jaquelot, — pour conserver au gentilice la forme usitée dans les actes ci-dessus,— forme qu'on retrouve aussi dans certains actes relatifs aux Jacquelot de Chantemerle (1), cette mention, dis-je, prouve à elle seule que les Jacquelot de Chantemerle sont bien de la même lignée que les Jacquelot du Donjon, notables habitants du lieu dès le xve siècle. En effet, Madame de Laubépierre n'est autre que Claudine Jacquelot de Chantemerle femme de Pierre Préveraud de Laubépierre, Ecuyer, Conseiller secrétaire du Roi. En 1732, étant déjà marié, il faisait hommage et dénombrement pour son fief de Laubépierre et plus tard on retrouve sa veuve en divers actes échelonnés de 1759 à 1773.

Suivant certaines assertions généalogiques, les Jacquelot de Chantemerle auraient même origine que les Jacquelot de Boisrouvray. Ils seraient venus au Donjon en 1539, arrivant de Bretagne (2).

Si l'on veut encore admettre cette origine bretonne il faut faire remonter à plus d'un siècle en arrière leur exode en pays bourbonnais, et peut-être plus haut encore, si l'on s'en réfère à une note des *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse, p. 538. Un fait demeure certain, d'après les papiers Chavagnac, c'est qu'au xve siècle les Jacquelot étaient déjà de notables bourgeois du Donjon.

Pour ma part, je crois que l'origine bretonne des Jacquelot de Chantemerle doit être reléguée dans le domaine des pieuses fables généalogiques. La thèse du jointoiement telle que je me souviens

(1) Voir les *Noms féodaux*.

(2) Ce sont des données qu'Aubert de la Faige, dans ses fiefs, n'acceptait qu'avec la plus courtoise réserve et que le consciencieux *Bulletin héraldique de France*, 1897, p. 565, reproduisait sous la forme la plus dubitative.

l'avoir entendue soutenir par M. Francis Pérot repose d'ailleurs sur des données assez faibles ; le fait d'un Louis Jacquelot et d'un anneau d'or passés l'un et l'autre de Bretagne en Bourbonnais, ce qui constitue à mes yeux un chaînon un peu faible pour souder une généalogie. Si l'on joint à cette faiblesse de trame, aux faits ci-dessus énoncés d'après des actes authentiques, que les Jacquelot de Chantemerle ont fait enregistrer à l'armorial général de 1696 des armoiries totalement différentes de celles des Jacquelot de Boisrouvray et les ont portées ainsi qu'en témoigne la belle croix de Droiturier que nous devions voir au cours de notre dernière excursion, on conviendra que la revendication faite des armes des Jacquelot bretons, en 1730, par Jean-Joseph Jacquelot, seigneur de Chantemerle, ne peut être que le résultat d'une erreur (1).

Au reste, si les Jacquelot de Chantemerle doivent perdre, comme je le crois, toute raison sérieuse de se rattacher aux Jacquelot de Boisrouvray par un lien filiatif et demeurer d'origine bourbonnaise, ils n'ont pas à perdre au change. D'après le nobiliaire breton de Potier de Courcy, les Jacquelot de Bretagne seraient originaires d'Anjou et ce n'est qu'au milieu du XVI[e] siècle qu'on les voit émerger. Quant aux Jacquelot du Donjon, dès le XV[e] siècle ils y occupaient une situation marquante. Au surplus les Jacquelot de Chantemerle peuvent revendiquer de toutes façons une longue suite d'aïeux vénérables qui ont donné au nom de Jacquelot une notoriété de bon aloi. N'est-ce pas là l'essentiel ?

Me voilà bien loin de Montaigüet, et je me hâte de clore la présente épître. Puisque nous sommes en plein dans le passé, je vous dirai, comme les ayeux : Dieu vous ait en sa sainte garde.

Philippe TIERSONNIER.

***

Moulins, 14 août 1904.

CHER MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Puisque nous voilà en correspondance au sujet du compte rendu de l'excursion, je viens à mon tour vous poser un point d'interrogation. Lors de l'intéressante visite faite sous votre direction en l'église de Saint-Martin-d'Estreaux, j'eus l'idée de jeter un coup d'œil dans la chapelle de La Lière, négligée par la plupart des excursionnistes je crois, et qui, à dire vrai, n'a rien de particulièrement intéressant comme architecture. Pour moi elle réveillait le souvenir d'un fief du

(1) Voir *Les Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse), p. 538.

voisinage et de ses possesseurs séculaires les Vitry et les Levis-Charlus, et aussi celui plus récent et profondément cordial de notre pauvre ami Aubert de la Faige, leur historien.

Au moment de sortir, mon attention a été attirée par un bénitier en marbre bien connu de vous sans doute, qui me paraît être de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Il est placé près de la porte, à main droite en entrant. Ce qui le rend curieux, c'est l'ornement, évidemment symbolique, garnissant sa face principale. Cet ornement est constitué par une étoile formée de trois triangles semblables et égaux entrelacés. L'étoile est cantonnée par quatre S gothiques minuscules. Le tout est sculpté en relief dans le marbre du bénitier.

J'ai demandé à notre confrère l'abbé Joseph Clément quel pouvait être le sens de cette figure à la fois géométrique et astrale, lequel m'a autorisé purement et simplement à vagabonder dans le vaste champ des hypothèses, comme dirait feu Joseph Prudhomme. Je n'y ai pas manqué, et voici mon explication. Les trois triangles, semblables, égaux, entrelacés, à la fois *un* et *trois*, symbolisent la Sainte Trinité dont les trois personnes distinctes intimement unies, égales entre elles, constituent toutefois un seul Dieu. Les quatre S pourraient, dans mon hypothèse, être considérées comme la première lettre du mot « sainte » ou si l'on veut parler latin, *sancta*, et, en ce cas, l'ornementation du bénitier de la chapelle de La Lière, en l'église de Saint-Martin-d'Estreaux, sorte de pieux rébus, se traduirait par Sainte Trinité ou *Sancta Trinitas*. Au surplus, une figuration symbolique de la Sainte Trinité n'est-elle pas bien à sa place sur un bénitier, puisque nous autres chrétiens, en entrant dans une église, nous nous marquons du signe de la croix au nom des trois personnes de la Sainte Trinité.

Que vous en semble, cher Président ?

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression renouvelée de mes sentiments les meilleurs et les plus affectueux.

Philippe TIERSONNIER.

***

Moulins, 16 août 1904.

MON CHER PRÉSIDENT,

Je suis bien en retard pour vous fournir quelques renseignements archéologiques, sur la contrée qu'a parcourue la dernière excursion de notre Société, à laquelle, à mon grand regret, je n'ai pu prendre part.

Tout d'abord, il me faut revenir en arrière, pour réparer une omission que j'ai faite l'an dernier, en négligeant de signaler, à peu de distance du bourg de Châtelmontagne, sur les terres du domaine de Gonge, un atelier ou taillerie de silex préhistorique où j'ai recueilli des éclats et une hache polie en schiste, ce qui est peu commun dans la Montagne bourbonnaise.

En quittant Saint-Pierre-Laval, nos confrères de l'excursion ont passé près de Sail-les-Château-Morand, station thermale romaine qui, quoique faisant partie du département de la Loire, mérite bien que l'on ne l'oublie pas.

Il me faut, sans rien signaler, aller à Loddes, sur la propriété du Fêtré où MM. de Bure et A. Méplain, nos collègues, ont recueilli quelques instruments paléolithiques. Mais la plus intéressante découverte a été faite chez M. de Bure, aux Berthelots, commune de Montcombroux ; c'est celle d'un atelier où les Celtes confectionnaient, avec le schiste houiller, des bracelets ; n'ayant pour tout instrument que des marteaux et des burins ou ciseaux de silex, ils arrivèrent à faire les premiers objets de parure connus.

Le passage de ces peuplades primitives a été noté par vous-même, si vous vous en souvenez, au sujet de la découverte d'un superbe poignard en silex taillé, trouvé dans le curage d'un petit étang à Saint-Prix, et d'un autre non moins beau, d'environ $0^{m},27$ de long, recueilli, il y a une vingtaine d'années, au sud-ouest sur la hauteur dominant Lapalisse, par M. le commandant de la Baume, au cours d'une tournée de chasse.

Le séjour des Romains, auprès de Lapalisse, a laissé de nombreuses traces. A moins d'un kilomètre en amont, dans le lit que la Besbre déplace à chaque crue, j'ai reconnu au lieu dit « la Motte-aux-Morts », une importante villa gallo-romoine qui, à l'origine, devait être défendue par une digue en pierre, mais les crues qui transforment en torrent la petite rivière, l'ont détruite, et, depuis bien des années, les eaux ont attaqué ces antiques habitations, où parfois se voient des débris de vases de toute nature, des amphores, des monnaies du Haut-Empire, etc. Le nom que nous a laissé la tradition vient-il d'une bataille ou d'un débordement de la rivière qui aurait noyé tous les habitants ?

A environ 2 kilomètres en aval de Lapalisse, je signalerai maintenant quatre ou cinq pauvres petites habitations, dont une du xv[e] siècle ; ce sont les restes d'un village et d'une paroisse qui a précédé celle de Lapalisse et était venue s'abriter sous les murs de son château féodal. C'est là que, d'après nos archives, se trouvait, sur la rive

gauche de la Besbre, au niveau de ses prairies, le petit village de Lubié (*Lipidiacus*), auquel se rattache une pieuse légende. Son cimetière, qui existe encore, avait été élevé par un remblai de plus de 2 mètres et entouré d'un mur afin de protéger ses morts. Vous êtes à ce sujet aussi bien renseigné que moi ; mais, ce que vous ignoriez, bien que vos parents fussent propriétaires de ces terres, c'est que mes investigations m'avaient fait reconnaître chez eux une officine de poterie gallo-romaine ; avec quel enthousiasme nous l'avons fouillée de compagnie ! Avec quel entrain nous avons lavé les moindres débris pour reconnaître les reliefs respectés par les siècles et qui attestaient le talent des céramistes du IIe au IIIe siècle dans notre région !.. C'est là que nous avons trouvé des reliefs de fleurs de lis qui n'étaient pas connus avant nos recherches.

Je ne raconterai pas la légende de saint Lupicin à Lipidiacus et les démêlés des habitants de Trezelles et de Lubié, pour obtenir le corps du saint anachorète après son décès ; nous renverrons les lecteurs au *Bulletin de la Société d'Emulation*, T. XVI, p. 471-571, dans lequel nous avons publié cette découverte.

Voilà, mon cher Président et bienveillant collaborateur, tout ce que j'ai pu me remémorer sur les découvertes archéologiques se rattachant à la région parcourue au cours de votre excursion.

Tout à vous,

BERTRAND.



NOTE

SUR LE

1er Bataillon des Volontaires de l'Allier

(1791-1792)

— SUITE —

Les Prussiens étaient en France depuis près d'un mois ; le 19 août, ils avaient franchi la frontière à Redange (1), refoulé les avant-postes français et culbuté, à Fontoy (2), les escadrons de Deprez de Crassier, qui éclairaient Luckner. Le 20, Brunswick investissait Longwy, et, le 23, pressé par la municipalité, troublé par la nouvelle de la défection de La Fayette, qui, le 19 précisément, avait abandonné l'armée du Nord et passé la frontière avec son état-major, le commandant de la place, Lavergne de Champlorier, était réduit à capituler ; le 29, Brunswick marchait sur Verdun.

Le bataillon de l'Allier était dans la ville depuis la mi-août. Il est assez difficile d'indiquer la date avec quelque précision ; d'après une lettre, écrite le 2 à La Fayette par le général Galbaud qui devait, dix jours plus tard, remettre la défense à Beaurepaire, nos volontaires n'étaient pas alors compris dans la garnison de Verdun. D'autre part, une lettre des commissaires de la Marne, envoyée, le 13, au Conseil général de ce département, compte, dans une énumération des forces de la ville, « 556 hommes du bataillon de l'Allier, dont 60 hommes de recrue » (3), lettre très affirmative, mais qui semble néanmoins contredite par une autre, envoyée du camp sous Sedan, le 16 août, et que le

(1) Meurthe-et-Moselle, arrt de Briey, canton de Longwy.
(2) Meurthe-et-Moselle, arrt de Briey, canton d'Audun-le-Roman.
(3) Je dois ce renseignement, et quelques autres sur Verdun, à l'obligeance de M. Pionnier, professeur au collège de cette ville.

Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais, a publiée (1), sans indication de source, il est vrai ; la lecture de cette lettre conduirait à supposer qu'elle fut écrite par le bataillon de l'Allier, pour protester contre l'arrestation par La Fayette des trois commissaires de l'Assemblée, Antonelle, Kersaint et Péraldi, si la lettre du 13, citée plus haut, n'y faisait opposition. Il faut peut-être supposer que, parvenu à Verdun et y ayant appris la brusque décision prise par le commandant de l'armée du Nord, le bataillon ait néanmoins voulu approuver le blâme qu'une partie de cette armée infligeait à son chef, et, de Verdun, lui ait envoyé son adhésion. Quoi qu'il en fût, la garnison comprenait à la fin d'août, outre notre bataillon : les dépôts du 92e de ligne, du 9e chasseurs, du 2e dragons et du 1er bataillon de Seine-et-Marne ; les détachements de volontaires du 1er et du 2e de la Marne, du 5e de la Meurthe, du 2e de la Meuse et du 3e de Paris ; trois bataillons de volontaires : le 1er de Mayenne-et-Loire, que commandaient Lemoine et Beaurepaire, le 1er de la Charente-Inférieure et le 1er d'Eure-et-Loir, soit environ 4.000 hommes, auxquels il faut ajouter les gardes nationales de Verdun et des environs. La ville devait être défendue par Galbaud, mais ce dernier, se voyant dans l'impossibilité de résister dans une place dont l'enceinte était inachevée, l'artillerie dérisoire, l'arsenal mal pourvu, pria La Fayette de lui enlever le commandement, déclarant qu'il irait jusqu'à donner sa démission et entrerait comme simple soldat dans un bataillon de volontaires. Il partit le 12 août et Beaurepaire lui succéda. On sait quelle fut la fin de ce malheureux : entre une population effrayée par le bombardement et une garnison sans énergie, sur laquelle il ne comptait guère, Beaurepaire, après deux sommations de Brunswick, à l'issue d'une délibération du conseil de défense où il fut seul, avec Marceau, lieutenant-colonel du bataillon d'Eure-et-Loir, et Lemoine, à vouloir résister encore, se fit sauter la cervelle dans sa chambre, le 2 septembre au matin. Le jour même, Marceau porta au camp prussien l'acte de capitulation de Verdun.

Les habitants, et les troupes davantage encore, doivent supporter devant l'histoire la responsabilité de la reddition. Les volontaires de l'Allier ne se conduisirent, en cette circonstance, ni mieux ni plus mal que leurs camarades : ils se rendirent sans avoir combattu. Une seule sortie avait été tentée, dans le but de joindre Galbaud, qui, par ordre de Dumouriez, cherchait à introduire des renforts dans la place et arrivait, à l'ouest, par la route de Varennes : des détachements des

(1) Juillet 1893.

grenadiers de la garde citoyenne de Verdun, de la compagnie des grenadiers de Mayenne-et-Loire, de cent autres hommes du même bataillon, des hommes en état de marcher dans les dépôts du 2e dragons et du 9e chasseurs, et de cent volontaires de l'Allier, avec les deux pièces de campagne du bataillon de la Charente, franchirent les remparts, le 30 août, à six heures du soir, par la porte de France, traversèrent Jardin-Fontaine et Thierville, puis revinrent sans avoir tiré un seul coup de fusil.

Le 3 septembre, après la capitulation, la garnison quitta Verdun et prit la route de Châlons, sur laquelle, au delà de Clermont, Galbaud défendait le défilé des Islettes. Galbaud crut qu'un renfort lui arrivait ; mais, à voir cette troupe, marchant sans ordre, tirant, dit-il (1), des coups de fusil dans les arbres, jetant ses armes à terre, il fut vite désabusé. Il essaya de calmer ces soldats qui n'étaient plus que des fuyards et leur ordonna de défendre avec lui le défilé et la route : les bataillons d'Eure-et-Loir et de la Charente-Inférieure obéirent, sans empressement, mais ceux de Mayenne-et-Loire et de l'Allier persistèrent dans leur retraite sur Châlons, le dernier prétendant même qu'il devait, aux termes de la capitulation, aller jusqu'à Reims. Continuant en effet sa route, il entra, dans la soirée, à Sainte-Menehould, où ses officiers, dans une déclaration faite en présence de la municipalité, cherchèrent à dégager leur responsabilité. Voici le texte de ce document, que Galbaud inséra dans un opuscule qu'il rédigea peu après (2) :

« *Déclaration des officiers du bataillon de l'Allier, faite par-devant la Municipalité de Sainte-Menehould, le 3 septembre 1792, l'an IV de la liberté.*

« Ce jourd'hui 3 septembre 1792, l'an quatrième de la liberté, heure de huit du soir, sont comparus pardevant la municipalité de Sainte-Menehould, MM. les commandant et officiers du bataillon de l'Allier, lesquels ont déclaré que, faisant route de Verdun à Rheims, en vertu de la capitulation faite à Verdun le 2 de ce mois (3), et parvenus en ladite ville de Sainte-Menehould, plusieurs volontaires dudit batail-

(1) A. Galbaud, *Observations sur la pétition présentée à la Convention Nationale, dans sa séance du 28 octobre 1792, l'an 1 de la République, par F.-T. Galbaud, maréchal de camp, ancien commandant de Verdun (1er novembre)*. — Paris, impr. du Cercle social (s. d.). In-8°.

(2) *Op. cit.*, p. 34 et 35.

(3) Galbaud observe ici que cette assertion est fausse, la capitulation laissant la garnison absolument maitresse d'aller où bon lui semblerait.

lon ont été insultés, battus et désarmés de force, tant sur la route que dans ladite ville, par des inconnus ; ce qui les a tellement indignés qu'ils se sont décidés à quitter leurs drapeaux par bandes de quinze et vingt, malgré les représentations pressantes des chefs et officiers dont l'autorité a été totalement méconnue dans ce moment de fermentation, et qu'il en est résulté la dissolution de plus de la moitié du bataillon et de quelques officiers, qui ont déclaré au commandant vouloir se retirer et continuer la route qui leur étoit indiquée aux termes de ladite capitulation. Ceux qui sont restés fidèles à leurs drapeaux ont représenté au commandant que, ne pouvant plus tenir aux insultes soutenues qu'ils éprouvoient, ils étoient déterminés à en tirer vengeance, si on ne les faisoit partir de suite ; ce à quoi les commandant et officiers ont cru pouvoir se refuser, et ont été forcés, après avoir attendu M. le général jusqu'à huit heures du soir (1), raison pour laquelle ils ont fait la présente déclaration devant MM. les officiers municipaux, pour leur servir et valoir que de raison, et ont demandé expédition. Et ont, lesdits commandant et officiers présens, signé.

« *(Signé :)* Torchereau *(sic)*, commandant du bataillon ; Michel Georgeon ; Arlaud ; Jardillon ; Cavier l'aîné ; Colin ; Chaumijoux ; Allemand ; Berton ; Graubelet ; Reguer ; La Garenne (2).

« Et nous, officiers municipaux, en recevant la déclaration ci-dessus, DÉCLARONS N'AVOIR AUCUNE CONNOISSANCE DES FAITS CY ÉNONCÉS. *(Signé :)* Farcy ; Toublanc ; Jossin ; Bourgeois ; Pellerin ; et Le Gay, procureur de la commune.

« *Pour copie conforme à la minute restée au secrétariat de la commune (signé) :* Puvou, secrétaire-adjoint. »

Galbaud, dans ses *Observations*, prend franchement parti contre la garnison de Verdun, qu'il accuse d'avoir pillé les magasins avant de partir, et même d'avoir pris de l'argent en espèces. Calomnie ou simplement erreur, cette dernière accusation paraît manquer de fondement ; les troupes emportèrent bien de l'argent, mais cet argent leur

(1) Note de Galbaud : « J'étois allé visiter les postes de la côte de Biesme. Si le bataillon fût resté au sien, il n'auroit point été insulté par des inconnus sur la route, ni à Sainte-Menehould. Si ces insultes sont véritables, il ne doit les attribuer qu'à l'indignation qu'on avoit de sa désobéissance à mes ordres, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de garder un poste que l'ennemi pouvoit venir attaquer. »

(2) La plupart de ces noms sont vraisemblablement mal orthographiés. M. Tiersonnier propose : Artaud pour Arlaud ; Cavy pour Cavier ; Chaumejean pour Chaumijoux.

fut remis officiellement, pour ainsi dire, comme en témoigne la dernière délibération du registre du conseil défensif : « du même jour, 2 septembre 1792, le conseil arrête que, d'après les mandats du commissaire des guerres, il sera remis aux différents corps, pour leur subsistance, les sommes en numéraire dont le détail suit : au bataillon de l'Allier, trente-un mille sept sent soixante livres... » (1).

Il faut encore citer, sur notre bataillon, l'opinion du général La Morlière, qui le vit à Moulins avant son départ et y constata son indiscipline ; n'oublions pas, toutefois, qu'à ce moment, il était composé de jeunes gens à peine dignes du nom de soldats par suite de leur courte présence sous les drapeaux ; et même, plus tard, à Verdun, s'il avait acquis, par plusieurs mois de service, un esprit quelque peu militaire, on doit reconnaître, à sa décharge, qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de combattre, — ce qui est une explication, non une excuse, de sa conduite.

Peut-être la vérité sur l'affaire de Verdun a-t-elle été donnée par J.-B. Cavaignac (2), dans le rapport qu'il rédigea longtemps après, au nom du comité de sûreté générale, et que fit imprimer la Convention (3) : la garnison ne manqua, dit-il en substance, ni de bonne volonté ni de courage ; le pouvoir exécutif et La Fayette sont seuls responsables de n'avoir pas su mieux organiser la défense d'une ville que les ennemis, s'ils entraient en France, devaient nécessairement investir ; « au reste, disait le rapporteur avec la sincérité sublime que plusieurs âmes de cette époque possédèrent sans effort, il faut des preuves certaines pour présenter les soldats de la liberté comme des lâches, les victoires qu'ils remportent chaque jour prouvent qu'ils ne le sont pas, et, si jamais ils ont quelques revers, c'est la faute des chefs qui les commandent ».

Les volontaires de l'Allier furent incorporés dans les troupes de Dumouriez, qui venait de prendre le commandement de l'armée du Centre. Le soudard d'avant-garde qu'était le bavarois Luckner, le « vieil hussard », finaud et pleurnicheur qui servait la France depuis 1763 sans savoir encore parler français (4), avait en effet été nommé

(1) Arch. de la ville de Verdun. Renseignement communiqué par M. Pionnier.

(2) Député de la Haute-Garonne à la Convention, mort en 1829, père du général Cavaignac.

(3) Archives historiques de la Guerre. Armées du Nord et du Centre.

(4) Luckner est un des derniers descendants de ces reitres allemands que les Français avaient, jadis, si fréquemment pris à leur service. C'était un type curieux, bizarre et sympathique ; naïf dans son langage, comme dans sa conception de la guerre, il disait, après le 10 août, lorsque les Tuileries eurent

par le ministre de la guerre Servan, généralissime des armées du Centre, du Nord et du Rhin, avec tous les pouvoirs apparents et sans aucune action réelle. Il résidait à Châlons, et ce fut lui qui permit aux soldats débandés de regagner leurs foyers. Le 13 septembre au matin, en compagnie de volontaires bretons, le bataillon quitta Châlons pour Sainte-Menehould. « L'ardeur de nos braves volontaires, écrivaient les commissaires de l'Assemblée Nationale au camp de Châlons,... semble redoubler à mesure qu'ils approchent de l'ennemi (1). » La gloire de Valmy allait effacer la honte de Verdun.

Cependant, les trois envoyés du département de l'Allier atteignaient les plaines de Champagne. Le 17, ils arrivaient à Châlons et se mettaient en devoir d'enquêter comme le leur ordonnaient leurs instructions. Voici le compte rendu de leur mission, tel qu'il figure dans le 1er registre des délibérations du Conseil général de l'Allier (2). C'est un résumé du rapport qu'ils lurent dans la séance du 29 septembre, rapport qui semble malheureusement perdu :

« Et le même jour, vingt-neuf septembre mil sept cent quatre-vingt douze, l'an 1er de la république françoise, 5 heures du soir, en l'assemblée publique du Conseil du département, où s'est trouvé celui du district de Moulins et le Conseil général de la commune de la même ville, les citoyens Deléage, Perrotin et Saint-Quentin des Mures, qui avoient été nommés commissaires pour se transporter à Chaalons et y prendre, auprès tant du général Lukner que de l'administration du département de la Marne, toutes les connoissances et renseignemens nécessaires relativement à la capitulation de Verdun et à la conduite du 1er bataillon de l'Allier qui étoient (*sic*) en cette ville lors de sa reddition, d'après les instructions qui leur avoient été donnée (*sic*) à cette fin et qui sont insérées au procès-verbal de cette présente session, ont fait raport à l'assemblée, qu'étant d'abord arrivés à

été envahies et pillées : « Il fient t'arriver un crant accident à Paris ; l'ennemi qui l'est tefant nous, ché mè moque ; mais l'ennemi qui l'est terrière nous, ché mè moque pas... Le chénéral Lafayette, il a fait arrêter trois commissaires qui l'étaient fenus pour mettre le tésortre tans son armée ; nous avoir bientôt le même fisite, et nous les rècevoir te même. Foilà le aide de camp de Lafayette qui mé a apporté la noufelle, et qui tira à Lafayette lès ponnes tispositions te l'armée du fieux Luckner. » Ce discours, qu'il tènait à ses soldats, avec le ton bonhomme qu'il prenait avec eux, est rapporté par La Fayette dans ses *Mémoires* ; il est très connu et donne bien idée de ce qu'était l'ancien général de Frédéric II.

(1) Lettre à la commission de correspondance, 13 sept., 10 heures du matin, Arch. de la Guerre.

(2) Fol. 170 et suiv.

Epernay, ils apprirent que le bataillon, pendant son quartier d'hiver qu'il y avoit passé, s'y étoit très bien comporté ; que le 17 de ce mois, ils s'étoient rendus à Châalons, près le maréchal Lukner, dont ils ne reçurent que des réponses vagues, confuses et peu conformes aux questions qu'ils lui proposoient ; qu'il leur déclara seulement n'avoir point donné d'ordre pour le désarmement de nos volontaires ; que, de là, ils s'étoient rendus au camp près Chaalons, où le maréchal les avoient (*sic*) renvoyés pour y voir le bataillon de l'Allier, qu'ils n'y trouvèrent pas ;

« Que, près du Département, ils furent instruits de plusieurs faits consignés dans un écrit que les administrateurs remirent à eux commissaires, et dont lecture a été présentement faite ;

« Que, sur la plainte qu'ils firent à ces administrateurs de la facilité avec laquelle ils avoient expédiées (*sic*) des routes aux volontaires qui étoient revenus dans le département de l'Allier, il leur fut répondu que c'étoit d'après les ordres du maréchal, qui, la veille avoit cependant assuré n'en avoir pas donné (1) ; mais les mêmes ordres furent sur le champ exhibés, et l'ampliation de l'acte qui les contient, raportée par les commissaires, a été pareillement lu (*sic*) en l'assemblée.

« Les commissaires ont dit ensuite qu'ils avoient su du commissaire des guerres et au bureau de la poste que le bataillon étoit à l'armée du maréchal Dumourier (2), à Vitry-le-François, et qu'ils s'en assurèrent même à la poste par l'inscription de la feuille ;

« Qu'ayant su, par un jeune homme de l'école de l'artillerie de Chaalons, qui est de Chantelle et qui les reconnut, que deux officiers de notre bataillon étoient restés malades à Chaalons, ils étoient allés les trouver, et que ces officiers leur avoient faits (*sic*) la déclaration dont lecture a été aussi présentement faite à l'assemblée (3) ;

« Que s'étant rendus, le 19 à Sainte-Menehout, où estoit le général Dumourier, ils lui furent présentés ; que lui ayant annoncé l'objet de

(1) Luckner était coutumier de mensonges de ce genre ; c'est ainsi que le commissaire du pouvoir exécutif à Châlons, Choderlos de Laclos, lui demandant des explications au sujet de l'ordre qu'il avait donné portant renvoi de soldats armés, parmi lesquels, vraisemblablement, ceux de l'Allier, il se mit à pleurer, jurant « non pas une fois, mais trente qu'il n'avait jamais donné cet ordre » et offrant sa tête si on le lui montrait. Choderlos, le soir même, parvenait à le retrouver, signé de sa main, et le lui mettait sous les yeux. (Lettre de Choderlos, au ministre de la guerre, 10 septembre. Arch. de la Guerre.)

(2) Dumouriez n'était que maréchal de camp. Sous la Restauration, il fit inutilement des démarches pour être nommé maréchal de France.

(3) Nous n'avons pas retrouvé ce document.

leur mission, le général avoit loué la sollicitude et la démarche du département de l'Allier qui manifestoit sa sagesse et son patriotisme ; que ce qui les satisfit le plus dans cette conférence, ce fut la déclaration formelle que fit le général qu'il étoit très-content de notre bataillon et que la meilleure preuve qu'il pouvoit en donner, c'étoit qu'il l'avoit placé le plus près de l'ennemi ; il dit : *quant aux jeunes gens qui étoient partis, ils ont été induits en erreur ; renvoyés les moi, je les recevray et j'en ferai de braves gens ; je leur dirai ce que j'ai dit hier aux parisiens, que je ne veux, dans mon armée, ni motionnaires, ni factieux, ni jean-foutres ; s'il s'en trouve quelques-uns, je les fais raser, désarmer, leur ôte leurs habits, et les renvoye à leurs départements pour les faire punir* (1).

« Les commissaires ont dit encore qu'ils demandèrent au général son agrément pour faire assembler le bataillon ; qu'ils surent au bureau de l'état-major de l'armée qu'il étoit à la Neuville, village au nord de Sainte-Menehoud et qui en est distant d'une lieu (*sic*) et demie ; que, s'y étant acheminé le 20, jour où, dès deux heures du matin, l'ennemi commença son mouvement (2), pendant la route, ils entendirent une cannonade très-violente et des décharges de mousqueterie ; qu'arrivés au village, ils s'informèrent encore, de la municipalité, où étoit le bataillon ; qu'en ayant appris qu'il étoit en avant, vis-à-vis l'ennemi, et lui ayant demandé si, avec la charette sur laquelle ils étoient venus, il leur étoit possible de s'y rendre, la municipalité avoit répondu qu'étant obligés de prendre un long détour, eux commissaires seroient exposés à être enlevés par les ennemis ; s'ils ne pourroient pas pénétrer du moins avec des chevaux de selle et un guide, qu'elle avoit trouvé même impossibilité de pénétrer jusqu'au bataillon ;

« Que, dans ces conjonctures, ils avoient résolus (*sic*) d'écrire au ci-

(1) Dumouriez avait coutume de prendre avec les soldats coupables le ton « d'un père qui pardonne une faute ». (Cf. A. Chuquet, *Valmy*, p. 143.) Punissant assez rarement après une première faiblesse, il préférait faire appel au sentiment de l'honneur et au cœur du troupier dont il avait ainsi conquis l'affection.

(2) L'avant-garde prussienne avait passé la nuit à Somme-Bionne, village situé au nord-ouest de la butte de Valmy. D'après M. Chuquet (*Valmy*, p. 188) elle ne se serait mise en marche qu'entre six et sept heures du matin, par une pluie fine et pénétrante ; cette heure semble à la vérité un peu tardive. L'avant-garde de Kellermann était à très faible distance de l'avant-garde prussienne, au village de Hans, sur la Bionne ; celle de Dumouriez, plus en arrière, sur le tertre de Valmy ; le gros de l'armée française occupait les deux côtés de la route de Sainte-Menehoud à Châlons.



toyen Tortel (1), capitaine au bataillon, à qui ils annoncèrent les autres lettres qu'ils adressoient en même tems, ainsy que les différentes sommes destinées à des volontaires, et déclinèrent tous les noms, et que ce fut un officier municipal qui fut chargé de toutes ces dépêches :

« Qu'étant retournés à Sainte-Menehoud, l'enemi aux prises depuis deux heures du matin et qui s'étendoit toujours sur sa droite, canonoit allors notre gauche qui, portée vis-à-vis Sainte-Menehoud, répondoit par un feu terrible d'artillerie (2) ; qu'environ midi, l'enemi qui longeoit sur sa droite, parvint à s'emparer de la chaussée de Chaalons à Sainte-Menehoult, à l'embranchement de la route de Rheims, dont les communications se trouvoient ainsi totalement coupées ; qu'environ à deux heures, le feu de l'artillerie étoit encore aussi terrible qu'auparavant ; que l'événement leur paroissant incertain, ils se retirèrent à Vitry ; que le même soir, ils firent partir de Saint-Marc (3) un commissionnaire avec une lettre pour Sainte-Menoux (4), à la dame Derol, chez qui ils avoient logés ; qu'ayant attendu en vain jusqu'au 21, deux heures du soir, le commissionnaire n'arrivant pas, ils laissèrent un cheval au citoyen Perrotin, l'un d'eux, pour l'attendre et venir les rejoindre après son arrivée ; qu'il ne revint le même jour qu'à neuf heures du soir ; qu'alors le citoyen Perrotin se rendit lui-

(1) C'est probablement Gilbert-Joseph Tortel, créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 20 août 1808 et baron par nouvelles lettres du 31 décembre 1809 ; donataire d'une rente de 2000 francs sur le lac de Trasimène par décret impérial du 15 août 1809 ; adjudant-commandant sous-gouverneur du Palais de Saint-Cloud ; né à Moulins le 5 août 1747. Il ne laissa qu'une fille mariée à Mr Preslier.

Ses armes comme chevalier de l'Empire furent réglées comme suit : *d'argent au chêne arraché au naturel, entouré d'un lierre de sinople ; le tout adextré d'un tiers de gueules en pal, chargé du signe des chevaliers légionnaires.*

Comme baron de l'Empire il reçut les armoiries suivantes : *Écartelé ; au 1er d'or au chêne terrassé et accolé d'un lierre, le tout de sinople ; au 2e des barons militaires ; au 3e, d'azur au lion d'argent ; au 4e, d'argent à une tour crénelée de trois pièces d'azur, fermée, ajourée et maçonnée de sable.*

(Voir l'*Armorial du 1er Empire*, par le Vte A. Révérend. Paris, Champion.) — Note de M. P. Tiersonnier.

(2) On sait en effet que la bataille de Valmy fut surtout un duel d'artillerie. Gœthe, qui en fut spectateur, assurait, trente ans plus tard, qu'il n'en pouvait décrire la violence. L'artillerie française s'y signala particulièrement et tous, amis et ennemis, la tinrent dès lors pour la première de l'Europe.

(3) Probablement Saint-Mard-sur-Auve ou Saint-Mard-le-Mont, villages situés dans le canton de Dommartin-sur-Yèvre (département de la Marne, canton de Sainte-Menehould).

(4) Sainte-Menehould.



même à Sainte-Menehoult, où il ne put avoir aucunes nouvelles du bataillon, qu'il alla même à deux lieues parler à la dame Drouet, de qui il apprit qu'il ne pouvoit avoir des chevaux pour ramener sa voiture, et il reprit sa route pour revenir rejoindre ses deux collègues. »

Lorsque fut achevée la lecture du rapport des commissaires, le Conseil général de l'Allier décida d'écrire à Dumouriez une lettre où il lui exprimerait « toute la gratitude dont sa bienveillance pour le bataillon pénétrait les citoyens du département », et, au bataillon lui-même, une autre lettre dans laquelle il se féliciterait avec lui « de la cessation des justes alarmes » dans lesquelles le retour « d'une partie de ses volontaires avoit plongé partout les mêmes citoyens et leurs familles », espérant enfin « que ceux des volontaires abusés par une erreur d'un moment, attachés désormais inébranlablement aux devoirs du citoyen-soldat, n'en deviendront que plus fermes et plus invariables dans leur zèle et leur dévouement pour la patrie ». La partie du rapport des trois commissaires, qui relatait l'appréciation de Dumouriez sur la conduite du bataillon devait être imprimée et envoyée aux districts, donnerait ainsi aux habitants les plus reculés du département un rassurant témoignage du civisme de ceux des leurs qui combattaient aux frontières, et, « parvenant jusqu'aux pères de familles, ferait succéder dans leurs âmes la satisfaction et la joye, à la vive douleur que l'arrivée subite et inattendue de quelques-uns des volontaires y avoit fait naitre ». Le même extrait imprimé serait délivré au commandant du second bataillon, présent à la séance.

Que devinrent ceux qui furent la cause et l'origine de tant d'émotion ? Appartenant presque tous, — tous, peut-être — au district du Donjon, ils se rendirent dans cette ville aussitôt après leur arrivée inopinée à Moulins, et y reçurent l'ordre de rejoindre leurs drapeaux à Châlons. Le 18 septembre, au nombre de dix, ils repartirent pour le chef-lieu du département, mais six d'entre eux (1) revinrent de nouveau au Donjon, après s'être fait délivrer, par le Directoire du district de Moulins, un certificat leur permettant de demeurer dans leurs foyers jusqu'au retour des commissaires envoyés à Châlons. En voyant reparaitre ceux qu'il supposait définitivement partis, le Directoire du Donjon se plaignit sans tarder au Département, par lettre du 24 septembre, de l'ingérence du District de Moulins dans une affaire qui ne le regardait point, et, dans sa séance du 29, le Conseil général

(1) Leurs noms figurent au compte rendu de la 1re séance du 29 septembre. (Arch. de l'Allier, L. 54, fol. 169.)



du département arrêta que les réfractaires rallieraient incontinent leur bataillon. Le même jour, revenaient de Châlons les trois commissaires.

Nos six volontaires partirent sans doute enfin, mais ils arrivèrent à l'armée à la fin des opérations : les Prussiens, démoralisés par la résistance qu'ils venaient d'éprouver, affaiblis par une température humide et froide, décimés par la dyssenterie, harcelés par les paysans, n'étaient pas en état de continuer la guerre ; de son côté, Dumouriez, bien que victorieux, les craignait encore. Par consentement mutuel, on suspendit les hostilités ; Verdun fut remis aux Français le 12 octobre, et, avant la fin du mois, le dernier Prussien avait repassé la frontière.

Pierre Flament.





NOTE

SUR

Deux empreintes de sceaux du Moyen-Age

Communiquées par M. BLETTERIE

Au cours de la séance du 11 avril 1904 (1), M. Bertrand nous communiquait de la part d'un autre de nos confrères, M. Bletterie, l'empreinte moderne d'un sceau du Moyen-Age, et la Société voulait bien me prier de l'examiner.

Une fois en possession de ce petit document sigillographique, je me suis empressé d'écrire à M. Bletterie pour lui demander s'il ne voudrait pas se charger de faire une communication qui lui revenait de droit. Avec une regrettable modestie, notre confrère m'a prié de prendre sa place, me fournissant par surcroît, sur ma demande, quelques renseignements dont je m'empresserai de profiler dans les lignes qui suivent.

L'empreinte soumise à la Société a été faite par M. Bletterie à l'aide de la matrice du sceau, arrivée en sa possession dans des circonstances qu'il nous racontera lui-même. On peut la décrire comme suit :

Empreinte en cire rouge d'un sceau rond de 20 millimètres de diamètre.

Dans le champ, un faucon empiétant un autre oiseau et lui perçant la poitrine de son bec. La victime cherche à se défendre en donnant un coup de bec dans le cou de son agresseur. Le faucon est grilleté (2).

Le champ est circonscrit par deux traits circulaires concentriques. Dans l'espace compris entre ces deux cercles on lit la légende suivante en lettres onciales :

✠ S'·STEPħI·LAVR'·CL'I

(*Sigillum Stephani Laurentii clerici*)
(Sceau d'Etienne Laurent, clerc.)

(1) Voir procès-verbal de la séance de la Société d'Émulation du 11 avril 1904, page 103.

(2) En style héraldique, on dit qu'un faucon est *grilleté* quand il a aux

D'après la forme des lettres de la légende et la facture du sceau, je l'attribue au XIIIe siècle (1).

C'est un joli petit monument de sphragistique, admirablement conservé. La gravure est largement, sûrement exécutée ; l'artiste, en quelques coups de burin, est arrivé à traiter avec une merveilleuse netteté et un puissant relief, la scène de chasse au vol dont le clerc Etienne Laurent avait voulu faire son emblème personnel et la marque de son sceau.

On a vu que j'ai traduit par : *Sigil'um Stephani Laurentii clerici*, la légende abrégée du sceau possédé par M. Bletterie. Cette interprétation est incontestable, les abréviations de la légende étant pour ainsi dire classiques. Je renverrai ceux qui pourraient avoir quelques doutes à ce sujet, à l'inventaire de la *Collection des Sceaux des Archives Nationales*, fait par M. Douët d'Arc. Ils trouveront notamment aux numéros 5.434, 6.718, 7.932, des abréviations identiques pour les mots *Laurentii* et *clerici*.

Voici maintenant dans quelles circonstances la matrice de ce sceau a été trouvée, sur la commune de Saint-Etienne-de-Vicq. Je laisse ici la parole à M. Bletterie (2).

« La matrice est en bronze, de forme ronde, de deux millimètres d'épais- « seur, de 20 millimètres de diamètre ; elle n'a pas de douille, mais un appen- « dice au dos percé d'un trou d'attache.

« Le sceau a été trouvé par un jeune homme de Saint-Etienne-de-Vicq. « Maridet Alphonse, fils d'un conseiller municipal de ladite commune, dans « un champ appelé *les Vernières*, non loin des confins de la commune de « Billezois ; il y a environ deux mois. Dans cette pièce de terre on trouve « des fondements indiquant des constructions, des débris de poterie et des « tuiles gallo-romaines. Le même propriétaire m'a remis plus récemment « deux pointes de flèches en silex, dont une à pédoncule et barbelée, une « hache et un bronze d'Antonin de moyenne conservation. »

J'emprunte à la même lettre de M. Bletterie le passage suivant, d'autant qu'il indique pour l'époque du sceau d'Etienne Laurent une opinion quelque peu divergente de la mienne.

« J'avais, il y a environ un mois, aussitôt après qu'on me l'eut donné, « montré le sceau à M. Rouchon, le distingué archiviste du Puy-de-Dôme,

pattes des laisses munies de *grillets* ou *grelots*. Ces grelots aidaient le chasseur à suivre le vol du faucon, avertissaient de son retour et permettaient de lui tendre le poing pour qu'il vint s'y poser à la fin du lancer.

(1) C'est aussi l'opinion de notre confrère M. Flament, archiviste de l'Allier, qui s'en réfère à la forme des lettres de la légende.

(2) Lettre de M. Bletterie, écrite du château de Bellefaix, à la date du 22 avril 1904.

« nous avions, comme vous, vu un faucon grilleté dans le champ. Quant à « la légende, elle ne laisse aucun doute étant très lisible. Cet Etienne Lau- « rent, clerc, ne rappelle aucun personnage de marque soit en Bourbonnais, « soit en Auvergne. M. Rouchon attribuait le sceau au XIVe siècle. »

De mon côté j'ai cherché quel pouvait être ce clerc et je n'ai pas été plus heureux Comme jadis le martyr saint Laurent, ma curiosité est restée sur le gril.

***

Dans la même lettre, M. Bletterie me donnait quelques détails sur une autre matrice de sceau de sa collection et avait la courtoisie de m'en adresser une empreinte. Pour présenter au lecteur ce second monument sigillographique, je ne crois pouvoir mieux faire que de citer textuellement notre confrère, sauf à compléter ensuite les intéressants détails qu'il nous donne :

« Je possède depuis une dizaine d'années un sceau dont je vous envoie « l'empreinte, moins net, ayant été trouvé à Saint-Christophe, au village « des Chaux, en nettoyant une pêcherie de ce domaine qui appartenait alors « à la famille de La Celle ; il n'avait pas de douille, mais un appendice dont « le sommet est brisé et devait être une boucle. La matrice est en bronze « et de forme ronde, de 9 millimètres de diamètre, de 3 millimètres d'épais- « seur ; l'appendice s'élève en s'allégissant sur un plan hexagonal.

« Le sceau appartient à la famille Pourcellet que je n'ai pas trouvée « possessionnée en Bourbonnais. La légende est Hugues Pourcellet. »

A ces renseignements, j'ajouterai les suivants :

Le champ du sceau est rond et limité par un grenetis. Dans le champ on trouve un écu penché qui repose sur le bord inférieur du sceau. Cet écu est chargé de trois *sangliers*, *porcs* ou *porcelets*. Etant donné le nom du possesseur, on peut s'arrêter au terme *porcelet*. Hugues Pourcellet avait des armes parlantes.

L'écu est timbré d'un heaume fermé, taré de profil, ayant pour cimier un chêne touffu derrière lequel passe un porcelet. Les frondaisons de l'arbre viennent affleurer le bord supérieur du sceau. C'est dans l'espace resté libre, au-dessus du grenetis que se lit la légende écrite en petites lettres gothiques :

hugues pourcellet

L'écusson et le heaume tout ensemble sont tenus par deux lions bizarrement accroupis, la tête tournée de face.

Pour moi ce sceau, par la forme des lettres de la légende, celle de l'écu et du heaume, est indubitablement du XVe siècle.

21

Quel était ce Hugues Pourcellet ? Sans doute quelque homme d'armes qui un jour vint chevaucher heaume en tête, lance en cuisse, aux alentours de Saint-Christophe, y perdit le « scel de ses armes » et peut-être la vie. Il y eut assez de faits de guerre en Bourbonnais au XVe siècle pour que l'hypothèse soit admissible.

Si l'on ne peut déterminer de quel personnage il s'agit, il est possible tout au moins, ce me semble, de dire à quel estoc appartenait Hugues Pourcellet, et nos confrères des Sociétés archéologiques et historiques du Midi, ceux de Provence notamment, arriveront à nous fixer vraisemblablement un jour sur le possesseur du sceau qui, si longtemps, reposa dans la vase d'un étang bourbonnais.

Bien que le nom d'Hugues Pourcellet ne soit accompagné d'aucune qualification chevaleresque, il est évident qu'il était gentilhomme. Le heaume d'homme d'armes sommant l'écusson à une époque où les usurpations de timbres si fréquentes aux XVIIe et XVIIIe siècles étaient inconnues, suffit à l'indiquer. Or il y a une maison fort ancienne, du nom de Porcelet ou Pourcelet qui a fourni nombre de branches, dont la plus célèbre est celle des Mis de Maillane en Provence. Cet antique lignage avait une situation héréditaire si importante qu'il avait pu adopter pour devise : *Grand de Porcelet*. Il portait : *d'or, au porcelet de sable passant.*

On donne au nom et aux armes des Porcelets une origine assez singulière. Mais ceci se doit narrer comme un conte de fée.

Il était une fois une jeune et belle damoiselle, richement et noblement mariée. En son voisinage vivait une pauvre femme qui jouissait de la réputation imméritée d'avoir, suivant une expression chère à nos ancêtres, la cuisse des plus légères. Or il advint, certain jour, que la noble dame s'étant fait l'écho de ces méchants dires, sa voisine se récria fort contre une si calomnieuse accusation, prenant Dieu à témoin de son innocence. Non loin de là s'ébattait toute une famille de jeunes pourceaux que la mère truie guidait avec sagesse vers les tas réconfortants des grasses immondices. L'avisant, la malheureuse femme dit à sa noble interlocutrice : — « Je prie Messire Dieu, Madame, que pour la défense « de mon honneur, il vous donne autant d'enfants que cette truie qui « passe a de porcelets. »

Neuf mois plus tard la nouvelle mariée donna le jour à neuf enfants mâles, juste le nombre des petits de la truie. Ces neuf garçons devinrent tous de preux chevaliers. En raison du prodige de leur naissance, on les appelait les Porcelets. Ils adoptèrent ce nom et prirent pour armes une truie ou un porcelet de sable.

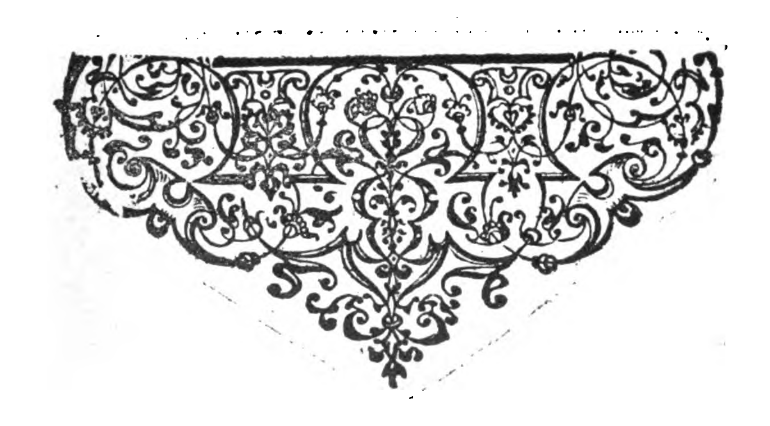


C'est de cet estoc que devait être Hugues Pourcellet. Les trois porcelets de son écu sont sans doute brisure de branche et son cimier rappelle aussi la truie ou le porcelet origine du nom et des armes de sa maison (1).

Moulins, 1er mai 1904.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Je n'ai malheureusement trouvé trace d'aucun sceau relatif à cette famille. Les armoriaux donnent en général un seul porcelet de sable en champ d'or comme armes des Porcelet. Ce sera encore à nos confrères du Midi de nous dire si l'on a connaissance d'une branche des Porcelet ou Pourcelet ou de membres isolés de cette famille portant plusieurs pourceaux sur leur écusson.





Encore le vin de Saint-Pourçain

Dans le *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, année 1897, page 351, j'avais attiré l'attention sur la vogue dont jouissait en 1327 le vin de Saint-Pourçain-sur-Sioule et signalé que les bourgeois de Beauvais ayant un cadeau à faire au roi de France, de passage dans leur ville, lui avaient donné, entr'autres choses : « une queue de vin de Sainpoursain qui fut achettée à Laurens Dance XXII fr. (1). »

L'an dernier, M. Mantin notait un fait analogue : En 1328, lors du sacre de Philippe de Valois, les bourgeois de Reims lui avaient offert un somptueux repas pendant lequel fut consommée une notable quantité de vin de Saint-Pourçain (2).

En 1894, *la Quinzaine bourbonnaise* avait, de son côté, fait des constatations analogues (3). Elle apprenait, par exemple, à ses lecteurs qu'à la fin du XIV[e] siècle la reine Isabeau de Bavière payait le saint-pourçain à raison de 30 sols le muy (4) et que Jean de Berry, duc d'Auvergne, avait un clos de vignoble à Saint-Pourçain, dont le « closier » était en 1397-1398 Colas Lenglois (5). Bien plus même, grâce au même article, les Bourbonnais curieux des vieilles choses savaient qu'Isabeau de Valois, une de nos duchesses, ses caves étant mieux garnies que son escarcelle, avait, en l'an de grâce 1379, payé en vin de Saint-Pourçain onze cent soixante six francs et demi d'or qu'elle devait depuis cinq ans pour « cause de draps et panes ». Il est vrai que les joyeuses futailles saint-pourcinoises n'étaient elles-mêmes pas soldées et c'est Jean Saunier, maître d'hôtel de la duchesse, qui dût financer pour la noble dame en détresse.

Voici deux nouveaux faits qui prouvent également la réputation du crû saint-pourcinois pendant le Moyen-Age. Grâce à eux et à d'autres

(1) Je saisis cette occasion de corriger deux erreurs typographiques. Le nom de la famille Danse ou Dance a été imprimé à tort Dause ou Dauce et celui de M. Labande, archiviste paléographe, défiguré en Labaude.

(2) *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, 1903, page 76.

(3) Année 1894, pages 372 et suivantes. *Comment la Duchesse de Bourbon payait ses fournisseurs en l'an 1379*, par Félix Chambon.

(4) Arch. N[les] KK. 45. Publié par Douet-d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel des Rois de France*, p. 134 et cité par M. Félix Chambon dans l'article ci-dessus.

(5) Arch. N[les] KK. 253 (*idem*).

qu'on pourra peut-être noter par la suite, il deviendra possible de fixer ce que j'appellerais volontiers la zône commerciale du vin de Saint-Pourçain (1).

Le 24 juin 1241, jour de la Saint-Jean, le roi saint Louis tenait cour plénière à Saumur en Anjou et traitait avec une souveraine magnificence l'élite de sa noblesse, accourue de tous les points de France, pour voir conférer la chevalerie à vingt-neuf seigneurs appartenant aux plus illustres lignages du royaume. En tête des nouveaux chevaliers était Alphonse, comte de Poitiers, frère du Roi.

Le nombre prodigieux des convives de saint Louis exigea d'immenses approvisionnements et c'est ainsi que le chevalier Geoffroi Paien acheta, au nom du Roi, des vins de Saint-Pourçain, du Blanc en Berri et de Saumur.

Dans son compte on trouve la mention suivante :

« *Pro vino Sancti Porciani* .... *XIX*[L] *XII*[d] *tur.* »

Malheureusement on ne peut savoir à quelle quantité de vin répond cette somme de 19 livres et 12 deniers tournois.

Toujours est-il qu'en deux jours saint Louis dépensa à cette occasion 985.269 fr. 46 de notre monnaie. Il est vrai que ces fêtes et ces dépenses avaient un but politique qu'il n'y a pas lieu de raconter ici (2).

Ainsi donc, dès le XIII[e] siècle, le vin de Saint-Pourçain était régal de princes.

Le second fait que j'ai à signaler nous ramène au XIV[e] siècle et nous fait passer de l'Anjou en Artois.

Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, fille de Robert II, comte d'Artois, tué à Courtrai le 11 juillet 1302, et veuve d'Othon IV, comte de Bourgogne, se présenta comme seule héritière de son père, la représentation n'étant pas admise d'après la coutume d'Artois. Toutefois, elle eut à combattre les prétentions de son neveu, Robert d'Artois, fils de Philippe, mort des suites de blessures reçues à la bataille de Furnes en 1298.

Robert d'Artois fomenta une ligue de seigneurs artésiens contre sa tante, et, au cours de la longue guerre qui s'ensuivit, les biens de Mahaut furent en 1313 pillés par les confédérés. Mahaut en appela au roi

(1) M. Bouchard en a recueilli un certain nombre qui figureront dans son Histoire de Saint-Pourçain, qui doit paraitre prochainement. On sait aussi par l'article cité plus haut de la *Quinzaine Bourbonnaise*, que M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie a réuni des documents sur cette question.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartres*, tome XIV, 3[e] série, 1853. Compte des dépenses de la chevalerie d'Alphonse comte de Poitiers, juin 1241. Voir notamment pages 22, 25, 32.

de France son suzerain et fit dresser par ses commissaires un inventaire des biens meubles qui lui avaient été pris. Dans ce document, rédigé en français, on trouve notamment, sous la cote 66, mention de trente-deux pièces de vin de Saint-Pourçain, d'Artois, de Beaune et de Saint-Jean d'Auxerre, bues par les confédérés. Les commissaires de Mahaut évaluaient la perte à 800 livres.

Philippe de Valois devenu régent de France, à la mort de Louis le Hutin, fit rendre justice à la comtesse d'Artois ; le Parlement fut saisi de l'affaire et estima les trente-deux pièces de vin à 652 livres (1).

Ici, comme dans la pièce précédente, la quantité et le prix du vin de Saint-Pourçain ne sont pas spécialement désignés.

Des divers documents signalés jusqu'ici, il semble résulter que la zône commerciale des vins de Saint-Pourçain s'étendait surtout dans le nord de la France. Un fait demeure constant, c'est qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles les vignobles saint-pourcinois étaient renommés et faisaient concurrence sur la table des grands aux crûs de Bourgogne qui depuis ont singulièrement distancé leur moyenageux rival.

Moulins, 15 décembre 1903.

Philippe TIERSONNIER.

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartres*, tome XIII, 3[e] série. Le Roux de Lincy, Inventaire des biens meubles de la comtesse Mahaut d'Artois pillés par l'armée de son neveu en 1313.





CHRONIQUE

LE RÉGIMENT DE BOURBONNAIS-INFANTERIE. — On s'est demandé parfois si le régiment de Bourbonnais-Infanterie avait quelques liens avec notre province. Il faut répondre négativement. Son nom seul le rattache à notre ancien duché. Sorti des vieilles bandes d'infanterie française du XVI[e] siècle, cette troupe à qui de beaux états de services ont valu cette devise : « *Bourbonnais sans tache* » porta tour à tour les noms de Nerestang, Saint-Mesme, Silly et Castelnau. Par brevet du 1[er] février 1673, le corps cessa d'être régiment de gentilshommes, c'est-à-dire de porter le nom de ses colonels successifs, pour prendre le titre de Bourbonnais-Infanterie. Le Roi donnait ainsi des noms de provinces à ses vieux corps de troupes, et Bourbonnais-Infanterie par son ancienneté et ses services méritait cet honneur. Il faisait d'ailleurs partie des « petits vieux ».

Cet usage de faire porter par des régiments l'honneur d'une province, ne manquait pas de grandeur. Quand, face à l'ennemi, s'alignaient jadis Picardie, Piémont, Navarre, Bourbonnais, Forez, etc., on avait l'impression que c'était la France entière qui se levait pour la défense de ses droits, de son prestige et l'honneur de son nom.

Bourbonnais-Infanterie a porté fièrement, pendant 120 ans, le nom de notre province. Il avait sur l'état général des régiments d'infanterie française, à la fin du XVIII[e] siècle, le numéro 13, et c'est pour cela que le 13[e] régiment d'Infanterie, en garnison à Nevers, représente aujourd'hui le « petit vieux » Bourbonnais d'autrefois.

Les fantassins de Bourbonnais ne furent donc nôtres que par leur nom, ceux qui le furent par le sang, les vrais fils du terroir, ce furent les deux bataillons de milice de la généralité de Moulins. En principe les bataillons de milice étaient des *territoriaux*, mais ils respirèrent souvent, et fièrement l'odeur de la poudre pendant les guerres du XVIII[e] siècle, faisant honneur à nos armes et aux vieux officiers retirés au pays qui avaient mission de les commander et eurent aussi parfois celle, à laquelle ils attachaient le plus de prix, de les mener gaillardement au feu.

Une simple chronique n'est point le lieu convenable pour aborder une histoire de la milice du Bourbonnais, je me bornerai à dire que ceux ten-

tés par une pareille entreprise consulteront avec fruit, pour les cadres, les vieux annuaires militaires. A titre d'exemple, je signalerai qu'au mois de décembre 1740, le bataillon de Moulins avait, pour commandant, M. de Givry, Lieutenant-Colonel, et pour Ayde-Major, M. Beraud des Rondars, capitaine. Celui de Montluçon, pour commandant M. de Ginestou (alias Gineston) et pour Ayde-Major, M. Cellier.

ROCHEDAGOU ET ROCHEDRAGON. — Les Rochedagou et les Rochedragon avaient-ils une origine commune comme semblent l'indiquer l'analogie de leur nom et de leurs armoiries, la proximité de leurs châteaux ? M. Bouillet, dans son Nobiliaire d'Auvergne et le Comte de Soultrait dans son Armorial du Bourbonnais penchent pour l'affirmative. Le bien-fondé de leur opinion est prouvé par les divers dossiers concernant les Rochedragon conservés à la Bibliothèque Nationale (1). Il en résulte que les Rochedagou et les Rochedragon sont d'un même lignage et que le nom primitif fut Rochedagou ou Rochedagoult, dont Rochedragon n'est que la déformation. D'après les preuves faites devant Chérin, le plus ancien document produit remonte à Guillaume de Rochedagou (*de Rupe Dagulphi*), chevalier, qui affranchit sa ville de Marcillat (*de Marciliaco*) en Bourbonnais, à l'usage de Montluçon.

Le commandant du Broc de Segange est arrivé de son côté à des conclusions identiques sur le vu d'une généalogie dressée, par un autre de nos confrères, M. l'abbé Golliard, d'après les archives du château de Marcillat (Allier), jadis seigneurie des Rochedragon et aujourd'hui possédé par la maison de Durat.

Voilà donc un point acquis pour notre histoire locale.

LES CULANT DU BOURBONNAIS ÉTAIENT-ILS DE LA MAISON DE CULANT EN BERRY ? Cette question controversée me paraît devoir être tranchée par la négative, après les consciencieuses études de M. Perrot des Gozis, en ce qui concerne les Culant de Montluçon. En revanche, pour les Culant de Moulins et des environs, autres que ceux originaires du Montluçonnais, la réponse doit être toute différente. En effet, en classant les archives du château de Chavigny (commune de Montilly), propriété de sa famille, M. Ludovic Augier de Montgremier a trouvé des pièces établissant que les Culant, de Moulins, ayant été imposés à la taille, furent rayés des rôles en 1621, ayant prouvé qu'ils descendaient des Culant du Berry et que leurs auteurs étaient venus se fixer en Bourbonnais au XIV[e] siècle. Au XVIII[e] siècle, ils obtinrent un nouveau jugement, visant le premier

(1) Voir : *Pièces originales*, vol. 2.514. — Carrés d'Hozier, vol. 545. — Chérin, vol. 174.

parce qu'on avait voulu de nouveau les imposer à la taille personnelle comme roturiers. Il serait à souhaiter que M. de Montgremier publie ces documents qui fixeraient définitivement la question de l'origine des Culant, lesquels ont tenu une place importante dans la magistrature moulinoise aux XVIIe et XVIIIe siècles et fourni aussi plusieurs officiers dans les armées royales.

Les pièces mentionnées plus haut se trouvent tout naturellement dans les archives de Chavigny, ce fief ayant longtemps appartenu aux Culant. Le dernier membre de cette famille qui l'ait possédé fut : Messire François de Culant, écuyer, seigneur de Chavigny, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Hainaut. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marie Aladane, qui mourut veuve et fut inhumée à Moulins, âgée de 69 ans, le 27 mai 1785. Devenue après son mari propriétaire de Chavigny elle laissa cette terre à sa famille. Marie Aladane, fille de Laurent Claude Aladane de Paraize, écuyer, seigneur dudit lieu de Paraize, près Riousse (actuellement département de la Nièvre), Président Trésorier de France à Moulins, et de Catherine Beraud des Rondards, apporta Chavigny à son mari, M. Augier de Montgremier. M. Ludovic de Montgremier est leur petit-fils. Les archives de Chavigny renferment, paraît-il, quantité de renseignements intéressants sur de nombreuses familles bourbonnaises.

LA FIN DES PERROT DE MONTIGNY. — Puisque le hasard d'une chronique m'a conduit à parler aujourd'hui de plusieurs familles bourbonnaises, c'est peut-être le cas d'élucider encore un point douteux. La question de savoir si les Perrot de Montigny, branche de cette notable famille des Perrot de la région montluçonnaise sont complètement éteints avait été discrètement soulevée jadis dans la première année des *Archives historiques du Bourbonnais*, page 356. Il y a quelque temps, on l'agitait encore dans une aimable causerie entre membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais. Il m'a semblé que pour avoir la solution du problème le mieux était de recourir à l'obligeance et à la compétence de M. Perrot des Gozis. M. des Gozis m'a très aimablement répondu, m'autorisant à reproduire ses conclusions et les preuves à l'appui. La réponse est nette : personne n'a droit aujourd'hui au nom et ne peut revendiquer comme ancêtres paternels directs des « Perrot de Montigny « qui sont authentiquement éteints depuis le milieu du XVIIIe siècle. « Qu'on se rattache à quelque rameau ignoré de la famille extrêmement « nombreuse, dit M. des Gozis, cela pourrait être sans que je le sache, mais « cela m'étonnerait singulièrement. En tous cas *ce n'est à aucune des « branches connues* qui se sont formées depuis le XVIIe siècle. La des-

« tinée de toutes celles-là n'offre aucune incertitude ni aucun point dou-
« teux. Je vous envoie ci-joint le tableau des Perrot de Montigny. »

I. — Jean-Baptiste *Perrot*, s^r *de Montigny*, les Roudiers, les Montais, Cheberne, etc., conseiller du Roi et son procureur de la Châtellenie de Thizon, procureur du Roi du fait commun de la ville de Montluçon, etc., était le quatrième enfant de Mathieu *Perrot*, s^r d'Estivareilles, et de Marie *de la Font*. Il naquit à Montluçon le 5 janvier 1660. — Il épousa en l'église Notre-Dame de la même ville, le 22 janvier 1682, Marie-Marguerite *de Favière*, fille d'Antoine, s^r de Chauvigny, président en l'élection, et d'Anne *Lulier de la Rivière*. Le contrat avait été passé le 14 novembre 1681. Par ce contrat lui fut attribuée la terre de Montigny (par. de Néris), qui venait de sa mère.

Marie-Marguerite de Favière mourut le 21 mars 1714, à l'âge de 48 ans. Son mari, M. de Montigny-Perrot mourut à son tour le 7 septembre 1722. — Il avait eu quinze enfants dont aucun ne continua son nom. Ce sont :

1° Mathieu, né le 14 décembre 1682, mort le 9 mars 1694.

2° Jeanne-Antoinette, née le 23 novembre 1683, mariée le 14 septembre 1706 à François-Hugues *Le Grand*, président au grenier à sel, fils de François, greffier des insinuations ecclésiastique du diocèse de Rhodez et de Catherine-Germaine *Amaury*. Elle lui procura la terre de Montigny, dont ses enfants héritèrent en 1766, à la mort du dernier de ses frères. — Elle-même mourut le 23 mai 1754, veuve depuis 1731.

3° Gilbert *Perrot de Montigny*, s^r de Montigny, naquit le 30 décembre 1684. — Receveur des aides à Chantelle, puis à Montluçon, et subdélégué de l'intendant au département de Montluçon. — Il mourut à Montluçon le 31 mai 1766, *le dernier de sa branche et sans avoir pris d'alliance.*

4° Pierre, né le 20 décembre 1685, mort le 8 mai 1705, sans alliance.

5° Marie-Gilberte, née le 10 juin 1687, morte le 30 mars 1688.

6° Elisabeth, dite Mlle de Montigny, née le 20 octobre 1689, morte le 17 mai 1773, sans avoir pris d'alliance.

7° Françoise, née le 17 novembre 1690, morte le 16 février 1720, sans alliance.

8° Marie-Anne, dite Mlle des Roudiers, née le 30 octobre 1691, morte le 1er janvier 1770, sans alliance.

9° Marie, née le 26 octobre 1693, morte le 23 août 1699.

10° Marie-Marguerite, née le 19 mars 1695, morte sans alliance le 4 janvier 1775.

11° Jacques, né le 20 août 1696, mort le 23 août 1709.

12° Françoise, née le 1er juin 1698, morte le 8 décembre suivant.

13° Jean-Baptiste-Gilbert, né le 5 février 1700. Greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rhodez, puis procureur du Roi de la Châtellenie de Thizon. — Il mourut le 26 décembre 1750, sans avoir pris d'alliance.

14° Françoise, née le 6 avril 1702, morte le 14 du même mois.

15° François-Hugues, né le 9 août 1706, mort le 1er juillet 1709.

UN TABLEAU PORTANT LE NOM DE SÈVE DANS L'ÉGLISE DE LIERNOLLES.— M. Bouchard, dans son étude sur *Pierre Sève, Gilbert Sève, peintres moulinois*, a déjà parlé de ce tableau et en a donné une description d'après notre confrère M. l'abbé Joseph Clément (1). En compagnie de M. Mitton, architecte à Moulins, j'ai eu l'occasion de le voir, au mois de septembre 1904. Je rappellerai seulement ici, que ce tableau représente le Christ en croix et que la composition, sans originalité, est dans la tradition du Moyen-Age, ainsi qu'en témoignent les anges recueillant dans des calices le sang qui coule des plaies du Sauveur. A la description de M. l'abbé Clément j'ajouterai que saint Jean-Baptiste est accompagné de l'agneau qui est une de ses caractéristiques, et que, au fond du tableau, on aperçoit des édifices qui ont évidemment la prétention de représenter la ville et le temple de Jérusalem. Ce qu'il y a de mieux dans cette peinture, surtout dans son état actuel, c'est le cadre en chêne sculpté. Il faut bien dire en effet que le tableau en question a été piteusement restauré (?) il y a quelques années par un peintre décorateur, lors habitant Moulins. Quoi qu'il en soit de ce malencontreux rhabillage il ne semble pas que le tableau au bas duquel on voit inscrit le nom de Sève ait été jamais une œuvre de grande valeur. A mon avis, une telle peinture ne saurait être, sans preuves indiscutables, attribuée à Gilbert Sève, membre de l'Académie royale de peinture, lequel ne manquait certes pas de talent et, en 1663, date à laquelle le tableau en question fut donné par Georges Jollet à l'église de Liernolles dont il était le curé, avait 45 ans, était déjà peintre du Roi et devait évidemment posséder la technique de son art, avoir atteint la plénitude de son développement artistique.

Pierre Sève, frère du précédent, bien qu'ayant moins de savoir-faire que son aîné, ne me semble pas non plus pouvoir être l'auteur d'une œuvre aussi médiocre. Pierre Sève avait 35 ans, et à cet âge, lui aussi devait savoir son métier.

D'autres raisons s'opposent aussi vraisemblablement à ce que l'un ou l'autre des deux peintres ordinaires du Roi puisse se voir attribuer la paternité de la toile de Liernolles, c'est que, — M. Bouchard le remarque — les deux frères Sève « furent tout à fait des artistes parisiens, vivant « et travaillant dans la capitale du commencement à la fin de leur longue, « laborieuse et illustre carrière, à l'encontre de tant d'autres qui souvent « se contentaient d'y faire quelques voyages heureux de vivre dans leurs « provinces plus ou moins éloignées (2) ». Dans ces conditions, il est

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1903, page 319 et tirage à part, Etienne Auclaire à Moulins, 1904, page 7.

(2) *Idem. Bulletin*, 1903, page 405. Tirage à part, page 29. On ne les voit jamais en effet comparaître dans les actes intéressant leur famille.

peu vraisemblable que l'honnête Jollet ait été commander son tableau dans la capitale. De plus, en 1663, Pierre Sève était à Paris et se faisait recevoir académicien (1). Quant à Gilbert Sève, le frère du précédent, en 1662, 1663, 1664, il semble avoir trop d'occupations à la Manufacture des Gobelins et à l'Académie royale de peinture et sculpture pour avoir songé à brosser, même hâtivement, une toile quelconque pour un curé de Liernolles.

A mon sens, c'est à un autre Sève qu'il faut attribuer la paternité du mauvais tableau de Liernolles. Georges Jollet n'avait sans doute pas une grosse somme à consacrer à sa pieuse libéralité et....... on lui en donna pour son argent. L'auteur du tableau en question doit être, Gilbert Sève, maître peintre à Moulins, le père des deux académiciens, il vivait encore à Moulins à cette époque, avait 77 ans. On sait en effet qu'il fut inhumé aux Carmes le 20 mars 1674, âgé de 88 ans Comme c'est le seul peintre du nom de Sève dont on connaisse l'existence en Bourbonnais à cette époque, l'attribution devient pour ainsi dire forcée pour peu que l'on admette comme plausibles les raisons par lesquelles les deux Sève, peintres ordinaires du Roi, me semblent devoir être écartés.

Pour des motifs analogues aux précédents, surtout en raison de l'incorrection qu'on peut relever dans la facture, je ne crois pas qu'on doive attribuer à Gilbert Sève peintre ordinaire du Roi le tableau qui existe dans l'église de Saint-Pourçain-sur-Sioule avec la mention « Gilbert Sève » et la date 1642 (2). Cette signature (si c'en est une), inscrite au bas de la toile, vers la droite, autrement dit à la gauche du spectateur, a une très grande analogie, d'après les souvenirs que j'ai gardés, avec celle du tableau de Liernolles, et c'est encore un motif qui me porte à attribuer ces deux toiles à la même main et à placer rétrospectivement cette main au bout du bras de Gilbert Sève, peintre de Moulins.

Je serai beaucoup moins affirmatif pour le tableau d'Yzeure où se lit également, en lettres capitales, le nom de Gilbert Sève et les deux premiers chiffres de la date 16.., le reste étant caché par le cadre du tableau. Ce tableau en effet est beaucoup meilleur que les précédents. Qui sait après tout si ce ne serait pas là le chef-d'œuvre du vieux Gilbert Sève à qui devrait alors revenir, en bonne justice, un petit rayon de la gloire acquise par ses fils ? Espérons qu'un jour notre Société, en réunissant ses efforts, pourra élucider la question artistique que je me borne aujourd'hui à poser.

Puisque j'ai été amené à parler de l'église de Liernolles, je noterai

(1) *Idem. Bulletin*, 1903, page 402. Tirage à part, page 24.
(2) *Idem*, page 315. Tirage à part, page 3.

qu'elle présente d'indéniables traces de son origine romane et je déplorerai les peintures dont l'a déshonorée je ne sais quel décorateur italien, il y a 50 à 60 ans paraît-il. Il n'y a pas qu'à Liernolles que ce praticien a laissé de regrettables traces de son passage. On en retrouve dans plus d'une église de notre pays.

Dans une chapelle de l'église de Liernolles on trouve aussi des vitraux du XIXe siècle aux armes des Sampigny et des Picard du Chambon, celles-ci d'ailleurs inexactement blasonnées. Ces vitraux sont de Brunel et il faut se hâter de les signaler car ils s'abîment et ne paraissent pas devoir parvenir à une haute ancienneté. A signaler aussi dans l'église, une *Pieta*, que je crois pouvoir attribuer au XVe siècle. Enfin il faut mentionner une intéressante relique du passé, une inscription sur pierre, de la fin du XVe siècle, relatant des fondations de messes par deux prêtres, l'oncle et le neveu, portant le nom rural et appétissant de « Chappon ».

UN PRIMITIF DANS L'ÉGLISE DU THEIL. — L'église du Theil a non seulement la gloire de posséder un instrument de paix en argent du XVIe siècle qui a été, ici même, consciencieusement décrit et reproduit par M. l'abbé Joseph Clément, elle renferme aussi un primitif. C'est une Sainte Vierge vue à mi-corps, contemplant, les mains jointes, l'Enfant Jésus étendu sur ses genoux. L'œuvre n'est pas parfaite, les mains de la Vierge sont démesurément grandes, mais la tête est d'une expressive douceur, le coloris a du charme et l'œuvre est encore d'une grande fraîcheur de tons. Cette peinture est sur bois et il faut la dater je crois, soit de la fin du XVe siècle, soit du commencement du XVIe.

Dans l'église du Theil il y a aussi une curieuse inscription du temps de Louis XIII relatant des fondations faites par la famille de Vovel. Cette inscription a été signalée à notre Compagnie, il y a bien longtemps déjà, par M. Ernest Bouchard.

***

Le *Jeune Odéon Moulinois* avait envoyé à notre Société un carnet de billets de souscriptions pour sa loterie. Notre Compagnie était priée de s'intéresser aux efforts dramatiques et autres du *Jeune Odéon Moulinois* en souscrivant à la loterie. Il n'a malheureusement pas été possible de répondre à cet appel, notre Société n'ayant pas eu de séances pendant tout cet été et M. le Président du *Jeune Odéon Moulinois* a été informé. Nous lui confirmons ici tous nos regrets.

Philippe Tiersonnier.



Bibliographie

Signalons rapidement, avant de nous attacher à des ouvrages d'histoire locale, rentrant plus particulièrement dans le cadre des études de notre Société :

De LUCIEN BRUN : *Le long de la route*. Ce volume édité en 1904 par notre confrère Marcellin Crépin-Leblond. La couverture a été dessinée par J. Desboutins. La préface est de Bécanier.

De CHARLES-LOUIS PHILIPPE, originaire de Cérilly : *Marie Donadieu*, roman édité par Charpentier, in-12, 1904.

***

Avec un soin pieux, M. Robert Villatte des Prugnes a fait éditer par l'imprimerie J. Maugenest, à Montluçon, une œuvre de son arrière-grand-père, M. Augustin Grozyeux de Laguerenne : *Etude sur l'histoire de l'Ancienne seigneurie ou baronnie de Montluçon, augmentée de divers documents intéressant l'histoire de Montluçon.*

Cette publication ne me paraît ajouter rien de nouveau, touchant la généalogie des problématiques Bourbon-Montluçon, à ce que M. de Laguerenne avait publié jadis dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*. Depuis, la *Chronologie des Sires de Bourbon*, de Chazaud, est venue, et nul ne semble se douter qu'il a attaqué vivement l'existence même de la branche des Bourbon-Montluçon. Je n'ignore pas que tout le monde ne partage pas les idées de M. Chazaud sur ce point particulier de notre histoire locale, encore serait-il bon, quand on a une opinion opposée, de discuter sérieusement celle de l'adversaire, sinon c'est tourner dans un cercle vicieux. M. Villatte des Prugnes peut dire, il est vrai, qu'il s'est borné à publier une œuvre de son bisaïeul et rien de plus.

Voici les divisions de cette plaquette :

Chapitre I. Origine de la baronnie de Montluçon.

Chapitre II. Annexion et séparation de la baronnie de Montluçon au Comté de Bourbon.

Chapitre III. Position des seigneurs de la baronnie de Montluçon, lors de la seconde réunion au comté de Bourbon, en 1215.

Chapitre IV. Conclusion.

Chapitre V. Tableau généalogique des seigneurs de Montluçon.

Appendice I. Description ou statistique de la ville de Montluçon présentée par le maire de la même ville au gouvernement.



Appendice II. Copie des privilèges de la ville de Montluçon pour la chasse et la pêche.

⁂

Dans la *Rivista del Collegio Araldico*, Rome, nº de septembre 1904, notre confrère M. Henry Grozyeux de Laguerenne a publié un article intitulé : *La légende des Bourbon-Montluçon* (1). Revenant sur sa primitive opinion, présentée dans son : *Simple croquis de Montluçon*, M. H. de Laguerenne se range à l'avis de Chazaud et adopte les conclusions émises par l'ancien archiviste de l'Allier dans sa *Chronologie des sires de Bourbon*. Jusqu'à plus ample informé, je crois que M. de Laguerenne n'a pas tort, toutefois tout le monde n'est pas de mon avis et il se passera peut-être de longs jours avant que les érudits du Bourbonnais puissent se mettre d'accord sur la chronologie et la filiation des premiers suzerains du pays.

— Le même nº de la *Revue* précitée offre une courte notice sur les Czartorysky, par M. O. Breton. Une planche en couleurs reproduit leurs armoiries. On sait que les Czartorysky ne sont pas étrangers au Bourbonnais. Pendant une partie du XIXe siècle, ils ont possédé la terre de Chaugy, commune de Bessay. Dans un long et minutieux travail qui, nous l'espérons, pourra paraître dans le *Bulletin*, au moins dans ses parties essentielles, Madame la Ctesse des Ligneris s'est attachée à faire revivre les souvenirs laissés à Chaugy par les Czartorysky.



Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle, par C. d'E. A. In-8º, Evreux. Tome Ier, A-ATT, 1903, VII-400 pp., et Tome II, AUB-BAR, 420 pp. (tiré à 200 exemplaires non mis dans le commerce). Ce livre offre de prime abord deux singularités, il est anonyme et il n'est pas dans le commerce. Lorsqu'il sera achevé, cet ouvrage formera, je crois, la moins incomplète et la plus sûre des encyclopédies de la noblesse française ; c'est du moins ce qu'on peut préjuger par un rapide examen des deux seuls volumes parus jusqu'ici. C'est en effet un nobiliaire que l'auteur a voulu faire, bien que le titre qu'il a adopté soit plus large. Je pense que si M. C. d'E. A. a choisi l'intitulé indiqué plus haut, c'est qu'il a voulu se mettre à l'abri de tout reproche pour le cas où il aurait été induit en erreur. Ce cas sera rare assurément, car l'auteur semble bien documenté sur chaque famille. Il a voulu aussi, sans doute, pouvoir introduire dans son ouvrage des familles

(1) Il a été fait un tirage à part de cet article.

qui, tout en portant légitimement la particule, dite bien à tort nobiliaire, n'appartiennent cependant pas à la noblesse, mais s'y rattachent en quelque sorte par leur notoriété et leurs alliances. Pour ne citer qu'un exemple intéressant le Bourbonnais, c'est ainsi que l'auteur range dans cette dernière catégorie les Aufrère de La Preugne.

L'auteur ne donne pas des généalogies mais des notices, il indique soigneusement ses sources, dit franchement ce qu'il pense sans dissimuler ce qui est ou ce qu'il pense être la vérité. Peut-être est-ce pour cela qu'il a voulu garder l'anonymat, évitant ainsi les importunes sollicitations d'aimables personnes à prétentions exagérées, qui n'eussent pas manqué d'être blessées de voir, en dépit de leurs démarches, leurs faux titres et leurs prétendues qualités nobiliaires impitoyablement mises de côté. C'est pourquoi je me garderai bien de dire qui se cache sous les initiales C. d'E. A.

***

Relevé dans le catalogue d'octobre 1904, de la librairie Champion :

460. *Factum pour la défense du droit acquis aux habitants et aux religieux de la ville de Moulins sur le choix des sépultures.* Moulins, s. d, in-8°, cart., 5 fr.

498. *Fontainebleau. Copie d'une lettre contenant la description de l'entrée triomphale de don Pedro de Tholedo faicte à Fontainebleau le dixneufiesme de juillet 1608. Ensemble un sonnet et quelques petits discours sur la mort de Bartholomoeo Borgese, exécuté à Paris, le vingtiesme de novembre, l'an 1608.* A Venise. Par Corneille le Caillier, l'an 160c, pet. in-4, rel. v. f.. 20 fr.

Cette relation signée Jean Bauce, médecin ordinaire des pages et laquais de la cour, est l'une des plus rares entrées à Fontainebleau.

En ce qui concerne cet article, les lecteurs qui voudront bien se reporter à la page 378 de notre *Bulletin*, année 1903, verront qu'il faut lire Jean Banc et non Jean Bauce, et que cette entrée à Fontainebleau est en effet des plus rares, n'étant que la parodie de l'entrée véritable d'un ambassadeur d'Espagne.

***

Georges Lafenestre (de l'Institut), *Les Primitifs à Bruges et à Paris*, 1900-1902-1904. — *Vieux maîtres de France et des Pays-Bas.* 1 volume in-8° carré, 281 pages. Prix : 3 fr. 50. Paris, 1904, librairie de l'Art Ancien et Moderne, 60, rue Taitbout.

Je me borne à signaler cet ouvrage, un de nos abonnés, M. Jacques Chevalier, agrégé de philosophie, m'ayant laissé espérer sur cette publication, une étude faite au point de vue essentiellement bourbonnais, étude que je serai heureux de présenter à notre Société.

***



Dictionnaire iconographique de l'ancienne Auvergne, c'est-à-dire Liste générale de tous les portraits gravés, litographiés, dessinés, concernant cette province, y compris les portraits peints des galeries des châteaux ou familles notables, avec une suite de personnages vivants dignes de mémoire ; par Ambroise TARDIEU, historiographe de l'Auvergne. In-4 à 2 col , 230 pages. Clermont-Ferrand, imprim. Raclot, 1904. (9250.) Papier vélin.

Cet ouvrage intéresse un peu le Bourbonnais, mais je me suis laissé dire qu'il renferme des erreurs grâce auxquelles on ne pourra le consulter qu'avec une certaine circonspection.

***

Le Canton de Pionsat pendant la période révolutionnaire (1789-1800) ; par MAXIME MANGEREL, maire de Pionsat, membre du conseil général du Puy-de-Dôme. In-8 carré, x-266 p. et planches. Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis ; lib. Delaunay, 1904.

C'est une bonne monographie, qui ne manque pas d'intérêt pour le Bourbonnais. On y trouve bien des noms connus dans notre province, tels ceux des familles : *Clermont*, *Conchon*, *Degeorges*, *Gomot*, *Jaladon*, *Pellassy de La Tour*, *Pradon*. Citons encore : *Chazerat* (p. 4), *Chabannes-Pionsat* (p. 4 et 5), *Dutour de Salvert* (p. 580), *Chacaton de Villobier* (p. 28), *Guillaume Fradèle* (lire de Fradel) (p. 81), *Châteauneuf-Randon* (p. 146). Ajoutons que cet ouvrage est orné de plans, vues de châteaux etc... qui l'illustrent très agréablement.

***

Histoire de Montluçon (d'après des documents inédits), par Edouard JANIN. Paris, Emile Lechevalier, 16, rue de Savoie. — Montluçon, J. Maugenest, 15, avenue de la Gare.

M. Janin est un vieux Montluçonnais et son livre est avant tout une œuvre de piété filiale. Ecrit avec une grande bonne foi, un réel désir d'être exact, complet et véridique, il témoigne d'un généreux effort pour atteindre le but que l'auteur s'était proposé, et, aux premières lignes d'un rapide compte rendu c'est un hommage qu'il faut se hâter de lui rendre. Toutefois, malgré son titre, le livre de M. Janin est moins une histoire qu'un recueil de documents et une succession d'éphémérides. Il semble qu'il ait été écrit un peu vite et avant que l'auteur ait été pleinement maître de son sujet. De trop nombreuses phrases incorrectes, au point de vue grammatical, semblent d'ailleurs indiquer aussi une rédaction très hâtive.

Dans le livre de M. Janin on chercherait en vain des chapitres offrant

une réelle synthèse des faits et du développement historique des institutions. Les sources consultées sont nombreuses mais notre confrère ne semble pas avoir distingué suffisamment entre celles qui sont de premier ordre et celles qui devaient être contrôlées. D'autre part, elles sont indiquées en tête du livre de façon générale et, dans le corps de l'ouvrage, on trouve trop rarement, à la suite de chaque fait rapporté, l'indication précise des références, chose cependant indispensable dans un travail d'érudition.

Cette lacune est d'autant plus regrettable que la « *Bibliographie ou ouvrages à consulter* » est loin d'être parfaite. Quelques titres sont en effet estropiés ou incomplets, tels par exemple : *Description générale* (*sic*) *du Bourbonnais. — Nicolas de Nicolay*. Outre que c'est « générale description » qu'il eût fallu écrire on est en droit de se demander quel manuscrit ou quelle édition fut consulté. En outre, à la suite du nom de l'auteur, M. Janin a tort de laisser imprimer « *géographie du Roi* » au lieu de : *géographe du Roi.*

De même encore, quand il cite les 5 volumes de l'*Histoire de la maison de Bourbon — Désormaux*, la date *1772-1885* a lieu de surprendre, ce me semble.

Puis, comment l'auteur veut-il qu'on aille vérifier ses dires dans des ouvrages aussi volumineux, alors que rien n'indique de façon précise, au moins le plus souvent, ni ce qu'il y a puisé, ni le tome et la page où se trouvent les emprunts qu'il a pu y faire. Ce défaut est plus sensible encore quand il s'agit de périodiques, traitant de sujets variés, tels que le *Bulletin* de notre Société dont le titre est d'ailleurs donné d'une façon tout ensemble inexacte et incomplète.

L'ouvrage de M. Janin est trop volumineux et du reste trop connu de nos confrères, pour que j'énonce ici toutes les parties qui le composent. Je me bornerai à remarquer que ces parties sont de valeur très inégale. Si le *Montluçon industriel* est vraiment neuf et original, si l'*étude sur Néris* dépasse de beaucoup l'élucubration de M. Moreau (de Néris), ce que l'auteur a rangé sous la rubrique : *Environs de Montluçon*, cause une véritable déception. Bedecker ou Joanne nous en apprennent cent fois plus. M. Janin qui étend fort loin ses environs de Montluçon n'a visiblement consulté aucune source sérieuse. Il semble ignorer complètement les registres paroissiaux, l'*Inventaire des Titres de la maison de Bourbon*, les *Noms féodaux*, etc. Des fiefs et des seigneurs il ne dit rien ou à peu près, sauf pour Quinssaines. Il en est de même pour les familles notables, le personnel religieux, etc... On conçoit qu'une monographie de chacune des communes citées n'entrait pas dans son cadre, mais au moins eut-il dû noter l'essentiel. L'*excursion dans le canton de Saint-*

Pourçain, de notre confrère M. C. Grégoire lui offrait un modèle facile à suivre et à tous points de vue exemplaire.

Si de ces considérations un peu générales on descend dans le détail, on peut relever une foule de points fâcheux, je citerai les suivants à titre d'exemple.

Page 27, M. Janin nous cite, à la date du 5 décembre 1242, un duc de Bourbon ; c'est presque cent ans trop tôt.

Page 28, une reconnaissance de 1498 présente des fautes de lecture, ou des erreurs typographiques qu'il eût fallu corriger, par exemple : *teniers* pour *terriers* et *anmulz* pour *annuelz*.

Page 32, M. Janin dit qu'Archembaud, sire de Bourbon, époux de Yolande de Châtillon *prit part à la Croisade d'Egypte* entreprise par saint Louis. Or ce n'est pas tout à fait exact, puisque ledit Archembaud ne mit jamais les pieds en Egypte et mourut en route, dans l'île de Chypre, le 15 janvier 1249 (1). Adoptant la numérotation de Chazaud, M. Janin, pages 27 et 32, appelle l'Archembaud précité, *Archembaud VII*. Page 39, le même devient *Archembaud IX*. Il faudrait pourtant choisir entre les diverses généalogies des Archembaud produites par différents auteurs ou alors dire pourquoi on adopte tantôt l'une et tantôt l'autre. Les raisons invoquées seraient sûrement pleines d'intérêt.

M. Janin croit sans conteste à l'existence de la branche des Bourbon-Montluçon, c'est son droit, mais alors il eût été bon d'en donner une généalogie prouvée, puisque d'autres ont prétendu établir que les Bourbon-Montluçon sont un mythe.

M. Janin nous présente, page 15, les légendaires *Nibbilung* et *Odo de Montluçon*. Chazaud s'est attaqué au premier en tant qu'ancêtre des Archembaud et M. de Soultrait a fait rentrer le second dans les limbes, au cours d'une étude sur la numismatique bourbonnaise. Avant de faire revivre ces personnages, il eût été bon de réfuter leurs adversaires.

Trop souvent aussi, M. Janin estropie les noms propres. Pages 35 et 36 il nous parle de l'église et du monastère de *Champaigne*, alors qu'il faudrait dire *Champaigue* ou encore *Champaigre*.

Pages 40 et 41, il nous parle des *Brodon*, sires de Gouttière et de Lussac, et ne paraît pas soupçonner qu'il s'agit de la maison de *Brandon*.

Ailleurs sera cité M. d'*Agonges* et l'on aura peine à y reconnaître l'intendant d'*Argouges*.

Je ne multiplierai pas des exemples prouvant qu'on ne saurait corriger avec trop de soin ses épreuves d'imprimerie. J'ai hâte de féliciter

(1) *Chronologie des sires de Bourbon*, p. 225. M. Janin fait mourir Archembaud en 1248.



M. Janin d'avoir joint à son livre une table de noms de lieux et une table de noms de personnes. Cette dernière malheureusement est incomplète. En parcourant l'ouvrage on trouvera plus d'un nom que la table ne mentionne pas.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Janin ne manque pas d'intérêt et représente une somme de travail considérable, c'est un témoignage qu'il faut rendre à notre confrère. Toutefois après avoir accordé au but visé, aux consciencieux efforts faits pour l'atteindre, un large tribut d'éloges, ce me semble un devoir de constater que, malgré le *Simple croquis de Montluçon* de M. de Laguerenne, malgré le très important volume de M. Janin, l'histoire de Montluçon est encore à faire. Je souhaite que nos deux confrères reviennent à la charge et tirent un jour tout le parti désirable des nombreux matériaux qu'ils ont eu l'art et la patience de chercher et de réunir.

Philippe TIERSONNIER.

Nécrologie

Un des membres les plus distingués de notre Société vient de disparaître.

Le 17 août dernier, à la suite d'une très courte maladie, M. Guillaume de Rocquigny-Adanson est mort aux Sables-d'Olonne, à l'âge de 52 ans.

Issu d'une ancienne famille Normando-Picarde, M. de Rocquigny-Adanson était devenu notre compatriote par son mariage avec Mlle Doumet-Adanson.

Admirateur passionné du grand aïeul, il avait obtenu d'adjoindre à son nom celui d'Adanson et mis toute son ardeur à continuer la glorieuse tradition.

Les mœurs des oiseaux et des insectes, l'économie des plantes, les recherches météorologiques, étaient pour M. de Rocquigny-Adanson l'objet de travaux constants, et l'examen des nombreuses publications dont il a doté la bibliothèque de notre Société montre qu'il enregistrait les phénomènes de la nature avec une exactitude aussi mathématique que celle qu'il apportait aux questions d'arithmologie.

Tous ses travaux ont été publiés dans la *Revue scientifique*, le *Cosmos*, la *Revue Ciel et Terre*, le *Journal de la Nature*, etc...

C'est donc un véritable savant dont il nous faut déplorer la perte prématurée, d'autant plus cruelle que M. de Rocquigny-Adanson laisse après lui trois jeunes orphelins, auxquels nous adressons toute notre sympathie.

Léon TISSIER.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE. Moulins. — Imp. Auclaire.





PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. L. MANTIN

Étaient présents : Mme la chanoinesse L. de Fradel ; MM. le Dr Théophile Aubert, Avisard, Bernard, abbé Berthoumieu, Bertrand, Bonnet notaire, Bouchard, du Broc de Segange, R. Chabot, abbé Clément, Croizier notaire, Delaigue, Flament, Frobert, Grégoire, Guillaumier, Milcent, Mitton, Queyroi, Tiersonnier, Tissier.

— M. Mantin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au docteur Théophile Aubert, dont la présence nous est d'autant plus sympathique qu'elle ravive le souvenir de son regretté frère si apprécié de tous pour sa courtoisie et son aimable érudition.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. Mantin lit une lettre de M. de Quirielle, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir présider la séance. M. Mantin en profite pour louer, au nom de notre Société, l'élégance et le charme du compte rendu de notre dernière excursion. – Il remercie M. Flament, archiviste départemental, qui a fait hommage à notre Bibliothèque, du tirage à part de son étude sur le *1er Bataillon des volontaires de l'Allier* (1791-1792). — Il communique, de la part de son auteur, M. Choussy, une lettre adressée à M. le maire de Moulins, au sujet d'améliorations urbaines projetées, lettre qui a été reproduite par la presse locale. — La Société a reçu le *Bulletin* du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, annonçant la date de la session de 1905 et invitant les Sociétés correspondantes des départements à nommer leurs délégués.

M. Mantin entretient de nouveau la Société, de la question du Musée, et, à ce sujet, fait remarquer qu'il y aurait intérêt à rechercher les vues anciennes du pavillon d'Anne de Beaujeu dans son entier. Il prie les membres qui en posséderaient dans leurs collections ou en connaîtraient, de les communiquer à la Société.

M. Mantin fait savoir qu'il a été découvert à Yzeure, une sépulture antique et invite, au nom de la Société, M. Bertrand à aller la visiter. M. le Conservateur répond qu'il ira avec plaisir le lendemain et fera un rapport qui sera communiqué en séance.

— La parole est ensuite donnée à M. TIERSONNIER, pour le compte rendu des publications reçues pendant les vacances. Il signale en ces termes les articles qui lui ont paru particulièrement intéressants pour le Bourbonnais ou pour nos études archéologiques.

« *Le Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, numéro de février 1904, contient un article de M. Elie Jaloustre, intitulé : *L'Ecole d'Effiat et l'Adjudant-général Marbot* (1793). On y voit que, le 13 juillet 1793, le ministre de la guerre décida de répartir les élèves militaires dans d'autres écoles. Dans les états dressés à cette occasion, j'ai relevé les noms suivants, intéressant le Bourbonnais :

« Parmi les élèves désignés pour le collège de Tournon :

« Marc-Armand-Théodore *de Vichy*, né le 30 mai 1779. Son père ancien capitaine de cavalerie, à Varvasse, par Clermont.

« Pierre-Alexandre *Château-Bodeau,* né le 4 novembre 1792 (*sic*). Son père, capitaine dans le 60e régiment, en 1790, à Clermont. La date 1792 ci-dessus est manifestement le résultat d'une erreur, il faut lire 1772 ou 1782.

« Parmi les élèves désignés pour le collège de Pontlevoy (Loir-et-Cher) :

« Claude-Sébastien *Roy de La Chaise,* né le 6 février 1779. Son père, ancien capitaine d'infanterie, à Moulins.

« Jean-Baptiste *Hautier de Villemontée*, né le 27 mai 1779. Son père, lieutenant des maréchaux de France, à Moulins.

« Enfin est désigné pour le collège de Brienne (Aube) :

« Louis-Marie *Dufaure-Chazours* (du Faure de Chazours), né le 31 août 1778. Son père, ancien capitaine d'infanterie, à Gannat.

« Dans la *Revue d'Auvergne*, numéro de juillet-août 1904, M. Marcellin Boudet continue son étude sur *Les derniers Mercœurs* : *Beraud VII de Mercœur, connétable de Champagne.* Dans cette étude, il est souvent question du Bourbonnais.



« Quant à la *Revue de l'Agenais*, numéro de mai-juin 1904, elle nous donne une courte notice sur des *monnaies gauloises trouvées en Condomois et en Agenais.*

« Un autre article intéressant la numismatique, se trouve dans le troisième fascicule, du xxe volume (1904), du *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.* Dû à la plume de M. de Flamare, archiviste du département de la Nièvre, il est intitulé : *Les collections numismatiques de la ville de Nevers et la répartition topographique des Monnaies Gauloises, Romaines et Mérovingiennes trouvées dans la Nièvre.* A signaler dans la même revue, un article de M. Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, intitulé : « La statuette d'argent de Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre) ». Cette statuette, trouvée en 1902 dans les fouilles opérées pour l'agrandissement de l'église, est une statuette votive, représentant une divinité qui n'a pu être déterminée, vraisemblablement une déesse locale protectrice de la ville nommée *Aquæ Alisini,* ou *Alisincum*, aujourd'hui Saint-Honoré-les Bains, d'après la commission de la carte des Gaules. La statuette de Saint-Honoré-les-Bains est à présent en Belgique, dans la collection de M. Raoul Warocqué. D'après M. de Villefosse, cette « statuette dénote un travail provincial romain, correct mais sans « élégance, remontant à la fin du IIe siècle ou au commencement du « IIIe siècle de notre ère ».

« Le *Bulletin de la Société des amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, Tome XIV, n° 1 ; 1904, continue une étude de M. Masfrand, sur *les Tumulus* et traite des *Tumulus du premier âge du fer ou le Hallstatt.*

« Dans les *Mémoires de l'Académie Stanislas*, de Nancy, 1903-1904, je relève un intéressant article de M. l'abbé Eugène Martin : *Le coq du clocher. Essai d'archéologie et de symbolisme.* — De M. Pierre Boyé, *La milice en Lorraine au XVIIIe siècle.* Ce mémoire renferme un certain nombre d'indications d'ordre général sur l'institution des milices de l'ancien régime, indications qui pourraient être utilisées pour une étude similaire relative au Bourbonnais.

« Le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* est comme toujours, rempli de documents intéressants. Dans le numéro de mars-avril 1904, je note une étude sur *les rochers gravés de Vendée*, par M. le Docteur Capitan, M. l'abbé Breuil et M. Charbonneau-Lassay. Sur ces rochers on trouve des figures diverses, croix, cercles, rectangles, cupules, figurations humaines ou d'animaux, etc... Les auteurs se prononcent avec la plus grande réserve sur l'époque où ces figures ont été tracées. Ils inclinent à croire que ces gravures

remontent seulement du VIIIe au XIIe ou au XIVe siècle avant notre ère, ce qui correspond à peu près au début de l'hallstattien et aux périodes 3, 4 et 5 du bronze d'après la chronologie de Montelins. C'est là toutefois une hypothèse donnée sous les plus expresses réserves.

« A noter aussi des *Observations sur la technique de l'illustration des livres au Moyen-Age*, par M. Henry Martin. M. Martin, à la suite de diverses observations pense que les manuscrits étaient illustrés de miniatures exécutées souvent par des équipes d'ouvriers qui traduisaient une esquisse d'un chef d'atelier. Fréquemment l'esquisse était tracée en marge même du livre, au crayon. Certains livres présentent encore, en dépit du ponçage, des traces de ces esquisses.

« A noter enfin un article de M. d'Arbois de Jubainville sur *Le début du « De bello gallico »*.

« Le premier chapitre des commentaires sur la Guerre de Gaule renferme, dit l'auteur, deux assertions que l'on peut compter parmi les plus audacieux mensonges qui aient jamais été écrits. Le premier est de dire qu'entre les Pyrénées et le Rhin était renfermée toute la Gaule. Elle s'étendait beaucoup plus loin. La Gaule, c'est le pays occupé par les Gaulois. Or, de l'aveu même de Jules César, il y a des Gaulois à l'est du Rhin, qui de son temps habitaient autour d'une forêt dite *Hercyniam silvam*. Cette forêt s'étendait des environs de Spire et de Bâle jusqu'à la Dacie, c'est-à-dire jusqu'en Hongrie. De plus, il oublie de parler de la *Gallia togata*, à l'est des Alpes, et de la *Gallia bracata*, à l'ouest des mêmes montagnes. Pour lui, il ne comprend sous l'expression *omnis Gallia* que la seule *Gallia comata*.

« Le second mensonge est de dire que les Celtes, c'est-à-dire pour parler latin, les *Galli*, les Gaulois, étaient les habitants du territoire situé entre la Seine, la Marne et la Garonne. Mais la *Celtica*, *Celticum*, c'est la Κελτικη, la Celtique des Grecs, qui à l'ouest comprenait une grande partie de la péninsule ibérique et qui, à l'est, atteignait le Pont-Euxin.

« Le motif de ces mensonges, c'est qu'au moment où a été écrit et publié le *De bello gallico*, Jules César a pensé qu'il y avait pour lui intérêt politique à dire aux plébéiens de Rome et à leur faire croire qu'il avait conquis toute la Celtique comme toute la Gaule. C'était un des moyens qui devaient le conduire à la dictature.

« Dans le numéro de mai-juin 1904, je signale encore de M. d'Arbois de Jubainville, une étude ayant pour titre : *Les dieux celtiques à forme d'animaux*.

« Du volume du *Congrès archéologique de France*, tenu à Troyes et à Provins en 1902, par la *Société française d'archéologie*, il faudrait

pour ainsi dire tout citer, je me bornerai cependant à donner une mention particulière au mémoire de M. Louis Le Clert sur *les mottes féodales et gauloises dans l'Aube*. En effet, nous avons nous aussi en Bourbonnais, à côté des mottes féodales indiscutables et indiscutées, d'autres mottes qui semblent différentes des premières et au sujet desquelles on a émis des conjectures diverses. Il n'est donc pas sans intérêt d'indiquer ce qui en fut dit au congrès précité.

« Toutes ces mottes, dit M. Le Clert, sont du même type et se rencontrent dans les mêmes conditions. De forme circulaire ou légèrement ovale, ayant un diamètre de 25 à 30 mètres, elles sont entourées de fossés larges de 8 à 10 mètres. On les trouve dans les parties basses du territoire occupées par des marécages, des prés ou des friches, soit près d'une fontaine qui presque toujours jaillit dans les fossés même de la motte, soit au bord d'une rivière dont l'eau alimente ces mêmes fossés.

« Quelquefois les mottes sont doubles, c'est-à-dire qu'on en trouve deux placées l'une près de l'autre et séparées seulement par un fossé de mêmes dimensions que celui qui les entoure. Ailleurs, sans être côte à côte, ces mottes sont placées à peu de distance les unes des autres.

« Il est très probable, dit M. Le Clert, que ces buttes avec leurs fossés circulaires étaient destinées à porter des habitations dont la fortification était complétée à l'aide de palissades et de pont-levis. Elles ne remonteraient pas au IVe siècle de notre ère, comme le pensait M. de Caumont, mais à l'époque gauloise, antérieurement à l'occupation romaine.

« Les maisons rondes des Gaulois, construites en bois et torchis, disséminées près des bois et des cours d'eau telles que les décrivent les écrivains anciens, répondent à la forme des mottes qui nous occupent et à leur situation.

« Lorsqu'on fouille ces mottes on y trouve généralement au centre des pierres plus ou moins calcinées, des cendres, des charbons en poussière, des débris de poterie en terre grise ou rouge, des ossements d'animaux brisés en menus fragments. C'est à n'en pas douter l'emplacement d'un foyer.

« Parfois aussi on rencontre à l'intérieur, sur le bord du fossé, des morceaux de bois de chêne ou d'aune enfoncés dans la vase. Ce sont certainement des restes de palissade.

« Dans quelques mottes on a trouvé des sépultures dont les squelettes avaient près d'eux des armes ou des bijoux en bronze, ce qui fait qu'on a pris ces mottes pour des *Tumuli*.

« La présence des sépultures dans des mottes de ce genre n'entraîne pas la conséquence d'une destination purement funéraire. Les ossements rencontrés sont ceux d'habitants qui, suivant la coutume, avaient été enterrés sous l'égoût de leur toit.

« En résumé, et sous toutes réserves, l'auteur pense que ces mottes ont supporté des habitations gauloises.

« A l'appui de son opinion, il rappelle que les envahisseurs gaulois peu nombreux, comme les historiens nous l'ont appris, se cantonnèrent à distance des bourgades celtiques dans le voisinage des cours d'eau et des pâturages qui leur fournissaient à la fois des moyens de défense naturels pour leurs habitations et des ressources pour l'alimentation des bœufs, des porcs et autres animaux domestiques constituant la majeuie partie de leurs richesses.

« Jouissant, à titre précaire, il est vrai, d'une partie du sol appartenant à la communauté, les chefs gaulois vivaient entourés de leurs compagnons d'armes et de leurs serviteurs, dans leurs petites forteresses destinées à tenir en respect les populations environnantes.

« L'auteur termine ainsi son intéressant article : « Dans tout ce que « nous venons de dire, il y a beaucoup de conjectures, mais nous « croyons que des découvertes faites dans un ensemble de fouilles « judicieusement pratiquées, viendront justifier nos prévisions et « permettre de formuler des conclusions précises au sujet de l'âge et « de l'origine des vieilles mottes sur lesquelles nous avons cru devoir « attirer l'attention. »

— M. l'abbé Clément entretient la Société de la visite qu'il a faite, ce jour même, en compagnie de M. Bertrand, à l'ancien prieuré de Saint-Mayeul, au Veurdre, où le propriétaire, notre érudit confrère M. Eugène Le Brun, a découvert de fort intéressantes peintures murales paraissant être des premières années du XIV[e] siècle, ce qui, aux yeux de M. l'abbé Clément, donne à cette décoration une particulière valeur, attendu que les peintures de cette époque sont rares dans nos monuments bourbonnais, ou y ont subi des restaurations fâcheuses. En attendant que M. Le Brun fasse une description détaillée de sa découverte, ainsi que des fouilles pratiquées dans le sol de la chapelle et qui ont donné plusieurs monnaies et des bagues en argent, M. l'abbé Clément indique les motifs généraux de cette ornementation dont il a fait des calques. Au-dessus de draperies ocre jaune qui font le tour du chœur, deux scènes religieuses — tableaux votifs, — se font face, entourées de sujets historiques. Une crucifixion domine l'arc en plein cintre qui sépare le chœur de la petite nef, de



construction plus récente. A l'opposé au-dessus de la fenêtre centrale de l'abside, un Christ en gloire est assis sur un siège ajouré. A droite et à gauche du crucifiement, comme sur les parois circulaires de l'abside, se déroulent des scènes qui paraissent appartenir à l'histoire bénédictine du petit édifice. Une étude plus complète de ces peintures sera faite d'ailleurs et présentée à la Société, quand le badigeonnage qui recouvre le reste des murs sera complètement enlevé.

— M. BERTRAND fait observer qu'à son avis, les objets trouvés dans la motte de défense qui a été fouillée près de la chapelle Saint-Mayeul, appartenaient à l'époque gallo-romaine.

— Suivant l'ordre du jour, on procède ensuite à l'élection des membres du Bureau qui sont à la fin de leur mandat.

Sont élus :

Président : M. BOUCHARD, avocat.

Vice-présidents : MM. DE QUIRIELLE et abbé CLÉMENT.

Secrétaire-adjoint : M. FLAMENT, archiviste départemental.

Directeur du Bulletin : M. GRÉGOIRE.

— M. BONNEROT Sébastien. chimiste aux usines Saint-Jacques, à Montluçon, présenté à la dernière séance, est élu membre de la Société.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

G. B. — J. C.





QUATRE PIÈCES

CONCERNANT

LA VILLE DE MOULINS

AU XVE SIÈCLE

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à la Bibliothèque Nationale *(Manuscrits 6.663, nouvelles acquisitions françaises)* quatre pièces inédites (1) qui peuvent être intéressantes pour l'histoire de Moulins au xve siècle.

Deux de ces pièces sont des quittances de sommes payées pour l'arrangement de canons à Moulins (1418) et pour des réparations à l'horloge de la ville (1418). La troisième donne des détails sur les travaux exécutés à la porte de Bourgogne (1464) et la quatrième est le compte des dépenses faites pour l'entrée de Jeanne de Bourbon à Moulins en 1487.

Les fêtes, qui étaient données en pareilles occasions, grevaient le budget des villes de lourdes charges. Moulins, de 1447 à 1488, en fit l'expérience, car pendant cette période de 41 ans, cette ville dût s'imposer exceptionnellement cinq fois dans ce but.

En effet, Jean II, sixième duc de Bourbon, fils de Charles Ier, épousa le 23 décembre 1446, Jeanne de France, quatrième fille du roi Charles VII, laquelle fit son entrée solennelle à Moulins le 23 janvier

(1) Celle de ces pièces qui concerne les dépenses faites à l'occasion de l'entrée à Moulins de Jeanne de Bourbon, ne doit pas exister aux Archives de Moulins, car les comptes des receveurs offrent une lacune qui va de 1471 à 1502 et cette pièce est de 1487.

suivant. Les dépenses de sa réception s'élèvent pour la ville à 283 livres, 19 sous, 8 deniers tournois (1).

Jeanne étant morte d'une « forte fièvre » le jeudi 4 mai 1482, le duc Jean, quoique fort malade, désirant avant tout avoir un fils qui put continuer la branche aînée de la Maison de Bourbon, se remaria à Catherine d'Armagnac, seconde fille de Louise d'Anjou et de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, que Louis XI avait fait exécuter sept ans auparavant pour crime de lèse-majesté. Ce mariage fut célébré, le 28 août 1484, à Saint-Cloud.

Le 27 novembre de la même année, la nouvelle Duchesse fit son entrée dans sa bonne ville de Moulins au milieu des acclamations et des réjouissances (2). Mais cette joie devait être de courte durée, le 2 mars 1487 (n. st.) Catherine mourut en donnant naissance à un fils qui ne vécut que quelques jours.

En dépit de la maladie qui le minait, Jean II, ne songeant qu'à s'assurer une descendance masculine, cinq semaines après la mort de Catherine d'Armagnac, épousa en troisièmes noces, le 12 avril 1487 (n. st.) à « l'hostel de l'abbaye de Saint-Joyn en Poictou » Jeanne de Bourbon (3), fille aînée de Jean II, comte de Vendôme, et d'Isabelle de Beauvau.

Ce fut au mois de septembre 1487 que la jeune mariée fit sa « joyeuse venue en la ville de Molins » ; les frais s'élevèrent à 290 livres, 8 sols, 6 deniers tournois (ce qui représente une somme de 20.000 francs, environ, aujourd'hui). C'est le compte de ces frais qui se trouve à la Bibliothèque Nationale.

Les vœux de Jean II ne se réalisèrent pas ; il mourut le 1er avril 1488 (n. st.) sans avoir eu la joie de laisser un fils pour recueillir sa succession.

(1) Archives Municipales de Moulins, n° 267.

(2) M. le Vicomte de Gaulmyn dans les « *Archives historiques du Bourbonnais* », t. II, p. 333 et suivantes, a fait le récit de cette entrée, d'après un compte qui se trouve aux Archives départementales, mais il a omis de donner la cote de cette pièce.

(3) Il est curieux de noter que si Jean II se maria trois fois, sa dernière femme, Jeanne de Bourbon, eut, elle aussi, trois maris. Devenue veuve du duc, après avoir inspiré une folle passion au jeune roi Charles VIII, qui alla jusqu'à lui demander sa main, elle épousa le 2 janvier 1495 (n. st.) Jean, sire de la Tour, comte d'Auvergne et de Lauraguais, dont elle eut deux filles ; l'une d'elles, Madeleine de la Tour d'Auvergne, se maria à Laurent de Médicis et de leur union naquit Catherine de Médicis. Veuve une seconde fois, Jeanne de Bourbon épousa le 27 mai 1503, un pauvre gentilhomme auvergnat, François de la Pause, baron de la Garde, seigneur de Chazelles. Elle mourut le 22 janvier 1512 (n. st.).

Les comptes du receveur des deniers communs de la ville de Moulins, nous fournissent également des renseignements sur l'entrée dans cette ville en octobre 1470 de la reine, Charlotte de Savoie, fille de Louis II, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre, femme du roi Louis XI. Les dépenses occasionnées par cette réception se montèrent à 227 livres, 18 sols, 4 deniers tournois (1).

L'entrée à Moulins en 1488 d'Anne de France, dame de Beaujeu, fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie, épouse de Pierre, seigneur de Beaujeu, duc de Bourbon, donna lieu à des fêtes superbes, dont le souvenir nous a été gardé par le poème d'un anonyme, poème en l'honneur de la célèbre princesse (2). Ainsi les Moulinois, quoique s'étant imposés déjà fortement en 1484 et 1487 pour fêter la venue de leurs duchesses, n'hésitèrent pas à s'imposer encore en 1488 afin que l'illustre duchesse de Bourbon, régente du royaume de France, puisse faire une entrée triomphale en sa bonne ville de Moulins.

Eugène Le Brun.

« En la presence de moy Jehan Touzet, juré notaire de la chanselerie de Bourbonnois et des tesmoing cy dessous nommez, Thomas Oullivier, canonier a conve[n]u et conffecé avoir eu et receu de Jehan Dunquoy (3) l'aisné, receveur du fait commun de la ville de Molins la some de sept livres tournois, pour cause de quatorze journées qu'il a demoré en la dicte ville, puis le VIIIe jour de mars mil IIII^c dix et sept (v. st.) jusques au XXIIe jour dudit mois pour aviser et metre en ordonensse les quanons et bonbardes de ladicte ville de laquelle somme de VII l. t. je me tiens par content, et en quite le dit receveur et toux autres, tesmoing mon saing manuel cy mis, présens Jehan Le Mere et Yvonet Corne le XXIe jour dudit mois de mars l'an mil IIII^c dix sept (v. st.) (4). J. Touset. »

Bibl. Nat. Nouv. acquis. franç. 6663, fol. 1, *original.*

⁂

(1) Archives Municipales de Moulins, n° 283.

(2) *L'Aisnée fille de fortune*, strophes 99, 100 et 101.

(3) Son vrai nom est Jehan Duquenoy ou du Quenoy, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante. Il était bourgeois de Moulins. (Voir Archives Municipales de Moulins, n° 254.)

(4) On trouve à la cote ci-dessus, dans le compte de Jehan du Quenoy du 14 août 1415 au 15 décembre 1416 : A. Thomas, le canonnier pour 16 journées qu'il a demoré à Molins, pour visiter et mettre à point les canons et bom-



« En la presence de moy Barthomé Pelletier, clerc juré notaire de la court de la chancellerie de Bourbonnois, Guiot Gilet a cogneu avoir receu de Jehan Du Quenoy, l'aisné, receveur du fait commun de la ville de Molins, la somme de cinquante solz tournois, pour avoir fait tout neuf le martel du relosge (1) d'icelle ville, et pour marchié à lui fait par les IIII d'icelle (2), tesmoing mon seing manuel cy mis le VIII[e] jour de juing mil IIII[c] dix huit (3).

B. PELLETIER. »

Bibl. Nat. Nouv. acquis. franç., 6663, fol. 2, *original.*

⁂

« S'ensuit la pierre qui a esté descendue et amployé à la reparation de la porte de Bourgogne depuis le XV[e] jour de mars l'an mil IIII[c] LXIII (v. st.) jusques au darrenier jour de may ensuivant mil IIII[c] LXIIII (4).

ANALYSE. — Le 12 mars à « Jehan Riveren et Jehan Prevost, chacun une « charretée » payée II sols VI deniers la charretée ; le 19 mars à Jehan Riveren, une charretée, à Dominin Grimaudin, deux, à « Jehan

bardes et pour fere la ferreure d'une grosse bombarde qui fut apportée de Chastel-Chinon, du 17 avril au 4 mai 1416, à 10 solz par jour. 8 livres. C'est bien le Thomas Olivier qui donna la quittance reproduite ci-dessus.

(1) Horloge.

(2) Il s'agit des quatre consuls de Moulins.

(3) Dans le compte de Jehan Du Quenoy l'aisné, receveur du fait commun, du 1[er] février 1417 au 26 novembre 1418, on lit : A. Guiot Gilet, demorant au diocese de Sainctes, pour avoir reffaict en l'orloge de Molins, deux roues neufves et les arbres nécessaires à icelle, l'une des dictes roues pour les heures, et la grand roue pour le mouvement..... et l'arbre de la roe de la rencontre..... et les autres choses nécessaires..... 9 livres tournois. (Archives Municipales de Moulins, n° 256.) L'horloge de la ville était installée à la tour du beffroi, finie de construire en 1408, alors que Jehan Du Quenoy l'aîné était receveur de la ville commis par Jehan Cuisin, charpentier, Jehan Baron, Jehan du Bourc, maçon, et Micho Goughon, tous les quatre, consuls de Moulins. Par ce qui précède on voit que la ville était obligée d'aller chercher loin un horloger compétent. Le beffroi dont il est parlé ci-dessus fut bientôt remplacé par la tour du Jacquemard, achevée en 1455 (*Revue Bourbonnaise*, 1884, p. 27).

(4) Le compte de Georges Boursier, receveur des deniers de la ville (1443-1444) nous apprend que pendant le dit exercice on avait déjà travaillé à la porte de Bourgogne. On avait fait des « archières » au « boulevert » de la dite porte. (Archives Municipales de Moulins, n° 266.) — Le compte du receveur de la ville pour 1463-1464 vieux style manque aux Archives Municipales de Moulins.



Moreau », une, payées le même prix par charretée, le 31 mars, de Jehan Pellijon, une charretée, de Jehan Moreau, deux ; le même prix ; le 7 avril (ap. P.) de Jehan Macquin, deux « charretées », de George Andrault, deux charretées également, de Pierre Pellijon, deux charretées ; Antoine Laurens, deux charretées ; Dominin Grimaudin, deux charretées, Jehan Pellijon, deux charretées, Jehan Moreau, deux charretées, toutes au même prix ; le jeudi 12 avril de « Jehan Rivereul » quatre « charretées » au même prix ; le samedi, 14 avril de Jehan Maillassier et de Jehan Gouffier, chacun une charretée, au même prix ; le mardi 17 avril, Jehan Pellijon, une charretée, le samedi 21 avril, à Jehan Macquin, une charretée ; George Andrault, une charretée ; Jehan Gruchier, une ; Anthoine Laurens, une ; Pierre Regner, une ; Jehan Vicen, une ; Jehan Maulene (ou Mauleve), deux ; Jehan Jonelle, une ; Jehan Riveren, 1 ; Jehan Pellijon, une ; Jehan Mayot, deux ; Jehan Moreau, deux. Le samedi, 5 mai, Jehan Meillassier, deux ; le jeudi 10 mai, George Andrault deux charretées ; Jehan Guichier, deux ; Pierre Regner, deux ; Jehan Macquin, deux ; Anthoine Laurens, deux ; Jehan Moreau, deux ; Jehan Mayot, deux ; Jehan Jonnelle, une ; le samedi 12 mai, Pierre Pellijon, une ; Dominin Grimaudin, deux ; Jehan Pellijon, deux ; Jehan Meillassier, deux ; Jehan Gouffier, une ; Jehan Riveren, une. Le jeudi 17 mai, Jehan Jonnelle, deux charretées ; Estienne Daze, deux ; Jehan Morel, une ; Dominin Grimaudin, deux ; Jehan Pellijon, deux ; Pierre Bagnolloiz, deux ; Luquet Flory, deux ; George Andrault, deux ; Jehan Macquin, une ; Odille Aupaige, une ; Jehan Pellijon, une ; Odille Aupaige, une ; Jehan Moreau, une ; Jehan Jonnelle, une ; Jehan Bailli, deux ; Dominin Grimaudin, deux ; « Autre pierre de quartiers acheptée en particulier pour la réparation du dit pont » (*sic*). Toutes les dites charretées coûtant chacune II s. I d. Le 5 mai de « Jehan Vachot deux chartées de quartier, a cheptées au pris de chascun charroy VIII s. IIII d. vallent XVI s. VIII d. le jeudi 10 mai de Jehan Moreau et de Jehan Millennault chacun une charretée au même prix ; de Karesmentrand deux au même prix ; le 12 mai de Jehan Millennault, deux charretées de Jehan Vachot et de Karesmentrand, chacun une, au même prix, au total tant de pierre menue que de quartiers le prix de XIII l. XVII s. VIII d. t.

J. BAZIN Ja. C. CORDIER. »

Bibl. Nat. Nouv. acq. franç., 6663, fol. 3-5, *original.*

⁂

Se sont les parties de la despense baillées et formés par les personnes cy après escriptes pour la premiere entrée et joyeuse venue de Madame Jehanne de Bourbon, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, faite ou mois de septembre derrenier passé CCCC IIII[xx] *et sept en ceste ville de Molins.*

Et premierement

A Pierron Duchapt (1) pour xx douzaines estaing doré LX s.

A luy pour xxx douzaines estaing blanc à xx deniers la douzaine. Pour ce L s.

A luy pour xv mains de papier de trasse à v deniers la main valent VI s. III d.

A luy pour une rame de papier fin XVII s.

A luy pour une livre vermilhon XV s.

A luy pour II livrez fil d'archal (2) X s.

A luy pour une once et demye fil blanc VI d.

A luy pour deux bobines or de bassin XII s. VI d.

A luy pour II[c] or parti XV s. et demy cent argent III s. IX d. Pour ce XVIII s. [IX d.]

A luy pour une livre colle...........

A luy pour XII douzaines estaing blanc........

A luy pour II[c] or fin LXV s. et ung cent...........

..... blanc VII s. VI d. Pour ce......

A luy pour III quarterons or party......

A luy pour demye livre vermilhon.....

A luy pour demye livre colle..............

A luy pour III[c] argent.................

A luy pour III quarterons or fin .....

A luy pour demye livre fil de fer........

FOL. 11 v°

Audit Perron Duchapt pour une feulhe fer blanc XIIII d.

A luy pour V[c] de cloz de trilhis (3) blancs IIII s. II d.

A luy pour autres V[c] de cloz de trilhis IIII s. II d.

A luy pour demye livre vermillon et ung milier cloz de trilhis XV s. X d.

(1) La famille Duchapt ou du Chapt a marqué dans les fastes municipales de Moulins. Voir l'Inventaire des Archives municipales de Moulins et *Souvenirs historiques de la mairie de Moulins*, par TUDOT, *Bulletin de la Société d'Emulation* du département de l'Allier, 1856, p. 429 et suivantes.

(2) De laiton.

(3) Treillis.

A luy pour six douzaines estaing blanc x s.
A luy pour XIIII onces (?) fil de fer II s. XI d.
A luy pour ung millier cloz de trilhis VIII s. IIII d.
A luy pour demye livre or cliquant (1) VII s. VI d.
A luy pour demy millier cloz de trilhis et demie livre fil de fer V s. X d.
A luy pour Vc de cloz de trilhis IIII s. II d.
A luy pour III aulnes et ung quartier rouleau ardant (2) XXVII s. I d.
A luy pour ung cent et demy grosses espingles III s. IX d.
A luy pour III aulnes ruban noir VI s. VIII d.
A luy pour ung cent cloz de trilhis X d.

Somme toute qui est deu au dit Verron Duchapt desparties qu'il a fournies pour la venue de Madame Jehanne de Bourbon, ainsi qu'il appert par ses parties signées de sa main la somme de XXIIII l. t.

A Loys Bourdault pour deux bobines d'or XI s. VIII d.
A luy pour une bobine or de bassin V s. X d.
. .. pour VIc Inde VI s.
...... pour une livre fil d'archal V s.
.... pour une autre livre fil d'archal V s.
.... pour une bobine or fin VI s. VIII d.
..... pour trois autres petites bobines VI s.
.... pour ung millier de pailhetes II s.
.... pour quatre petites bobines VIII s.
.... luy pour une autre petite bobine II s.
... luy pour deux autres petites bobines IIII s.
...... LX s. des parties denez audit Bourdault.
...... toute de ladicte page VIII l. II s. V d.

Fol. 12

A François Perot appoticaire pour une livre orpiment (3) X s.
A luy pour demye livre cire gomée III s. IIII d.
A luy pour VII onces ? vermilhon VII s.
A luy pour demye once saffren II s. I d.
A luy pour demye livre cire II s. XI d.

Somme XXV s. IIII d. des parties denez audit Perot.

A Jehan Vachier, mercier pour deux rame papier de trasse XV s.
A luy pour une rame papier de Mr Mathieu XV s.
A luy pour deux autres rames papier de trasses XV s.

(1) Fil de cuivre aplati, employé comme fil d'or.
(2) Etoffe couleur feu.
(3) Sulfure d'arsenic.

A luy plus pour demye rame papier de trasses iii s. ix d.
Somme xlviii s. ix d. des parties denez audit Jehan Vachier.
A Colin Vachier, cordier, pour iii brasses corde menue iii d.
A luy pour une livre fil double xx d.
A luy pour ung quarteron fil double v d.
A luy pour ung quarteron fil double de femme .x d.
A luy pour une livre fil double pour les nateurs xx d.
A luy pour ii brasses grosse corde xii.d.
A luy pour ii livres fil à couldre nates .....
A luy pour ung licol pour le cigne .... .
A luy pour iiii demyes livrez de fil ....
A luy pour iii brasses corde à chenes (1).............
A luy pour iii quarterons fillet.. ....
A luy pour ung quarteron fil de femme...........
A luy pour i cent livre et quart de chaude pigne (2).
pour ...... cheveulx à la geyande (3).......
A luy pour vi brasses cordon.
A luy pour une livre et quart fil de nate.

Fol. 12 v°

A luy pour ung petit licol iii d.
A luy pour une livre et quart fil de nates ii s. i d.
A luy pour une livre et quart autre fillet ii s. i d.
A luy pour ung quarteron fillet de femme x d.
A luy pour une livre et quart fillet pour nates ii s. i d.
A luy pour v brasses fort v d
A luy pour autres v brasses fort et xx brasses corde menue baillée au maistre des lyons (4) ii s. i d.
A luy pour xx brasses autre corde menue pour les enffans *Sans Soucy* ii s. vi d.
A luy pour une grosse corde de boyaula pour soustenir les bras de la geyande de la longueur de xiiii piez xx d.
A luy pour deux esguilles pour couldre nates iii d.
A luy pour iiii lances de la longueur de dix piez v s.
Somme xxxviii s. ii d. des parties dénez audit Colin Vachier.
A Jehan Aulbert pour demye livre Inde baillée à Jehan cordier x s.

(1) Corde tressée.
(2) Sorte de laine.
(3) Géante.
(4) Il est curieux de noter ici ce « maistre des Lyons » ; dans les comptes des rois et des grands seigneurs, il n'est pas rare, même au xv[e] siècle de trouver des énumérations d'animaux féroces.

A luy pour une livre colle claire baillée à François Goyn II s.
A luy pour cinq piesses bougran (1) baillées à Monsr de Pouzeux (2) à XXVI s. VIII d. t. lapieu valant VI l. XIII s. IIII d. t.
A luy pour XXVII demyes feulhes estaing.....re XII s. VI d.
...... pour une livre fil de cothon V s.
.... pour ung bonnet d'escarlate doublé..........
Messire Charles Guelault baillé...... sr de Pouzeux XVII s. VI d.
..... l. IIII d. t. des parties denez audit Aulbert.

Fol. 13

A Estienne Razier pour XVI livrez ocre jaulne VIII s.
A luy pour une livre Inde moyen XX s.
A luy pour II livrez ceruze X s.
A luy pour une livre machicot (3) XIII s. IIII d.
A luy pour une grosse esponge III s. IIII d.
A luy pour VII onces Inde fin le tout baillié à Jehan Cordier XIII s. IX d.
A luy pour une livre moyen azur baillée à François Goyn XX s.
A luy pour III livrez blanc de peulhe baillées à Monsr de Pouzeux X s.
Somme CII s. II d. des parties denez audit Rozier.
A Jehan Duquesnoy pour une esponge baillée à Glaude Avisart XX d.
A luy pour II douzaines estaing blanc baillées à Jehan Cordier (4) III s.
A luy, pour une livre colle claire baillée audit Cordier XX d.
A luy pour demy cent argent blanc baillé à François Goyn... III s. VIII d.
A luy pour III feulhes fer blanc baillées audit Goyn.....
A luy pour ung quarteron or party baillé [audit] Goyn.....
A luy pour IIII feulhes or fin baillées à la femme....Pournin.. ....
Somme XX s. IX d. des parties denez audit Du Quesnoy.

(1) Toile épaisse apprêtée avec de la gomme.

(2) Pouzeux, fief (commune d'Yzeure) possédé alors par Etienne Pournin, barbier, qui l'avait acquis en 1449 et le laissa à son fils Guillaume en 1496, lequel le transmit à Jean Pournin en 1502. Ce dernier le vendit en 1512. V. Arch. Allier, D 32, cote 13.

(3) Oxyde de plomb.

(4) Cette famille moulinoise qui a tenu rang dans l'administration municipale et dans les offices de robe, portait pour armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roues de même* (roues de cordier). L'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait indique diverses variantes de ces armes. Pour les sources voir la note Duchapt.

A Guillemin Lucas, brigandinier (1) pour vi l. cha.....
A luy pour xiii livrez chandelle baillée à Jehan Cor[dier]..
A luy pour ii livrez gresse baillée audit Cordier.........
Somme xxii s. ix d. des parties denez audit Guillemin Lucas.

Fol. 13 v°

A Gonin Luchier pour deux liasses de cercles et quatre grans cercles de cuves baillés à Jehan Le Bonteleux. Pour ce vii s.
A luy pour iii autres cercles deuves et ii liasses de cercles de tonneau vii s. iiii d.
A luy pour ii douzaines et demye de cercles de traverssains (2) et une demye planche de sappin ii s. vi d.
A luy pour une liasse de traverssains baillés à Guillemin Pournin iii s. iiii d.
A luy pour le salaire de xiiii douzaines de planches, qui ont esté baillées à Georgeon Lulier, pour l'échaffault des bouchiers, dont il en a esté rompue une douzaine et demye. Pour ce xii s. vi d.
A luy pour une autre liasses de cercles de traverssains xvi d.
Somme xxxiii s.
A Simon Gaultier, appoticaire, pour une rame de papier vi s. viii d.
A luy pour alun de glace x d.
A luy pour bougie v d.
A luy pour cire xviii d.
Somme ix s. v d.
A Lys Barthon, gantier, pour dix livrez et demye de colle ii s. vi d.
A luy pour une peau et demye pour mettre entour [le c]ol et les mains de la geyande iii s. ix d.
.... pour xii maluches de cuyr emborrées et ...... à ung baston à xx d. la piece. Pour ce xx s.
.... pour ung grand oyseau pour l'espousée .... du chaffault de la boucherie baillée.......[Le] Boutelleur. Pour ce ii s. vi d.
Somme xxviii s. ix d.

Fol. 14

A Painbeneist pour xxvii bandes de fer pour tenir les tabernacles xxvii s. vi d.
A luy pour xii chevilles de fer pour tenir les dictes bandes xv s.
A luy pour xii lyens de fer pour faire tenir les dictes chevilhes, le tout baillé par le commandement de Mons[r] l'esleu Guerard x s.

(1) Armurier.
(2) Pièces de bois servant à renforcer le fond des futailles.

Somme LII s. VI d.

Au petit Jehan Evesque pour ung linceul de deux toilles baillé à Monsr de Pouzeux VII s. VI d.

A luy pour ung autre linceul de deux toilles et demye baillé present François Goyn VII s. VI d.

A luy pour deux autres linceulx dont l'un de deux toilles et demye et l'autre de deux toilles XV s.

Somme XXX s.

A Pierron Rougnon pour sept douzaines d'aiz de sappin baillées à Jehan Cordier VI l. II s. VI d.

A luy pour une douzaine et VII aiz (1) baillées à François Goyn XXVII s. VI d.

A luy pour deux aiz baillées audit Cordier qui ont esté baillées pour faire l'eschaffault portatifz et les liteaulx pour ce.......

Somme VII l. XIII s. I d.

A Philibert Roussollet qu'il a baillé et forny .... faicte pour l'echaffault de devant l'ostel.......

Premierement pour deux aulnes et demy .... à faire des jacquetes pour les trois .... qui parlerent à Madame prises de .... à IIII s. II d. l'aulne valent...........

Fol. 14 v°

Audit Rousselet pour trois tiers gris, pers, rouge et jaulnes pour faire les chapperons des bergiers XX s.

A luy qu'il a payé à Pierron Nobiles, pour façon des diz trois habitz à II s. VI d. pour chascun habit VII s. VI d.

A luy pour XVIII bastons de torche pour faire les houletes des diz bergiers XX d.

A luy qu'il a payé pour le loage de six douzaines d'aiz pour foncer lesdiz chaffaulx VII s. VI d.

A luy pour la façon desdictes houlectes II s. VI d.

A luy pour la journée de six hommes qui ont vacqué à faire et deffaire lesdiz chaffaulx à II s. VI d. pour journée et despens XV s.

A luy pour le dejeuner de ceulx qui tendirent la tappisserie et pour donner à boire aux gracieulx VII s. VI d.

A luy qu'il a payé pour cloz à tendre ladicte tappisserie X d.

A luy qu'il a payé à ceulx qui ont faictes les motes pour ledit chaffault II s.

(A suivre.)

(1) Morceaux de bois.

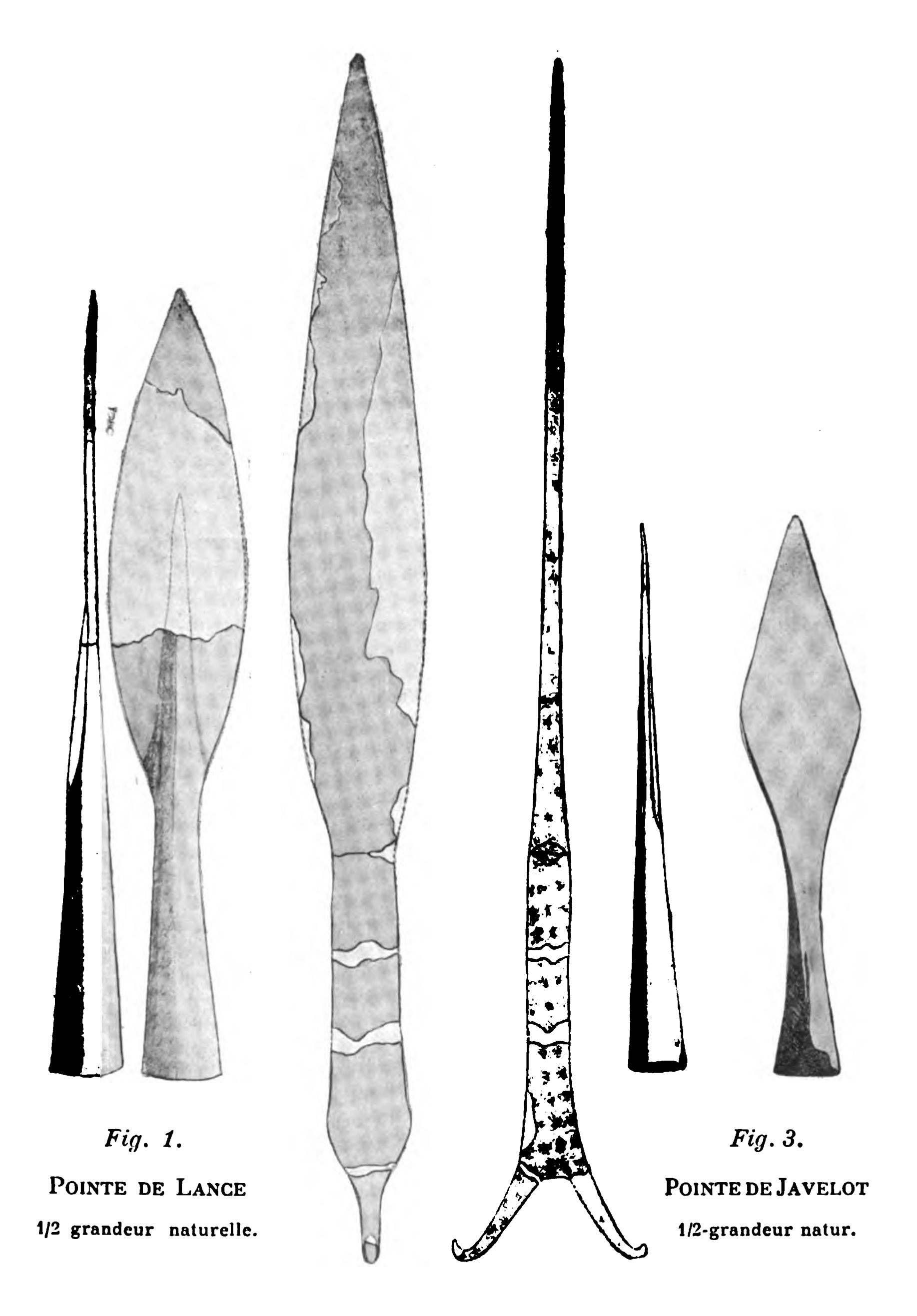


Fig. 1.

Pointe de Lance

1/2 grandeur naturelle.

Fig. 3.

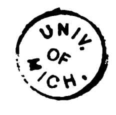
Pointe de Javelot

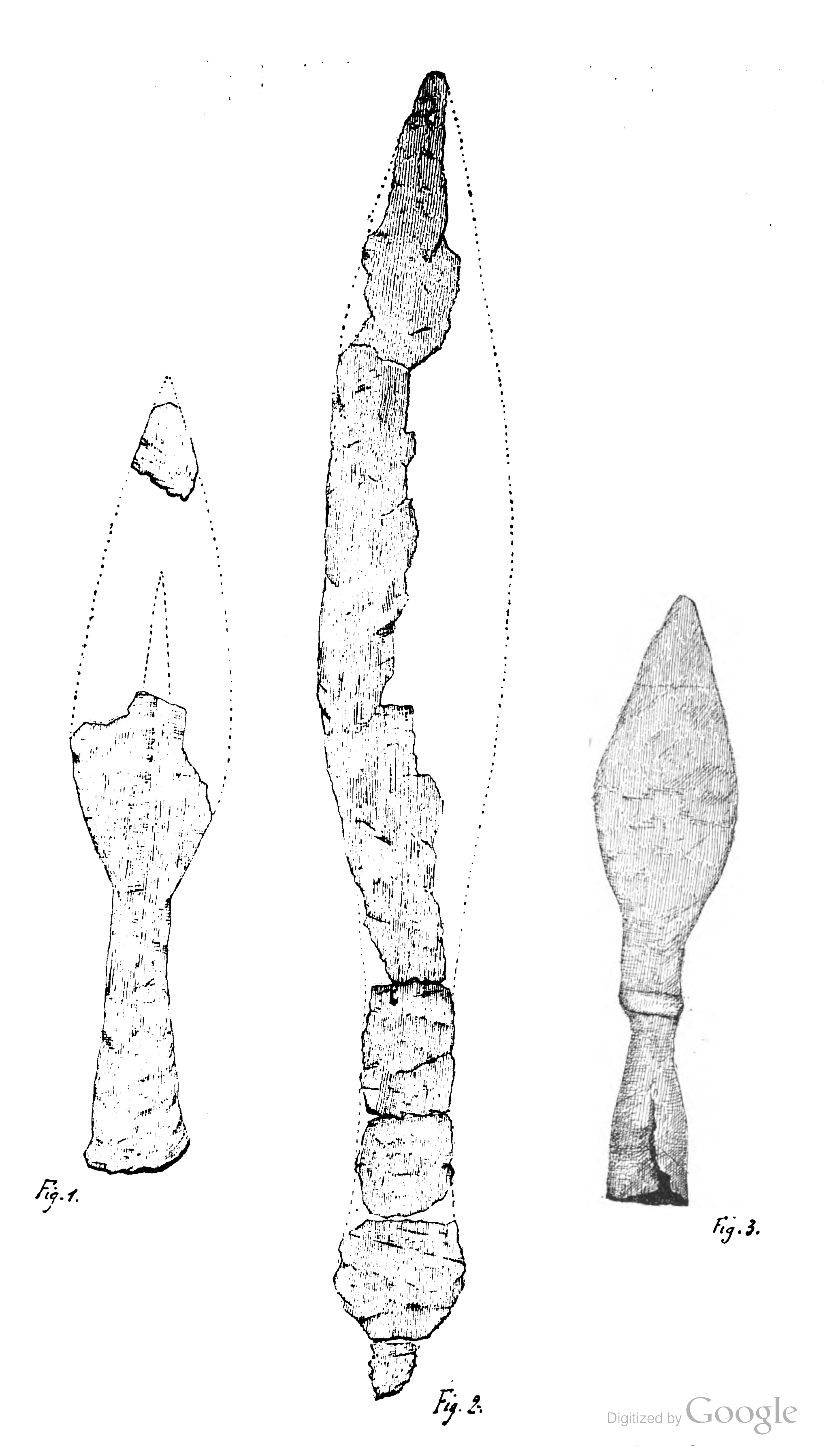
1/2-grandeur natur.

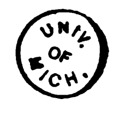
Fig. 2.

Poignard a Antennes

1/2 grandeur naturelle.


UNIV.
OF
MICH.


Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.





Note pour servir à l'histoire de la période du fer

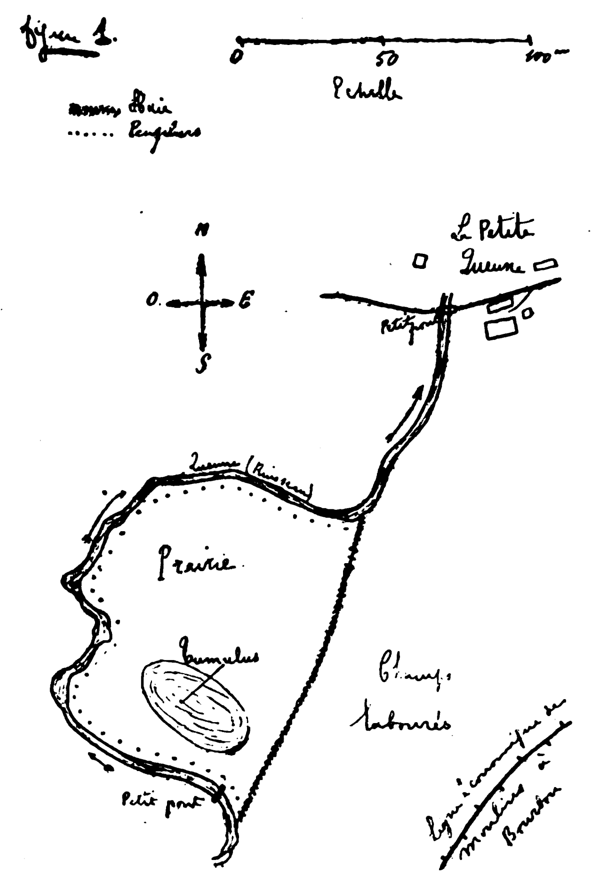
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Un jeune savant de mes amis qui habite Besançon, mais que des liens de famille appellent souvent à Moulins, M. Jacques Deprat, docteur ès sciences et collaborateur à la carte géologique de France, avait remarqué près du moulin de la Feuillée, sur la commune de Neuvy, un monticule lui semblant offrir tous les caractères d'un tumulus de l'âge du fer. Sa curiosité d'archéologue étant en éveil, il voulut la satisfaire. Il fit pratiquer dans ce tumulus des fouilles auxquelles j'eus à différents moments le plaisir d'assister; et comme elles donnèrent lieu à des observations pleines d'intérêt, M. Deprat consentit, à ma prière, à en faire l'objet du mémoire que j'ai présenté depuis à la Société d'Emulation, et qu'insère aujourd'hui le *Bulletin*.

Les recherches auxquelles s'est livré M. Deprat n'ont pas fait découvrir de sépultures ni beaucoup d'objets de collection, une pointe de lance, une pointe de javelot et un poignard, ou plutôt des fragments de ces objets, car l'oxyde les a dévorés en partie, est tout ce qu'il en a pu conserver. Mais des traces d'occupation par l'homme, un véritable émiettement de matériaux d'habitation et de débris de toutes sortes existaient en grand nombre. Le sol en était pour ainsi dire imprégné. Il y avait eu là des cabanes, des huttes d'une sorte de tribu et non des tombeaux, à moins que ce ne fût à un âge antérieur, et que sur les sépultures se soit superposé plus tard un groupement de huttes. M. Deprat admet parfaitement cette hypothèse, mais il n'a pu la vérifier. Il lui aurait fallu pour cela continuer des fouilles à une profondeur que le temps limité dont il disposait ne lui a pas permis d'atteindre. En lisant son travail, on verra qu'il a l'intention d'élucider cette question. S'il met son projet à exécution, j'espère qu'il me permettra, avec la même bonne grâce qu'en cette première occasion, d'en faire profiter la Société d'Emulation.

E. D.

Je décrirai dans cette note préliminaire les résultats principaux auxquels m'ont conduit les fouilles d'un tumulus de la période du fer situé sur le territoire de la commune de Neuvy, près de Moulins. Ce tumulus est situé entre le moulin de la Feuillée et le lieu dit « la petite Queune », dans une grande prairie semi-circulaire dont la Queune entoure la plus grande part, faisant partie d'un domaine appartenant à M. Bastide, avocat, qui m'a autorisé avec la plus grande amabilité à pratiquer des fouilles dans sa propriété. Je le prie d'accepter ici tous mes remerciments.



J'avais été frappé depuis longtemps par ce tumulus, un des plus grands qu'il m'ait été donné d'étudier, et sa taille inusitée m'avait immédiatement induit à penser qu'il appartenait à l'âge du fer. Mes prévisions n'ont pas été trompées et je n'y ai trouvé, avec d'autres objets que je décrirai, que des armes de fer, mais pas de bronze.

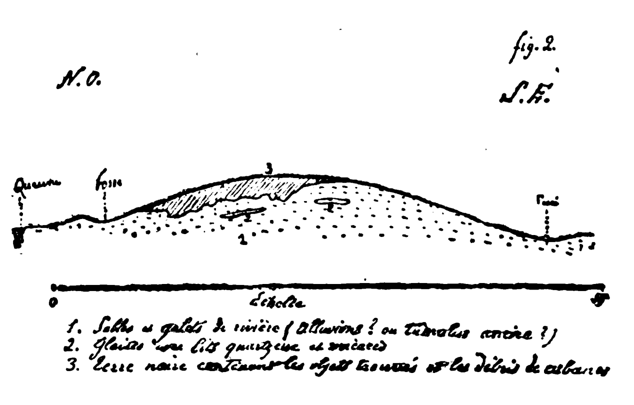
La *Figure 1* représente un plan schématique de la localité et indique la position du tumulus dans la prairie.

Ce monticule présente une direction N.O. — S.E. Sa longueur est très supérieure à sa largeur, sa projection sur un plan dessinant rigoureusement une ellipse dont les foyers sont très excentriques. La lon-

gueur du grand axe est de 42 mètres ; celle du petit axe de 20 mètres, et sa hauteur au-dessus du sol moyen de la prairie, de 3^{m},20 environ, le point le plus élevé correspondant à peu de chose près à son centre.

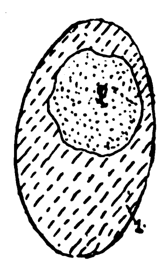
Il est entouré d'un fossé peu profond (0^{m},40 au maximum), mais large et d'où a été en grande partie extraite la masse dont il est composé. Nous verrons que ce fossé a dû avoir en outre une destination spéciale.

Bien que j'emploie le terme de tumulus par suite de sa forme, ce monticule n'a pas dû être un tumulus proprement dit, c'est-à-dire une sépulture. En effet, la plupart des objets que j'y ai recueillis ont été trouvés dans des foyers avec un grand nombre de restes de cabanes. Il est possible que primitivement il y ait eu là une sépulture, soit robenhausienne, soit de l'âge franc du bronze ; mais, postérieurement, la butte a été agrandie par une tribu quelconque qui, profitant de cette situation naturelle facile à défendre, y a accumulé de nouveaux matériaux et a installé ses cabanes principalement à l'extrémité N.O. Je ne puis dire s'il y a eu primitivement un véritable tumulus, ayant été interrompu dans mes fouilles et n'ayant pas eu le temps de descendre jusqu'au niveau du sol. Mais je me réserve de les pousser ultérieurement en profondeur, ce qui permettra de décider s'il y eut en effet d'abord une sépulture sur laquelle, postérieurement, s'est installé un village. J'ai eu l'occasion d'en causer avec M. Bertrand, de Moulins, dont la haute compétence en matière de préhistorique est connue, et son avis est qu'il y eut primitivement un tumulus à inhumation.



L'emplacement des huttes où j'ai trouvé tous les objets est occupé par une terre noire, atteignant une épaisseur de 2 mètres, réduite à 1 mètre ou même 0^{m},50 sur d'autres points, couvrant la partie nord-ouest. Cette terre noire est extrêmement riche en dégagements d'hydrogène sulfuré, et lorsque la pioche l'entamait, elle répandait une odeur nauséabonde, surtout dans les parties profondes. La plupart

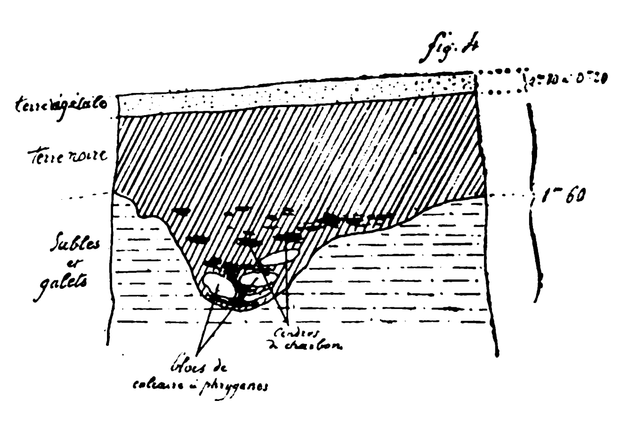
des objets ont été trouvés à une profondeur variant entre 1 mètre et 1m,60 dans cette terre noire. Sa richesse en parties organiques fait que l'herbe y pousse beaucoup plus serrée que sur le reste du monticule, qui, formé de sables et de galets appartenant aux alluvions récentes marquées a^2 sur la carte géologique au 1/80.000, est à peu près stérile. Les *Figures 2 et 3* montrent la distribution de la terre noire sur le monticule.



1. Sables (alluvions? ou tumulus plus ancien?)
2. Terre noire.

Comme je l'ai indiqué plus haut, la jonction de la terre noire et des sables sous-jacents ne se fait pas suivant un plan, l'épaisseur de la terre noire étant extrêmement variable. J'ai remarqué que c'était surtout sur l'emplacement des cabanes que son épaisseur augmentait ; il y a aussi formation de véritables poches dans les sables. La *Figure 4* fera comprendre ce fait et indiquera en même temps la position ordinaire des débris de cabanes dans ces poches.

Ces poches contiennent ordinairement, outre les blocs de pierre qui servaient à étayer la cabane ou à former les foyers, des masses considérables de charbon de bois s'émiettant entre les doigts, des ossements, des débris de meules et des taches rouges d'oxyde de fer provenant d'instruments malheureusement totalement détruits, avec d'innombrables fragments de poterie. Remarquons que la poterie n'était pas seulement cantonnée dans ces poches, mais qu'elle était disséminée en grande abondance dans toute la terre noire.



Les blocs de pierre, généralement d'assez petite taille, mais atteignant parfois la grosseur de la tête, appartenaient sans exception au calcaire à phryganes (m''^{a}, de la carte géologique) bien développé dans les environs.

Je vais passer maintenant à la description des objets recueillis dans

le gisement. Ce sont principalement des poteries, des débris de meules, des armes en fer ; comme je l'ai indiqué, je n'ai pas trouvé de bronze.

Ossements. — Les ossements étaient très abondants ; mais ce qui indique bien, outre les débris de cabanes, que l'on ne se trouve pas en présence de sépulture, c'est la grande quantité d'ossements d'animaux et par contre l'extrême rareté des débris humains qui se réduisent à une portion de tibia et à une molaire. Dans toute la terre noire de nombreux débris parmi lesquels le cerf, le sanglier, le bœuf et un canidé.

Poteries. — La poterie, formée d'une pâte grossière, était excessivement abondante ; j'ai pu en recueillir des fragments indiquant des vases de grande taille. Ces vases appartenaient généralement au type à fond plat, avec panse urcéolée. La pâte toujours très grossière était rouge ou noire parsemée de cavités et remplie de grains de quartz, de mica et de feldspath, et à part certains échantillons, généralement mal cuite. Quelques morceaux indiquent cependant un peu plus de soin dans la fabrication. Les anses sont généralement des anses pleines en mamelon. Les ornements sont assez rares. Ils consistent en une saillie quadrangulaire ou arrondie courant sous le rebord tout autour du vase. Quelques types présentent un genre d'ornement consistant en petites pyramides surbaissées à base carrée ou rhombiforme, à faces creuses, produites simplement par la pression des doigts sur la pâte encore molle.

Meules. — Les meules abondantes sont en roches de diverses provenances. Les plus fréquentes sont en grès arkose ou permien ; plusieurs échantillons sont en microgranulite ; enfin j'ai trouvé deux fragments d'une roche noire, plate, ayant également servi de meules et que l'examen en lame mince, au microscope polarisant, m'a fait déterminer comme une *labradorite* (basalte sans péridot).

Lignite. — J'ai recueilli deux fragments aplatis d'objets en lignite, mais trop petits pour permettre de déterminer leur usage. L'un forme une petite plaque brisée et provient de quelque objet d'ornement.

Objets en fer. — Les objets en fer ont dû être extrêmement abondants, à en juger par les innombrables traces d'oxyde de fer que l'on rencontrait sous la pioche. Les objets en bon état ont été malheureusement rares. Ce sont :

1° Une pointe de lance, en forme de feuille de laurier avec crête médiane sur une seule face. La crête se termine à peu près à la

moitié du fer, l'objet est brisé et une partie du fer manque ; le reste est bien conservé. Je l'ai figurée (planche *fig. 1*). Sa longueur depuis l'extrémité du fer jusqu'à l'extrémité de la douille, en évaluant la partie absente mesure environ 0m,22.

2° Une belle pointe de javelot losangique absolument entière, à douille (planche *fig. 3*), mesurant 0m,155.

3° Un poignard d'une seule pièce, manche et lame, à antennes étroites et écartées. La lame rappelle beaucoup certains types hallstattiens du passage du bronze au fer. La poignée, quadrangulaire et plate, se renfle légèrement à l'extrémité et se rétrécit ensuite en deux antennes recourbées. L'une de ces antennes était brisée mais tenait encore au manche, l'autre était complètement transformée en oxyde de fer. Je pus dessiner l'objet après l'avoir fait dégager, mais lorsque je l'enlevai une partie seulement put venir, le reste de la lame étant entièrement oxydé. La *figure 2* (planche) indique les parties manquantes qui sont en blanc. La lame était épaisse d'environ six millimètres. Sa longueur totale est de 0m,37. Il est réduit de 0m,03 sur la figure.

4° Une pointe d'arme de jet longue de 0m,10, à tige ronde et mince se renflant en une longue pointe à section carrée.

5° Une pointe de flèche brisée.

Enfin d'autres débris, des fragments de fibules, une douille de pointe de javelot, des rivets, un petit anneau, et d'abondantes scories de fer volumineuses (1).

Je n'affirmerai pas, de ce que je n'ai pas trouvé d'objets de bronze, qu'il n'y en a pas ; cependant, la grande quantité d'objets de fer et la forme assez soignée de ces objets indique une évolution déjà marquée dans l'histoire du fer. J'espère du reste, dans des recherche ultérieures rassembler quelques données me permettant de combler les lacunes de cette courte note.

Jacques DEPRAT.
Docteur es sciences.

Besançon, 6 mars 1904.

(1) Plusieurs emplacements de cabanes contenaient des fragments de *sanguine* (oxyde rouge de fer et d'alumine) leur servant probablement à se barioler. Je rappellerai que ce fait a été observé dans nombre de stations.



DOCUMENTS

SUR

LA GÉNÉRALITÉ DE MOULINS

Les généralités furent, au début, une circonscription financière. Elles naquirent au XVI[e] siècle, par la création des bureaux des finances, juridiction des trésoriers de France. Bordeaux, Bourges, Limoges, Lyon, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Riom, Rouen, Tours, eurent d'abord leurs bureaux; puis Amiens. Par édit de septembre 1587 (1), Henri III, pour éviter les pertes de deniers résultant du peu de sûreté des routes qu'il fallait bien prendre pour gagner, du Bourbonnais et des pays voisins, les « receptes généralles de Riom et Bourges où les chemins sont inaccessibles et de peu de fréquentation », créa « ung bureau de recepte généralle et générallité » en sa « ville de Molins, pour estre l'une de » ses « villes la plus commode », et parce qu'il semblait nécessaire de placer la nouvelle institution « sur le grand chemain de Paris à Lyon ». A cette généralité devaient ressortir les recettes particulières (ou élections) de Moulins, de Montluçon, de Gannat, de Nevers, de Guéret, de Combrailles et de Franc-Alleu, ces deux dernières étant réunies en une seule; l'élection de Château-Chinon n'était pas encore comprise dans la généralité de Moulins.

L'histoire des circonscriptions administratives de l'ancien régime, enchevêtrées les unes dans les autres, n'a jamais été faite avec les exigences de la méthode historique moderne. Comment vivaient côte à côte les généralités, administrées par l'intendant, les gouvernements

(1) Copie du XVI[e] siècle aux Arch. de l'Allier, C. 147.

militaires placés sous l'autorité des hommes d'épées, les ressorts parlementaires et présidiaux ?

Voici quelques documents concernant le Bourbonnais, recueillis au cours d'une étude sur la généralité de Moulins, dans un recueil officiel qu'il serait utile de voir continuer un jour et qui s'arrête présentement à la fin du règne de Henri IV : *l'Inventaire des arrêts du Conseil d'État* (1).

Ce sont, autant que possible, des arrêts ayant un caractère général ; il s'en trouve bien d'autres dans ce recueil, que tout historien du Bourbonnais consulte avec profit. Le chiffre romain qui suit l'analyse de l'acte indique la tomaison ; l'autre nombre indique le numéro d'ordre de l'acte.

***

1594, 7 janv., Mantes. — Avis tendant à ce que le sieur de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, soit payé d'une somme de 10.187 écus 48 sols, par lui avancée, pour remettre en l'obéissance de S. M. les villes et château de Chantelle, le fort de Bourbon, la Palisse et autres places (I, 348).

1594, 13 janv., Mantes. — Arrêt approuvant l'état de répartition de 2870 muids de blé qui devront être levés dans les généralités de Paris, Rouen, Caen, Picardie, Champagne, Orléans, Berry, Tours, Poitiers, Limoges et Moulins (I, 365).

1594, 24 mai, Paris. — Arrêt refusant aux habitants de Montluçon remise de leurs tailles (I, 856).

Id. — Arrêt ordonnant que les officiers de l'élection de Montluçon contribueront aux frais de fonte des canons et autres frais de guerre (I, 857).

1594, 6 juin, Paris. — Arrêt accordant aux habitants du plat pays de Bourbonnais remise de la contribution de blé imposée sur la généralité de Moulins (I, 925).

1594, 22 oct., Paris. — Arrêt autorisant une levée de 4.000 écus sur la généralité de Moulins, pour la réparation des ponts de Decize sur la Loire (I, 1567).

1595, 22 juillet, Auxonne. — Arrêt portant assignation de 2.000 écus en faveur du duc d'Elbeuf (2), pour ses appointements de lieutenant-général et de gouverneur du Bourbonnais (I, 2.474).

(1) Par M. Noël Valois. Paris, 1886-1893, 2 vol. gr. in-4°.

(2) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, était également gouverneur du Poitou.

Id. — Arrêt portant assignation de 3.728 écus en faveur du duc d'Elbeuf, pour l'entretien de 30 gardes en Bourbonnais (I, 2.475).

1596, 30 sept., Rouen. — Arrêt ordonnant que François de La Croix, ci-devant lieutenant-général en la châtellenie de Moulins, sera tenu quitte des droits par lui dûs au Roi à cause de ses terres de Pomay et de Lusigny, et que le Roi percevra en échange les droits dûs audit La Croix par plusieurs habitants de Moulins (I, 2.878).

1597, 22 janv., Rouen. — Arrêt accordant surséance aux habitants de la généralité de Moulins pour l'envoi de pionniers en Picardie (I, 3.451).

1599, 30 sept., Paris. — Arrêt supprimant l'élection de Gannat et réunissant aux élections de Clermont et de Moulins les paroisses dont elle se compose (I, 5.514).

1599, 10 déc., Paris. — Arrêt autorisant les officiers de l'élection de Montluçon à rembourser aux élus particuliers des châtellenies d'Ainay-[le-Château], de Saint-Amand et de Hérisson, le prix de leurs offices, qui demeureront supprimés (I, 5.681).

1601, 4 août, Paris. — Arrêt ouvrant une enquête sur les actes de rébellion, commis par le lieutenant-général en la sénéchaussée de Moulins à l'encontre des trésoriers de France qui procédaient à la réunion du domaine du Bourbonnais et à la prise de possession des titres et papiers dudit domaine (II, 6.396).

1605, 10 sept., Paris. — Arrêt ordonnant aux habitants de Moulins de rapporter le compte du produit de l'octroi destiné aux réparations des ponts de l'Allier, afin qu'il puisse être statué sur leur requête tendant à la prorogation dudit octroi (II, 9.640).

1605, 17 oct., Limoges. — Arrêt accordant qu'à partir du 1er janvier prochain l'élection de Montluçon sera incorporée à la généralité de Bourges, et l'élection de Château-Chinon à la généralité de Moulins (II, 9.699).

1606, 21 mars, Paris. — Arrêt réglant le remboursement d'une somme de 1.500 écus avancée en 1591, sur l'ordre du Conseil alors siégeant à Clermont, par feu Antoine Forget, sieur d'Idoignes, au feu capitaine Brame, gouverneur de Cusset, « pour distribuer aux soldatz qui l'accompaignèrent à la prise de Vichy » (II, 10.265) (1).

1607, 24 juill., Paris. — Arrêt ordonnant que les habitants du Bourbonnais, limitrophes des forêts du roi, seront taxés, par forme

(1) *Voy.* A. Vayssière, l'Assassinat du capitaine de Brame, dans *Arch. histor. du Bourbonnais*, III, 325-334.



d'abonnement, pour le droit de faire paître leurs bestiaux dans les dites forêts en dehors de l'époque de la glandée (II, 11.251).

1607, 4 sept., Paris. — Arrêt déclarant que les gardes des forêts de Bourbonnais verront leur cote de tailles réduite, chaque année, d'une somme de 100 sols (II, 11.429).

1607, 6 nov., Paris. — Arrêt renvoyant aux trésoriers de France à Moulins, une requête par laquelle les habitants de Trezelle, de Chavroche, de Jaligny, de Châtelperron, de Thionne, du Moutier et de Marseigne demandent remise de vingt années de tailles, à raison des pertes que leur a fait subir l'orage du 25 juillet dernier (II, 11.661).

1607, 13 nov., Paris. — Arrêt faisant remise aux habitants de Moulins d'un tiers de la subvention du sol pour livre, attendu les pertes que leur ont fait subir la grêle et une épidémie de dysenterie, attendu aussi que la population est composée en grande partie d'artisans vivant au jour le jour (II, 11.686).

1607, 11 déc., Paris. - Arrêt déclarant que Pierre Fougeux, sieur d'Escures, et Barthélemy de Savorny, sieur de la Clavelle, percevront une taxe pour le contrôle qu'ils exercent, non seulement sur les turcies et levées de l'Allier, de la Sioule, de l'Yèvre et de l'Auron, mais aussi sur les turcies et levées de la Loire et du Cher (II, 11.732)

1609, 22 sept., Paris. — Arrêt ordonnant que, durant les années 1609 et 1610, une somme de 25.000 l. sera distribuée aux habitants des élections de Moulins, de Nevers, de Gannat, de Montluçon et de la Marche, qui ont le plus souffert de la grêle, de la gelée et des inondations (II, 14.320).

1609, 26 sept., Paris. — Arrêt accordant à l'évêque et au clergé du diocèse d'Autun une remise de 12.000 l. sur leurs décimes des années 1609 et 1610, attendu les pertes que leur ont fait subir notamment les inondations de la Loire et de l'Allier (II, 14.395).

1610, 29 avril, Paris. — Arrêt relatif à une réclamation des créanciers de feu Simon Dauvergne, pourvu par Henri III d'un des huit offices de trésoriers de France à Moulins (II, 15.598, dernier arrêt rendu sous Henri IV, concernant le Bourbonnais ; un autre, de la même date, a trait à la mise en adjudication pour la ferme des gabelles de plusieurs généralités, dont celle de Moulins, II, 15.608).

P. F.





Note sur Thiery de Clèves

Chirurgien et valet de chambre de Jean II et Pierre II, ducs de Bourbon

(Communication du Vicomte Henri de Brinon, docteur en médecine)

La France médicale, revue d'études d'histoire de la médecine, a publié dans son numéro du 25 octobre 1904, quatre documents relatifs à Thierry de Clèves, valet de chambre et chirurgien du duc Jean II de Bourbon, puis de Pierre II, frère et successeur du précédent. La communication est signée *Dourif*, pseudonyme qui doit cacher un Bourbonnais, à en juger par la mention finale de l'article, laquelle reproduit un passage du *Messager-Mémorial de l'Allier*, n° du 22 octobre 1902.

L'auteur de la communication à *la France médicale* n'indique pas, malheureusement, la source à laquelle il a puisé les actes publiés. Il semble, d'après le texte du journal, que l'on reproduise des originaux, parce qu'au bas d'un acte, la place du sceau est signalée. D'où qu'elle vienne, la transcription des actes est mauvaise, des passages ont été certainement mal lus. Ces erreurs, toutefois, n'altèrent pas le sens général des documents et nous en donnerons ci-dessous l'analyse, car, d'une part ils nous signalent un personnage peu connu de la cour ducale dans la seconde moitié du xve siècle, et de l'autre, fournissent quelques indications sur le service des eaux et forêts en Bourbonnais, à la même époque.

Par le premier de ces actes, Jehan, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de l'Isle-Jourdain et de Villars, seigneur de Chastel-Chinon et d'Annonay, pair et chambrier de

France, fait savoir que « pour considération des bons et agréables « services que nous a fait par cy devant, faict, et continue par cha- « cun jour notre amé et féal valet de chambre et chirurgien Thiery « de Cleves », il lui donne, pour lui et ses hoirs, son « usage et chaufage » dans la forêt ducale de « Moutladier » (Moladier) et droit d'y prendre des bois « seulement pour le service de la maison et « grange qu'il a auprès de la dite fourest, appelée des Missonniers, « en quantité raisonnable et par le moyen des fourestiers d'icelle « fourèst, avecque son pasquage pour la nourriture de huit pour- « ceaux et de douze chevres. »

En conséquence, mandement est donné, dit le duc, « à nos amés et « féaux les gens de nos fourests et comptes, maistres des eaux et « fourests de Bourbonnois et à tous nos autres justiciers ef officiers, « à leurs Lieutenants présents et advenir et à chacun d'eux, si « comme il lui appartiendra que ledit Thiery de Cleves et ses hoirs « jouissent du present droit et octroy et de tout le contenu en ces « présentes. »

L'acte se termine ainsi : « En tesmoing de ce, nous avons fait « mettre et apposer notre scel a ces presentes. Donné en nostre chas- « tel de Moulins le huitième jour de may, l'an de grâce mil quatre « cent quatre vingt et cinq ».

Thiery de Clèves ne tarda pas à recevoir un autre don de son noble maître. En effet, par lettres datées du château de Moulins, le 15 juillet 1486, Jean II manda à son amé et féal René du Bus, seigneur du Bus et de Tizon, son conseiller, chambellan et maître des eaux et forêts de Bourbonnais, de faire bailler et délivrer audit Thiery de Clèves des bois de la forêt de Moladier « au lieu moins domma- « geable que faire se pourra jusques à la some de dix livres tour- « nois... pour luy aider à bastir et edifier une maison et grange « qu'il a nagueres acquise à Besson. »

Ces lettres sont signées : « Par Monseign[r] le duc. — *Robertet* (1). »

René du Bus, écuyer, seigneur du Bus et de « Taulius » (?), en sa qualité de maître des Eaux et Forêts de Bourbonnais se hâta d'obéir aux ordres du duc. Par lettres données sous son seing et scellées de son sceau, le 23 juillet 1486, il prescrivit à Geoffroy Moreau, arpenteur de Bourbonnais, appelé avec lui l'un des forestiers de Moladier, de délivrer du bois d'icelle forêt à Thiery de Clèves, jusqu'à concurrence de 10 livres tournois.

(1) Il s'agit de Jean Robertet, secrétaire du Roi et des ducs de Bourbon de 1466 à 1498.

Thiery de Clèves ne fut pas moins libéralement traité par Pierre II qu'il ne l'avait été par son prédécesseur, il avait du reste continué ses fonctions auprès du nouveau duc. C'est ce que nous apprennent d'autres lettres, données encore au chastel de Moulins et signées au nom du duc par Robertet.

Aux termes de ces lettres : « Pierre duc de Bourbonnois et d'Auvergne, conte de Clermont, de Fourestz, de La Marche et de Gyen, viconte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujoloy, de Chastelchinon et de Bourbon-Lancy, per et chamberier de France » fait savoir « que pour considération des bons et agréables « services que nre cher et bien amé valet de chambre et cirurgien « Thiery de Clèves a fais à feu nre cher sire et frere que Dieu absolve « et depuis, à nous fait, etc.... » il lui donne droit de prendre pour son usage et chauffage en la forêt de Moladier « du boys mort et mort « boys » mais seulement pour la provision de la maison et grange qu'il a auprès de ladite forêt. Il ne pourra en prendre que « quantité « raisonnable.... par les mains des fourestiers d'icelle fourest ». Pierre II donne en outre à Thiery de Clèves droit en la dite forêt de « mettre en son pascaige pour la nourriture de huit pourceaulz et de « douze chevres..... chacun an ». Comme dans les lettres de 1485, ordre est donné à tous officiers compétents de faire jouir le donataire de la libéralité ducale, laquelle renouvelait en somme celle de Jean II.

L'honnête Thiery de Clèves est un personnage jusqu'ici peu connu. On ne trouve aucune trace de lui ni dans l'*Inventaire des Titres de la maison de Bourbon*, ni dans les *Noms féodaux*, ni dans l'*Histoire des ducs de Bourbon et comte de Forez* de La Mure. Il est peu vraisemblable qu'il se rattache par un lien quelconque, même purement naturel, à l'illustre maison de Clèves. Il devait être, en dépit de son nom, de souche, sinon bourbonnaise d'origine, du moins acclimatée au terroir depuis quelque temps. Peut-être même était-il d'une famille moulinoise, car à propos d'un acte du 14 septembre 1446 relatif à la reconstruction des halles de Moulins, autorisée par le duc Charles Ier, notre confrère M. Henri Faure, dans son *Histoire de Moulins*, tome II, page 551, cite « Messire Robert de Clève, prêtre ».

Si la forêt de Moladier et le lieu de Besson sont faciles à identifier, le domaine des Missonniers nous est aussi inconnu que son propriétaire ; nous n'en avons trouvé aucune trace sur nos cartes du Bourbonnais.

En revanche, on est plus heureux pour René du Bus. Comme l'indique *M. Dourif*, d'après le *Dictionnaire de Moreri*, ce personnage était beau-frère de la main gauche des ducs Jean II et Pierre II, ayant

épousé Sidoine, bâtarde de Bourbon, une des enfants naturels du duc Charles Ier.

Pour plus de détails sur René du Bus, nous renverrons à *La Mure*, tome II, page 229 en note, page 256 en note et tome III, p. 31 ; enfin à la *Notice sur le château Thizon*, par M. Brugière de Lamotte, parue dans le *Bulletin* de notre Société en 1855, page 15 et suivantes. Il suffira de dire ici que René du Bus, Ecuyer, était originaire du Vexin où il possédait les seigneuries du Bus et de Cantiers. Lorsque, par contrat du 15 mars 1460, il épousa la sœur naturelle du duc Jean II, ce dernier donna à la jeune Sidoine, bâtarde de Bourbon, 1.000 écus d'or et la terre de Thizon (Tison, commune d'Estivareilles). Les méchantes langues du temps, on peut le supposer, durent chuchoter que ce tison n'avait pas peu contribué à allumer, en cette occasion, l'ardent flambeau de l'hyménée.

Philippe TIERSONNIER.

NÉCROLOGIE

Notre Société, si cruellement éprouvée par des deuils multiples, vient d'être frappée encore. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que Dieu a rappelé à lui notre confrère M. Gabriel SEULLIET. Il est mort à Moulins, le 22 novembre 1904, âgé de 67 ans, et ses obsèques ont été célébrées le 24, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

En attendant qu'un de nos collègues vienne ici même, comme nous l'espérons, rendre hommage à la mémoire de l'ancien président de notre Société, nous tenons à dire aux siens que nous ne restons pas insensibles à leur douleur et que leur deuil est aussi le nôtre.

Ph. T.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

ANNÉE 1904

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND

Etaient présents : Mme la comtesse L. de Fradel ; MM. Bernard, abbé Berthoumieu, R. Chabot, Flament, L. Mantin, Mitton, Queyroi, Tiersonnier.

— M. Tiersonnier informe la Société que M. Bouchard vient de lui faire savoir qu'il ne pourrait pas présider la séance, par suite d'un rhume tenace qui le tient au coin du feu. M. Bouchard exprime tous ses regrets ; puis, prévoyant le cas où aucun des deux vice-présidents ne serait là, et constatant que cette éventualité n'est pas prévue par le règlement, il prie le doyen des membres présents de vouloir bien le remplacer au fauteuil de la présidence, sauf avis contraire de la Société.

— Effectivement, en l'absence prévue de M. l'abbé Clément, et après lecture par M. Bertrand, doyen d'âge, d'une lettre de M. de Quirielle, qu'une indisposition retient à Montaigüet, M. Bertrand préside la séance.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une rectification de M. Tiersonnier, qui fait observer que, page 344, ligne troisième, la chronologie de Montelius a été désignée à tort sous le nom de chronologie de Montelins, par suite d'une erreur typographique.

— M. Bertrand lit une lettre de M. S. Bonnerot remerciant de son admission comme membre de la Société.

— M. Tiersonnier présente les excuses de MM. Delaigue et Grégoire, qui ne peuvent assister à la séance.



— M. Adolphe MONY offre à notre bibliothèque le tome II de ses *Etudes dramatiques*, contenant trois pièces : *Sœur Louise, la Reine noire, le Duc Satan*. Il en sera rendu compte dans une prochaine bibliographie.

— M. Tiersonnier annonce qu'en raison de la mission temporaire qui lui a été confiée de s'occuper du *Bulletin* pendant l'absence de M. Grégoire, après entente avec M. Bouchard, il a demandé à notre confrère, M. G. Plainchant, de bien vouloir écrire pour nous un article nécrologique sur M. Seulliet. M. Plainchant a gracieusement accepté la tâche de faire revivre la figure de notre ancien président, qui fut un de ses meilleurs amis.

— M. Bertrand exprime ici les sentiments de la Société à l'occasion du décès de M. Seulliet dont il retrace, en quelques mots, la carrière. — Il lit une lettre de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var, ayant trait à l'échange des *Bulletins*, et observe qu'avant l'arrivée de cette lettre l'interruption de l'échange avait été décidée par notre commission du *Bulletin*. — Il fait part de la réception d'un prospectus, avec demande de souscription, adressé par M. Briquet, auteur d'un ouvrage intitulé les *Filigranes, histoire des marques du papier dès leur apparition... jusqu'en 1600* ; d'une autre demande de souscription à la *Revue de l'Art ancien et moderne*, dirigée par M. Jules Comte.

— M. Bertrand fait part d'une communication de M. H. Faure, pouvant être considérée comme un appendice à l'*Histoire de Moulins* : 1° un extrait de l'*Echo d'Yvetot* (s. d.) contenant une lettre de Jean Baucher (1), se qualifiant roi d'Yvetot, adressée de Dinan, le 16 janvier 1490, à Anne de Beaujeu, épouse de Pierre de Bourbon, alors sans enfants, pour la prier de s'intéresser au royaume d'Yvetot et l'informer que Notre-Dame-de-Haute-Faye, en Agénois, exauce les vœux de grossesse de toutes les femmes qui se recommandent à elle ; 2° un diplôme de l'*Association scientifique et industrielle de l'Allier*, autorisée par arrêté préfectoral du 28 octobre 1865.

— M. Bertrand présente à la Société, de la part de M. le colonel Laussedat : 1° les *Discours* prononcés à Nancy, le 1er août 1903, aux funérailles de Prosper Henry, et 2° les *Discours prononcés à l'inauguration du monument de Boussingault...* le 7 juillet 1895, tant par lui-même que par M. Adam pour la première cérémonie, et par M. Schlœsing pour la seconde. — Il annonce que le colonel Laussedat

(1) Voir : GUILMETH (Aug.), *Notice sur messire Jehan Baucher, roi d'Yvetot*. Rouen, 1859, gr. in-8°.

a terminé le catalogue de son musée minéralogique. — M. Gonse a offert à la Société son ouvrage ayant pour titre *Chefs-d'œuvre des musées de France* (Paris, 1904, in-fol.) dans lequel notre musée départemental est signalé pour quelques sculptures du xve siècle.

— La parole est ensuite donnée à M. Tiersonnier pour le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance. Il signale spécialement : Dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1903, p. 100 et suiv., M. l'abbé Reure publie le *Compte des funérailles de Gilberte d'Estampes, enterrée à Paris, le 23 juillet 1540, au couvent de Sainte-Claire de l'* « *Ave Maria* ». Elle était devenue dame de Châteaumorand (commune de Saint-Martin-d'Estreaux, Loire) par suite de son mariage avec Jean de Lévis-Châteaumorand. Outre que ce compte est curieux par les détails qu'il donne sur les obsèques des gens de qualité en plein xvie siècle, les personnages dont l'auteur est amené à parler nous touchent quelque peu. Par leurs possessions, les Lévis-Châteaumorand sont autant bourbonnais que foréziens (1), et nous intéressent d'autant plus que nous avons récemment visité leur seigneuriale demeure.

Le numéro de juillet-août et septembre 1904 des *Annales de la Société d'Emulation et d'agriculture de l'Ain*, contient une *Histoire de la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny*. L'auteur, M. Xavier Brun, donne des détails généalogiques sur la maison de Coligny, et signale la branche des Coligny-Saligny, possessionnée en Bourbonnais. Une note complémentaire est consacrée aux Lucinge-Faucigny, qui ont possédé, pendant une grande partie du siècle dernier, la terre de Chermont, appartenant aujourd'hui à notre confrère M. Maurice de Chacaton. Un autre article, dû à M. Auguste Cornet, est intitulé *Coligny à travers les âges*. Là encore nous retrouvons la maison de Coligny et nous la retrouverons plus tard, car l'étude en question n'est pas encore publiée en entier.

Quant au *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône* (4e série, n° 3, 1903), il renferme la première partie d'un travail de M. Emile Longin, intitulé : *Saint Pierre Fourrier en Franche-Comté*. A propos du séjour de saint Pierre Fourrier à Gray, l'auteur est amené à parler d'une maison qui avait appartenu à Simon Gauthiot, seigneur d'Ancier, maître d'hôtel du connétable de Bourbon. Ce personnage, qui fut aussi prévôt de Gray et co-gouverneur de Besançon, était né du mariage de Guy Gauthiot, avocat général du Parlement de Dôle, et d'Isabeau

(1) Voir *Noms Féodaux. — Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse), par Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse.

Chambellan. On peut voir son buste à l'hôtel de ville de Gray. Sur ses liaisons suspectes avec les réformés de Neufchâtel et de Montbéliard, on peut consulter, dit l'auteur : A. Castan, *Granvelle et le petit Empereur de Besançon (1518-1538)*, dans la *Revue historique*, 1876, t. I, p. 95. Dans son habitation, l'ancien maître d'hôtel de notre dernier duc avait prodigué la devise : SPES MEA DEVS. C'était comme la paraphrase de celle qui se trouve répétée trois fois sur le sceau du connétable de Bourbon : ESPÉRANCE, et l'auteur donne cette référence bonne à noter : Cf. J. Gauthier, *Un sceau inédit du connétable de Bourbon*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon, année 1899, p. 215. (Voir pages 43 et 49.) Dans le même article, page 110, une courte note est consacrée au P. Jacques Sirmond, de la Compagnie de Jésus, confesseur de Louis XIII depuis 1637. Page 131, mention de Jean de Saulx, seigneur du Mayet, dit le marquis de Tavannes, lieutenant du Roi en Bourgogne, fils de Guillaume-Henri de Saulx, comte de Tavannes, et de Jeanne-Baptiste de Pontailler, sa seconde femme.

Dans le *Centre médical*, n° de décembre 1904, je trouve notamment la suite d'une *contribution à l'histoire de la toxicologie* par M. Emile Gilbert, et aussi la fin d'une notice consacrée à *François Péron*, l'illustre naturaliste natif de Cérilly. Passant sur diverses incorrections qui peuvent être attribuées à des erreurs typographiques et sur la nomenclature des œuvres de François Péron, que je n'ai pas été à même de vérifier, je me permettrai de faire remarquer à M. Francis Pérot que l'ouvrage de Prudhomme qu'il indique n'est pas intitulé *la Révolution,* mais bien : *Histoire générale des crimes commis pendant la Révolution française*..... par L. Prudhomme, Paris, 1796, in-8°, 6 volumes. De plus la première citation qu'il fait en l'empruntant à Louis Audiat n'est pas conforme au texte de ce dernier, lequel du reste déclare l'avoir empruntée au tome Ier, page 252 et non page 125, comme l'écrit M. Francis Pérot. Si notre confrère veut bien se reporter à *La Terreur en Bourbonnais*, d'Audiat, qu'il cite, et consulter les pages 47 et 232 du tome Ier, il constatera facilement le bien-fondé de cette rectification. Il me faut aussi relever quelques lignes plus loin une phrase un peu obscure de M. Pérot, et comme il y est question de notre Société, il serait peut-être bon que notre bibliothécaire précise sa pensée. Voici la phrase, il s'agit toujours de François Péron :
« Plusieurs portraits ont été gravés de ce médecin naturaliste de (*sic*)
« voyageurs et ils ont été reproduits les uns par la Société d'Emula-
« tion de l'Allier dans l'Auvergne (*sic*), publié (*sic*) sous les auspices
« (*sic*), par Maurice Giraud : *Péron*, naturaliste, voyageur aux terres

« australes, *sa vie, ses travaux*. Moulins, Ernest, 1856, grand in 8° de « 276 p. »

Le Musée national de Montevideo nous envoie un volume concernant la géographie des provinces du Paraguay et des missions Guaranies. C'est la publication de manuscrits de don Félix de Azara, capitaine de vaisseau de la marine royale espagnole. Ce manuscrit date de 1790. L'ouvrage est accompagné de préfaces, notes, etc., reproduction de cartes et plans, enfin orné d'un portrait de don Félix de Azara. Il y a certainement dans ce volume de très précieux renseignements, particulièrement sur la géographie ancienne du Paraguay ; aussi, bien que n'ayant aucun caractère bourbonnais, j'ai cru devoir signaler ce volume. Et, puisque cette fois nous parlons géographie, je me permettrai encore de signaler un artice très curieux, par les questions traitées, intitulé *Deux problèmes hydrographiques du pays de Gaza* (Afrique australe). L'auteur est M. Henri Berthoud, missionnaire à Valdezia, Spelouken (Transvaal). Cet article figure dans le *Bulletin de la Société neufchâteloise de géographie*, tome XV, 1904.

Nous avons reçu aussi le tome II des *lettres de M. de Marville, lieutenant général de police (1742-1747) au ministre Maurepas*. Ce volume s'étend aux années 1745-1746. Ces lettres sont des rapports journaliers où revivent les préoccupations, les scandales et les mœurs du temps. Elles sont d'une lecture facile et agréable. Il convient peut-être de noter ici que l'auteur de ces lettres était un Bourbonnais d'origine et se rattachait aux Feydeau de Brou. Au point de vue purement bourbonnichon il y a peu à glaner. Pour ma part, je n'ai pu relever que les quelques bribes suivantes : p. 4, mention de Jean-Pierre, marquis de Fontanges, qui mourut en 1754 ; page 17, une note sur Louis-Jean Berthier, marquis de Sauvigny (1709-1788), qui fut notamment intendant de Bourbonnais en 1784 ; p. 49, courte note sur Paul-Esprit Feydeau de Brou, conseiller d'Etat, etc., cousin de M. de Marville ; p. 187, mention du « Père Griffet, homme d'esprit ». Il s'agit du père jésuite Henri Griffet (1698-1771), appartenant, comme l'on sait, à une famille bourbonnaise.

— M. Bertrand lit une partie de son travail sur les sépultures de Saint-Bonnet (Yzeure). Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

— M. Tiersonnier fait remarquer qu'il a pris à tort pour un pseudonyme la signature *Dourif* mise au bas des *documents sur le chirurgien Thiéry de Clères* dans la *France médicale*. (Voir *Bulletin*, page 369.) Grâce à une aimable communication de Mme la comtesse Louise de Fradel, il sait aujourd'hui que M. Dourif, premier auteur de la

publication précitée, est un distingué docteur en médecine de Clermont-Ferrand.

M. Tiersonnier apporte une légère contribution à l'histoire du protestantisme en Bourbonnais. Il l'emprunte à une brochure de M. René de Lespinasse, intitulée : *Poursuites et condamnations judiciaires pour faits d'hérésie en Nivernais au XVIe siècle* (1). Sans s'arrêter aux renseignements d'ordre général qui seraient aussi intéressants à noter pour une histoire des protestants en Bourbonnais, il se borne à relever ce qui suit :

Page 12. — L'abbé de Saint-Léonard (près Corbigny), Jacques de Baudreuil, comparut à Moulins devant le sénéchal de Bourbonnais, pour cause d'hérésie, et là, invoquant son cas privilégié, réclama d'être jugé devant l'official d'Autun, son supérieur hiérarchique. Le Parlement, par arrêt du 21 juillet 1546, l'y renvoya. Suivent des détails sur l'affaire de Jacques de Baudreuil et de ses coaccusés. Cette affaire se rapporte à la plus grosse affaire d'hérésie connue en Nivernais, celle dite de Corbigny. M. de Lespinasse fait remarquer que, dans ces procès, l'idée cléricale n'est pour rien. Le Parlement attire toutes les affaires à lui, évite le plus possible de les transmettre aux tribunaux ecclésiastiques, dans la crainte qu'ils ne fussent pas assez sévères. Même quand un religieux est poursuivi pour cause d'hérésie, le Parlement en remettant l'affaire, menace l'évêque de la saisie de son temporel s'il ne parfait pas le procès. (Voir page 6 de la brochure précitée.)

— M. Bertrand avait été invité par notre confrère M. René Chabot, à identifier d'anciens terrassements dans le taillis des Brosses, situé sur la commune d'Iseure, appartenant à un autre de nos confrères, M. de Laboulaye ; le moment était propice, le bois étant en exploitation ; ils s'y sont rendus dernièrement et ont reconnu une butte artificielle, produite par le déblai de fossés profonds, d'environ 3 mètres de largeur de plafond, la plate-forme ayant environ 4 mètres de hauteur au-dessus ; elle est circulaire, un peu écrasée sur les bords, et mesure 32 mètres de diamètre. Les fossés ont 8 mètres de largeur en crête.

La végétation qui recouvre cette plate-forme ne permet pas d'y voir les moindres fragments de matériaux, bien que l'on puisse préjuger que des fouilles y montreraient des tuiles de la tour qui devait la surmonter, car c'était là, sans doute, un poste militaire gallo-romain surveillant la voie de Lyon à Cherbourg, comme ceux de Marcelange

(1) Nevers, imprimerie Vallière, 1899. Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.*



et de Plaisance ; il est en effet situé entre ces deux postes, sur le même plan, et forme avec eux une ligne droite.

M. Bertrand ajoute :

Nous avons reçu, pour le musée, de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un superbe volume in-folio : *Les chefs-d'œuvre des Musées de France*, par M. Louis GONSE, dans lequel, le Musée départemental est signalé pour quelques sculptures du xve siècle jugées dignes d'intérêt par l'auteur.

— Suivant l'ordre du jour, on procède ensuite à la nomination des commissions. On admet la proposition de M. Mantin que les diverses commissions fussent partiellement renouvelées chaque année, et, par un vote à mains levées, les dites commissions sont ainsi constituées :

Commission du « Bulletin » : MM. Bernard, Bertrand, du Broc de Segange, l'abbé Clément, Delaigue, Flament, Grégoire, Mantin, de Quirielle, Tiersonnier.

Commission du Musée : MM. Avisard, l'abbé Berthoumieu, Bourdelier, Guillaumier, La Coûture, F. Méplain, Mitton, René Moreau, M. Olivier, Treyve.

Commission des Finances : MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Crépin-Leblond, Delaigue, Grégoire, Meilheurat, Milcent, Queyroi.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/4.

G. B. — P. F.





DÉCOUVERTE D'UN VILLAGE GALLO-ROMAIN

DANS L'ANCIENNE PROVINCE DU BOURBONNAIS

ET ACTUELLEMENT

Sur la Commune de Livry (Nièvre), près du Château de Paraize,

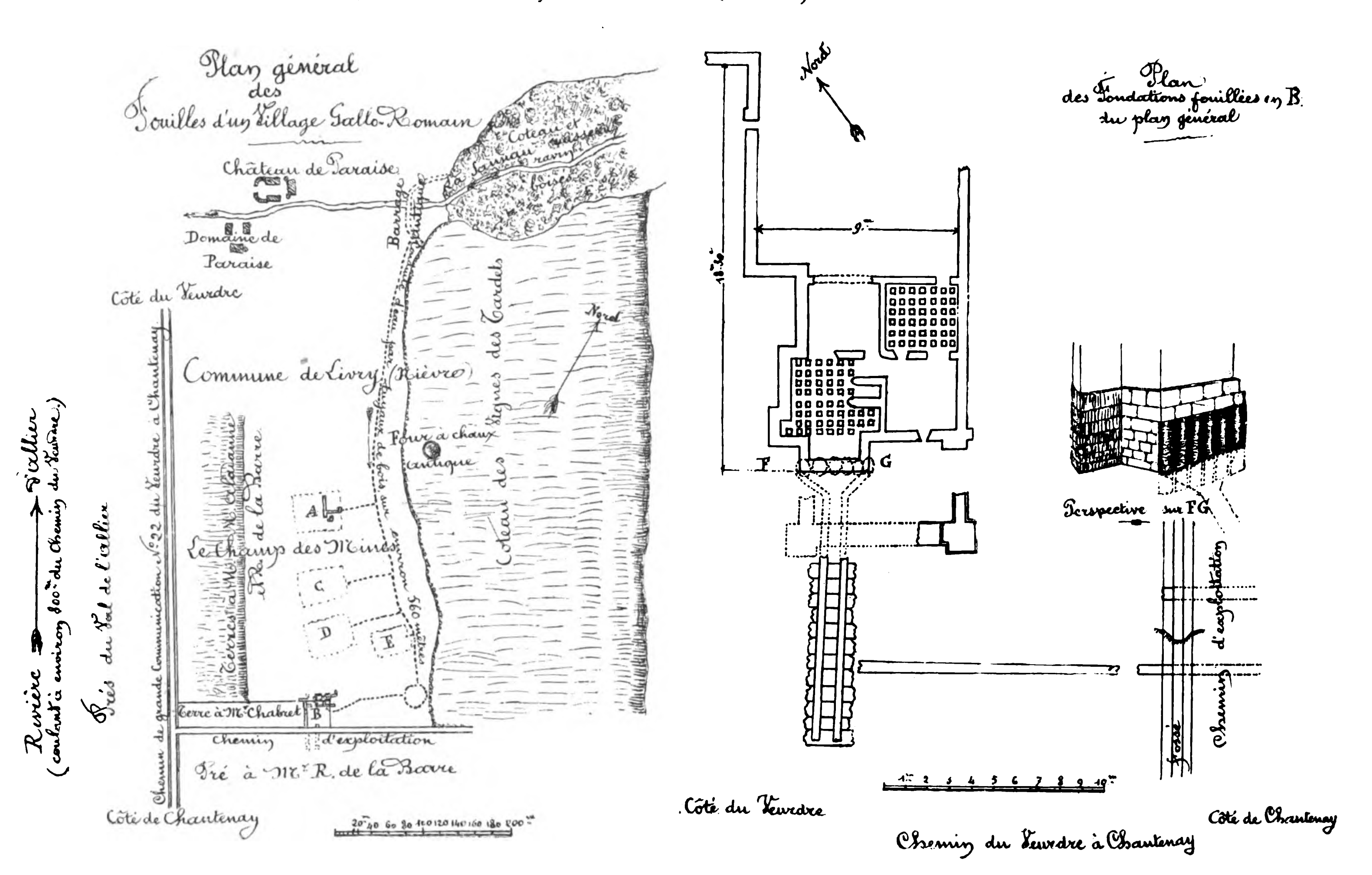
PAR MM. TOURTEAU, JALADON DE LA BARRE ET BERTRAND, MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Au mois d'octobre 1900, je fus appelé par nos confrères à donner mon avis sur la découverte, au clos des Tardets, d'une maçonnerie circulaire, de 2m,33 de diamètre, dont les murs de 1m,60 de haut, étaient entièrement faits de tuiles à rebords, de 0m,25 d'épaisseur, que M. de la Barre avait fait déblayer d'une matière blanche et friable dont elle était remplie.

Je n'eus pas de peine à me prononcer : près de là, il n'y avait comme constructions apparentes, qu'un domaine et le château de Paraize qui avaient dû être construits, à la manière ordinaire, en se procurant la pierre et la chaux, aux carrières voisines de Livry et non en faisant cuire de la chaux, sur place, pour de si peu importantes maçonneries. Je pus donc dire *ex abrupto* à mes confrères : Ce four, dont la chaux encore en place est arrivée à l'état friable, les murs et le radier, en matériaux romains, me prouvent que le dit four fut fait pour élever beaucoup de constructions, près de là, et que ce sont, à n'en pas douter, des habitations gallo-romaines.

Ce four était situé au tiers inférieur d'un coteau planté en vigne, dont le sous-sol est de calcaire mélangé de grès. Il était tout différent des fours à chaux de nos jours, qui sont édifiés en cône tronqué, la pointe en bas, permettant le chargement par l'ouverture supérieure, au fur et à mesure que la chaux cuite est retirée par le bas, sur une aire abritée de la pluie.

Celui-là, au contraire, avait des murs verticaux, de 1m,60 de haut, actuellement, peut-être plus élevés à l'origine : en tout cas, le calcaire devait s'y cuire en préparant avec la pierre des rigoles que l'on devait



Plan général des Fouilles d'un Village Gallo-Romain
Château de Paraise
Domaine de Paraise
Côté du Veurdre
Commune de Livry (Nièvre)
Le Champs des Mines
R. de la Barre
Terres à Mr Chabret
Chemin d'exploitation
Pré à Mr R. de la Barre
Côté de Chantenay
Chemin de grande Communication N° 22 du Veurdre à Chantenay
Prés du Val de l'Allier
Rivière d'Allier (coulant à environ 800m du Chemin du Veurdre)
Four à chaux antique
Coteau des Vignes des Tardels
Coteau et ravin
Barrage
Nord
A
B
C
D
E
560 mètres
20 40 60 80 100 120 140 160 180 200m
Plan des Fondations fouillées en B du plan général
Nord
9m
18m50
F
G
Perspective sur FG
Chemin d'exploitation
Fossé
Côté du Veurdre
Côté de Chantenay
Chemin du Veurdre à Chantenay
1m 2 3 4 5 6 7 8 9 10m


UNIV.
OF
MICH.

garnir de menu bois, sur plusieurs rangées en hauteur, et entretenir le calorique par d'autres morceaux de bois mis sur le haut du four, tant que la chaux n'était pas cuite à point. A la base nous avons trouvé une brèche de 0m,50 de large, qui servait sans doute à retirer la chaux.

Descendons dans le val, dis-je à MM. de la Barre et Tourteau, et nous trouverons probablement les traces de ces habitations. En effet, à peine à 200 mètres de là, je m'arrête et leur dis : Voici les maisons et leurs dépendances, jardins, etc. En même temps je leur faisais constater que sur une grande étendue, à l'est, le terrain avait subi un nivellement horizontal, qui avait modifié la base du coteau. Nous allons certainement trouver là des fragments antiques, m'écriai-je avec conviction... En effet, à quelques pas de là, apparaissaient, à la surface du sol, de nombreuses tuiles à rebords, des « *imbrex* », des moellons ; puis, je ramassai un premier débris de poterie fine que je leur montrai ; ils en ramassèrent de semblables, et, en continuant notre quête sur environ 300 mètres de long, nous eûmes bientôt chacun une provision de fragments de céramique gallo-romaine très intéressante. Chemin faisant, nous avions également remarqué des débris de ciment, de bétons et quantité de moellons appareillés.

Nous revînmes dans la journée et fîmes commencer une fouille au point A du plan, et, peu après, furent rencontrées les fondations d'un mur de 0m,60 d'épaisseur, que l'on suivit sur environ 3 mètres, où il se retournait à angle droit. Derrière cet angle furent trouvés deux autres murs, qui laissaient entre eux un espace de 1 mètre de large et de 2 mètres de long, plein de terre que l'on déblaya. Il contenait le squelette entier d'un grand cerf dix-cors, dont les ossements étaient un peu friables, mais néanmoins on a pu conserver l'une des ramures à peu près intacte.

Près de là, outre de nombreux fragments de poteries, on recueillit une portion de colonne, de 0m,20 de diamètre, portant son chapiteau mouluré, de grès fin provenant du coteau voisin, ainsi que trois modillons de même nature, qui devaient avoir été placés sous une corniche.

Le lendemain, un cultivateur nous ayant appris que vers le point B il croyait avoir découvert un ancien puits, on se mit à y fouiller, sans le rencontrer. Le sol était si détrempé que l'on remit cette recherche à une époque ultérieure.

— L'on entama une nouvelle fouille près de là, et peu après apparurent les fondations d'un mur, ou plutôt des libages de 0m,60 de large, formés de pierres de taille de 1m,50 de long sur 0m,70 de haut,

dont les joints reposaient sur le milieu de pierres rondes, taillées en fûts de colonnes, de 0m,70 à 0m,75 de diamètre, pour remplir l'office de pilotis de bois. Ce mur, qui avait 3m,50 de long, était supporté par six de ces colonnes, dépassant de 0m,07 à 0m,10 de chaque côté l'alignement de cette fondation très intelligemment établie, pour former en outre, dans les cinq espaces vides de ces colonnes, un aqueduc ingénieux où se déversaient les eaux des bains, qui étaient un peu plus haut. Après une solution de continuité, ou portion démolie anciennement, nous avons déblayé une section de 8 mètres de long, de cet aqueduc de 0m,70 de largeur, dont les culées ayant 0m,60 d'épaisseur avaient 1m,20 de haut et devaient avoir été couvertes en dalles : les fondations de ces murs étaient obtenues également par des dalles de calcaire, qui formaient en même temps le radier. Cet aqueduc avait été démoli autrefois au delà de notre fouille, ou bien il conduisait ces eaux dans un fossé à ciel ouvert, à partir de ce point.

Du vestibule de cette villa, nous n'avons rencontré qu'une pile d'angle, en belles pierres de taille (l'autre avait été antérieurement détruite) ; ce vestibule pouvait servir de *sudarium* à deux salles de bains, exactement de mêmes dimensions (3m,20 × 3 mètres), qui se communiquaient par un de leurs angles et touchaient, par deux de leurs murs, deux hypocaustes ou chaufferies des bains, dont nous avons trouvé le carrelage intact et les piles carrées. Entre ces piles on mettait le bois destiné à chauffer aussi bien les appartements que les bains, les appartements au moyen de la vapeur dirigée par des tuyaux de terre cuite, dont nous avons rencontré bien des débris, et les bains par l'eau qui chauffait dans des réservoirs placés au-dessus de l'hypocauste.

Nous n'avons reconnu que les deux murs extérieurs au delà de la dernière salle de bains, lesquels sont éloignés de 9 mètres entre eux : les récoltes nous ont empêchés de rechercher les murs qui divisaient cet espace.

Nous avons mis au jour le mur extérieur du côté ouest sur 31 mètres de développement et reconnu ses fondations sur 1 mètre de haut, s'arrêtant à 0m,40 au-dessous du terrain cultivé : ces fondations sont en moellons piqués, appareillés, d'une irréprochable exécution, comme on ne fait pas mieux de nos jours dans les travaux publics. En retour d'équerre, sur 2 mètres, le mur ouest a été détruit au delà pour s'emparer des moellons piqués, ne laissant que les moellons bruts.

A l'est de l'aqueduc, nous avons fouillé toute la superficie comprise entre celui-ci et le bâtiment principal, nous n'y avons reconnu, en outre de la pile d'angle, qu'un mur qui semble avoir servi de clô-



ture et qui traversait le chemin d'exploitation ainsi qu'un autre mur qui lui est parallèle à 3 mètres d'écartement (probablement un petit appartement), ces murs se continuent dans un pré, propriété de M. de la Barre.

Nous noterons que nous n'avons démoli aucun de tous ces murs et que nous n'avons sorti des fouilles que les moellons rencontrés épars qui ont été abandonnés aux propriétaires.

Nous reprîmes la fouille où, au début, nous avions rencontré le squelette de cerf, nous y avons mis à découvert un grand mur de 20 mètres de longueur, sans amorces de divisions d'appartements. A 3m,40 un autre mur perpendiculaire à celui-ci s'étendait sur une longueur de 11 mètres avec retour sur 4 mètres où il était détruit ; nous y avons recueilli quelques monnaies et d'intéressants débris dont nous donnerons l'énumération avec ceux de l'autre fouille.

Nous avons négligé de fouiller, pour le moment, les autres endroits où se voient à la surface du sol quantité de restes d'habitations, et nous allons terminer ce récit par le point capital, le plus utile à toute résidence romaine : *les eaux*.

Actuellement, à moins que ces habitations n'eussent des puits qui nous aient échappé dans nos recherches, on ne voit aucune source à proximité, mais, à près de 600 mètres du chemin d'exploitation du clos des Mines, tout près du château de Paraize, coule dans un ravin un petit ruisseau dévalant du sommet de la côte boisée qui, dans la saison des pluies ou à la suite d'orage, donne un débit suffisant à faire tourner un moulin. Le petit ruisseau en question se nomme le Sanneau.

Sur ce ruisseau, en un point convenable pour que l'eau, par une pente calculée, puisse se rendre d'elle-même, en suivant le pied du coteau, à l'est de toutes ces habitations, il n'y avait qu'à établir un barrage à vanne, ce qui a dû être fait, et l'eau coulant dans un fossé à ciel ouvert, par un moyen des plus simples, était recueillie dans des bassins ou réservoirs, en face de chaque habitation. De là, par des *tuyaux en bois*, on la menait à sa destination.

Nous n'avons rien vu, car rien n'est resté de ces installations, mais nous avons recueilli plusieurs joints en fer dans lesquels des tuyaux de bois s'emboîtaient ; les fibres de ceux-ci y ont laissé leur empreinte dans l'oxyde du fer ; il n'est donc pas douteux pour nous que les eaux n'étaient amenées par le procédé indiqué ci-dessus.



Monnaies diverses, débris de poteries, bronzes, etc., recueillis dans ces fouilles

LICINIVS, petit bronze.

CONSTANTIVS, petit bronze ℞ $\frac{VOT}{XX}$ dans une couronne de lauriers.

CONSTANTIVS, petit bronze ℞ LVG (frappée à Lyon).

CONSTANTINUS ℞ $\frac{VOT}{X}$ couronne.

2 CONSTANTINUS, ℞ VOT MVLT.

1 CONSTANTINUS, nobilis CAESAR ℞ PROVIDENTIA (tour en pierre, étoile au sommet).

CONSTANTINIANVS ℞ deux soldats debouts.

ANTONINVS, grand bronze, ℞ fruste.

2 TRAJANVS, grand bronze, ℞ fruste.

5 TRAJANVS, grand bronze, ℞ génie nu.

ANTONINVS PIV. S ℞ S. C. Mars à droite.

3 VICTORINVS P. P. AVG.

CAESAR VICTORINVS ℞ PAX AVG.

GORDIANVS. PIVS. AVG ℞... COS D. D.

HELIOGABALUS ℞ SECVRITAS REIPUBLICA. PSA.

Une fibule de bronze, belle patine.

Divers fragments de chaudrons de bronze raccommodés avec des rivets de bronze.

Une plaque d'entrée de serrure de bronze.

Une poignée de clef, chien couché, en bronze.

Une épingle en os.

Un fragment de chaînette de bronze.

Un plomb de filet.

Une petite charnière de coffret, bronze patiné.

Deux fragments de bronze de poignée de clef.

Un petit poinçon de cornillon de cerf conique, terminé par une petite section ronde de 0m,003 gravée en forme de petite rosette.

Une clef en fer.

Un marteau en fer.

Un gros tintinabulum (clochette ou clairin), fer.

Un piochon à longue douille, fer.

Un couteau, fer.

Plusieurs clous en forme de T pour scellements, fer.

Un coin de fer.

Trois modillons ou consoles en pierre.

Une meule à bras en lave de Volvic.

Un bois de grand cerf.

Divers fragments de poteries rouges avec reliefs de lion, feuilles de vigne, dauphin, sphinx, fleur de lis. — Un fragment à zones quadrillées et estampillé du nom de IVSTI.

Deux bougeoirs (terre cuite) très usagés.

Fragment de passoire (terre cuite).

Fragment de statuette de Vénus, terre blanche des officines de l'Allier.

Fragment de vase terre grossière, VR gravés à la pointe après cuisson.

Fragment de vase terre grossière, AVR gravé à la pointe, le même nom ? après cuisson.

Quelques plaques de marbre gris pour revêtements de murs.

Fragment de plaque de plomb ayant en relief des ornements en forme de balustres qui se croisent en X (provient peut-être d'une urne funéraire ?).

On voit, d'après les monnaies découvertes dans ces villas, que les plus anciennes, Trajan et Antonin, sont du milieu du IIe siècle et toutes les autres du IIIe au IVe siècle après Jésus-Christ, époque de la ruine de ces constructions qui n'ont eu qu'une vie éphémère d'environ 160 ans.

Dès le début de nos recherches, nous ne nous sommes pas fait d'illusion sur le peu de résultats que nous en obtiendrions, car nous avons vu que ces habitations avaient été établies au-dessus du sol et détruites jusqu'à environ 0m,40 au-dessous de ce sol, afin que le terrain put être cultivé. Nous ne pouvions rencontrer que des fondations et quelques épaves perdues autour. Mais alors qu'est devenue cette grande quantité de matériaux qui formaient les nombreuses habitations de ce village ? La tradition a conservé le souvenir d'une chapelle, tout près des fondations ci-dessus décrites, mais elle a disparu à son tour, ne laissant sur place que deux grosses pierres de taille en forme de corbeaux ou consoles qui n'ont aucune apparence antique. Les villages voisins, Riousse et Corbelon, ne paraissent avoir dans leur construction aucun des matériaux antiques. Peut-être dans la construction de l'église de Livry, qui est romane, en a-t-on utilisé en tant que pierre de taille ? Mais ce bourg est à environ quatre kilomètres de là et par de mauvais chemins. Si nous fouillions, après les avoir découverts, les réservoirs où se rendaient les eaux alimentant ces maisons, il est possible que nous y trouverons les plus gros matériaux qui, dans cette hypothèse, auraient servi à les combler.

TOURTEAU. — Raymond DE LA BARRE. — BERTRAND.



QUATRE PIÈCES

CONCERNANT

LA VILLE DE MOULINS

AU XV[E] SIÈCLE

— SUITE —

A luy qu'il a payé à ung chartier, pour trois tours qu'il a faitz à charroies lesdictes mothes III s. IIII d.

..... pierres dudit Rousselet IIII l. VI s. VIII d.

A Phelipon de Soingny pour XXX l. de croie (1) qu'il a baillée à Jehan Cordier, à II d. la livre valent V s.

[A] luy pour XVII l. colle à IIII d. la livre valent V s. VIII d.

[A] luy pour ung charroy d'aiz qui ont esté menez.......... Pierre Luchier X d.

...... pour deux tours de vielhes planches ..... ses ès portes de Bourgoigne et de Paris XX d.

[A] luy pour ung autre tour d'aiz menées cheux .... dit Pierre Luchier X d.

FOL. 15

A luy pour ung autre de boix prins cheuz Gouin de la Planche XV d.

A luy pour XXVI tours de sable, menez devant Saint Nicollas (2) à VIII d. le tour, valent XVII s. IIII d.

A luy pour deux perches de sappin baillées à Georgeon Lulier pour faire le Rost (3) devant la boucherie II s. VI d.

(1) Craie.

(2) Sans doute l'hôpital Saint-Nicolas au faubourg d'Allier.

(3) Rôti. — En 1484, lors de l'entrée de la duchesse Catherine d'Armagnac, la corporation des bouchers avait dressé un vaste étal où l'on servait gratis ragoûts et rôtis.

A luy pour le loage de xxIII douzaines d'aiz à faire le chaffaulx xxxvIII s. IIII d.

A luy pour xvII aiz de sappin et xIIII aiz de chaigne qui ont esté perdues xx s.

A luy pour cinq tour de boix, menez à la porte d'Alier, prins en la chambre de la ville et tragnées devant le dit pont pour le commandement des quatre consulz. Pour ce v s.

Somme IIII l. vIII s. III d. denez audit Philippon de Sovigny.

A Guillaume Gougain pour la despence qui a esté faicte ou chaffault du puys des Quartes (2) : premierement, pour xxII aulnes de toille prinses de Jaquet Tard à x d. l'aulne valant xvIII s. IIII d.

A luy pour despense qui a esté faicte à faire les livres et croissans, et paindre les toilles. Pour ce vI s. vIII d.

A luy qu'il a payé à IIII hommes qui furent .... la rame et des roches pour mettre sur ledit cha....

A luy qu'il a payé à IIII hommes qui furent tout .... à aider à faire lesdiz chaffaulx. Pour ce.........

A luy qu'il a payé aux charpentiers qui .... lechaffault de Justice.

Fol. 15 v°

A luy qu'il a payé pour cloz à couldre lesdiz chaffaulx II s. vI d.

A luy qu'il a payé pour espingles pour lesdictz chaffaulx prinses cheux Loys x d.

A luy qu'il a payé pour pain, vin et poires, pour faire boire ceulx qui estoient sur le chaffault, en actendant Madame. Pour ce vI s. vIII d.

A luy qu'il a payé à Guillaume pour six pains et une quarte de vin II s. IIII d.

A luy qu'il a prins cheux Moreau, cordier en plusieurs foiz xvIII livrez corde menue. Pour ce

A luy qu'il a payé à ceu la qui despecierent lesdiz chaffaulx II s.

A luy pour deux aulnes de toille d'actour à vIII s. IIII d. l'aulne, valent xvI s. vIII d.

A luy pour ung quarteron sucre prins cheux Simon Gaultier. Pour ce xv d.

Somme LxxI s. x d. des parties denez audit Guillaume Gaugain.

(1) Le puits des Quartes était situé au coin de la rue d'Allier et de la rue de la Flèche.

A Georges de Chizelles (1), qu'il a forny et payé pour le chaffault de la boucherie (2) : premièrement pour la journée de quatre manouvres, qui ont sarré le bois et les tonnels [pour] faire lesdiz chaffaulx. Pour ce v s.

.... pour la despence des dits manouvres ... . cheux Loys Chappelle. Pour ce vi s. iii d.

.... qu'il a payé pour cinq charroiz que ont .... le bois des diz chaffaulx. Pour ce iii s. iiii d.

[A] luy qu'il a payé pour la journée de dix hommes v s.

[A] luy qu'il a payé à Chappelle pour la despence des diz dix hommes et d'autres compaignons à leur dioner iiii s. viii d.

A luy qu'il a payé le dit jour cheux Chappelle pour faire charroyer lesdiz haiz v s. v d.

A luy qu'il a payé à quatre manovres qui ont tourné le logis et les aiz v s.

FOL. 16

A luy qu'il a payé aúdit Chappelle pour le gouter desdiz ouvriers xv d.

A luy pour une chartée de bois iii s. iiii d.

A luy pour deux hastes (3) de sappin prinses chez le Pelault iiii s. ii d.

A luy qu'il a payé à Gonin Luchier pour le louage de xiii douzaines d'aiz x s. x d.

A luy qu'il a payé pour demye douzaine d'aiz rompues

A luy pour lx brasses de corde menue et xii brasses corde ronde et vii brasses autre corde prinses de Moreau, cordier. Pour ce xv s.

A luy pour trois journées entières qu'il a vacqué avec lesdiz manouvres. Pour ce v s.

(*En marge*). — Nª de recouvrer les dictes cordes dudit Georgeon ou de luy rabatre ladicte somme contenue audit article.

(*A suivre.*)

(1) Peut-être le petit-fils de Jehan de « Chezelles » mentionné dans le compte de feu Jehan Fillet, jadis bourgeois de Moulins (1399-1401), comme ayant travaillé à parer la porte Fromental « pour ce que Monseigneur devoit aler chez les Carmes ». Arch. Mlles Moulins, 245.

(2) Les bouchers avaient leurs étaux au faubourg d'Allier. La rue des Bouchers (anciennement rue des Bouchers et rue de la Boucherie) existe encore.

(3) Perches.



TABLE DES MATIÈRES

Procès-Verbaux

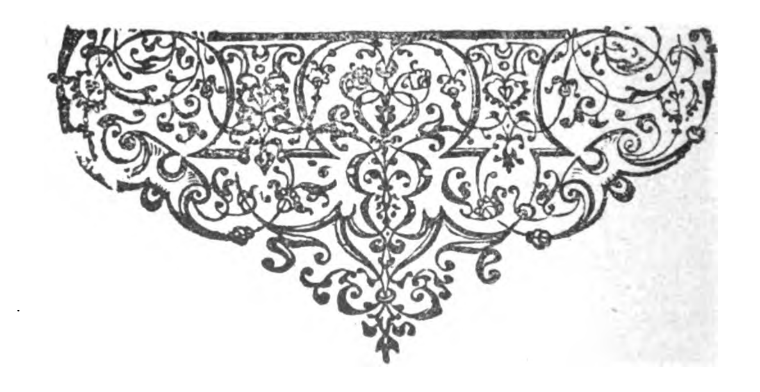
Bibliographie

Dons au Musée départemental

Dons à la Bibliothèque

Illustrations hors texte du « Bulletin »

Illustrations dans le texte du « Bulletin »





LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Émulation du Bourbonnais

(Lettres, sciences et arts)

COMPOSITION DU BUREAU

Président (1905-1906) : M. Ernest BOUCHARD, avocat, boulevard de Courtais, à Moulins.

Vice-Présidents (1905) : MM. Roger DE QUIRIELLE, à Montaigüet ; — Abbé Joseph CLÉMENT, à La Madeleine (Moulins).

Secrétaire général (1903-1907) : M. G. BERNARD, place de l'Ancien-Palais, Moulins.

Secrétaire-adjoint (1905) : M. P. FLAMENT, archiviste départemental.

Trésorier (1903-1907) : M. FROBERT, banquier, avenue Nationale, 22, Moulins.

Directeur du « *Bulletin* » (1905) : M. C. GRÉGOIRE, I. ✿ ♣, juge de paix à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

Conservateur du Musée (1903-1907) : M. A. BERTRAND, A. ✿, cours de Bercy, Moulins.

Bibliothécaire (1903-1907) : M. Francis PÉROT, A. ✿, rue du Jeu-de-Paume, Moulins.

MEMBRES DE DROIT

M. le PRÉFET du département de l'Allier.
Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.
M. le MAIRE de la ville de Moulins.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Comte DE CHABANNES LA PALICE, 30, place Bellecour, à Lyon.
M. CLAUDON, archiviste du Pas-de-Calais, A. ().
M. le colonel LAUSSEDAT, C. ✻, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ADVENIER, notaire, rue Diderot, Moulins.
AUBERT (Docteur Théophile), château de Bussolles, commune de Barrais-Bussolles (Allier).
AVIZARD, ancien pharmacien, à Moulins.
BAER (Gustave), architecte, place de la République, Moulins.
BAILLEAU, ✻, docteur en médecine, à Pierrefitte.
BALORRE (Comte DE), château de la Cour, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.
BATTU, avocat, à Lusigny.
BÉGUET, banquier à Lapalisse.
BERTHOUMIEU (Abbé), 5, rue Bertin, Moulins.
BLETTERIE, I. (), conseiller général du canton de Lapalisse, maire de Saint-Christophe.
BOISSIEU (DE), château de la Forêt, à Toulon (Allier).
BONNEROT (Sébastien), chimiste aux usines Saint-Jacques, à Montluçon.
BONNET, notaire, à Moulins.
BOUILLON (Abbé), curé à Nocq-Chambérat.
BOULOIS (J. DE), propriétaire, rue Diderot, Moulins.
BOURBON-BUSSET (Comte Robert DE), rue de Paris, à Moulins.
BOURDELIER, ancien notaire, rue des Potiers, Moulins.
BOURDERY (Charles), rue Saint-Antoine, Cusset.
BOUTRESSE (Roger DE LA), château des Quillets, par Jaligny (Allier).
BRINON (Vicomte DE), docteur en médecine, boulevard de Courtais, Moulins.
BROC DE SEGANGE (DU), ✻, ancien commandant de cavalerie, au château de Segange, par Moulins.
BRUEL, ✻, I. (), docteur en médecine, ancien conseiller général de l'Allier, rue de Villars, Moulins.
BRUGIÈRE DE LAMOTHE (Georges), à Montluçon.
BUCHERON, négociant, rue d'Allier, Moulins.
BUJON (Abbé), avocat, missionnaire apostolique, à Nomazy, par Moulins.

MM. Capelin (Edgard), propriétaire, rue Michel-de-l'Hospital, Moulins.
Chabot (Abel), propriétaire, rue de Bourgogne, Moulins.
Chabot (René), château de Vermillière, par Toulon (Allier).
Chacaton (Maurice de), château de Chermont, par Saint-Germain-des-Fossés (Allier).
Chacaton (Guy de), château de La Chapelle-Périgny, par Lapalisse.
Chambon (Victor du), cours de la Préfecture, Moulins.
Chanier, greffier du Tribunal de Commerce de Moulins, boulevard Ledru-Rollin, Moulins.
Charvot, ✱, A. ✿, médecin principal militaire en retraite, ancien professeur agrégé du Val-de-Grâce, à Creteil (Seine).
Chavigny (Frédéric de), aquarelliste, à Limoges.
Chenillat (Abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire, le Réray, par Villeneuve (Allier).
Choussy (J.-E.), ancien maire de Rongères, à Moulins.
Collas (E.), maire, château des Echerolles, par La Ferté-Hauterive (Allier).
Conchon (G.), notaire, à Varennes-sur-Allier.
Cordez (A.), propriétaire, place de la Bibliothèque, Moulins.
Corne, ancien conseiller général de l'Allier, maire d'Yzeure, château du Parc, à Yzeure.
Coulhon (P.), chef de division à la Préfecture de l'Allier, rue des Grèves, Moulins.
Crépin-Leblond (M.), directeur du *Courrier de l'Allier*, rue Jean-Jacques-Rousseau, Moulins.
Croizier, notaire, rue des Potiers, Moulins.
Décran (Docteur), boulevard Ledru-Rollin, Moulins.
Defaye, ancien notaire, à Dompierre-sur-Besbre (Allier).
Delageneste (H.), ✱, ancien maire de Moulins, cours Choisy, 15, Moulins.
Delaigue, A. ✿, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises*, boulevard de Courtais, Moulins.
Delesvaux, propriétaire, à Charroux (Allier).
Deschamps (R.), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris, Moulins.
Desnoix (Abbé), curé de Couleuvre (Allier).
Dubost, ingénieur des Arts et Manufactures, rue de Lyon, 4, à Moulins.

Mlle Duchet (Léonie), boulevard de Courtais, Montluçon.

M. Duchon (Paul), avocat, à Cusset.

MM. FABRE (Docteur), à Commentry.

FAURE (M.), ✻, I. ✪, de l'Opéra, à Paris.

FAURE, I. ✪, docteur ès lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal), rue de l'Oiseau, Moulins.

FLAMENT (Pierre), archiviste de l'Allier, à Moulins.

Mme FRADEL (Comtesse Louise DE), 3, place de la République, Moulins.

MM. FRADEL (Vicomte DE), lieutenant-colonel, au château des Morelles, commune de Broût-Vernet (Allier).

GAULMYN (Vicomte Joseph), au château de Rimazoir, commune d'Autry-Issard (Allier).

GAUTIER, directeur de l'Enregistrement, rue de Decize, Moulins.

GÉLIS-DIDOT (Pierre), architecte, rue du Cherche-Midi, 31, Paris.

GIRARD (Emile), avocat à la Cour d'appel de Paris.

GRAND-PACHA, ancien ingénieur en chef au Caire, rue de Nîmes, Vichy.

GOLLIARD (Abbé), vicaire à Marcillat d'Allier.

Mme GUÉMY, château de Godet, commune de Toulon (Allier).

MM. GUILLAUMIER, artiste peintre, professeur de dessin, rue de Refembre, Moulins.

JALADON DE LA BARRE, château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

JANIN (Edouard), président du tribunal de Commerce de Montluçon.

LABOULAYE (DE), artiste-peintre, rue Grenier, Moulins.

LA CHAUVINIÈRE (DE), château du Parc, Yzeure.

LA COUTURE, ✻, rue du Lycée, Moulins.

LAGUERENNE (Henri DE), avenue de la Gare, Saint-Amand-Montrond (Cher).

LAS-CASES (Marquis DE), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon (Allier).

LE BRUN (E.), directeur des *Guides Conty*, 12, rue Aubert, Paris.

LE FEBVRE (Baron), ✻, château de la Ronde, Yzeure.

LEPRAT (Pierre), I. ✪, artiste peintre, professeur de dessin à Montluçon.

Mmes LIGNERIS (Comtesse DES), Bressolles.

LIGONDÈS (Vicomtesse douairière DE), château de Rochefort, par Saint-Bonnet-de-Rochefort (Allier).

MM. MALLET, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).

MARESCHAL (X. DE), docteur en droit, Voussac (Allier).

MM. MEILHEURAT, I. ✿, inspecteur primaire en retraite, rue de Paris, Moulins.

MEILHEURAT (Gabriel), château du Seu, par Saint-Léon (Allier).

MELIN (Mgr), protonotaire apostolique, avenue Victor-Hugo, 13, Moulins.

MÉPLAIN (A.), ancien député, avocat, rue du Lycée, à Moulins.

MÉPLAIN (Docteur Firmin), rue du Lycée, Moulins.

MILCENT, ancien officier de cavalerie, rue de Villars, Moulins.

MITTON (Michel), ingénieur-architecte, place des Carmes, Moulins.

MOITRON (Abbé Émile), chanoine honoraire, curé doyen de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

MONTAGNE, juge de paix, à Varennes (Allier).

MONY (Docteur), sculpteur, *, 70, rue Spontini, Paris.

MOREAU (René), A. ✿, architecte, avenue de la Gare, Moulins.

MORET (Abbé J.-J.), curé doyen de Saint-Menoux (Allier).

MORICE, docteur en médecine, à Néris (Allier).

NÉNY, chanoine titulaire et vicaire général honoraire, directeur du Grand-Séminaire, Moulins.

OLIVIER (Ernest), directeur de la *Revue Scientifique*, château des Ramillons, Chemilly, et cours de la Préfecture, Moulins.

OLIVIER (Commandant Henri), *, ancien Membre du Conseil général de l'Allier, rue d'Allier, Moulins.

PATISSIER, *, ancien député, aux Eglantiers, Souvigny.

PERROT (Abbé), curé-doyen de Ferrières-sur-Sichon (Allier).

PETIT, *, docteur en médecine, rue Candie, à Moulins.

PEYNOT (Abbé), curé de Saint-Yorre (Allier).

PLAINCHANT (G.) A. ✿, avocat, rue de Villars, Moulins.

PLANCHARD, ingénieur, place de la République, Moulins.

POUILLIEN (Alfred), propriétaire, à Cusset.

QUEYROI (G.), propriétaire, 31, rue de Bourgogne, Moulins.

QUIRIELLE (Jean DE), à Montaigüet (Allier).

Mme REINHART (Madame veuve), institutrice à Ainay-le-Château.

MM. RENAUD DE FRÉMINVILLE, rue Michel-de-l'Hospital, Moulins.

RENOUX (Abbé), curé de Viplaix (Allier).

ROBERT, docteur en droit, avocat, rue de Paris, 21, Moulins.

SABATIER, notaire, rue de Paris, 19, Moulins.

SALIS (Docteur), à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

SARROT, docteur en médecine, Gannat.

SARROT, propriétaire à Gannat.

SAUROY, A. ✿, artiste peintre, à Foulet, par Moulins.

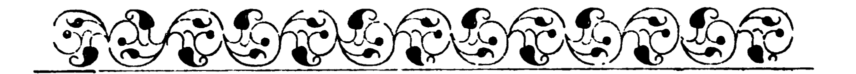
MM. SAYET (Hippolyte), avocat agréé par le tribunal de commerce de la Seine, 11, rue de Valois, à Paris.
SÈQUE, industriel, 9, route de Lyon, Moulins.
SORIN DE BONNE (Louis), ancien sous-préfet, château d'Estrées, Molinet (Allier).
TABOUET, Lapalisse, et château de Reterre, par Saint-Désiré (Allier).
THONNIÉ (J.-B.), ♣, avocat, rue de Paris, Moulins.
TIERSONNIER (Philippe), 3, place de la République, Moulins.
TISSIER, avocat, rue Diderot, Moulins.
TISSIER (Charles), propriétaire à Saint-Pont (Allier).
TOURNON (Comte DE), château d'Avrilly, Trevol (Allier).
TREYVE, O. ♣, à Foulet, par Moulins.
TULLE (DE), notaire, 12, cours Choisy, Moulins.
VILLETTE (Guy DE), château de Contresol, par le Donjon (Allier).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Montluçon.
DUNAN, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
LASCOMBES, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
ROY, ✻, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des Hautes Études.
FROMENT (DE), à Montlevic, près de la Châtre (Indre).
MONERY, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.
RONDEAU, avoué honoraire, 10, rue Bleue, à Paris.

Messieurs les Membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin* de la Société.





Liste des abonnés au « Bulletin »

MM. Bajaud, curé à Colombier.
Belin (Mme), château de Saint-Etienne, à Saint-Gérand-le-Puy.
Bernasconi-Sceti, à Moulins.
Bibliothèque de l'évêché de Moulins.
Bodard, à Cérilly.
Bourbon (Vte de), château de Bost, à Besson.
Bourbon (Cte Guy de), château de Toury, à Neuvy.
Bouthy (Cte), à Villeneuve.
Cayot (abbé), à Avermes.
Cercle international de Vichy.
Cercle Bourbonnais, à Moulins.
Chassaing (abbé), curé à Chantelle.
Crison (abbé), vicaire général à Moulins.
Croizier, propriétaire à Liernolles.
Chevalier Jacques, élève à l'école Normale supérieure à Paris
Dardant, ancien notaire à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
Fagot, propriétaire au Donjon.
Féjard, propriétaire à Montaigu-le-Blin.
Froment (de), à Montlevic, près la Châtre (Indre).
Gozis (des), à Montluçon.
Gravier du Monsseaux, à Vichy.
Giraud, route de Moulins à Montluçon.
Givois, rue Regnaudin à Moulins.
Lalain-Chomel (de), rue de l'Université, à Paris.
Lebrun, au Mont, par Chantelle.
Lefort, 54, rue Blanche, à Paris.
Luylier de Couture, château de Couture, à Venas.
Ligier (abbé), curé de Bressolles.
Mimorin (de), château des Guichardeaux, par Bessay.
Paturet, pharmacien à Ebreuil.
Regnault, juge suppléant à Riom.
Tracy (Mis de), à Paray-le-Frésil.
Trochereau (de), à Moulins.
Vacher Marcel, ancien député, à Montmarault.
Ville, sénateur de l'Allier, à Moulins.
Villequetout (de), à Moulins.



SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais est en correspondance.

Abbeville. — Société d'Émulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Mémoires de l'Académie du département de la Somme.
Angoulême. — Société Archéologique et historique de la Charente.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Caen. — Association Normande.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambrai. — Société d'Émulation.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société Académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Clermont-Ferrand. — Revue d'Auvergne.
Compiègne. — Société française d'Archéologie (Oise).

Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.

Le Havre. — Société havraise d'Études diverses.
Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Émulation de la Vendée.
Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Lyon. — Société Littéraire, Historique et Archéologique.
Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Mâcon. — Académie de Mâcon.
Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Marseille. — Société de Statistique.
Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Émulation.
Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Moulins. — La Revue Scientifique.

Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.

Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.

Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Paris. — Musée Guimet.
Pau. — Société des Sciences et Arts,
Picardie. — Société des Antiquaires,
Poitiers — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rochechouart. — Société Archéologique de la Haute-Vienne.
Romans. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence (Drôme).
Roubaix. — Société d'Émulation.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.
Toulon. — Société des Sciences. Belles-Lettres et Arts du département du Var.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Tulle. — Société Archéologique et Littéraire du Bas-Limousin.
Valence. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
Var. — Société d'Agriculture, Scientifique et Littéraire, à Draguignan.
Var. — *Bulletin* de l'Académie du Var.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.
Washington. — Smithsoniam institution.

Le Directeur-Gérant,
C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 5606

